Leges, Volumina ex Bibliotheca nostra commodato accepta, lecturis. Secundum auspicia lata Lictor Lege agito in Legirupionem. Mas vel Foemina fuas, hac tibi lege, Codicis istius usum, non interdicimus.

I. HUnc ne Mancipium ducito. Liber est: ne igitur notis compugito. II. Ne coesim punctimve ferito: hostis non est. III. Lineolis, intus, forisve, quaquaversum, ducendis abstineto. IV. Folium ne subgito, ne complicato, neve in rugas cogito. V. Ad oram conscribillare caveto. VI. Atramentum ultra primum exesto: mori mavult quam foedari. VII. Puroe tantum papyri Philuram interserito. VIII. Alteri clanculum palamve ne commodato. IX. Murem, tineam, blattam, muscam, furunculum absterreto. X. Ab aqua, oleo, igne, situ, illuvie arceto. XI. Eodem utitor, non abutitor. XII. Legere, et quaevis excerpere, fas esto. XIII. Perlectum, apud te perennare ne sinito. XIV. Sartum tectumq., prout tollis, reddito. XV. Qui faxis, vel ignotus Amicorum albo adscribitor: qui secus, vel notus eradetor. Has sibi, has aliis praescribit leges in re sua, Ordinis Hyeresolimitani Eques Dux Thomas Vargas Macciucca. Quoi placeas annue, quoi minus, quod tibi nostra tactio est? Facesse.

A IV. 325.1

HISTOIRE CRITIQUE DU TEXTE DU NOUVEAU TESTAMENT,

Où l'on établit la Verité des Actes sur lesquels la Religion Chrêtienne est fondée.

Par

RICHARD SIMON, Prêtre.

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCLXXXIX.

BIBL. [illegible]
180163

PREFACE.

L'Egliſe a eu dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme de ſçavans hommes qui ſe ſont appliqués avec ſoin à corriger les fautes qui ſe ſont gliſſées de temps en temps dans les Livres Sacrés. Ce travail qui demande une connoiſſance exacte de ces Livres, & une grande recherche des Exemplaires manuſcrits, s'appelle Critique, *parce qu'on juge des meilleures leçons qu'on doit conſerver dans le Texte. Origene s'eſt rendu recommandable par cette ſorte d'étude, non ſeulement parmy les Grecs, mais même dans tout l'Orient, où les Bibles qu'il avoit corrigées ont été preferées d'un commun conſentement à toutes les autres.*

St. Jerôme qui a été l'Origene des Latins a rendu de grands ſervices aux Egliſes d'Occident, en corrigeant ſelon les regles de la Critique les Bibles Latines qui étoient aux uſages de ces Egliſes. Le Pape Damaſe qui avoit reconnu ſa profonde érudition, l'engagea à retoucher l'ancienne Verſion Latine des Evangiles qui étoit alors dans un pitoyable état. Cette entrepriſe paroiſſoit hardie, & ſembloit même être au deſſus des forces d'un particulier, lequel ne pouvoit exercer ſa critique ſur des Livres approuvés generalement de tout le monde, qu'il ne s'attirât la haine de bien des gens.

En effet, quoy que ce travail fût utile à l'Egliſe, il étoit dangereux de vouloir reformer de vieilles erreurs que la longueur des temps avoit autoriſées. Pius labor, *dit ce ſçavant Pere,* ſed periculoſa præſumptio judicare de cæteris, ipſum ab omnibus judicandum, ſenis mutare linguam, & caneſcentem jam mundum ad initia retrahere parvulorum. Hieron. Præf. in Euang. ad Dam. *Mais ſe voyant ſoûtenu par un ſi grand Pape, & étant d'ailleurs perſuadé que l'ancienne Traduction Latine qu'on liſoit dans tout l'Occident étoit très-defectueuſe, il aima mieux s'expoſer à la mediſance d'une infinité d'ignorans, que de manquer à ſon* (a) *devoir. Il avoit bien prevû qu'on le feroit paſſer pour un novateur & pour un fauſſaire, parce qu'il*

(a) Quis enim doctus pariter vel indoctus, cùm in manus volumen aſſumpſerit, & à ſalivâ quam ſemel imbibit viderit diſcrepare quod latitat, non ſtatim erumpat in vocem, me falſarium, me clamitans eſſe ſacrilegum, qui audeam aliquid in veteribus libris addere, mutare, corrigere? *Hieron. Præfat. in Euang. ad Damaſ.*

oſoit changer d'anciens Livres auxquels perſonne n'avoit touché avant luy. Mais il avoit devant les yeux l'exemple d'Origene, de Pierius, & de quelques autres habiles Critiques, qui avoient fait à l'égard de l'Original Grec du Nouveau Teſtament, ce qu'il faiſoit alors dans les Exemplaires Latins des Evangiles. C'eſt pourquoy il mépriſa hardiment ceux qui après ſa reformation s'enteſterent mal-à-propos de l'ancienne Verſion Latine. Reverti-
Hieron. Epiſt. ad Marcell. timur, *dit-il écrivant à Marcelle*, ad noſtros bipedes aſellos, & illorum in aure buccinâ magis quàm cytharâ concrepamus. Illi legant, *ſpe gaudentes, tempori ſervientes:* nos legamus, *ſpe gaudentes, Domino ſervientes.*

On a fait juſtice à ce Pere dans la ſuite: car il eſt difficile de trouver aujourd'huy des Exemplaires de la Verſion Latine du Nouveau Teſtament qui étoit en uſage de ſon temps dans les Egliſes d'Occident. Il nous en reſte neanmoins aſſez pour faire connoître à ceux qui defendent des fautes manifeſtes, ſous pretexte qu'elles ſont anciennes, que Saint Jerôme a ſervy très-utilement l'Egliſe, en retouchant & corrigeant les vieux Exemplaires Latins ſelon les loix les plus exactes de la Critique. C'eſt ce qu'on a fait voir dans cet Ouvrage, où l'on montre en même temps, que les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament que nous ayons preſentement, ne ſont pas les meilleurs, puis qu'ils ſont conformes à ces Exemplaires Latins que St. Jerôme trouva ſi alterés, qu'il jugea à propos de les reformer.

Le P. Morin, & après luy le P. Amelote, qui ont ſi fort vanté ces auguſtes & venerables Manuſcrits *à cauſe de leur grande antiquité, n'ont pas pris garde que mille ou douze cens ans d'antiquité ne rendent pas des Livres corrects, quand il y a des preuves évidentes qu'ils ont été corrompus avant ce temps-là. Il a été neceſſaire que j'aye examiné à fond les qualités des Exemplaires Grecs manuſcrits du Nouveau Teſtament qu'on a produits juſques à preſent. Ce n'eſt pas aſſez de conſulter ces Manuſcrits dans la ſeule vûë d'en remarquer l'antiquité, & d'en rapporter les diverſes leçons. Il faut outre cela en favoir faire le diſcernement. Autrement, on donnera le nom d'Exemplaires veritables & Apoſtoliques à des Livres qui ont été alterés, comme il eſt arrivé aux deux Auteurs que nous venons de nommer.*

Eraſme qui avoit lû aſſez de ces ſortes de Manuſcrits pour en pouvoir juger, eſt neanmoins tombé dans des fautes groſſieres. Il a accuſé ſans

aucune

aucune raiſon les Grecs d'avoir corrigé en quelques endroits leurs Exemplaires ſur ceux des Latins depuis leur reunion avec l'Egliſe Romaine. Cette accuſation qui n'a aucun fondement ne peut venir que du peu de connoiſſance que ce Critique a eu des qualités des Exemplaires MSS. qu'il a conſultës.

Beze qui a eu entre les mains un plus grand nombre de Manuſcrits du Nouveau Teſtament, qu'Eraſme, & qui a été aidé du travail penible des deux Eſtiennes, Robert & Henry, n'a cependant jamais bien connu les qualités de ſes Exemplaires : & c'eſt ce qui m'a obligé de le redreſſer en pluſieurs endroits où il s'eſt trompé. Cet homme a même été ſi fort prevenu de ſon Calviniſme, qu'il a accuſé fauſſement les Italiens d'avoir corrompu quelques Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament pour les rendre conformes à leurs opinions.

On trouvera dans cette Hiſtoire Critique pluſieurs autres reflexions ſemblables ſur les Exemplaires Manuſcrits du Nouveau Teſtament, ſoit Grecs, ſoit Latins. Ma principale application a été de ſuppleer aux defauts de ceux qui ont publié les diverſes leçons de ces Manuſcrits, ſans en faire connoître les bonnes & les mauvaiſes qualités. Il a été neceſſaire pour cela d'en lire un grand nombre, & de les examiner ſelon les regles de la Critique. Cet art que la pluſpart de nos Theologiens negligent à cauſe des difficultés qui s'y rencontrent, faiſoit l'occupation de quelques Dames de qualité au temps de St. Jerôme. Elles ne ſe contentoient pas de lire les Livres Sacrés dans les Editions vulgaires qui étoient entre les mains du peuple ; mais elles recherchoient avec tout le ſoin poſſible les Exemplaires les plus corrects, apprenant même les langues dans leſquelles ces Livres ont été écrits.

Je ne dis rien icy qui ne ſe puiſſe juſtifier par les Lettres de ces pieuſes Dames, & par les réponſes de ce docte Pere, qui a eu quelquefois de la peine à ſatisfaire aux objections qu'elles luy propoſoient ſur des matieres qui étoient purement de Critique. Saint Jerôme avoit avancé que les Apôtres n'avoient cité dans leurs Ecrits aucun paſſage du Vieux Teſtament qui ne s'accordât avec le Texte Ebreu. Euſtochium qui ſçavoit les langues Grecque & Ebraique luy oppoſa de ſi puiſſantes raiſons pour le convaincre du contraire, qu'il ſe ſentit comme accablé par la force des objections de cette Dame. Quod cùm audiſſem, *dit-il*, quaſi à fortiſſimo pugile percuſſus eſſem cœpi tacitus æſtuare. Hieron. Proœm. in lib. 16. Comm. in Iſa.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait negligé l'étude de la Critique dans les ſiecles où la barbarie regnoit dans l'Europe. Car on n'avoit pas alors tous les ſecours que nous avons preſentement pour cette étude, qui eſt abſolument neceſſaire, ſi l'on veut avoir une connoiſſance parfaite de la Theologie. Mais qu'on n'ait aujourd'huy que du mépris pour cet art, & qu'on regarde comme de purs Grammariens ceux qui s'y appliquent, c'eſt ce que je ne puis comprendre. Auſſi voyons-nous des preuves évidentes de foibleſſe dans quelques celebres Theologiens de nôtre ſiecle, qui ont ignoré les veritables loix de la Critique.

Il eſt bon de remarquer, qu'on a accuſé avec trop de facilité les anciens Heretiques d'avoir corrompu les Livres du Nouveau Teſtament pour les accommoder à leurs ſentimens. On a ſouvent attribué à une corruption premeditée ce qui devoit eſtre rejetté ſur les Copiſtes & ſur la diverſité des Exemplaires. Les Ecrivains Eccleſiaſtiques des premiers ſiecles n'ont pas rendu en cela plus de juſtice aux Heretiques de leur temps a l'égard du Nouveau Teſtament, qu'ils en ont rendu aux Juifs dans les diſputes qu'ils ont euës avec eux ſur quelques differentes manieres d'interpreter les Livres du Vieux Teſtament. Ces pretenduës corruptions ſe diſſipent tout-d'un-coup, lors qu'on examine avec application les Exemplaires Manuſcrits, & l'origine de ces diverſes leçons. C'eſt pourquoy on a juſtifié dans cet Ouvrage les Ariens, les Neſtoriens, & quelques autres Sectaires, du crime qu'on leur a imputé d'avoir falſifié exprès les Originaux des Evangeliſtes & des Apôtres pour appuyer leurs nouveautés. On a même montré par quelques exemples conſiderables, que les plus ſçavans Critiques de nôtre temps n'ont pas été tout-à-fait exempts de ces prejugés, & qu'ils ont traité trop librement de fauſſaires ces mêmes Heretiques.

Il n'en eſt pas de même de quelques autres Sectaires qui ſe ſont declarés ouvertement contre les Ecrits des Diſciples de Jeſus-Chriſt, qu'ils ont corrigés & retouchés ſelon l'idée qu'ils s'étoient formée de la Religion Chretienne. Quelques-uns même d'entr'eux ont oſé ſuppoſer de nouveaux Evangiles & d'autres Actes ſous les noms des Apôtres, afin de donner plus d'autorité à leurs rêveries. Il a été à propos pour donner une connoiſſance exacte de tout ce qui appartient aux Livres du Nouveau Teſtament, de faire un recueil de ces anciens Actes, & de les examiner. On n'a pas même diſſimulé les raiſons que ces Heretiques & les autres

enne-

ennemis du Christianisme ont opposées aux Orthodoxes pour détruire la verité des Livres qui étoient reconnus de toutes les Eglises Catholiques.

Mais comme il eût été dangereux d'exposer le mal sans y apporter en même temps les remedes necessaires, on a produit ce qu'il y a de plus fort dans les anciens Ecclesiastiques contre ces Sectaires. Je prie les Protestans de faire reflexion sur tous ces Actes, & sur la methode dont on se servoit dans ces premiers siecles de l'Eglise pour établir l'autorité des Livres Sacrés. Ils ne trouveront que du bon sens dans cette methode. Les Irenées & les Tertulliens n'ont pas opposé à ces ennemis de la Religion Chrêtienne leur esprit particulier, qui leur fist connoître la divinité de ces Livres, mais des raisons très-solides, & qui n'ont rien de fanatique. Quoy qu'ils fussent persuadés de la divinité de l'Ecriture Sainte, ils n'objectent pas à leurs adversaires ; que cette Ecriture porte des caracteres si vifs de son origine, qu'il est difficile de ne la reconnoître pas, quand on la lit avec un esprit de soûmission & d'humilité. *Comme ils avoient à combattre des Philosophes qui consultoit leurs lumieres naturelles, ils les combattent par des principes surs & incontestables.*

J'ay crû de plus, que je ne devois pas taire dans cet Ouvrage les principales objections des Juifs contre les Livres du Nouveau Testament. Car bien que nous n'ayons ordinairement que du mépris pour cette miserable nation, il ne laisse pas de se trouver parmy eux des gens qui font paroître beaucoup d'adresse & de subtilité dans leurs disputes contre les Chrêtiens. C'est ce que j'ay experimenté en plusieurs rencontres, où je ne leur ay presque opposé que leurs propres principes. Comme ils se prevalent de la prescription, & qu'ils pretendent que les Disciples de Jesus fils de Marie *n'ont eu aucune raison de changer la Religion qu'ils avoient reçûë de leurs ancestres, il a été necessaire d'examiner ce qu'ils objectent contre les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres.*

J'ay traité dans cette Histoire Critique plusieurs autres questions importantes ; & si je n'ay pas suivy la methode des Theologiens Scolastiques, c'est que je l'ay trouvée peu sûre. J'ay tâché autant qu'il m'a été possible de ne rien avancer qui ne fût appuyé sur de bons Actes ; au lieu que la Theologie de l'Ecole nous fait quelquefois douter des choses les plus certaines. La Religion consistant principalement en des choses de fait, les subtilités

tilités de ces Theologiens qui n'ont pas eu une connoissance exacte de l'antiquité, ne peuvent pas nous découvrir la certitude de ces faits. Elles ne servent souvent au contraire qu'à embarrasser l'esprit, & à former de méchantes difficultés contre les mysteres de la Religion.

On ne doit donc pas trouver étrange que je m'éloigne quelquefois des opinions les plus reçûes dans les Ecoles, & que je prefere au sentiment de plusieurs Academies les pensées de quelques nouveaux Theologiens, qu'on ne peut accuser de nouveauté, lors qu'elles sont conformes aux plus anciens Docteurs de l'Eglise. C'est ce qui m'est arrivé dans l'endroit où j'ay parlé de la dispute qui a été autrefois entre les Theologiens de Louvain & de Doüay, & les Jesuites de ces pays-là sur l'inspiration des Livres Sacrés. Les Docteurs de ces deux Facultés censurerent d'une maniere très-injurieuse à toute la Societé les propositions des Jesuites de Louvain sur cette matiere. Mais après avoir examiné à fond les raisons sur lesquelles ces sages Maistres appuyent leur censure, je n'ay pas crû que leur seule autorité me dût servir de regle.

Je me suis proposé dans tout mon Ouvrage de ne prendre que le party de la verité, & de ne m'attacher à aucun maistre en particulier. Un veritable Chrétien qui fait profession de suivre la Foy Catholique, ne doit pas se dire plûtost Disciple de St. Augustin, que de St. Jerôme, ou de quelque autre Pere, puis que sa foy est fondée sur la parole de Jesus-Christ contenuë dans les Ecrits des Apôtres, & dans une tradition constante des Eglises Catholiques. Plût à Dieu que les Theologiens de nôtre siecle eussent été tous dans ce sentiment! On n'auroit pas vû tant de disputes inutiles, qui ne peuvent causer que des desordres dans l'Estat & dans la Religion. Comme je n'ay aucun interest particulier qui m'engage dans ce qu'on appelle party, le seul nom même de party m'étant odieux, je proteste que je n'ay point eu d'autre vuë en composant cet Ouvrage, que d'être utile à l'Eglise, en établissant ce qu'elle a de plus sacré & de plus divin.

Il seroit inutile de repeter icy ce qu'on a déjà dit ailleurs touchant le mot de Critique, *qui est un terme d'art, & qui est en quelque façon consacré aux Ouvrages où l'on examine les diverses leçons, pour retablir les veritables. Les dessein de ceux qui exercent cet art n'est pas de détruire, mais d'établir. Comme les Livres Sacrés n'ont pas été exempts des fautes que la suite des temps & la negligence des Copistes apportent à toutes sor-*

tes

tes d'Ouvrages, il y a toûjours eu dans l'Egliſe des perſonnes ſavantes qui ſe ſont appliquées à corriger les Bibles. On a même fait dans les ſiecles les plus barbares des Livres qui portoient le nom de Correctoria Bibliæ, Corrections de la Bible. *L'Empereur Conſtantin n'épargna rien pour procurer aux Egliſes Orientales des Exemplaires corrects de leurs Bibles. Charlemagne & ſes ſucceſſeurs ont fait la même choſe à l'égard des Bibles Latines pour les Egliſes d'Occident.*

Outre ceux qui étoient autrefois employés dans les Monaſteres à copier les Livres, il ſe trouvoit quelquefois des Critiques qui les retouchoient & les corrigeoient. C'eſt ce qui fait qu'on voit dans les plus anciennes Bibles manuſcrites des corrections, dont quelques-unes paroiſſent auſſi anciennes que les Exemplaires mêmes. Mais ſans qu'il ſoit beſoin de remonter ſi haut pour autoriſer l'uſage de la Critique dans les Livres Sacrés, nous n'avons qu'à jetter les yeux ſur ce qui s'eſt paſſé dans le dernier ſiecle au regard des Editions Latines de nos Bibles. Quel ſoin Robert Eſtienne n'a-t-il point pris, ſi nous en croyons Hentenius Theologien de Louvain, pour nous donner une Edition exacte & correcte de la Bible? Ce Theologien qui travailla après Eſtienne ſur la même matiere, admire la diligence & la deſpenſe exceſſive de cet Imprimeur, auquel il reconnoit de bonne foy eſtre redevable. Nemo eſt, *dit-il dans ſa Preface*, qui neſciat, ut unum pro multis in medium adferam, quantam diligentiam, quantaſque impenſas tulerit Robertus Stephanus Regius apud Lutetiam Typographus, quem honoris cauſâ nomino, ut accuratiſſima & caſtigatiſſima nobis Biblia traderet, propter quod plurimum etiam illi debent quotquot Sacrarum Literarum lectioni ſuut addicti, quem ob id etiam in multis ſecuti ſumus. Joann. Henten. Præf. in Bibl. Lovan. ann. 1547.

Les Docteurs de la Faculté de Theologie de Louvain perfectionnerent dans la ſuite l'Edition de leur Confrere, ayant fait une plus grande recherche de Livres manuſcrits; & ils retoucherent ſelon les regles de la Critique quelques endroits qu'ils ne jugerent pas avoir été corrigés avec aſſez d'exactitude. Nicolas Zegers Religieux Franciſcain s'appliqua entierement à la correction des Livres du Nouveau Teſtament. Il adreſſa ſa Critique à Jule III. ſous le titre de * Corrections ſur le Nouveau Teſtament, où il retabliſſoit ce qui avoit eſté corrompu, ôtoit ce qui avoit eſté ajoûté, & ajoûtoit ce qui avoit eſté ôté. *Il aſſûre ce Pape dans ſon Epitre Dedica'oi-*

* Caſtigationes in Novum Teſtamentum, in quibus depravata reſtituuntur, adjecta reſecantur, & ſublata adjiciuntur. Autore Tac. Nicolao Zegero. Colon. ann. 1555.

 re,

re, (*b*) qu'il a purgé d'une infinité de fautes & de fausses gloses *l'ancienne Version Latine, qui étoit en usage presque dès le temps des Apôtres dans les Eglises d'Occident.*

† Notationes in Sacra Biblia, quibus varietas discrepantibus exemplaribus loca summo studio discutiuntur. Antverp. ann. 1580.

On ne peut rien voir de plus exact † *que les Remarques Critiques de François Luc de Bruges sur l'Edition de la Bible Latine des Theologiens de Louvain. Entre un grand nombre de Manuscrits dont il s'est servy pour cet Ouvrage, il fait mention d'un Exemplaire qui avoit été corrigé par quelques Religieux Dominicains sur les Bibles de Charlemagne. Il estime particulierement un autre Manuscrit intitulé*, La Correction de la Bible. Præter alia, *dit-il*, id quod maximi facimus manuscriptum Bibliorum correctorium ab incerto auctore magnâ diligentiâ ac fide contextum. ‡ *Il assûre que* (*c*) *les diverses leçons qui ont esté observées par les Critiques de ces derniers temps, se trouvent presque toutes dans ce Livre, où on les a aussi examinées par rapport au Texte Ebreu.*

J'ay parlé ailleurs d'un semblable Manuscrit qui est dans l'ancienne Bibliotheque du College de Sorbone. J'en ay même donné quelques extraits, qui prouvent manifestement, que les Latins n'ont pas negligé la Critique des Livres Sacrés dans les siecles même où la barbarie regnoit dans l'Europe.

‡ Luc Brug. Notat. in Gen. cap. 8. v. 7.

C'est en vain que les admirateurs du Texte Ebreu des Juifs donnent de si grandes louanges à la Massore, dont une bonne partie ne consiste qu'en des minuties, ou en des observations superstitieuses. Les Chrestiens tant Orientaux qu'Occidentaux ont travaillé plus judicieusement qu'eux aux corrections de leurs Bibles, comme on l'a fait voir dans tout cet Ouvrage. Nous devons preferer aux Massoretes Juifs ces sçavans ‡ *Critiques de Rome qui ont corrigé par ordre des Papes Sixte V. & Clement VIII. les Bibles Latines. Leur correction tient en quelque maniere lieu d'une Massore exacte dans toutes les Eglises d'Occident. Il n'y a que des Protestans mal*

‡ Romani Correctores.

sensés,

(b) Hæc est genuina, germana & emendata veteris nostri Interpretis versio seu translatio, quâ hactenùs semper à tempore ferè Apostolorum, aut non ita diù pòst, usa cognoscitur Romana Ecclesia, quam ab innumeris tum mendis, tum adulterinis adjectiunculis, non sine magnis & multis molestiis repurgavimus. *Zeger. Epist. ad Jul. III.*

(c) Quæ à nostri seculi scriptoribus ex manuscriptis codicibus collectæ sunt variæ lectiones, omnes propemodùm in eo comperimus, & ad fontes fideliter examinatos deprehendimus. *Luc. Brug. Notat. in Gen. cap. 8. v. 7.*

ſenſés, comme Thomas James Auteur du Libelle intitulé Bellum Papale, *qui puiſſent trouver à redire à la diverſité des Editions de la Bible qui ont eſté publiées par ces deux Papes. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe donner quelque choſe de plus parfait là-deſſus ; mais on doit reſerver cela pour des Notes particulieres, qui ne diminuent en rien l'autorité des Livres reçûs dans l'uſage public.*

Il ne me reſte plus qu'à dire deux mots ſur les Actes qui ſont rapportés dans cet Ouvrage. Pour ce qui eſt des Manuſcrits, j'ay marqué les Bibliotheques où ils ſe trouvent, & je n'en ay cité aucun que je n'aye lû, & dont je n'aye fait moy-même les extraits, à la reſerve de celuy de Cambrige qui contient les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres. On m'a envoyé d'Angleterre une copie fidelle de ce dernier Manuſcrit pour ce qui regarde le Grec, que j'ay ſuivie exactement.

A l'égard des Livres imprimés dont on a auſſi cité un aſſez grand nombre, je me ſuis le plus ſouvent contenté d'en rapporter les paſſages en abregé & ſelon le ſens ſeulement dans le corps de l'Ouvrage. Car de longues citations de paſſages où il n'y a quelquefois que cinq ou ſix mots qui ſoient neceſſaires pour l'éclairciſſement des faits dont il s'agit, ne peuvent eſtre que très-ennuyeuſes. C'eſt la methode qu'on a ſuivie dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. Mais quelques perſonnes ayant ſouhaité qu'on rapportât au long ces paſſages pour leur épargner la peine de les chercher dans les Livres imprimés, on a tâché de les ſatisfaire là-deſſus, ſans neanmoins changer rien de nôtre premiere methode. On les a mis au bas des pages, où chacun pourra les lire dans toute leur étendüe, & dans la langue des Auteurs.

TABLE
DES
CHAPITRES.

CHAPITRE I. *La verité des Livres du Nouveau Teſtament defendüe en general contre les anciens Heretiques. Reflexions ſur le principe dont les Peres ſe ſervent pour établir l'autorité de ces Livres.* Pag. 1

CHAP. II. *Des titres qui ſont à la teſte des Evangiles & des autres Livres du Nouveau Teſtament. Si ces titres ſont des Auteurs de ces Livres, ou s'ils y ont été ajoûtés.* 14

CHAP. III. *Des Livres qui ont eſté publiés ſous le nom de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. De pluſieurs autres Actes ſuppoſés par les anciens Heretiques. Reflexions ſur toute cette matiere.* 22

CHAP. IV. *Les anciens Peres n'ont point produit les Originaux du Nouveau Teſtament dans leurs diſputes contre les Heretiques. Examen des preuves qu'on apporte pour monſtrer qu'on a gardé dans quelques Egliſes ces Originaux.* 36

CHAP. V. *Des Livres du Nouveau Teſtament en particulier, & premierement de l'Evangile de Saint Matthieu. L'Original de cet Evangile a eſté écrit dans l'Ebreu que les Juifs de Jeruſalem parloient en ce temps-là. Reponſe aux raiſons qui ſont contraires à ce ſentiment.* 47

CHAP. VI. *Les Juifs du territoire de Jeruſalem parloient au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres la langue Chaldaique ou Syriaque. Réponſe aux raiſons que Mr. Voſſius a publiées contre ce ſentiment. On éclaircit en même temps pluſieurs difficultés qui appartiennent à cette matiere.* 56

CHAP. VII. *De la Secte des Nazaréens, & de leur Exemplaire Ebreu ou Chaldaïque de l'Evangile de Saint Matthieu.* 71

CHAP VIII. *Des Ebionites. De leur Exemplaire de l'Evangile de St. Matthieu. De quelques autres anciens Heretiques qui ſe ſont ſervis de ce même Evangile.* 87

CHAP. IX. *De l'Exemplaire Grec de Saint Matthieu. Son autorité. Comparaiſon de cet Exemplaire avec l'Ebreu ou Chaldaïque.*

que. Reponſe aux objections de quelques Heretiques contre cet Evangile. 94

CHAP. X. Du temps & de l'ordre de chaque Evangile. On produit là-deſſus quelques Exemplaires Grecs MSS. de Saint Marc. De ſon Evangile, qu'on croit communément être le ſecond. De ſa qualité d'Interprete de Saint Pierre. 101

CHAP. XI. En quelle langue Saint Marc a écrit ſon Evangile. Des douze derniers verſets de cet Evangile qui ne ſe trouvent point dans pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. 111

CHAP. XII. De l'Evangile de Saint Luc. Ce qui l'a pû obliger de le publier, y en ayant deux autres qui avoient eſté publiés avant le ſien. De Marcion, & de ſon Exemplaire de l'Evangile de Saint Luc. Les Catholiques ont auſſi alteré en quelques endroits cet Evangile. 122

CHAP. XIII. De l'Evangile de Saint Jean. Heretiques qui ont rejetté cet Evangile. Leurs raiſons. Reponſe à ces raiſons. Jugement des douze verſets de cet Evangile qui ne ſont point dans quelques Exemplaires anciens. On cite pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. pour éclaircir cette difficulté. Quelques Critiques ont crû ſans fondement, que le dernier Chapitre de cet Evangile n'étoit point de Saint Jean. 137

CHAP. XIV. Des Actes des Apôtres qui ont eſté reçûs dans l'Egliſe. Autres Actes des Apôtres qui ont eſté ſuppoſés. 152

CHAP. XV. Des Epîtres de Saint Paul en general. De Marcion & de ſon Exemplaire de ces Epîtres. Fauſſes Lettres attribuées à Saint Paul. 158

CHAP. XVI. De l'Epître aux Ebreux en particulier. Si elle eſt de Saint Paul & Canonique. Ce que l'antiquité a crû là-deſſus tant dans l'Orient que dans l'Occident. Sentimens de ces derniers ſiecles ſur cette Epître. 171

CHAP. XVII. Des Epiſtres Catholiques ou Canoniques en general & en particulier. 186

CHAP. XVIII. Critique du paſſage de l'Epiſtre I. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. qui n'eſt point dans la plus-part des Exemplaires Grecs & des autres Livres Orientaux, ni dans les plus anciens Exemplaires Latins. La Preface ſur les Epîtres Canoniques

qui eſt dans quelques Bibles Latines ſous le nom de St. Jerôme, n'eſt point de ce Pere. On ne peut prouver que St. Cyprien ait lû ce même paſſage de l'Epiſtre de St. Jean dans ſon Exemplaire. 203

CHAP. XIX. *De l'Apocalypſe. Ce que l'antiquité a crû de ce Livre. Heretiques qui l'ont rejetté. Leurs raiſons. Diſcuſſions de ces raiſons. Il y a auſſi eu de ſavans Catholiques dans l'antiquité qui l'ont attribué à Cerinthe. Sentimens de ces derniers temps ſur ce même Livre.* 218

CHAP. XX. *Objections des Juifs & de quelques autres ennemis de la Religion Chrêtienne contre les Livres du Nouveau Teſtament. On examine ſi les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis de la Verſion Grecque des Septante dans les paſſages qu'ils citent du Vieux Teſtament. Sentiment de St. Jerôme ſur cette matiere. Ce Pere s'eſt trop declaré pour le Texte Ebreu des Juifs contre la Verſion des Septante.* 231

CHAP. XXI. *Diſcuſſion de quelques autres objections qu'on fait contre les Livres du Nouveau Teſtament. Les Evangeliſtes & les Apôtres ont ſuivy dans leur maniere d'expliquer les paſſages du Vieux Teſtament, & de les appliquer au Meſſie, l'uſage qui étoit alors chez les Juifs. Il y a pluſieurs mots dans le Nouveau Teſtament qui ont une ſignification plus étenduë que dans l'Ancien : ce qu'on ne peut attribuer qu'à cet uſage, & à une tradition reçûë parmy les Juifs.* 244

CHAP. XXII. *On examine en particulier pluſieurs paſſages du Vieux Teſtament cités par les Apôtres dans un ſens qui paroît éloigné. Eclairciſſement de quelques difficultés qu'on forme contre leurs Ecrits. On établit des principes pour repondre aux objections des Juifs & de l'Empereur Julien.* 256

CHAP. XXIII. *De l'inſpiration des Livres du Nouveau Teſtament. Sentiment de Grotius & de Spinoſa refuté. Le Cardinal du Perron a très mal expliqué les paroles de la II Epître de St. Paul à Timothée, Chap. 3. v. 16. où il eſt parlé de cette inſpiration. Diſpute entre les Jeſuïtes de Louvain & les Theologiens du même lieu ſur cette matiere. Trois Propoſitions des Jeſuïtes cenſurées par les Docteurs de Louvain & de Douay. Defenſe de ces Propoſitions contre la Cenſure de ces Theologiens.* 272

CHAP.

CHAP. XXIV. *Examen des raisons que les Docteurs de Louvain & de Doüay ont employées dans leur Censure des Propositions des Jesuites de Louvain touchant l'inspiration des Livres Sacrés. Sentiment fort libre d'un savant Theologien de Paris sur cette même matiere.* 287

CHAP. XXV. *Examen des objections de Spinosa contre l'inspiration des Livres du Nouveau Testament.* 298

CHAP. XXVI. *Du stile des Evangelistes & des Apôtres. Sentimens des Ecrivains modernes & des anciens Docteurs de l'Eglise sur cette matiere : avec plusieurs reflexions critiques.* 303

CHAP. XXVII. *De la langue Hellenistique. S'il y a en effet une langue qui porte ce nom. La plus-part des disputes qu'on a là-dessus ne sont que de nom. Les raisons de Saumaise contre cette langue l'établissent plûtost qu'elles ne la détruisent. On peut appeller le Grec du Nouveau Testament un Grec de Synagogue. Les Juifs Hellenistes ont lû aussi-bien que les autres Juifs dans leurs Synagogues le Texte Ebreu de la Bible.* 315

CHAP. XXVIII. *Discussion plus particuliere des raisons de Saumaise contre la langue appellée Hellenistique. On éclaircit en même temps plusieurs difficultés qui appartiennent à cette matiere.* 327

CHAP. XXIX. *Des Exemplaires Grecs MSS. en general, & de ceux qui en ont parlé. Plusieurs recueils qui ont esté faits de diverses leçons tirées de ces MSS. Reflexions sur toute cette matiere. On a quelquefois accusé sans aucun fondement les Heretiques d'avoir corrompu les Livres du Nouveau Testament.* 336

CHAP. XXX. *Des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament en particulier. Le plus anciens que nous ayons aujourd'huy ont esté écrits par des Latins, & ont servy à leurs usages. Ceux qui ont esté imprimes viement des Eglises Grecques. L'ancienne Version Latine qui étoit dans les Eglises d'Occident avant St. Jerôme, avoit esté faite sur ces premiers Exemplaires qui étoient peu exacts. De l'ancien Exemplaire de Cambrige. Pourquoy il est si different des autres Exemplaires Grecs.* 358

CHAP. XXXI. *De la seconde partie de l'Exemplaire de Cambrige, laquelle renferme les Epîtres de Saint Paul. Exemples des diverses leçons qui sont dans cette seconde partie. Reflexions critiques sur toute cette matiere.* 377

CHAP.

CHAP. XXXII. *Des autres Exemplaires Grecs MSS du Nouveau Teſtament. Exemples des diverſes leçons de ces Manuſcrits, avec des reflexions critiques ſur ces varietés.* 392

CHAP. XXXIII. *De la diſpoſition des Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Teſtament. Des verſets, des Chapitres & des autres marques de diſtinction de ces Exemplaires. Des Canons qu'Euſebe a ajoûtés aux Evangiles. & de l'uſage de ces Canons.* 416

Fin de la Table des Chapitres.

HIS-

HISTOIRE CRITIQUE DU TEXTE DU NOUVEAU TESTAMENT,

Où l'on établit les Actes sur lesquels la Religion Chrêtienne est fondée.

CHAPITRE PREMIER.

La verité des Livres du Nouveau Testament defendüe en general contre les anciens Heretiques. Reflexions sur le principe dont les Peres se servent pour établir l'autorité de ces Livres.

JESUS-CHRIST ayant témoigné qu'il n'étoit point venu au monde pour détruire l'ancienne Loy, mais plûtoſt pour l'accomplir, il n'a point été neceſſaire qu'il publiaſt ſa doctrine par écrit. Il s'eſt contenté de prouver ſa miſſion par ſes miracles, & d'appuyer ſa reformation ſur les Livres du Vieux Teſtament qui étoient reçûs de tous les Juifs, auxquels le Meſſie avoit été promis. Nous ne voyons pas même qu'il ait ordonné à ſes Diſciples de rien écrire. Il leur commanda ſeulement de prêcher ſon Evangile à toutes les nations de la terre. *Allez*, leur dit-il, *par tout le monde prêcher l'Evangile.* Les Livres du Nouveau Teſtament tirent leur origine de cette predication. Ce qui a fait dire à (a) Tertullien, que les Apôtres

Matth. 5: 17.

Marc. 16: 15.

Tertull. lib. 4. adverſ. Marcion. cap. 2.

(a) *Conſtituimus in primis Evangelicum inſtrumentum Apoſtolos autores habere, quibus hoc munus Evangelii promulgandi ab ipſo Domino ſit impoſitum.* Tertull. lib. 4. adverſ. Marcion. cap. 2.

que J. Christ avoit chargés d'annoncer son Evangile, en sont les auteurs. En effet les Evangiles n'ont été mis par écrit qu'à la priere des peuples, qui ont voulu conserver la memoire de ce que les Apostres leur avoient prêché. St. Paul a composé la plus grande partie de ses Epistres pour servir d'instruction aux Eglises qui étoient déjà fondées. L'Histoire que nous appellons *les Actes des Apostres*, n'a été publiée que pour faire connoistre aux Fidéles le progrès de la Religion Chrêtienne dans ses commencemens.

Comme les Chrêtiens n'avoient point alors un Etat separé de celuy des Juifs, & qu'ils assistoient même à toutes leurs ceremonies dans le Temple & dans les Synagogues, ils n'ont point eu de personnes qui fussent destinées à écrire ce qui se passoit de plus important chez eux. C'est pourquoy l'on ne trouvera point icy, comme dans l'Ancien Testament, d'Ecrivains publics qui ayent été chargés de recueillir les Actes de leur Etat. Cela donna lieu dès les premieres temps du Christianisme à quelques Heritiques de douter de la verité des Livres Apostoliques, qui leur paroissoient n'avoir aucun témoignage public. St. Ignace se plaint dans une de ses Epistres, (*b*) de ce qu'il entendoit dire à quelques-uns, qu'ils ne pouvoient croire à l'Evangile, à moins qu'ils ne le trouvassent écrit dans les * Archives. Ce Saint Martyr leur repond qu'il y étoit écrit; que la mort & la resurrection de Jesus-Christ avec sa foy luy servoient de veritables Archives. Il étoit alors difficile de distinguer les Livres qui avoient été composés par les Apostres ou par leurs Disciples, de ceux qui avoient été supposés par de faux Apostres ou par des Sectaires. Chacun prenoit à la teste de son Ouvrage le nom des Apostres en general, ou de quelque Apôtre en particulier: & comme il n'y avoit point d'Archives publics auxquels on pût avoir recours pour decider ces sortes de faits, les Heretiques prirent de là occasion de publier un grand nombre d'Actes faux, dont il ne nous reste presque que les titres

Ignat. in Epist. ad Philad.

* Il y en a qui lisent ἀρχαίοις, *Anciens.*

(b) Ἤκουσά τινων λεγόντων ὅτι ἐὰν μὴ ἐν τοῖς ἀρχείοις εὕρω, ἐν τῷ εὐαγγελίῳ οὐ πιστεύω. Ignat. Epist. ad Philad.

titres avec quelques fragmens.

Ces Sectaires se vantoient d'enseigner la doctrine des Apostres, ou au moins de leurs Disciples. Basilides, qui est un des plus anciens Heretiques, assûroit qu'il avoit eu pour maistre (c) Glaucias un des Interpretes de St. Pierre. Valentin disoit avec la même hardiesse, qu'il avoit été instruit dans la Religion par Theodad (d) *qui avoit vécu familierement avec St. Paul.* Mais comme ils ne convenoient point entre eux; & qu'au contraire la doctrine des Apostres étoit parfaitement uniforme dans les Eglises qu'ils avoient fondées, les Peres se servirent de cette uniformité de doctrine pour établir la verité des Ecrits Apostoliques. Clement d'Alexandrie répond à Basilide & à Valentin, qu'il n'y avoit qu'une seule Eglise veritable, ancienne, & qui étoit avant toutes les heresies. Il prouve par là invinciblement la fausseté de la doctrine de ces Sectaires, qui osoient donner le nom de * *doctrine des Apôtres* à ce qu'ils avoient inventé eux-mêmes. Ils leur represente, que (e) *la doctrine des Apostres étoit une, aussi-bien que leur tradition.* Les premiers Chrêtiens combattirent les Heretiques de ces temps-là par la tradition, & par la conformité de creance qui se trouvoit dans toutes les Eglises fondées par les Apôtres, comme on le peut voir fort au long dans les Ouvrages de St. Irenée, de Tertullien, de St. Epiphane, de St. Augustin, & en un mot de tous les Peres qui ont defendu les Ecrits des Apôtres contre les Heretiques. Lors que quelque Sectaire a opposé des Evangiles supposés, ils l'ont convaincu de la fausseté des Actes qu'il produisoit par les veritables qui se conservoient dans les Eglises Apostoliques, & qui tenoient lieu d'Archives. (f) Si quelqu'un, dit St. Epiphane, entreprend de cor-

Ignat. in Epist. ad Philad.

Apud Clem. Alex. lib. 7. Strom.

Apud Clem. ibid.

Clem. ibid.

* Il y en a qui lisent ἀρχαίαν, Ancient.

* Διδασκαλία τῶν ἀποστόλων.

Clem. ibid.

Epiphan. Her. Marc. 42.

(c) Γλαυκίαν τὸν Πέτρου ἑρμηνέα. Apud Clem. Alex. lib. 7. Strom.

(d) Γνήσιον Παύλου. Apud Clem. Alex. ibid.

(e) Μία ἡ πάντων γέγονε τῶν ἀποστόλων ὥσπερ διδασκαλία, οὕτως οὖν καὶ ἡ παράδοσις. Clem. Alex. ibid.

(f) Ὅταν μαθητευθέντες τινὲς βασιλικὰ ὑποτάγματα, δόξῃ τοῦ ἀρχείου τὰ ἀνέγκλητα ὑποφερόμενα ἀσφαλισμοῦ ἔχοντα ἐλέγχει τὰς ἀφορμὰς αὐτοῦ καὶ δόξῃ τοῦ βασιλικοῦ εἶναι, τουτέστι τῆς ἁγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας ὑποφερόμενον τὸ εὐαγγέλιον ἐλέγχει τὰς ἀφανισμὸς τῶν καλῶν ἐνδυμάτων μύας. Epiph. Hær. 42.

corrompre les ordonnances des Empereurs, on le convainc de fauſſeté, en luy produiſant des Exemplaires fidéles tirés des Archives du Palais. Il en eſt de même, ajoûte-t-il, des faux Evangiles compoſés par les Heretiques. On découvre auſſitôt leur fauſſeté, en tirant des Egliſes qui tiennent lieu d'Archives les veritables Evangiles.

Cette maniere de defendre la verité des Ecrits Apoſtoliques contre les anciens Sectaires a été ſi preſſante, que les Gnoſtiques furent obligés pour appuyer leurs nouveautés d'avoir recours à je ne ſçay quelle tradition ſecrete, & qui n'étoit connuë que d'eux ſeuls. Ils eurent l'inſolence de ſe preferer aux Apoſtres & aux Diſciples de Jeſus-Chriſt, les accuſant de n'avoir pas prêché avec ſincerité la pureté de l'Evangile, parce qu'ils avoient, diſoient-ils, retenu pluſieurs ceremonies de l'ancienne Loy. Ils croyoient par ce moyen pouvoir reformer avec autorité les Ecrits des Apoſtres. (g) On ne pouvoit, dit Saint Irenée, combattre ces gens-là ni par le témoignage des Ecritures reçües dans les Egliſes fondées par les Apôtres, ni par les traditions autoriſées, parce qu'ils croyoient être au deſſus de tout cela. Ils étoient perſuadés qu'ils poſſedoient ſeuls la verité de la Religion qui contenoit des myſteres cachés : *ſe indubitatè & incontaminatè & ſincerè abſconditum ſcire myſterium.* Comme ils avoient joint la Philoſophie avec le Chriſtianiſme, ils voulurent auſſi accommoder l'une avec l'autre. Ils raiſonnoient en purs Metaphyſiciens ſur des matieres de fait; & étant remplis d'une infinité de prejugés qu'ils tiroient des principes de leur Philoſophie, ils reformerent ſur ce pied-là la doctrine des Apôtres, & même celle de J. Chriſt, ſous pretexte de donner à la Religion une plus grande perfection. Ils pretendoient que les Apôtres avoient prêché l'Evangile avant que de connoître parfaitement la verité; & qu'ainſi il avoient la liberté de les corriger : *ante prædicaverunt,*

Iren. lib. 3. adv. Har. c. 2.

Iren. ibid.

(g) *Cùm autem ad eam iterum traditionem quæ eſt ab Apoſtolis, quæ per ſucceſſiones Presbyterorum in Eccleſiis cuſtoditur, provocamus eos, adverſantur traditioni dicentes, ſe non ſolùm Presbyteris, ſed etiam Apoſtolis exiſtentes ſuperiores, ſinceram inveniſſe veritatem; Apoſtolos autem admiſcuiſſe ea quæ ſunt legalia, Salvatoris verbis.* Iren. lib. 3. adverſus Hær. c. 2.

runt, quàm perfectam haberent cognitionem. Ce fut ce qui leur fit prendre le titre ambitieux de Savans ou *Gnoſtiques*, comme s'il n'y euſt eu qu'eux qui euſſent eu la veritable connoiſſance de la Religion. Auſſi ſe glorifioient-ils d'avoir reformé les Apoſtres: *gloriantes emendatores ſe eſſe Apoſtolorum.* St. Irenée leur reproche avec force la temerité qu'ils avoient de ſe vanter d'avoir perfectionné ce qu'il y avoit de groſſier dans l'Evangile publié par les Apoſtres.

Iren. ibid. c. 1.

Il a été neceſſaire de faire toutes ces reflexions ſur l'ancienne Secte des Gnoſtiques, parce qu'elle s'eſt appliquée plus qu'aucune autre dans ces premiers temps de la Religion Chrêtienne à ſuppoſer de faux Actes ſous les noms des Apoſtres, ou ſous d'autres titres ſpecieux. Ce ſont des Philoſophes qui ne doivent paſſer que pour des demy-Chrêtiens, qui ont alteré les traditions que les Diſciples de Jeſus-Chriſt avoient laiſſées aux Egliſes. C'eſt pourquoy l'on ne doit avoir aucun égard à tous les Livres qu'ils ont produits ſous quelque nom que ce ſoit, puis qu'ils ont fait profeſſion de poſſeder mieux la Religion que les Apoſtres mêmes, & (*h*) qu'ils ont oſé publier de nouveaux Evangiles, auxquels ils ont donné le titre *d'Evangile de la verité*, bien que ces Evangiles ne s'accordaſſent point avec ceux des Apôtres. Cela ſeul ſuffit pour faire voir que les Evangiles des Gnoſtiques étoient de faux Actes, qu'on ne peut point oppoſer aux Ecrits Apoſtoliques qui ont été reconnus par les premieres Egliſes.

Iren. lib. 3. adv. Hær. cap. 11.

On répondra facilement par ce même principe à Celſe, qui a objecté autrefois aux Chrêtiens de changer tous les jours leurs Evangiles, y ajoûtant & diminuant ce qui leur plaiſoit, afin de pouvoir par cette voye retracter ce qu'ils avoient une fois avancé. Origene répond judicieuſement à ce Philoſophe qui a été un très-grand ennemy de la Religion Chrêtienne, qu'il confondoit mal-à-propos les anciens

Apud Orig. lib. 2. cont. Celſ.

Orig. ibid.

(h) *Exiſtentes extra omnem timorem ſuas conſcriptiones præferentes, plura habere gloriantur quàm ſint ipſa Euangelia. Si quidem in tantum proceſſerunt audaciæ, uti quod ab his (Apoſtolis) non olim conſcriptum eſt veritatis Euangelium titulent, in nihilo conveniens Apoſtolorum Euangeliis, ut nec Euangelium quidem ſit apud eos. ſine blaſphemia.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 11.

ciens Sectaires avec les veritables Fidéles. Il proteſte qu'il n'a aucune connoiſſance que l'Evangile ait été corrompu par d'autres que par les Gnoſtiques, au par Marcion. (*i*) Ce qui n'eſt pas, dit-il, un crime qu'on doive imputer à l'Evangile, mais à ceux qui ont oſé le corrompre. Il apporte l'exemple des Sophiſtes, dont la fauſſe doctrine ne peut pas être attribuée à la veritable Philoſophie. (*k*) Il en eſt de même, dit ce grand homme, des Sectes qui ont introduit des nouveautés dans la doctrine de Jeſus-Chriſt, leſquelles ne peuvent tomber ſur le veritable Chriſtianiſme. En effet il y a eu de tout temps & en tous lieux une parfaite conformité entre les differens Exemplaires de ces Livres. Les diverſités qui s'y rencontrent, & qu'on remarquera dans la ſuite de cet Ouvrage, ne ſont pas d'une ſi grande importance, qu'on puiſſe dire avec Celſe, que les Chrêtiens ayent changé leurs Evangiles afin de les accommoder à leurs prejugés. Cela ne ſe peut entendre que des anciens Heretiques, leſquels n'ayant point de regles certaines de leur creance, les reformoient ſelon leur caprice. C'eſt ce que les Orthodoxes ont autrefois reproché aux Theodotiens, qui corrompoient les Livres Sacrés ſous pretexte de les corriger: & comme pluſieurs d'entre eux avoient pris cette liberté, leurs Exemplaires differoient tous les uns des autres. Ils en avoient ſous les noms d'Aſclepiade, de Theodoſe, de Hermophile & d'Apollonius, qui ne s'accordoient nullement enſemble. *Euſeb. lib. 5. Hiſt. Eccl. c. 28.*

Je ne diray rien icy de l'Evangile des Marcionites dont Origene fait mention, parce que j'en parleray en un autre endroit. J'ajoûteray ſeulement, que ſi l'on compare les Evangiles & les autres Livres du Nouveau Teſtament avec les Liturgies que nous avons ſous les noms de pluſieurs Apôtres, & que la pluspart des Orientaux leur attribüent, on ſera convaincu que les Evangiles ſont veritablement des Apôtres. Car toutes les Egliſes les ont conſervés dans leur ancienne pureté;

(i) Τῦτο ἢ λεγόμενον ὑ ἔ λόγε ἐϛὶν ἔγκλημα, ἀλλὰ πολυπειθῶν ῥαδιεργήϛων τὰ ἐυαγγέλια. Orig. lib. 2. contr. Celſ.

(k) Οὕτως ὑ ἔ ἀληθινῦ χριϛιανισμῦ ἔγκλημα ὁι μεταχαράττοντες τὰ ἐυαγγέλια ἢ αἱρέσεις ξένας ἐπεισάγοντες τῷ βελήματι τ̃ Ἰησῦ διδασκαλίας. Orig. ibid.

té, au lieu que chaque nation a ajoûté à ſes Liturgies, & a pris la liberté de les retoucher pluſieurs fois. Le reſpect qu'on a toûjours eu pour les Ecrits du Nouveau Teſtament ſans y inferer aucunes additions importantes, prouve évidemment que tous les peuples les ont conſiderés comme des Livres Divins auxquels il n'étoit pas permis de toucher. Ils ont au contraire été perſuadés, que les Liturgies, bien qu'elles portaſſent les noms des Apôtres ou de quelques Diſciples de Jeſus-Chriſt, n'étoient point originairement de ceux auxquels elles étoient attribuées: & ainſi il a été libre aux Egliſes d'y ajoûter & d'en retrancher ſelon les occaſions.

Euſeb. lib. 5. Hiſt. Eccl. c. 28.

Les principes qu'on a établis cy-deſſus en parlant des Gnoſtiques peuvent ſervir à refuter les Manichéens, qui ne reconnoiſſoient auſſi rien de divin dans l'Ecriture, que ce qui leur plaiſoit, ou plûtoſt ce qui s'accommodoit avec leurs prejugés. C'eſt ce qui a fait dire à Saint Auguſtin s'adreſſant à Fauſte, qui etoit un des chefs de ce party: (l) *Vous eſtes donc la regle de la verité. Il ſuffit que quelque choſe ſoit contre vous, pour n'eſtre point vraye.* Il leur fait voir avec évidence, qu'ils n'étoient appuyés que ſur de faux prejugés, lors qu'ils rejettoient contre l'autorité de toutes les Egliſes du monde les Ecrits des Apôtres, & qu'ils recevoient en même tems des Livres apocryphes qui n'avoient aucune autorité. Si quelqu'un, continüe ce Pere, vous oppoſoit, ſe ſervant de vos propres paroles, que ce que vous produiſez pour vous eſt faux, & qu'au contraire ce qui eſt contre vous eſt vray, (m) que feriez-vous? Comment pourriez-vous defendre la verité des Actes que vous produiſez? Quelle antiquité leur donneriez-vous, n'ayant aucuns témoins dans la tradition ſur leſquels

Aug. lib. 11. cont. Fauſt. c. 2.

Aug. ibid.

(l) *Tu es ergo regula veritatis. Quidquid contra te fuerit non eſt verum.* Aug. lib. 11. cont. Fauſt. c. 2.

(m) *Quid ages? Quò te convertes? Quam libri à te prolati originem, quam vetuſtatem, quam ſeriem ſucceſſionis teſtem citabis?* Aug. ibid.

(n) *Vides in hac re quid Eccleſiæ Catholicæ valeat auctoritas, quæ ab ipſis fundatiſſimis ſedibus Apoſtolorum uſque ad hodiernum diem ſuccedentium ſibimet Epiſcoporum ſerie & tot populorum conſenſione firmatur.* Aug. ibid.

quels vous puiſſiez les appuyer ? D'où il conclut, (*n*) qu'il eſt abſolument neceſſaire de recourir en cette occaſion à l'autorité des Egliſes fondées dès les premiers temps de la Religion Chrêtienne, & au conſentement des nations qui ont reçû des Apôtres les Livres du Nouveau Teſtament.

Aug. ibid.

Aug. ibid.

Il remarque de plus fort à propos, que s'il ne s'agiſſoit que de quelques varietés des Exemplaires, comme elles ſont en petit nombre, ce ſeroit aſſez de conſulter les Exemplaires de differens pays ; & s'ils ne s'accordoient pas en cet endroit-là, on prefereroit le plus grand nombre au plus petit, ou les plus anciens aux plus nouveaux : *plures paucioribus, aut vetuſtiores recentioribus præferrentur.* Mais les Manichéens qui ne jugeoient de la verité de ces Livres que par rapport à leurs idées, refuſoient de ſe rendre à cette autorité. Ils ne conſultoient que leur raiſon en des matieres de fait ou il faut tout donner à l'autorité. C'eſt pourquoy lors qu'on leur oppoſoit quelque paſſage qui combattoit leurs ſentimens, ils diſoient hardiment que cet endroit avoit été corrompu, ou que le Livre où il ſe trouvoit avoit été compoſé par quelque impoſteur ſous le nom des Apôtres. Fauſte, par exemple, qui aſſûroit qu'après avoir lû avec application les Livres de Moyſe, il n'y avoit rrouvé aucune Prophetie qui regardaſt J. Chriſt, ſe ſert de cette voye pour répondre aux endroits du Nouveau Teſtament où il eſt fait mention expreſſe de ces Propheties. Jeſus-Chriſt dit en parlant de ſoy-même, *Moyſe a écrit de moy.* Fauſte repond à cela, qu'après avoir examiné ſerieuſement ce paſſage, (*o*) ſa raiſon le portoit à conclure, ou qu'il étoit faux, ou que Jeſus-Chriſt n'avoit pas dit la verité ; & que comme c'étoit une impieté de dire qu'un Dieu mentiſt, il étoit plus à propos d'attribuer la fauſſeté aux Ecrivains mêmes. Lors qu'on demande à cet Heretique, pourquoy il ne reçoit point

Apud Aug. lib. 16. cont. Fauſt. c. 2.

Joan. 5: 46.

Fauſt. ibid.

(o) *Ratione cogebar in alterum è duobus, ut aut falſum pronunciarem capitulum hoc, aut mendacem Jeſum : ſed id quidem alienum pietatis erat Deum exiſtimare mentitum. Rectius ergo viſum eſt ſcriptoribus adſcribere falſitatem, quàm veritatis auctoritati mendacium.* Apud Aug. lib. 16. cont. Fauſt. c. 2.

point l'ancienne Loy & les Prophetes, que Jesus-Christ a luy-même autorisés dans le Nouveau Testament par ces paroles, *Je ne suis point venu destruire la Loy ni les Prophetes, mais les accomplir :* il s'inscrit en faux contre ce temoignage de St. Matthieu, parce qu'il est le seul des Evangelistes qui l'ait rapporté. L'on suppose, dit-il, que ce discours ait été prononcé dans le Sermon que Jesus-Christ fit sur la montagne ; Saint Jean cependant (*p*) qui y étoit present n'en dit pas un mot : & l'on veut que St. Matthieu qui n'avoit rien veu en ait parlé. Il pretend que cela a été écrit par un autre que Saint Matthieu.

Matth. 5: 17.

Apud Aug. lib. 17 *cont. Faust. c.* 1.

Joan. 5: 46.

C'est ainsi que les Manichéens qui donnoient tout à leur raison, & presque rien à l'autorité, détruisoient entierement les Livres du Nouveau Testament, ne les recevant qu'autant qu'ils étoient conformes à leurs prejugés. Ils s'étoient formé une certaine idée du Christianisme sur laquelle ils regloient les Ecrits des Apôtres. Ils vouloient que tout ce qui ne s'ajustoit point à cette idée eût été inseré dans leurs Livres par des Ecrivains posterieurs qui étoient demy-Juifs. *Multa enim*, dit Fauste, *à majoribus vestris eloquiis Domini nostri inserta verba sunt, quæ nomine signata ipsius cum ejus fide non congruant ; præsertim quia, ut jam sæpe probatum à nobis est, nec ab ipso hæc sunt, nec ab ejus Apostolis scripta ; sed multa post eorum assumptionem à nescio quibus, & ipsis inter se non concordantibus semi-Judæis, per famas opinionesque comperta sunt*, &c.

Apud Aug. lib. 33. *cont. Faust. c.* 3.

Mais Saint Augustin leur fait voir en ce même endroit, qu'il faut avoir renoncé au sens commun pour raisonner de cette sorte sur des faits auxquels on ne peut pas opposer des raisons imaginaires. (*q*) On ne sera certain, leur dit-il, d'au-

Aug. ibid.

(p) *Testis idoneus tacet, loquitur autem minùs idoneus.* Apud Aug. cont. Faust. lib. 17. cap. 1.

(q) *De quo libro certum erit cujus sit, si littera quas Apostolorum dicit & tenet Ecclesia ab ipsis Apostolis propagata, & per omnes gentes tantâ eminentiâ declarata, utrùm Apostolorum sint incertum est ; & hoc erit certum scripsisse Apostolos quod hunc Ecclesia contrarii hæretici proferunt auctorum suorum nominibus appellati longè post Apostolos existentium.* Aug. ibid.

d'aucun Livre, si l'on revoque une fois en doute les Ouvrages que l'Eglise qui est repandüe dans tout le monde reçoit d'un commun consentement, & si l'on autorise au contraire comme Apostoliques des Livres qui la combattent, & qui portent le nom d'Ecrivains lesquels ont vécu long-temps après les Apôtres. Il leur reproche (r) de faire passer des fables & des Ouvrages apocryphes pour des Ecrits Apostoliques: & il montre en même temps la fausseté de ces Actes, parce qu'ils n'ont aucun témoignage des Docteurs de l'Eglise qui vivoient alors. Il oblige Fauste à prouver ce qu'il avance, par des Livres Canoniques & reçûs generalement dans toutes les Eglises: *non ex quibuscunque literis, sed Ecclesiasticis, Canonicis, Catholicis.* Ce St. Docteur appelle folie, *insaniam & dementiam*, la maniere de raisonner des Manichéens, qui ne pouvant accorder les Ecrits des Apôtres avec l'idee qu'ils avoient formée eux-mêmes de la Religion Chrêtienne, ou sous pretexte de quelques contradictions dans l'Ecriture, lesquelles ils ne pouvoient resoudre, (s) vouloient que ces Livres eussent été composés long-temps après les mêmes Apôtres par des Auteurs incertains, qui avoient emprunté les noms de ces Apôtres pour donner de l'autorité à leurs Ouvrages.

Aug. lib. 23. adv. Faust. n. 9.

Apud Aug. lib. 32. cont. Faust. c. 2.

Pour les convaincre encore mieux de leur folie, il leur met devant les yeux les Livres (t) d'Hippocrate, de Platon, d'Aristote, de Varron, de Ciceron, & de plusieurs

Aug. cont. Faust. lib. 33. c. 6.

(r) *Legunt Scripturas apocryphas Manichæi à nescio quibus fabularum sutoribus sub Apostolorum nomine scriptas, quæ suorum scriptorum temporibus in auctoritatem sanctæ Ecclesiæ recipi mererentur, si sancti & docti homines qui tunc in hac vitâ erant, & examinare talia poterant, eos vera locutos esse cognoscerunt.* Aug. cont. Faust. lib. 22. c. 79.

(s) *Non à Christi Apostolis, sed longo pòst tempore à quibusdam incerti nominis viris, qui ne sibi non haberetur fides scribentibus quæ nescirent, partim Apostolorum nomina, partim eorum qui Apostolos secuti viderentur, scriptorum suorum frontibus indiderunt, asseverantes secundùm eos se scripsisse quæ scripserint.* Apud Aug. lib. 32. cont. Faust. c. 2.

(t) *Platonis, Aristotelis, Ciceronis, Varronis, aliorumque ejusmodi autorum libros, unde noverunt homines quòd ipsorum sint, nisi temporum sibimet succedentium contestatione continuâ?* Augustin. cont. Faust. lib. 33. c. 6.

sieurs autres Ecrivains, qu'on croit être Auteurs des Ouvrages que nous avons sous leurs noms, parce qu'ils leur ont été attribués de leur temps, & qu'on a toûjours continué de siecle en siecle de les leur attribuer. Il n'y a rien de plus contraire à la raison, que de ne pas accorder le même privilege à l'Eglise, & de ne vouloir pas qu'elle ait conservé fidelement les Ecrits des Apôtres, dont elle a toûjours conservé la Doctrine par le moyen de la succession des Evêques.

Apud Aug. lib. 32. cont. Faust. c. 2.

On s'est un peu étendu sur ces reflexions de Saint Augustin, & des autres Peres qui l'ont precedé, parce qu'elles établissent fortement la verité des Livres du Nouveau Testament, sans avoir recours à je ne sçay quel esprit particulier qui est de l'invention de ces derniers temps. On ne peut rien imaginer qui soit plus opposé au bon sens que ces paroles de la Confession de foy de ceux qui prenoient cy-devant le nom de *Reformés des Eglises de France* : *Nous reconnoissons ces Livres* (parlant de toute l'Ecriture) *estre Canoniques, non tant par le commun accord & consentement de l'Eglise, que par le témoignage & interieure persuasion du St. Esprit.* Les Peres cependant ont tous combattu les anciens Heretiques qui refusoient de connoître ces Livres pour Canoniques, *par le commun accord & consentement de l'Eglise.* C'eust été une plaisante maniere de raisonner, si chacun dans ces premiers temps du Christianisme n'avoit voulu reconnoître pour Livres Divins, que ceux que son esprit particulier luy auroit fait connoître estre tels. Ce qui a paru une si grande extravagance aux Sectaires des Pays-Bas, qu'on nomme Remonstrans, qu'ils regardent les Calvinistes qui suivent ce principe, comme des gens qui ont renoncé au sens commun. Simon Episcopius, qui a été un des Chefs de ce party, après avoir traité cette question avec beaucoup de subtilité, conclud que c'est très-mal raisonner, d'admettre outre le témoignage de l'Eglise, un autre témoignage interieur du Saint Esprit, pour connoître que de certains Livres ont une autorité divine. *Hinc patet*, dit ce Protestant, *meptos esse eos, qui vel præter vel citra testimonium Ecclesiæ requirt ajunt internum Spiritus Sancti testimonium, ad hoc ut libros hos divinos*

Confess. art. 4.

Episcop. lib. 4. sect. 1. cap. 5.

nos esse, & autoritatem divinam habere intelligamus. Il suffit, selon les Remonstrans, que nous ayons là-dessus temoignage de (v) l'Eglise Primitive, qui a sçu certainement que ces Livres ont été écrits par des Apôtres, ou approuvés par eux; & que ce temoignage soit venu jusques à nous par une tradition constante. Cet esprit qui est répandu dans toute l'Eglise doit sans doute estre preferé à l'esprit particulier, qui ne peut servir qu'à la diviser. C'est ce que Grotius a remarqué judicieusement. *Spiritus ille privatus*, dit ce Critique, *spiritus Ecclesiæ divisor.*

Remonst. Confess. cap. 1. de Script. n. 8.

Grot. Animad. in Anim. Rev.

Ce seroit inutilement que les Calvinistes objecteroient aux Remonstrans, que leur opinion est tirée des Ecrits de Socin; parce qu'on ne doit pas rejetter une verité constante, sous pretexte qu'elle se trouvera dans les Livres de Socin. Cet Heretique a prouvé dans son Traité *de l'Autorité de l'Ecriture Sainte*, & dans un autre Ouvrage intitulé *Leçons Sacrées*, la verité des Livres Sacrés, & principalement de ceux du Nouveau Testament, par les mêmes raisons & de la même maniere que Saint Irenée, Tertullien & Saint Augustin. (x) Qu'on lise, dit Socin, ce qu'Eusebe a écrit sur cette matiere dans son Histoire Ecclesiastique, & l'on y trouvera un consentement perpetuel de toutes les Eglises du monde, depuis que ces Livres ont été écrits, jusqu'à cet Auteur. Il insiste fortement dans ces deux Traités sur les témoignages des anciens Peres. Dira-t-on pour cela, que cette methode est Socinienne, parce que Socin s'en

Socin. lib. de Auctor. Script. Sac.

(v) *Ecclesia primitiva quæ temporibus Apostolorum fuit, certissimè rescisscere potuit, & indubiè etiam rescivit libros istos ab Apostolis scriptos esse, vel saltem approbatos, nobisque istius rei scientiam quasi per manus tradidit, ac veluti depositum quoddam reliquit.* Remonst. Confess. cap. 1. de Script. n. 8.

(x) *Legantur ea quæ hac de re Eusebius scribit pluribus in locis Historiæ Ecclesiasticæ, & invenietur usque ad illius Eusebii ætatem, hoc est per 250. circiter annorum perpetuum spatium, postquàm scripta illa conscripta atque edita fuerunt, nunquam fuisse in Ecclesia qui dubitaret quin quatuor quæ habemus Euangelia, liber Actorum Apostolorum, Epistolæ omnes quæ Pauli Apostoli esse dicuntur, præter eam quæ ad Hebræos est scripta, prior Apostoli Petri, & prima Joannis Apostoli, hæc, inquam, omnia ab iis scripta fuissent quibus attribuuntur.* Socin. lib. de Auctor. de Script. Sac.

s'en eſt ſervy après les plus ſavans Ecrivains Eccleſiaſtiques? Pluſt à Dieu que cet ennemy des traditions de l'Egliſe Catholique eût toûjours ſuivi ce principe! il n'auroit pas introduit tant de nouveautés dans la Religion. Auſſi ne put-il éviter que ceux mêmes de ſon party ne luy objectaſſent, que ſelon ſes principes il devoit neceſſairement reconnoître une tradition de la même maniere qu'elle eſt établie dans l'Egliſe Romaine. L'on ne peut, luy diſoit-on, recevoir l'Evangile de Saint Matthieu, & rejetter celuy qui a eſté publié ſous le nom de Saint Thomas, qu'on n'établiſſe en même temps la tradition, parce qu'il eſt impoſſible de prouver cela par aucun témoignage de l'Ecriture.

Socin. lib. de Auctor. Scrip. Sac.

Socin. Epiſt. 4. ad Chriſtoph. Oſtorod.

Socin pour répondre à cette objection ſans s'éloigner de ſon principe, met (y) un certain milieu entre l'Ecriture & la tradition; lequel milieu conſiſte, ſelon luy, dans les Hiſtoires écrites, dans d'autres témoignages, & en des raiſonnemens, d'où l'on prouve ſans avoir recours à aucune autorite de l'Egliſe, que l'Evangile de Saint Matthieu contient la veritable Hiſtoire de Jeſus-Chriſt; qu'au contraire celuy qui porte le nom de St. Thomas eſt un Livre ſuppoſé. Epiſcopius & les autres Remonſtrans ſe ſervent auſſi de cette réponſe pour n'eſtre pas obligés de reconnoître les traditions de l'Egliſe. Mais ce milieu qu'on ſuppoſe eſtre entre l'Ecriture & la tradition, eſt une tradition veritable, qui ne differe en rien de celle que Saint Irenée, Tertullien, St. Epiphane, Saint Auguſtin & pluſieurs autres Peres ont établie, lors qu'ils ont voulu convaincre les anciens Heretiques de la verité des Livres Apoſtoliques. Ces Hiſtoires & ces autres Actes dont parle Socin ſont tirés des Egliſes, ou des Ecrivains Eccleſiaſtiques; & c'eſt ce qui compoſe la tradition. Il en doit demeurer luy-même d'accord, puis qu'il

(y) *Eſt quiddam medium inter Scripturas & traditionem. Immò non quiddam modò, ſed multiplex quiddam, ſcripta nimirùm hiſtoria, aliaque teſtimonia & rationes, ex quibus factum eſt & fit ut cordati homines Matthæi Euangelium pro vera de Jeſu Chriſto hiſtoria habeant, Thomæ non habeant, nullâ hîc intercedente auctoritate Eccleſiæ & Spiritûs quo ipſa perpetuò gubernetur.* Soc. Epiſt. 4. ad Chriſtoph. Oſtorod.

avoüe dans son Traité *de l'Autorité de l'Ecriture Sainte*, que depuis les Apôtres jusqu'à Eusebe personne n'a douté dans l'Église, que les Livres du Nouveau Testament n'eussent esté composés par ceux dont ils portent les noms. Car il est certain que plusieurs Heretiques qui estoient hors de l'Eglise en ont non seulement douté, mais qu'ils les ont rejettés absolument. Ce qui a trompé Socin & les autres Sectaires, est la fausse idée qu'ils ont de l'autorité de l'Eglise. Ils s'imaginent qu'elle juge par sa seule autorité, & non sur de bons Actes, que les Livres qui composent le Vieux & le Nouveau Testament sont Divins & Canoniques.

CHAPITRE II.

Des titres qui sont à la teste des Evangiles & des autres Livres du Nouveau Testament. Si ces titres sont des Auteurs de ces Livres, ou s'ils y ont esté ajoûtés.

NOus n'avons aucune preuve solide dans l'antiquité, qui nous fasse voir que les noms qui sont à la teste de chaque Evangile y ayent été mis par ceux qui sont les Auteurs de ces Evangiles. Saint Jean Chrysostome assûre expressément le contraire dans une de ses Homilies. (a) Moyse, dit ce savant Evêque, n'a point ajoûté son nom aux cinq Livres de la Loy qu'il a écrits. Ceux qui ont recueilli des Actes après luy n'ont point aussi mis leurs noms à la teste de leurs Histoires. Il en est de même de Matthieu, de Marc, de Luc & de Jean. A l'égard de St. Paul, il a toûjours mis son nom au commencement de ses Epîtres, si

Joan. Chryſ. Hom. 1. in Epiſt. ad Rom.

(a) Μωσῆς μὲν πέντε βιβλία γράψας οὐδαμοῦ τὸ ὄνομα τὸ ἑαυτοῦ πέθεικεν, οὐδὲ οἱ μετ' ἐκεῖνον, τὰ μετ' ἐκεῖνον συνθέντες· ἀλλ' οὐδὲ Ματθαῖος, οὐδὲ Ἰωάννης, οὐ Μάρκος, οὐ Λουκᾶς. Ὁ δὲ μακάριος Παῦλος πανταχοῦ τῶν ἐπιστολῶν αὐτοῦ τὸ ὄνομα αὐτοῦ πεθήκασι. Τί δή ποτε; ὅτι ἐκεῖνοι μὲν παρῆσαν ἐγγράφειν, καὶ φειδόμενοι τοῦ ἑαυτῶν δηλοῦν παρέντες, ὅτου δὲ ἡ Χάρις μακρὰν τὰ γράμματα διεπέμπετο, καὶ ἐν ἐπιστολαῖς ἀνάγκαι· διὸ καὶ ἀναγκαῖα τοῦ ἐνδόξου ἐφάνθησαν. Joann. Chryſ. Hom. 1. in Epiſt. ad Rom.

si on excepte celle qui est adressée aux Hebreux. Et la raison que Saint Jean Chrysostome en apporte est, parce que les premiers écrivoient pour des personnes qui estoient presentes; au lieu que Saint Paul écrivoit des Lettres à des personnes éloignées. Si l'on s'en rapporte au témoignage de ce Pere, on ne pourra pas prouver préciſément des seuls titres qui sont à la teste de chaque Evangile, que ces Evangiles ayent este composés par ceux dont ils portent les noms, à moins qu'on ne joigne à cela l'autorité de l'Eglise Primitive qui a ajoûté ces titres. C'est sur ce principe que Tannerus & d'autres Jesuïtes s'appuyerent dans une Conference qu'ils eurent à Ratisbonne avec quelques Protestans, pour monstrer qu'on ne pouvoit pas prouver precisément du titre de St. Matthieu, & sans le témoignage des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, que cet Evangile fust de celuy dont il portoit le nom. Ils pretendirent qu'on ne pouvoit donner d'autres preuves de cette verité que celles qui étoient prises de l'autorité des hommes, & non de l'Ecriture même, puis qu'ils y avoient été ajoûtés: *ex solo testimonio hominum, eorumque non omnium, sed eorum tantum qui Ecclesiæ corpus constituunt.* * Un Theologien Protestant qui avoit assisté à cette Conference, a composé un Livre exprès sur cette matiere, pour prouver le contraire de ce que ces Jesuïtes pretendoient. Mais à dire le vray, il y a plus de subtilité dans ces sortes de disputes, que de solidité. Car quand même il seroit vray que Saint Matthieu est l'auteur du titre de son Evangile, il faudroit toûjours recourir à l'autorité des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, pour montrer que ce titre est de luy, & que cet Evangile est veritablement de celuy dont il porte le nom; à moins qu'on ne voulût avoir recours à l'esprit particulier dont on a parlé cy-dessus, & qui ne peut estre approuvé des personnes bien sensées.

* *David Schramus Theologus & Ecclesiastes in aula ad augustum Neoburgica, edit. Giessæ Hassorum, ann.* 1617.

Ces titres sont si anciens dans l'Eglise, que Tertullien reproche à Marcion qui recevoit l'Evangile de Saint Luc, dont il avoit osté seulement quelques endroits, (b) de n'avoir

Tertull. lib. 4. adv. Marc. cap. 2.

(b) *Marcion Evangelio scilicet suo nullum adscribit auctorem: quasi non licuerit illi titulum quoque adfingere, cui nefas non fuit ipsum corpus evertere* Tertull. lib. 4. adv. Marc. cap. 2.

voir aucun titre à la teſte de ſon Exemplaire : comme s'il ne luy avoit pas été permis, dit ce Pere, d'ajoûter un titre à un Ouvrage dont il avoit oſé corrompre le texte. Il ajoûte en ce même endroit, qu'il pourroit ne paſſer pas outre dans la diſpute qu'il avoit avec cet Heretique, étant en droit de rejetter comme ſuſpect un Livre où il ne paroiſſoit aucun titre ; qu'il vouloit bien cependant avoir cette condeſcendance pour luy, parce qu'il étoit aiſé (*c*) de juger par l'Exemplaire de St. Luc qu'on liſoit dans l'Egliſe, que celuy de Marcion étoit le même, ſi l'on exceptoit ce qu'il en avoit retranché. Ce n'eſt pas que Tertullien fût dans cette penſée, qu'on pouvoit prouver par les titres ſeuls, que les Evangiles fuſſent de ceux dont ils portoient les noms : autrement il auroit dû reconnoître pour veritables Evangiles une infinité de faux Livres qui portoient les noms des Apôtres. Il falloit, ſelon luy, avoir outre cela une tradition conſtante fondée ſur les témoignages de ceux qui avoient vécu auparavant. C'eſt pourquoi il ajoûte en même temps, que (*d*) quand même Marcion auroit publié ſon Evangile ſous le nom de St. Paul, ce titre ſeroit inutile, à moins qu'il ne fuſt accompagné de ces témoignages.

Tertull. ibid.

Ibid.

Il va encore plus avant. Il ne pretend point ſe prevaloir du titre qui eſt au cummencement de Saint Luc dans les Exemplaires de l'Egliſe : *De titulo quoque funis ducendus eſt contentionis pari hinc inde niſu fluctante.* Car ſur le ſeul titre Marcion pouvoit dire, auſſi-bien que les Catholiques, que l'Evangile qu'il produiſoit étoit le veritable. (*e*) A quoy donc s'en tiendra-t-on, dit Tertullien ? Par quelle regle pourra-t-on determiner quel eſt le veritable Evangile, de celuy de Marcion qui a eſté corrom-

Ibid.

Tertull. ibid. c. 4.

(c) *Ex iis commentatoribus quos habemus, Lucam videtur Marcion elegiſſe quem caderet.* Tertull. ibid.

(d) *Si ſub ipſius Pauli nomine Euangelium Marcion intuliſſet, non ſufficeret ad fidem ſingularitas inſtrumenti deſtituta patrocinio anteceſſorum.* Tertull. ibid.

(e) *Ego meum dico verum, Marcion ſuum. Ego Marcionis affirmo adulteratum, Marcion meum. Quis inter nos determinabit, niſi temporis ratio ei præſcribens auctoritatem, quod antiquius reperietur, & ei præjudicans vitiationem, quod poſterius revincetur ?* Tertull. ibid. cap. 4.

corrompu, ou de celuy de l'Egliſe qu'on ſuppoſe être entier, à moins qu'on n'ait recours à l'antiquité, deſorte que le plus ancien ſoit le veritable parce que la verité d'un Acte precede toûjours la corruption de ce même Acte. *In quantum enim falſum corruptio eſt veri, in tantum præcedat neceſſe eſt veritas falſum.* Sur ce principe qui eſt inconteſtable, il fait voir que le veritable Exemplaire de St. Luc étoit celuy dont les Orthodoxes ſe ſervoient, puis que Marcion n'en avoit pas reconnonnu luy-même d'autre avant qu'il ſe fût ſeparé de l'Egliſe, qu'il accuſoit de judaïſer; & il s'appuyoit principalement ſur ce pretendu Judaïſme pour ne pas recevoir cet Evangile entier, qu'il diſoit *avoir eſté interpolé par ceux qui autoriſoient le Judaïſme: interpolatum à protectoribus Judaïſmi.*

Enfin Tertullien conclud, qu'il n'y avoit point d'autre vray Exemplaire de Saint Luc que le ſien, parce qu'il eſtoit avant celuy que Marcion avoit corrigé: & la raiſon qu'il en apporte, eſt qu'il n'avoit pû corriger que celuy qui étoit dans l'Egliſe, & qui étoit par conſequent avant le ſien. *Id emendans quod invent, & id poſterius quod de noſtro emendatione conſtituens ſuum & novum fecit.* Mais comme on auroit pû luy objecter, qu'il n'eſt pas toûjours vray que les Livres les plus anciens ſoient les plus corrects, parce qu'ils peuvent auſſi avoir eſté corrompus, à moins que ce ne ſoient les veritables Originaux: il répond qu'il faut remonter juſqu'au temps des Apôtres pour eſtre certain qu'on a leurs veritables Ecrits. (f) Or l'on eſt aſſûré, ſelon luy, qu'une choſe eſt dès le temps des Apôtres, lors qu'on voit qu'elle a été inviolablement gardée dans les Egliſes Apoſtoliques. *Tertull. ibid. cap. 5.*

Tout ce raiſonnement de Tertullien prouve que la tradition conſtante de l'Egliſe eſt le motif qui nous fait diſtinguer les Livres Divins & Canoniques, de ceux qui ne le ſont point; & que c'eſt cette même Egliſe qui a ajoûté, ou au moins approuvé les titres des quatre Evangiles, pour

(f) *In ſumma ſi conſtat id verius quod prius, id prius quod & ab initio, ab initio quod ab Apoſtolis; pariter utique conſtabit, id eſſe ab Apoſtolis traditum, quod apud Eccleſias Apoſtolorum fuerit ſacro ſanctum.* Tertull. ibid. cap. 5.

nous marquer que ces Evangiles avoient été écrits par des Apôtres, ou par leurs Disciples : ce qui ne s'accorde nullement avec cet esprit particulier de quelques Protestans. Il semble que Beze ait crû que les titres des Evangiles n'ont pas moins été dictés par le St. Esprit, que le texte de ces Evangiles. C'est ce qu'il insinüe dans sa Réponse à la Defense de Castalio, qu'il reprend d'avoir traduit dans sa Version Latine du Nouveau Testament ces mots Grecs κατὰ Ματθαῖον, par ceux-cy *auctore Matthæo.* Maldonat a remarqué avec bien plus de jugement, (g) que ce n'est point la coûtume des Ecrivains Sacrés de mettre des titres au commencement de leurs Ouvrages ; mais qu'ils les omettent entierement, ou qu'ils les renferment dans les premieres paroles de leurs Livres ; ce qu'il monstre par des exemples pris du Vieux Testament : d'où il infere qu'il est croyable que les Evangelistes ne sont point les auteurs des titres de leurs Evangiles. Il le justifie même par l'exemple de St. Marc, qui auroit mis deux titres a son Livre, s'il étoit l'auteur du premier qui porte, *Evangile selon Marc ;* parce qu'il commence son Histoire par ces autres mots, *Commencement de l'Evangile de J. Christ.* Il ajoûte de plus, que si les Evangelistes étoient les auteurs de ces titres, on n'y trouveroit pas une aussi grande uniformité que celle qui y paroît. Ils se seroient servis de differentes expressions, comme ils font dans les autres endroits où ils disent les mêmes choses, mais en differens termes ; au lieu qu'ils ont tous écrit, *Evangile selon* N. Il prouve encore son sentiment par la diversité qui se rencontre entre les Exemplaires Grecs & les Latins : car ces derniers lisent, *le Saint Evangile de Jesus-Christ selon* N. ce qui vient, dit Maldonat, de ce que l'Eglise Greque a mis le titre Grec, & l'Eglise Latine le Latin : *quòd Græcum titulum Græca, Latinum Latina.*

Il semble que Beze ait voulu preferer icy le titre de l'Exemplaire Latin à celuy qui est dans

Th. Beze Resp. ad defens. & reprehens. Seb. Castal.

Maldon. Comm. in Cap. 1. Matth.

Maldon. ibid.

(g) *Non est Sacrorum Scriptorum consuetudo, ut ante initium librorum titulos ponant, sed ut vel omittant, vel prima libri verba titulum faciant.* Maldon. Comm. in Cap. I. Matth.

dans le Grec, quand il accuſe Caſtalio d'avoir traduit mal à propos *auctore Matthæo*, comme ſi St. Matthieu avoit eſté l'Auteur de ſon Evangile : car pour combattre ſon adverſaire avec plus de force, il dit, (h) *Qu'on ne lit pas, l'Evangile, de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean ; mais, l'Evangile de Jeſus-Chriſt ſelon Matthieu, ſelon Marc, ſelon Luc, ſelon Jean, comme il y a dans tous les Exemplaires Latins.* Cependant cette leçon ne ſe trouve que dans la Verſion Latine, non pas même dans tous les Exemplaires Latins. Si l'on en croit Maldonat, il n'y a que la Verſion Arabe imprimée à Rome où on liſe, *Evangile de Jeſus-Chriſt ſelon qu'il a eſté écrit par St. Matthieu un de ſes douze Diſciples.* Mais il eſt aiſé de juger, que ce titre Arabe a été pris en partie du Latin ; & que ceux qui ont copié ou traduit ces Evangiles Arabes, ont ajoûté le reſte. C'eſt pourquoy on lit dans les deux autres Editions Arabes, *Evangile de Matthieu* ou *de Saint Matthieu*. Il n'y a point auſſi autrement dans le Syriaque, l'Ethiopien & le Perſan. En un mot il n'y a que la ſeule Verſion Latine où on liſe *Evangile de Jeſus-Chriſt :* ce qu'elle a apparemment imité des premiers mots de l'Evangile de Saint Marc. Quoy qu'il en ſoit, le ſentiment de St. Jean Chryſoſtome, qui a crû qu'aucun des Evangiles n'a été d'abord écrit avec les titres qui y ſont preſentement, me paroît bien plus probable que celuy de quelques Auteurs, ſur tout parmy les Proteſtans, qui les attribuent aux Evangeliſtes, & qui veulent qu'ils faſſent une partie des Evangiles. Il y a beaucoup plus d'apparence que les premiers Chrêtiens les y ont ajoûtés dans des temps qu'il étoit conſtant que ces Evangiles étoient veritablement de ceux dont on y a mis les noms. C'eſt ainſi qu'on trouve le nom de St. Luc ajoûté au commencement de quelques Exemplaires Grecs MSS. des Actes des Apôtres, comme je l'ay remarqué dans trois MSS. de la Bibliotheque du Roy. On lit

Beza Reſp. ad Caſtal. p. 12.

Nov. Teſt. Arab. edit. Romæ, ann. 1591.

Maldon. ibid.

(h) *Neque enim legimus, Euangelium Matthæi, Marci, Lucæ, vel Joannis ; ſed, Euangelium Jeſu Chriſti, ut habent omnes Latini codices, ſecundùm Matthæum, Marcum, Lucam, & Joannem.* Bez. Reſp. ad Caſtal. p. 12.

dans deux de ces Manuſcrits, (*i*) *Les Actes des Apôtres de Luc Evangeliſte ;* & dans l'autre, (*k*) *Les Actes des Saints Apôtres par Luc Apôtre.*

MSS. Bibl. Reg. n. 2869. 2248. & 2872.

Au reſte, le mot Grec Εὐαγγέλιον, *Evangile*, qui ſignifie à la lettre *bonne nouvelle*, ſe prend icy pour *predication*, enſorte que l'Evangile de Matthieu n'eſt autre choſe que la predication de cet Apôtre qui a fait le recueil des actions & des paroles de ſon Maître. C'eſt pourquoy les Syriens ont intitulé cet Evangile, *Evangile, predication de Mathieu.* Les Verſions Arabes qui ont été tirées du Syriaque ſe ſervent auſſi d'un mot Arabe qui ſignifie *predication.*

Nov. Teſt. Syr.

Je ne croy pas qu'il ſoit neceſſaire de m'arreſter ſur ces mots κατὰ Ματθαῖον, κατὰ Μάρκον, *ſelon Matthieu, ſelon Marc*, que quelques Commentateurs du Nouveau Teſtament ont, ce me ſemble, expliqué avec trop de ſubtilité. Ils s'imaginent que ceux qui ont mis ces titres ſe ſont ſervis exprès de cette expreſſion, pour monſtrer que ni Matthieu, ni Marc, ni Luc, ni Jean n'eſtoient point les Auteurs des Evangiles, mais qu'ils les avoient ſeulement écrits. Cela me paroît une pure ſubtilité. Car ſelon le ſtile de ce temps-là, κατὰ Ματθαῖον, *ſelon Matthieu*, eſt la même choſe que Ματθαίου, *de Matthieu.* On diſoit de la même maniere, l'Evangile κατ' Ἑβραίους, *ſelon les Ebreux*, & κατ' Αἰγυπτίους, *ſelon les Egyptiens*, c'eſt-à-dire, *des Ebreux & des Egyptiens :* comme on a auſſi dit αἵρεσις τῶν Φρύγας, *l'hereſie ſelon les Phrygiens*, qui eſt la même choſe que αἵρεσις Φρύγων, *l'hereſie des Phrygiens.* Beze même qui s'eſt emporté avec excès contre Caſtalio ſur la verſion de ces mots τῷ Ματθαίῳ, qu'il avoit traduits *auctore Matthæo*, avoüe qu'on dit ordinairement l'Evangile de St. Matthieu & de St. Marc, comme l'on dit les Epîtres de St. Paul & de St. Pierre. Mais il craint que ce titre de Caſtalio ne faſſe croire que les Evangeliſtes ſont en effet les Auteurs des Evangiles qu'ils ont publiés; au lieu qu'il n'en ſont que les ſimples Ecrivains : comme ſi dans

(i) Λυκᾶ ἰναγγελιστᾶ περίξις ἀποστόλων. MSS. Reg. n. 2869. & 2248.

(k) Περίξις τ ἁγίων ἀποστόλων ὑπὸ Λυκᾶ ἀποστόλ. MSS. Reg. n. 2827.

dans le bel usage même de la langue Latine, *auctor* n'étoit pas la même chose que *scriptor*. Il devoit bien plûtost craindre ceux qui pourroient dire que cette expression κατὰ Ματθαῖον, *selon Matthieu*, sembloit marquer que Saint Matthieu & les autres Evangelistes n'avoient pas écrits eux-mêmes leurs Evangiles; que c'étoient seulement des recueils que leurs Disciples avoient faits des predications de leurs Maîtres. Mais on répond tout d'un coup à cette objection, en faisant voir qu'il n'y a nulle difference pour le sens entre ces deux expressions, κατὰ Ματθαῖον, *selon Matthieu*, & Ματθαίου, *de Matthieu*, Castalio qui fait profession de rendre plûtost le sens que la lettre, n'a point mal traduit *auctore Matthæo*: & ainsi Beze a eu tort d'avoir pris de là occasion de l'accuser d'avoir nié l'inspiration des Livres Sacrés.

Je m'estonne que Grotius se soit arresté à cette subtilité de Beze, & qu'il ait remarqué après luy dans ses Notes sur cet endroit de Saint Matthieu, que l'ancien titre n'étoit pas simplement, Εὐαγγέλιον, *Evangile*, mais Εὐαγγέλιον Ἰησοῦ Χριστοῦ, *Evangile de Jesus-Christ*, de la maniere qu'il est au commencement de Saint Marc. Il juge que c'est la raison pourquoy on n'a pas mis Εὐαγγέλιον Ματθαίου, *Evangile de Matthieu*, mais κατὰ Ματθαῖον, *selon Matthieu*. Cette observation n'a aucun fondement: car κατὰ Ματθαῖον, *selon Matthieu*, & Ματθαίου, *de Matthieu*, sont la même chose, comme on l'a prouvé cy-dessus. Aussi voyons-nous que la Version Syriaque, l'Arabe, si l'on excepte l'Exemplaire de Rome qui a apparemment été reformé en cet endroit sur le Latin, l'Ethiopienne & la Persienne lisent toutes *Evangile de Matthieu*. *Grot. Annot. in tit. Matth.*

On prouve ordinairement la grande antiquité de ce titre Εὐαγγέλιον, *Evangile*, par ces paroles de Saint Justin Martyr dans son Apologie pour les Chrêtiens. (l) *Les Apôtres dans les Actes qu'ils ont mis par écrit, qu'on appelle Evangiles.* Au lieu du mot d'*Actes*, il y a dans le Grec de ce Pere, ἀπομνημονεύματα. Nous avons encore aujourd'huy quatre Livres de Xenophon, où il rapporte *Justin Mart. in Apol.*

(l) Οἱ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν ἃ καλεῖται εὐαγγέλια. Just. Mart. in Apol.

porte les paroles & les actions de Socrate, qui ſont intitulés, Ξενόφωντ@ ἀπομνημονεύματα, & en Latin ſelon la traduction du Cardinal Beſſarion, *Xenophontis de factis & Socratis memoratu dignis.* C'eſt en ce même ſens que ce Saint Martyr cite les Evangiles dans ſes Dialogues contre Tryphon, ſous le titre de τῶν ἀποστόλων ἀπομνημονεύματα, comme ſi les Apôtres n'avoient eu d'autre deſſein dans leurs Ecrits qui ont été nommés *Evangiles*, que de publier les paroles & les actions de Jeſus-Chriſt. Au reſte il eſt bon de remarquer, que bien que les Apôtres ne ſoient pas les auteurs des titres qui ſont à la teſte de leurs Evangiles, nous les devons neanmoins recevoir de la même maniere que s'ils les y avoient mis eux-mêmes, parce qu'ils y ſont dès les premiers commencemens du Chriſtianiſme, & qu'ils ſont de plus autoriſés par une tradition conſtante de toutes les Egliſes du monde. Eraſme qui a eu de grandes difficultés ſur l'Auteur de l'Epître aux Ebreux, qui ne porte point le nom de Saint Paul, témoigne que ſi l'Egliſe a prononcé quelque choſe là-deſſus, il ſe ſoûmettra volontiers à ſa deciſion, qu'il prefere à toutes les raiſons qu'on luy pourroit apporter. *Plus apud me valet*, dit ce Critique, *Eccleſiæ judicium, quàm ullæ rationes humanæ.*

Juſt. Mart. in Dial. cont. Tryph.

Eraſm. declar. ad Theol. Pariſ.

CHAPITRE III.

Des Livres qui ont été publiés ſous le nom de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. De pluſieurs autres Actes ſuppoſés par les anciens Heretiques. Reflexions ſur toute cette matiere.

ON a remarqué cy-deſſus, que Jeſus-Chriſt n'a publié aucun Ouvrage pour faire connoître ſa doctrine, & qu'il n'a pas même donné ordre à ſes Diſciples d'écrire ce qu'il leur avoit enſeigné, mais ſeulement de le prêcher à toutes les nations de la terre. Il s'eſt trouvé cependant des impoſteurs qui ont ſuppoſé des Livres ſous ſon nom, & qui luy ont attribué de certaines Actes écrits en forme de Lettres, dont la ſuppoſition ſe découvre d'elle-même, parce qu'ils ſont adreſſés à Pierre & à Paul. Ils n'ont pas pris garde, lors qu'ils ont compoſé ces Lettres, que Paul n'avoit été Diſciple de J. Chriſt qu'après la mort du même

Jeſus-

Jesus-Christ. (a) Comment donc se peut-il faire, dit Saint Augustin, qu'il ait écrit à Pierre & à Paul, comme à ses chers Disciples avec lesquels il vivoit familierement, puis que ce dernier n'étoit point alors au nombre de ses Disciples; outre que ces Livres étoient remplis de secrets, ou plûtôt de superstitions de l'art qu'on appelle Magie. Ce qui ne convient nullement à Jesus-Christ, qui a toûjours fait profession, & les Chrêtiens après luy, de condamner ces sortes de superstitions. Il y a de l'apparence que comme ses actions extraordinaires éclaterent dans le monde, & que ses miracles étoient surprenans, on prit de là occasion de feindre cet Ouvrage pour debiter je ne sçay quels secrets magiques, dont on pretendoit qu'il s'étoit servi. En effet, les Juifs qui étoient ses ennemis n'ayant pû nier la verité de ses miracles, publierent par tout qu'il étoit Magicien. Ils n'ont pas même eu de honte de marquer ces fables dans leur Talmud, & de dire que Jesus avoit appris en Egypte les plus fins mysteres de la Magie. Celse fait à peu près les mêmes reproches aux anciens Chrêtiens sous la personne d'un Juif qu'il fait parler. Ce Philosophe Epicurien attribüe les actions miraculeuleuses de Jesus à la Magie, ou plûtôt à un certain art qu'on apprenoit, selon luy, en Egypte.

Aug. de Consen. Euang. lib. 1. c. 10.

Apud Origen. lib. 1. cont. Celf.

La Lettre de Jesus-Christ à Agbar Roy d'Edesse ne paroît pas si éloignée de la verité, parce qu'Eusebe qui la rapporte avec la Lettre de ce Prince à Jesus, assûre qu'il a tiré ces deux pieces (b) des Archives d'Edesse, qui contenoient les Actes de ce qui s'étoit passé sous le regne d'Agbar, & qu'elles s'y conservoient encore de son temps écrites en Syriaque, qui étoit la langue du pays, d'où on les avoit traduites en Grec. Neanmoins le Pape Gelase a eu raison de rejetter comme apocryphe cette Lettre de Nôtre Seigneur

Euseb. Hist. Eccl. lib. 1. c. 13.

(a) *Quomodò potuit libros quos, antequàm moreretur, eum scripsisse putari volunt, ad discipulos tanquam familiarissimos Petrum & Paulum scribere, cùm Paulus nondùm fuerit discipulus ejus?* August. de Consen. Euan. lib. 1. cap. 10.

(b) Ἐν τοῖς αὐτοῖς δημοσίοις χάρταις, τοῖς τὰ παλαιὰ καὶ τὰ κατὰ τὸν Ἄβγαρον περιεχθεῖσι σωζόμενα. Euseb. Hist. Eccles. lib. 1. c. 13.

Seigneur à Agbar: *Epiſtola Jeſu ad Agbarum apocrypha.* Je veux croire que Lettres ont été trouvées en effet dans les Archives de la ville d'Edeſſe : mais il ne faut pas ajouter foy avec trop de facilite aux premieres origines des Egliſes. Chacune éleve ſon antiquité le plus qu'il luy eſt poſſible, & l'on ne fait même aucun ſcrupule en ces occaſions de ſuppoſer des Actes, lors qu'on n'en a pas de vrais.

Gelaſ. decr. part. diſt 15. c. 3.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 39.

Euſebe paroît beaucoup plus judicieux, lors qu'il rejette, comme des contes faits à plaiſir, de certaines paraboles & predications que Papias attribuoit à J. Chriſt, & qu'il aſſûroit avoir entendu dire à ceux mêmes qui les avoient appriſes des Apôtres. On doit donc tenir pour un fait conſtant, que J. Chriſt n'a écrit, & que nous n'avons rien de luy que ce que nous en avons appris de ſes Apôtres. Ce qui donna lieu à quelques Payens qui avoient de la veneration pour luy, de dire (*c*) qu'ils ne pouvoient croire à l'Evangile, parce qu'il ne l'avoit pas écrit luy-même, & que ſes Diſciples qui en étoient les auteurs s'eſtoient émancipés en le faiſant Dieu. St. Auguſtin refute ces gens-la dans ſon premier Livre du Conſentement des Evangiles. Ils attribuent, dit-il en parlant de ces Payens, à Jeſus-Chriſt une très-excellente ſageſſe; mais ils le conſiderent toûjours comme un homme, & ils pretendent que ſes Diſciples luy ont donné des qualités qu'il n'avoit point. Ils témoignoient avoir de la diſpoſition à croire à ſa parole, s'il l'avoit luy-même miſe par écrit, refuſants cependant d'ajoûter foy aux predications de ſes Apôtres. Saint Auguſtin leur propoſe l'exemple de Pythagore & de Socrate deux des plus grands-hommes de l'Antiquité Payenne, leſquels n'ont rien écrit de leurs propres actions non plus que Jeſus-Chriſt; & on ne laiſſe pas pour cela de s'en rapporter à leurs Diſciples. Il leur demande (*d*) pourquoy ils croyent

Aug. lib. 2. Retract. c. 16.

Aug. lib. 1. de conſ. c. 7.

(c) *Nolunt Evangelio credere, quia non ab ipſo (Jeſu) illa conſcripta ſunt, ſed ab ejus Diſcipulis, quos exiſtimant ei divinitatem, quâ crederetur Deus, errore tribuiſſe.* Aug. lib. 2. Retract. c. 16.

(d) *Quid igitur cauſæ eſt cur de iſtis hoc credant, quod de illis diſcipuli eorum literis commendarunt, & de Chriſto nolunt credere quod ejus de illo Diſcipuli conſcripſerunt?* Aug. ibid.

croyent plûtôt aux Disciples de ces deux Philosophes en ce qu'ils ont écrit de luy. Ce raisonnement de St. Augustin suppose manifestement que nous n'avons aucuns Ecrits de Jesus-Christ : & c'est ce qu'il affirme en termes formels dans un autre endroit, où il répond à Fauste qui pretendoit qu'on devoit rechercher ce que Jesus avoit dit de luy-même : *quærendum esse quid de se Jesus ipse prædicaverit.* Peut-on savoir cela d'ailleurs, dit ce Pere, que des Ecrits de ses Disciples ? *Numquid hoc scieri potest, nisi discipulis ejus narrantibus ?* (e) S'il y avoit, ajoûte-t-il, quelques Ecrits qui fussent veritablement de Jesus-Christ, comment se pourroit-il faire qu'ils ne seroient ni lûs ni reçûs dans son Eglise, & qu'ils n'y tiendroient point le premier rang ? C'est aussi le sentiment d'Origene dans son premier Livre contre Celse, où il reconnoît que Jesus n'a rien publié de ses actions ; que nous les savons seulement par les relations de ses Disciples dans leurs Evangiles.

Aug. lib. 2. Retract. c. 16.

Aug. lib. 1. de cons. c. 7.

Aug. cont. Faust. lib. 28. c. 4.

Orig. lib. 1. cont. Cels.

A l'égard des faux Evangiles, des faux Actes, des fausses Apocalypses ou Revelations, & des autres pieces de cette nature qui ont été composées sous les noms des Apôtres, il y en a un si grand nombre, qu'il seroit difficile de les marquer toutes exactement. Le Pape Gelase en a dressé un Catalogue assez long qui a été inseré dans le Decret de Gratien : & quoy que ces faux Livres ayent été presque tous perdus, il nous en reste encore quelques fragmens dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Saint Luc semble n'avoir écrit son Evangile, que parce que quelques-uns qui avoient entrepris la même chose avant luy ne s'en étoient pas aquittés fidélement. C'est le sens que les Peres donnent ordinairement aux premieres paroles de cet Evangeliste, lors qu'ils expliquent le mot Grec ἐπεχείρησαν, qui est traduit dans la Vulgate *conati sunt.* Plusieurs, dit

Dect. 1. part. dist. 15. c. 3.

Luc. 1 : 1.

(e) *Undè fieri poterat, ut si verè ipsius essent, non legerentur, non acciperentur, non præcipuo culmine auctoritatis eminerent in ipsius Ecclesiâ, quæ ab ipso per Apostolos succedentibus sibimet Episcopis usque ad hæc tempora propagata dilatatur ?* Aug. cont. Faust. lib. 28. c. 4.

Theophyl. Comment. in c. 1. Luc. v. 1.

Theophylacte, ont écrit des Evangiles ; & (*f*) nous en avons des exemples dans celuy qu'on appelle des Egyptiens, & dans un autre intitulé, *l'Evangile des Douze.* Ces gens-là, ajoute-t-il, ont seulement fait un effort ; mais ils n'ont point achevé. Le sentiment commun des anciens Interpretes de l'Ecriture soit Grecs, soit Latins, est que St. Luc a voulu marquer en ce lieu-là des Ecrivains qui avoient osé publier de faux Evangiles. *Pseudapostolos*, dit Baronius, *& Pseudoscriptores his sugillatos verbis à Luca firma est Patrum sententia.* Plusieurs neanmoins d'entr'eux se sont trompés, quand ils ont apporté pour exemples de ces faux Evangiles des Ecrits qui n'ont été publiés qu'après St. Luc.

Baron. an. Ch. 58. n. 31.

C'est ce qui a donné occasion à quelques savans Commentateurs du Nouveau Testament de douter de l'explication que ces Peres ont apportée de ce mot Grec ἐπεχείρησαν, qui le prennent en mauvaise part en cet endroit-là. Maldonat après avoir rapporté en peu de mots ce que plusieurs Peres pensent là-dessus, ajoûte (*g*) qu'il entre aussi dans le sentiment commun, bien qu'il ne soit appuyé sur aucune raison convaincante, parce que le verbe ἐπεχείρησαν se peut aussi expliquer en bonne part. Mais soit qu'il y ait eu ou non de faux Evangiles avant que Saint Luc publiast le sien, on ne peut douter qu'on n'en ait supposé un grand nombre après ce temps-là dont les Heretiques ont été les Auteurs. Je ne parleray point icy de celuy des Nazaréens, qu'on nommoit aussi l'Evangile κατ' Ἑβραίους, *selon les Ebreux*, parce que je suis persuadé que cet Evangile estoit l'Original de St. Matthieu, auquel on insera dans la suite quelques additions, comme je le monstreray plus bas.

Maldon. Comm. in c. 1. Luc. v. 1.

Les Ebionites qui lisoient ce même Evangile de Saint Mat-

(f) Οἷον ἐστι τὸ κατ' Αἰγυπτίους καὶ τὸ Παραδεδομένον τῶν δώδεκα. Οἱ μὲν οὖν ἐπεχείρησαν μόνον, οἱ δὲ καὶ ἐπλήρωσαν. Theophyl. Comm. in c. 1. Luc. vers. 1.

(g) *A quâ sententiâ, non quòd certâ mihi ratione probari posse videatur, sed quòd omnibus vulgò probari videam, nolo discedere.* Maldon. Comm. in c. 1. Luc. v. 1.

Matthieu ſelon les Ebreux, (*h*) en avoient d'autres qu'ils avoient ſuppoſés ſous les noms des Apôtres, principalement de Jaques, & de Jean, afin d'impoſer plus facilement à ceux de leur Secte par ces faux Evangiles qui portoient les noms des Diſciples de Jeſus-Chriſt. Ils eurent même la hardieſſe de feindre de nouveaux Actes des Apôtres, qu'ils remplirent d'impietés & de mediſances contre Saint Paul, qu'ils appelloient par moquerie *l'homme de Tarſe*, voulant prouver par là qu'il n'étoit point Juif d'origine, mais Proſelyte, & né d'un pere & d'une mere qui avoient paſſé du Gentiliſme à la Religion des Juifs. Euſebe cependant nous aſſûre que ces Heretiques ne recevoient que l'Evangile appellé *ſelon les Ebreux*, & qu'ils eſtimoient peu les autres. Comme ils avoient conſervé le Judaïſme avec la Religion Chrêtienne, ils rejettoient abſolument les Epîtres de Saint Paul qu'ils traitoient d'Apoſtat, parce qu'il avoit, diſoient-ils, abandonné l'ancienne Loy, ἀποστάτην ἀποκαλοῦντες αὐτὸν τοῦ νόμου.

Epiph. Hær. 30. n. 23.

Malden. Comm. in c. 1. Luc. v. 1.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 27.

Les Gnoſtiques qui s'imaginerent avoir une connoiſſance plus parfaite de la Religion que tous les autres Chrêtiens, & qui regardoient même les Apôtres comme des gens qui étoient encore rudes & groſſiers lors qu'ils publierent leurs Evangiles, compoſerent en vers un Ouvrage qu'ils appellerent Εὐαγγέλιον πλειώσεως, *Evangile de perfection.* (*i*) Ils ſe ſervoient auſſi d'un Evangile qu'ils attribuoient à St. Philippe Diſciple de J. Chriſt, dont Saint Epiphane rapporte quelques paroles. Quelques-uns de cette même Secte qui étoit diviſée en pluſieurs branches, avoient ſuppoſé un Evangile intitulé, Εὐαγγέλιον Εὔας, *Evangile d'Eve*, où ils debitoient leurs rêveries ſous le nom de cette femme, qu'ils conſideroient comme une parfaite Gnoſtique, qui avoit reçû de grandes lumieres dans la conference qu'elle eut avec le Ser-

Epiph. Hær. 26. n. 2.

Epiph. ibid. n. 13.

Epiph. ibid. n. 2.

(h) Τῶν ἀποστόλων τὸ ὀνόμα ἐφ' ᾧτῳ ἠπατημένων ὑπ' αὐτῶν πιθανῶς προσπιπτόντων δέχονται. βίβλους τε ἐξ ὀνόματος αὐτῶν πλασάμενοι ἀνεγράψαντο. Epiph. Hær. 30. n. 23.

(i) Προσφέρουσι δὲ εἰς ὄνομα Φιλίππου δ' ἁγίου μαθητοῦ εὐαγγέλιον πεπλασμένον. Epiph. ibid. n. 13.

pent. Les Sethiens qui étoient une autre eſpece de Gnoſtiques, & qui ſe vantoient de tirer leur origine de Seth qu'ils croyoient être Jeſus-Chriſt, avoient forgé (*k*) une Apocalypſe ſous le nom du Patriarche Abraham. Saint Epiphane obſerve judicieuſement, que le deſſein de ces Gnoſtiques en publiant tant de faux Livres ſous de grands noms, étoit de tromper les ſimples, & de leur faire croire qu'ils n'ignoroient rien de la vie de Jeſus-Chriſt. Ceux d'entr'eux qu'on nommoit Marcoſiens, avoient compoſé de fauſſes hiſtoires de ſon enfance, où ils marquoient de quelle maniere il avoit appris à lire.

Epiph. Her. 39. n. 4.

Epiph. Her. 34. n. 18.

Les Encraites qui reconnoiſſoient pour Auteur de leur Secte le celebre Tatien Diſciple de Saint Juſtin Martyr, (*l*) s'appuyoient ſur les Actes de Saint André, de Saint Jean, de St. Thomas, & de quelques autres Livres Apocryphes, comme ſur des Ecritures Authentiques. Ceux qui prenoient le nom (*m*) d'Apoſtoliques, & qui étoient une branche des Encratites, ſe fondoient à leur exemple ſur les faux Actes de St. André & de Saint Thomas. (*n*) Les Origeniens, dont les ſentimens approchoient de ceux d'Epiphane qui étoit de la Secte des Gnoſtiques, ſe ſervoient auſſi des Actes attribuées à St. André, & de quelques autres Livres de même nature. Les (*o*) Manichéens avoient compoſé un Evangile ſous le nom de Thomas, & ils ſe ſervoient de ce nom d'Evangile pour impoſer aux ſimples. Cyrille de Jeruſalem qui a vécu peu de temps après la naiſſance de cette Secte, attribuë cet Evangile à un des Diſ-

Epiph. Her. 47. n. 1.

Epiph. Her. 61. n. 1.

Epiph. Her. 63. n. 2.

Cyrill. Hieroſ. Catech. 4.

(k) Ἀποκάλυψιν ἐξ ὀνόματος Ἀβραάμ. Epiph. Hær. 39. n. 4.

(l) Κέχρηνται γραφαῖς πρωτοτύποις ταῖς λεγομέναις Ἀνδρέου καὶ Ἰωάννου πράξεσι καὶ Θωμᾶ καὶ ἑτέροις τισί. Epiph. Hær. 47. n. 1.

(m) Ἀποστολικοὶ ταῖς λεγομέναις πράξεσιν Ἀνδρέου τε καὶ Θωμᾶ τὸ πλεῖστον ἐπερείδονται. Epiph. Hær. 61. n. 1.

(n) Ὠριγένιοι κέχρηνται ἑτεροκρύφοις τισὶ, μάλιστα ταῖς λεγομέναις πράξεσιν Ἀνδρέου καὶ τῶν ἄλλων. Epiph. Hær. 63. n. 2.

(o) Ἔγραψαν καὶ Μανιχαῖοι κατὰ Θωμᾶν εὐαγγέλιον ὅπερ οὐκ ἔστιν εὐωδίας τοῦ εὐαγγελικοῦ θεσπισμοῦ ἀλλὰ φθείρει τὰς ψυχὰς τῶν ἀπλουστέρων. Cyrill. Hieroſol. Catech. 4.

Disciples de Manes nommé Thomas. (p) *Que personne*, dit ce St. Evêque, *ne lise l'Evangile de Thomas ; car il n'est pas d'un des douze Apôtres, mais d'un des trois méchans Disciples de Manes.* Les noms de ces trois Disciples, selon le témoignage du même Cyrille, étoient Thomas, Baddas & Hermas. Le Pape Gelase neanmoins le condamne, comme étant ; selon eux, de l'Apôtre St. Thomas. *Euangelium nomine Thomæ Apostoli quo utuntur Manichæi apocryphum.* St. Augustin écrivant contre Fauste, a fait mention de certains Livres Apocryphes dont les Manichéens se servoient, où étoient rapportées plusieurs actions de Saint Thomas, & dont même il produit quelques exemples. Mais pour n'être pas long, je passe sous silence plusieurs autres Evangiles qui ont été publiés sous les noms des Apôtres. On en peut voir les noms dans le Catalogue du Pape Gelase, qui les a mis au nombre des Livres Apocryphes.

Id. Cyril. Catech. 6.

Epiph. Her. 61. n. 1.

Gelas. decr. 1. par. dist. 15. c. 3.

Epiph. Her. 63. n. 2.

Aug. cont. Faust. lib. 22. cap. 79.

Cyrill. Hieros. Catech. 4.

Quoy que l'Eglise ne reconnoisse pour Canoniques que deux Epistres de Saint Pierre, qui sont même assez courtes, il avoit composé, si nous en croyons les anciens Heretiques, plusieurs autres Ouvrages qui sont rapportés par Saint Jerôme, savoir des Actes, un Evangile, une Apocalypse, & deux autres Livres, (q) dont l'un étoit intitulé, *la Predication de Pierre*, & l'autre, *le Jugement.* Eusebe qui a aussi fait mention de ces Livres attribués à Saint Pierre, ajoûte qu'ils étoient rejettés generalement de tous les Catholiques, (r) parce qu'on ne voyoit point qu'aucun Ecrivain Ecclesiastique se fust appuyé sur leur autorité. Ce qui n'est pas vray : car il assûre luy-même en un autre endroit, que Clement d'Alexandrie a cité l'Apocalypse de Saint Pierre. Le même Clement a aussi cité le Livre qui a pour titre Κήρυγμα Πέτρου, *la Predication de Pierre.* Il a même rapporté quelques fragmens de ces deux Ouvrages :

Hieron. de Script. Eccles. in Petrus.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. cap. 3.

(p) Μηδεὶς ἀναγινωσκέτω τὸ τῦ Θωμᾶ εὐαγγέλιον· οὐ γάρ ἐστιν ἑνὸς τῶν δώδεκα ἀποστόλων, ἀλλ' ἑνὸς τῶν κακῶν τριῶν τῦ Μάνη μαθητῶν. Id. Cyr. Catech. 6.

(q) *Unus Actorum ejus inscribitur ; alius, Euangelii ; tertius, Predicationis ; quartus, Apocalypseos ; quintus, Judicii.* Hieron. de Scriptor. Eccl. in Petr..

(r) Ὅτι μήτε ἐν ταῖς καθ' ἡμᾶς τῆς ἐκκλησίας ἐκτεθείσης συγγράφοις, τῶν ἐξ αὐτῶν συνεχόντων μαρτυρίαις. Euseb. Hist. Eccl. lib. 3. c. 3.

ges: ce qu'Origene a auſſi fait après luy. Il y a de l'apparence qu'Euſebe a ſeulement voulu dire, qu'aucun Auteur Eccleſiaſtique n'avoit cité ces Livres comme Divins & Canoniques. On expliquera auſſi de la même maniere un autre endroit de ſon Hiſtoire, où après avoir rejetté comme Apocryphes, les Evangiles qui avoient été publiés par les Heretiques ſous les noms de Pierre, de Thomas, de Matthias & de quelques autres Apôtres, il ajoûte qu'aucun Ecrivain Eccleſiaſtique depuis les Apôtres juſqu'à ſon temps n'avoit fait mention de ces Evangiles.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 25.

Serapion Evêque d'Antioche a compoſé exprès une Lettre contre l'Evangile qui portoit le nom de Pierre, à l'occaſion de quelques Chrêtiens de Rhoſſe en Cilicie, qui ayant lû cet Evangile, étoient tombés dans l'erreur. Il dit dans cette Lettre, qu'il recevoit auſſi-bien qu'eux les Ecrits de Saint Pierre & des autres Apôtres, comme la parole de Jeſus-Chriſt; mais qu'il rejettoit ce faux Evangile qu'on avoit ſuppoſé ſous le nom de Saint Pierre, & qui n'étoit fondé ſur aucune tradition. Les Heretiques qu'on nommoit Docites s'en ſervoient; & Serapion même avant que de l'avoir examiné, avoit permis à ceux de Rhoſſe de le lire: mais l'ayant dans la ſuite trouvé contraire en quelques endroits à la foy orthodoxe, il leur en defendit abſolument la lecture. Sozomene aſſûre (s) qu'on liſoit même de ſon temps tous les ans le jour du Vendredi Saint dans quelques Egliſes de Paleſtine, l'Apocalypſe attribuée à Saint Pierre, bien que cette piece eût été rejettée par toute l'antiquité.

Seraph. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. cap. 12.

Sozom. Hiſt. Eccl. lib. 7. cap. 19.

Les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques font de plus mention de certains Actes attribués à St. Paul, qu'Euſebe a rejettés comme Apocryphes. (t) Nous ne recevons point, dit cet Hiſtorien, parmy les Livres qui ne ſont point ſuſpects, ce

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 3.

(s) Τὸ καλούμενον ὑπὸ κάλυψιν Πέτρου ὡς νόθον παντελῶς πρὸς τῶν ἀρχαίων δοκιμασθῆναι ἐν ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Παλαιστίνης εἰσέτι νῦν ἅπαξ ἑκάστου ἔτους ἀναγινωσκόμενον ἔχομεν ἐν τῇ ἡμέρᾳ τοῦ Σαββάτου. Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. 7. cap. 19.

(t) Οὐδὲ μὴν τὰς λεγομένας αὐτοῦ πράξεις ἐν ἀναμφιλέκτοις παρείληφα. Euſeb. lib. 3. Hiſt. Eccleſ. cap. 3.

ce qu'on appelle les Actes de Paul ; & il parle de ces Actes en un autre endroit, (v) comme d'une Ecriture fauſſe & ſuppoſée. L'on a compoſé pluſieurs autres Livres ſous le nom de cet Apôtre, & entre autres une Apocalypſe ou Revelation que le Pape Gelaſe a miſe au rang des pieces apocryphes : *Revelatio quæ appellatur Pauli Apoſtoli apocrypha.* Sozomene a remarqué, (x) que de ſon temps la plus-part des Moines eſtimoient beaucoup cette Apocalypſe, bien qu'elle n'euſt aucun témoignage de l'antiquité. Pour luy donner même plus d'autorité, on feignit qu'elle avoit été trouvée à Tarſe de Cilicie enfoüie ſous terre dans la maiſon de St. Paul. Les Caianites qui reconnoiſſoient Caïn pour leur Pere, d'où ils tiroient leur nom, avoient forgé un autre Ouvrage ſous le titre de Ἀναβατικὸν Παύλου, qui contenoit l'hiſtoire de ce qui arriva à Saint Paul lors qu'il monta au ciel, où il apprit des choſes qu'il ne luy étoit pas permis de reveler. Les Gnoſtiques adopterent ce Livre pour leur uſage. Je ne m'arreſteray point à quelques Epiſtres qui ont auſſi été publiées ſous le nom de St. Paul, parce qu'il y aura lieu d'en parler ailleurs.

Ibid. cap. 24.

Gelaſ. decr. 2. part. diſt. 15. c. 3.

Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. 7. c. 19.

Epiph. Hær. 38. n. 2.

Outre tous ſes Actes ſuppoſés ſous les noms des Apôtres, & dont il ne nous reſte preſque que les titres, nous en avons d'autres plus entiers qui ont eſté imprimés, mais il ſont ſi remplis de fables & de contes faits à plaiſir, qu'on ne les peut lire ſans être en même temps convaincu de leur fauſſeté. Y a-t-il rien, par exemple, de plus ridicule que l'Evangile attribué à Nicodeme ? Il n'y a auſſi rien qui approche plus de la fable, que le petit Livre intitulé *Proteuangelium Jacobi, Protévangile de Jaques,* où il eſt traité entre autres choſes de la naiſſance & de l'enfance de la Ste. Vierge. Guillaume Poſtel qui a apporté le premier du Levant ce faux Evangile, voulut faire croire à tout le monde qu'on le liſoit publiquement dans les l'Egliſes d'Orient,

Sozom. Hiſt. Eccl. lib. 7. cap. 19.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 3.

(v) Ἐν τοῖς νόθοις καταπεπίχθω καὶ ἡ Παύλου πραξεων ἡ γραφη. Euſeb. ibid. cap. 24.

(x) Τὴν δὴ νῦν ὑπὸ ἀποκάλυψιν Παύλου ἣ ἀποφάσιν Φεσουβίου, ἣν οἱδεις ἀγχαίων οἵδε πλεῖστοι μοναχῶν ἐπαινοῦσι. Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. 7. c. 19.

d'Orient, & qu'on n'y doutoit nullement de l'Auteur. Il le traduisit de Grec en Latin, & ayant envoyé sa Traduction à Oporin Imprimeur à Basle, Bibliander le fit imprimer avec ce beau titre, *Proteuangelion, sive de Natalibus Jesu Christi & ipsius matris Virginis Mariæ Sermo Historicus D. Jacobi minoris, consobrini & fratris Domini Jesu, Apostoli primarii, & Episcopi Christianorum primi Hierosolymis.* Il y ajoûta même quelques Notes de sa façon avec un Discours, où il assûre après Postel, que cette Histoire de la Naissance de Jesus-Christ & de la Vierge passe pour un Livre Authentique dans les Eglises d'Orient: *Authenticus habetur in Orientalibus Ecclesiis.* Le Grec de ce petit Ouvrage a aussi été imprimé ensuite à Basle avec la Version Latine dans un Recueil de plusieurs pieces, intitulé *Monumenta Orthodoxa.* Le titre qui répond à celuy de la Traduction Latine est ainsi exprimé, Ιερωτευαγγέλιον ἢ περὶ γενέσεως Ἰησοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς μητρὸς αὐτοῦ τῆς ἀειπαρθένου Μαρίας λόγος ἱστορικὸς ἁγίου Ἰακώβου τοῦ μείονος συγγενοῦς τοῦ καὶ ἀδελφοῦ τοῦ κυρίου Ἰησοῦ, ἀποστόλου πρώτου καὶ ἐπισκόπου πρώτου χριστιανῶν τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις.

Proteu. Jac. edit. Basil. in 8. ann. 1552.

Biblian. in Epist. nuncup.

Ann. 1569.

Si le Commentaire sur les six jours de la Creation, que Leo Allatius a donné au public sous le nom d'Eustathe Evêque d'Antioche qui vivoit au commencement du IV. Siecle, étoit veritablement de cet Evêque, le Protévangile auroit une assez grande antiquité. On en trouve dans ce Livre un fragment considerable, qui est rapporté d'une maniere, qu'on y a omis ce qu'il y a de plus fabuleux. Les termes dont Eustathe se sert en le citant font connoître qu'il ne croyoit pas qu'il fût de Saint Jaques, sous le nom duquel on l'a publié, mais d'un autre Jaques: car voicy comment il en parle. (y) *Il est bon que nous parcourions icy l'Histoire qu'un certain Jaques rapporte de la Vierge Marie.* Quoy qu'il en soit, on trouve dans les anciens Auteurs Ecclesiastiques une partie des choses qui sont dans cette petite Histoire, & qui viennent apparemment des Gnostiques, qui avoient écrit

Eustath. Comment. in Hexaem.

(y) Ἄξιον ἦ καὶ τὴν ἱστορίαν ταύτην διέξιεναι περὶ τῆς ἁγίας Μαρίας Ἰακώβου τινὸς ἐπελθόντος. Eustath. Comm. in Hex.

écrit plusieurs fables touchant la naissance de Jesus-Christ & de la Vierge.

Je m'étonne que les Protestans qui ont fait imprimer ce Protévangile de Jaques, l'ayent jugé digne d'être publié avec quelques autres pieces de même nature sous le titre * d'*Orthodoxographes*. Bibliander debite serieusement les impostures de Guillaume Postel, qui avoit assûré que le Protévangile étoit le commencement de l'Evangile de Saint Marc, & même le fondement de toute l'Histoire Evangelique. Ce qu'il repete même dans un petit Discours où il juge de ce Livre. *Ipse Postellus*, dit-il, *æstimat (Proteuangelium) ut gemmam inter libros Theologicos, & basim atque fundamentum totius Historiæ Euangelicæ, & caput Euangelii secundùm Marcum.* En un mot, il n'oublie rien pour faire valoir cette méchante piece, qu'il trouve être recommendable parce qu'elle n'a point été mise au nombre des Livres Apocryphes avec les Evangiles de Nicodeme, de Thomas, & de plusieurs autres qui sont rapportés au long dans le Catalogue du Pape Gelase. Mais cela prouve seulement; que le Protévangile n'avoit point encore esté publié en ce temps-là, ou que n'ayant point esté traduit en Latin, ce Pape n'en avoit eu aucune connoissance. En effet il a rangé parmi les Ouvrages Apocryphes un Livre qui traitoit la même chose, comme on en peut juger par le titre: *Liber de Nativitate Salvatoris*, dit Gelase, *& de Sancta Maria, & de obstetrice Salvatoris, apocryphus.* Il seroit à desirer que le P. Jerôme Xavier Missionnaire Jesuite n'eust pas inseré tant de choses peu vrai-semblables tirées de ces sortes de Livres dans son Histoire de J. Christ écrite en Persan.

Il seroit inutile de m'étendre plus au long sur les faux Actes qui ont été publiés sous les noms des Apôtres. C'est assez d'observer en general, qu'ils ont été la plus-part composés par des Heretiques, qui ont voulu appuyer par là leurs nouveautés, en les attribuant à des Disciples de J. Christ. Hegesippe qui vivoit immediatement après les Disciples des Apôtres, parlant des Livres Apocryphes, témoigne (z) qu'une

* *Orthodoxogr. edit. Basil. Lat. ann. 1555. & ibid. Lat. & Gr. ann. 1569. Biblian. ibid.*

Biblian. in censu. & judic. Proteuang.

Gelas. apud Grat. decr. v. part. dist. 15. c. 3.

E partie

(z) Ἐπὶ τοῦτου χρόνου ἔσχε τινῶν ἀιρέσεων ἀναπλασθῆναι καὶ τινα τοιαῦτα. Euseb. Hist. Eccles. 4. lib. . c. 22.

partie de ces Livres avoit eſté compoſée par les Heretiques de ſon temps. C'eſt pourquoy lors que les premiers Peres ont voulu juger ſi un Livre étoit Canonique, ils en ont examiné la doctrine, pour voir ſi elle étoit conforme à ce qui s'enſeignoit dans l'Egliſe Catholique. Ils ont de plus conſulté les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques qui ont vécu depuis les Apôtres juſqu'à eux, afin de connoître par ce moyen la tradition. Serapion appliqua ces deux regles à l'Evangile qui portoit le nom de St. Pierre, & que ceux de l'Egliſe de Rhoſſe liſoient, croyants qu'il fût en effet de celuy dont il portoit le nom. (*aa*) Nous avons trouvé, dit ce St. Evêque, dans cet Evangile pluſieurs choſes qui s'accordent avec la veritable Religion de Jeſus-Chriſt; mais il y en a auſſi quelques-unes qui en ſont éloignées. Il juge au même endroit, que l'Acte qu'ou luy avoit produit étoit faux, parce qu'il n'étoit point fondé ſur la tradition.

Serap. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 12.

Ce n'eſt pas que les Peres ne ſe ſoient quelquefois ſervis des Livres Apocryphes, & qu'ils n'ayent même cité de faux Evangiles. On ne recevra pas, par exemple, pour authentique l'Evangile qu'on appelle κατ' Αἰγυπτίους, *ſelon les Egyptiens*, pour cette ſeule raiſon qu'on le croit très-ancien, & qu'il en eſt fait mention dans Clement d'Alexandrie. On ne doit pas auſſi le rejetter ſous ce pretexte ſeulement, que les Gnoſtiques & les Sabelliens ont appuyé leurs erreurs ſur ce Livre. Les premiers Peres qui ont écrit contre les Payens, ou contre les Juifs, ſuivent quelquefois dans leurs diſputes, & même dans leurs autres Ouvrages, la methode des Rheteurs, qui employent ſouvent des raiſons purement apparentes, & des Actes douteux ſur leſquels il ne faut pas toûjours ſe regler. C'eſt ce qu'on reconnoîtra principalement dans les Ouvrages de Clement d'Alexandrie & d'Origene. Clement a rapporté ſur ce pied-là quelques paroles de Jeſus-Chriſt, (*bb*) qui ne

Clem. Alex. lib. 3. Strom.

(aa) Εὑρεῖν τὰ μὲν πλείονα ὀρθῆ λόγῳ τοῦ σωτῆρος· τινὰ δὲ προσθέσεις ἐμφαίνει. Serap. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. cap. 12.

(bb) Ἐν τοῖς οὐ παραδεδομένοις ἡμῖν τέτρασιν εὐαγγελίοις οὐκ ἴσμεν τὸ ῥητόν, ἀλλ' ἐν τῷ κατ' Αἰγυπτίους. Clem. Alex. lib. 3. Strom.

ne se trouvent point dans les quatre Evangiles autorisés par la tradition de l'Eglise ; & il dit qu'elles sont dans l'Evangile des Egyptiens. Il ne les cite qu'après l'Heretique Cassien, & il se sert aussi avec les Sectateurs de Basilide des Ecrits attribués à St. Barnabé. D'autre part les Heretiques faisants profession du Christianisme aussi-bien que les Orthodoxes, n'ont pas toûjours recours à des pieces apocryphes & supposées pour défendre leurs nouveautés. C'est pourquoy pour juger d'un Acte, s'il est valable ou non en fait de Religion, & s'il porte avec soy une autorité divine, il est absolument necessaire d'y appliquer les deux regles qu'on a marquées cy-dessus. St. Augustin veut que lors que ces sortes de difficultés se presentent, (cc) on ait recours à la pluralité des Eglises, & qu'on prefere celles qui sont en plus grand nombre & qui tiennent un plus grand rang, aux autres qui sont en plus petit nombre & moins considerables.

Clem. Alex. lib. 2. Strom.

Aug. lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 8.

Il y a une autre sorte d'Actes qu'on attribüe aux Apôtres, ou à leurs Disciples, qui ont esté rejettés comme apocryphes dans la suite des temps, bien que dans les commencemens ils fussent veritablement de ceux auxquels ils sont attribués, ou au moins de leurs Disciples qui les avoient publiés sous le nom de leurs Maistres. Mais ces Actes ayant été interpolés par les Heretiques, ou même par d'autres, on a esté obligé de ne les plus recevoir comme authentiques. Il semble que Saint Epiphane ait mis dans ce rang le Livre appellé Διάταξις τῶν Ἀποστόλων, *Constitution des Apostres*, qu'il cite souvent comme s'il étoit en effet d'eux. Il en tire même des preuves pour appuyer les sentimens de l'Eglise, quand il examine sur la Pasque l'opinion des Audiens qui produisoient une de ces Constitutions, l'attribuant aux Apôtres. Ce Pere bien loin de la condamner, ou même d'en douter, la reçoit avec eux comme Apostolique, les re-

Epiph. Her. 70. n. 10.

Clem. Alex. Eb. 3. Strom.

(cc) *Tenebit hunc modum in Scripturis Canonicis, ut eas quæ ab omnibus accipiuntur Ecclesiis Catholicis, præponat eis quas quædam non accipiunt. In eis verò quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioresque accipiunt, eis quas pauciores minorisque auctoritatis Ecclesia tenent.* Aug. lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 8.

prenant seulement d'y donner un mauvais sens. Et comme ces Constitutions estoient dès ce temps-là suspectes à quelques-uns, il ajoûte qu'on ne doit pas pour cela les rejetter ; parce qu'elles contiennent toute la Discipline Ecclesiastique. Ce qui me fait juger qu'il en avoit un autre Exemplaire que celuy que nous lisons presentement. Il paroît si persuadé que ces Constitutions étoient des Apôtres, (*dd*) qu'il les appelle *la Parole de Dieu.* Il est neanmoins plus vrai-semblable que les Apôtres qui avoient reçû ordre de Jesus-Christ de prêcher son Evangile, & non de oompoſer des Livres, ne sont point les Auteurs de ces Constitutions qui portent leur nom. Mais comme St. Marc appelle son Evangile, l'Evangile de Jesus-Christ, de même les hommes Apostoliques qui ont succedé aux Apôtres, & qui ont recueilly leur doctrine & leurs Constitutions, les ont publiées sous le nom des Apôtres. C'est en ce sens qu'on appelle Symbole des Apôtres, cette ancienne Confession de foy, que toutes les Eglises tenoient en effet des Apôtres, bien qu'ils ne l'eussent pas mise par écrit.

Epiph. Hær. 80. n. 7.

CHAPITRE IV.

Les anciens Peres n'ont point produit les Originaux du Nouveau Testament dans leurs disputes contre les Heretiques. Examen des preuves qu'on apporte pour monstrer qu'on a gardé dans quelques Eglises ces Originaux.

ON peut conclurre de tout ce qu'on a rapporté cy-dessus, que les plus anciens Peres de l'Eglise, lors qu'ils ont voulu établir la verité des Livres du Nouveau Testament, n'ont point eu recours à des Originaux qui se conservassent dans les Eglises Apostoliques, mais seulement à des Copies fidelles & exactes, lesquelles se trouvant les mêmes dans toutes ces Eglises, tenoient la place des vrais Originaux. C'est sur cela que roule toute la dispute de Tertullien contre Marcion, & celle de Saint Augustin contre Fauste Sectaire Manichéen. Ceux deux Heretiques refusoient de re-

con-

(dd) Ἐν τῇ διατάξει τῶν ἁγίων φάσκει ὁ θεῖος λόγος. Epiph. Hær. 80. n. 7.

connoître les Exemplaires qui étoient approuvés dans l'Égliſe Catholique. Tertullien & St. Auguſtin ne leur oppoſent l'autorité d'aucunes pieces originales, mais ſeulement la tradition conſtante des Egliſes. *Vides*, dit Saint Auguſtin parlant à Fauſte, *in hac re quid Eccleſiæ Catholicæ valeat auctoritas?* Eſt-il poſſible, dira-t-on, que Dieu ait donné à ſon Egliſe des Livres pour luy ſervir de regle, & qu'il ait en même temps permis que les premiers Originaux de ces Livres ayent eſté perdus dès le commencement de la Religion Chrêtienne? Il y a eu dès la naiſſance de l'Egliſe des Heretiques qui ont combattu les Ecrits des Apôtres: & ainſi il ſemble qu'il étoit de la Providence Divine de conſerver, au moins pour quelque temps, ces Originaux, d'où on pût refuter ſolidement ces Heretiques.

Aug. lib. 11. cont. Fauſt. cap. 2.

Mais on a déjà fait voir ailleurs, qu'il n'eſt pas étonnant que les premiers Chrêtiens qui n'avoient pas un corps d'Eſtat reglé dans lequel ils vécuſſent, & dont les Aſſemblées eſtoient au contraire furieuſement troublées par les Juifs & par les Payens, ayent perdu les Originaux de leurs Livres. Les Apoſtres de plus n'avoient eu aucun ordre de Jeſus-Chriſt d'écrire leurs Livres, comme il a eſté remarqué cy-deſſus: & quand même ils n'auroient pas eſté écrits, la Religion ſe ſeroit également conſervée par le moyen de la tradition, de la même maniere qu'elle avoit eſté établie avant que les Apôtres euſſent rien mis par écrit. *Quid ſi*, dit Saint Irenée, *neque Apoſtoli quidem Scripturas reliquiſſent nobis, nonne oportebat ordinem ſequi traditionis quam tradiderunt iis quibus committebant Eccleſias?* En effet, Jeſus-Chriſt avoit envoyé ſes Apôtres à toutes les nations de la terre, ſeulement pour leur prêcher ſa doctrine. Ce que les anciens Chrêtiens ont nommé *Evangile*, n'eſt qu'un Recueil des predications de ces mêmes Apôtres, ou de leurs Diſciples.

Iren. lib. 3. adv. Her. c. 4.

Rép. à la Defenſe des Sent. de quelq. Theol. de Holl. chap. 6. pag. 179.

Pour ce qui eſt des premiers Heretiques, on ne les auroit pas refutés plus ſolidement en leur oppoſant les Originaux des Ecrits des Apôtres, puis qu'ils prirent la liberté de reformer leur doctrine, & d'oppoſer à leurs Livres je ne ſçay quelles traditions dont ils étoient eux-mêmes les auteurs. C'eſt ce

qu'on peut voir plus au long dans les Livres de Saint Irenée, qui poſſedoit parfaitement les ſentimens de ces anciens Sectaires, & qui nous en a laiſſé quelques Actes. Il temoigne, par exemple, en parlant des Gnoſtiques, qu'il avoit affaire avec des gens qui ne recevoient ni l'Ecriture, ni la tradition de l'Egliſe; mais qui reformoient l'une & l'autre ſur leurs prejugés. C'eſt pourquoy il n'oublie rien pour établir les verirables traditions ſur leſquelles on devoit regler la Religion.

Iren. adv. Hær. lib. 3. cap. 2.

Quoy que l'Ecriture ſoit la regle de droit ſur laquelle nôtre creance eſt fondée, cette regle n'eſt point ſuffiſante d'elle-même. Il faut outre cela ſavoir quelles ſont les traditions Apoſtoliques, & on ne peut les apprendre que dans les Egliſes Apoſtoliques qui ont conſervé le veritable ſens de l'Ecriture. St. Irenée veut bien (*a*) qu'on liſe les Livres Sacrés pour y apprendre la Religion: mais il veut en même temps qu'on les liſe chez ceux qui eſtant les ſucceſſeurs des Apôtres, ont eſté comme les depoſitaires de leur doctrine. On ne parloit point en ces temps-là de lire l'Ecriture Sainte dans les Originaux. Quelque Exemplaire que ce fût, pourveu qu'il fût en uſage dans les Egliſes Orthodoxes, pouvoit faire foy, comme s'il eût eſté le premier Original écrit de la main des Apôtres. On doit ajoûter la même foy aux Copies qu'on a faites des Ecrits Apoſtoliques, qu'aux propres Originaux, parce que ces Copies en ont eſté tirées dès le temps même des Apôtres, & elles ſe ſont enſuite repandües preſque dans toute la terre. Elles ſe ſont conſervées dans toutes les Egliſes du monde, ayant été traduites en differentes langues; deſorte qu'il n'y a point de Livre dont les Copies ſoient plus authentiques que celles du Nouveau Teſtament: & c'eſt en cela principalement qu'on doit reconnoître la Providence de Dieu dans la conſervation des Livres qu'il a donnés à ſon Egliſe par le miniſtere des Apôtres, ou de leurs Diſciples.

Iren. adv. Hær. lib. 4. c. 51.

On

(a) *Omnis ſermo ei conſtabit, ſi & Scripturam diligenter legerit apud eos qui in Eccleſia ſunt Presbyteri, apud quos eſt Apoſtolica doctrina.* Iren. lib. 4. adv. Hær. cap. 51.

On pretend neanmoins faire voir par des preuves de fait tirées des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que les Exemplaires originaux des Apôtres ſe ſont conſervés dans l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles : & c'eſt ce qu'il faut examiner en particulier, bien que j'en aye déjà parlé ailleurs. On produit premierement un paſſage de Tertullien dans ſon Livre de la Preſcription contre les Hereſies, où il dit en parlant des Egliſes qui avoient eſté fondées par les Apoſtres, (*b*) qu'elles gardoient encore de ſon temps leurs Ecrits Authentiques. Pamelius dans ſa Note ſur ce paſſage pretend après un autre Auteur, que le mot d'*authentique* ne peut eſtre pris que pour les Exemplaires qui avoient été écrits de la propre main des Apôtres ; de la même maniere que les Juriſconſultes appellent *authentique*, un Teſtament qui a été écrit de la main du Teſtateur, pour le diſtinguer de la Copie. C'eſt auſſi le ſens que Grotius, Walton, Mr. Huet & pluſieurs autres ont donné à ces paroles de Tertullien. *Tertullianus*, dit Grotius, *aliquot librorum ipſa archetypa ſuo adhuc tempore ait extitiſſe.* Il aſſûre eſtant fondé ſur cet endroit de Tertullien, (*c*) que quelques Originaux du Nouveau Teſtament ont été conſervés juſqu'au commencement du troiſiéme ſiecle.

Tertull. de Præſcr. cap. 36.

Pamel. Annot. in Tertull. de Præſc. c. 36.

Grot. de Verit. Relig. Chriſt. lib. 3.

Grot. ibid.

Mais ſi l'on recherche avec ſoin les differens endroits où Tertullien ſe ſert du mot d'*authentique* dans ſes Ouvrages, on y verra qu'il n'a entendu autre choſe par cette expreſſion, que des Livres écrits dans leur langue originale. C'eſt ce que Rigaut a très-bien obſervé ſur ce paſſage de Tertullien, où expliquant le mot *authenticæ*, il dit, *Lingua ſcilicet eadem quâ fuerant ab Apoſtolis conſcriptæ ſonantes vocem uniuſcujuſque. Sic ipſe lib. de Monogamia, ad Græcum authenticum Pauli provocat.* Comme on ne liſoit dans les Egliſes d'Afrique que la Verſion Latine du Nouveau Teſtament, il donne le nom d'Authentique au Texte

Rigalt. Annot. in lib. Tertull. de Præſcr. cap. 36.

(b) *Apud quos ipſæ Authenticæ Literæ eorum recitantur.* Tertull. de Præſcr. cap. 36.

(c) *Archetypa nonnulla ad annum uſque ducenteſimum ſervata ſunt.* Grot. de Verit. Relig. Chriſt. lib. 3.

Texte Grec ; & c'eſt en ce ſens que citant ce Texte dans ſon Livre de la Monogamie, il dit, *Sciamus planè non eſſe ſit in Græco authentico.* Saint Jerôme ſe ſert auſſi d'une ſemblable expreſſion au regard de l'Ancien Teſtament, quand il oppoſe le Texte Ebreu aux Verſions Grecque & Latine : car il appelle le premier, *veritatem Hebraicam, la verité Ebraïque ;* voulant marquer par là les Originaux de l'Ecriture, qu'il nomme même, comme Tertullien, *Anthenticos Libros*, dans ſon Commentaire ſur le Chap. 64. du Prophete Iſaje. Il ne croyoit pas pour cela que ce fuſſent les premiers Originaux écrits de la main des Prophetes. Nous nous exprimons même encore aujourd'huy de la même maniere, quand nous diſons qu'une Verſion de l'Ecriture n'eſt point conforme à l'Original. Tertullien ne parle donc point d'autres Originaux dans ſon Livre de la Preſcription, que de ceux que nous venons de marquer. A l'égard de l'autorité des Juriſconſultes que Pamelius oppoſe, il eſt aiſé de luy monſtrer par le témoignage même des plus habiles Juriſconſultes, que le mot d'*authentique* ſe prend très-ſouvent en un ſens moins rigoureux. Tout Acte qui fait foy de ſoy-même, ſoit qu'il ſoit original ou non, eſt cenſé authentique. Un Auteur qui donne au public quelque piece manuſcrite, aſſûre qu'il l'a priſe *ex codice authentico*, *d'un Exemplaire authentique :* entend-il par là qu'il ait entre les mains l'Original du Livre qu'il publie ?

Tertull. lib. de Monog. cap. 11.

On objecte en ſecond lieu une preuve de fait tirée d'Euſebe. Cet Hiſtorien parlant du zele & de la charité des anciens Chreſtiens, qui alloient prêcher l'Evangile aux nations les plus éloignées à l'exemple des Apoſtres, dit que Pantenus quitta la ville d'Alexandrie où il eſtoit Chef d'une Ecole de Chreſtiens, pour annoncer aux Indiens la Religion de Jeſus-Chriſt. Ce fidéle Evangeliſte étant chez les Indiens ou Ethiopiens, y trouva l'exemplaire de Saint Matthieu écrit en Ebreu, que Saint Barthelemy Apôtre de ces peuples y avoit laiſſé, & qu'on croyoit y avoir été conſervé juſqu'à ce temps-là.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 5. cap. 10.

Mais outre qu'Euſebe n'appuye cette hiſtoire de Pantenus ſur aucun ancien Ecrivain, ſe contentant ſeulement de

de dire que c'étoit un bruit commun, λέγεται, je ne voy pas qu'on puisse prouver invinciblement de ses paroles, que l'Exemplaire Ebreu que Pantenus trouva à son arrivée dans ce pays-là fût l'Original que Saint Barthelemy y avoit laissé. Il a seulement voulu dire, que les Ethiopiens qui avoient été convertis à la foy de Jesus-Christ par cet Apôtre, ne se servoient point de l'Evangile Grec de Saint Matthieu, mais de l'Ebreu ou Caldaïque qui avoit été écrit pour les premiers Chrêtiens de Jerusalem. Si cette histoire est veritable, les premiers Chrêtiens d'Ethiopie étoient sortis des Juifs, & parloient la même langue que ceux qui habitoient la Judée. C'est tout ce qu'on peut conclurre du discours d'Eusebe, qu'on a pû amplifier dans la suite des temps. St. Jerôme ne paroit pas avoir compris le sens de cet Historien, quand il dit dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, que Pantenus (*d*) retournant à Alexandrie rapporta avec luy l'Evangile de Saint Matthieu écrit en caracteres Ebreux. Eusebe dit seulement, que les Chrêtiens d'Ethiopie avoient conservé cet Evangile Ebreu jusqu'à l'arrivée de Pantenus.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 10.

Hieron. de Scriptor. Eccles. in Pant.

La troisiéme preuve de fait qu'on oppose est prise de la Chronique d'Alexandrie, où il est marqué que l'on conservoit dans l'Eglise d'Ephese un Exemplaire correct de l'Evangile de Saint Jean, qui avoit été écrit de la propre main de cet Evangeliste. Pierre Evêque d'Alexandrie soûtenoit qu'il falloit lire au Chap. 19. de St. Jean, vers. 4. ὥρα ἦν ὡσεὶ τρίτη, *il estoit environ la troisiéme heure*, (*e*) parce que cette leçon, dit-il, se trouve dans les Exemplaires corrects, & dans celuy qui a été ecrit de la propre main de St. Jean l'Evangeliste; lequel Exemplaire s'est conservé jusqu'à present par la grace de Dieu dans la très-sainte Eglise d'Ephese, & qui y est adoré par les Fidéles.

Chron. Alex. edit. Monachii, p. 521.

(d) *Quod Hebraicis literis scriptum revertens Alexandriam secum detulit.* Hieron. de Scriptor. Eccles. in Panteno.

(e) Καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει αὐτὸν τὸν ἰδιόχειρον τοῦ εὐαγγελιστοῦ Ἰωάννου, ὅπερ μέχρι νῦν παρὰ τῶν πιστῶν ἐκεῖσε ἀδελφῶν ἐν Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφεσίων ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, ἐν ᾗ καὶ ὑπὸ τῶν πάλαι ἐκεῖσε θεσπισθέντων. Chron. Alex. edit. Monachii, p. 521.

Il eſt aiſé de juger que tout ce qu'on diſoit en ce temps-là à Epheſe de l'Original de St. Jean qui avoit été Evêque de cette ville, n'étoit fondé que ſur une erreur populaire, dont il ſeroit facile de produire pluſieurs exemples ſemblables. Peut-on rien voir de plus ridicule que la tradition des Venitiens à l'égard de l'Evangile de St. Marc, dont ils pretendent garder encore aujourd'huy l'Original écrit de ſa main? Baronius n'a pû s'empêcher de rejetter cette tradition, comme n'ayant aucun fondement dans l'antiquité. *Fertur traditione magis*, dit ce ſavant Annaliſte, *quàm antiquorum certo teſtimonio, ipſum Marcum Euangelium ſuum quod Romæ Latinè ſcripſerat, cùm Aquilejæ moraretur, miſſus illùc à Petro ad eam erigendam Eccleſiam, in Græcum tranſtuliſſe, ipſumque originale diutiùs aſſervatum Venetias demùm eſſe tranſlatum.* Fabian Juſtiniani Preſtre de l'Oratoire de Rome, qui a crû avec Luc de Bruges que l'Evangile Latin de St. Marc que nous avons a été traduit du Grec, ne laiſſe pas de nous debiter (*f*) la creance comme de ceux de l'Etat de Veniſe, qui monſtrent le propre Original de St. Marc écrit en Grec, & la chaiſe même d'yvoire où il l'avoit écrit. Il n'eſt pas beſoin de refuter ces ſortes de traditions populaires, qui ne ſont fondées ſur aucuns Actes, comme Baronius méme l'a reconnu.

Baron. Ann. Chr. 45. 41.

Fab. Juſt. Comm. de Sac. Script. lib. 1. part. 2. c. 48.

On peut dire la même choſe de la tradition de ceux d'Epheſe rapportée par Pierre Evêque d'Alexandrie. On luy demandera qui ſont les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont fait mention avant luy de cet Evangile écrit de la main de St. Jean. Il faut qu'on nous explique de quelle maniere & par quel canal cette piece originale eſt venüe en ce temps-là, ſans qu'on en ait eu aucune connoiſſance dans les ſiecles precedens. Si Saint Epiphane avoit entendu parler de cet Original, il n'auroit pas manqué d'y

(*f*) *Marcus cùm in Aquilejam Venetæ Provinciæ civitatem à Sancto Petro miſſus veniſſet, ibi idem Euangelium iterùm Græco eloquio exaravit, quod uſque hodie in Aquilejenſi Eccleſiâ cum eburneâ ſede, in quâ illud ſcripſerat, oſtenditur, & congruâ devotione reſervari dicitur.* Fabian. Juſtin. Comm. de Sacr. Script. lib. 1. part. 2. c. 41. edit, Romæ ann. 1614.

d'y renvoyer les Alogiens, qui rejettoient generalement tous les Livres de Saint Jean, qu'ils attribuoient à l'Heretique Cerinthe. Il ne leur oppose au contraire que de bonnes raisons; & bien loin de les combattre par une vaine tradition qui n'étoit appuyée que sur la simplicité du peuple, (g) il dit que s'ils n'avoient rejetté que l'Apocalypse, on auroit pû croire qu'une critique trop exacte leur auroit fait embrasser ce sentiment pour ne pas recevoir un Livre Apocryphe, parce qu'il y a dans ce Livre des choses profondes & obscures.

Epiph. Hær. 51. n. 3.

On oppose enfin ce qui arriva sous l'Empereur Zenon dans l'Isle de Cypre, où l'Evêque Anthime Metropolitain de cette isle fut averty en songe du lieu où l'on avoit enterré le corps de Saint Barnabé, qui fut en effet trouvé dans l'endroit qui luy avoit été revelé, ayant sur la poitrine l'Evangile de St. Matthieu écrit de la propre main du même St. Barnabé. Cet Exemplaire fut aussitost envoyé à l'Empereur, qui le receut avec un profond respect, & il le garda comme une relique precieuse dans une Eglise qui estoit dans son palais. L'Eglise de Constantinople lisoit tous les ans une fois l'Evangile dans ce venerable & auguste Exemplaire de St. Barnabé. Pour rendre cette histoire plus probable, on ajoûte le témoignage du Cardinal Baronius, qui assûre qu'on n'en peut douter estant reçuë generalement de tout le monde; outre qu'elle a esté écrite par un Moine Orthodoxe nommé Alexandre qui vivoit en ce temps-là.

On ne peut nier en effet, qu'un grand nombre d'Historiens Grecs n'ayent rapporté les uns après les autres le fait qu'on vient d'exposer. Theodore le Lecteur (h) marque même le nom de l'arbre sous lequel on trouva le corps de Saint Barnabé qui avoit sur sa poitrine l'Evangile de Saint Mat-

Theod. Lect. Collect. lib. 2.

(g) Εἰ μὲν ἐδίχοντο τὸ εὐαγγέλιον, ἢ ἦ ἀποκάλυψιν ἀπεδέχοντο, ἐλέγομεν ἂν μὴ πᾶς καὶ ἀκριβολογίαν τοῦτο ποιοῦντες, ἀσύκριτον μὴ διχόμυθοι λέγῃ τὸ ἐν τῇ ἀποκαλύψει βαθέως καὶ σκοτεινῶς εἰρημένον. Epiph. Hær. 51. n. 3.

(h) Βαρνάβα τοῦ ἀποστόλου τὸ λείψανον εὑρέθη ἐν Κύπρῳ ὑπὸ δένδρον κεδρέαν, ἔχον ἐπὶ στήθους τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον ἐδιόχαφον τῇ Βαρνάβα. Theodor. Lect. Collect. lib. 2.

Matthieu. Nicephore, Cedrenus, Joël, Nilus Doxapatrius, & quelques autres Ecrivains Grecs ont auſſi fait mention de cet Evangile de St. Matthieu écrit de la main de Saint Barnabé : mais ils ne nous diſent point s'il eſtoit Ebreu ou Grec. Ce qui merite le plus d'eſtre obſervé dans toute cette affaire, & d'où depend entierement le denoüement de la viſion d'Anthime à qui St. Barnabé apparut, c'eſt que ces Hiſtoriens Grecs remarquent tous avec le Moine Alexandre, que ceux de l'iſle de Cypre prirent de là occaſion de ſecoüer le joug du Patriarche d'Antioche qui pretendoit qu'ils fuſſent de ſa dependance. C'étoit une vieille querelle entre ce Patriarche & les Evêques de cette iſle qui refuſoient de prendre de luy l'ordination, parce que leur Egliſe ayant eſté fondée par l'Apoſtre Saint Barnabé, devoit être, ſelon eux, independante. Cette affaire avoit été decidée dans le Concile d'Epheſe en faveur des Evêques de cette iſle, qui avoient repreſenté qu'ils jouïſſoient de tout temps de ce privilege. Cependant les Patriarches d'Antioche continuerent d'inquieter les Evêques de Cypre, & ils s'appuyoient pour cela ſur le Canon du Concile de Nicée qui leur eſtoit favorable. Il y a même bien de l'apparence que ceux de Cypre ne s'étoient ſouſtraits de la juriſdiction d'Antioche, que dans les temps que cette Egliſe Patriarchale eſtoit dans le Schiſme. Anthime Metropolitain de Conſtance prit auſſi en ce temps-là occaſion de ce que Pierre le Foulon, qui étoit alors Patriarche d'Antioche, s'étoit declaré le Protecteur des Eutychiens. Mais comme il falloit rapporter à l'Empereur toute cette affaire, le Metropolitain de Conſtance qui n'avoit aucun credit auprès de luy, s'aviſa de feindre la viſion dont on a parlé cy-deſſus. Ce qui étant venu à la connoiſſance de Zenon, il defendit auſſi-toſt au Patriarche d'Antioche d'inquieter à l'avenir les Evêques de Cypre. *Anthimio Conſtantienſi Epiſcopo*, dit le Pere Morin qui abrege l'Hiſtoire du Moine Alexandre, *eò quòd apud Imperatorem minimè gratioſus eſſet fluctuanti*, ὐ διὰ μηχανίας *dormitanti apparet S. Barnabas, qui corporis ſui reliquias, & Sancti Matthæi Euangelium, quod ipſe deſcripſerat, ei indigitat*,

Jo. Mor. Exercit. Eccleſ. lib. 1. Exerc. 4.

tat, atque Apoſtolum fidei auctorem ſe in patriâ habere ut adverſariis reponat, præcipit.

Voilà en peu de mots le denoüement de cette viſion de l'Evêque Anthime, qui fit venir fort à propos St. Barnabé *tanquam Deum è machinâ*, pour l'oppoſer à Pierre le Foulon Patriarche d'Antioche: & afin qu'on ne doutaſt pas de ſa revelation, il mit entre les mains de Saint Barnabé l'Evangile de Saint Matthieu. Mr. le Moine habile Proteſtant & ſavant dans les langues Orientales, nous aſſûre qu'il étoit écrit en Ebreu, parce que St. Barnabé qui l'avoit décrit pour ſon uſage étoit Juif de naiſſance, & prêchoit à ceux de ſa nation. Mais il y a plus d'apparence qu'Anthime qui n'étoit pas Juif en ſuppoſa un Grec; & il n'eſt gueres croyable qu'on l'euſt lû publiquement dans l'Egliſe de Conſtantinople, s'il eût été écrit en Ebreu. Pour ce qui eſt du témoignage que Baronius rend au Moine Alexandre Auteur de la vie de St. Barnabé, ce Cardinal n'eſt pas trop favorable à ce Moine en un autre endroit de ſes Annales, où (i) il en parle comme d'un faiſeur de contes qui n'a pas compoſé en Hiſtorien la vie de ce St. Apôtre.

Mr. le Moine Prolog. in var. Opuſc. Gr.

Je pourrois apporter d'autres exemples de ſemblables revelations, qui ſont auſſi-bien circonſtanciées que celle de l'Evêque Anthime, & qui n'en ſont pas pour cela plus veritables. On feignit ſous l'Empereur Theodoſe une revelation de Dieu pour autoriſer la fauſſe Apocalypſe qu'on attribuoit à Saint Paul. Elle fut auſſi trouvée ſus terre à Tarſe de Cilicie dans la maiſon de ce St. Apôtre. Il y eut de plus un grand nombre d'Alexandres ou Moines dans la Paleſtine qui loüerent par tout cette fauſſe piece, comme ſi elle euſt été veritablement de celuy dont elle portoit le nom. Mais Sozomene qui raconte cette hiſtoire nous apprend en même temps, qu'un Prêtre de la ville de Tarſe fort âgé l'avoit aſſûré que cela étoit faux.

Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. 7. cap. 19.

Au reſte nous ne voyons point que les deux plus grands-hommes de l'Egliſe, je veux dire, Origene & Saint Jerôme, qui ont recherché avec tant

Jo. Mar. Exercit. Eccleſ. lib. 1. Exerc. 4.

(i) *Alexander Græcus auctor, qui res Barnabæ proſecutus eſt encomiaſticè, potiùs quàm hiſtoricè*, &c. Baron. ann. Ch. 51. n. 53.

tant de soin les anciens Exemplaires de l'Ecriture, & qui ont parcouru tant d'Eglises dans l'Orient, ayent jamais parlé des Originaux du Nouveau Testament écrits de la main des Apôtres. Ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire, s'il y en avoit eu quelques-uns de leur temps; sur tout Saint Jerôme; qui consulta un très-grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins, lors qu'il retoucha par ordre du Pape Damase l'ancienne Version Latine des Evangiles. Où étoient alors ces pretendus Originaux? Il est vray qu'on ne parloit pas encore de la revelation d'Anthime, ni de l'histoire du Moine Alexandre. Ce Pere nous dit bien que les Exemplaires Latins étoient tous differens les uns des autres : *tot enim sunt exemplaria penè, quot codices.* C'est pourquoy (*k*) il juge à propos dans cette grande diversité d'Exemplaires, de recourir à l'Original Grec d'où le Latin a été tiré : mais il ne fait aucune mention de ces premiers Originaux, que Mr. Huet suppose (*l*) avoir été dans les Archives des Eglises dès le temps de St. Ignace, sur lesquels, dit ce savant homme, on se regloit dans les disputes. Le Jesuïte Maldonat au contraire prouve par le même passage de St. Ignace, (*m*) que dans ces premiers temps Apostoliques il y avoit des gens qui doutoient de la verité des Evangiles, à moins qu'ils ne les trouvassent dans les Archives de l'Eglise. Enfin Tertullien & Saint Augustin qui ont combattu avec tant de force les anciens Heretiques qui detruïsoient la verité des Ecrits des Apôtres, ne leur ont jamais opposé ces Originaux. Aussi cela n'est-il nullement necessaire pour établir la Religion Chrêtienne, comme on l'a monstré cy-dessus.

Hieron. Præf. in Euang. ad Damas.

Maldon. Præf. in Euang. cap. 2.

CHA-

(k) *Hoc certè cùm in nostro sermone discordat, & in diversos rivulorum tramites uno de fonte quærendum est.* Hieron. Præf. in Euang. ad Damas.

(l) *Ex fide primigeniorum illorum exemplarium quæ servabantur in Ecclesiarum tabulariis, dirimebantur controversiæ, & hæsitantium dubitatio tollebatur.* D. Huet. in Demonst. Euang. pag. 642. primæ edit.

(m) *Illis primis temporibus, ut ait Ignatius, nonnulli erant qui adeò suspecta haberent omnia, ut negarent se Euangelio, nisi in Ecclesiæ archivis invenirent, credituros.* Maldon. Præf. in Euang. cap. 2.

CHAPITRE V.

Des Livres du Nouveau Teſtament en particulier, & premierement de l'Evangile de Saint Matthieu. L'Original de cet Evangile à été écrit dans l'Ebreu que les Juifs de Jeruſalem parloient en ce temps-là. Reponſe aux raiſons qui ſont contraires à ce ſentiment.

C'Eſt une tradition conſtante fondée ſur le conſentement general de toutes les Egliſes du monde, qu'il n'y a que quatre Evangiles, dont le premier eſt celuy de St. Matthieu. *Neque autem plura numero quàm hæc ſunt*, dit Saint Irenée, *neque rurſus pauciora capit eſſe.* Il s'eſt trouvé neanmoins dans ces derniers temps quelques Auteurs qui ont crû que Saint Matthieu n'eſt pas le premier qui ait mis par écrit l'Evangile de J. Chriſt. Ils appuyent leur opinion ſur ce que Saint Luc ſemble accuſer de peu d'exactitude ceux qui avoient publié des Evangiles avant lui: & comme cette accuſation ne peut tomber ſur aucun des trois autres Evangeliſtes, ils en concluent qu'aucun d'eux n'avoit écrit auparavant. Mais on ne doit pas oppoſer un raiſonnement qui n'a tout au plus que de la vraiſemblance, au témoignage de toute l'antiquité. C'eſt pourquoy Grotius (*a*) rejette ce ſentiment comme étant contraire à l'ordre des quatre Evangiles établi de tout temps chez toutes les nations, & autoriſé par les plus anciens Peres. Maldonat qui attribüe cette opinion à Beze, ne la combat point auſſi par d'autres raiſons que par la tradition; & il ajoûte en même temps, que (*b*) ſi l'on s'en rapporte aux Heretiques, on n'aura rien de certain & d'arreſté ſur la Religion

On ne peut auſſi nier, à moins que de s'oppoſer à toute l'antiquité, que Saint Matthieu n'ait écrit ſon Evangile en Ebreu, c'eſt-à-dire, dans la langue que parloient alors les Juifs de Jeruſalem, qu'on appelloit Ebraïque, & qui étoit Caldaïque ou Syriaque. C'eſt

Maldon. Præf. in Evang. cap. 2.

Iren. l. 3. adv. Hær. l. 11.

Luc. 1: 1.

Grot. Annot. in c. 1. Luc. v. 1

Maldon. Præf. in Evang. cap. 4.

ce

(a) *Refragatur vetuſtiſſimus librorum ordo apud omnes nationes, refragatur traditio vetus Irenæo & Tertulliano teſtibus ſuffulta.* Grot. Annot. in c. 1. Luc. v. 1.

(b) *Si hæreticis crederemus, nihil in ipſa etiam Religione certum ſtabileque haberemus.* Maldon. Præf. in Evang. c. 4.

ce que (c) Papias qui avoit vécu avec les Disciples des Apôtres assûre en termes formels, & que St. Irenée, Origene & plusieurs autres Peres ont ensuite confirmé. St. Irenée dit, (d) que St. Matthieu étant parmy les Ebreux, composa son Evangile en leur propre langue. Origene dans le Canon qu'il nous a donné des Livres Sacrés, nomme Saint Matthieu le premier des Evangelistes (e) qui le publia en Ebreu pour les Juifs qui avoient embrassé la Religion Chrêtienne. Ces premiers Chrêtiens furent appellés Nazareens par les Juifs, comme il paroît des Actes des Apôtres, où ils accusent St. Paul d'être le Chef de la Secte des Nazaréens, πρωτοστάτην τῆς τῶν Ναζωραίων αἱρέσεως. Depuis ce temps-là ils ont toûjours donné aux Chrêtiens le nom de Nazaréens, qu'on trouve dans leur Talmud & dans leurs autres Livres. Il y eut ensuite quelques Sectaires sous ce même nom qui adopterent cet Evangile Ebreu de St. Matthieu, dont il nous reste encore aujourd'huy quelques fragmens, & dont nous parlerons plus bas. Il est bon avant que nous passions plus outre, d'examiner les raisons de ceux qui pretendent que St. Matthieu n'a point composé son Evangile en Ebreu.

Pap. apud Euseb. Hist. Eccles. l. 3. c. 39.

Iren. apud Euseb. Hist Eccles. l. 5. c. 8.

Orig. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 6. c. 25.

Act. 24: 5.

Erasme, qui n'avoit aucune connoissance de la langue Ebraïque, a été un des premiers qui se soit opposé là-dessus au sentiment commun de toute l'antiquité : mais les raisons qu'il produit sont si foibles, qu'il se rend même quelquefois ridicule, lors qu'il veut parler en Critique d'une matiere qu'il ignoroit entierement. Il s'en rapportoit pour tout ce qui regarde la langue Ebraïque à Ecolampade, qui n'en sachent gueres plus que luy, le fit tomber en des fautes grossieres, qui donnerent occasion à ses adversaires, sur tout à Stunica sçavant Espagnol, de lui reprocher son ignorance. Le Cardinal Cajetan qui ne savoit ni Ebreu ni

Jacob. Lop. Stun. Annot. in Erasm.

(c) Μαθθαῖος μὲν οὖν Ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνετάξατο. Pap. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. cap. 39.

(d) Ὁ μὲν δὴ Μαθθαῖος ἐν τοῖς Ἑβραίοις τῇ ἰδίᾳ αὐτῶν διαλέκτῳ καὶ γραφὴν ἐξήνεγκεν εὐαγγελίου. Iren. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 8.

(e) Ἐκδεδωκότα αὐτὸ τοῖς ἀπὸ Ἰουδαϊσμοῦ πεπιστευκόσι γράμμασιν Ἑβραϊκοῖς συντεταγμένον. Orig. apud Euseb. lib. 6. Hist. Eccles. cap. 25.

ni Grec a suivi aveuglément sur ce sujet les fautes d'Erasme, n'étant pas capable de les corriger. Mais la plusparт des Catholiques ont abandonné en cela Cajetan, pour ne pas combattre sans raison & sans jugement une tradition établie sur de bons Actes. Quelques Protestans au contraire qui craignoient de n'avoir point de veritable Evangile de St. Matthieu, s'il étoit constant qu'il eust été d'abord écrit en Ebreu ou Caldaïque, & que le Grec qui nous reste ne fût qu'une traduction, ont embrassé avec plaisir l'opinion d'Erasme & de Cajetan. Flacius Illyricus a recueilly avec assez de soin les raisons qui peuvent appuyer ce sentiment, & les a mises à la teste de son Edition du Nouveau Testament qu'il a fait imprimer en Grec & en Latin. C'est ce qu'il nous faut examiner presentement.

Matthias Flac. Illyr. Præf. in Evang. Matth.

Ce celebre Protestant objecte premierement avec Cajetan plusieurs mots Ebreux qui sont expliqués en un autre langue dans l'Evangile de Saint Matthieu; par exemple, *Eli*, & *lama sabactani*. Si Saint Matthieu, dit ce Cardinal, avoit écrit son Evangile en Ebreu, il n'étoit pas necessaire qu'il exposast ces mots en une autre langue. Mais on doit plûtôt attribuer ces interpretations au Traducteur, qu'à l'Auteur. A ce qu'il ajoûte, que si cela venoit de l'Interprete, il auroit dû traduire tout l'Ebreu de cet Evangile, & ne choisir pas seulement quelques mots comme il a fait: on répond que c'est la coûtume des Interpretes des Livres Sacrés, de laisser dans leurs Versions de certains mots Ebreux qu'ils croyent être plus énergiques, & qui ne peuvent pas même toûjours être traduits exactement. Ce qu'il est facile de prouver par les Septante & par les autres anciens Interpretes Grecs de la Bible. Grotius qui s'est aussi fait cette objection dans ses Notes sur Saint Matthieu, repond (*f*) que c'est l'ordinaire des Ecrivains, & même des Interpretes, de garder les mots étrangers qui sont remarquables, en ajoûtant l'interpretation; & que cela a été

Grot. Annot. in tit. Matth.

(f) *Soleune est omnibus scriptoribus, etiam interpretibus, vocabula peregrina notabiliora servare integra, sed addito interpretamento Quod aliquoties etiam factum videmus à Senibus Septuaginta.* Grot. Annot. in tit. Matth.

quelquefois obſervé par les Septante.

Illyricus oppoſe en ſecond lieu deux raiſons d'Eraſme, dont la premiere eſt, que perſonne n'a aſſûré d'avoir vû cet Evangile Ebreu; parce que celuy dont parle St. Jerôme étoit l'Evangile des Nazaréens, qui étoit écrit en Syriaque ou Caldaïque. La ſeconde conſiſte en ce que le ſtile de l'Evangile de Saint Matthieu eſt ſemblable à celuy de St. Marc: d'où il conclud que St. Matthieu a auſſi-bien écrit en Grec que Saint Marc.

Saint Jerôme répond luy-même à la premiere raiſon, quand il dit (g) que la plus-part des anciens Docteurs de l'Egliſe ont crû que cet Evangile Ebreu étoit l'Original de Saint Matthieu. En effet c'eſt celuy-là même que cet Apôtre écrivit pour les premiers Chrêtiens de la Judée, qui parloient alors la langue Caldaïque. Eraſme fait connoître qu'il n'entend nullement cette matiere, quand il objecte que l'Evangile des Nazaréens n'étoit point en Ebreu, mais en Caldaïque ou Syriaque; ne ſachant pas qu'on appelloit alors Ebreu ce Caldaïque ou Syriaque. Pour ce qui eſt du ſtile, cette raiſon eſt trop generale pour en pouvoir conclurre quelque choſe. Stunica a très-bien répondu, (h) qu'il n'eſt pas ſurprenant que le ſtile des Evangiles paroiſſe le même dans tous les Evangeliſtes, bien qu'ils ayent écrit en differentes langues, parce qu'étant Juifs, ceux d'entr'eux qui ont écrit en Grec ont le plus ſouvent gardé le genie de langue Ebraïque. Ce qu'il prouve par l'exemple de St. Luc, lequel, quoy qu'il ait compoſé ſon Evangile & les Actes des Apôtres en un meilleur Grec que celuy des autres Evangeliſtes, ne laiſſe pas de ſe ſervir de pluſieurs expreſſions qui ſont purement Ebraïques.

Hieron. Comm. in Cap. 12. Matth.

Jacob. Lop. Stun. init. Annot. in Eraſ.

La

(g) *Vocatur à pleriſque Matthæi authenticum.* Hieron. Comm. in Cap. 12. Matth.

(h) *Non hoc mirum videri debet, ſi loquendi idiomate omnes conveniant, etiamſi diverſis linguis Euangelia conſcripſerint: erant enim ejuſdem generis, hoc eſt Hebræi ex Hebræis; & qui Græcè ex illis ſcripſerunt, patriæ linguæ proprietatem in Græcâ ſcripturâ ſapiſſimè referunt.* Jacob. Lop. Stun. init. Annot. in Eraſm.

La troiſiéme objection eſt priſe de Calvin, qui s'appuye ſur pluſieurs paſſages du Vieux Teſtament cités par St. Matthieu ſelon la Verſion Grecque des Septante, d'où il infere que Saint Matthieu a compoſé ſon Evangile en Grec : autrement écrivant pour des Ebreux qui liſoient la Bible en Ebreu, il auroit rapporté ces paſſages de la maniere qu'ils ſont dans le Texte Ebreu. Mais cette raiſon ſe détruit d'elle-même, parce que celuy qui a mis en Grec l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, le traduiſant pour des perſonnes qui parloient Grec, & qui liſoient la Bible en cette langue, a dû citer les autorités du Vieux Teſtament plûtôt ſelon la Verſion Grecque des Septante, que ſelon le Texte Ebreu qu'elles n'entendoient point.

(h) *Jacob. Lop. Stur. init. Annot. in Eraſ.*

Illyricus ajoûte à toutes ces raiſons, qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Saint Matthieu ait voulu écrire ſon Evangile dans une langue qui n'étoit plus en uſage, parce que dans ce temps-là tout le monde, & même les Juifs parloient Grec ou Caldaïque : outre que le Saint Eſprit qui étoit l'auteur des ces Livres, ſçavoit que la deſtruction de Jeruſalem n'étoit pas éloignée. Ainſi il n'y a pas d'apparence, dit-il, qu'il ait voulu qu'on publiaſt l'Evangile en une autre langue qu'en la Grecque qui étoit la langue de l'Empire.

Ce Proteſtant s'eſt trompé groſſierement, quand il a crû après Eraſme, qu'on ſuppoſe que l'Evangile de St. Matthieu a été écrit dans l'ancien Ebreu ; au lieu que l'Ebreu des Juifs de ce temps-là étoit la langue Caldaïque qu'ils avoient rapportée de Babylone, & qu'ils avoient ſeulement un peu alterée. Il a été à la verité plus à propos que les Livres du Nouveau Teſtament fuſſent plûtôt écrits en Grec qu'en une autre langue : mais il ne s'agit icy que des Juifs de Paleſtine, auxquels Saint Matthieu prêcha d'abord l'Evangile : & comme ces gens-là parloient la langue Caldaïque, il fut neceſſaire qu'il leur prêchât en cette même langue. C'eſt ſur cela que toute l'antiquité s'eſt fondée, lors qu'elle a crû que St. Matthieu avoit compoſé ſon Evangile en Ebreu.

Il oppoſe de plus, que St. Matthieu voyoit que les Juifs s'endurciſſoient tous les jours, & qu'ils avoient horreur pour la Religion de Jeſus-Chriſt :

& ainſi il n'eſt pas croyable, dit Illyricus, que ce Saint Apôtre ait écrit pour eux ſon Evangile, & en leur langue. Mais à quel propos produit-on des raiſons de convenance contre des faits qui ſont conſtans? On ne peut point douter que pluſieurs Juifs de Paleſtine n'ayent reçû l'Evangile de Jeſus-Chriſt par le miniſtere de Saint Matthieu: & comme ils parloient Caldaïqne ou Syriaque, il n'a pû leur laiſſer par écrit cet Evangile, que dans la langue qu'ils parloient. On jugera ſur ce pied-là de quelques autres raiſons ſemblables qu'Illyricus apporte au même endroit. Il pretend, par exemple, que la Providence Divine n'auroit jamais ſouffert la perte d'un ſi grand treſor, s'il étoit conſtant que l'Evangile de Saint Matthieu eût été écrit en Ebreu. Il ajoûte encore, que ſi Saint Jerôme euſt été veritablement perſuadé que l'Ebreu étoit l'Original de cet Evangile, il l'auroit plûtôt traduit que le Grec; au lieu qu'on ne peut pas dire qu'il l'ait traduit d'Ebreu en Grec.

C'eſt inutilement que ce Proteſtant appelle à ſon ſecours la Providence de Dieu, pour s'oppoſer à un fait dont on ne peut point douter raiſonnablement. Les Peres & les Juifs mêmes ne font aucune difficulté de reconnoître qu'on a perdu quelques Livres Sacrés. Ce qu'on ne peut dire neanmoins de l'Evangile de Saint Matthieu, puis que nous l'avons en Grec dans un état aſſez parfait. La raiſon pour laquelle l'Exemplaire Ebreu ou Caldaïque ne s'eſt pas conſervé, c'eſt que les Egliſes de la Judée pour leſquelles il fut d'abord écrit, n'ont pas ſubſiſté long-temps. Au contraire les Egliſes où la langue Grecque étoit floriſſante ont toûjours duré. C'eſt par le moyen de ces dernieres Egliſes que nous avons encore aujourd'huy l'Exemplaire Grec de Saint Matthieu.

Cela doit auſſi ſervi de réponſe à l'objection de Chamier, qui ne peut comprendre comment il s'eſt pû faire qu'il y ait eu une ſi grande negligence dans l'Egliſe en general, & en particulier dans celle de Jeruſalem, que l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu ait éte perdu dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme. C'eſt neanmoins ce qui eſt trés-aiſé à comprendre, ſi l'on conſidere que les Ecrits des Apôtres qu'on liſoit dans

Cham. Panſtrat. lib. 11. c. 8. n. 8.

dans les Egliſes ſe ſont conſervés par le moyen de ces mêmes Egliſes. Ce n'eſt donc pas une choſe extraordinaire de voir que l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu ait été perdu dans la perte des Egliſes des Nazaréens. Il eſt cependant bon de remarquer qu'il ne perit pas entierement dès les premiers temps du Chriſtianiſme. Car la Secte des Nazaréens qui tiroit ſon origine des premiers Nazaréens ou Chrêtiens de la Judée, continua long-temps de le lire dans ſes Aſſemblées. Il paſſa auſſi aux Ebionites, qui l'altererent en quelques endroits. Nonobſtant ces alterations, on pouvoit toûjours dire que c'étoit l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, principalement ſi on a égard à l'Exemplaire des Nazaréens qui étoit plus pur que celuy des Ebionites, & qui ſubſiſtoit encore au temps de Saint Jerôme, qui le traduiſit en Grec & en Latin. Les autres Chrêtiens le negligerent, parce qu'outre qu'ils n'entendoient pas la langue dans laquelle il étoit écrit, ils regardoient les Nazaréens comme des demi-Chrêtiens qui conſervoient encore les ceremonies de la Loy; & ils rejettoient les Ebionites comme des Heretiques.

Illyricus ajoûte à toutes ces objections, que St. Matthieu étant Publicain, étoit ou demi-Grec ou Romain; & que pour cette raiſon il a dû plûtôt s'appliquer à écrire ſon Evangile en Grec pour ceux de ſa nation, qu'en Ebreu pour les Juifs. Si ce raiſonnement concluoit quelque choſe, on en conclurroit en même temps, que St. Jean qui étoit Ebreu, & dont la langue maternelle étoit Syriaque ou Caldaïque, auroit compoſé ſon Evangile en cette langue pour ceux de ſa nation. Il eſt inutile d'oppoſer de ſimples raiſons de convenance à des faits évidens. Il n'y a de plus aucune ſolidité dans la preuve qu'il tire en ce même endroit de certains mots Latins qui ſe trouvent dans l'Evangile St. Matthieu; ce qui convient mieux, ſelon luy, à un Auteur Grec, qu'à un homme qui écrit en Ebreu, parce que les Grecs avoient plus de commerce avec les Latins, que les Ebreux. Mais ne peut-on pas dire que ces mots Latins ſont plûtôt du Traducteur Grec que de l'Original Ebreu? Outre que les Juifs de ce temps-là qui étoient ſoûmis aux Romains,

Chem. Panſtrat. lib. 11. c. 8. n. 8.

mains, pouvoient avoir adopté plusieurs mots Latins dans leur langue. Ce même principe servira à resoudre une autre objection qu'il tire du mot *Petrus* qui est dans St. Matthieu. Si cet Apôtre, dit Illyricus, avoit écrit en Ebreu ou Syriaque, il se seroit servi du mot de *Cephas*, & non de celuy de *Petrus:* comme si l'on ne pouvoit pas dire que c'est l'Interprete Grec qui s'est servi du mot de *Petrus.*

Il objecte enfin, que Saint Matthieu abrege avec beaucoup de liberté, Chap. 12. de son Evangile, un passage du Chap. 42. d'Isaje: ce qu'il n'auroit pas fait, dit-il, s'il avoit écrit en Ebreu, parce qu'il auroit produit les paroles mêmes du Texte; & il n'est pas croyable, ajoûte-t-il, que l'Interprete soit l'auteur de cette abbreviation. Tout ce raisonnement qui n'est appuyé sur aucune preuve positive est hors de propros. Les Apôtres au contraire ne citent souvent les passages du Vieux Testament que selon le sens, & ils ne les rapportent quelquefois qu'en abregé, ne produisant que ce qui fait à leur sujet. Wolzogen celebre Unitaire a aussi recueilli au commencement de ses Commentaires sur les Evangiles une partie de ces mêmes raisons, pour monstrer que l'Original de Saint Matthieu n'a point été écrit en Ebreu: mais il s'explique d'une maniere qui fait connoître que les Freres Polonois sont peu savans dans les faits qui regardent la Critique de l'Ecriture. Je passe sous silence les reflexions de Lightfoot sur cette matiere, parce qu'elles me paroissent trop Rabbiniques, & même peu sensées. Ce qu'il ajoûte au même endroit, que l'Evangile de Saint Matthieu n'a point été d'abord écrit en Ebreu, mais en Grec, & qu'il a été ensuite traduit de Grec en Ebreu, afin qu'il pust être lû des Juifs savants, n'est appuyé sur aucun fondement, toute l'antiquité ayant crû le contraire.

J. Lightf. Hor. Hebr. in Cap. 1. Matth.

Il n'y a point même aujourd'huy de Societé Chrêtienne dans le Levant qui ne soit persuadée que l'Evangile Grec de Saint Matthieu n'est qu'une Version du Texte Ebreu. C'est pourquoy l'on trouve à la fin de quelques Exemplaires Grecs MSS. de cet Evangile, qu'il a été publié ἐν Ἱεροσολύμοις, à *Jerusalem.* On lit aussi à la fin de la Version Syriaque du même Evangile, que St. Matthieu

Nov. Test. Syr. edit. Vienne, & in Bibl. Polygl.

J. Wolz. Proleg. in 4. Evang. cap. 9.

thieu l'a préche en Ebreu dans la Paleſtine. Quelques Exemplaires de la Verſion Arabe & la Traduction Perſienne ont auſſi dans le titre qui eſt au commencement de Saint Matthieu, qu'il a été écrit en la langue Ebraïque. Ce qui s'accorde parfaitement avec les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, dont le ſentiment a été expliqué en peu de mots par Saint Jerôme. *Matthæus*, dit ce Pere, *Euangelium in Judæâ Hebræo ſermone edidit ob eorum maximè cauſam qui in Jeſum crediderant ex Judæis.* Tout cela fait voir que Mr. Voſſius a eu raiſon d'appeller quelques Theologiens de ſon parti qui croyent que Saint Matthieu n'a point écrit en Ebreu, (i) des demi-Theologiens enteſtés du Rabbiniſme. Il les eſtime même ſi fous, qu'il ne veut pas qu'on leur réponde. J'ay crû cependant que je ne devois pas negliger leurs raiſons, qui m'ont donné occaſion d'éclaircir cette matiere: & il ſe trouve aujourd'huy bien des gens, ſur tout parmi les Proteſtans, qui ne peuvent ſe rendre à Mr. Voſſius, qui les a plûtôt accablés d'injures que de raiſons. La ſuppoſition même qu'il fait, que les Juifs de Jeruſalem parloient entr'eux la langue Grecque, & qu'ils ſe ſervoient dans leurs Aſſemblées de la Verſion Grecque des Septante, eſt une forte raiſon pour prouver que St. Matthieu auroit en effet compoſé ſon Evangile en Grec. C'eſt ce qui m'oblige d'examiner icy les raiſons ſur leſquelles Mr. Voſſius appuye ce paradoxe, & de faire voir en même temps, que les Juifs de Jeruſalem parloient la langue Caldaïque ou Syriaque au temps de Noſtre Seigneur & des Apôtres.

J. Lightf. Hor. Hebr. in Cap. 1. Matth.

Hieron. Præf. Comm. in Matth.

Iſ. Voſſ. Præf. in Append. ad lib. de 70. Interpr.

CHA-

(i) *Audio ſemi-Theologos quoſdam Rabbiniſtas omnium Patrum omniumque Eccleſiarum teſtimonia conculcare, ac ſcriè adfirmare Matthæum non Hebraicè, ſed Græcè ſcripſiſſe. Stulti ſimus, ſi iſtioſmodi deliriis aliquid reponamus.* Iſ. Voſſ. Præf. in Appen. ad lib. de LXX. Interp.

CHAPITRE VI.

Les Juifs du territoire de Jeruſalem parloient au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres la langue Caldaïque ou Syriaque. Réponſe aux raiſons que Mr. Voſſius a publiées contre ce ſentiment. On éclaircit en même temps pluſieurs difficultés qui appartiennent à cette matiere.

IL eſt à craindre que ces Theologiens Proteſtans pour leſquels Mr. Voſſius témoigne avoir tant de mépris, ne luy reprochent à leur tour, qu'il renverſe toute la tradition, & qu'il combat même l'Ecriture Sainte & tout ce qu'il y a de ſavants Theologiens, quand il aſſûre qu'au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres les Juifs de Jeruſalem ne parloient point d'autre langue que la Grecque. Il traite même * de *demi-ſavans* & de *fanatiques* ceux qui croyent que Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples ont parlé la langue Syriaque. A ce compte-là tout le monde ſera rempli de demi-ſavans & de fanatiques. Il n'y aura que Mr. Voſſius qui ſera veritablement ſavant & exempt de fanatiſme. *Cor ſolus habet, ſolus & ingenium.* Les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques qui ont aſſuré que Saint Matthieu a écrit ſon Evangile en Ebreu, ſeront tous fanatiques : car ils temoignent n'avoir embraſſé cette opinion, que parce que les Juifs de Jeruſalem parloient alors Ebreu, c'eſt-à-dire, la langue Caldaïque ou Syriaque. Comme ils ont établi cette opinion ſur des paſſages formels du Nouveau Teſtament, il eſt bon que j'en rapporte icy quelques-uns.

Iſ. Voſſ. Reſp. ad iter. P. Sim. Obj. p. 373.

* Semidoctorum & fanaticorum.

Il eſt dit expreſſément dans les Actes des Apôtres, (*a*) que Saint Paul fit un diſcours en Ebreu aux Juifs de Jeruſalem, (*b*) qui l'écouterent, parce qu'il parloit leur langue. Ce Saint Apôtre étant de Tarſe ville de Cilicie où il avoit appris le Grec, n'auroit pas manqué de les haranguer en cette langue, ſi elle euſt été la langue vulgaire des Juifs de Jeruſalem. Mais parce qu'il eſtoit Ebreu & de parens Ebreux, & qu'il avoit été elevé dans leur ville étudiant ſous

Act. 21 : 40.

Act. 22 : 1.

(a) Προσεφώνησε τῇ Ἑβραΐδι διαλέκτῳ. Actor. 21 : 40.

(b) Ἀκούσαντες ὅτι τῇ Ἑβραΐδι διαλέκτῳ προσεφώνει αὐτοῖς. Actor. 22 : 1.

sous le Docteur Gamaliel, il leur parla dans la langue qui estoit entendüe du peuple. Ce fut aussi pour cette raison que le Tribun demanda à St. Paul *Act. 21: 37.* s'il sçavoit le Grec, *Græcè nosti*, Il supposoit que les Juifs de Jerusalem parloient une autre langue que la Grecque, sçavoir la Caldaïque ou Syriaque, comme il paroît manifestement *Act. 1: 19.* de Saint Luc, qui dit (*c*) que le champ de Judas fut appellé *haceldama* dans la langue qu'on parloit alors à Jerusalem. On trouve de plus dans le Nouveau Testament plusieurs mots Caldaïques ou Syriaques, par exemple, *Bethesda*, *Golgotha*, *Tabitha*, & quelques autres que les Evangelistes appellent *Ebreux* selon la maniere de parler de ce temps-là. St. Jean faisant mention de la Piscine de Jerusalem, dit (*d*) qu'on *Joann. 5: 2.* l'appelloit en Ebreu *Bethesda;* & en un autre endroit, que *Joann. 19: 13.* (*e*) *Gabbatha* & (*f*) *Golgotha* *Ibid. v. 17.* sont des mots Ebreux.

Il semble qu'après tant de témoignages du Nouveau Testament, on ne peut pas douter que les Juifs de Jerusalem n'ayent parlé Ebreu au temps des Apôtres. Cependant Mr. Vossius qui s'est declaré hautement contre le Texte Ebreu des Juifs, a crû qu'il ne pouvoit donner une plus grande autorité à la Version Grecque des Septante, qu'en faisant voir que Jesus-Christ & ses Apôtres l'avoient lüe dans le Temple & dans les Synagogues de Jerusalem. Mais il n'étoit pas necessaire de se jetter dans cette extrêmité, & de combattre des preuves de fait qui sont inconteſtables, pour défendre l'ancienne Traduction Grecque contre quelques Protestants qui l'avoient attaqué mal-à-propos. Il suppose pour établir son sentiment, que (*g*) dans tout l'Empire Romain le Grec & le Latin étoient les langues d'usage, & que l'Ebreu n'étoit pas même entendu *Voss. Resp. ad Obj. Theol. Leyd.*

(c) Ὥστε κληθῆναι τὸ χωρίον ἐκεῖνο τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ αὐτῶν, Ἀκελδαμά. Act. 1: 19.

(d) Κολυμβήθρα ἡ ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδά. Joann. 5: 2.

(e) Εἰς τόπον λεγόμενον Διθόστρωτον, Ἑβραϊστὶ Γαββαθᾶ. Joann. 19: 13.

(f) Εἰς τὸ λεγόμενον κρανίου τόπον, ὃς λέγεται Ἑβραϊστὶ Γολγοθᾶ. Ibid. v. 27.

(g) *In Imperio Romano Græcus sermo & Latinus omnibus erat in usu: Hebræa verò lingua ne ab ipsis quidem Judæis intelligebatur.* Voss. Resp. ad Object. Theol. Leyd.

tendu des Juifs. On luy accorde volontiers que le Grec & le Latin étoient les langues de l'Empire : mais cela ne prouve pas qu'on n'y parlaſt que ces deux langues. Il y a au contraire des preuves poſitives dans le Nouveau Teſtament confirmées par toute l'antiquité, qui montrent clairement que les Juifs de Jeruſalem parloient alors Ebreu ou Caldaïque. On convient auſſi avec luy, que l'ancienne langue Ebraïque n'étoit plus en ce temps-là une langue vulgaire, & qu'il n'y avoit que les Sacrificateurs qui la ſceuſſent. Mais on ne peut conclurre de là, qu'ils parlaſſent Grec. Joſephe qui ſçavoit parfaitement la langue Grecque, (*h*) nous aſſûre qu'elle luy étoit étrangere & à ceux de ſa nation.

Joſeph. Præf. Antiq. Jud.

Monſieur Voſſius à qui l'on a propoſé toutes ces difficultés, ne les a pû reſoudre, qu'en ſuppoſant toûjours que (*i*) pendant que l'Empire Romain a ſubſiſté, l'on n'a point parlé d'autre langue que la Grecque dans Jeruſalem & dans toute la Paleſtine. Il veut qu'on cherche la langue Syriaque hors de l'Empire. Ce qu'il prouve par l'Exemple de Saint Ephrem & des autres Peres qui ont écrit en cette langue, leſquels ont tous eſté de la nation Parthe ou Arabe : que c'eſt parmy les Aſſyriens & les Arabes qui demeuroient dans la baſſe Syrie, qu'il faut chercher la langue Syriaque, & non chez les Syriens qui étoient dans l'Empire Romain : qu'au reſte on ne doit point appeller Syriaque la langue qui eſt nommée Caldaïque dans le Nouveau Teſtament, mais Caldaïque. Il ajoûte de plus, que les Juifs de Jeruſalem n'ont pû apprendre la langue Caldaïque que des Juifs qui étoient au delà de l'Euphrate : que c'eſt une rêverie de dire, que les Juifs de Jeruſalem ont conſervé par tradition cette langue dans un lieu où la langue Grecque étoit en uſage depuis pluſieurs ſiecles ; ſur tout étant impoſſible d'apporter aucun exemple qui faſſe voir qu'une langue ait pû conſerver

Voſſ. Reſp. ad iter. P. Sim. Obj.

(h) Ὅτι δὲ μοι καὶ μάλιστα ἐσπούδασται πολιτικαῖς μετενέγκειν ἐπιστῆσαι εἰς ἅπαντας ἡμῶν καὶ ξένην διαλέκτου συνήθειαν. Joſeph. Præfat. Antiq. Jud.

(i) *Stante Imperio Romano ſolus ibi regnabat Græcus ſermo. . . Græcè omnes ſcripſere.* Græcè etiam loquebantur. Voſſ. Reſp. ad iter. P. Sim. Obj.

ſerver dans un pays, lors qu'il en eſt ſurvenu une autre. Il conclud enfin, que les Juifs de Jeruſalem n'avoient point d'autre langue vulgaire au temps de Nôtre Seigneur & des Apôtres, que le Grec & le Latin: que ceux qui avoient quelque connoiſſance de l'Ebreu ou Caldaïque, l'avoient appris de la même maniere que nous apprenons aujourd'huy le Latin, ou par le commerce qu'ils avoient avec les Juifs qui étoient au delà de l'Euphrate où l'on parloit la langue Caldaïque.

Il eſt bon de ſuivre icy pas à pas Mr. Voſſius, qui n'a eu autre deſſein dans tout ce long diſcours, que d'embarraſſer le fait dont il s'agit, ne pouvant pas répondre preciſément aux raiſons qu'on luy a objectées. On remarquera d'abord, qu'il n'eſt point icy queſtion des anciens Peres qui ont parlé Syriaque, & qui ont écrit des Livres en cette même langue; mais ſeulement des Juifs: & ainſi les exemples qu'il apporte de Saint Ephrem & de quelques autres Docteurs de l'Egliſe ſont hors de propos. Car on demeure d'accord avec luy, que ceux qui ont habité le pays qui eſt au delà de l'Euphrate ont parlé Syriaque. On convient auſſi que les Juifs de la nation Parthe ou Arabe qui ne dependoient point de l'Empire Romain parloient la langue Caldaïque ou Babylonienne. Et pour ne pas s'arreſter à des queſtions de nom, on veut bien auſſi nommer Caldaïque, plûtôt que Syriaque, la langue qui eſt appellée Ebraïque dans le Nouveau Teſtament, quoy que les anciens Peres l'ayent nommée Syriaque, & qu'elle ne ſoit proprement ni Caldaïque ni Syriaque, ayant degeneré du veritable Caldaïque. Tout ce que Mr. Voſſius peut conclurre de ſa ſuppoſition, c'eſt que les Juifs qui eſtoient au delà de l'Euphrate ne parloient que la langue Caldaïque; au lieu que les Juifs de Jeruſalem & de la Paleſtine, au moins les honneſtes gens, parloient outre le Caldaïque que leurs Peres avoient rapporté de Babylone, la langue Grecque qui eſtoit devenüe vulgaire en ces lieux-là.

C'eſt une rêverie de dire que Saint Paul, lors qu'il fit ſa harangue en Ebreu ou Caldaïque en preſence des Juifs de Jeruſalem, n'ait eu égard qu'à ceux qui étoient d'au delà de l'Euphrate, & à ceux qui

avoient appris d'eux la langue Caldaïque. Il adreſſe la parole en general à tous les Juifs qui étoient preſents ; & on ne peut pas dire qu'il n'avoit que des étrangers pour auditeurs. Joſephe étoit du nombre des Juifs de Jeruſalem, & non de la nation Parthe ou Arabe. Il témoigne cependant que ce qui l'avoit empêché d'écrire les Antiquitez de ſa nation auſſitôt qu'il en avoit eu le deſſein, étoit qu'il avoit de la peine à ſe bien expliquer dans la langue Grecque qui luy étoit étrangere. Il dit en un autre endroit, qu'il eſt né Ebreu, qu'il eſt de Jeruſalem, & Sacrificateur ; & en ce même endroit il appelle la langue Caldaïque la langue de ſon pays. Cela fait voir qu'on ne peut pas reſtreindre le Caldaïque aux ſeuls Juifs d'au delà de l'Euphrate, puis que Joſephe n'étoit point de ces pays-là. Les uns & les autres parloient cette langue. Ils differoient en cela ſeulement, que ceux qui habitoient les pays qui étoient au delà de l'Euphrate ne parloient que le Caldaïque ; & ceux de Jeruſalem pouvoient outre le Caldaïque parler la langue Grecque qui s'étoit repandüe dans la Paleſtine.

Joſeph. Præfat. Antiq. Jud.

Joſeph. Præfat. lib. de Bell. Jud.

A ce que Mr. Voſſius objecte, qu'il eſt impoſſible de monſtrer qu'on ait conſervé une langue dans un pays, lors qu'il y en eſt ſurvenu une autre : je répons qu'il eſt aiſé de le ſatisfaire là-deſſus ſans ſortir de l'exemple des Juifs dont il eſt queſtion. L'hiſtoire du martyre des ſept freres rapportée dans le Livre II. des Maccabées, nous apprend que les Juifs de ce temps-là parloient Grec & Ebreu. La mere & les enfans répondirent en Grec à Antiochus, (*k*) au lieu qu'ils parloient entr'eux la langue du pays, laquelle étoit Caldaïque. Antiochus ayant preſſé la mere d'exhorter un de ſes enfans à ſe rendre à ce qu'il ſouhaittoit, (*l*) elle ſe moquant du Tyran parla à ſon fils en Ebreu ou Caldaïque qui étoit ſa langue maternelle. Ce qui prouve manifeſtement que le Grec étoit la langue vulgaire du pays, & que les Juifs outre le Grec avoient conſervé la langue Caldaïque qu'ils avoient rapportée de Babylone,

Lib. II. Maccab. cap. 7. v. 21.

Ibid. v. 27.

(k) Ἔλεγον δὲ αὐτῶν πατρικαῖς τῇ πατρίῳ φωνῇ. II Maccab. 7 : 21.

(l) Χλευάσασα τὸν ὠμὸν τύραννον, ἔστις ἔφησε τῇ πατρῴᾳ φωνῇ. Ibid. v. 27.

ne, & qu'ils appelloient *la langue de la nation*. Les Juifs de Jeruſalem retinrent auſſi toûjours cette langue, bien que le Grec fût la langue vulgaire de la Paleſtine. Cela ſe voit encore évidemment dans un autre exemple qu'on a déjà oppoſé à Mr. Voſſius. Ce ſont les Juifs du Rite Eſpagnol qui demeurent à Conſtantinople & dans quelques autres villes du Levant. Ces Juifs conſervent leur ancien Eſpagnol avec la langue des pays qu'ils habitent, & ils ont même en Eſpagnol des Traductions de la Bible pour leur uſage.

Mr. Voſſius répond à cette objection, que cela pouvoit être vray en quelque maniere au temps de Mariana, parce que lors que ce Jeſuïte écrivoit ſon Hiſtoire, il n'y avoit pas encore un ſiecle que les Juifs avoient eſté chaſſés d'Eſpagne. Il ajoûte de plus, que les autres Hiſtoriens qui ont écrit en ce même temps-là parlent tout autrement, parce que les Juifs (*m*) qui furent chaſſés d'Eſpagne & de Portugal ſe diſperſerent tous chez les Maures: qu'au reſte il ne ſçait ce qu'on entend par les Juifs Eſpagnols qui ſe ſont repandus dans le Levant.

Mais il eſt inutile de raiſonner contre des faits conſtans, & qui peuvent être connus de tout le monde. On ne s'eſt point ſervi pour les prouver de l'autorité de Mariana, ni d'aucun autre Hiſtorien; mais des Livres mêmes de ces Juifs Eſpagnols qui ont été imprimés à Conſtantinople en langue Eſpagnole & en caracteres Ebreux. On a leur Pentateuque imprimé en ce lieu-là non ſeulement en Eſpagnol, mais auſſi en Grec vulgaire avec le Texte Ebreu & la Paraphraſe Caldaïque. On voit par la premiere feuille de cet Ouvrage, qu'il y a deux ſortes de Juifs dans ces lieux-là, dont les uns parlent Eſpagnol, & les autres Grec vulgaire; & que c'eſt pour eux qu'on a publié ces deux Verſions, afin qu'ils puſſent entendre plus facilement l'Ecriture. La Bible Ebraïque de Lombroſo qui a été imprimée à Veniſe avec des Notes Grammaticales où

En 1547.

En 1639.

Lib. II. Macab. cap. 7. v. 21.

Ibid. v. 23.

Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. Obj.

(m) *Profugi ex Hiſpaniâ Luſitaniâque Judæi, ſi qui in fuga non periere, illi ferè omnes per Maurorum diſſipati fuere terras, ut neſciam omninò quoſnam hîc intelligat P. Simonius Hiſpanici generis Judæos, qui per Orientem fuere diſperſi.* Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. Obj.

les mots difficiles ſont expliqués en Eſpagnol, eſt auſſi fort commune dans le Levant chez ces Juifs Eſpagnols. Il importe peu de ſçavoir ſi les Juifs qui ſortirent d'Eſpagne & de Portugal ſe retirerent chez les Maures ou ailleurs, puis qu'il eſt hors de doute qu'il y a aujourd'huy dans le Levant des Juifs du Rite Eſpagnol, qui outre la langue des lieux où ils ſont, ont conſervé leur ancienne langue Eſpagnole. C'eſt de quoy il s'agit preſentement; & par là on fait voir qu'il n'eſt pas impoſſible que les Juifs retiennent leur ancienne langue dans un pays où il y en a une autre vulgaire. Nous voyons de plus, que les Juifs Portugais du Rite Eſpagnol qui ſe ſont établis à Amſterdam, conſervent le Portugais avec la langue du lieu; & que leurs Rabbins prêchent même en Portugais dans leur Synagogue.

Au reſte, il n'eſt pas vray que les Juifs qui ont été chaſſés d'Eſpagne & de Portugal ſe ſoient tous refugiés chez les Maures. Il y en eut pluſieurs qui ſe retirerent en Italie, d'où quelques-uns allerent enſuite dans le Levant. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il y a aujourd'huy dans les terres du Turc un aſſez grand nombre de Juifs qui ſuivent le Rite Eſpagnol, & qui outre la langue des lieux où ils demeurent, parlent leur ancienne langue Eſpagnole. Je croy même qu'une partie de ces Juifs étoit dans ces pays-là avant que ceux de leur nation fuſſent chaſſés d'Eſpagne & de Portugal.

Mr. Voſſius qui ne peut ſoûtenir ſes paradoxes que par d'autres paradoxes, reforme le paſſages du Chap. 21. des Actes, où le Tribun demande à Saint Paul, s'il ſçavoit parler Grec. Il pretend qu'il ne faut pas lire avec le point interrogant, *Græcè ſcis?* comme tout le monde lit; mais qu'on doit lire & traduire de cette maniere, *Græcè ſcis. Non ergo es iſte Ægyptius qui ante hos dies tumultum concitavit.* Mais je ne voy aucune raiſon de changer en cet endroit la leçon ordinaire du Texte Grec & des anciennes Verſions. Il n'y auroit même jamais penſé, ſi ce n'eſt que ce paſſage détruit manifeſtement ſon ſentiment. Il eſt vray que ſelon les regles les plus exactes de la Critique, on ne doit avoir aucun égard aux accens, aux points & aux virgules: mais il me ſemble qu'il n'eſt

Act. 21. v. 37.

Voſſ. ibid.

n'eſt pas permis de réformer ſans de bonnes raiſons la lecture ordinaire du Texte, principalement quand elle eſt appuyée ſur les anciens Interpretes. Ce ſeroit, dit-on, une ſottiſe, que le Tribun qui entendoit St. Paul parler Grec, luy euſt demandé s'il ſçavoit parler cette langue. Il n'y a pourtant rien d'extraordinaire dans tout ce diſcours. St. Paul ſe trouvant accablé par le peuple, demanda à parler au Tribun, qui luy demanda à ſon tour, s'il ſçavoit parler Grec. Ce qui ſuppoſe que tous les Juifs de Jeruſalem ne parloient pas cette langue. Mr. Voſſius qui eſt riche en fictions, eſt obligé pour ſoûtenir ſa penſée, de ſuppoſer que l'Egyptien dont il eſt fait mention en ce lieu-là étoit Arab-Egyptien de cette partie d'Egypte où l'on parloit l'Arabe. Mais de quelque côté qu'il ſe tourne, il ne pourra pas éviter ce qui eſt rapporté au même endroit, ſçavoir que (*n*) Saint Paul parla en Ebreu, c'eſt à dire, en Caldaïque, à toute cette multitude qui l'accabloit, & qui écouta paiſiblement ſa harangue, parce qu'il leur parloit en leur langue.

Act. 21 : 40.

Il y a encore moins de ſolidité dans la réponſe qu'il fait à ce qu'on luy avoit objecté, que le champ de Judas fut appellé *haceldama* ſelon la langue vulgaire de Jeruſalem, qui étoit par conſequent Caldaïque ou Syriaque, puis que ce mot eſt Caldaïque. Qui ne ſçait, dit-il, que les Juifs donnent encore anjourd'huy des noms Ebreux à leurs champs, à leurs cimetieres & à pluſieurs autres choſes? Je le veux. Mais il eſt dit expreſſément dans les Actes, (*o*) que ce champ fut nommé *haceldama* dans la langue qu'on parloit à Jeruſalem.

Voſſ. ibid.

Act. 1 : 19.

On luy avoit auſſi oppoſé, qu'on ne voyoit aucune raiſon pourquoy le titre de la croix avoit eſté écrit en Grec, en Latin & en Ebreu, ſi ce n'eſt qu'on parloit alors ces trois langues dans Jeruſalem. L'Ebreu ou Caldaïque eſtoit la langue des Juifs de ce lieu-là. Quand on luy accordera qu'il y avoit auſſi alors à Jeruſalem des Juifs d'au delà de l'Euphrate,

(n) Ὁ Παῦλος ἐξὸν ὂν ἀναβαθμῶν πεποιῆσθαι τῷ χειρὶ τῷ λαῷ· πολλῆς δὲ σιγῆς γενομένης, προσεφώνησε τῇ Ἑβραΐδι διαλέκτῳ. Act. 21 : 40.

(o) Τὸ γνωστὸν ἐγένετο πᾶσι τοῖς κατοικοῦσιν Ἰερουσαλήμ, ὥστε κληθῆναι τὸ χωρίον ἐκεῖνο τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ αὐτῶν, Ἀκελδαμά. Act. 1 : 19.

phrate, il ne perſuadera jamais les perſonnes de bon ſens, qu'on n'ait eu égard qu'à ces derniers Juifs, quand on écrivit ce titre. Il auroit fallu par la même raiſon l'écrire auſſi dans les langues des autres Juifs qui ſe trouverent auſſi dans ce temps-là à Jeruſalem.

On a fait voir à Mr. Voſſius, que les Juifs de Paleſtine ſçavoient encore au temps de St. Jerôme la langue Caldaïque que leurs anceſtres avoient rapportée de Babylone. Il demande quelles preuves on en a, & en quel endroit de Saint Jerôme cela ſe trouve. Il compte pour rien le témoignage de ce Pere dans ſa Preface ſur Tobie, où il dit (p) que pour traduire ce Livre du Caldaïque en Latin, ils s'étoit ſervi d'un Juif qui parloit très-bien Ebreu & Caldaïque; & qu'il avoit mis en Latin ce qu'il luy avoit expliqué en termes Ebreux. Ce Juif parloit Ebreu, parce qu'il avoit une grande literature. Il parloit de plus Caldaïque, parce que c'étoit la langue que les Juifs de ces lieux-là parloient encore entr'eux, & dans laquelle ils écrivoient leurs Livres. C'eſt pour cette raiſon que le Thalmud de Jeruſalem a eſté écrit en cette langue, auſſi-bien que celuy de Babylone. Il en eſt de même de la Maſſore, qui a eſté compoſée en termes Caldaïques par les Juifs de Tiberiade. On ne parloit plus à la verité dans ces pays-là depuis pluſieurs ſiecles la langue Caldaïque: mais il ne faut pas confondre les autres peuples avec les Juifs, qui avoient toûjours continué de parler entr'eux la langue qu'ils avoient reçûë de leurs Peres.

Hieron. Præf. in Tob.

On n'aura donc pas recours aux Parthes avec Mr. Voſſius, pour introduire en ces lieux-là la langue Caldaïque ou Babylonienne au temps de Saint Jerôme, non plus qu'au temps des Apôtres; mais à la coûtume que les Juifs ont de conſerver leurs anciennes langues, bien qu'on ne les parle point dans les pays où ils ſont, comme nous l'avons prouvé par l'exemple des Juifs Eſpagnols qui

(p) *Quia vicina eſt Caldæorum lingua ſermoni Hebraico, utriuſque linguæ peritiſſimum loquacem reperiens, unius diei laborem arripui; & quidquid ille mihi Hebraicis verbis expreſſit, hoc ego & accito notario ſermonibus Latinis expoſui* Hieron. Præf. in Tob.

qui ſont dans le Levant, & de ceux qui ſont preſentement à Amſterdam. Ces derniers ecrivent des Livres en Eſpagnol & & en Portugais, bien qu'ils ſoient dans un pays où l'on parle la langue Flamande. Ils ont même traduit pour le peuple d'Ebreu en Eſpagnol leur Livre de prieres nommé *Seder tephiloth* ſous le titre de *Orden de Oraciones.*

Au reſte, pour ne pas s'arrêter inutilement à chicaner ſur de purs mots, on laiſſe à Mr. Voſſius la liberté d'appeller Caldaïque, plûtôt que Syriaque, la langue qui eſt nommée Ebraïque dans les Livres du Nouveau Teſtament. C'eſt en vain qu'il s'étend au long ſur cette diſpute de mots, & qu'il reprend pluſieurs ſçavants hommes de l'avoir appellée Syriaque ou Syro-Caldaïque. Cette (q) langue, dit-il, ne ſe trouve que dans les Ecrits des Modernes, qui ont forgé ces mots monſtrueux pour ſe tirer d'affaire. Mais il me ſemble qu'il à été toûjours permis, lors qu'on a voulu exprimer quelque choſe de nouveau, ſur tout en matiere de Critique, d'inventer des mots nouveaux qui donnaſſent une idée claire & diſtincte de la choſe qu'on veut expliquer. Or il eſt certain que la langue qui eſt nommée Ebraïque dans le Nouveau Teſtament n'eſt proprement ni Ebraïque, ni Syriaque, ni même Caldaïque, ayant quelque mêlange de l'Ebreu & du Caldaïque ou Babylonien. Ceux qui ont feint ces mots qu'on ſuppoſe être barbares, ont eſté très-habiles dans ces langues, & en ont parlé avec une parfaite connoiſſance. Quand Saint Jerôme fait mention de l'Evangile Ebreu de St. Matthieu qui étoit à l'uſage des Nazaréens, il autoriſe le mot barbare de Syro-Caldaïque, *quod Chaldaico*, dit-il, *Syroque ſermone, ſed Hebraicis literis ſcriptum eſt.* On voit par là que ce ſçavant Pere ne faiſoit aucune difficulté d'appeller indifferemment Caldaïque & Syriaque la langue que les Juifs de Jeruſalem parloient au temps des Apôtres. La plus-part des Peres

Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. Obj.

Hieron. lib 3. adv. Pelag.

(q) *Quæ tamen lingua niſi in ſcriptis forſan neotericorum, qui quando ſe expedire non poſſunt, iſtiuſmodi fingunt voces, quas ipſa non capit rerum natura; nec accuratè ſe loqui exiſtimarunt, niſi barbaris & monſtroſis utantur appellationibus.* Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. Obj.

tant Grecs que Latins appellent auſſi Syriaque ce qui eſt nommé Ebreu dans le Nouveau Teſtament. Les plus habiles Critiques de nôtre ſiecle ne parlent point auſſi autrement. Il n'y a que Mr. Voſſius qui s'eſt aviſé depuis peu de rejetter cette langue Syriaque qu'il avoit déjà approuvée dans ſes autres Ouvrages. Il demande en quel temps & de quelle maniere la langue Ebraïque eſt devenüe Syriaque. Mais comme l'on a déjà dit, il luy eſt permis de l'appeller Caldaïque, s'il demeure obſtiné à ne point vouloir recevoir le nom de Syriaque avec toute l'antiquité, & avec tout ce qu'il y a d'habiles gens en ces langues, qu'il ne paroît pas entendre. S'il poſſedoit parfaitement cette matiere, il n'inſiſteroit pas ſur une queſtion qui n'eſt que de nom.

Voſſ. ibid.

Pour éviter toutes les chicanes inutiles ſur leſquelles Mr. Voſſius s'eſt jetté exprès, afin de faire paroître qu'il répondoit au moins quelque choſe aux objections qu'on luy a faites, il eſt bon que je rapporte là-deſſus la penſée de George Amira ſçavant Maronite qui a publié à Rome une excellente Grammaire de la langue Syriaque. Il a intitulé ſon Livre, *Grammaire Syriaque ou Caldaïque :* & ainſi il fait voir dès le titre de ſon Ouvrage, qu'on peut ſe ſervir indifferemment de ces deux mots. Ce qu'il confirme en même temps par trois Diſſertations qui ſont au commencement de cette Grammaire. Car dans la premiere il traite (*r*) des noms de la langue Caldaïque ou Syriaque, & de la difference de ces deux langues ; dans la ſeconde, (*ſ*) de l'antiquité de la langue Caldaïque ou Syriaque ; & enfin dans la troiſiéme, (*t*) de l'excellence de la langue Caldaïque ou Syriaque. Comme cet habile Maronite poſſedoit très-bien cette matiere, je rapporteray icy le ſommaire de ce qu'il dit de ces deux langues dans ſes Diſcours preliminaires.

Georgii Amira Gramm. Syr. ſive Chald.

Georgii Amira Prælud. Gramm. Syr. ſive Chald.

La langue dont il s'agit, dit Amira, a été d'abord nommée

(r) *De lingua Chaldaica ſive Syriaca nominibus & diſcrimine.* Georg. Amir. Prælud. Gramm.

(ſ) *De lingua Chaldaica ſive Syriaca antiquitate.* Ibid.

(t) *De lingua Chaldaica ſive Syriaca dignitate ac præſtantiâ.* Ibid.

mée Caldaïque, de la Caldée où elle a été premierement en usage, lors que la confusion des langues arriva. C'est pourquoy on l'a nommé aussi Babylonienne, de Babylon ville capitale de la Caldée. Elle fut ensuite appellée Aramée ou Syriaque, d'Aram ou Syrie; & même Assyriaque, de l'Assyrie, parce qu'elle a aussi été en ces lieux-là. On luy a donné plusieurs autres noms qu'elle a empruntés de nations illustres & d'hommes celebres, comme celuy d'Ebraïque, parce qu'elle à été pendant quelque temps la langue des Ebreux. Quoy qu'il y ait de la difference entre le Caldaïque & le Syriaque, on ne peut pas dire neanmoins que cette différence soit essentielle; car ils conviennent presque en tout: & c'est ce qui fait que dans l'Ecriture on se sert indifferemment des mots de langue Caldaïque & de langue Syriaque pour marquer une même langue. Il est dit, par exemple, que Daniel & quelques autres jeunes Ebreux furent instruits dans la langue Caldaïque; & l'on ajoûte cependant peu après, que les Caldéens parlerent au Roy en Syriaque qui étoit la langue de ce Prince. D'où il est évident que le Caldaïque & le Syriaque sont la même langue.

Dan. 1: 6.

Dan. 2: 4.

Le même George Amira produit d'autres passages de l'Ecriture pour monstrer que cette langue se nommoit aussi Assyrienne. Ce qu'il confirme aussi par les Auteurs profanes qui ont confondu les noms de Caldéens, de Syriens & d'Assyriens. D'où il conclud (v) qu'il n'est pas surprenant que l'on confonde aussi ces trois langues. Il assûre enfin, que si la langue Caldaïque qui a été en usage chez les Juifs n'avoit pas été habillée par eux à l'Ebraïque, elle differeroit beaucoup moins qu'elle ne fait de la Caldaïque ou Syriaque des Syriens naturels. Louïs de Dieu qui avoit étudié à fond cette matiere, est aussi de ce sentiment. (x) Il distingue, com-

Georg. Amir. ibid.

Lud. de Dieu Præf. Gramm. Chald. & Syr.

(v) *Quare mirum esse non debet, si lingua Chaldaica, Syriaca & Assyriaca una eademque sit, quandoquidem & nomina quæ ei indita sunt pro eodem usurpantur.* Georg. Amir. Prælud. Gramm. Syr. sive Chald.

(x) *A Syriacâ Chaldaicam distingue, quia sic ab aliis fieri solet, & non rarò phrasi & flexione ab eâ differt. Alioqui eamdem esse linguam fateor Chaldaicam & Syriacam.* Lud. de Dieu, Præf. Gramm. Chald. & Syr.

me l'on fait ordinairement, la langue Caldaïque de Daniel, d'Eſdras & des Paraphraſes, de la langue Syriaque : mais il reconnoît en même temps, que ces deux langues ne ſont point diſtinguées veritablement. Il croit après Amira, (y) qu'elles ſeroient moins differentes, ſi les Juifs n'avoient point ponctué à leur maniere le Caldaïque de leurs Livres: ce qu'il juſtifie par quelques exemples. Il ſeroit facile d'en produire pluſieurs autres, & même de faire voir que la grande reſſemblance de ces deux langues a donné occaſion aux Juifs de prendre des Syriens des Livres entiers de l'Ecriture qu'ils ont attribués à leurs Paraphraſtes. Mais ce nous meneroit trop loin. Il faut revenir à Mr. Voſſius, qui eſt ſi delicat ſur cette matiere, qu'il ne peut ſouffrir qu'on appelle langue Syriaque la langue Caldaïque qui eſt nommée Ebraïque dans le Nouveau Teſtament.

Lud. de Dieu, ibid.

Voſſ. Reſp. ad tert. P. Sim. Obj.

Cet habile homme fait venir les Juifs à ſon ſecours, qui ont nommé la langue Aramée ou Syriaque, la langue des Gentils: & pour montrer avec plus d'évidence combien les Juifs haïſſoient les Syriens & leur langue, il ſe ſert de l'autorité du Talmud, où on lit, que ſi quelqu'un prie en la langue Syriaque, ſes prieres ne ſont point exaucées, parce que les Anges qui ſont les miniſtres de Dieu n'entendent point cette langue. Il ajoûte de plus, que les Juifs qui liſent dans la Syrie la Verſion que les Chrêtiens & les Arabes appellent Syriaque, la nomment Caldaïque. Il demande enfin quel eſt le peuple de Syrie qui a introduit dans Jeruſalem cette langue Syriaque qu'on pretend y avoir été en uſage au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres.

Voſſ. ibid.

Mais s'il avoit pû conſulter le Talmud, ou s'il avoit même une connoiſſance mediocre de la langue Caldaïque, il ne feroit pas de ſi foibles objections. Il eſt conſtant qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans les Livres du Talmud, que d'appeller *Arami*, *Syriaque*, la la langue Caldaïque ou Babylonienne. Les Rabbins qui ont abregé le Talmud, & qui en ont recueilli les deciſions, donnent

(y) *Dialectus Chaldaica minùs à Syriacâ linguâ differret, ſi punctatoribus viſum fuiſſet.* Lud. de Dieu, ibid.

nent auſſi le nom d'*Arami Syriaque* à la langue Caldaïque. Pour convaincre même Mr. Voſſius par l'exemple qu'il a produit de la priere qu'on ne doit point faire en langue Syriaque, les Talmudiſtes debitent cette rêverie à l'occaſion de la priere appellée *Kadis*, qui eſt en langue Caldaïque, & qu'ils nomment neanmoins en ce lieu-là *Arami*, *Syriaque*. Cette priere n'étant pas auſſi ancienne que les autres qui ont eſté compoſées en Ebreu, eſt écrite en langage Caldaïque que le peuple entendoit alors. Les Rabbins qui raffinent ſur tout, & qui donnent ſouvent des contes pour de bonnes raiſons, ont inventé cette fable que Mr. Voſſius rapporte ſerieuſement. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cette priere *Kadis* qu'on ſuppoſe avec les Rabbins eſtre écrite en Syriaque qui n'eſt point entendu des Anges, eſt écrite en Caldaïque & dans la même langue que les Paraphraſes que nous avons ſur la Bible.

A l'égard de ce qu'on objecte, que dans la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament, on a mis le mot d'*Aram* pour ſignifier un Grec, un Gentil, & un Idolatre, je ne voy pas qu'on puiſſe prouver de là que les Juifs n'ont point confondu enſemble les mots de Syriaque & de Caldaïque. Car outre que l'experience nous fait voir le contraire, cela montre ſeulement que les Juifs ont regardé la Syrie comme le pays de l'Idolatrie. Ils ſe ſont ſervis du mot d'*Arami*, comme l'on ſe ſert dans le Nouveau Teſtament de celuy de Ἕλλην, *Grec*, pour ſignifier un Grec, un Gentil & un Idolatre.

Je veux bien que les Juifs nomment Caldaïques les Verſions que les Crêtiens appellent Syriaques: que peut-on conclurre de là, puis que ces mêmes Juifs appellent indifferemment Caldaïque ou Syriaque la langue dans laquelle elles ſont écrites? Les Chrêtiens de la nation Syrienne nomment le plus ſouvent Caldaïque leur langue Syriaque. Le Miſſel Syriaque qui a été imprimé à Rome pour l'uſage des Maronites, eſt intitulé * *Miſſel Caldaïque*. Ce qui fait voir manifeſtement, que les mots de Caldaïque & de Syriaque ſont le plus ſouvent confondus enſemble par les Juifs & par les Chrêtiens qui portent le nom de Syriens.

* *Miſſale Chaldaicum juxta ritum Eccleſiæ nationis Maronitarum, edit. Romæ ann. 1594.*

Enfin l'on a oppoſé à Mr.

Voſſius l'exemple de Joſophe qui étoit Juif de Jeruſalem, & qui nous aſſûre qu'avant que de publier en Grec ſon Hiſtoire de la Guerre des Juifs, il l'avoit écrite en la langue Caldaïque, qu'il nomme la langue de ſon pays. Comme il ne peut pas nier ce fait que cet Hiſtorien a expliqué clairement, il répond à ſon ordinaire, que Joſophe n'avoit compoſé cette Hiſtoire en Caldaïque que pour les Juifs qui demeuroient au delà de l'Euphrate. Mais y a-t-il de l'apparence qu'un homme qui fait profeſſion de publier les guerres de ceux de ſa nation pour eux-mêmes, & de les écrire pour cette raiſon en leur langue, ne l'ait point écrite pour ceux de Jeruſalem, qui étoit non ſeulement la ville principale, mais auſſi ſa patrie? L'on veut qu'elle n'ait été compoſée que pour des Juifs éloignés: & comme cela n'a aucune vraiſemblance, on a recours à quelques termes équivoques dont Joſophe s'eſt ſervi.

Joſeph. Præf. lib. de Bell. Jud.

Cet Hiſtorien dit qu'en publiant ſon Hiſtoire dans la langue Caldaïque, il a eu égard πῶς ἄνω βαρβάροις, c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Voſſius, à ces Barbares ou Juifs qui étoient au delà de l'Empire, parce que cette expreſſion οἱ ἄνω ne peut marquer que des gens éloignés. C'eſt ainſi qu'il élude un témoignage très-clair, ſous pretexte que ces mots οἱ ἄνω ſelon le ſens grammatical peuvent s'entendre également & du temps, & du lieu. Il veut qu'on ne les explique en cet endroit-là que du lieu, & non du temps. Mais le deſſein de Joſephe fait aſſez connoître qu'il publia ſon Hiſtoire en Caldaïque generalement pour tous ceux de ſa nation, & même plutôt pour ceux de Paleſtine que pour les Juifs qui demeuroient au delà de l'Euphrate. Ils parloient tous la langue Caldaïque ou Syriaque. C'eſt pourquoy ce celebre Ecrivain ne fait dans ſa Preface aucune diſtinction de langage, lors qu'il parle de ceux de ſa nation. Il y appelle la langue Caldaïque la langue de ſon pays. Il témoigne de plus en un autre endroit, (z) qu'il avoit

Joſeph. Antiq. Jud. lib. 20. c. ult.

(z) Τῶν Ἑλληνικῶν γραμμάτων ἐσπούδασα μετάσχειν καὶ γραμματικὴν ἐμπειρίαν ἀναλαβεῖν, ἧς περὶ τὴν προφορὰν ἀκρίβειαν πάντες σπάνιοι σωζηθῆναι παρ' ἡμῖν

γάρ

avoit appris par étude la langue Grecque, & qu'il ne pouvoit pas même la bien prononcer à cause de sa langue maternelle. Or il est certain qu'il n'étoit pas du nombre de ces Juifs Parthes, Babyloniens & Arabes; mais de ceux de Jerusalem, qui avoient par consequent une autre langue vulgaire que la Grecque. Il loüe aussi en ce même endroit à l'occasion de la langue Grecque, ceux de sa nation, de ce qu'ils ne s'appliquoient point à la connoissance de diverses langues, mais à l'étude de leurs Livres Sacrés.

CHAPITRE VII.

De la Secte des Nazaréens, & de leur Exemplaire Ebreu ou Caldaïque de l'Evangile de Saint Matthieu.

OUtre toutes les raisons qu'on vient de rapporter pour faire voir que Saint Matthieu composa d'abord son Evangile en Caldaïque pour les Juifs de Jerusalem qui avoient embrassé la Religion Chrêtienne, on peut encore produire l'exemple des sectaires Mazaréens qui se servoient de ce même Evangile Ebreu ou Caldaïque dans leurs Assemblées. St. Epiphane qui a parlé de cette ancienne Secte avec assez d'exactitude, nous apprend (a) qu'ils recevoient avec le Nouveau Testament tous les Livres de l'Ancien qui étoient dans le Canon des Juifs, sçavoir la Loy, les Prophetes & les Hagiographes; & qu'ils ne differoient en rien des Juifs pour la doctrine & pour les ceremonies, si ce n'est qu'ils croyoient en Jesus-Christ. Ils faisoient profession publique de croire un seul Dieu & son Fils J. Christ. Ils avoient de plus une parfaite connoissance de la langue Ebraïque. Il

(a) *Epiph. Hær. 29. n. 7.*

γὰρ οὗτοι ἐκείνους ὑποδέχονται τοὺς πανταχοῦ ἐθνῶν διαλεκτῶν ἐπιμαθόντας διὰ τὸ κοινὸν εἶναι νομίζειν τὸ ὑπόμνημα τοῦτο μόνον οὐκ ἐλευθέρων τοῖς τυχοῦσιν, ἀλλὰ καὶ τῶν οἰκετῶν θέλουσιν, μόνους δὲ σοφίαν μαρτυροῦσι τοῖς τὰ νόμιμα σαφῶς ὑπομιμνήσκουσι, καὶ τῶν ἱερῶν γραμμάτων δύναμιν ἐμπειροτάτην διωμολογοῦσι. Joseph. Antiq. Jud. lib. 20. cap. ult.

(a) Joseph. Antiq. Jud. lib. 20. c. ult.

(a) Χρῶνται δὲ οὗτοι μόνον νέᾳ διαθήκῃ, ἀλλὰ καὶ παλαιᾷ καθάπερ καὶ Ἰουδαῖοι· οὐ γὰρ ἀπηρνήσαντο περὶ αὐτοῦς νομοθεσίαν καὶ προφήτας καὶ γραφάς, τὰ αὐτὰ δὲ Ἰουδαίοις καλύμματα βιβλίων· οὐδὲ μὴν πλέον ἔστιν ὅτου φρονοῦσιν, ἀλλ' ἢ τὸ κήρυγμα ἔχουσι νόμιμα, καὶ ὡς οἱ Ἰουδαῖοι πάντα καλῶς ὁμολογοῦσι, χωρὶς ὅτι ὡς Χριστὸν οὐδὲν προσδέχονται — ἵνα δὲ Θεὸν παντοκράτορα καὶ τὸν τούτου παῖδα Ἰησοῦν Χριστὸν ἐπιγνωσθῆναι δι' ἀκριβῶς εἰσιν ἠσκημένοι. Epiph. Hær. 29. n. 7.

Il remarque auſſi, que ces anciens Nazareens dont la principale demeure étoit dans la ville de Berée, & qui s'étoient repandus dans toute la baſſe Syrie, deſcendoient des premiers Chrêtiens du même nom qui ſe retirerent de Jeruſalem à Pella. C'eſt de là, dit Saint Epiphane, d'où la Secte des Nazaréens tire ſon origine. Ἐντεῦθεν ἡ κατὰ τοὺς Ναζωραίους αἵρεσις ἔχει τὴν ἀρχήν. Ce qui s'accorde très-bien avec les témoignages des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques, qui aſſûrent que St. Matthieu prêcha l'Evangile aux Juifs de Jeruſalem & de toute la Paleſtine dans leur langue vulgaire. Ces Sectaires Nazaréens qui étoient ſortis de ces premiers Chrêtiens de Jeruſalem, & qui parloient auſſi leur langue, le conſerverent & le lûrent dans leurs Egliſes ou Aſſemblées.

Epiph. Hær. 29. n. 7.

Le même Saint Epiphane ajoûte, que les Juifs haïſſoient mortellement les Nazaréens, & que (*b*) dans leurs Synagogues où ils s'aſſembloient trois fois le jour, ils les maudiſſoient ſolennellement. Que Dieu, diſoient-ils, maudiſſe les Nazaréens. Cette imprecation des Juifs contre les Chrêtiens ſous le nom de Nazaréens ſe trouve encore aujourd'huy dans leurs Livres. Saint Jerôme en fait auſſi mention dans ſes Commentaires ſur le Prophete Iſaïe, où il dit en parlant des Juifs, *Ter per ſingulos dies in omnibus Synagogis ſub nomine Nazarenorum anathematizant vocabulum Chriſtianum.* Cette haine venoit (*c*) de ce que les Nazaréens étant Juifs auſſi-bien qu'eux, & recevant toute la Loy de Moyſe, prêchoient outre cela que Jeſus étoit le Meſſie.

Epiph. ibid. n. 9.

Hieron. lib. 2. Comm. in Eſ. cap. 5.

Epiph. ibid.

Nous devons donc chercher l'Original de l'Evangile de Saint Matthieu chez ces Nazaréens, qui étant deſcendus des premiers Chrêtiens de Jeruſalem, l'ont conſervé dans leurs Egliſes. Saint Epiphane qui paroît perſuadé de cette

Ibid.

(b) Τρὶς τ' ἡμέρας ὅπου ἐυρωσὶ Φαρισαίων ἐν ταῖς αὐτῶν συναγωγαῖς ὑπαρῶσιν αὐτοῖς, καὶ ἀναθεματίζουσι Φάσκοντες ὅτι Φαρισαῖοι ὁ Θεὸς τοὺς Ναζωραίους. Epiph. Hær. 29. n. 9.

(c) Διὰ τὸ ὅτι Ἰουδαῖοι αὐτοὺς ὄντας Ἰησοῦν κηρύσσειν εἶναι Χριστόν. Epiph. ibid.

Epiph. ibid.

te verité, dit librement (*d*) qu'ils avoient à leur uſage l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu *très-entier*, & qu'on ne peut point douter qu'ils ne le gardaſſent encore de ſon temps écrit en lettres Ebraïques. Il doute ſeulement s'ils avoient retranché de cet Evangile la Genalogie de Jeſus-Chriſt, qui n'étoit point dans l'Exemplaire des Ebionites, leſquels le liſoient auſſi. Mais il eſt très-probable que les Nazaréens n'avoient point ôté de leurs Exemplaires cette Genealogie. Car (*e*) Cerinthe & Carpocras Heretiques de ces premiers temps-là, qui ſe ſervoient auſſi de l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, y liſoient la Genealogie entiere, & ils prouvoient même de là que Jeſus-Chriſt étoit ſorti *de la ſemence de Joſeph & de Marie.*

Epiph. Hær. 30. n. 14.

St. Jerôme qui avoit traduit en Grec & en Latin ce même Evangile des Nazaréens, nous aſſûre (*f*) que ces Sectaires le liſoient encore de ſon temps dans leurs Aſſemblées. Il en avoit vû deux Exemplaires, dont (*g*) on gardoit un dans la Bibliotheque de Ceſarée, & il avoit emprunté l'autre des Nazaréens mêmes de Berée pour le copier. C'eſt ſur cet Exemplaire qu'il fit ſa Traduction. Il dit de plus, que (*h*) bien des gens croyoient que cet Evangile Ebreu dont les Nazaréens & les Ebionites ſe ſervoient,

Hieron. lib. 3. adv. Pelag.

Idem de Script. Eccleſ. in Matth.

Idem, Comm. lib. 2. in Matth. cap. 12.

K

(d) Ἔχουσι δὲ τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον πληρέστατον Ἑβραϊστὶ· παρ' αὐτοῖς δὲ σαφῶς τοῦτο καθὼς ἐξ ἀρχῆς ἐγεγράφη Ἑβραικοῖς γράμμασιν ἔτι σώζεται. οὐκ οἶδα δὲ εἰ καὶ τὰς γενεαλογίας τὰς ἀπὸ Δαβὶδ ἄχρι Χριστοῦ ἔχει πεπαίλον. Epih. ibid.

(e) Οἱ μὲν γὰρ Κηρινθιανοὶ καὶ Καρποκρατιανοὶ τῷ αὐτῷ χρώμενοι δήθεν παρ' αὐτοῖς εὐαγγελίῳ ἀπὸ τῆς ἀρχῆς τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου ἀφ' ἧς γενεαλογίας βούλονται πεποιῆσθαι ἐν σπέρματι Ἰωσὴφ καὶ Μαρίας εἶναι τὸν Χριστόν. Epiph. Hæreſ. 30. n. 14.

(f) *In Euangelio juxta Hebræos, quod Chaldaico quidem Syroque ſermone, ſed Hebraicis literis, ſcriptum eſt, quo utuntur uſque hodiè Nazareni.* Hieron. lib. 3. adv. Pelag.

(g) *Ipſum Hebraicum habetur uſque hodie in Ceſareenſi bibliothecâ, quam Pamphilius martyr ſtudioſiſſimè confecit. Mihi quoque à Nazarenis qui in Beræâ urbe Syriæ hoc volumine utuntur, deſcribendi facultas fuit.* Hieron. de Script. Eccleſ. in Matth.

(h) *In Euangelio quo utuntur Nazareni & Ebionitæ, quod nuper in Græcum ſermonem tranſtulimus, quod vocatur à pleriſque Matthæi authenticum*, &c. Idem, Comm. lib. 2. in Matth. c. 12.

voient, étoit l'Original de St. Matthieu. Quoy qu'il en ſoit, il ſemble que les plus anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques l'ont cité comme le veritable Evangile de Saint Matthieu. Pluſieurs ont crû que St. Ignace Martyr en avoit tiré ces paroles de Nôtre Seigneur à Saint Pierre, qu'il cite dans ſon Epître à ceux de Smyrne : (i) *Touchez moy, & voyez que je ne ſuis pas un eſprit.* Euſebe & Saint Jerôme citent ces mêmes mots de Saint Ignace, qui ſe trouvent encore aujourd'huy dans cette Epiſtre ; & ce dernier obſerve qu'ils ſont pris de l'Evangile Ebreu des Nazaréens qu'il avoit traduit depuis peu : *de Euangelio quod nuper à me tranſlatum eſt.*

Ignat. Epiſt. ad Smyrn.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Ign.

Il y a de l'apparence que Saint Ignace étant Evêque d'Antioche, a lû cet Evangile des Ebreux qui étoit répandu dans la Syrie que les Nazaréens habitoient. Ce qui me fait croire que Tatien qui demeuroit auſſi dans la Syrie s'étoit ſervi du même Evangile, lors qu'il en compoſa un des quatre enſemble à ſa maniere, que quelques-uns, ſelon Saint Epiphane, nommerent l'Evangile *ſelon les Ebreux*. Ce qu'on ne doit pas entendre, comme ſi ce Recueil de Tatien n'eût point été different de l'Evangile des Ebreux : car cela ne feroit aucun ſens. Mr. de Valois n'a pas fait aſſez de reflexion ſur cet Evangile de Tatien, quand il en a parlé ſur ce pied-là dans ſes Notes ſur Euſebe. Grotius a bien mieux remarqué à l'occaſion de cet endroit de St. Epiphane, que Tatien dans l'Ouvrage qu'il compoſa des quatre Evangiles avoit rapporté les paroles de Saint Matthieu, non ſeulement ſelon les Exemplaires Grecs, mais auſſi ſelon ceux qui étoient en Ebreu ; & que c'eſt pour cela que cet Evangile qu'on appelloit ordinairement διὰ τεσσάρων, à cauſe qu'il étoit compoſé de quatre, avoit été nommé par quelques Auteurs *ſelon les Ebreux*. Il croit deplus, que c'eſt auſſi pour cette raiſon que d'autres luy ont donné le nom de * διὰ πέντε, *de cinq*, comme ayant été cueilli de cinq Evangiles. Tout cela paroît très-probable, ſi ce n'eſt que l'Evangile de Tatien

Epiph. Her. 46. n. 1.

Valeſ. Annot. in lib. 4. Hiſt. Eccl. Euſeb. cap. 29.

Grot. Annot. in tit. Matth.

* Quelques-uns neanmoins croyent qu'il faut lire διὰ πάντων.

(i) Λάβετε, ψηλαφήσατέ με, καὶ ἴδετε ὅτι οὐκ εἰμὶ δαιμόνιον ἀσώματον. Ignat. Epiſt. ad Smyrn.

tien qu'on a publié ne contient point ce qui étoit de singulier dans l'Exemplaire Ebreu des Nazaréens.

Quoy que Baronius se soit trompé en plusieurs endroits de ses Annales quand il parle de l'ancien Evangile Ebreu de Saint Matthieu, il a eu neanmoins raison de le considerer comme l'Original. Il a même osé dire, selon ce principe, que si l'on avoit à reformer la Version Latine de Saint Matthieu, on la devoit plûtôt reformer sur le Texte Ebreu que sur le Grec. Mais il se trompe, quand il attribüe ce sentiment à St. Jerôme, & qu'il l'appuye sur l'Epître de ce Pere au Pape Damase. Car St. Jerôme parle en cette Epître de tout le Nouveau Testament en general, & il veut qu'on corrige les fautes qui étoient dans le Latin sur le Texte Grec d'où le Latin a été tiré.

Casaubon qui a reconnu avec toute l'antiquité, que Saint Matthieu a écrit en effet son Evangile en Ebreu, n'a pû souffrir l'opinion de ce Cardinal, qu'il traite d'impieté. *Hæc sententia*, dit-il, *fidem Catholicæ Ecclesiæ facit pendere, nefas dictu, ab hæreticorum fide.* Il ne peut comprendre comment on peut dire que l'autorité du Texte Grec de Saint Matthieu depende du Texte Ebreu qui est perdu. Il pretend même que quand on auroit encore aujourd'hui l'Exemplaire Ebreu, on ne pourroit pas le considerer comme une piece originale sur laquelle on dût reformer la Version Grecque, (k) parce qu'il n'y a eu que les Heretiques Nazaréens & les Ebionites qui s'en soient servis, comme on le peut prouver, selon luy, par le témoignage de Saint Epiphane & de Saint Jerôme. Il appelle gens simples, ceux d'entre les Catholiques qui ont donné le nom d'Authentique à l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu. Ils ont cru, dit-il, trop facilement à ces Heretiques qui se vantoient d'avoir l'Original de cet Evangile. (l) Ce seroit faire,

Id. Exercit. 16. n. 115.

Baron. ann. Ch. 34. n. 72.

Casaub. ibid.

Casaub. Exercit. 15. ad Annal. Baron. sect. 4. n. 18.

(k) *In antiquis temporibus, quando Hebræo extabant, Nazareni & Ebionitæ hæretici Hebraicum textum sibi vindicarunt, ut testes sunt Hieronymus & Epihanius. Catholici Græcum semper à principio sunt amplexi.* Casaub. Exercit, 16. ad Annal. Bar. sect. 115.

(l) *Sine injuriâ veteris Ecclesiæ dici non potest passuram illam fuisse ut impii hæretici vindicarent sibi ceu proprium eum textum quem constaret esse Ecclesiæ authenticum.* Ibid.

re, ſelon luy une injure à l'Egliſe Primitive, de dire qu'elle eût ſouffert que des Heretiques impies s'attribuaſſent un Evangile qui eût été le veritable Original. Il ajoûte enfin, que l'Evangile Ebreu qui a été à l'uſage des Ebionites & de quelques autres Heretiques, eſtoit rempli de fables, & qu'il avoit été corrompu en pluſieurs endroits : d'où il conclud ; qu'il ne peut paſſer pour une piece originale ſur laquelle on puiſſe reformer la Verſion Grecque reçûë de toute l'Egliſe. Il appelle cette derniere preuve un arguument invincible, *argumentum invictum.* *Caſaub. ibid.*

Mais il eſt aiſé de faire ſentir la foibleſſe de toutes ces objections de Caſaubon. Bien loin qu'on puiſſe appeller une impieté le ſentiment de Baronius, je dis au contraire qu'il eſt appuyé ſur le témoignage de toute l'antiquité, & ſur le bon ſens. Il eſt conſtant, & Caſaubon même en demeure d'accord, que Saint Matthieu a écrit ſon Evangile en Ebreu, dont le Grec n'eſt qu'une Verſion. Cela eſtant, pourquoy ne veut-on pas qu'on donne à ce Texte Ebreu le nom d'Original ? Il n'y a rien en cela qui ne ſoit conforme à la raiſon & au bon ſens. C'eſt ſur ce principe que les Proteſtans ſe fondent, quand ils corrigent les Verſions de l'Ancien Teſtament ſur l'Original Ebreu Mais nous n'avons plus, dit-on, l'Ebreu de Saint Matthieu. Il eſt vray. Cela nous doit-il empêcher de l'appeller Authentique avec les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, puis qu'il l'eſt en effet ? S'il n'eſtoit point perdu, ne pourroit-on pas y avoir aujourd'huy recours pour éclaircir pluſieurs difficultés de la Verſion Grecque ? Nous voyons que Saint Jerôme le conſulta ſur le verſet 2. du Chapitre 6. de Saint Matthieu, où nous liſons dans la Vulgate, *Panem noſtrum ſuperſubſtantialem da nobis hodie.* (m) Il remarque qu'il y a dans le Grec le mot ἐπιούσιον, & dans l'Ebreu מחר, qui ſignifie *du lendemain :* d'ou il infere *Hieron. Comm. in Matth. lib. 1. cap. 6.*

(m) *Quod nos ſuperſubſtantialem expreſſimus, in Græco habetur* ἐπιούσιον. --- *In Euangelio quod appellatur ſecundùm Hebræos, pro ſubſtantiali pane reperi* מחר *quod dicitur craſtinum, id eſt, futurum da nobis hodie.* Hieron. Comm. in Matth. lib. 1. c. 6.

fere que le ſens de ce paſſage eſt, *Donnez aujourd'huy noſtre pain du lendemain*, c'eſt à dire, *de chaque jour*, comme il y avoit dans l'ancienne Vulgate; & St. Jerôme a conſervé dans St. Luc, Chap. 11: 3. le mot de *quotidianum*. Cet éclairciſſement du mot Grec ἐπιούσιον qui eſt obſcur, eſt conſiderable. Les Grammairiens diſputent encore aujourd'huy de ſa ſignification: mais le mot Hebreu מחר qui eſtoit dans l'Evangile des Nazaréens, reſout tous leurs doutes. Ce qui a fait dire à Grotius, qu'après le témoignage de St. Jerôme qui a conſulté là-deſſus le Texte Ebreu ou Caldaïque, on ne doit plus diſputer de l'origine du mot Grec ἐπιούσιον pour ſçavoir ce qu'il ſignifie.

Grot. Annot. in Evang. Matth. c. 6. v. 11.

Quand on auroit encore aujourd'huy, continüe Caſaubon, l'Evangile Ebreu des Nazaréens, on ne pourroit pas le faire paſſer pour un Original, parce qu'il a eſté à l'uſage des Heretiques, & que les Catholiques ſe ſont toujours ſervis de l'Exemplaire Grec dès les premiers commencemens de l'Egliſe. Mais quand même on ſuppoſera avec Caſaubon, que les Nazaréens ont été Heretiques, cela empêchera-t-il que leur Evangile Ebreu qui avoit été écrit en cette langue par Saint Matthieu, ne fût un veritable Original? Je voudrois bien ſçavoir ſi le Texte Ebreu de la Loy de Moyſe eſt moins authentique entre les mains des Samaritains & des Juifs Caraïtes, qu'entre les mains des autres Juifs qu'on appelle Rabbanites, & de qui nous l'avons receu. Les Proteſtans ſont ſur le même pied à l'égard de l'Egliſe Romaine, que les Ebionites étoient autrefois à l'égard des Orthodoxes. Cette Egliſe les met également au nombre des Heretiques. Dira-t-on pour cela que le Nouveau Teſtament qui eſt à l'uſage des Proteſtans n'eſt point authentique? C'eſt ce qu'aucun Catholique de bon ſens n'aſſûrera jamais. Et ainſi la preuve que Caſaubon tire de la pretendüe hereſie des Nazaréens, & de celle des Ebionites, eſt de nulle conſidération,

Il n'eſt pas vray de plus, que l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu ait été en uſage chez les ſeuls Heretiques, puis que, comme on l'a montré cy-deſſus, il a été compoſé pour les premiers Chrêtiens de Paleſtine, dont les Sectaires Na-

Hieron. Comm. in Matth. lib. 1. cap. 6.

zaréens étoient ſortis, & le Grec n'en eſt qu'une Verſion. L'on ne peut pas auſſi aſſûrer que les Catholiques n'ayent point reconnu d'autre Exemplaire de St. Matthieu que celuy qui eſt en Grec, puis que les Juifs du territoire de Jeruſalem qui embraſſerent la Religion Chrêtienne, & qui furent nommés Nazaréens, ont eſté les premiers Chrêtiens du monde. Ce ſeroit leur faire injuſtice que de les traiter d'Heretiques, pour cette ſeule raiſon qu'ils conſervoient les ceremonies de l'ancienne Loy avec le Chriſtianiſme. Autrement, il faudroit traiter d'Heretiques les Apôtres, qui les obſerverent auſſi dans les commencemens. Cela ſe pouvoit tolerer alors dans ces premiers Chrêtiens qui étoient ſortis du milieu des Juifs, & qui avoient eu devant leurs yeux l'exemple de Jeſus-Chriſt & des Apôtres.

Ce qui a trompé Caſaubon & pluſieurs autres tant Proteſtants que Catholiques, qui ont rejetté l'Evangile Ebreu des Nazaréens comme une piece apocryphe, c'eſt qu'ils n'ont pas aſſez fait de reflexion ſur l'origine de la Religion Chrêtienne. Les premiers Chrêtiens de Jeruſalem & de la Paleſtine qui ſe ſervoient de cet Evangile Ebreu n'ayant pas ſubſiſté long-temps dans leur premier eſtat, les autres au contraire qui parloient Grec ſe trouvant répandus dans toute la terre, il eſt arrivé de là que le ſeul Evangile Grec s'eſt conſervé chez les Catholiques, parce que tous les autres Chrêtiens ont tiré leurs Verſions de cet Exemplaire. La langue Caldaïque dans laquelle eſtoit écrit l'Evangile des Nazaréens n'eſtoit connüe que de quelques Juifs: outre que ces Nazaréens qui avoient gardé le Judaïſme avec le Chriſtianiſme devinrent odieux aux autres Chrêtiens qui eſtoient ſortis du Gentiliſme, & il y avoit entr'eux une haine irreconciliable. Si ces anciens Nazaréens pour leſquels Saint Matthieu avoit écrit ſon Evangile ſubſiſtoient encore l'on prefereroit ſans doute leur Exemplaire Ebreu à la Verſion Grecque que nous en avons.

Bien loin que Saint Jerôme & Saint Epiphane ſoient favorables à l'opinion de Caſaubon, ils la combattent au contraire en termes formels, comme il paroît de leurs témoignages

moignages qu'on a rapportés cy-deſſus. Ce qui eſt ſi vray, que Caſaubon pour juſtifier ſon ſentiment, a corrompu exprès un paſſage de St. Epiphane, qui appelle l'Evangile Ebreu des Nazaréens πληρέστατον, *très-entier*. Il veut qu'on liſe ὃ πληρέστατον, *qui n'étoit point entier*, contre toutes les Editions des Ouvrages de ce Pere, & ſans produire aucun Manuſcrit pour apprendre un changement de cette importance. Il dit ſeulement, que cet endroit de Saint Epiphane eſt contraire à un autre, ou il appelle l'Evangile Ebreu des Ebionites un Evangile ὃ πληρέστατον, *qui n'étoit pas entier*, mais νενοθευμένον καὶ ἠκρωτηριασμένον, *corrompu & tronqué*. Caſaubon n'a pas pris garde, que bien que les Nazaréens & les Ebionites ſe ſerviſſent également de l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, leurs Exemplaires eſtoient neanmoins differens. Ces derniers, comme Saint Epiphane même a remarqué, avoient corrompu leur Exemplaire, & en avoient retranché la Genealogie de Jeſus-Chriſt. Ce qu'il ne dit pas des Nazaréens, qui l'avoient, ſelon luy, πληρέστατον, *très-entier*.

Il eſt vray que dans l'Exemplaire même des Nazaréens il y avoit quelques additions qui paroiſſent y avoir eſté inſerées. Mais il ne faut pas rejetter un Acte tout entier, ſous pretexte qu'on y aura inſeré dans la ſuite quelque choſe, principalement quand ces additions ne viennent point de perſonnes ſuſpectes, & qui ayent eu deſſein de corrompre cet Acte. Autrement il faudroit rejetter la plus-part des Livres, y en ayant très-peu où l'on ne trouve quelques additions. Il n'y auroit même aujourd'huy aucun Exemplaire du Nouveau Teſtament, ni Grec, ni Latin, ni Syriaque, ni Arabe, qu'on puſt appeller veritablement authentique, parce qu'il n'y en a pas un en quelque langue qu'il ſoit écrit, qui ſoit entierement exempt d'additions. Je puis même aſſûrer que les Copiſtes Grecs ont pris une très-grande liberté en décrivant leurs Exemplaires, comme on le prouvera ailleurs.

Ce n'eſt pas que je vueille icy défendre les additions vicieuſes & les corruptions de l'Exemplaire Ebreu des Ebionites. Baronius même n'a jamais été dans cette penſée. Il ſe contente de dire,

que

que les Nazaréens (*n*) garderent pendant quelque temps le veritable Evangile de Saint Matthien entier & ſans aucunes additions. Il refute de plus le ſentiment de Bede, qui a crû qu'on ne devoit pas mettre cet Evangile Ebreu au nombre des Livres Apocryphes. Il juge qu'il doit être placé dans le rang des Apocryphes, parce que Saint Jerôme en a cité dans ſes Ouvrages pluſieurs endroits qu'on ne trouve point dans les Exemplaires qui ont été receus & approuvés par l'Egliſe. (*o*) Il eſt dangereux, dit ce Cardinal, de le ranger dans un autre claſſe que dans celle des Livres Apocryphes, parce qu'il ne peut y avoir qu'une verité. Si on entend cependant par *apocryphe*, un Livre faux, il n'eſt pas vray en ce ſens-la, que l'Evangile des Nazaréens ſoit apocryphe: on peut ſeulement dire, que s'il y a des additions conſiderables qui en alterent le ſens, il n'eſt plus authentique. Et c'eſt ce qu'il faudroit prouver. Je parle ſeulement de l'Exemplaire des Nazaréens, & non de celuy des Ebionites, qui l'avoient corrompu exprès pour l'ajuſter à leurs prejugés.

Baron. ann. Ch. 41. n. 18.

Ibid.

On ne doit pas pour cela comparer l'Evangile Ebreu des Nazaréens, comme Caſaubon a fait peu judicieuſement, avec l'Evangile intitulé *ſelon les Egyptiens*, avec les Actes de Barnabé, la Prophetie de Cham, & avec d'autres Livres qui ont été ſuppoſés par des impoſteurs. On ne doute point au contraire, que l'Evangile des Nazaréens n'ait été compoſé veritablement par l'Apôtre dont il porte le nom. Pour ce qui regarde même les additions que les Nazaréens ont pû inſerer dans le premier Original de Saint Matthieu, il ſe peut faire qu'elles ne ſoient pas fauſſes. On les doit plûtôt attribuer à leur ſimplicité & à leur bonne foi, qu'à leur malice. C'eſtoit la coûtume dans ces premiers temps du Chriſtianiſme, de s'informer avec ſoin de ce que les Diſciples des Apôtres avoient appris de leurs

Caſaub. Exercit. 16. ad Annal. Baron. n. 126.

(n) *Nazarai Euangelium Matthæi, quod ſemel acceperant, aliquandiu illibatum incorruptumque ſervarunt.* Baron. ann. Ch. 41. n. 18.

(o) *Periculoſum eſſe putamus id in aliam quàm in apocryphorum claſſem referre, cùm non niſi una poſſit eſſe veritas.* Bar. ibid.

leurs Maîtres, comme il paroît par l'exemple de Papias qui vivoit en ces temps-là, de Saint Irenée qui n'en estoit pas fort éloigné, & de quelques autres Anciens. Il y a de l'apparence que les Nazaréens ont inseré dans leur Evangile de St. Matthieu de semblables histoires qu'ils avoient appriſes, & qu'ils croyoient être fondées sur de bons témoignages. C'eſt pourquoy on ne les doit pas rejetter toutes comme fauſſes, bien qu'elles ne ſe trouvent point dans aucun des Exemplaires dont l'Egliſe ſe ſert. On remarquera que toutes les Egliſes du monde ont tiré leurs Verſions de l'Exemplaire Grec où ces additions ne ſe trouvent point, parce que Saint Matthieu avoit eſté apparemment traduit d'Ebreu en Grec avant que les Nazaréens les y euſſent inſerées.

Au reſte ces differences de l'Evangile Ebreu des Nazaréens d'avec noſtre Exemplaire paroiſſent avoir été en aſſez grand nombre, ſi l'on en juge par celles que Saint Jerôme nous a laiſſées en divers endroits de ſes Ouvrages, & dont une partie a eſté recueillie par quelques Commentateurs du Nouveau Teſtament. L'on eſt neanmoins partagé ſur quelques-unes de ces hiſtoires ou additions des Nazaréens. Tout le monde, par exemple, ne convient pas que l'hiſtoire de la femme adultere dont il eſt parlé au Chapitre 8. de Saint Jean, ait eſté dans leur Evangile Ebreu. Ce qui a donné lieu à le croire, c'eſt que Papias qui a vécu avec les Diſciples des Apôtres, dit (p) que l'hiſtoire de la femme qui fut accuſée de pluſieurs pechés devant Noſtre Seigneur ſe lit dans l'Evangile qu'on appelloit *ſelon les Epoux* : ce qui ſemble ne pouvoir être entendu d'autre femme que de cette femme adultere dont St. Jean a fait mention. Neanmoins Baronius a crû, & quelques autres après luy, que l'hiſtoire rapportée dans Euſebe par Papias eſt differente de celle dont parle Saint Jean, parce

Pap. apud Euſeb. Hiſt. Eccl. lib. 3. cap. 39.

Baron. ann. Ch. 99. n. 6.

(p) Γεγραπται δε γυναικος επι πολλαις αμαρτιαις διαβληθεισης επι του κυριου, το καθ' Εβραιους ευαγγελιον φερεται. Pap. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 39.

que (*q*) Papias parle d'une femme accusée de plusieurs crimes en general ; au lieu que Saint Jean marque simplement une femme adultere. Mais il n'y a gueres d'apparence que Papias ait voulu designer en cet endroit d'autre femme que la femme adultere, bien qu'il ne se soit servi que de termes generaux. C'est ce qui a fait croire à plusieurs sçavans hommes, que l'histoire de la femme adultere a été prise de l'Evangile Ebreu des Nazaréens, & qu'elle a été inserée ensuite dans l'Evangile de St. Jean. En effet elle ne se trouve point dans un grand nombre d'Exemplaires de cet Evangile, comme nous le montrerons ailleurs.

Je remarqueray seulement, icy, que si cela est vray, on ne doit pas rejetter comme des histoires fausses toutes les additions que les Nazaréens avoient inserées dans leur Exemplaire Ebreu de St. Matthieu, parce qu'ils pouvoient les avoir apprises de bonne part.

C'est pour cette raison que le Cardinal Baronius autorise une apparition de Nôtre Seigneur à Saint Jaques, laquelle ne se trouvoit que dans l'Exemplaire des Nazaréens, & qui est rapportée de cette maniere par Saint Jerôme. *Euangelium quoque quod appellatur secundùm Hebræos, & à me nuperrimè in Græcum Latinumque sermonem translatum est, quo & Origenes sæpe utitur, post resurrectionem Salvatoris refert:* „ Dominus autem cùm dedisset „ sindonem servo sacerdotis, „ ivit ad Jacobum, & apparuit ei. Juraverat enim Jacobus, se non comesturum panem ab illâ horâ quâ bibe„ rat calicem Domini, donec „ videret eum resurgentem à „ mortuis. *Rursusque pòst paulùm:* Afferte, ait Domi„ nus, mensam & panem. *Statimque additur.* Tulit pa„ nem, & benedixit ac fregit, „ & post dedit Jacobo Justo, „ & dixit ei, Frater mi, come„ de panem tuum; quia resur„ rexit filius hominis à dor„ mientibus. Baronius qui a aussi inseré dans ses Annales cet

Baron. ann. Ch. 34. n. 182.

Hiron. de Script. Eccl. in Jacobo.

(q) *Cùm Papias multorum criminum dicat illam feminam accusatam, Joannes verò habeat unius tantùm facinoris, nempè quòd deprehensa esset in adulterio, insimulatam, planè diversam ab illâ fuisse, cujus nulla esset mentio apud Euangelistas, significare videtur.* Baron. ann. Christ. 99. n. 6.

Baron. ibid. cet extrait de l'Evangile des Nazaréens, ajoûte que (r) St. Jerôme n'a pas crû qu'il fût faux, puis qu'il ne le rejette point en ce lieu-là, comme il a accoûtumé de faire quand il cite des pieces apocryphes. Si la remarque de ce Cardinal eſt vraye, on recevra la plus grande partie des additions de cet Evangile, parce que St. Jerôme ſe contente pour l'ordinaire de les rapporter ſimplement ſans les rejetter.

C'eſt auſſi de cette maniere que ſur le Chapitre 12. de St. Matthieu, où il eſt parlé d'un homme qui avoit la main ſeche, & qui fut guery par Jeſus-Chriſt, il cite l'Evangile Ebreu des Nazaréens & des Ebionites, où cette hiſtoire eſt écrite plus au long & avec d'autres circonſtances. Il y eſt marqué que cet homme étoit du meſtier de maçon, & qu'il fit ce compliment à Nôtre Seigneur : *J'étois un maçon qui gagnois ma vie en travaillant. Je vous prie, Jeſus, de me guerir, pour n'être pas obligé de mendier honteuſement.* Bien loin que St. Jerôme rejette cette hiſtoire comme une fable, il dit au contraire en ce même endroit, que l'Evangile des Nazaréens d'où il l'a priſe paſſe pour authentique dans l'eſprit de bien des gens. *In Euangelio*, dit ce ſçavant Pere, *quo utuntur Nazareni & Ebionitæ, quod nuper in Græcum de Hebræo ſermone tranſtulimus, & quod vocatur à pleriſque Matthæi authenticum, homo iſte qui aridam habet manum cementarius ſcribitur, iſtiuſmodi vocibus auxilium precans :* „ Cementarius eram „ manibus victum quæritans. „ Precor te, Jeſu, ut mihi „ reſtituas ſanitatem, ne tur„ piter mendicem cibos.

Hieron. ibid.

Hieron. Comm. lib. 2. in cap. 12. Matth.

St. Jerôme cite de plus deux autres paſſages conſiderables de ce même Evangile au commencement de ſon III. Livre contre les Pelagiens, ſans les affoiblir par aucune reſtriction. Le premier regarde le Baptême de St. Jean dont J. Chriſt dit n'avoir point beſoin ; & l'autre eſt une diverſe leçon des verſets 21. & 22. du Chap. 18. de Saint Matthieu. *In Euangelio*, dit St. Jerôme, *juxta Hebræos, quod Chaldaico quidem Syroque ſermone, ſed Hebraicis literis ſcriptum eſt, quo utuntur uſque hodie*

Hieron. lib. 3. adv. Pelag.

(r) *Hactenus ex dicto Euangelio Nazaræorum Hieronymus, qui cùm non excipiat de apocrypho, ut de aliis aſſolet, ſe ejuſdem hiſtoria fidem haud impugnaſſe demonſtrat.* Baron. ibid.

hodie Nazareni ſecundùm Apoſtolos, ſive, ut plerique autumant, juxta Matthæum, quod & in Cæſarienſi habetur bibliothecâ, narrat hiſtoria. „ Ecce „ mater Domini & fratres ejus „ dicebant ei, Joannes Baptiſta „ baptizat in remiſſionem pec„ catorum, eamus & baptize„ mur ab eo. Dixit autem eis, „ Quid peccavi ut vadam & „ baptizer ab eo, niſi fortè hoc „ ipſum quod dixi ignorantia „ eſt. *Et in eodem volumine.* „ Si peccaverit, *inquit*, frater „ tuus in verbo, & ſatis tibi „ fecerit, ſepties in die ſuſcipe„ eum. Dixit illi Simon diſ„ cipulus ejus, Septies in die? „ Reſpondit Dominus, & dixit „ ei, Etiam ego dico tibi uſ„ que ſeptuageſies. Etenim in „ Prophetis quoque, poſtquàm „ uncti ſunt Spiritu Sancto, „ inventus eſt ſermo peccati.

Les mêmes Nazaréens liſoient auſſi autrement que nous n'avons dans nos Exemplaires, les verſets 16. & 17. du Chap. 3. de St. Matthieu, où il eſt parlé du Baptême de Jeſus-Chriſt. Saint Jerôme a remarqué dans ſon Commentaire ſur Iſaye, qu'ils liſoient de cette maniere, *Factum eſt autem cùm aſcendiſſet Dominus de aquâ, deſcendit fons omnis Spiritûs Sancti, & requievit ſuper eum, & dixit illi, Fili mi, in omnibus Prophetis expectabam te ut venires, & requieſcerem in te: tu es enim requies mea, tu es filius meus primogenitus qui regnas in ſempiternum.* *Euang. Nazar. apud Hieron. lib. 4. Comm. in Eſ. c. 11.*

Entre les miracles qui ſont arrivés à la mort de Nôtre Seigneur, & qui ſont marqués au Chap. 27. de St. Matthieu, les Nazaréens rapportent celui-cy dans leur Evangile, (ſ) que le haut de la porte du temple, qui étoit d'une prodigieuſe grandeur, fut rompu en morceaux; au lieu que nous liſons ſeulement dans nos Exemplaires, que *le voile du temple ſe déchira.* *Euang. Nazar. apud Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 27.* *Matth. 27: 51.*

Je paſſe ſous ſilence quelques autres exemples que je pourrois apporter de la diverſité qui ſe trouvoit entre l'Evangile Ebreu des Nazaréens, & le Grec qui eſt reſté ſeul en uſage dans toutes les Egliſes du monde. J'ajoûteray ſeulement à ce qui a été déjà obſervé, qu'au Chap. 23. de Saint Matth.

(ſ) *In Euangelio cujus ſæpè facimus mentionem, ſuperliminare templi infinitæ magnitudinis fractum eſſe atque diviſum legimus.* Hieron. lib. 4. Comment. in Matth. c. 27.

Matth. v. 36. où nous lisons, *Zacharie fils de Barachie*, (t) les Nazaréens avoient dans leur Exemplaire, selon le témoignage de Saint Jerôme, *Zacharie fils de Jojada:* & cette leçon est confirmée par ce qui est rapporté de ce Zacharie dans le Vieux Testament. Il faudroit, selon nos Exemplaires, que le pere de Zacharie eust eu deux noms: & comme cela ne nous paroît point, je croy qu'on doit preferer en ce lieu-là l'Evangile Ebreu aux autres Exemplaires, principalement n'y ayant aucun prejugé qui puisse avoir obligé les Nazaréens ou les Ebionites à reformer en ce lieu-là leur Exemplaire.

Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 23.

On peut connoître par tous ces exemples quel a été l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, ou comme d'autres le nomment *des douze Apôtres*, qui a été à l'usage des Nazaréens. On jugera en même temps, qu'il differoit assez de nos Exemplaires. Il y auroit cependant de la temerité à mettre au nombre des fables toutes ces diversités avec Casaubon, (v) qui a même osé ranger cet Evangile parmy les Evangiles qui ont été supposés sous les noms de St. Thaddée & de St. Thomas. Grotius qui en parle avec plus de moderation, (x) croit que les Nazaréens ont inseré ce qu'ils ont dans leur Exemplaire, & qui n'est point dans le nôtre, étant fondés sur des relations qu'ils avoient entenduës. C'est pour cette raison que lors qu'il parle de l'histoire de la femme adultere dont il est fait mention dans St. Jean, & qu'il juge avoir été prise de l'Evangile de ces Nazaréens, il ne laisse pas de luy attribuer la même autorité que si les Apôtres en étoient les veritables auteurs. Il reconnoît neanmoins qu'elle n'étoit originairement ni dans l'Ebreu de Saint Matthieu, ni dans le Grec de Saint Jean: *nec à Matthæo scriptam in*

Casaub. ad Ann. Eccles. Baron.

Grot. Annot. in tit. Matth.

(t) *In Euangelio quo utuntur Nazareni, pro filio Barachiæ, filium Jojadæ, reperimus.* Hieron. 4. Comm. in Matth. c. 23.

(v) *Tam igitur apocryphum hoc Euangelium, quàm illud quod Thaddæi dicebatur, aut quod Thomæ adscribebant, & pro vero usurpabant Manichæi.* Casaub. ad Ann. Eccles. Baron.

(x) *Narrationes quædam non præscriptæ à Matthæo, sed auditu perceptæ videntur paulatim à Nazaræis assutæ iis quæ penes ipsos erant exemplaribus.* Grot. Annot. in tit. Matth.

Hebræo Euangelio, nec à Joanne in Græco. Il croit que (y) les Nazaréens de Paleſtine l'avoient ajoûtée à leur Evangile Ebreu, parce qu'elle venoit des Apôtres; que Papias enſuite & les autres Diſciples de Saint Jean l'avoient miſe dans ſon Evangile écrit en Grec, laquelle hiſtoire a été approuvée par l'Egliſe, parce qu'elle étoit fondée ſur une tradition Apoſtolique. Janſenius Evêque de Gand qui avoit écrit la même choſe avant Grotius, (z) veut que l'on conſidere cette Hiſtoire comme canonique, parce que Papias l'avoit appriſe de ſon maiſtre, & quelle a été approuvée par l'Egliſe. Il dit neanmoins qu'il ſe peut faire que Saint Jean l'ait ajoûtée luy-même à ſon Exangile après qu'il l'eut écrit; & que c'eſt pour cette raiſon qu'elle ne ſe trouve point dans quelques Exemplaires.

Grot. Annot. in c. 8. Joann.

Janſen. Epiſc. Gand. Comm. in Concord. Euang. c. 76.

Mais cette derniere remarque ne paroît gueres probable. On ne peut au reſte rien dire là-deſſus qui ne ſoit incertain. Nous ſavons ſeulement que Papias met au nombre des hiſtoires qu'il avoit appriſes des Diſciples des Apôtres, celle qui regarde la femme accuſée de pluſieurs crimes en preſence de Noſtre Seigneur; & qu'il ajoûte en même temps, que cette hiſtoire étoit rapportée dans l'Evangile qu'on appelloit *ſelon les Ebreux.* Or comme il y a de l'apparence que cette femme accuſée de pluſieurs crimes eſt la même que la femme adultere dont Saint Jean fait mention, il ſemble qu'on peut inferer de là, qu'au temps de Papias cette hiſtoire ne ſe trouvoit que dans l'Evangile Ebreu des Nazaréens. Cela fait voir que les additions qui ont été inſerées dans cet Evangile

(y) *Quia Apoſtoli vivâ voce hanc hiſtoriam ſæpè narraverant, attextam à Nazarenis quidem Paleſtina Hebræo Euangelio, à Papiâ autem aliiſque Joannis diſcipulis Græco Joannis, & ab Eccleſiâ probatum, ideò quòd ſatis certo teſtimonio conſtaret ab Apoſtolis traditam.* Grot. Annot. in c. 8. Joann.

(z) *Ex quibus ſatis patet hanc hiſtoriam non in primis fuiſſe ab Euangeliſtâ hoc loco deſcriptam, ſed vel ex apocrypho illo Euangelio additam, quæ tamen autoritatem obtinuerit, non quòd in apocryphis ſcripta fuerit, ſed quòd eam Papias è ſuo doctore audierit, quodque hanc Eccleſiæ conſenſus, ut Euangelio dignam comprobarit, vel Joannem poſt ſemel deſcriptum à ſe Euangelium adjeciſſe hanc partem ſuæ Euangelio, ut ob id contigerit in quibuſdam codicibus haberi, in quibuſdam non.* Janſ. Epiſc. Gand. Comm. in Concor. Eu. c. 76.

gile ne doivent pas être reputées toutes pour des fables, puis que Papias en a rapporté une qui étoit de tradition Apoſtolique : ce qu'on pourra auſſi dire des autres avec quelques vraiſemblance. Hegeſippe qui avoit vécu familierement avec les Diſciples des Apôtres, (*aa*) s'eſt auſſi quelquefois ſervi de l'Evangile Ebreu ou Syriaque des Nazaréens, & il le citoit même de l'Ebreu : d'où Euſebe conclud, qu'il falloit qu'il fût du nombre des Ebreux qui avoient embraſſé la Religion Chrêtienne.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 4. c. 22.

CHAPITRE VIII.

Des Ebionites. De leur Exemplaire de l'Evangile de Saint Matthieu. De quelques autres anciens Heretiques qui ſe ſont ſervis de ce même Evangile.

ON a déjà remarqué en parlant des Nazaréens, que les Ebionites ſe ſervoient auſſi-bien qu'eux de l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, qu'ils l'avoient neanmoins alteré & corrompu en quelques endroits pour l'accommoder avec leurs faux prejugez. *Ebionæi*, dit Saint Irenée, *eo Evangelio, quod eſt ſecundùm Matthæum, ſolo utentes, ex illo ipſo convincuntur.* Les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont appellé, ſelon Euſebe, ces Sectaires *Ebionites*, d'un nom qui ſignifie en Ebreu pauvres, parce qu'ils avoient de *pauvres* ſentimens de Jeſus-Chriſt qu'ils croyoient un ſimple homme. (*a*) *Ils ne ſe ſervoient*, ajoûte cet Hiſtorien, *que du ſeul Evangile qu'on nommoit ſelon les Ebreux, eſtimants peu le reſte.* Origene qui a eſté ſuivy par Euſebe, (*b*) tire auſſi l'étymologie du nom de ces Heretiques du mot Ebreu *Ebion* qui ſignifie *pauvre*, parce qu'ils eſtoient, dit-il, pauvres de ſens, & qu'ils manquoient d'eſprit.

Iren. lib. 3. adv. Hær. c. 4.

Euſ. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 27.

Orig. l. 4. de princ. apud Valeſ. Annot. in lib. 3. Hiſt. Eccleſ. Euſ.

Mais

(aa) Ἐκ τε δὴ καθ' Ἑβραίους εὐαγγελίου καὶ τῆς Συριακῆς, καὶ ἰδίως ἐκ τοῦ Ἑβραϊδος διαλέκτου τινὰ τιθησιν, ἐμφαίνων ἐξ Ἑβραίων ἑαυτὸν πεπιστευκέναι. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 4. c. 22.

(a) Εὐαγγελίῳ δὴ μόνῳ τῷ καθ' Ἑβραίους λεγομένῳ χρώμενοι τῶν λοιπῶν σμικρὸν ἐπιτιθέασι λόγον. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 27.

(b) Οἱ πτωχοὶ τὴν διανοίαν Ἑβιωναῖοι τῆς πτωχείας τῆς διανοίας ἐπώνυμοι. Ἔβιων γὰρ ὁ πτωχὸς παρ' Ἑβραίοις ὀνομάζεται. Orig. lib. 4. de princ. apud Valeſ. Annot. in lib. 3. Hiſt. Eccleſ. Euſeb.

Mais tout cela me paroît peu fondé, & n'eſtre qu'une ſimple alluſion au nom de ces Sectaires, qui ſignifie en effet pauvre dans la langue Ebraïque. Il y a plus d'apparence que les Juifs les appellerent ainſi par mépris, parce qu'en ces premiers temps du Chriſtianiſme il n'y avoit preſque que des pauvres qui l'embraſſaſſent. Ce qui donna occaſion à Jeſus-Chriſt de dire à ſes Diſciples : *Vous eſtes bienheureux, vous qui eſtes pauvres, parce que le Royaume de Dieu eſt à vous.* Ce Royaume de Dieu étoit l'Evangile auquel ils croyoient. C'eſt pourquoy N. Seigneur dit en un autre endroit, que *l'Evangile eſt annoncé aux pauvres.* Origene même ſemble confirmer cette opinion dans ſes Livres contre Celſe, où il obſerve que (*c*) le mot d'*Ebion* ſignifie *pauvre* en Ebreu, & qu'on a appellé Ebionites ou pauvres, ceux d'entre les Juifs qui ont crû que Jeſus eſtoit le Meſſie.

Luc. 6 : 20.

Luc. 7 : 22. Matth. 11 : 5.

Orig. lib. 2. contra Celſum.

Comme donc les Juifs nommerent par mépris *Nazaréens* & *Galiléens*, ceux de leur nation qui ſe firent Chrêtiens ; il eſt auſſi aſſez probable qu'ils les nommerent *Ebionites* ou *pauvres.* L'on peut auſſi dire, que ces premiers Chreſtiens prirent eux-mêmes ce nom conformément à leur profeſſion. Ce qui s'accorde très-bien avec la remarque de Saint Epiphane, qui nous apprend que les Ebionites (*d*) ſe glorifioient de ce nom, ſe vantant d'être pauvres à l'imitation des Apôtres ; la coûtume eſtant dans ce temps-là de vendre ſon bien, & de l'apporter à leurs pieds. Ce nom degenera enſuite en un nom de Secte, qui fut une branche des Nazaréens, laquelle eut des ſentimens particuliers, mais qui convenoit au reſte avec eux dans le fond de la Religion pour tout ce qui regardoit l'ancienne Loy qu'ils conſerverent également avec le Chriſtianiſme. St. Epiphane cependant veut

Epiph. Hær. 30. n. 17.

(c) Ἐβίων τὸ γὰρ ὁ πτωχὸς παρὰ Ἑβραίοις καλεῖται· καὶ Ἐβιωναῖοι χρηματίζουσιν οἱ ἀπὸ Ἑβραίων τὸν Ἰησοῦν ὡς Χριστὸν παραδεξάμενοι. Orig. lib. 2. contra Celſum.

(d) Αὐτοὶ γὰρ δῆθεν σεμνύνοντες, ἑαυτοὺς φάσκοντες πτωχούς, ἀφ' ὧν, φασὶν, ἐν χρόνοις τῶν ἀποστόλων πολλῶν τὰ αὐτῶν ὑπάρχοντα, καὶ τιθέναι παρὰ τοὺς πόδας τῶν ἀποστόλων, καὶ εἰς πτωχείαν ἢ ἀποταξίαν μεπληλυθέναι· καὶ ἀφ' τοῦτο καλεῖσθαι ὑπὸ πάντων φασὶ πτωχοί. Epiph. Hær. 30. n. 17.

veut qu'il y ait eu veritablement un homme appellé Ebion d'où ſont ſortis les Ebionites, & qui vivoit en même temps que les Nazaréens & les Cerinthiens. Il ſe pourroit bien faire que ce Pere & tous les autres qui ont crû qu'il y a eu en effet un homme nommé Ebion auteur de la Secte des Ebionites, n'ayent pas été mieux fondés pour établir cet Ebion, qu'un certain Hiſtorien Eſpagnol, qui a écrit l'Hiſtoire des Papes en ſa langue, l'a été pour inventer un homme de ſa façon appellé *Hugo* Hereſiarque Sacramentaire, *Hugo Hereſiarcha ſacramentarius*, (e) de qui les Heretiques de France ont été nommés *Hugonots*.

Illeſcas, lib. 6. de la Hiſt. Pontif. fol. 453.

Le même St. Epiphane décrit avec plus d'exactitude l'origine de ces Sectaires, qu'il commencer après la deſtruction de Jeruſalem, & lors que les premiers Chrêtiens qu'on appelloit Nazaréens, & qui étoient nouvellement ſortis de cette ville, vinrent demeurer à Pella de la province de Decapolis. Il paroit de là que les Ebionites ne ſont qu'un *rejetton* des anciens Nazaréens, ayant neanmoins alteré la pureté & la ſimplicité de la foy de ces premiers Chreſtiens. C'eſt pourquoy ils retoucherent l'Original Ebreu de Saint Matthieu pour le rendre plus conforme à leurs ſentimens. Il eſt bon de rapporter icy quelques fragmens de leur Evangile que Saint Epiphane nous a conſervés.

Il dit premierement en general, (f) que l'Evangile des Ebionites n'eſtoit point entier, mais corrompu & tronqué. Ils en avoient oſté la Genealogie de J. Chriſt & tout ce qui ſuit juſqu'au Chap. 3. de St. Matthieu, (g) commençants leurs Evangile par ces mots: *Il arriva qu'au temps d'Herode Roy de Judée, Jean vint baptizer Baptême de penitence dans le*

Epiph. Hær. 30. n. 13.

Apud. Epiph. ibid.

M *Jour-*

(e) *Hugo de quien ſe llaman los herejes de Francia Hugonotes.* Illeſcas lib. 6. de la Hiſt. Pontif. fol. 453.

(f) Ἐν τῷ παρ' αὐτοῖς εὐαγγελίῳ τῷ Ματθαῖον ὀνομαζομένῳ, οὐχ ὅλῳ ἀλλὰ πεπειραται, ἀλλὰ νενοθευμένῳ καὶ ἠκρωτηριασμένῳ, &c. Epiph. Hær. 30. n. 13.

(g) Ἡ δὲ ἀρχὴ τῆς παρ' αὐτοῖς εὐαγγελίου ἔχει ὅτι ἐγένετο ἐν ταῖς ἡμέραις Ἡρῴδου τοῦ βασιλέως τῆς Ἰουδαίας ἦλθεν Ἰωάννης βαπτίζων βάπτισμα μετανοίας ἐν τῷ Ἰορδάνῃ ποταμῷ, ὃς ἐλέγετο εἶναι ἐκ γένους Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως παῖς Ζαχαρίου καὶ Ἐλισάβετ· καὶ ἐξήρχοντο πρὸς αὐτὸν πάντες. Epiph. ibid.

Jourdain. On le croyoit être de la race d'Aaron, & fils de Zacharie & d'Elizabeth. Et tout le monde le venoit trouver.

Le Baptême de Nostre Seigneur par St. Jean étoit rapporté de cette maniere dans l'Evangile des Ebionites. (h) *Le peuple ayant été baptizé, Jesus vint aussi, & fut baptizé par Jean. Et comme il sortit de l'eau, les cieux furent ouverts, & il vit le St. Esprit de Dieu en forme d'une colombe qui descendoit, & qui venoit vers luy; & l'on entendit une voix du ciel qui disoit, Vous estes mon Fils bienaimé, je me suis plû en vous uniquement.* Et continuant. (i) *Je vous ay engendré aujourd'huy. Le lieu fût aussi-tost éclairé d'une lumiere; & Jean l'ayant vû luy parla de cette sorte: Que estes-vous, Seigneur? Et une voix du ciel luy dit une seconde fois, C'est mon Fils bienaimé dans lequel je me suis plû uniquement. Alors Jean se prosternant devant luy, luy dit, Je vous, Seigneur, de me baptizer vous-même. Ce qu'il refusa, & il luy dit, Laissez moy faire, parce qu'il faut par cette voye accomplir toutes choses.*

Apud. Epiph. ibid.

Apud Epiph. ibid.

On peut juger par ce que nous venons de rapporter de l'Evangile des Ebionites, que l'ordre des paroles n'y estoit pas tout-à-fait le même que dans nos Exemplaires, & qu'il y avoit de plus quelques changemens & des additions. Voici un autre endroit du commencement de cet Evangile, d'où l'on en pourra encore mieux juger. (k) *Un certain homme appellé Jesus âgé d'environ* 30. *ans nous a choisis, & étant venu à Capharnaoum, il entra dans la maison de Simon surnommé Pierre,*

(h) Τῦ λαῦ βαπτισθέντ@ ἦλθε κ) Ἰησῦς, κ) ἐβαπτίσθη ὑπὸ τῦ Ἰωάννυ κ) ὡς ἀνῆλθεν ἀπὸ τῦ ὕδατ@, ἠνοίγησαν οἱ οὐρανοὶ, κ) εἶδε τὸ πνεῦμα τὸ Θεῖον τὸ ἅγιον ἐν εἴδει περιστερᾶς καταλθόσης κ) εἰσελθόσης εἰς αὐτόν· κ) φωνὴ ἐγένετο ἐκ τῦ οὐρανῦ λέγουσα· σύ μου εἶ ὁ υἱὸς ὁ ἀγαπητός, ἐν σοὶ ηὐδόκησα. Euang. Ebion. apud Epiph. ibid.

(i) Ἐγὼ σήμερον γεγέννηκά σε· κ) εὐθὺς περιέλαμψε τὸν τόπον φῶς μέγα· ὃν ἰδών, φησὶν, ὁ Ἰωάννης λέγει αὐτῷ· σὺ τίς εἶ κύριε; καὶ πάλιν φωνὴ ἐξ οὐρανῦ πρὸς αὐτόν· οὗτός ἐστιν ὁ υἱός μου ἀγαπητός, ἐφ' ὃν ηὐδόκησα· κ) πάλιν, φησὶν, ὁ Ἰωάννης προσπεσὼν αὐτῷ ἔλεγε· δέομαί σου κύριε, σὺ με βάπτισον· ὁ δὲ κωλύων αὐτῷ λέγων· ἄφες, ὅτι οὕτως ἐστὶ πρέπον πληρωθῆναι πάντα. Euang. Ebion. ibid.

(k) Ἐγένετό τις ἀνὴρ ὀνόματι Ἰησοῦς, κ) οὗτος ὡς ἐτῶν τριάκοντα, ὃς ἐξελέξατο ἡμᾶς· κ) ἐλθὼν εἰς Καφαρναοὺμ εἰσῆλθεν εἰς τὴν οἰκίαν Σίμων@ τ@ ἐπικληθέντ@ Πέ-

Evang. Ebion. apud Epiph. ibid.

re, auquel il dit, Lors que je passois le long du lac de Tiberiade, j'ay choisi Jean & Jaques fils de Zebedée, Simon, André, Thaddée, Simon le Zelé, & Judas l'Iscariote; & vous, Matthieu, je vous ay appellée lors que vous étiez à vostre bureau des impostz, & vous m'avez suivy. Je veux donc que vous soyez douze Apostres pour servir de témoignage à Israël. Jean baptizoit, & les Pharisiens venoient à luy, & ils étoient baptizés, & tout Jerusalem. Il avoit un vestement de poil de chameau, & une ceinture de cuir autour de ses reins. Son manger étoit de miel sauvage qui avoit le gousst de manne, comme un gasteau à l'huile. St. Ephiphane reproche icy aux Ebionites d'avoir corrompu l'Evangile de St. Matthieu en lisant ἐγκρίδας, au lieu de ἀκρίδας. Mais ce changement ne pourroit estre arrivé que dans le Grec, & non dans leur Exemplaire Ebreu ou Syriaque où cette ressemblance de mots ne se rencontroit pas. Il faudroit qu'ils eussent eu une Traduction Grecque particuliere qu'ils eussent faite de leur Evangile Ebreu pour leur usage, ou qu'ils eussent accommodé la nostre sur leur Texte.

Au reste ces Sectaires étoient differens des Nazaréens dans ce qui regardoit l'Ecriture Sainte. Car au lieu que ceux-cy recevoient, comme il a été déjà remarqué, tout le Vieux Testament, de la maniere qu'il étoit dans le Canon des Juifs; les Ebionites au contraire rejettoient tous les Prophetes. Ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, d'Isaïe, de Jeremie, de Daniel & d'Ezechiel. Ils ne s'attachoient qu'au Pentateuque de Moyse, & ils n'en tenoient pas même beaucoup de compte. (l) Quel usage, disoient-ils, peut-on

Epiph. ibid. n. 18.

Πέτρε, καὶ ἀναίξας τὸ σῶμα αὐτοῦ εἶπε, παρερχόμενος ἐπὶ τὴν λίμνην Τιβεριάδος ἐξελεξάμην Ἰωάννην καὶ Ἰάκωβον υἱὸς Ζεβεδαίου, καὶ Σίμωνα, καὶ Ἀνδρέαν, καὶ Θαδδαῖον, καὶ Σίμωνα Ζηλωτὴν, καὶ Ἰούδαν τὸν Ἰσκαριώτην, καὶ σε τὸν Ματθαῖον καθεζόμενον ἐπὶ τὸ τελώνιον ἐκάλεσα, καὶ ἠκολούθησας μοι· ὑμᾶς οὖν βούλομαι εἶναι δεκαδύο ἀποστόλους εἰς μαρτύριον τοῦ Ἰσραήλ· καὶ ἐλθὼν Ἰωάννης βαπτίζων, καὶ ἐξῆλθον πρὸς αὐτὸν Φαρισαῖοι, καὶ ἐβαπτίσθησαν καὶ πᾶσα Ἱεροσόλυμα· καὶ εἶχεν ὁ Ἰωάννης ἔνδυμα ἀπὸ τριχῶν καμήλου, καὶ ζώνην δερματίνην περὶ τὴν ὀσφὺν αὐτοῦ· καὶ τὸ βρῶμα αὐτοῦ, φησὶ, μέλι ἄγριον, οὗ ἡ γεῦσις ὡς τὸ μάννα, ὡς ἐγκρὶς ἐν ἐλαίῳ. Evang. Ebion. apud Epiph. ibid.

(l) Τίς χρεία με ἀναγκάσκειν τὰ ἐν τῷ νόμῳ ἐλθόντα ἐπὶ τὸ εὐαγγέλιον. Ebion. apud. Epiph. ibid. n. 18.

faire de la Loy après la venuë de l'Evangile? Et lors qu'on leur demandoit pourquoy ils avoient de la veneration pour Moyſe, pour Abraham & pour les autres anciens Patriarches: ils répondoient qu'ils ſuivoient en cela Jeſus-Chriſt.

Il y a de l'apparence que les Ebionites qui ne recevoient que les cinq Livres de Moyſe, & qui ne conſideroient Joſué qu'en qualité de ſon ſucceſſeur, eſtoient ſortis de quelques Samaritains qui embraſſerent le Chriſtianiſme à l'imitation des Nazaréens. Auſſi Saint Epiphane a-t-il remarqué qu'Ebion eſtoit infecté des ſuperſtitions des Samaritains: Σαμαρειτῶν μὲν ἔχει τὸ βδελυρόν. Comme les uns & les autres retinrent l'ancienne Loy avec l'Evangile, les Ebionites ne garderent que les Livres de Moyſe, parce que les Samaritains n'ont jamais receu que ces cinq Livres pour Canoniques. Mais les Nazaréens qui paſſerent du Judaïſme à la Religion Chrêtienne continuerent de lire tout l'Ancien Teſtament, comme ils le liſoient auparavant dans leurs Synagogues. St. Epiphane a de plus obſervé, que ces Ebionites (*m*) avoient leurs Preſtres ou Anciens, & leurs Chefs de Synagogue. Car ils n'appellent pas, dit-il, leur aſſemblée Egliſe, mais Synagogue. Il parle apparemment des Ebionites qui ſe ſervoient de la langue Grecque, & qui liſoient même une Traduction Grecque de leur Evangile Ebreu ou Syriaque. Car on ne trouve point dans l'Ebreu ou Syriaque cette diſtinction entre les mots de Synagogue & d'Egliſe; & le ſens même de ces deux mots eſt le même dans le Grec, comme il eſt aiſé de le juſtifier par la Verſion Grecque des Septante.

Epiph. ibid. n. 1.

Epiph. ibid.

Les Ebionites ne ſe contenterent pas d'avoir corrompu l'Evangile de Saint Matthieu, ils ſuppoſerent pluſieurs Livres, ſelon Saint Epiphane, (*n*) ſous les noms de Jaques, de

Epiph. ibid. n. 22.

(m) Πρεσβυτέρας ἤτοι ἔχουσι καὶ ἀρχισυναγώγους· συναγωγὴν δὲ ἤτοι καλοῦσι ἰουδαῖοι ἐκκλησίαν. Epiph. ibid.

(n) Τῶν δοκούντων τὰ ὀνόματα εἰς τὴν τῶν ἀποστόλων τάξιν ἀπὸ αὐτῶν πίστιν προσκτητῶς δέχονται· βίβλους τινὰς ἐξ ὀνόματος αὐτῶν πλασάμενοι ἀνεγράψαντο, δῆθεν δοκοῦντες προσώπου Ἰακώβου, καὶ Ματθαίου, καὶ ἄλλων μαθητῶν, ἐν οἷς ὁ νόμος καὶ τὸ ὄνομα Ἰωάννου δοκοῦσιν ἐγκαταλέγουσι. Epiph. ibid. n. 22.

de Matthieu & des autres Disciples de J. Christ. Ils en lisoient même sous le nom de St. Jean, abusants par ce moyen des noms des Apôtres pour imposer plus facilement à ceux de leur parti. (o) Ils se servoient de plus des voyages de St. Pierre écrits par Saint Clement : mais ils les avoient tellement alterés, qu'il n'y restoit presque rien de vray. Ils les refondirent & les accommoderent à leur maniere, pour faire dire à St. Pierre une infinité de fausſetés qui autorisoient ce qui se pratiquoit parmy eux. On peut convaincre facilement ces Heretiques d'avoir retranché de leur Exemplaire de Saint Matthieu la Genealogie de Jesus-Christ. Car les Cerinthiens & les Carpocratiens qui le lisoient, & qui étoient dans les mêmes sentimens qu'eux touchant la naissance de Nostre Seigneur, avoient cette Genealogie dans leur Exemplaire. Ils s'appuyoient meme sur cela pour prouver que Jesus-Christ étoit un pur homme. Or ces Cerinthiens avoient établi leur Secte avant que celle des Ebionites parût. St. Epiphane même veut (p) que ces derniers ayent pris pour leur usage le seul Evangile Ebreu de Saint Matthieu à l'imitation des Cerinthiens.

Epiph. ibid. n. 15.

Epiph. ibid. n. 3.

Cerinthe étoit un zelé defenseur de la Circoncision, aussibien que les Nazaréens & les Ebionites. Je ne sçay d'où le même Saint Epiphane a tiré ce qu'il rapporte de luy, sçavoir qu'il fut le Chef d'une faction qui s'éleva à Jerusalem contre St. Pierre à l'occasion de ce qu'il s'estoit trouvé chez des Incirconcis, & qu'il avoit mangé avec eux. Il est marqué dans les Actes des Apostres, que les Fidéles circoncis disputerent sur ce sujet contre ce Saint Apôtre. Ce fut Cerinthe, si nous en croyons St. Epiphane, qui fut le chef de cette dispute, lors qu'il estoit encore du nombre des Fidéles, & il prit même, selon luy, ce pretexte pour

(o) Χρῶνῦ καὶ ἄλλοις τισὶ βίβλοις, ὑπὲρ τῶν περιόδων καλουμένων Πέτρου τῶν ἁγίων Κλήμεντος γεγραφέναι, νοθεύσαντες μὲν τὰ ἐν αὐταῖς, ὀλίγα τι αἰγνοηκὰ εἰσάντες - - - ἐν ταῖς δὲ περιόδοις τὸ πᾶν εἰς ἑαυτὸν μετλιώσκειν κατεψευσάμενοι Πέτρου καὶ πολλὰς πόπτας. Epiph. ibid. n. 15.

(p) Τούτῳ δὲ καὶ αὐτοὶ οἱ καὶ οἱ τὸν Κήρινθον χρῶνῦ μόνῳ καλῶσι ὃ αὐτὸ καθ' Ἑβραίους. Epiph. ibid. n. 3.

ſe ſeparer d'eux. L'Egliſe fut partagée dès ce temps-là en differens ſentimens. Quelques-uns de ceux qui étoient circoncis ne voulurent point ſe ſoûmettre à la revelation que Saint Pierre avoit eüe dans la ville de Joppe. Ils pretendoient qu'on ne devoit recevoir dans l'Egliſe que des circoncis, & ce ſont ceux de cette Secte qui ont retenu l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, parce qu'ils étoient ſortis du Judaïſme. C'eſt pourquoy les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques l'ont nommé l'Evangile *ſelon les Ebreux*. Les autres au contraire qui eſtoient la plus-part ſortis du Gentiliſme, ſe ſervirent de l'Exemplaire Grec de ce même Evangile : & il n'y a eu que ce dernier qui ſe ſoit conſervé dans l'Egliſe. Celuy des Ebreux demeura ſeulement chez quelques Sectaires, & il a été perdu en même temps que ces Sectes ont eſté éteintes.

CHAPITRE IX.

De l'Exemplaire Grec de Saint Matthieu. Son autorité. Comparaiſon de cet Exemplaire avec l'Ebreu ou Caldaïque. Réponſe aux objections de quelques Heretiques contre cet Evangile.

TOute l'antiquité demeure d'accord que l'Original de Saint Matthieu a eſté écrit dans la langue que les Juifs de Jeruſalem parloient en ce temps-là, & qu'il a eſté depuis traduit en Grec. Mais on n'a rien de certain touchant l'auteur de cette Verſion Grecque. (*a*) Matthieu, St. Jerôme, eſt le premier qui ait écrit l'Evangile de Jeſus-Chriſt en Ebreu pour les Juifs qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Mais on ne ſçait point qui l'a traduit d'Ebreu en Grec. L'Auteur de la *Synopſe* attribué à Saint Athanaſe aſſûre neanmoins (*b*) qu'il a eſté d'abord

Hieron. de Script. Eccl. in Matth.

Athan. in Synopſ. S. Script.

(a) *Matthæus, qui & Levi, ex publicano Apoſtolus primus in Judæâ propter eos qui ex circumciſione crediderant, Euangelium Chriſti Hebraicis literis verbiſque compoſuit. Quod quis poſteà in Græcum tranſtulerit, non ſatis certum eſt.* Hieron. de Script. Eccl. in Matth.

(b) Τὸ μὲν κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον ἐγράφη ὑπ' αὐτοῦ τοῦ Ματθαίου τῇ Ἑβραΐδι διαλέκτῳ, καὶ ἐξεδόθη ἐν Ἱερουσαλὴμ· ἡρμηνεύθη δὲ ὑπὸ Ἰακώβου τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ κυρίου. Athan. in Synopſ. S. Script.

bord composé en Ebreu par Saint Matthieu, qui le publia dans Jerusalem en cette même langue ; & que Saint Jaques qui a été le premier Evêque de cette ville, le traduisit en Grec. Il n'apporte aucun Acte des anciens Ecrivains de l'Eglise pour appuyer ce sentiment. Papias au contraire qui n'étoit pas éloigné du temps des Apôtres, témoigne (*c*) que l'Original de Saint Matthieu étoit en Ebreu, & que chacun l'a ensuite interpreté comme il a pû. Ce qui me fait croire que dans ces premiers temps de la Religion Chrêtienne plusieurs particuliers avoient traduit cet Evangile pour leur usage, & a peu près de la même maniere qu'il y en a eu plusieurs Versions Latines sur le Grec, bien qu'il y en eût une qui fût plus communément reçûë que les autres dans les Eglises. Il y a aussi de l'apparence que les Cerinthiens, les Carpocratiens, les Ebionites, & en un mot tous les Sectaires anciens qui prefererent l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu aux autres Evangiles, en firent aussi des Versions Grecques pour leur usage, aussi-bien que les Orthodoxes.

Pap. apud Euseb. lib. 3. Hist. Eccles. c. 39.

Hieron. de Script. Eccl. in Matth.

Athan. in Synop. S. Script.

Casaubon qui a fait tous ses efforts pour décrier l'Evangile Ebreu dont les Nazaréens & les Ebionites se sont servis, afin de donner plus d'autorité à l'Exemplaire Grec, avoüe librement que les Peres sont fort partagés sur ce sujet ; les uns attribuans cette Version à Saint Jaques ; d'autres à Saint Jean ; d'autres à St. Barnabé ; & enfin quelques-uns à St. Paul & St. Luc. (*d*) Cette diversité de sentimens, ajoûte-t-il, montre bien qu'on ne peut pas assûrer qui a été l'Auteur de cette Version Grecque ; mais elle sert, dit-il, de demonstration pour faire voir qu'elle est dès le temps des Apôtres, qui en sont les auteurs ou les promoteurs ; ou plûtôt on la doit attribuer au Saint Esprit, dont ils ont été les instrumens.

Casaub. Exercit. 15. ad Annal. Bar. n. 12.

Casaub. ibid.

Mais

(c) Μαθθαῖος μὲν οὖν Ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνετάξατο· ἡρμήνευσε δ' αὐτὰ ὡς ἦν δυνατὸς ἕκαστος. Pap. apud Euseb. lib. 3. Hist. Eccl. c. 39.

(d) *Qua diversitas sententiarum, ut de vero autore certò pronuntiare nos vetat : ita illud certissimè demonstrat, ipsis Apostolorum temporibus ab uno illorum, aut illorum auspiciis, vel potiùs Spiritûs Sancti, cujus ipsi erant organa, Graecum textum ex Hebraico esse confectum.* Casaub. Exercit. 15. ad Annal. Bar. n. 12.

Mais peut-on appeller une demonſtration ce qui n'eſt appuyé que ſur des conjectures incertaines ? N'eſt-il pas plus judicieux de s'en rapporter là-deſſus au témoignage de Papias qui a vécu avec les Diſciples des Apôtres ? S'il y avoit eu de ſon temps une Verſion Grecque de l'Evangile de Saint Matthieu qui eût été faite par quelque Apôtre, il n'auroit pas manqué de nous le dire. Il aſſûre au contraire, que *chacun le traduiſit comme il put.* Il n'y a donc que la ſeule tradition conſtante de l'Egliſe qui donne de l'autorité à cette Verſion, & qui puiſſe nous obliger à le preferer à l'Exemplaire Ebreu ou Caldaïque des Nazaréens.

Comme les Proteſtans font deſcendre le Saint Eſprit ſur les Apôtres pour traduire d'Ebreu en Grec l'Evangile de St. Matthieu, quelques Theologiens Catholiques pretendent auſſi que l'ancienne Verſion Latine du Nouveau Teſtament à été inſpirée. Mais il eſt bien plus raiſonnable de n'admettre cette inſpiration que pour les Originaux de l'Ecriture, qui ont été traduits en differentes langues ſelon les neceſſités & les beſoins des Egliſes. Si nous écoutons cependant Caſaubon & quelques autres Proteſtans, il n'y a que le ſeul Grec de Saint Matthieu qui ſoit Canonique, (e) parce que l'Egliſe a mis ce Texte dans le Canon qu'elle a fait des Livres Sacrés, & qu'elle n'y a point mis la Verſion Syriaque qui eſt très-ancienne, ni aucune autre Traduction. Mais où trouvera-t-on que l'Egliſe en mettant le Livre de Saint Matthieu au nombre des Livres Canoniques ? ait parlé de la ſeule Verſion Grecque, & qu'elle en ait exclû toutes les autres ? Elle parle de l'Evangile de Saint Matthieu en general ſeulement, lequel eſt Divin & Canonique en quelque langue qu'il ſe trouve. On peut dire neanmoins qu'il y a des nations qui en ont des Traductions plus exactes que les autres. Ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe aſſûrer qu'elles ont toutes un Exemplaire Canonique de l'Evangile de Saint Matthieu. Les Grecs &

Caſaub. ibid.

(e) *Conſtat ſanè Eccleſiam Dei hunc ipſum textum inter libros Canonis Sacri relatum pari cum cæteris libris veneratione eſſe perſecutam, quod neque in Syriacâ Verſione, neque in ullâ aliâ reperitur eſſe factum.* Caſaub. ibid.

& les Latins ont cet avantage sur les autres Chrêtiens, que leurs Versions sont les plus anciennes & les plus exactes, & les Syriens ensuite. Mais au reste il n'y a aucune nation Chrêtienne qui ne croye posseder le veritable Evangile de Saint Matthieu, bien qu'elles n'en ayant toutes que des copies.

Casaub. ibid.

Il ne paroît pas que Casaubon qui est pour l'ordinaire moderé dans ses sentimens, ait fait assez de reflexion sur cette matiere, quand il a pris aveuglément le party de quelques Protestans contre Baronius. Je ne pretends pas défendre tout ce que ce Cardinal a avancé là-dessus. Mais il me semble qu'on ne peut reprocher avec justice à ceux de l'Eglise Romaine, (f) qu'ils sont Heretiques, lors qu'ils défendent le Texte Ebreu de Saint Matthieu pour diminuer, dit-on, l'autorité de l'Exemplaire Grec. La défense qu'on prend du Texte Ebreu de Saint Matthieu ne diminüe en rien l'autorité de la Version Grecque. On pretend seulement que le Grec n'est point l'Original, mais l'Ebreu; & que si cet Original étoit venu jusqu'à nous, il y auroit lieu de le preferer à ce Grec qui n'en est qu'une Traduction. Cependant, comme ce Texte Ebreu ne s'est pas conservé en sa pureté dans les Eglises Orthodoxes, & qu'il a été au contraire adopté par les Heretiques Ebionites qui l'ont corrompu, on regarde comme des pieces aproches les fragmens qui nous en restent. Par le mot d'aproches on doit seulement entendre que ces Actes sont douteux, & non pas faux ni supposés. Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse s'en servir utilement dans les endroits où l'on reconnoît qu'ils n'ont point été alterés. On en a donné cy-dessus un exemple tiré des Commentaires de St. Jerôme sur St. Matthieu.

Casaub. ibid.

Il seroit à souhaiter que nous eussions aujourd'huy entier cet Evangile Ebreu ou Caldaïque, de la maniere même qu'il a été interpolé par les Nazaréens, & reformé par

(f) *Error est in fide periculosissimus, ne dicam hæresis, obtentu Hebraici contextûs, qui jam inde à principio reperiri desiit in orbis nostri notis Ecclesiis, Græci auctoritatem velle elevare; quod omnes hodie Hildebrandinorum sacrorum mysta in hac quæstione faciunt.* Casaub. ibid.

les Ebionites. Nous ne le mettrions pas au nombre des Evangiles qui ont été supposés par des imposteurs, comme Casaubon a fait peu judicieusement. Il nous tiendroit lieu au contraire du plus ancien Acte de la Religion Chrêtienne. Ne pourroit-on pas même conjecturer que celuy qui a traduit d'Ebreu en Grec l'Original de Saint Matthieu, l'a abregé en quelques endroits, & qu'il a quelquefois pris la liberté d'en traduire plûtôt le sens que les mots? Au moins il semble qu'il ait usé de cette liberté dans les passages du Vieux Testament qui y sont citez, & qui ont plus de conformité avec la Version Grecque des Septante, qu'avec le Texte Ebreu. Il n'y a cependant gueres d'apparence que St. Matthieu écrivant son Evangile pour des Ebreux qui lisoient la Bible en Ebreu dans leurs Synagogues, ait rapporté les passages du Vieux Testament autrement qu'ils ne les lisoient dans leurs Exemplaires. Il suffit pour autoriser cette ancienne Version Grecque, qu'elle ait été lûë dans les Eglises fondées par les Apôtres, & qu'elle soit venüe de siecle en siecle jusqu'à nous par une tradition circonstante. C'est sur cette tradition constante des Eglises que nous devons nous appuyer, pour montrer que l'Exemplaire Grec de St. Matthieu est authentique, & non sur les raisons imaginaires des Protestans.

C'est cette même tradition de toutes les Eglises du monde qu'on doit opposer à quelques Heretiques, qui ont crû que l'Evangile St. Matthieu a été interpolé & corrompu en plusieurs endroits. Fauste celebre Manichéen qui ne pouvoit accorder avec les sentimens de ceux de son party la Genealogie de Jesus-Christ qui est au commencement de Saint Matthieu, a cherché des raisons pour faire voir qu'elle étoit fausse: au lieu qu'il devoit considerer qu'ayant été reçûë de tout temps dans l'Eglise, aussibien que le reste de cet Evangile, elle avoit la même autorité. Il compare St. Matthieu avec St. Luc qui ont rapporté cette Genealogie differemment: & comme (g) il ne peut les accor-

Apud Aug. lib. 3. cont. Faust. c. 1.

(g) *Offensus duorum maximè Euangelistarum dissensione, qui genealogiam ejus scribunt, Luca & Matthæi, hæsi incertus quemnam potissimùm sequerer.* Apud Aug. lib. 3. cont. Faust. c. 1.

corder, il les abandonne pour ſuivre Saint Marc & St. Jean qui n'en ont rien dit, & qui conviennent en ce qu'ils ne font point Jeſus fils de David; mais St. Jean l'appelle Dieu, & Saint Marc Fils de Dieu: d'où il conclud que J. Chriſt n'eſt pas né comme Saint Matthieu & St. Luc l'ont écrit.

Fauſt. ibid.

St. Auguſtin répond à Fauſte, qu'il n'eſt pas le premier qui ait ſenti cette contradiction apparente des deux Evangeliſtes: qu'une infinité de ſçavans hommes, principalement dans l'Egliſe Grecque, n'ont rien oublié pour les concilier. Ce qu'il tâche luy-même de faire en cet endroit. Et par là il condamne le jugement temeraire des Manichéens, qui rejettoient comme faux tout ce qui étoit contraire à leurs prejugés. En effet ces gens-là étoient ſi fort enteſtés de leurs opinions, que le même Fauſte reprochoit aux Catholiques qui recevoient la Genealogie qui eſt au commencement de St. Matthieu, de n'être point Catholiques, mais Sectateurs de Matthieu; & il aſſûroit même qu'elle étoit contraire à leur Symbole. *Quod & ſi tu credas*, dit cet Heretique, *ita ut ſcriptum eſt, eris jam quidem Matthæanus, ſic enim mihi dicendum eſt; Catholicus verò nequaquàm.* (*h*) Il faut, ajoûtoit-il, que vous reconnoiſſiez, ou que St. Matthieu n'a pas écrit cette Genealogie, qu'il appelloit en ſe moquant *Geneſidium*, ou que vous avez abandonné la creance des Apôtres.

Apud Aug. lib. 23. cont. Fauſt. c. 2.

Fauſt. ibid.

Mais il étoit facile ſans s'arreſter en détail à toutes les difficultés que Fauſte propoſoit, de luy faire voir que cette Genealogie avoit été toûjours lûë dans les Egliſes depuis les Apôtres: de plus, que (*i*) c'étoit la creance de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, comme parle St. Auguſtin, que Jeſus-

Auguſt. ibid. c. 5.

(h) *De duobus vos unum fateri oportet, aut hunc non eſſe Matthæum qui hæc videtur aſſerere, aut vos non tenere Apoſtolicam fidem.* Apud. Aug. lib. 23. cont. Fauſt. c. 22.

(i) *Fides Catholica eademque Apoſtolica eſt, Dominum noſtrum & Salvatorem Jeſum Chriſtum, & filium Dei eſſe ſecundùm Divinitatem, & filium David ſecundùm carnem: quod ita probamus ex Euangelicis & Apoſtolicis literis, ut nemo poſſit contradicere, niſi qui ipſis literis contradicit.* Aug. lib. 23. cont. Fauſt. c. 5.

Christ est Fils de Dieu selon sa Divinité, & Fils de David selon la chair : que cette verité étoit clairement prouvée par les Ecrits des Apôtres, qu'on ne la pouvoit contester, à moins que de vouloir les rejetter entierement.

On combattra par ce même principe les objections de certains Anabaptistes dont Sixte de Sienne & Baronius ont fait mention. Comme leurs objections sont presque les mêmes que celles des Manichéens, il seroit inutile de s'y arrester. Ils se sont inscrits en faux contre ce que Saint Matthieu a rapporté des Mages qui vinrent adorer Jesus dans le berceau, & contre l'histoire des enfans qu'Herode fit mettre à mort. Ils oppose nt à ces deux histoires le silence des autres Evangelistes, & de Josephe Historien de ce temps-là.

Sixt. Sen. Bibl. S. Lb. 7.

Sixte de Sienne répond judicieusement, qu'ils ne devroient point aussi par la même raison ajoûter foy à la resurrection du Lazare ; parce qu'il n'y a que Saint Jean qui en ait parlé. Le silence de Josephe ne prouve aussi rien ; car il n'a pas rapporté plusieurs autres faits, qui ne laissent pas d'être vrais. Ceux qui font ces sortes d'objections devroient être fondés sur des preuves positives, par exemple, sur la diversité des anciens Exemplaires, & en produire quelques-uns où ces histoires ne se trouvassent point. Alors ils pourroient objecter avec quelque vraisemblance, qu'elles auroient été ajoûtées après coup. Mais elles se trouvent au contraire dans tout ce que nous avons de plus ancien, & les plus grands ennemis de la Religion Chrêtienne les ont citées dès les premiers siecles. Celse les a lûës dans l'Evangile de la maniere que nous les lisons presentement. Porphyre & Julien ont aussi fait quelques objections contre l'Evangile de St. Matthieu, ou plûtôt contre tous les Livres du Nouveau Testament : mais il y aura lieu de les examiner dans la suite de cet Ouvrage.

Apud Orig. lib. 1. cont. Celf.

CHA-

CHAPITRE X.

Du temps & de l'ordre de chaque Evangile. On produit là-dessus quelques Exemplaires Grec MSS. De Saint Marc. De son Evangile qu'on croit communément être le second. De sa qualité d'Interprete de Saint Pierre.

QUoy que quelques Ecrivains Ecclesiastiques aient marqué avec soin les temps auxquels ils ont crû que chaque Evangeliste a publié son Evangile, on ne peut cependant rien assûrer là-dessus; parce que nous n'avons aucuns Actes anciens & certains sur lesquels on puisse s'arrester. Je rapporteray seulement ce que j'ay lû sur cela à la fin de quelques Exemplaires MSS. Le plus ancien de ces MSS. que j'aye vû a tout au plus 700. ans, comme en peut juger par le caractere. Il est écrit en grandes lettres avec les accents & les points, & il se trouve dans la Bibliotheque de Mr. Colbert, ayant été apporté de Cypre. Il y en a aussi plusieurs dans la Bibliotheque du Roy, où le temps que chaque Evangeliste a écrit son Evangile est marqué. Mais comme je viens de dire, ces MSS. ne sont point anciens. En effet il n'y a rien de ces sortes de remarques dans les plus anciens; la coûtume de ces premiers temps-là étant de mettre seulement à la fin de chaque Livre du Nouveau Testament, *Fin d'un tel Livre; Commencement de cet autre Livre.*

Pour revenir aux Manuscrits qui contiennent les dates des Evangiles, voicy ce qui se trouve dans l'Exemplaire de Cypre qui est dans la Bibliotheque de Mr. Colbert. (a) *L'Evangile selon Matthieu a été publié par luy-même à Jerusalem huit ans après l'ascension de Jesus-Christ.* Ce mot *à Jerusalem* est d'une écriture plus recente que le reste. (b) *L'Evangile selon Marc a été publié dix ans après l'ascension de Jesus-Christ.* (c) *L'Evangile selon* *MS. ex Bibliotb. Colb. n. 5149.*

(a) Τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον ἐξεδόθη ὑπ' αὐτοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις μετὰ χρόνους ὀκτὼ τὴν τοῦ Χριστοῦ ἀνάληψιν. MS. Colb. n. 5149.

(b) Τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον ἐξεδόθη μετὰ χρόνους δέκα τὴν τοῦ Χριστοῦ ἀνάληψιν. Id. MS.

(c) Τὸ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγέλιον ἐξεδόθη μετὰ χρόνους ιε τὴν τοῦ Χριστοῦ ἀνάληψιν. Id. MS.

Luc a été publié quinze ans après l'ascension de J. Christ.

Dans un autre Exemplaire qui est dans la Bibliotheque du Roy, & qui contient tout le Nouveau Testament, la date de chaque Evangile y est exprimée de cette maniere au commencement des Evangiles.

Ex. Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2871.

(d) *Le St. Evangile selon Matthieu écrit en la langue Ebraïque a été publié à Jerusalem, & interpreté par Jean huit ans après l'ascension de Nostre Seigneur,* (e) *L'Evangile selon Marc a été publié dix ans après l'ascension de Nôtre Seigneur, & prêché par Pierre à Rome.* (f) *L'Evangile selon Luc a été publié quinze ans après l'ascension de J. Christ, & prêché par Paul à Rome.* (g) *L'Evangile selon Jean a esté prêché par luy-même dans l'isle de Patmos trente ans après l'ascension de Jesus-Christ.*

On voit par là quelle est la creance de l'Eglise Grecque touchant le temps que chaque Evangile a été ecrit: & bien qu'on ne puisse pas s'assûrer là-dessus comme sur des Actes certains, on peut neanmoins inferer de là, que Saint Marc tient le second rang parmy les Evangelistes, si on a égard au temps qu'ils ont écrit. C'est aussi dans cet ordre qu'ils sont rangés dans un assez grand nombre d'Exemplaires MSS. que j'ay lûs. Ils sont cependant disposés autrement dans l'Exemplaire Grec & Latin de Cambrige, qui est un des plus anciens que nous ayons aujourd'huy, & qui contient les quatre Evangiles avec les Actes des Apôtres. Saint Jean suit dans cet Exemplaire immediatement après St. Matthieu, St. Luc après St. Jean, & St. Marc est le dernier des quatre. Cet ordre ne peut pas être attribué à celuy qui a joint ensemble les feuilles de ce Manuscrit, car la disposition des Evangiles est marquée à la fin de chaque

(d) Τὸ κατ Ματθαῖον ἅγιον εὐαγγέλιον Ἑβραΐδι διαλέκτῳ γεγραφὲν ἐξεδόθη ἐν Ἱερουσαλὴμ· ἐρμηνευθὲν ὑπὸ Ἰωάννου μ χρόνοις ὀκτὼ τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναλήψεως. MS. Reg. n. 2871.

(e) Τὸ κατ Μάρκον εὐαγγέλιον ἐξεδόθη μ χρόνοις δέκα τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναλήψεως· κηρυχθὲν ὑπὸ Πέτρου ἐν Ῥώμῃ. Id. MS.

(f) Τὸ κατ Λουκᾶν εὐαγγέλιον ἐξεδόθη μ χρόνοις ιε τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναλήψεως κηρυχθὲν ὑπὸ Παύλου ἐν Ῥώμῃ. Id. MS.

(g) Τὸ κατ Ἰωάννην εὐαγγέλιον κηρυχθὲν ὑπ' αὐτοῦ ἐν Πάτμῳ τῇ νήσῳ κατ χρόνους λ τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναλήψεως. Id. MS.

que Evangile. Voicy ce qu'on lit à la fin de Saint Matthieu : *Cod. MS. Cantabr.* (h) *l'Evangile selon Matthieu eſt achevé, l'Evangile ſelon Jean commence:* puis on lit à la fin de celuy de St. Jean, (i) *l'Evangile ſelon Jean eſt achevé, l'Evangile ſelon Luc commence:* & il y a à la fin de Saint Luc, (k) *l'Evangile ſelon Luc eſt achevé, l'Evangile ſelon Marc commence:* & enfin on lit ces mots à la fin de St. Marc, (l) *l'Evangile ſelon Marc eſt achevé, les Actes des Apôtres commencent.* Cette maniere de marquer la fin d'un Livre, & le commencement de celuy qui ſuit, eſt ſimple & la plus ancienne. L'on n'en trouve point d'autre dans les plus vieux MSS. du Nouveau Teſtament. L'Exemplaire manuſcrit des Epiſtres de Saint Paul qui eſt dans la Bibliotheque des Moines Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain, & qui ne cede point pour l'antiquité ni pour la beauté du caractere à celuy de Cambrige, marque de la même maniere l'ordre des Epîtres de Saint Paul ; au lieu que dans les MSS. qui ſont plus nouveau, & dans les Livres imprimés, on a ajoûté quelques autres circonſtances qui indiquent le lieu d'où ces Epîtres ont été écrites, & les perſonnes par qui elles ont été envoyées. Au reſte l'ordre des Evangiles que ſuit le Manuſcrit de Cambrige ne luy eſt point ſingulier: car on le trouve auſſi dans un ancien Catalogue des Livres de l'Ecriture, qui eſt à la fin de l'Exemplaire MS. des Benedictins, duquel on vient de parler. Il y a de l'apparence que ce changement a été fait par les Latins qui ont copié les Exemplaires des Grecs pour leur uſage. Druthmar ancien Moine Benedictin témoigne avoir vû un Exemplaire ſemblable à celuy de Cambrige, où l'Evangile de St. Jean ſuivoit immediatement après celuy de Saint Matthieu: & l'on croyoit que cet Exemplaire avoit été autrefois à St. Hilaire. *Chriſt. Druthm. Expoſ. in Matth. cap. 1.*

Mais cette differente diſpoſition des Exemplaires des Evangiles ne detruit point le ſen-

(h) Εὐαγγέλιον κατὰ Ματθαῖον ἐτελέσθη, ἄρχεται εὐαγγέλιον κατὰ Ἰωάννην. MS. Cantabrig.

(i) Εὐαγγέλιον κατὰ Ἰωάννην ἐτελέσθη, ἄρχεται εὐαγγέλιον κατὰ Λουκᾶν. Id. MS.

(k) Εὐαγγέλιον κατὰ Λουκᾶν ἐπληρώθη, ἄρχεται κατὰ Μάρκον. Id. MS.

(l) Εὐαγγέλιον κατὰ Μάρκον ἐτελέσθη, ἄρχεται πράξεις ἀποστόλων. Id. MS.

ſentiment univerſel des Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui donnent tous le ſecond rang à St. Marc entre les Evangeliſtes. On croit auſſi communément, qu'il n'a été que le Diſciple des Apôtres, & qu'ainſi il n'a pû être témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Il a ſeulement publié ce qu'il avoit appris d'eux, principalement de Saint Pierre, dont on pretend qu'il a été l'interprete. *Marcus*, dit St. Irenée, *interpres & ſectator Petri*, comme ſi St. Pierre avoit ſeulement prêché cet Evangile, & qu'il eût été enſuite écrit par St. Marc. Cette opinion eſt très-ancienne. Car Papias qui l'avoit appriſe d'un des Diſciples des Apôtres, l'expoſe après luy en ces termes. (*m*) *Marc qui eſtoit l'Interprete de Pierre, a écrit exactement tout ce qu'il avoit retenu par memoire, ſans neanmoins garder l'ordre des paroles & des actions de Jeſus-Chriſt. Car il n'avoit pas écouté luy-même Jeſus-Chriſt, ne l'ayant pas ſuivy; mais il avoit ſuivy Pierre, qui faiſoit des predications aux peuples ſelon leurs beſoins, ſans s'attacher à mettre par ordre les paroles de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoy on ne peut accuſer Marc d'aucune faute, lequel a rapporté quelques faits ſelon qu'il s'en ſouvenoit. Il s'eſt appliqué uniquement à ne rien oublier de ce qu'il avoit entendu, & à ne dire rien qui ne fût vray.*

Iren. lib. 3. adv. Her. cap. 11.

Apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 39.

Ce témoignage de Papias confirme ce qu'on a dit cy-deſſus, que les Evangiles ne ſont que des recueils des predications des Apôtres, qui ont été miſes par écrit ſans s'arreſter avec trop de ſcrupule au temps que les faits qu'on racconte ſont arrivés. En effet, ces Ecrivains Sacrés ſe ſont plus appliqués à donner une hiſtoire veritable, qu'à circonſtancier exactement l'ordre des temps. Clement d'Alexandrie nous apprend de plus, que ce fut à Rome que Saint Pierre prêcha publiquement l'Evangile; & que Marc

(m) Μάρκος μὲν ἑρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος, ὅσα ἐμνημόνευσεν, ἀκριβῶς ἔγραψεν· οὐ μέντοι τάξει τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα· οὔτε γὰρ ἤκουσε τοῦ κυρίου, οὔτε παρηκολούθησεν αὐτῷ· ὕστερον δὲ ὡς ἐφην Πέτρῳ, ὃς πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας· ἀλλ' οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λόγων· ὥστε οὐδὲν ἥμαρτε Μάρκος, οὕτως ἔνια γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν· ἑνὸς γὰρ ἐπεμελήθη πρόνοιαν, τοῦ μηδὲν ὧν ἤκουσε παραλιπεῖν, ἢ ψεύσασθαί τι ἐν αὐτοῖς. Apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. cap. 39.

Marc qui ſuivoit depuis long-temps ce St. Apôtre, le mit par écrit à la priere des Fidéles de ce lieu-là. Il ajoûte même, que (*n*) St. Pierre l'ayant ſçû, ne l'en detourna point, & qu'auſſi il ne l'exhorta point à le faire. Euſebe neanmoins s'appuyant ſur l'autorité du même Clement, veut que St. Pierre après avoir connu le grand zele que les Fidéles de Rome témoignoient pour avoir ſes predications par écrit, approuva ce que Marc en avoit recueilly, afin qu'eſtant autoriſé par luy-même, il fût lû dans les Egliſes.

Clem. Alex. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 14.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 2. cap. 15.

St. Jerôme n'a fait que copier & abreger à ſa maniere les paroles d'Euſebe, dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, où il dit en parlant de St. Marc : *Marcus diſcipulus & interpres Petri juxta quod Petrum referentem audierat rogatus Romæ à fratribus, breve ſcripſit Euangelium : quod cùm Petrus audiſſet, probavit, & Eccleſiæ legendum ſuâ autoritate dedit.* L'Auteur de la *Synopſe* de l'Ecriture Sainte a auſſi crû que St. Marc n'a fait que publier les predications de Saint Pierre. (*o*) *L'Evangile ſelon Marc*, dit cet Auteur, *a été prêché à Rome par l'Apôtre Pierre, & a été publié par le bien-heureux Apôtre Marc, qui l'a auſſi prêché à Alexandrie, dans l'Egypte, dans la Pentapole, & dans la Libye.* En un mot toute l'antiquité a crû après Papias contemporain des Diſciples des Apôtres, que l'Evangile de St. Marc n'eſt qu'un recueil des predications de St. Pierre dont il étoit l'Interprete; & la plus-part des Peres ont aſſûré en même temps que ce recueil avoit été fait à Rome à la priere des premiers Chrêtiens de cette ville.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Marco.

Athan. in Synopſi S. Script.

Papias neanmoins ne dit rien du lieu dans le paſſage que nous avons rapporté cy-deſſus, & Saint Irenée en parle un peu autrement que les autres Peres. Il pretend que Saint Marc n'écrivit ſon Evangile qu'après la

(n) Ὅπερ ὀπιγνόντα τὸ Πέτρον προτρεπτικῶς μήτε κωλύσαι μήτε προτρέψασθαι. Clem. Alex. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 14.

(o) Τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον ὑπηγορεύθη μὲν ὑπὸ Πέτρου ἐν Ῥώμῃ, ἐξεδόθη δὲ ὑπὸ Μάρκου τοῦ μακαρίου ἀποστόλου, καὶ ἐκηρύχθη ὑπ' αὐτοῦ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, καὶ ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ ἐν Πενταπόλει, καὶ Λιβύῃ. Athanaſ. in Synopſ. S. Script.

mort de St. Pierre & de St. Paul. Au moins eſt-ce le ſens le plus naturel qu'on puiſſe donner à ſes paroles, ſelon qu'elles ſont rapportées dans l'ancienne Edition Latine des Ouvrages de ce Pere: car voicy ce qu'il dit. *Matthæus in Hebræis ipſorum linguâ Scripturam edidit Euangelii, cùm Petrus & Paulus Romæ Euangelizarent, & fundarent Eccleſiam. Poſt verò horum exceſſum, Marcus diſcipulus & interpres Petri, & ipſa quæ à Petro annuntiata erant per ſcripta nobis tradidit.* Euſebe a rapporté en Grec ces mêmes paroles de Saint Irenée. Feuardent dans ſon Edition des Ouvrages de ce Pere a obſervé que ces mots *poſt horum exceſſum*, ne ſe trouvent point dans Euſebe. Mais on le peut convaincre du contraire par le Grec d'Euſebe, où il y a μετὰ δὲ τούτων ἔξοδον, que l'ancien Interprete de St. Irenée a traduit *poſt horum exceſſum*, & Ruffin *poſt quorum exitum*. Ce qui a trompé Feuardent, c'eſt que Chriſtophorſon ne les a point exprimés dans ſa Verſion Latine, ayant crû qu'il falloit lire dans le Grec μετὰ τοῦτων ἔκδοσιν, *quo edito*.

Iren. adv. Hær. lib. 3. cap. 1.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 5. cap. 8.

Si cette leçon étoit appuyée ſur quelques Exemplaires MSS. il n'y a point de doute qu'on ne la dût preferer à l'autre. Mais il ſemble que Chriſtophorſon a reformé ce lieu-là exprès dans ſa Traduction, pour concilier St. Irenée avec les autres Peres Grecs. Ce qu'on ne doit jamais faire. Car s'il étoit permis de changer le texte des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques dans les endroits où ils ne s'accordent point, ſur tout lors qu'il s'agit de Chronologie, & de marquer les temps, il faudroit les refondre. C'eſt pourquoy Jaques Grynæus a rétabli judicieuſement ce paſſage dans l'Edition qu'il a donnée avec ſes corrections de la Verſion de Chriſtophorſon. Il a mis dans le corps de la Traduction *poſt obitum autem illorum*, & à la marge ces mots Grecs, μετὰ ἔξοδον, pour montrer que c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non pas μετὰ ἔκδοσιν. Mr. de Valois a auſſi ſuivy cette même leçon dans ſon Hiſtoire d'Euſebe, & il a mis dans ſa Verſion Latine *poſt horum interitum*. Il reprend même dans ſa note ſur cet endroit la traduction de Chriſtophorſon, comme étant contraire à tous les Exemplaires Grecs, & à Ruffin. On remarquera cependant, que le mot Grec ἔξοδος, & le Latin *exceſſus* ou *exitus* dont l'ancien Interprete

de

de St. Irenée & Ruffin se sont servis, est équivoque : car il signifie *sortie* aussi-bien que *la mort*. Selon le premier sens, Saint Irenée auroit seulement voulu dire, que St. Marc publia son Evangile après que St. Pierre & Saint Paul furent sortis de Rome.

Joann. Chrys. hom. 1. in Matth.

St. Jean Chrysostome à crû contre le sentiment de la plus-part des Peres, que St. Marc a écrit son Evangile en Egypte, & non pas à Rome. Il n'appuye neanmoins son opinion sur aucuns Actes anciens, mais seulement sur ce qu'on en disoit communément, sçavoir (*p*) que comme St. Matthieu avoit composé son Evangile à la priere des Juifs qu'il avoit convertis à la foy de Jesus-Christ, & qui souhaittoient avoir ses predications par écrit, Saint Marc avoit aussi écrit son Evangile à la priere de ses Disciples en Egypte. Ce qui paroît d'autant plus probable, que les Apôtres & leurs Disciples étoient entierement appliqués à prêcher l'Evangile, & qu'ils n'auroient jamais pensé à mettre par écrit leurs predications, s'ils n'avoient été pressés de le faire par les peuples qu'ils instruisoient. Je ne doute point que St. Jean Chrysostome n'ait eu en vûë cette maxime generale des Apôtres & de leurs Disciples, & qu'il n'ait consideré que St. Marc a été le premier Apôtre d'Egypte. Ce n'est pas qu'on ne puisse concilier facilement le sentiment de ce sçavant Evêque avec celuy des autres Peres, en disant que St. Marc a donné aux Fidéles de Rome son Evangile en qualité d'Interprete de St. Pierre qui prêchoit la Religion de J. Christ dans cette grande ville; & qu'il l'a aussi donné ensuite aux premiers Chrêtiens d'Egypte en qualité d'Apôtre ou Evêque. On ne peut cependant rien assûrer là-dessus qu'en general, parce qu'on n'a point d'Actes certains auxquels on puisse s'arrester. C'est pourquoy il n'est pas surprenant que les Peres ne conviennent point entr'eux, lors qu'ils par-

(p) Λέγεται ὁ ἁγ. Ματθαῖος τ ἐν Ἰουδαίοις πεφοιτηκότων ἀπ' αὐτ. ἁγ. Εὐαγγελισάντων, ἅπερ ἔπι λόγ. ῥημάτων, ταῦτα δ' ἔθηκαι λόγ. γράμματ. αὐτοῖς, καὶ τῇ τ Ἐβραίων φωνῇ συγγράψαι τ εὐαγγέλιον· καὶ Μάρκ. ὁ ἐν Αἰγύπτῳ τ μαθητῶν εὐαγγελισάντων αὐτὸν τὸν πίστιν. Joann. Chrysosth. Homil. 2. in Matth.

parlent en particulier de ces sortes de faits, n'étant le plus souvent appuyés que sur des conjectures.

Aug. lib. 1. de cons. Eccles. c. 2.

Il semble que St. Augustin n'ait consideré Saint Marc que comme un *abbreviateur* de l'Evangile de St. Matthieu. *Marcus*, dit ce Pere, *Matthæum subsecutus, tanquam pedissequus & breviator ejus videtur.* En effet si l'on compare ensemble ces deux Evangiles, on y trouvera non seulement les mêmes choses, mais aussi les mêmes expressions, que Saint Marc abrege quelquefois, comme s'il s'étoit seulement proposé de donner un abregé de l'Evangile de St. Matthieu. Ce qui sembleroit prouver que ce dernier auroit écrit en Grec, & non en Ebreu ou Caldaïque, à moins qu'on ne dise que la Version Grecque de l'Evangile de Saint Matthieu estoit déjà publique lors que St. Marc composa le sien. Grotius croit au contraire, que (q) Saint Marc s'est servy de l'Evangile Ebreu de St. Matthieu, & que dans la suite celuy qui l'a traduit d'Ebreu en Grec s'est servy de l'Exemplaire Grec de St. Marc, dont il a seulement adoucy quelques façons de parler qui étoient trop Ebraïques, les accommodant au genie de la langue Grecque. Mais on ne peut avoir là-dessus que des conjectures.

Grot. Annot. in tit. Matth.

Il est bon de remarquer, que Saint Marc ne peut pas passer pour un simple *abbreviateur* de St. Matthieu, puis qu'il est plus étendu que luy en de certains endroits: outre que s'il n'avoit eu dessein que de publier un abregé de l'Evangile de Saint Matthieu, il n'en auroit pas ôté la Genealogie entiere de J. Christ, qui en fait une des principales parties. Ce n'est pas l'ordinaire de ceux qui abregent les Ouvrages des autres, d'en retrancher les parties les plus considerables. Et c'est à quoy il faut prendre garde icy. Car on autoriseroit sans y penser le sentiment des Ebionites & des Manichéens, qui vouloient que la Genealogie qui est

(q) *Sicut autem Marcus usus est Matthæi Hebræo ni fallor codice; ita Marci libro Græco usus mihi videtur quisquis is fuit Matthæi Græcus interpres. Nam quæ Marcus ex Matthæo desumpserat, idem hic iisdem propè verbis posuit, nisi quod quædam à Marco Hebraico aut Chaldaico loquendi genere expressa propius ad Græci sermonis normam emollivit.* Grot. Annot. in tit. Matth.

eſt au commencement de Saint Matthieu & de Saint Luc y eût été ajoûtée après coup par des Ecrivains poſterieurs, qui avoient, ſelon eux, retouché & interpolé ces deux Evangiles.

La qualité d'Interprete de Saint Pierre, que les anciens Docteurs de l'Égliſe ont donnée d'un commun conſentement à St. Marc, ſouffre quelques difficultés. Car comment ſe peut-il faire, dira-t-on, que cet Apôtre qui avec reçû du St. Eſprit le don des langues, ait eu beſoin d'un Interprete, ſoit pour écrire, ſoit pour parler en public? Mais il n'y a rien de fort ſurprenant en cela. St. Paul qui ſçavoit très-bien la langue Grecque, parce qu'il l'avoit appriſe dès ſa jeuneſſe à Tarſe où l'on parloit Grec, ne laiſſa pas de prendre Tite pour ſon Interprete. C'eſt pourquoy Saint Jerôme expliquant ces paroles de cet Apôtre, *Dieu qui conſole les affligés nous a conſolés par l'arrivée de Tite*, témoigne que (r) la joye que Saint Paul eut de la preſence de Tite, venoit de ce qu'en ſon abſence il n'avoit pas pû prêcher l'Evangile comme il le ſouhaitoit, parce que Tite qui étoit ſon Interprete, & qui parloit mieux Grec que luy, luy ſervoit comme d'organe pour annoncer aux peuples l'Evangile de Jeſus-Chriſt. (ſ) Il donne à Saint Paul toute la connoiſſance poſſible des Saintes Lettres & des langues, mais il ne pouvoit, dit-il, exprimer la majeſté des oracles divins d'une maniere aſſez noble: ce qui l'obligea de prendre Tite pour ſon interprete, comme Saint Pierre ſe ſervoit auſſi de Saint Marc pour la même fonction. On ſçait que Joſephe qui poſſedoit parfaitement la langue Grecque, & qui l'avoit étudiée avec ſoin, dit de lui-même qu'il lui étoit impoſſible de la bien prononcer, à cauſe de ſa langue maternelle.

Epiſt. ad Cor. 2. c. 6. v. 7.

Hircon. Epiſt. ad Hedib. qu. 11.

Hieron. ibid.

Joſeph. Antiq. lib. 20. cap. ult.

(r) *Ergo & Paulus contriſtatur, quia prædicationis ſuæ in præſentiarum fiſtulam organumque per quod Chriſto caneret non invenerat.* Hieron. Epiſt. ad Hedib. qu. 11.

(ſ) *Cùmque Paulus haberet ſcientiam ſanctarum ſcripturarum, & ſermonis diverſarumque linguarum gratiam poſſideret, unde ipſe gloriatur in domino -- divinorum ſenſuum majeſtatem digno non poterat Græci eloquii explicare ſermone; habebat ergo Titum interpretem, ſicut & B. Petrus Marcum.* Hieron. ibid.

Baronius qui s'eſt objecté cet exemple de Joſephe, n'a pû neanmoins donner tout-à-fait ſon ſuffrage à Saint Jerôme. (t) Il perſuadé que les Apôtres qui avoient reçû de Dieu le don des langues, ne l'ont pas reçû imparfait; & qu'ainſi ils ont auſſi bien ſçû prononcer le Grec que l'Ebreu. C'eſt pourquoy il a recours à un autre ſorte d'Interpretes, dont il eſt parlé dans la I. Epiſtre de Saint Paul aux Corinthiens. Comme il ſe trouvoit quelquefois des perſonnes de differens pays & de differentes langues dans les premieres Aſſemblées des Chrêtiens, il étoit neceſſaire qu'il y eût des Interpretes qui leur expliquaſſent dans leurs langues ce que les Apôtres diſoient en la langue du lieu. En effet l'Egliſe de Corinthe dont Saint Paul fait mention étoit compoſée de pluſieurs Juifs qui parloient Caldaïque ou Syriaque : & c'eſt ce qui ſemble avoir donné occaſion à tout ce diſcours de Saint Paul touchant le don de Prophetie & le don des langues. Ce Saint Apôtre n'exclud perſonne de l'Aſſemblée. Il permet que ceux qui ne ſçavoient pas la langue du pays y parlaſſent leur langue propre, bien que les autres ne l'entendiſſent point. Il veut ſeulement qu'en ce cas-là on ſe ſerve d'un Interprete ſelon l'uſage des Synagogues de ce temps-là. *Celuy*, dit-il, *qui prophetiſe eſt preferable à celuy qui parle une langue inconnue, ſi ce n'eſt qu'il interprete, afin que l'Egliſe en ſoit edifiée.*

Baron. ann. Ch. 45. n. 34.

Epiſt. 1. ad Cor. cap. 14.

Epiſt. 1. ad Cor. c. 14: 5.

Mais il eſt évident que Papias & les autres anciens Auteurs Eccleſiaſtiques n'ont point voulu marquer cette ſorte d'Interpretes, quand ils ont dit que Saint Marc avoit été l'interprete de St. Pierre. Baronius luy-même a crû que St. Pierre avoit écrit ſes Epîtres en Ebreu ou Syriaque, & qu'elles avoient été enſuite traduites en Grec. Il inſinüe que Saint Marc qui étoit ſon Interprete traduit la premiere. Quoy qu'il en ſoit, je ne voy aucune raiſon qui puiſſe empêcher

Baron. ann. Ch. 45. n. 29.

(t) *Quòd pertinet ad Apoſtolos, cùm unà cum cæteris linguis & Græcam fuerint divinitùs aſſecuti, Deique dona perfecta ſint, eos nihilominùs Græcam linguam eâ facilitate quâ Hebræam pronuntiaſſe, mihi facilè perſuadeo.* Baron. ann. Ch. 45. n. 34.

pêcher qu'on ne donne à Saint Pierre & aux Apôtres qui ne poſſedoient pas aſſez parfaitement la langue Grecque, de veritables Interpretes, ſoit pour parler, ſoit pour écrire. C'eſt en ce ſens-là que toute l'antiquité a donné à Saint Marc le titre d'Interprete de Saint Pierre.

CHAPITRE XI.

En quelle langue Saint Marc a écrit ſon Evangile. Des douze derniers verſets de cet Evangile qui ne ſe trouvent point dans pluſieurs Exemplaires Grecs MSS.

LE Cardinal Baronius n'a rien oublié dans ſes Annales pour faire voir que Saint Marc qui étoit l'interprete de St Pierre à Rome, a écrit ſon Evangile en Latin. Il avoüe neanmoins que Saint Jerôme & St. Auguſtin ſont d'un ſentiment oppoſé. Mais il pouvoit dire que toute l'antiquité à crû d'un commun conſentement, que Saint Marc a compoſé ſon Evangile en Grec, & que l'Auteur de la Vie des Papes eſt le premier qui ait écrit le contraire. Car pour ce qui eſt de Saint Gregoire de Nazianze, dont ce Cardinal rapporte le témoignage comme s'il favoriſoit ſon opinion, il dit ſeulement que St. Marc a publié ſon Evangile pour les Latins, & non pas en Latin. C'eſt pourquoy le Jeſuite Maldonat (a) aſſûre librement, que ſi l'on excepte Saint Matthieu qui a écrit en Ebreu, les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques conviennent tous, que les autres Evangeliſtes ont écrit en Grec.

Mald. Præf. in 4. Euang. cap. 5.

Il eſt vray qu'on lit à la fin de St. Marc dans la Verſion Syriaque, qu'il a prêché ſon Evangile en Latin dans la ville de Rome. Mais on ſçait de quelle autorité peuvent être ces ſortes d'inſcriptions qui ſont au commencement & à la fin des Livres Sacrés, ſur tout dans les Verſions Orientales. Je compte pour rien les Traductions Arabes & la Perſienne où on lit la même choſe, parce qu'elles ont été faites ſur la Syriaque. Ce qui a trompé les Syriens, c'eſt qu'ils ont crû, auſſi-

(a) *Conſtantiſſima autem apud omnes veteres auctores fuit opinio, cæteros quidem Græcè, Matthæum verò Hebraico ſcripſiſſe ſermone.* Mald. Præf. in 4. Euang. cap. 5.

auſſi-bien que Baronius après l'Ecrivains de la Vie des Papes, que St. Marc n'a pû écrire ſon Evangile à Rome qu'en la langue du pays, l'ayant compoſé à la priere des Fidéles de cette ville qui parloient Latin. (*b*) On ne peut pas s'imaginer, dit ce ſçavant Annaliſte, que les Apôtres ayent annoncé l'Evangile de J. Chriſt aux nations en d'autres langues qu'en celles qui étoient en uſage parmy ces nations. Il n'a pas pris garde que Saint Pierre étoit venu à Rome pour prêcher l'Evangile à ceux de ſa nation; & qu'ainſi St. Marc a dû le publier dans la langue qui leur étoit la plus connuë. Or il eſt certain que les Juifs qui étoient répandus dans tout l'Empire Romain, & même la plus-part de ceux qui étoient alors à Rome, ſçavoient le Grec. Il y en avoit au contraire très-peu qui ſçûſſent le Latin. C'eſt ce que Grotius a obſervé fort à propos au commencement de ſes Notes ſur Saint Marc. *Judæi*, dit cet habile Critique, *qui Rome agebant plerique Latini ſermonis ignari, longâ per Aſiam & Græciam habitatione Græcam linguam didicerant, & Romanorum vix quiſquam erat non Græcè intelligens.*

Baron. ann. Ch. 45. n. 37.

Grot. Annot. in lit. Marci.

On ſatisfait par là à toutes les raiſons de Baronius, qui n'a pû comprendre comment Saint Marc qui faiſoit la fonction d'Interprete à Rome, ait parlé & écrit en d'autre langue qu'en la Latine. Il eſt conſtant, dit ce Cardinal, que St. Pierre a parlé à Rome la langue des Romains. Comment donc ſe peut-il faire que St. Marc ſon Interprete ait traduit de Latin en Grec les predications de ce Saint Apôtre? Si l'on veut, ajoûte-t-il, que St. Pierre ait parlé Grec ou Ebreu, Saint Marc n'a pû interpreter ſes paroles qu'en Latin. Tout ce raiſonnement ne prouve rien, ſi l'on conſidere que St. Pierre a parlé aux Juifs de Rome en la langue qu'ils entendoient, & que St. Marc a recueilly dans la même langue les predications de cet Apôtre, à la priere de ces Juifs nouvellement convertis.

Baronius joint à toutes ces raiſons une autre preuve qui eſt

(b) *Neminem puto exiſtimaturum Apoſtolos, cùm gentibus prædicarent Euangelium, aliis uſos fuiſſe linguis ab his quibus gentes illæ uterentur, quibus Dei verbum annuntiarent.* Baron. ann. Ch. 45. n. 37.

est prise du stile de St. Marc. Il pretend que ceux qui ont quelque connoissance de la langue Grecque jugeront facilement qu'il a écrit son Evangile en Latin, parce qu'on y trouve plusieurs mots impropres qui ne sont nullement Grecs, mais Latins, & qui ont été grecisés. Il cite là-dessus le Cardinal Sirlet qui en a fait un recueil exact. D'où enfin il conclud, (c) que les raisons qu'il a produites pour faire voir que St. Marc l'a écrit en Latin sont si fortes, qu'elles paroissent des demonstrations.

Baron. ann. Ch. 45. n. 41.

Ces raisons au contraire ne peuvent paroître que très-foibles à ceux qui entendent la critique des Livres Sacrés. Si cette derniere preuve concluoit quelque chose, elle concluroit en même temps, que les autres Evangelistes ont aussi écrit en Latin, puis qu'on trouve dans leurs Evangiles de semblables expressions, c'est-à-dire, des mots Latins grecisés. On prouveroit de plus par cette même voye, que les Versions Syriaques & Arabes de la Bible auroient été d'abord composées en Grec, & ensuite traduites en Syriaque & en Arabe, parce qu'il y a dans ces Traductions plusieurs mots Grecs qui ont été *syriacisés* & *arabisés*. Il n'est pas étonnant que Saint Marc, qu'on suppose avoir écrit en Grec à Rome, se soit servy de plusieurs mots Latins grecisés. C'est la coûtume de toutes les nations qui parlent une langue étrangere, d'y mêler des mots de leur propre langue. Et ainsi Saint Marc aura parlé le Grec qu'on parloit à Rome, & même dans plusieurs autres villes de l'Empire, où les Grecs avoient adopté plusieurs mots Romains.

S'il étoit vray qu'on gardât encore aujourd'huy à Venise le propre Original de Saint Marc, comme ceux de ce pays-là l'assûrent, toute cette dispute seroit bientôt finie. Mais Baronius n'a pas voulu croire legerement une tradition populaire qui n'a aucun fondement dans l'antiquité. Ciaconius qui a écrit les vies des Papes, ne parle de cette question qu'en doutant. Il

(c) *His igitur propè necessariis rationibus non solum suademur, sed obstricti ferme devincimur atque planè cogimur affirmare, Euangelium Marci ab eo Latinè potiùs quam Græcè esse conscriptum.* Baron. ann. Ch. 45. n. 41.

n'oſe prononcer en maître, comme a fait Baronius, que Saint Marc ait écrit en Latin, bien qu'il cite les Archives des Venitiens qui pretendent poſſeder le veritable Original de Saint Marc. Il s'appuye principalement ſur le témoignage des Syriens, & ſur ce qu'il n'y a pas d'apparence qu'on ait écrit en d'autre langue que la Latine un Evangile qui devoit ſervir aux Latins. Nonobſtant cela il laiſſe la choſe indeciſe. *Marcus*, dit cet Hiſtorien, *Petri diſcipulus & ſectator, & in baptiſmo filius Euangelium, quod ipſe Apoſtolorum princeps prædicaverat, Romanorum hortatu & precibus Græcè itidem conſcripſit, ſeu, ut alii volunt, Latinè, cujus eâ linguâ archetypum adſervari putant Venetiis in Marcianis theſauris. Syri omnes huic rei fidem faciunt, & ratio ſuadet, ut non aliâ quàm Latinâ linguâ Euangelium in uſum Latinis futurum conſcriberetur. Alterutrum horum ſit*, &c. On croiroit à entendre parler cet Auteur, que Saint Marc n'auroit compoſé ſon Evangile que pour les Latins. Sur ce pied-là je ne m'étonne pas qu'on en garde l'Original à Veniſe dans le Treſor de Saint Marc.

Alfonſ. Ciacon. Vit. Summ. Pontif. edit. Romæ ann. 1601. in Petro.

Il nous reſte d'examiner les douze derniers verſets de cet Evangile qui ne ſe trouvent point dans pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. Saint Jerôme qui avoit vû un grand nombre de ces Manuſcrits aſſûre dans ſa Lettre à Hedibia, qu'il y avoit de ſon temps très-peu d'Exemplaires Grecs où on les lût : *omnibus Græciæ libris penè hoc capitulum non habentibus.* Il ne faut pas entendre, comme ont fait la plus-part des Commentateurs du Nouveau Teſtament, par ce mot *capitulum* qui eſt dans St. Jerôme, le dernier Chapitre de St. Marc entier, mais ſeulement depuis ces mots du verſet 9. ἀναστὰς δὲ, &c. juſques à la fin, ainſi qu'il paroît par les Exemplaires MSS. que j'ay conſultés là-deſſus; & l'on monſtrera dans la ſuite de cet Ouvrage, que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont marqué toute autre choſe par le mot de *capitulum*, *chapitre*, que ce que nous entendons aujourd'huy par les Chapitres du Nouveau Teſtament & même de toute la Bible.

Hieron. Epiſt. ad Hedib. qu. 3.

Grotius a crû avec pluſieurs autres Auteurs, qu'il n'eſt pas poſſible que St. Marc ait omis dans ſon Evangile l'hiſtoire entiere de la reſurrection de Jeſus-Chriſt.

Grot. Annot. in c. 16. Marci.

Christ. Il ne peut aussi s'imaginer qu'elle ait été écrite, & perdue ensuite, desorte que ce qu'on en lit presentement soit le supplement d'un Ecrivain posterieur. Il n'est pas croyable, dit-il, que cela soit arrivé à un Livre dont on a fait tant de copies aussi-tôt qu'il a été publié : outre que celuy qu'on supposeroit avoir ajoûté ce supplement, auroit suivy St. Matthieu. Il ajoûte de plus, que les Exemplaires Latins, Syriaques & Arabes, & même St. Irenée, qui est un témoin très-ancien, lisent tous ce Chapitre. Il avoüe neanmoins qu'il ne se trouvoit point dans quelques Exemplaires Grecs dès le temps de St Gregoire de Nysse. Enfin il juge pour les raisons que nous venons de marquer, que ce defaut dans les Exemplaires Grecs doit être attribué aux Copistes, qui ne pouvant concilier avec St. Matthieu ce que cet Evangeliste dit de la resurrection de J. Christ, ont osté de Saint Marc toute cette histoire. En effet, l'Empereur Julien a opposé aux Chrêtiens la contradiction de leurs Evangiles en ce lieu-là : & il y a eu de sçavans Ecrivains chez les Grecs qui ont composé des Ouvrages exprès sur ce sujet pour les concilier.

Maldonat (*d*) au contraire n'a pû goûter le sentiment de ceux qui attribuent ce defaut dans les Exemplaires Grecs aux Copistes qui n'ont pû accorder en cet endroit St. Marc avec St. Matthieu, parce que si cette raison étoit bonne, on auroit dû faire la même chose à l'égard du dernier Chapitre de Saint Luc & du penultiéme de St. Jean, qui conviennent encore moins là-dessus avec Saint Matthieu, que St. Matthieu ne convient avec Saint Marc. *Major enim*, dit ce sçavant Jesuïte, *inter illos & Matthæum, quàm inter Matthæum & Marcum, apparet repugnantia.* (*e*) Il s'étonne de plus, que Saint Jerôme qui a remarqué avec tant de son la diversité des *Maldon. Comm. in c. 16. Marci.*

(d) *Quòd nonnulli repugnantiam, quæ inter Marcum hoc loco & Matthæum videtur esse, causam putant ejusmodi suspicionem tribuisse, absurda prorsùs est ratio.* Mald. Comm. in c. 16. Marci.

(e) *Magis etiam miror non majore Hieronymum studio ejus auctoritatem asseruisse, quòd nulla prorsùs conjectura sit ullâ ex parte probabilis fuisse ad Marci Euangelium adjectum.* Mald. ibid.

Exemplaires, se soit si peu applique à établir l'autorité de ce Chapitre, qu'on ne peut pas assûrer n'être point de l'Evangile de St. Marc.

La maniere dure dont le même Saint Jerôme s'est exprimé en parlant de ces douze derniers versets de Saint Marc a encore plus scandalisé Baronius. Ce Cardinal a de la peine à croire qu'il luy soit échappé des termes qui semblent détruire l'autorité de ce dernier Chapitre. Ce sçavant Pere répondant à Hedibia qui l'avoit prié de concilier les Evangelistes sur l'histoire de la resurrection de Nôtre Seigneur, dit (f) qu'on pouvoit resoudre cette difficulté de deux manieres. La premiere de ces manieres est, qu'on pouvoit rejetter ce témoignage de Saint Marc, qui ne se trouvoit que dans un très-petit nombre d'Exemplaires Grecs.

Baron. ann. Ch. 34. n. 184.

Hieron. Epist. ad Hedib. qu. 3.

Baronius fait tout son possible pour montrer par l'autorité même de Saint Jerôme qu'il n'y a aucune raison de soupçonner que ce dernier Chapitre ait été ajoûté après coup à l'Evangile de Saint Marc. Il oppose à ce Pere ses propres paroles dans son Livre second contre les Pelagiens, où il observe qu'il y avoit dans quelques Exemplaires Grecs une longue addition à la fin de l'Evangile de St. Marc; & il rapporte même cette addition. D'où ce Cardinal conclud, que selon même le témoignage de Saint Jerôme, le Chapitre dont il s'agit étoit non seulement dans les Exemplaires Grecs, mais qu'on en trouvoit aussi quelques-uns où l'on avoit inseré une addition. Il prend de là occasion de reformer les paroles de ce Pere dans sa Lettre à Hedibia, (g) où il ne devoit pas dire, si nous en croyons Baronius, que ce dernier Chapitre manquoit dans quelques Exemplaires Grecs, mais seulement; quon y avoit inseré une addition considerable, laquelle addition pouvoit venir, selon

Baron. ibid. n. 185.

Baron. ibid.

(f) *Hujus quæstionis duplex est solutio: aut enim non recipimus Marci testimonium quod in raris fertur Euangeliis, omnibus Græciæ libris pene hoc capitulum in fine non habentibus, &c.* Hieron. Epist. ad Hedib. qu. 3.

(g) *Pro eo quod dicere debuisset, in Græcis codicibus Marci ultimum caput quibusdam auctum reperiri, illud ipsum in iis desiderari dixisse.* Baron. ann. Ch. 34. n. 185.

selon luy, des Manichéens qui avoient alteré quelques Exemplaires de l'Ecriture. D'où enfin il conclud, que l'Eglise a corrigé ces Exemplaires Grecs sur les Latins. *Quamobrem Dei Ecclesiam adinstar Latinorum correxisse Græcorum exemplaria certum est.* Et après toutes ces raisons, (*h*) il reprend fortement le Cardinal Cajetan, de ce qu'il a douté étant appuyé sur le témoignage de Saint Jerôme, de la verité du dernier Chapitre de St. Marc.

Baron. ibid.

Mais après tout, il me semble qu'on pouvoit traiter Cajetan avec plus de douceur, qui a pû douter sur la seule autorité de St. Jerôme de la verité de ce dernier Chapitre, avant que le Concile de Trente eût rien prononcé là-dessus, parce que ce Pere a appuyé son jugement sur plusieurs Exemplaires qu'il avoit lûs. Je trouve même que Baronius n'a fait icy autre chose que copier Sixte de Sienne sans examiner ce fait à fond. S'il avoit consulté d'anciens Exemplaires Grecs, il n'auroit pas corrigé avec tant de liberté la remarque de St. Jerôme sur les douze derniers versets de Chapitre. Car ce Pere a très-bien destingué ces versets dont il parle dans sa Lettre à Hedibia, de cette autre addition dont il fait mention dans son Livre II. contre les Pelagiens. Et ainsi l'observation de Sixte de Sienne, (*i*) qui pretend que les paroles de St. Jerôme ne peuvent être entendües que de certaines periodes apocryphes qui avoient été ajoûtées à quelques Exemplaires Grecs par des Auteurs incertains, est tout-à-fait éloignée de la verité. Il suffit de lire les paroles de ce St. Docteur tant

Sixt. Sen. Biblioth. S. lib. 7.

(h) *Hæc quidem omnia si comperta satisque explorata habuisset quidam ex recentioribus, nequaquàm adeò temerè in re tantâ Catholico homine indignam tulisset sententiam, desinere ultimum Marci capitulum non esse solidæ auctoritatis ad firmandam fidem.* Baron. ibid.

(i) *Quod autem sub exuit Hieronymus, olim caput istud in Græcis exemplaribus non fuisse, & ob id ab aliquibus rejectum, eò quòd aliis Euangelistis videretur contraria continere, non de totâ hujus capituli scripturâ intellexit, sed de quibusdam apocryphis capituli hujus periodis ab incertis auctoribus in quibusdam codicibus immissis, quæ quia vel dubiæ, vel aliis Euangelistis contrariæ viderentur, idcircò à Patribus de Græcis codicibus subductæ sunt. Quod ipse D. Hieronymus lib. 2. adv. Pelag. declarat.* Sixt. Sen. Biblioth. S. lib. 7.

dans son Epître à Hedibia, que dans son Ouvrage contre les Pelagiens, pour juger qu'il parle manifestement en ces deux endroits-là de deux additions differentes. Et afin même qu'on n'en doute pas, je rapporteray icy ce que j'ay pû remarquer sur ce sujet en lisant d'anciens Exemplaires Grecs.

On doit supposer qu'il ne s'agit point, comme il a été dêjà remarqué, du dernier Chapitre de Saint Marc entier, mais seulement des douze derniers versets. C'est ce que St. Jerôme a appellé *capitulum*, *chapitre*, qui contient l'Histoire de la resurrection. Le plus ancien Exemplaire Grec des Evangiles de ceux qui sont dans la Bibliotheque du Roy, contient après ces mots ἐφοβοῦντο γάρ, cette remarque écrite comme le reste du Texte, & de la même main, * φέρεται πᾶσι καὶ ταῦτα, *on lit en quelque endroit ce qui suit :* Πάντα δὲ τὰ παρηγγελμένα τοῖς περὶ τὸν Πέτρον συνόμως ἐξήγγειλαν· μετὰ δὲ ταῦτα καὶ αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἀπὸ ἀνατολῆς καὶ ἄχρι δύσεως ἐξαπέστειλεν δι' αὐτῶν τὸ ἱερὸν καὶ ἄφθαρτον κήρυγμα τῆς αἰωνίου σωτηρίας. *Ils annoncerent en peu de mots à Pierre ce qui leur avoit été commandé ; & Jesus même après cela publia par leur ministere cette sainte & incorruptible predication du salut éternel.*

* φέρεται. *Ex. cod. MS. Bibl. Reg. n. 2861.*

Il y a ensuite dans ce Manuscrit cette observation écrite dans le corps du Livre, & de la même main que le Texte, * Ἔστιν δὲ καὶ ταῦτα φερόμενα μετὰ τὸ ἐφοβοῦντο γάρ. *On trouve aussi apres ces mots*, ἐφοβοῦντο γάρ, *ce qui suit*, ἀναστὰς δὲ, &c. jusques à la fin de l'Evangile. On peut facilement juger de là, que ceux qui ont décrit cet Exemplaire Grec qui est ancien, ont crû que l'Evangile de Saint Marc finissoit par ces mots ἐφοβοῦντο γάρ. Ils ont neanmoins ajoûté le reste écrit de la même main, mais en forme de remarque seulement, parce qu'on ne le lisoit point dans leur Eglise. Ce qui est entierement conforme au témoignage de St. Jerôme dans sa Lettre à Hediba. Comme cette diversité est considerable, il est bon que je l'accompagne de quelques reflexions fondees sur cet ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Roy.

* Ἔστιν.

Il semble que Beze ait vû ce Manuscrit, ou au moins un semblable : car il dit dans ses Notes sur le Chap. 16. de Saint Marc, qu'il a trouvé dans un Exemplaire ces mots ajoûtez, πάντα δὲ τὰ παρηγγελμένα, & le reste,

Bez. Annot. in cap. 16. Marci, v. 9.

reſte, comme on les a rapportés cy-deſſus. Mais il devoit s'expliquer plus nettement là-deſſus, & remarquer que cette addition n'étoit écrite dans le Manuſcrit qu'en forme de ſcholie ou obſervation, & non comme étant du Texte de l'Evangile de St. Marc. C'eſt ce qui paroît manifeſtement dans le Manuſcrit de la Bibliotheque Roy.

On doit juger de la même maniere de cette autre addition que St. Jerôme témoigne avoir lûë dans quelques Exemplaires Grecs, & qu'il expoſe en ces termes, *In quibuſdam exemplaribus, & maximè in Græcis codicibus, juxta Marcum in fine ejus Euangelu ſic ſcribitur :* „ Poſteà cùm accubuiſſent un- „ decim, apparuit eis Jeſus, „ & exprobravit incredulita- „ tem & duritiam cordis eo- „ rum, quia iis qui viderant „ eum reſurgentem non credi- „ derunt. Et illi ſatisfaciebant „ dicentes : Seculum iſtud ini- „ quitatis & incredulitatis ſub- „ ſtantia eſt, quæ non ſinit per „ immundos ſpiritus veri Dei „ apprehendi virtutem. Idcir- „ cò jam nunc revela juſtitiam „ tuam. Cela a été pris apparemment de quelques Evangiles aprocryphes, comme nous avons vû cy-deſſus une addition ſemblable tirée de l'Evangile des Nazaréens. Les Copiſtes Grecs ont crû faire paroître leur exactitude en les inſerant dans leurs Exemplaires. Ce qu'ils ont d'abord fait en forme de remarque ; & il y en a eu d'autres enſuite qui ont laiſſé ces additions dans le Texte, ſans y joindre ce qui deſignoit qu'elles n'y étoient que comme des obſervations. Comme ils ne liſoient point dans leurs Egliſes ces additions, ils ne croyoient pas ces petites remarques neceſſaires.

Hieron. lib. 2. adv. Pelag.

On juſtifiera par cette même methode l'obſervation de Saint Jerôme dans ſa Lettre à Hedibia, où il aſſûre qu'on ne liſoit point dans la plus grande partie des Exemplaires Grecs le dernier Chapitre de St. Marc, c'eſt-à-dire, les douze derniers verſets. Beze au contraire (*k*) proteſte que ce Chapitre ſe trouve dans tous les vieux Manuſcrits qu'il a lûs. Il n'a pas pris garde, que bien qu'ils ſe trouvent dans les

Beza ibid.

(k) *Teſtor in omnibus vetuſtis codicibus quos nobis videre contigit hoc caput inveniri.* Bez. Annot. in cap. 16. Marci, v. 9.

les anciens MSS. Grecs, il y en a plusieurs où ils ne sont écrits que comme une addition qui n'est point du Texte. C'est ce qui paroît manifestement dans l'ancien MSS. du Roy, qu'on a cité cy-dessus. Car quoy que ces mots ἀνάστὰς δὲ & le reste jusqu'à la fin de l'Evangile y soient écrits de la même main que tout le corps du Livre, la remarque qui y est jointe fait assez connoître que ceux qui ont décrit cet Exemplaire ne les ont point regardés comme estant du Texte. On observera de plus, que les Sections sont marquees à la marge des MSS. Grecs du Nouveau Testament par les lettres de l'alphabet qui servent de nombre ou de chiffre. Ces marques sont dans les premieres Editions du Nouveau Testament Grec d'Erasme, dans l'Edition *in folio* de Robert Estienne, & dans quelques autres. Or il ne s'en trouve aucune dans le MS. du Roy vis à vis de ces douze versets. Ce qui est une preuve qu'on ne les lisoit point dans l'Eglise de ceux qui ont décrit cet Exemplaire. Cela paroîtra encore plus clairement dans la suite de ce discours, lors que j'expliqueray l'usage de ces marques ou Sections dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament.

Euthymius qui a fait de savantes & judicieuses remarques sur le N. Testament confirme tout ce que nous venons de rapporter, & il justifie en même temps l'observation de St. Jerôme dans sa Lettre à Hedibia. Voicy ce qu'il dit sur ces mots de Saint Marc ἐφοβοῦντο γάρ, Chap. 16: 9. (1) *Quelques Interpretes disent que l'Evangile de St. Marc est icy achevé, & que ce qui suit est une addition posterieure. Il faut cependant aussi l'expliquer, parce qu'elle ne contient rien contre la verité.* *Euthym. Comm. in c. 16. Marci. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2401.*

Il y a un autre Exemplaire MS. des Evangiles dans la Bibliotheque du Roy, assez ancien & écrit avec beaucoup d'exactitude, où on lit aussi cette observation sur ce même endroit

(1) Φασὶ γὰρ τινες τῶν ἐξηγητῶν ἐνταῦθα συμπληροῦσθαι τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον· τὰ δὲ ἐφ' ἑξῆς προσθήκην εἶναι μεταγενεστέραν· χρὴ δὲ καὶ ταύτην ἐξηγεῖσθαι μηδὲν τῇ ἀληθείᾳ λυμαινόμενον. Euthym. in cap. 16. Marci, ex cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2401.

endroit ἐφοβοῦντο γάρ. (m) *L'Evangeliſte finit icy en quelques Exemplaires ; mais on trouve en pluſieurs les paroles qui ſuivent,* ἀναστὰς δὲ *& le reſte juſqu'à la fin de l'Evangile.* Les petites ſections ſont marquées dans cet Exemplaire vis-à-vis de ces derniers verſets, auſſi-bien que dans tout le reſte de l'Evangile. Ce qui prouve qu'on les liſoit dans l'Egliſe à l'uſage de laquelle il ſervit. Et on y a même rapporté du *Synaxarion* qui contient par ordre les Evangiles de toute l'année, le jour que cet Evangile ſe lit. J'ay auſſi lû un Exemplaire de la Bibliotheque de Mr. Colbert qui eſt écrit fort exactement, où cette même note ſe trouve après ces mots ἐφοβοῦντο γάρ, & elle y eſt exprimée dans les mêmes termes.

Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2868.

Ex cod. MS. Bibl. Colb. n. 2467.

Il me ſemble que ces obſervations qui ſont appuyées ſur de bons Exemplaires Grecs MSS. ſont plus que ſuffiſantes pour juſtifier la remarque critique de St. Jerôme dans ſa Lettre à Hedibia, ſur les douze derniers verſets de l'Evangile de St. Marc. Il falloit que de ſon temps on ne les lût point dans la plus-part des Egliſes Grecques. Ce Pere neanmoins ne croit pas qu'on les doive rejetter abſolument : car il tâche dans cette Epître de concilier St. Marc avec St. Matthieu, de la même maniere qu'Eutymius ; & après avoir remarqué que quelques Interpretes du Nouveau Teſtament ont crû que ces paroles ont été ajoûtées, il ne laiſſe pas pour cela de les expliquer, ſoit qu'elles appartiennent à l'Evangile de Saint Marc, ou qu'elles n'y appartiennent point.

Mais nonobſtant toutes ces reflexions, on ne doit nullement douter de la verité de ce Chapitre, qui eſt auſſi ancien que l'Evangile de Saint Marc. C'eſt pourquoy les Grecs le liſent tous generalement aujourd'huy dans leurs Egliſes, comme on le peut prouver par leurs Lectionnaires. Il y a un de ces Lectionnaires en MS. dans la Bibliotheque du Roy, où il ſe trouve. Ce MS. n'eſt pas à la verité ancien, mais il eſt magnifique & a ſervi à quelque Egliſe de Conſtantinople.

Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1884.

(m) Ἐν τισι τῶν ἀντιγράφων τέλος ὧδε τοῦ εὐαγγελιστοῦ· ἐν πολλοῖς δὲ καὶ τοῦτα φέρεται, ἀναστὰς δέ, &c. MS. Reg. n. 2868.

On ne peut gueres trouver de temoignage plus ancien que celuy de Saint Irenée, qui vivoit avant tout ce qu'on a produit sur cette difference des Exemplaires Grecs. Ce Pere cite en termes formels la fin de l'Evangile de Saint Marc. *In fine autem*, dit-il, *Euangelii ait Marcus :* „ Et quidem Do- „ minus Jesus, postquàm lo- „ cutus est eis, receptus est in „ cœlo, & sedet ad dexteram „ Dei. Il marque en cet endroit le 19. verset du dernier Chapitre de cet Evangile ; & le Chapitre entier n'en contient que vingt.

Iren. adv. Her. lib. 3. c. 11.

Enfin il n'y a point de varieté là-dessus dans les plus anciens Exemplaires Latins, ni dans les Syriaques. D'où l'on peut prouver qu'on lisoit ce Chapitre dans les Exemplaires Grecs d'où ces Versions qui sont fort anciennes, sur tout la Latine, ont été tirées. Aussi se trouve-t-il dans l'Exemplaire de Cambrige, & dans celuy qu'on nomme Alexandrin, qui sont les deux plus anciens Manuscrits Grecs des Evangiles que nous ayons dans l'Europe.

CHAPITRE XII.

De l'Evangile de Saint Luc. Ce qui l'a pû obliger de le publier y en ayant deux autres qui avoient esté publiés avant le sien. De Marcion, & de son Exemplaire de l'Evangile de St. Luc. Les Catholiques ont aussi alteré en quelques endroits cet Evangile.

COmme le sentiment commun des anciens Ecrivains Ecclesiastiques a été que Saint Marc a recueilly son Euangile des predications de Saint Pierre dont il étoit l'Interprete, ils ont aussi crû que Saint Luc qui a suivy Saint Paul dans ses voyages, n'a fait autre chose que recueillir les predications de ce St. Apôtre. (a) *Luc*, dit St. Irenée, *qui suivoit Paul, a mis par écrit l'Evangile que le même Paul prêchoit.* Ce Luc, si nous nous en rapportons au témoignage de ces anciens Ecrivains, est celuy dont parle St. Paul dans son Epître aux Colossiens, où il dit, *Le Medecin Luc qui m'est tres-cher vous salue.* L'Auteur de la *Synopse* de l'Ecriture Sainte

Iren. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 8.

Epist. ad Coloss. cap. 4. v. 14.

(a) Λουκᾶς ὁ ἀκόλουθος Παύλου τὸ ὑπ' ἐκείνου κηρυσσόμενον εὐαγγέλιον ἐν βιβλίῳ κατέθετο. Iren. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 5. c. 8.

Sainte donne à Saint Luc les qualités de (*b*) *bienheureux Apôtre* & de *Medecin*; & il ajoûte qu'il a publié l'Evangile qui avoit été prêché par Saint Paul. On ne doit point neanmoins le mettre au rang des veritables Apôtres de J. Christ, n'ayant été que leur Disciple. Il assûre luy-même dès le commencement de son Evangile, qu'il n'a entrepris de l'écrire que sur ce qu'il en avoit appris de ceux qui avoient été témoins oculaires des choses qu'il racontoit. C'est pourquoy Tertullien (*c*) ne le nomme pas Apôtre, mais homme Apostolique. Il parle de la même maniere de St. Marc, (*d*) qui n'a aussi été, selon luy, que le Disciple des Apôtres.

Athan. in Synop. Script. S.

Tertul. lib. 4. adv. Marc. cap. 2.

Ibid.

Saint Luc proteste dès l'entrée de son Histoire, de ne rien écrire dont il n'ait été tres-bien informé. En effet, son dessein a été d'éloigner les Fidéles de la lecture de quelques faux Evangiles qui avoient été publiés de son temps: & comme on pouvoit luy objecter, que n'ayant pas été luy-même témoin des faits qu'il rapportoit, il n'avoit point les qualités necessaires à un Historien, il previent d'abord cette objection dans la preface de son Evangile, où il assûre qu'il n'a rien avancé que sur le rapport fidéle que luy en avoient fait ceux qui avoient vû ces choses-là de leurs propres yeux. Ce qui a fait dire à St. Jerôme, (*e*) que St. Luc avoit écrit son Evangile sur ce qu'il avoit entendu, & qu'il avoit composé les Actes des Apôtres sur ce qu'il avoit vû luy-même. Saint Irenée a aussi remarqué, (*f*) que cet Evangeliste avoit rapporté fidelement ce qu'il avoit appris des Apôtres.

Luc. 1. 2.

Hieron. de Scriptor. Eccles. in Luca.

Iren. adv. Hær. lib. 3. cap. 14.

On n'est pas certain du temps que Saint Luc a écrit

(b) Τὸ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγέλιον ἐκηρύχθη μὲν ὑπὸ Παύλου τοῦ ἀποστόλου, συνεγράφη δὲ καὶ ἐξεδόθη ὑπὸ Λουκᾶ τοῦ μακαρίου ἀποστόλου καὶ ἰατροῦ. Athan. in Synopsi Script. S.

(c) *Lucas non Apostolus, sed Apostolicus, non magister, sed discipulus.* Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 2.

(d) *Ex Apostolicis Lucas & Marcus.* Ibid.

(e) *Euangelium sicut audierat scripsit, Acta verò Apostolorum sicut viderat ipse composuit.* Hieron. de Script. Eccles. in Luca.

(f) *Lucas nemini invidens ea quæ ab Apostolis didicerat tradidit nobis.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 14.

ſon Evangile. Grotius conjecture après quelques autres Auteurs, qu'il le publia avec les Actes des Apôtres peu de temps après que Saint Paul fut ſorty de Rome pour aller en Eſpagne, parce que ſon Hiſtoire des Actes finit vers ce temps-là. Si nous en croyons St. Jerôme, il le compoſa dans l'Achaie, lors que Saint Paul voyageoit en ce pays-là. *In Achaiæ Bæotiæque partibus volumen condidit.* Baronius ſe ſert de l'autorité de ce Pere pour refuter Eutymius & pluſieurs autres Ecrivains, qui ont pretendu que St. Luc avoit écrit 15. ans après l'aſcenſion de Nôtre Seigneur; lequel temps ſe trouve auſſi marqué à la fin de pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. Cela ne peut être, dit Baronius, parce qu'il eſt conſtant que ni Saint Luc ni Saint Paul n'ont point été en ce temps-là dans l'Achaie, ni même long-temps après.

Hieron. proem. Comm. in Matth.

Baron. ann. Ch. 58. n. 32.

Nous n'avons cependant aucuns Actes certains d'où l'on puiſſe recueillir exactement le temps de la publication de cet Evangile par Saint Luc. Nous ſavons ſeulement en general, que les anciens écrivains Eccleſiaſtiques conviennent tous qu'il n'a écrit qu'après Saint Matthieu & Saint Marc. Cela eſtant, on demande quelle raiſon il a eüe luy qui n'étoit que Diſciple des Apôtres, de publier un troiſiéme Evangile, ſçachant que Saint Matthieu qui eſtoit Apôtre, & témoin de la plus-part des actions de Jeſus-Chriſt, en avoit déjà publié un, qui avoit été abregé par St. Marc. Ces deux Evangiles eſtoient alors entre les mains de tous les Chrêtiens. Quelle neceſſité y avoit-il que Saint Luc en donnaſt un nouveau, & qu'il fiſt même connoitre dès ſa preface, que ceux qui avoient écrit avant luy ſur cette même matiere étoient peu exacts?

Cela a donné occaſion à quelques Auteurs de croire, que les Evangiles de Saint Matthieu & de St. Marc n'avoient point encore eſté publies, lors que Saint Luc compoſa le ſien. Mais comme ce ſentiment eſt oppoſé à toute l'antiquité, Baronius pretend que ces deux Evangiles, dont l'un eſtoit en Ebreu, & l'autre, ſelon luy, en Grec, n'étoient point alors connus aux Grecs, & que St. Luc & Saint Paul ne pouvoient par conſequent s'en ſervir pour les inſtruire. Grotius croit auſſi, que

Grot. Annot. in Præf. Luc.

(g) que St. Matthieu n'avoit point été encore traduit d'Ebreu en Grec ; & à l'égard de Saint Marc, il avoüe que son Evangile étoit en Grec ; mais comme ce n'étoit qu'un abregé, cela ne pouvoit pas détourner St. Luc d'écrire son Histoire. Mais il n'y a gueres d'apparence que l'Evangile de St. Matthieu eût été inconnu jusqu'alorsaux Chrêtiens qui parloient la langue Grecque, sur tout si l'on suit le sentiment de ces deux Ecrivains, qui veulent que St. Luc n'ait composé son Histoire qu'après que Saint Paul eut quitté Rome.

Il est bien plus croyable, que cet Evangeliste publia son Histoire à l'occasion de quelques faux Apôtres qui étoient contraires à Saint Paul dont il étoit le fidéle compagnon. Il est de la prudence d'empêcher autant qu'il est possible les maux presents. C'est pourquoy Saint Luc voyant qu'on avoit publié de faux Evangiles dans les lieux où il prêchoit avec St. Paul, crut estre obligé d'en composer un veritable, & de le laisser par écrit à ceux qu'il avoit instruits. Comme il ne s'agissoit que d'empêcher le cours de quelques faux Evangiles qui avoient été répandus, cela ne regardoit nullement St. Matthieu & Saint Marc. Il se peut même bien faire qu'il ait ait composé cet Evangile à la priere de ceux qu'il avoit convertis, & principalement de Theophile auquel il l'adresse. En effet les autres Evangelistes, comme on l'a déjà remarqué n'ont écrit leurs Histoires qu'à la priere des peuples auxquels ils avoient annoncé l'Evangile de Jesus-Christ.

Marcion & ses Sectateurs qui étoient repandus au temps de Saint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse, & dans plusieurs autres pays, ne recevoient que l'Evangile de St. Luc. Ils en avoient neanmoins retranché plusieurs endroits. De plus le nom de cet Evangeliste n'estoit point à la teste de leur Exemplaire, soit qu'ils l'eussent reçû de cette maniere, soit qu'ils crûssent qu'il n'estoit point de St. Luc.

Epiph. Her. 42. n. 1.

(g) *Credibile est ad id tempus Matthæi librum nonnisi sermone Hebræo extitisse. Marcus autem Græcè compendium magis historiæ, quam historiam scripserat.* Grot. Annot. in Præf. Luc.

Saint Irenée (*h*) reproche à ces Heretiques d'avoir alteré selon leur caprice les Ecritures que l'Egliſe avoit autoriſées, eſtant fondée ſur une tradition conſtante; & de ne reconnoître de l'Evangile de Saint Luc & des Epiſtres de St. Paul rien de legitime que ce qu'ils en avoient reſervé, après avoir oſté de ces Livres ce qu'ils avoient voulu. Comme ils combattoient en cela toute la tradition des Egliſes, (*i*) il aſſûre que ces Sectaires qui ſe vantoient d'avoir un Evangile, n'en avoient aucun.

Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 12.

Iren. ibid. c. 14.

Tertullien a écrit un Ouvrage exprès contre Marcion, (*k*) dont les Diſciples diſoient que leur Maiſtre n'avoit apporté aucune nouveauté dans la Religion, lors qu'il avoit ſeparé la Loy d'avec l'Evangile; qu'il avoit ſeulement redreſſé la regle de la foy qui étoit corrompüe. Cet Hereſiarque qui ſuivoit les ſentimens de Cerdon, (*l*) *rejettoit la Loy & tous les Prophetes*, & pour autoriſer ſes nouveautés, il s'appuyoit ſur les paroles de Saint Paul dans ſon Epître aux Galates, où ce St. Apôtre dit qu'il avoit reſiſté en face à Pierre & à quelques autres Apôtres, parce qu'ils ne marchoient pas droit ſelon la verité de l'Evangile. Marcion (*m*) avoit pris de là occaſion de reformer, & même de detruire les veritables Evangiles pour donner plus d'autorité au ſien. Tertullien luy répond, qu'il ne pouvoit accuſer les Apôtres d'avoir corrompu l'Evangile, qu'il n'accuſaſt en même temps Jeſus-Chriſt qui les avoit élûs. Il ajoû-

Apud Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 3.

Epiph. Hær. 42. n. 4.

Epiſt. ad Gal. c. 2.

Tertull. lib. 4. adv. Marc. cap. 3.

(h) *Marcion, & qui ab eo ſunt, ad intercidendas converſi ſunt ſcripturas. Quaſdam quidem in totum non cognoſcentes, ſecundùm Lucam autem Euangelium & Epiſtolas Pauli decurtantes, hæc ſola legitima eſſe dicunt quæ ipſi minoraverunt.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 12.

(i) *Hi qui à Marcione ſunt non habent Euangelium: hoc enim quod eſt ſecundùm Lucam decurtantes gloriantur ſe habere Euangelium.* Iren. ibid.

(k) *Ajunt Marcionem non tam innovaſſe regulam ſeparatione Legis & Euangelii, quàm retrò adulteratam recuraſſe.* Aqud Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 3.

(l) Ἀποβάλλει τὸν νόμον καὶ πάντας τοὺς προφήτας. Epiph. Hær. 42. n. 4.

(m) *Committur ad deſtruendum ſtatum eorum Euangeliorum quæ propria & ſub Apoſtolorum nomine eduntur, vel etiam Apoſtolicorum, ut ſcilicet fidem quam illis adimit ſuo conferat.* Tertull. lid. 4. adv. Marc. 3.

Tertull. ibid. ajoûte, (n) que si Marcion reconnoissoit que leur Evangile avoit esté entier, mais qu'il avoit esté interpolé par de faux Apôtres, & quon se servoit de cet Exemplaire interpolé, il devoit au moins marquer quel estoit ce veritable & premier Evangile qui avoit été corrompu. Il demande enfin à Marcion, comment il se pouvoit faire qu'il eust le veritable Evangile, si cet Evangile avoit esté tellement alteré par les faussaires, qu'il n'en restast plus rien.

Tertull. c. 5. Tertullien établit ensuite le veritable Evangile de St. Luc sur le consentement universel des Eglises fondées par les Apôtres, & des autres Eglises qui tiroient leur origine de celles-là. Toutes ces Eglises conservoient l'Exemplaire de Saint Luc de la même maniere qu'il avoit été publié dès le commencement. Celuy de Marcion au contraire n'estoit presque point connu; ou s'il estoit connu, il estoit en même temps condamné. Il s'appuye de plus sur cette même tradition des Eglises pour faire voir à Marcion, (o) qu'il n'avoit aucune raison d'avoir choisi de tous les Evangiles celuy de St. Luc, en laissant les autres, comme s'ils n'étoient point à compter, & qu'ils n'eussent pas esté repandus generalement dans toutes les Eglises dès le commencement, aussi-bien que celuy de St. Luc. Tertull. ibid.

Il vient après cela à quelques endroits particuliers que Marcion avoit ôtés de son Evangile. Il luy objecte d'abord d'en avoir retranché l'endroit où J. Christ dit qu'il n'estoit point venu pour détruire la Loy & les Prophetes, mais plustost pour les accomplir. Cette objection paroît mal fondée: car ces paroles ne se trouvent que dans l'Evangile de St. Matthieu qui n'estoit point reçû de Marcion. Il semble que Tertullien a confondu icy Saint Luc avec Tertull. ibid. c. 2.

(n) *Si verò Apostoli quidem integrum Euangelium contulerunt, Pseudapostoli autem veritatem eorum interpolaverunt, & inde sunt nostra digesta, quod erit germanum illud Apostolorum quod adulteros passum est - - aut si tam funditùs deletum est, ut cataclysmo quodam ita inundatione falsariorum obliteratum, jam ergo nec Marcion habet verum.* Tertull. ibid.

(o) *Et de his Marcion flagitandus, quòd omissis eis Lucæ potiùs insisterit, quasi non & hæc apud Ecclesias à primordio fuerint quemadmodum & Luc.* Tertull. ibid. cap. 5.

avec Saint Matthieu, où il lisoit alors dans l'Evangile de Saint Luc ce qui n'y est point presentement. Il luy objecte en second lieu, d'avoir ôté de l'Evangile ces autres mots: *Je n'ay été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.* Ce passage ne se trouve aussi que dans Saint Matthieu, & nullement dans Saint Luc. Ce qui pourroit faire croire que ces deux objections de Tertullien regardent l'Evangile en general, comme s'il avoit supposé que Marcion n'avoit aucune raison de recevoir un Evangile plustost qu'un autre. Mais alors il ne prouveroit rien directement contre son adversaire. Il se peut faire que l'Exemplaire de Tertullien ne fust pas exact, & qu'on y eust mêlé ensemble les leçons de plusieurs Evangiles. Comme Saint Epiphane a beaucoup mieux traité cette matiere, & qu'il a examiné avec soin les endroits que Marcion avoit alterés dans son Exemplaire de Saint Luc, nous rapporterons icy les remarques particulieres de ce Pere, afin qu'on puisse mieux connoître l'Evangile des Marcionites.

Matth. 15. 24.

Marcion n'avoit point dans son Evangile tout le commencement de St. Luc jusqu'à ces mots, *l'an quinziéme de l'Empire de Tibere Cesar*, c'est-à-dire, qu'il en avoit retranché les deux premiers Chapitres de nôtre Edition. Il ne lisoit point de plus, comme nous lisons aujourd'huy, la particule δὲ qui signifie *or*, & qui a quelque relation à ce qui precede. Saint Epiphane ajoûte, (*p*) qu'outre les endroits que cet Heretique avoit ostés de son Evangile, il ne gardoit aucun ordre ni aucune suite, & qu'il y avoit aussi inseré quelques additions. Ce qu'il marque même en détail. Voicy les changemens qu'il a remarqués, sur lesquels je feray quelques reflexions.

Epiph. Hær. 42. *n.* 11.

Chap. 5. de St. Luc, vers. 14. où nous lisons, εἰς μαρτύριον αὐτοῖς, *pour leur servir de témoignage*, Marcion lisoit, ἵνα δὲ μαρτύριον τοῦτο ὑμῖν, *afin que cela vous serve de témoignage*, faisant tomber sur ceux qui avoient été gueris par Jesus-Christ, ce qui se rapporte aux Sacri-

(b) Οὐ καθ' ἑαυτὸν πάλιν ὑπομένει, ἀλλὰ τὰ μὲν παραλείπει, τὰ δὲ προσθήκην ἄνω κάτω, οὐκ ὀρθῶς βαδίζων, ἀλλὰ ἐρραδιουργημένως πάντῃ περιφέρων. Epiph. Hær. 42. n. 11.

Sacrificateurs dans nos Exemplaires. Saint Epiphane lit de plus en ce même endroit après προσήνεγκε le mot δῶρον, *offrande*, qui n'étoit point dans l'Exemplaire de Marcion, non plus que dans la plus-part des nôtres. Mais cette varieté eſt de nulle importance, le ſens étant toûjours le même, de quelque maniere qu'on liſe; & elle ne peut venir que des Copiſtes qui l'auront omis ou ajoûté.

Chap. 6. v. 17. καταβὰς (ou καπέβη, comme liſoit St. Epiphane) μετ' αὐτῶν, *étant deſcendu avec eux*, Marcion liſoit, κατέβη ἐν αὐτοῖς, *deſcendit en eux*. Cela peut être auſſi une diverſité de leçon qui ne changera point le ſens. Ce ſera un Ebraïſme aſſez ordinaire dans les Livres Sacrés. La particule ἐν ſignifiera en cet endroit la même choſe que la particule ב en Ebreu, à laquelle la Grecque ἐν répond. Or la particule ב ſignifie indifferemment ἐν, *en* μετὰ, *avec*. C'eſt pourquoy on ne doit pas traduire icy avec le Pere Petau, *deſcendit in ipſos*; mais ſelon l'Ebraïſme *deſcendit cum ipſis*, ces ſortes d'Ebraïſmes ſe trouvant auſſi-bien dans Saint Luc que dans les autres Evangeliſtes.

Chap. 8. v. 19. ἡ μήτηρ αὐτοῦ καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, *ſa mere & ſes freres*. Marcion ne liſoit point ces mots dans ſon Exemplaire; mais ſeulement dans le verſet ſuivant, μήτηρ σου καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, *ſa mere & ſes freres*. Cela ne paroît pas neanmoins une alteration vicieuſe, puis que ces mots étant repetés, le ſens demeurera toûjours le même, bien qu'on ne les liſe qu'une fois. Il ſe peut donc faire que Marcion ait icy lû comme il avoit dans ſon Exemplaire, ſans l'alterer.

Chap. 9. v. 40. & 41. Marcion ne liſoit point dans ſon Exemplaire ces mots, Οὐκ ἠδυνήθησαν ἐκβαλεῖν αὐτὸ καὶ εἶπεν αὐτοῖς, ὦ γενεὰ ἄπιστος ἕως ἀνέξομαι ὑμῶν. *Ils n'ont pû le chaſſer, & il leur dit, O race incredule, juſqu'à quand vous ſouffrirai-je.* C'eſt ainſi que lit St. Epiphane. La maniere de lire de Marcion eſt plus abregée; mais elle ne laiſſe pas de conſerver le ſens. Il ſe peut faire qu'il ait regardé les autres mots comme ſuperflus, & qu'il n'ait pas voulu mettre en la bouche de Jeſus-Chriſt en parlant à ſes Diſciples ces paroles-cy qui luy paroiſſoient dures, *O race incredule*. Il n'a pas dû cependant reformer ce paſſage ſur ces

idées, & ſans être appuyé ſur de bons Exemplaires.

Chap. 10. v. 21. où nous liſons, *Je vous rends graces, mon Pere*, Marcion n'avoit point dans ſon Exemplaire le mot de πάτερ, *mon Pere*. Saint Epiphane prouve qu'il le faut lire, parce qu'il eſt repeté dans le verſet ſuivant. Il dit de plus, que Marcion ne l'avoit retranché, (q) qu'afin qu'on ne puſt pas monſtrer par ce paſſage, que Jeſus-Chriſt avoit appellé le δημιουργὸς ou *Createur*, ſon Pere. Mais cette repetition ſemble plûtôt prouver que cet Heretique n'avoit pas ôté malicieuſement de ſon Exemplaire le mot de πάτερ, *pere*. Car ſoit qu'on le liſe, ſoit qu'on ne le liſe point, il n'y a rien de changé dans le ſens. Marcion n'avoit point auſſi en cet endroit dans ſon Exemplaire, καὶ τῆς γῆς, *& de la terre*, mais ſeulement, *Seigneur du ciel.*

Epiph. ibid.

Chap. 11. verſ. 29. & 30. Marcion avoit ôté de ſon Exemplaire tout ce qui eſt dit en ce lieu-là de Jonas, liſant ſeulement ces mots, ἡ γενεὰ αὕτη σημεῖον οὐ δοθήσεται αὐτῇ, *il ne ſera donné aucun ſigne à cette race.* Il ne liſoit point de plus les deux verſets ſuivants, où il eſt parlé de la Reine du Midy, de Salomon & des Ninivites.

Dans ce même Chap. v. 42. où il y a dans nos Exemplaires, κρίσιν, *jugement*, Marcion avoit dans le ſien κλῆσιν, *vocation.* Ce que Saint Epiphane condamne comme un changement vicieux & fait exprès, parce que la ſuite monſtre clairement qu'il faut lire κρίσιν, & non κλῆσιν. Il ſe pourroit faire neanmoins que le peu de difference qui eſt entre ces deux mots dans le Grec eût cauſé cette diverſité de leçon, & que Marcion euſt gardé cette faute de Copiſte dans ſon Exemplaire.

Il ne liſoit point auſſi dans ſon Exemplaire au verſet 49. de ce même Chap. ces mots, Διὰ τοῦτο εἶπεν ἡ σοφία τοῦ Θεοῦ, Ἀποστελῶ εἰς αὐτοὺς προφήτας. *C'eſt pourquoy la ſageſſe de Dieu a dit, Je leur envoyeray des Prophetes.* Comme il rejettoit les Prophetes, on ne peut pas douter qu'il n'ait retranché de ſon Exemplaire ce paſſage qui les établiſſoit clairement. Il ne liſoit point

(q) Ἵνα μὴ παρέχῃ αὐτὸ ἀποδείξεις Μαρκίων τὸ Χριστὸν λέγοντος τὸ δημιουργόν. Epiph. ibid.

point de plus ces autres mots qui ſont au même endroit, verſ. 51. ὀκζητηθήσεται ἀπὸ τ γενεᾶς ταύτης, *on en demandera compte à cette race.*

Chap. 12. v. 6. il n'avoit point dans ſon Exemplaire ces mots, Οὐχὶ πέντε στρθία ἀσσαρίων δύο πωλοῦνται; καὶ ἓν ἐξ αὐτῶν οὐκ ἔστιν ἐπιλελησμένον ἐνώπιον τ Θεοῦ. *Cinq paſſereaux ne ſe donnent-ils pas pour deux deniers? Et cependant il n'y en a pas un d'eux qui ſoit en oubly devant Dieu.*

Dans ce même Chap. v. 8. au lieu de ces mots, τ ἀγγέλων τ Θεοῦ, *les Anges de Dieu*, Marcion liſoit ſeulement, τ Θεοῦ, *de Dieu*, Ce qui pouvoit être une omiſſion de Copiſte qui ne rompt nullement le ſens en ce lieu-là. Saint Epiphane accuſe auſſi-bien Marcion d'infidelité pour cette minutie, que pour quelque autre changement qui ſeroit de plus grande importance: (r) *parce que celuy qui oſe changer quelque choſe de ce qui a été écrit des le commencement, n'eſt point dans le chemin de verité.*

Epiph. ibid.

Il ne liſoit point auſſi ces mots du verſet 28. du même Chapitre: ὁ Θεὸς ἀμφιέννυσι τ χόρτον, *Dieu prend ſoin de veſtir l'herbe:* & au verſet 32. où nous avons, πατὴρ ὑμῶν, *voſtre pere*, il liſoit ſimplement, πατὴρ, *pere*. Dans le même Chap. v. 38. au lieu de ces mots, δευτέρᾳ ἢ τρίτῃ φυλακῇ, *à la ſeconde ou troiſiéme veille*, il liſoit ἑσπερινῇ φυλακῇ, *à la veille du ſoir.*

Chap. 13. Marcion avoit ôté de ſon Exemplaire les trois premiers verſets de ce Chapitre, & de plus ces mots du verſet 5. Ἐὰν μὴ μετανοήσητε πάντες ὁμοίως ἀπολεῖσθε. *Si vous ne faites penitence, vous perirez tous.*

Dans le même Chap. v. 28. à la place de ces mots, τότε ὄψεσθε Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ καὶ πάντας τοὺς προφήτας ἐν τῇ βασιλείᾳ τ Θεοῦ, *alors vous verrez Abraham, Iſaac & Jacob, & tous les Prophetes dans le Royaume de Dieu*, Marcion avoit mis ceux-ci, ὅτε πάντας δικαίους ἴδητε ἐν τῇ βασιλείᾳ τ Θεοῦ, ὑμᾶς δὲ ἐκβαλλομένους, *lors que vous verrez tous les juſtes dans le Royaume de Dieu, & vous chaſſés.* Il a ajoûté, dit St. Epiphane, κρατυμένους ἔξω, *retenus dehors*, & ces autres mots, καὶ ἐκεῖ ἐστιν ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τ ὀδόντων, *il y a là des pleurs & des grincemens de dents.* Ces derniers mots ne ſont pas une addition, mais une tranſ-

(r) Ὁ γὰρ πολμῶν τι παραλλάσσειν τ γεγραμμένων ἀπαρχῆς, οὐκ ἐν ὁδῷ ἀληθείας ἔσται. Epiph. ibid.

position. Car les mêmes mots se trouvent dans nos Exemplaires au commencement de ce verſet. De plus au lieu que St. Epiphane lit, τότε ὄψεσθε, on doit lire, ὅταν ὄψησθε. Ce Pere qui cite l'Ecriture par memoire, ou qui l'applique à ſon diſcours, change quelquefois les mots en d'autres, ou il les abrege : & c'eſt ce qu'il eſt à propos de remarquer ici pour tous les autres endroits. La veritable difference de l'Exemplaire de Marcion conſiſte dans le mot de προφήτας, *Prophetes*, qu'il a changé en celuy de δικαίους, *juſtes ;* & il a ajouſté κραλυμένους ἔξω, *retenus dehors*, ſans alteres le ſens.

Marcion avoit ôté pluſieurs autres mots de ce Chapitre dans ſon Exemplaire : I. premierement du verſet 29. ces mots, ἥξουσιν ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ δυσμῶν, καὶ ἀνακλιθήσονται ἐν τῇ βασιλείᾳ, *il en viendra d'Orient & d'Occident qui ſeront à table dans le Royaume.* II. Du verſet 30. ceux-ci, οἱ ἔσχατοι ἔσονται πρῶτοι, *les derniers ſeront les premiers.* III. Du verſet 31. προσῆλθον οἱ Φαρισαῖοι λέγοντες, ἔξελθε καὶ πορεύου, ὅτι Ἡρῴδης σε θέλει ἀποκτεῖναι. *Des Phariſiens vinrent luy dire, Retirez vous, allez vous en, car Herodes veut vous faire mourir.* IV. Le verſet 32. entier ; & il avoit oſté du verſet 33. juſqu'à ces mots, οὐκ ἐνδέχεται, *il ne faut pas.* V. Du verſet 34. il avoit retranché ces mots, Ἱερουσαλήμ, Ἱερουσαλήμ, ἡ ἀποκτείνουσα τοὺς προφήτας, καὶ λιθοβολοῦσα τοὺς ἀπεσταλμένους, *Jeruſalem, Jeruſalem qui tues les Prophetes, & qui lapides ceux qui ſont envoyés ;* & ces autres mots du même verſet, πολλάκις ἠθέλησα ἐπισυνάξαι ὃν τρόπον ὄρνις τὰ τέκνα σου, *ſouvent j'ay voulu raſſembler comme une poule tes enfans.* VI. Du verſet 35. ces mots, ἀφίεται ὑμῖν οἶκος ὑμῶν, *voſtre maiſon vous demeure.* Et enfin dans le même verſet il avoit retranché ces autres mots, οὐ μὴ ἴδητέ με ἕως εἴπητε, εὐλογημένος, *vous ne me verrez plus juſqu'à ce que vous diſiez, Beni ſoit.*

Cet Heretique avoit auſſi retranché de ſon Evangile toute la Parabole de l'Enfant prodigue qui eſt au Chap. 15. de plus, du Chap. 17. verſ. 10. ces mots, λέγετε ὅτι δοῦλοι ἀχρεῖοί ἐσμεν· ὃ ὠφείλομεν ποιῆσαι πεποιήκαμεν. *Dites, nous ſommes des ſerviteurs inutiles. Nous avons fait ce que nous ſommes obligés de faire.* Il avoit auſſi oſté un peu après dans ce même Chapitre pluſieurs choſes de l'endroit où il eſt parlé des lepreux que Jeſus-Chriſt rencontra. Voici ce qu'il

qu'il lit en ce lieu-là. Ἀπέστειλεν αὐτοὺς λέγων· δείξατε ἑαυτοὺς τοῖς ἱερεῦσι. *Il les envoya disant, Monstrez vous aux Sacrificateurs.* Il avoit reformé plusieurs autres choses en ce même endroit où il lisoit, Πολλοὶ λεπροὶ ἦσαν ἐν ἡμέραις Ἐλισσαίου τοῦ προφήτου, καὶ οὐκ ἐκαθαρίσθη εἰ μὴ Νεεμὰν ὁ Σύρος. *Il y avoit plusieurs lepreux au temps du Prophete Elisée, & il n'y eut que Neeman le Syrien qui fut gueri.*

Chap. 18. v. 19. après ces mots, εἷς ἐστὶν ἀγαθός, *il n'y a qu'un bon*, Marcion ajoûtoit, ὁ πατὴρ, *pere ;* & au verset 20. au lieu de οἶδας, *vous sçavez*, il lisoit, οἶδα, *je sçay.* Il avoit aussi retranché le verset 31. de ce même Chapitre, & des versets 32. & 33. ces mots, Παραδοθήσεται, ἐμπαιχθήσεται, καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἀναστήσεται. *Il sera livré, il sera mis à mort, & il ressuscitera le troisiéme jour.*

Epiph. ibid. Chap. 19. (ſ) Il avoit ôté de son Exemplaire ce qui regarde l'histoire de l'arrivée de J. Christ à la montagne appellée des Oliviers, qui étoit près de Betphagé, & tout ce qui est dit dans ce même Chapitre, de l'asnesse sur laquelle N. Seigneur monta, lors qu'il fit son entrée dans Jerusalem ; & de plus les autres versets où il est parlé du Temple.

Chap. 20. il ne lisoit point dans son Exemplaire toute la Parabole de la Vigne qui fut louée à des Vignerons, laquelle Parabole commence au verset 9. de ce Chapitre, & finit au verset 16. Il avoit de plus retranché ces mots du vers. 9. Τί οὖν ἐστὶ τὸ, λίθον ὃν ἀπεδοκίμασαν οἱ οἰκοδομοῦντες. *Que veut donc dire cecy, La pierre que ceux qui bâtissoient ont rejettée.* Il avoit aussi osté le vers. 37. & une partie du 38. dans lesquels il est parlé de la resurrection des morts.

Chap. 21. v. 18. ces mots, Τρίξ ἐκ τῆς κεφαλῆς ὑμῶν οὐ μὴ ἀπόληται. *Il ne se perdra pas un cheveu de vostre teste*, n'estoient point dans son Exemplaire, non plus que ces autres du vers. 21, Τότε οἱ ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ φευγέτωσαν εἰς τὰ ὄρη. *Alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuyent aux montagnes*, & le reste de cette histoire : ce qu'il avoit osté à cause de ces paroles du verset 32. ἕως πληρωθῇ πάντα τὰ γεγραμμένα, *jusqu'à ce que tout ce qui est écrit soit accomply.*

Chap. 22. Il n'avoit point dans son Exemplaire le vers. 16.

(ſ) Παρέκοψε τὸ κεφάλαιον τοῦτο, καὶ Βηθφαγὴ καὶ τὸ περὶ τοῦ πώλου καὶ τοῦ ἰησοῦ. Epiph. ibid.

de ce Chapitre, non plus que les verſets 35. & 36. à cauſe de ces mots du verſ. 37. καὶ τοῦτο τὸ γεγραμμένον δεῖ τελεσθῆναι, *& il faut que ce qui a été écrit ſoit accomply* ; & de ces autres qui ſont au même endroit, καὶ μετὰ ἀνόμων ἐλογίσθη, *& il a eſté mis au rang des méchans.* Il avoit auſſi retranché ce qui eſt dit de St. Pierre au verſet 50. quand il coupa l'oreille d'un des gens du grand Preſtre.

Chap. 23. v. 2. à ces mots, τοῦτον εὕρομεν διαστρέφοντα τὸ ἔθνος, *nous l'avons trouvé pervertiſſant noſtre nation*, il avoit ajoûté ces autres-cy, καὶ καταλύοντα τὸν νόμον καὶ τοὺς προφήτας, *& détruiſant la Loy & les Prophetes.* Au même endroit après ces mots, κελεύοντα φόρους μὴ διδόναι, *defendant de payer le tribut*, il avoit auſſi ajoûté ces autres paroles, καὶ διαστρέφοντα τὰς γυναῖκας καὶ τὰ τέκνα, *& détournant les femmes & les enfans.*

Dans le même Chapitre verſet 43. il ne liſoit point, σήμερον μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ, *vous ſerez aujourd'huy avec moi dans le Paradis.*

Enfin Marcion avoit oſté de ſon Exemplaire le verſ. 25. du Chap. 24. & ces mots du verſet 26. οὐχὶ ταῦτα ἔδει παθεῖν; *ne falloit-il pas qu'il ſouffriſt cela ?* & au lieu de ces mots, verſet 25. ἐφ' οἷς ἐλάλησαν οἱ προφῆται, *à ce que les Prophetes ont dit*, il avoit mis, ἐφ' οἷς ἐλάλησα ὑμῖν, *à ce que je vous avois dit.*

Voila quel étoit l'Evangile de Marcion, qui n'a pas été fort éloigné de ces temps Apoſtoliques où l'on pouvoit plus facilement juſtifier la verité des Evangiles ſur les Exemplaires que les Apôtres avoient laiſſés aux Egliſes qu'ils avoient fondées. Saint Juſtin Martyr avoit écrit un Livre contre cet Heretique, qui vivoit encore dans le temps qu'il écrivoit contre luy. Saint Epiphane qui nous a conſervé cet Evangile de Marcion, le refute par ſon propre Exemplaire, qui n'étoit pas ſi alteré, qu'il n'y reſtaſt encore aſſez de paſſages pour deſtruire ſes nouveautés. C'eſt ce que Saint Irenée qui a auſſi combattu les ſentimens de cet Hereſiarque, avoit remarqué long-temps auparavant. (t) On prouve dit ce Pere, par les reſtes de l'Evangile que Marcion a laiſſés, qu'il a blaſ-

Juſtin. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 4. c. 11.

Iren. adv. Her. lib. 3. c. 11.

(t) *Marcion autem id quod eſt ſecundùm Lucam circumcidens ex his quæ adhuc ſervantur penès eum, blaſphemus in ſolum exiſtentem Deum oſtenditur.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 11.

blaſphemé contre le ſeul Dieu qui exiſte.

Quoy qu'on puiſſe attribuer aux Copiſtes quelques varietés de l'Exemplaire de Marcion, ſur tout dans les endroits qui ne ſont d'aucune importance, on le doit cependant faire avec beaucoup de precaution, parce qu'il eſt conſtant que cet Heretique n'a ſuivy dans ſa reformation aucuns anciens Exemplaires. Il n'a ſongé qu'à ajuſter l'Evangile de St. Luc aux prejugés de ſa Secte, comme il paroît de ce qu'on a rapporté cy-deſſus. C'eſt pourquoy Tertullien après luy avoir objecté tout ce que St. Luc a dit dans les deux premiers Chapitres de ſon Evangile touchant la naiſſance & l'enfance de Jeſus-Chriſt, & pluſieurs autres circonſtances qui montrent clairement qu'il avoit un veritable corps, ajoûte (v) que Marcion a rétranché à deſſein tout cela de ſon Evangile, de peur qu'on n'en pût prouver que Jeſus-Chriſt avoit une chair auſſi bien que nous.

Tertull. lib. de carne Chr. c. 2.

Outre ces changemens que Marcion avoit inſerés dans l'Evangile de Saint Luc, il y a auſſi eu des Catholiques qui l'ont alteré en quelques endroits. Ils ne vouloient pas qu'on lût dans les Evangiles ce qui ne s'accommodoit point avec leurs prejugés. C'eſt pourquoy ils en oſterent l'endroit où il eſt dit Ch. 29: v. 41. que J. Chriſt pleura ſur la ville de Jeruſalem, parce que ces pleurs leur paroiſſoient une foibleſſe indigne de Nôtre Seigneur. St. Epiphane qui cite ces paroles obſerve (x) qu'elles ſe trouvoient dans les Exemplaires qui n'avoient point été * *corrigés*, & par là il nous apprend que les Grecs ont quelquefois pris la liberté de corriger leurs Exemplaires, & d'en ôter ce qui ne leur plaiſoit point. (y) *Les Orthodoxes*, dit ce Pere, *ont retranché ces mots, y étant pouſſés par la crainte, & n'en concevant ni la fin ni la force.* Mais ils ſe trouvent ajourd'huy dans les Exemplaires de tous les Chrêtiens de quelque nation

Epiph. in Ancor. n. 31.

* C'eſt ainſi qu'il faut traduire le mot Grec en cet endroit de St. Epiphane.

Epiph. ibid.

(v) *His opinor conſiliis tot originalia inſtrumenta Chriſti delere auſus eſt, ne caro ejus probaretur.* Tertull. lib. de carne Ch. c. 2.

(x) Καὶ ἑκλαυσε, κεῖται ἐν τῷ κῷ Λουκᾶ ἐναγγέλιῳ ἐν τοῖς ἀδιορθώτοις ἀντιγράφοις. Epiph. in Ancor. n. 31.

(y) Οἱ ὀρθόδοξοι ἢ αἰφηλονῖο τὸ ῥητὸν, φοβηθέντες καὶ μὴ νοήσαντες αὐτὸ τὸ πάθος καὶ τὸ ἰσχυρότατον. Epiph. ibid.

nation qu'ils ſoient ; & Saint Epiphane montre qu'ils ſont veritablement de St. Luc par (z) le témoignage de St. Irenée qui s'en étoit ſervy contre quelque Heretiques.

Iren. apud Epiph. ibid.

Si nous nous en rapportons au témoignage de St. Hilaire, (*aa*) on ne liſoit point dans pluſieurs Exemplaires Grecs & même Latins de St. Luc, les verſets 43. & 44. du Chapitre 22. Il eſt parlé en ce lieu-là de l'Ange qui vint conſoler Jeſus Chriſt, & de la ſueur de ſang qui couloit de ſon corps. C'eſt ce que Saint Jerôme ſemble auſſi confirmer. Mais il eſt aiſé de juger, que les Grecs avoient pris la liberté d'ôter de leurs Exemplaires ces deux verſets, pour la même raiſon qu'ils en avoient ôté l'endroit où il eſt dit que Jeſus-Chriſt a pleuré. Cette alteration paſſa enſuite dans les Exemplaires des Latins. (*bb*) *Ces paroles*, dit Janſenius de Gand, *ſemblent avoir été retranchées par quelques-uns qui craignoient d'attribuer à J. Chriſt de ſi grandes marques de l'infirmité humaine.* On ne trouve aujourd'huy, & même depuis très-long-temps, aucuns Exemplaires ſoit Grecs, ſoit Latins, avec cette imperfection. Les Syriens & les autres peuples du Levant liſent tous ces deux verſets dans leurs Exemplaires. Ce defaut ne peut donc venir que de quelques ſuperſtitieux, qui croyoient que J. Chriſt n'étoit jamais tombé dans une ſi grande foibleſſe. Il n'y a aucune apparence que ces deux hiſtoires ayent été ajoûtées au Texte de Saint Luc. (*cc*) Il eſt bien plus croyable, dit Maldonat, qu'elles en avoient été retranchées.

Hilar. lib. 10. de Trin.

Hieron. lib. 2. adv. Pelag.

Janſen. Gand. Conc. Euang. c. 137.

Mald. Comm. in Matth. c. 26.

CHA-

(z) Καὶ λέγεται τῇ μαρτυρίᾳ ὁ ἅγιος Εἰρηναῖος ἐν τῷ κατ' αἱρέσεων, &c. Iren. apud Epiph.

(aa) *Nec ſanè ignorandum nobis eſt, & in Græcis & in Latinis codicibus complurimis vel de adveniente Angelo, vel de ſudore ſanguineo nihil ſcriptum reperiri.* Hilar. lib. 10. de Trin.

(bb) *Hæc eraſa videntur à quibuſdam, qui verebantur Chriſto tribuere tam inſignia humanæ infirmitatis argumenta.* Janſen. Cand. Concord. Euang. cap. 137.

(cc) *Potiùs credendum eſt à nonnullis id fuiſſe deletum, quàm à quoquam adjunctum.* Mald. Comm. in Matth. c. 26.

CHAPITRE XIII.

De l'Evangile de Saint Jean. Heretiques qui ont rejetté cet Evangile. Leurs raiſons. Réponſe à ces raiſons. Jugement des douze verſets de cet Exangile qui ne ſont point dans quelques Exemplaires anciens. On cite pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. pour éclaircir cette difficulté. Quelques Critiques ont crû ſans aucun fondement, que le dernier Chapitre de cet Evangile n'étoit point de Saint Jean.

ON ne peut marquer preciſément en quel temps Saint Jean publia ſon Evangile. On ſçait ſeulement qu'il a écrit le dernier de tous. Nous n'avons pas même d'Actes bien certains qui nous faſſent connoître les raiſons que ce Saint Apôtre a eües d'entreprendre cet Ouvrage après avoir vû les Evangiles de Saint Matthieu, de Saint Marc & de Saint Luc. Clement d'Alexandrie rapporte ce qu'on en croyoit communément de ſon temps, ſçavoir que Jean ayant lû ces trois Evangiles, & les ayant approuvés comme veritables, trouva (a) qu'il y manquoit l'hiſtoire de ce que Jeſus-Chriſt avoit fait au commencement de ſa predication. Ce fut, ſelon ce ſçavant Pere, ce qui l'engagea à donner ſon Evangile, ſur tout en ayant été prié : & par là il ſupplea à ce qui ſembloit manquer à l'Hiſtoire des autres Evangeliſtes. Il ne crut pas qu'il (b) fuſt neceſſaire de repeter ce que St. Matthieu & Saint Luc avoient dêjà écrit ; & c'eſt la raiſon principale qui l'obligea à ne rien dire de la Genealogie de J. Chriſt. Il jugea qu'il étoit plus à propos d'expoſer ce qui appartenoit à ſa Divinité. (c) Jean qui eſt le dernier des Evangeliſtes, dit le même Clement ayant vû qu'on avoit expliqué dans les autres Evangi-

Clem. Alex. apud Euſeb. Hiſt. Eccl. lib. 3. c. 24.

Clem. Alex. ibid.

Id. Clem. apud Euſ. Hiſt. Eccl. lib. 6. c. 14.

Mald. Comm. in Matth. c. 26.

S les

(a) Μόνων δ' ἄρα λειπομένων τῇ γεγραφῇ τὰ περὶ τὰ ἐν πρώτοις καὶ κατ' ἀρχὰς τοῦ κηρύγματος τοῦ Χριστοῦ ἐπὶ τοῦ βαπτισθέντος ὑπὸ Ἰωάννου. Clem. Alex. apud Euſeb. lib. 3. c. 24.

(b) Εἰκότως δ' ἂν τις μοι τὸ σχῆμα τοῦ σωτῆρος ἡμῶν γενεαλογίαν, ἣν Ματθαῖος καὶ Λουκᾶς παραγεγράφασιν ἀποστρέψας τὰ Ἰωάννου. Clem. ibid.

(c) Τὸν μέντοι Ἰωάννην ἔσχατον συνιδόντα ἐν τοῖς σωματικοῖς ἐν τοῖς εὐαγγελίοις δεδήλωται, παρακληθεὶς ὑπὸ τῶν γνωρίμων, πνεύματι θεοφορηθεὶς, πνευματικὸν ποιῆσαι εὐαγγέλιον. Clem. Alex. apud Euſeb. Hiſt. Eccl. lib. 6. c. 14.

les ce qui regardoit la chair de Jesus-Christ, composa, étant inspiré de Dieu & à la priere de ses amis, un Evangile spirituel. Saint Epiphane dit aussi, (d) qu'il eust été inutile à St. Jean de s'étendre davantage sur ce qui appartenoit à J. Christ selon la chair, parce que cela avoit été dêjà fait. C'est pourquoy il se jetta sur les faits dont les autres Evangelistes n'avoient point parlé.

Epiph. Hær. 51. n. 12.

St. Irenée dit simplement, (e) que Saint Jean publia son Evangile à Ephese, où il demeuroit, sans marquer ni le temps ni les raisons qui le porterent à cela. L'Auteur de la *Synopse* des Livres Sacrés veut que cet Apôtre (f) l'ait prêché lors qu'il étoit relegué dans l'isle de Patmos, & qu'il le publia ensuite à Ephese. Saint Jerôme parle plus en détail que les autres Peres des motifs que Saint Jean eut d'écrire son Evangile. Il assûre (g) que St. Jean étant en Asie, où l'heresie de Cerinthe & d'Ebion qui nioient que J. Christ eust pris une veritable chair, fut obligé d'écrire de la Divinité de N. Seigneur à la sollicitation de presque tous les Evêques de l'Asie, & de plusieurs Eglises qui l'en prierent. Il ajoûte de plus, qu'on lisoit dans l'Histoire Ecclesiastique, que ce Saint Apôtre se voyant pressé fortement par ses freres, leur accorda ce qu'ils demandoient, a condition qu'on feroit un jeûne public pour cela. Le jeûne étant achevé, Saint Jean qui étoit remply du Saint Esprit

Iren. lib. 3. adv. Hær. c. 1.

Athan. in Synop. Script.

Hieron. proæm. Comm. in Matth.

(d) Οὐκ ἰῶ αὐτῷ χρεία θεῖ τ ἀνάγκης περιγμαλεῖας λεπολογεῖν· ἤδη γὰρ ἱσφάλιτο. Epiph. Hær. 51. n. 12.

(e) *Joannes discipulus Domini - - - & ipse edidit Euangelium Ephesi Asiæ commorans.* Iren. adv. Hær. lib. 3. cap. 1.

(f) Τὸ κ Ἰωάννου ἐυαγγέλιον ὑπηγορεύθη π ὑπ' αὐτ θ ἁγίυ Ἰωάννυ θ ἀπο-στόλυ κ ἐγαπημένυ ὄνλ@ ἐξορίςυ ἐν Πάτμῳ τῇ νήσῳ, κ ὑπὸ τ αὐτ ἐξεδόθη ἐν Ἐφέσῳ. Æthan. in Synops. Script. S.

(g) *Joannes cùm esset in Asiâ, & jam tunc hæreticorum semina pullularent Cerinthi, Ebionis & cæterorum qui negant Christum in carne venisse, quos & ipse in Epistolâ suâ Antichristos vocat, & Apostolus Paulus frequenter percutit, coactus est ab omnibus penè tunc Asiæ Episcopis & multarum Ecclesiarum legationibus de Divinitate Salvatoris altiùs scribere - - unde & Ecclesiastica narrat historia cùm à fratribus cogeretur ut scriberet, ita facturum se respondisse si indicto jejunio in commune omnes Deum deprecarentur. Quo expleto, revelatione saturatus illud proœmium è cœlo veniens eructavit,* In principio erat Verbum, *&c.* Hier. proœm. Comm. in Mat.

Esprit commença son Evangile par ces mots qui venoient du ciel, *Au commencement étoit le Verbe*, & le reste. Comme cette histoire auroit pû passer dans l'esprit de quelques-uns pour apocryphes, & pour une de ces fictions qui sont ordinaires aux Juifs, lors qu'ils veulent donner de l'autorité à quelque Ouvrage d'un grand merite, Baronius a remarqué judicieusement, que St. Jerôme n'a pas appuyé ce fait sur des Livres Apocryphes, *non ex apocrypho aliquo*, mais sur une histoire ancienne & veritable qui avoit dêjà été expliquée plus au long par d'autres Ecrivains, *sed ex antiquâ verâque historiâ, quam citat, ab aliis jam fusius explicatâ.*

Il s'est trouvé au contraire dès les premiers siecles du Christianisme des Heretiques tout-à-fait opposés au sentiment de Saint Jerôme. Car bien loin de croire avec luy, que Saint Jean ait écrit son Evangile pour combattre les sentimens de Cerinthe, ils l'attribuoient à Cerinthe, assûrants qu'il en étoit l'Auteur. Saint Epiphane qui n'a pas sçû le nom de ces Heretiques, les a nommés ἄλογοι, *Alogiens*, parce qu'ils nioient le Verbe, appellé en Grec *logos*. (h) *Parce qu'ils ne reçoivent point*, dit ce Pere, *le Verbe qui a été prêché par Saint Jean, on les nommera Alogiens.*

Ces Alogiens rejettoient l'Evangile de Saint Jean, & même ses Epîtres & son Apocalypse, pretendants (i) que tous ces Ouvrages avoient été fabriqués en Asie par Cerinthe qui vivoit en même temps que lui; & ils les jugeoient même indignes d'être lûs dans l'Eglise. Afin qu'on ne s'imaginast pas qu'ils attaquoient l'autorité de Saint Jean, qu'ils croyoient Apôtre aussi-bien que les Catholiques, ils tâcherent d'appuyer leurs nouveautés sur quelques raisons. Ils disoient entre autres choses, que (k) ces Livres attribués à St. Jean ne s'accordoient point avec les Ecrits des autres Apôtres; &

Hieron. præfat. Comm. in Matt.

Baron. ann. Ch. 99. n. 4.

Epiph. Hær. 51. n. 3.

Epiph. ibid.

Epiph. ibid. n. 4.

(h) Ἐπεὶ οὖν τὸ λόγον οὐ δέχονται τὸ παρὰ Ἰωάννου κεκηρυγμένον, ἄλογοι κληθήσονται. Epiph. Hær. 51. n. 3.

(i) Λέγουσι μὴ εἶναι αὐτὸν Ἰωάννου, ἀλλὰ Κηρίνθου, ᾧ τὴν αἵρεσιν αὐτοὶ φασὶν εἶναι ἐν ἐκκλησίᾳ. Epiph. ibid.

(k) Οὐκ εἶναι συμφωνεῖ τὰ αὐτοῦ βιβλία τοῖς λοιποῖς ἀποστόλοις. Epiph. ibid. n. 4.

qu'on ne les devoit point par conſequent reconnoître comme Divins. Où tend, diſoient-ils, le commencement de cet Evangile, *Au commencement le Verbe étoit, & le Verbe étoit avec Dieu;* & ces autres paroles, *Le Verbe a été fait chair, & il a habité parmy nous, & nous avons vû ſa gloire, ſa gloire, dis-je, comme du Fils unique du Pere, étant plein de grace & de verité.* A quel propos, ajoûtoient ces Heretiques, ce qui ſuit immediatement: *Jean rend témoignage de luy, & il crie, C'eſt icy celuy que je vous ay dit;* un peu après, *Celuy-cy eſt l'Agneau de Dieu qui ôte le peché du monde.* Les Alogiens apportoient pluſieurs autres paſſages de Saint Jean, dont on ne trouvoit rien dans les autres Evangeliſtes.

Saint Epiphane leur répond fort à propos, que s'ils n'avoient point d'autres raiſons pour s'inſcire en faux contre l'Evangile de Saint Jean, ils devoient auſſi rejetter les Evangiles de Saint Matthieu, de Saint Marc, & de Saint Luc, qui ont ſuivy la même methode d'écrire, & qui ont chacun quelque choſe de ſingulier. Il dit (*l*) que leur methode n'a pas dependu d'eux, mais qu'elle vient du Saint Eſprit, auſſi-bien que leur doctrine. Ce qu'il explique plus au long & en détail. Ce Pere les combat de plus par la doctrine de Saint Jean, qu'il aſſûre être entierement oppoſée à celle de Cerinthe. Cet Heretique croyoit que Jeſus-Chriſt étoit né pur homme. St. Jean au contraire témoigne dans ſon Evangile, que le Verbe eſt de toute éternité; qu'il eſt venu du ciel, & qu'il s'eſt fait homme. En effet Cerinthe croyoit avec quelques autres Heretiques de ces premiers temps, que Jeſus étoit * *pur homme.* Il s'appuyoient même pour cela ſur la Genealogie qui eſt au commencement de Saint Matthieu. C'eſt pourquoy il ſemble que ſi Cerinthe avoit voulu forger un nouvel Evangile pour autoriſer ſon hereſie, il n'auroit pas omis cette Genealogie.

Epiph. ibid.

* ψιλὸν ἄνθρωπον.

On remarquera neanmoins, que cet Heretique reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt quelque autre choſe que le pur homme. Ce que Saint Epiphane explique

(l) Οὐ γὰρ ἐῶ αὐτῶν τὸ θέλημα, ἀλλ' ἐκ πνεύματος ἁγίου ἡ διδασκαλία καὶ ἀκολουθία. Epiph. ibid.

que lui-même de cette maniere. (*m*) Il pretendoit que le monde n'avoit pas été fait par la premiere & suprême puissance; mais que Jesus qui avoit été engendré de la semence de Joseph & de Marie étant devenu grand, avoit reçû d'enhaut du suprême Dieu en luy-même le Christ, c'est-à-dire, le St. Esprit, en forme de colombe, lors qu'il fut baptizé dans le Jourdain. Il attribuoit à cette vertu celeste que Jesus, selon luy, avoit reçûë dans le Baptême, tous les miracles qu'il fit dans la suite. Il disoit de plus, que cette vertu le quitta au temps de sa passion, & qu'elle s'en retourna dans le ciel d'où elle étoit venüe. Il se peut faire que les Alogiens se fondassent là-dessus pour donner à Cerinthe l'Evangile de St. Jean, parce que cet Heretique distinguoit deux choses en Jesus-Christ. Car outre qu'il croyoit qu'il estoit né de Joseph & de Marie de la même maniere que les autres hommes, il reconnoissoit en luy une vertu celeste qui luy avoit été communiquée par le souverain Dieu de l'Univers. Il appelloit cette vertu *Christ*, distinguant Christ d'avec Jesus.

Epiph. Hær. 28. n. 1.

Saint Irenée a aussi observé, que (*n*) les Gnostiques Sectateurs de Valentin se servoient entierement de l'Evangile de Saint Jean pour appuyer leurs sentimens. (*o*) *Ils donnoient à Jesus*, dit Theodoret, *le nom de Sauveur & de Christ Verbe.* Les Sethiens qui étoient une branche de Gnostiques assûroient aussi que Jesus differoit de Christ; (*p*) que Jesus étoit né de la Vierge, mais que le Christ étoit descendu du ciel dans luy. Ce qui pouvoit encore fortifier les Alogiens dans leur opinion, est qu'il y avoit eu

Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 11.

Theod. Hær. Fab. lib. 2. Hær. 7.

Theod. Hær. Fab. lib. 2. Hær. 14.

(m) Οὗτος ἐκήρυττεν οὐκ ἀπὸ τοῦ πατρὸς καὶ ἄνωθεν δυνάμεως τὸν κόσμον γεγενῆσθαι, ἄνωθεν δὲ ἐκ τοῦ ἄνω Θεοῦ μὴ τὸν ἀδρωθῆναι τὸν Ἰησοῦν τὸν ἐκ σπέρματος Δαυὶδ καὶ Μαρίας γεγεννημένον καταληλυθέναι τὸν Χριστὸν εἰς αὐτὸν, τυπικῶς τὸ πνεῦμα ἅγιον ἐν εἴδει περιστερᾶς ἐν τῷ Ἰορδάνῃ. Epiph. Hær. 28. n. 1.

(n) *Hi qui à Valentino sunt eo quod est secundùm Joannem plenissimè utentes ad ostensionem conjugationum suarum.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 11.

(o) Ἰησοῦν σωτῆρα προσαγορεύουσι, καὶ Χριστὸν λόγον. Theod. Hær. Fab. 2. Hær. 7. de Valent.

(p) Τὸν μὲν Ἰησοῦν ἐκ τῆς παρθένου γεννηθῆναι, τὸν δὲ Χριστὸν κεκενῶσθαι εἰς αὐτὸν καταλθεῖν. Theod. ibid. lib. 2. Hær. 14. de Sethian.

eu de très-savans hommes, & même très-orthodoxes, qui avoient soûtenu que l'Apocalypse étoit de Cerinthe, lequel se vantoit insolemment d'être le veritable Apôtre de Jesus-Christ.

Outre ces Alogiens qui refuserent de reconnoître avec toute l'Eglise Catholique les Ecrits de Saint Jean pour Divins & Canoniques, il y eut un certain Theodotus de Byzance Chef d'une Secte qu'on appella Theodotiens, lequel rejetta à leur exemple l'Evangile & l'Apocalypse de Saint Jean, comme n'estant point de luy. Neanmoins Celse, Porphyre & l'Empereur Julien qui se sont opposés de toute leur force aux Evangiles, n'ont point nié qu'ils ne fussent veritablement de ceux dont ils portoient les noms. Ils se sont contentés de les attaquer, comme s'ils avoient été remplis de fausſetés & de contradictions. Quand Julien parle de l'Evangile de St. Jean, il ne nie pas qu'il ne soit de celuy dont il porte le nom; mais il accuse cet Apôtre d'avoir introduit des nouveautés dans la Religion Chrêtienne. Il dit que (q) ni Matthieu, ni Marc, ni Luc, ni même Paul, n'avoient osé faire passer J. Christ pour un Dieu; que Jean a été le premier qui l'ait publié, après avoir reconnu qu'une grande partie du simple peuple, tant chez les Grecs que chez les Latins, étoit dans ce sentiment. C'est ainsi que cet Empereur qui étoit persuadé qu'on ne pouvoit pas s'inscrire en faux contre l'Evangile de St. Jean, debite des raisons imaginaires qu'il n'appuye d'aucune autorité. *Cyrill. Alex. lib. 10. con. Jul.*

Comme l'on a remarqué cidessus, qu'on ne lisoit point les douze derniers versets de St. Marc dans quelques Exemplaires Grecs MSS. il y en a aussi douze qui ne se trouvent point dans plusieurs Exemplaires Grecs MSS. de l'Evangile de Saint Jean, ni dans quelques Versions de l'Eglise Orientale. Ces versets commencent à la fin du Chap. 7. verset 53. & finissent au verset 11. du Chapitre suivant, en

(q) Τὸν γὰρ Ἰησοῦν ὑπὸ Παύλου ἐτόλμησεν εἰπεῖν Θεὸν, ὑπὸ Ματθαίου, ὑπὸ Λουκᾶ, ὑπὸ Μάρκου· ἀλλ' ὁ χρηστὸς Ἰωάννης αἰσθόμενος ὅτι πολὺς πλῆθος ἐκκλησιῶν ἐν πόλεσι τῶν Ἑλλήνων καὶ Γαλιλαίων πόλεων ἀπὸ ταύτης τῆς νόσου. Cyrill. Alex. lib. 10. contra Julian.

en sorte qu'ils comprennent toute l'histoire de la femme adultere. La maniere dont St. Jerôme s'explique en parlant de cette histoire, fait connoître qu'elle ne se lisoit point de son temps dans quelques Exemplaires Grecs & Latins. *In Euangelio secundùm Joannem*, dit ce Pere, *in multis & Græcis & Latinis codicibus invenitur de adulterâ muliere quæ accusata est apud Dominum*. Sixte de Sienne, qui a observé que les Anabaptistes se servoient de l'autorité de Saint Jerôme, & du témoignage de quelques autres anciens Ecrivains, pour montrer que l'histoire de la femme adultere avoit été ajoûtée à l'Evangile de Saint Jean, n'a pas satisfait entierement à leur objection.

Hieron. lib. 2. adv. Pelag.

Sixt. Sen. lib. 7. Bibl. S.

Maldonat qui avoit consulté là-dessus les anciens Interpretes du Nouveau Testament & plusieurs Exemplaires Grecs MSS. est beaucoup plus exact. Il reconnoît librement, (r) que d'un assez grand nombre d'Exemplaires Grecs qu'il a lûs il ne l'a trouvée que dans un seul. (s) Elle n'estoit point, dit-il, dans ce très-ancien Exemplaire du Vatican que j'ay cité plusieurs fois, ni dans la Chaîne ou Recueil des Peres Grecs, qui contient 23. Auteurs: & il n'y en a pas un cependant qui fasse mention de cette histoire. Ceux mêmes qui sont imprimés, sçavoir Origene, Clement d'Alexandrie, Chrysostome, Nonnus & Theophylacte, n'en disent rien, bien que Chrysostome & Theophylacte ayent écrit des Commentaires sur tout l'Evangile de Saint Jean. Enfin Maldonat ajoûte, que de tous les Auteurs Grecs qui ont écrit sur Saint Jean, il n'y a qu'Euthymius, qui est un Ecrivain de ces derniers temps, qui ait expliqué dans son Commentaire cette histoire de la femme adultere, & qu'il l'a fait même d'une maniere qui en

Mald. Comm. in c. 8. Matth.

Mald. ibid.

(r) *Consului veteres Græcorum codices multos: nullus ex manuscriptis habebat præter unum.* Maldon. Comm. in c. 8. Joann.

(s) *Non habebat antiquissimus ille Vaticani codex quem sæpè nominavimus, non Græca Catena, in quâ, cùm très & viginti auctores sint, nemo ejus meminit. Habemus Græcos impressos multos, Origenem, Clementem Alexandrinum, Chrysostomum, Nonnum, Theophylactum. Nemo eorum legit, cùm Chrysostomus & Theophylactus scripserint in totum Joannem Commentarios.* Mald. ibid.

en diminüe plûtôt l'autorité, qu'elle ne l'établit. Car il avertit en même temps, qu'elle ne se trouve point dans les Exemplaires les plus corrects ; & que dans ceux mêmes où elle se trouve, elle y est marquée d'un *obele*, pour montrer qu'elle a été ajoûtée au Texte de St. Jean.

Neanmoins ce sçavant Jesuïte, nonobstant ces raisons & quelques autres qu'il ajoûte en ce même endroit, pretend que toute cette critique ne doit point estre preferée à l'autorité du Concile de Trente, qui a reconnu pour Divines & Canoniques toutes les parties de l'Ecriture de la maniere qu'on les lit presentement dans l'Eglise. Il conclud de là, qu'elle a aussi approuvé comme canonique l'histoire de la femme adultere, parce que cette histoire est une partie de l'Evangile de St. Jean. Et afin qu'on ne croye pas qu'il s'appuye entierement sur la seule autorité de l'Eglise, il produit des Actes, sçavoir les paroles mêmes de St. Jerôme qu'on a rapportées ci-dessus. Ce Pere dit que cette histoire se trouvoit de son temps dans plusieurs Exemplaires tant Grecs que Latins : *In multis & Græcis & Latinis codicibus invenitur.* De plus Ammonius, qui est bien plus ancien que St. Jerôme, en a fait mention dans son Harmonie des Evangiles, & St. Athanase dans sa *Sinopse* de l'Ecriture Sainte.

Hieron. lib. 2. adv. Pelag.

Pour ce qui est de l'autorité de St. Chrysostome qui n'en a point parlé dans ses Homilies sur St. Jean, il répond, que comme cette histoire est facile à entendre, il n'a point jugé qu'il fût necessaire de l'expliquer. Ce Pere de plus fait mention de la femme adultere dans une autre Homilie sur St. Jean. Il n'y a pas d'apparence, ajoûte-t-il, que ce qu'il en dit en ce lieu-là ait esté depuis inseré dans son Texte, comme quelques-uns l'ont crû. Il joint à toutes ces preuves l'autorité de Saint Ambroise, de St. Augustin, & de plusieurs autres Peres, qui ont tous lû cette histoire, & l'ont expliquée dans leurs Commentaires. D'où enfin il conclud, qu'elle n'a pas moins été écrite par St. Jean, que le reste de son Histoire. Il conjecture qu'elle en a été ôtée par quelque Grec, qui a exercé sa critique sur cet endroit avec une trop grande liberté.

Chrysost. Hom. 60. in Joann.

Je me suis un peu étendu sur les reflexions de Maldonat, parce qu'elles éclaircissent

sent toutes les difficultés qui regardent l'hiſtoire de la femme adultere, qui ne ſe trouve point dans un grand nombre d'anciens Exemplaires. Mais comme ce Jeſuïte ne parle qu'en general des Livres MSS. qu'il cite, & qu'il ne rapporte point en particulier ce qu'ils contiennent, je tâcheray de ſuppleer à ce defaut par la recherche que j'ay faite de ces Manuſcrits avec le plus d'exactitude qu'il m'a été poſſible.

Je commencerai par le Commentaire d'Euthymius dont je n'ay vû que la Verſion Latine, l'Exemplaire Grec de cet Auteur eſtant aſſez rare. Voici ſes propres paroles dans ſa remarque ſur le dernier verſet du Chap. 7. de Saint Jean. (t) *Il faut ſçavoir que ce qu'on lit icy juſqu'à ces mots*, Jeſus donc leur parlant de nouveau leur dit, Je ſuis la lumiere du monde, *ou ne ſe trouve point dans les Exemplaires exacts, ou eſt marqué d'un obele. C'eſt pourquoy il paroît avoir eſté écrit après coup, & ajoûté. Et ce qui en eſt une preuve, c'eſt que Saint Chryſoſtome n'en a fait aucune mention.* Cette obſervation d'Euthymius ſe juſtifie par les Exemplaires Grecs MSS. dont quelques-uns ne contiennent point en effet cette hiſtoire; ou s'ils l'ont, elle y eſt marquée d'un *obele* ou petite broche, ou de quelque autre note ſemblable pour montrer qu'elle n'eſt point du Texte de l'Evangile.

Chryſ. Hom. 61. in Joan.

Euthym. Comm. in Joann. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1401.

Le plus ancien Exemplaire MS. des Evangiles de ceux qui ſont dans la Bibliotheque du Roi n'a point les douze verſets dont il eſt queſtion: mais on a laiſſé un eſpace en blanc dans l'endroit où l'on devoit les écrire, pour indiquer qu'ils eſtoient dans quelques Exemplaires. Il y a de l'apparence que le Copiſte qui a décrit cet Exemplaire n'a point eu ces verſets dans ſa copie, parce qu'on ne les liſoit point dans ſon Egliſe. L'on a accoûtumé dans ces ſortes de Manuſcrits de mettre à la fin de l'Evangile de St. Jean ces mêmes verſets avec

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2861.

(t) Χρὴ δ γινώσκειν ὅτι τὰ ἐντεῦθεν ἄχρι δ, πάλιν ἓν ἐλάλησεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς λέγων, ἐγώ εἰμὶ τὸ φῶς δ κόσμου, ὃπὶ τοῖς ἀκριβέσιν ἀντιγράφοις ἢ οὐχ εὕρηται, ἢ ὠβέλισται· διὸ φαίνονται παρεγγράπτα ἢ προσθήκη· ᾗ τούτου τὸ τεκμήριον τὸ μηδὲ ὑπὸ Χρυσόστομον μνημονεύεσθαι αὐτῶν. Euthym. Comm. in Joann. ex cod. MS. Biblioth. Reg.

une petite note critique : mais comme il manque quelques feuilles à la fin de celuy-là, je n'en puis rien dire, ſinon que cela ſe trouve dans la plus-part des autres MSS. de cette nature, comme on en jugera par le Manuſcrit qui ſuit celuy-cy.

Il y a dans la même Bibliotheque un autre MS. des Evangiles, auquel eſt joint un Recueil de Commentateurs Grecs, qu'on nomme ordinairement *Catena*. L'on y trouve ces douze verſets écrits à la fin de l'Evangile de St. Jean avec cette note : (v) *Les verſets marqués d'un obele ne ſont point dans quelques Exemplaires, ni dans Apolinaire ; mais ils ſont tous dans les anciens.* *Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1883.*

J'ay lû dans la Bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Paris un ſemblable Recueil ou *Chaîne* de Commentateurs Grecs ſur l'Evangile de Saint Jean recueillis par Nicetas. On ne trouve point dans le Texte qui eſt joint à cette Chaîne l'hiſtoire de la femme adultere, mais à la fin ſeulement avec cette note : (x) *Fin de l'Evangile de Saint Jean.* Et enſuite : *Mais j'ay trouvé quelque autre choſe dans d'anciens Exemplaires, qu'il a été à propos d'écrire à la fin de ce même Evangile, ſcavoir, Et chacun s'en alla en ſa maiſon*, & le reſte juſqu'à l'onziéme verſet du Chap. 8. de cet Evangile. Cette même remarque ſe trouve à la fin d'un autre ſemblable Recueil MS. de Peres Grecs qui eſt dans la Biblotheque du Roi ſur les quatre Evangiles. On y lit à la fin de St. Jean (y) la même choſe que dans l'Exemplaire de l'Oratoire, & exprimée de la même maniere. Ce qui confirme ce que Maldonat a obſervé cy-deſſus en parlant de ces Chaînes Grecques où on ne liſoit point l'hiſtoire de la femme adultere. *Ex cod. MS. Bibl. PP. Orat. Pariſ.* *Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1869.*

On voit de plus par les remarques qui ſont à la fin des Exemplaires MSS. qu'on a produits,

---

(v) Τὰ ὠβελισμένα ἔν τισιν ἀντιγράφοις ἢ κεῖται, οὐδὲ Ἀπολιναρίῳ· ἐν ᾗ τοῖς ἀρχαίοις ὅλα κεῖται. MS. Bibl. Reg. n. 1883.

(x) Τέλος τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου· εὗρον δὲ καὶ ἐπὶ ἐν ἀρχαίοις ἀντιγράφοις, ἅπερ συνεῖδομεν γεγράφθαι πρὸς τῷ τέλει αὐτοῦ εὐαγγελίου, ἃ καὶ εἰσὶ ταῦτα· καὶ ἀπῆλθεν ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, &c. Cod. MS. Bibl. PP. Orat. Pariſ.

(y) Τέλος τοῦ κατὰ Ἰωάννην Εὐαγγελίου· εὑρηται καὶ ἐπὶ ἐν ἀρχαίοις ἀντιγράφοις, ἅπερ συνεῖδομεν γεγράφθαι τῷ τέλει τοῦ αὐτοῦ εὐαγγελίου· ἃ ἐστι ταῦτα· καὶ ἀπῆλθεν ἕκαστος . . . MS. Bibl. Reg. n. 1869.

duits, que quelques Grecs ont crû qu'on n'avoit pas raiſon de ne point lire cette hiſtoire dans le Texte de l'Evangile de Saint Jean, puis qu'elle ſe trouvoit dans les anciens Exemplaires. Je croy que c'eſt pour cette raiſon que dans un autre Exemplaire de la Bibliotheque du Roy où elle n'eſt point, on l'a ajoûtée à la marge. L'addition neanmoins eſt d'une autre main que le Texte, & eſt plus nouvelle. Cet Exemplaire eſt écrit avec une grande exactitude; & les notes du chant qui ſont marquées ſur de certains mots pour entonner plus facilement les Evangiles, font connoître qu'il a ſervy aux uſages de quelque Egliſe Grecque. Il y a bien de l'apparence qu'on ne la liſoit point auſſi dans l'Egliſe de Saint Chryſoſtome, puis qu'il ne l'explique point dans ſon Homilie ſur la Section de Saint Jean où nous la liſons preſentement. Ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne ſe trouvaſt en ce même temps-là dans pluſieurs Exemplaires.

Ex. cod. MS. Bibl. Reg. n. 2868.

Je ne l'ay point auſſi lûë dans un autre Exemplaire de la Bibliotheque du Roy cotté 2860. non plus que dans un de ceux de la Bibliotheque de Mr. Colbert, qui eſt auſſi fort riche en toute ſorte de Manuſcrits. Il y a dans cette derniere Bibliotheque un autre MS. où toute cette hiſtoire de la femme adultere eſt à la verité écrite de la même main que tout le Texte de Saint Jean, mais on a mis au commencement de chaque ligne cette marque ※ en forme d'aſteriſque, comme ſi l'on avoit voulu montrer par là qu'on l'avoit priſe d'autres Exemplaires, & qu'on l'avoit inſerée dans le Texte.

Ex. cod. MS. Bibl. Reg. n. 2860. Ex. cod. MS. Bibl. Colb.

Col. MS. Bibl. Colb. n. 4112.

Mais après tout, il eſt certain que le nombre des Manuſcrits Grecs où cette hiſtoire ſe trouve, ſurpaſſe de beaucoup ceux où elle n'eſt point; & de ces premiers il y en a de très-anciens: car on la lit dans l'Exemplaire de Cambrige, qui eſt le plus ancien que nous ayons aujourd'huy. On ne peut rien dire de l'Exemplaire Alexandrin qui eſt defectueux en ce lieu-là. On la trouve de plus dans un Manuſcrit aſſez ancien écrit en lettres majuſcules, qui eſt dans la Bibliotheque de Mr. Colbert, & qui a eſté apporté de Cypre.

Cod. MS. Bibl. Colb. n. 5149.

Ce qui merite d'eſtre obſervé, c'eſt qu'il y a des Manuſcrits où non ſeulement on lit ces verſets de la même manie-

re que le reſte du Texte; mais on a auſſi marqué le κεφάλαιον ou *Chapitre* à la marge de ces Exemplaires, qui répond à cette hiſtoire. C'eſt ainſi que dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy on lit en cet endroit au bas de la page ces mots, περὶ τῆς μοιχαλίδος, *de la femme adultere*; & au commencement de l'Evangile de Saint Jean, où l'on a mis, ſelon l'ordinaire des MSS. Grecs, tous les κεφάλαια, *Chapitres* ou Sommaires de cet Evangile, celuy de περὶ τῆς μοιχαλίδος, *de la femme adultere*, s'y trouve avec les autres Chapitres. Mais d'un aſſez grand nombre de MSS. que j'ai conſultés là-deſſus, où les κεφάλαια, *Sommaires*, ſont marqués à la teſte de chaque Evangile, je n'en ay trouvé que deux, qui ſont dans la Bibliotheque du Roy où il y eût un κεφάλαιον, *Sommaire* particulier pour cette hiſtoire.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2863.

Neanmoins il eſt certain qu'on la lit, au moins depuis quelques ſiecles, dans toutes les Egliſes Grecques, parce qu'elle eſt continüe dans leur Lectionnaire des Evangiles. Je l'ay même lûë dans un Exemplaire MS. de ce Lectionnaire, mais il n'eſt pas ancien. On remarquera qu'il y a à la fin de ces Lectionnaires quelques Evangiles pour de certaines feſtes, leſquels paroiſſent comme hors d'œuvre. Ils peuvent y avoir eſté ajoûtés à meſure que l'Office Eccleſiaſtique des Grecs a eſté augmenté: & c'eſt ce qui eſt ordinaire à tous ces Offices. En voicy le titre: (z) *Evangiles pour diverſes commemorations des Saints.* Ces Evangiles ne ſont pas pour des feſtes des Saints en particulier, mais ſeulement en general, par exemple, (*aa*) pour les Anges, pour les Prophetes, pour un Apôtre, pour les Pontifes, pour les Martyrs, pour une Sainte Martyre, & pour pluſieurs autres. Il y en a auſſi pour l'habit de Moine & de Moineſſe; de plus pour les infirmes, pour les tremblemens de terre; & quelques autres. Enfin il y en a deux pour ceux

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1884.

(z) Εὐαγγέλια εἰς διαφόρους μνήμας ἁγίων. Lection. Euang.

(aa) Εἰς τοὺς ἀσωμάτους· εἰς τοὺς προφήτας· εἰς ἀποστόλου· εἰς ἀποστόλης· εἰς ἱεράρχας· εἰς μάρτυρας· εἰς ἁγίαν μάρτυρα· εἰς ὄχημα μοναχοῦ· εἰς ὄχημα μοναχῆς· εἰς ἀσθενοῦντας· εἰς ἀσθενοῦσαν· εἰς σεισμόν, &c. Lection Euang. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1884.

ceux qui se confessent, dont l'un est pour les hommes, & l'autre qui est pour les femmes est tiré du Chapitre 8. de Saint Jean, & est exprimé en ces termes. (bb) *En ce temps-là les Scribes & les Pharisiens amenerent à Jesus une femme qui avoit été surprise en adultere*, & le reste jusqu'à ces mots, *Allez vous en, ne pechez plus à l'avenir.* Il y a dans la Bibliotheque du Roy un Lectionnaire des Evangiles assez ancien : mais comme il n'est pas entier, & que la derniere partie y manque, je ne peux rien dire de l'antiquité de cet Evangile qu'on recite sur les femmes qui se confessent, & qui est intitulé, Ἐπὶ τῶν ἐξομολογουμένων γυναικῶν.

Lection Evang.

La preuve que Maldonat tire de l'Harmonie d'Ammonius d'Alexandrie où cette histoire de la femme adultere se trouve, est plus concluante, parce que cet Ecrivain vivoit dans les premiers siecles de l'Eglise. Je remarqueray seulement icy en passant, qu'on a imprimé dans la Bibliotheque des Peres l'Ouvrage de Tatien sous le nom d'Ammonius, & celuy d'Ammonius sous le nom de Tatien, qui a aussi inseré cette histoire dans son Abregé des quatre Evangiles. Il y a neanmoins quelques raisons qui pourroient faire douter que cet Ouvrage fust de Tatien. Comme il a écrit avant Ammonius, on ne peut pas donner une meilleure preuve pour l'antiquité de cette histoire, que celle qui est tirée de son Recueil. Mais parce qu'il y a des raisons qui semblent prouver qu'il le fit aussi-bien sur l'Evangile Ebreu que sur les quatre Evangiles Grecs, il y aura toûjours lieu de douter s'il n'aura point suivy en cela l'Evangile Ebreu ou Caldaïque de Saint Matthieu où elle étoit. Ainsi on ne pourroit pas prouver de là efficacement qu'elle fût dans l'Evangile de St. Jean dès le temps de Tatien Disciple de St. Justin Martyr.

Selden neanmoins, qui a été cité par Walæus sur cet endroit de Saint Jean, insiste fort sur ces deux anciens Ecrivains, pour monstrer que cette histoire étoit dès les premiers siecles dans les Exemplaires de l'Eglise Orientale. Ce qu'il confirme par les Ca-

Selden.

(bb) Ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσι τῷ Ἰησοῦ οἱ Γραμματεῖς καὶ οἱ Φαρισαῖοι γυναῖκα, &c. usque ad μηκέτι ἁμάρτανε. Lection Euang.

nons qu'Eusebe a ajoûtés à l'Harmonie d'Ammonius ; & il conclud de là qu'Eusebe la lisoit aussi dans son Exemplaire du Nouveau Testament, puis qu'elle est marquée dans ces Canons. Mais il ne paroît pas que Selden ait examiné avec assez de soin les Canons d'Eusebe : car il n'y a point de nombre ou marque de Section qui réponde en particulier à l'histoire de la femme adultere. Les douze versets dont elle est composée sont compris dans la Section $\bar{\pi\varsigma}$. 86. qui les precede, comme on le peut voir dans ces Sections ou nombres qui sont imprimés dans le Nouveau Testament Grec de Robert Estienne, & dans quelques autres Editions. Les Exemplaires Grecs MSS. conviennent là-dessus avec les imprimés. Et ce qui prouve manifestement qu'il n'y a aucun nombre ou Section des Canons d'Eusebe qui réponde en particulier aux douze versets dont il s'agit, c'est que ce même nombre $\bar{\pi\varsigma}$. 86. est aussi marqué dans les Exemplaires MSS. où il ne se trouvent point. C'est pourquoi on ne peut pas conclurre de la disposition des Canons, qu'Eusebe ait lû l'histoire de la femme adultere dans l'Exemplaire auquel il les a ajoûtés. Ce n'est pas au reste que Selden & Walæus n'ayent eu raison (cc) d'accuser en general les Grecs d'avoir corrigé leurs Exemplaires avec une trop grande liberté, y ajoûtant & diminuant quelquefois selon leur caprice. Il se peut même faire qu'ils ayent exercé cette critique trop libre sur cet endroit de Saint Jean, aussi-bien que sur plusieurs autres. *Seld. apud Wal. Com. in Joann.*

Cette même histoire de la femme adultere ne se trouve point aussi dans la Version Syriaque que Widmanstadius à donnée au public sur de bons Exemplaires MSS. & dont il y a eu ensuite plusieurs autres Editions. Elle est neanmoins dans quelques Exemplaires Syriaques, d'où elle a été tirée, & inserée dans la Bible Polyglotte d'Angleterre.

On

(cc) *Mirum non est in seculis primitivis exemplaria fuisse hodiéque manere, quibus hæ aliæve periochæ sacræ deessent, cùm scilicet audacium nimis exscriptorum complurium mos tum esset aliter atque aliter pro multiplici judiciorum descrimine Euangelia variatim emendare, augere, minuere. Quod monet Hieronymus*, &c. Seld. apud Wal. Comm. in Joann.

On la lit de plus dans les Traductions Arabes qui ont été imprimées à Rome & en Hollande. D'où l'on peut conclurre qu'on la lit presentement aussi-bien dans toutes les Eglises d'Orient, que dans celles d'Occident.

Beza Annot. in Joann. c. 7. v. 53.

Beze cependant, après avoir assûré (*dd*) que de 17. anciens Manuscrits qu'il avoit lûs, cette histoire ne manquoit que dans un, ne laisse pas de l'avoir pour suspecte, parce que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, selon luy, l'ont rejettée d'un commun consentement, ou n'en ont point parlé. Il dit de plus, qu'il n'est gueres probable que Jesus-Christ soit resté seul dans le Temple avec une femme; que ce narré n'a pas assez de liaison avec ce qui suit; & que ce qui est rapporté de J. Christ qui écrivit avec son doigt sur la terre, est une chose bien extraordinaire, & même difficile à expliquer. Enfin cette grande diversité de leçons qui se trouve dans les *Ibid.* Exemplaires Grecs sur ce lieu-là, le fait douter de la verité de cette histoire.

Calvin en parle avec beaucoup plus de moderation, & paroit même plus raisonnable que son Disciple dans son Commentaire sur cet endroit. *On sçait assez*, dit-il, *que les Grecs anciennement ne sçavoient que c'étoit de cette presente histoire; & pourtant aucuns ont cette conjecture qu'on l'a tirée de quelque autre lieu pour l'adjoindre ici. Mais pour ce qu'elle a toûjours été reçûë des Eglises Latines, & qu'on la trouve en beaucoup d'Exemplaires & Livres anciens des Grecs, & ne contient rien qui soit indigne d'un esprit d'Apostolique, il n'y a nulle cause pourquoy nous deussions refuser de l'accommoder à nostre profit.* *Calv. Comm. sur St. Jean, c. 8. v. 1.*

Outre ce que nous venons de remarquer touchant l'histoire de la femme adultere, qui ne se trouve point dans plusieurs Exemplaires Grecs, quelques Critiques ont crû que le dernier Chapitre de l'Evangile de St. Jean n'étoit point aussi de cet Evangeliste. En effet il semble qu'il ait voulu finir son histoire par ces mots, Ch. 20: v. 30. *Jesus a fait plusieurs autres miracles devant ses Disciples, qui*

(dd) *Ex vetustis nostris codicibus 17. unus duntaxat illam non habebat. In reliquis scripta quidem est, sed ita ut mira sit lectionis varietas.* Bez. Annot. in Joann. c. 7. v. 53.

qui ne ſont point écrits dans ce Livre, &c. Grotius qui eſt de ce ſentiment, (*ee*) aſſûre que le reſte de cet Evangile y a été ajoûté après la mort de St. Jean par l'Egliſe d'Epheſe, de la même maniere que le dernier Chapitre du Pentateuque, & le dernier Chapitre de l'Hiſtoire de Joſué ont eſté ajoûtés à ces deux Livres par le Sanhedrin des Juifs. Mais il n'apporte aucune preuve ſolide de ce qu'il avance ſi librement. On a pû ajoûter quelque choſe aux Hiſtoires de Moyſe & de Joſué après la mort de ces deux Prophetes, parce que comme je l'ay remarqué ailleurs, ceux qui étoient chargés parmy les Ebreux d'écrire les Annales de cette Republique, ont continué leurs Hiſtoires. Et ainſi ces deux Chapitres ne ſont pas proprement des additions, mais plûtoſt une continuation des Annales de cette Republique. Il n'en eſt pas de même de l'Evangile de St. Jean. L'Egliſe d'Epheſe n'a pas été chargée de le continuer. On pourroit dire que le dernier Chapitre de cet Evangile n'a pas été mis dans ſa veritable place, & qu'il y a eu quelque changement pour ce qui regarde l'ordre & la ſuite des paroles. Mais ſi l'on fait reflexion ſur la methode de Saint Jean, & ſur le peu d'ordre qui paroît dans tout ſon diſcours, on rejettera ſur lui-même ces petits defauts qui n'alterent point la verité de ſon Hiſtoire.

Grot. Annot. ad c. 20. Joann. v. 30.

CHAPITRE XIV.

Des Actes des Apoſtres qui ont été reçue dans l'Egliſe. Autres Actes des Apoſtres qui ont été ſuppoſés.

QUoi qu'il y ait eu differens Actes ſous le nom des Apôtres, l'Egliſe n'a reçû pour vrais que ceux que nous liſons encore aujourd'huy ſous ce titre, & que toute l'antiquité a attribués à Saint Luc. Ce qui fait que dans quelques Exemplaires Grecs MSS. on trouve le nom de ce St. Evangeliſte au commencement de cet Ouvrage. Il marque luy-même dans la preface, qu'il en

(ee) *Sicut caput ultimum Pentateuchi & caput ultimum Joſuæ poſt Moſis & Joſuæ mortem additum eſt à Synedrio Hebræorum: ita & caput quod ſequitur poſt mortem Joannis additum ab Eccleſiâ Epheſinâ.* Grot. Annot. ad c. 20. Joann. verſ. 30.

en eſt l'Auteur, l'adreſſant à ſon amy Theophile à qui il avoit déjà adreſſé ſon Evangile.

Hieron. de Script. Eccl. in Luca. Saint Jerôme aſſûre (*a*) que cette Hiſtoire a été écrite à Rome, & qu'elle s'étend juſqu'à la quatriéme année de Neron, qui étoit, ſelon luy, la ſeconde de la demeure de Saint Paul en cette grande ville.

Athan. in Synop. L'Auteur de la *Synopſe* de Livres Sacrés à crû (*b*) que les Actes des Apoſtres avoient été prêchés par St. Pierre, & que St. Luc les avoit enſuite mis par écrit. Mais Saint Luc n'a écrit preſque autre choſe que des faits dont il avoit eſté luy-même témoin. Et c'eſt la difference

Hieron. ibid. ce que Saint Jerôme met entre l'Evangile de ce Diſciple des Apôtres, & les Actes, en ce que n'ayant point vû J. Chriſt, il n'avoit pû écrire ſon Evangile que ſur ce qu'il en avoit appris des autres, *ſicut audierat ſcripſit*; au lieu qu'ayant ſuivy Saint Paul dans la plus-part de ſes voyages, il étoit témoin oculaire de ſes actions, & ainſi il n'en a rien publié qu'il n'euſt vû luy-même, *ſicut viderat ipſe compoſuit.*

En effet, quoi que le titre de cette Hiſtoire porte le nom de tous les Apôtres en general, elle nous en dit neanmoins peu de choſes, ne les conduiſant que juſqu'au temps qu'ils ſe diſperſerent en differentes provinces pour prêcher l'Evangile. Saint Luc vient après cela aux voyages de Saint Paul qui étoit accompagné de St. Barnabé, ſans nous parler des voyages des autres Apôtres. Il n'acheve pas même ceux de St. Paul. Si l'on demande, pourquoi Saint Luc n'a pas achevé ſon Hiſtoire, & pourquoi il ne nous a pas laiſſé par écrit le reſte des faits dont il a été témoin: je n'ay point d'autre réponſe à faire, que celle que St. Jean Chryſoſtome a déjà faite à ceux qui demandoient de ſon temps la même choſe. Ce ſçavant Evêque dit *Joann. Chryſ. Hom. 1. in Act. Apoſt.* que ce que St. Luc a écrit ſur cette matiere ſuffit pour ceux qui veulent s'y appliquer: que les Apôtres de plus & leurs

(a) *Cujus hiſtoria uſque ad biennium Romæ commorantis Pauli pervenit, id eſt uſque ad quartum Neronis annum. Ex quo intelligimus in eadem urbe librum eſſe compoſitum.* Hieron. de Script. Eccl. in Lucâ.

(b) Τὰς πράξεις τῶν ἀποστόλων διηγόρευσε μὲν Πέτρος ὁ ἀπόστολος, συνεγράψατο δὲ ὁ αὐτὸς Λουκᾶς. Athan. in Synopſ.

Disciples qui prêchoient l'Evangile de Jesus-Christ, (c) se sont toûjours attachés à ce qui étoit le plus necessaire ; qu'ils ne se mettoient pas en peine d'écrire des Histoires, parce qu'ils ont laissé aux Eglises plusieurs choses par la seule tradition. C'est sur quoy on doit bien faire reflexion. Car il est certain que la principale application des Apôtres étoit de prêcher l'Evangile, & qu'ils n'auroient rien écrit de leurs predications, s'ils n'en avoient été sollicités fortement par les peuples qu'ils avoient instruits. La Religion Chrêtienne pouvoit se conserver sans aucuns Ecrits par la seule tradition.

Chrysost. ibid. Saint Chrysostome se plaint au même endroit, que ce peu que nous avons de l'Histoire des Apôtres étoit si negligé de son temps, que plusieurs n'en ignoroient pas seulement l'Auteur, mais qu'ils ne sçavoient pas même s'il avoit esté écrit. Il semble qu'on ne tenoit compte alors, pour ce qui est du Nouveau Testament, que des Evangiles & des Epîtres de St. Paul. Peut-être ne lisoit-on dans les premiers siecles que ces deux Ouvrages dans les Eglises. Nous voyons même que les Livres qui sont consacrés aux usages des Eglises Grecques ne portent que ces deux titres, sçavoir εὐαγγέλιον, *Evangile*, & ἀπόστολος, *Apôtre*. On a neanmoins aussi nommé ensuite ce dernier Livre πραξαπόστολος, parce qu'il contient outre les Epistres de St. Paul, la meilleure partie des Actes des Apôtres, & même des autres Livres du Nouveau Testament.

Comme cette Histoire qui renferme les principales actions de Saint Paul est courte, un certain Prêtre d'Asie s'avisa dès les premiers siecles du Christianisme d'y ajoûter par forme de supplément un autre Livre intitulé *les Voyages de Paul & de Thecle*. Nous apprenons de Tertullien, que (d) quelques femmes se servoient *Tertull. lib. de Bapt. cap. 17.*

(c) Ὅπ πρὸς τὰ καταπίπτοντα ἀεὶ ἵστατο, καὶ (ὅπ) οὐκ ἐν τῷ λογογραφεῖν ἦν αὐτοῖς ἡ σπουδὴ. πολλαχοῦ καὶ ἀγράφῳ παραδόσει δεδώκασι. Joann. Chrysost. Hom. 1. in Act. Apost.

(d) *Quod si quæ Pauli perperàm scripta legunt exemplum Theclæ ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendunt, sciant in Asiâ presbyterum qui eam scriptu-*

voient de ces Actes pour prouver par l'autorité de ce Saint Apôtre, qu'il leur étoit permis de prêcher dans les Eglises & de baptiser. Ce Pere répond à ceux qui opposoient le témoignage de Saint Paul tiré de ces Actes, que le Prestre d'Asie qui les avoit composés avoit été convaincu de les avoir forgés, & qu'il avoit luy-même avoüé d'avoir été porté à les fabriquer par l'amour qu'il avoit pour cet Apôtre. Il les refute solidement, en faisant voir que ces Actes contenoient une doctrine tout-à-fait opposée à celle de St. Paul. (e) Quelle apparence, dit-il, y a-t-il que Saint Paul donne aux femmes le pouvoir d'enseigner & de baptizer, luy qui ne leur a pas même voulu permettre de s'instruire dans les Eglises, leur defendant absolument d'y parler ?

Tertull. ibid.

Hieron. de Script. Eccles. in Luca.

Saint Jerôme qui a fait mention de ces Actes publiés sous le titre des Voyages de Paul & de Thecle, ajoûte, que ce fut Saint Jean qui convainquit de fausseté le Prestre qui en estoit l'Auteur. Tertullien neanmoins qu'il cite en cet endroit ne parle nullement de St. Jean. Il dit seulement que ce Prêtre estoit d'Asie. Le Pape Gelase a mis ce Livre au nombre des Livres Apocryphes. Baronius distingue ces faux Actes de Thecle, des autres qui contenoient la vie & le martyre de cette Sainte. Il appuye ces derniers sur le témoignage de plusieurs Peres qui les ont cités, & entre autres sur celui de St. Epiphane, qui estant fondé sur ces Actes, rapporte que Thecle qui avoit épousé un homme fort riche & fort noble, avoit rompu son mariage après avoir entendu Saint Paul. Ce Cardinal ajoûte, que Fauste celebre Manichéen a produit cette même histoire de Thecle, & qu'il a même pris de là occasion de condamner la doctrine de St. Paul, comme abominable, pour avoir engagé par ses discours une femme mariée à une continence perpetuelle. Saint Augustin,

Gelas. Decr. 1. part. dist. 15. cap. 3.

Baron. ann. Ch. 47. n. 3. 4. & 5.

Epiph. Har. 78. n. 16.

Tertull. lib. de Bapt. cap. 17.

scripturam construxit quasi titulo Pauli de suo cumulans, convictum atque confessum, id se amore Pauli fecisse, loco decessisse. Tertull. lib. de Bapt. c. 17.

(e) *Quàm enim fidei proximum videretur, ut is docendi & tinguendi daret femina potestatem, qui ne discere quidem constanter mulieri permisit.* Tertul. ibid.

ajoûte Baronius, qui rapporte ces paroles de Fauſte, & qui répond exactement à ſes objections, ne rejette point comme apocryphes ces derniers Actes qui portent le titre du Martyre de Thecle.

Mais il y a de l'apparence que ces derniers Actes ont été tirés des premiers; & il n'eſt pas ſurprenant que les Peres ſe ſoient ſervis d'un Livre Apocryphe, & qui avoit été compoſé par un fauſſaire, parce qu'il y avoit pluſieurs choſes veritables dans ces voyages de Paul & de Thecle. Quoy qu'il en ſoit, je croy qu'il eſt plus à propos de les rejetter entierement, que d'en approuver une partie, & de condamner l'autre, parce qu'il ſeroit très-difficile de diſtinguer ce qui y étoit de vray d'avec le faux. Si on en juge par les fragmens qui en reſtent, cet Ouvrage étoit remply de fables. Car on y trouve que Thecle eſtant la compagne des voyages de St. Paul, avoit en quelque maniere eu part à ſon Apoſtolat. On ſuppoſe dans ces Actes, qu'elle préchoit & qu'elle baptizoit. Saint Jerôme de plus, qui apparemment les avoit lûs, fait mention du baptême d'un lion: ce qui fait qu'il les rejette comme des Livres faux & apocryphes. Περιόδους, *Pauli & Theclæ*, dit ce Pere, *& totam baptizati leonis fabulam inter apocryphas ſcripturas computamus.*

Hieron. ibid.

Comme les Apôtres & leurs Diſciples ne nous ont rien laiſſez par écrit de leurs voyages, que ce que nous avons de ceux de St. Paul & de St. Barnabé, cela donna occaſion à en ſuppoſer ſous leurs noms. On en publia de faux ſous ces titres, *Voyages de Pierre*, *Voyages de Jean*, *Voyages de Thomas*, & pluſieurs autres de cette ſorte. Il y en avoit même qu'on avoit intitulés en general, *Itineraire* ou *Voyage des Apôtres.* On tâchoit de ſuppleer par cette voye dès les premiers ſiecles de la Religion Chrêtienne à ce qui ſembloit manquer à l'Hiſtoire des Apôtres, comme s'il euſt été neceſſaire que l'Egliſe euſt eu par écrit toutes leurs actions. Mais ces Livres furent rejettés du commun conſentement de toutes les Egliſes Catholiques, comme ſuppoſés & apocryphes: enſorte que de tous les Actes des Apôtres qui avoient été publiés, on ne conſerva que ceux qui ont été compoſez par Saint Luc.

Il se trouva neanmoins dès le commencement du Christianisme des Sectaires ennemis de St. Paul qui condamnerent hautement cette Histoire écrite par St. Luc fidéle compagnon de ses voyages. Les Ebionites qui traitoient cet Apôtre d'Apostat, voyant que les Actes qui avoient été reçûs dans l'Eglise combattoient leur doctrine, (*f*) en composerent de nouveaux. Ils les remplirent d'impietés & de calomnies contre St. Paul, afin qu'on n'ajoûtât aucune foy à ceux de St. Luc. Ils inventerent je ne sçay quelles fables pour rendre odieux ce Saint Apôtre; & ils les debiterent comme les veritables raisons qui l'avoient poussé, disoient-ils, (*g*) à écrire contre la Circoncision, le Sabbat, & contre toute l'ancienne Loy. (*h*) Ils se servoient, dit Saint Epiphane, de ces nouveaux Actes des Apôtres pour attaquer la verité. Les Encratites (*i*) Severiens qui recevoient avec les Orthodoxes la Loy, les Prophetes & les Evangiles, chargerent aussi d'injures atroces Saint Paul, & rejetterent entierement ses Epîtres avec les Actes des Apôtres.

Epiph. Her. 30. n. 16.

Epiph. ibid.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 4. cap. 29.

Enfin les Manichéens qui regardoient leur Patriarche Manichée, non seulement comme un Apôtre, mais comme le Paraclet qui avoit été promis, ne recevoient point les Actes des Apôtres, parce qu'il y est parlé de la descente du Saint Esprit. (*k*) S'ils recevoient ces Actes, dit Saint Augustin, où il est fait mention expresse de la descente du St. Esprit, ils ne pourroient pas dire comment il leur auroit été envoyé en la personne de Manichée. Mais laissons là ces rêveurs, qui n'avoient point d'autre raison de rejetter les Livres approuvés de toute l'Eglise, que

Aug. de utilit. cred. c. 3.

(f) Περίξιος δὲ ἄλλας καλοῦσιν ἀποστόλων εἶναι, ἐφ' αἷς πολλὰ τῆ ἀσεβείας αὐτῶν ἔμπλεα. Epiph. Hær. 30. n. 16.

(g) Κατὰ Παύλου γεγραφέναι καὶ τῆ σαββάτου καὶ νομοθεσίας. Epiph. ibid.

(h) Ἔνθεν καὶ παρέργως τῆ ἀληθείας ἑαυτοῖς ὅπλισαν. Epiph. ibid.

(i) Συνομοιανοὶ χρῶνται μὲν νόμῳ καὶ προφήταις καὶ εὐαγγελίοις -- βλασφημοῦντες δὲ Παῦλον τὸν ἀπόστολον ἀθετοῦσιν αὐτοῦ τὰς ἐπιστολὰς, μηδὲ τὰς πράξεις τῶν ἀποστόλων καταδεχόμενοι. Euseb. Hist. Eccl. lib. 4. cap. 29.

(k) *Si illos Actus Apostolorum acciperent, in quibus evidenter adventus Spiritûs Sancti prædicatur, non invenirent quomodo id immissum esse dicerent.* Aug. de utilit. cred. cap. 3.

parce qu'ils ne s'accordoient point avec l'idée qu'ils s'étoient formé de la Religion Chrêtienne. Ce fut auſſi pour cette raiſon, ſelon Tertullien, que les Marcionites ne reçûrent point les Actes des Apôtres. Je ne diray rien icy des Actes de Barnabé qui ont été publiés ſous le nom de Jean ſurnommé Marc. Car (*l*) ces Actes qui déplaiſent fort à Baronius ont été manifeſtement ſuppoſés, & ils ſont même contraires en quelque choſe aux Actes des Apôtres, comme ce Cardinal l'a remarqué.

Tertul. lib. 5. adv. Marc. cap. 2.

Baron. ann. Ch. 51. n. 51.

CHAPITRE XV.

Des Epîtres de St. Paul en general. De Marcion, & de ſon Exemplaire de ces Epîtres. Fauſſes Lettres attribuées à St. Paul.

LE nom de Saint Paul qui eſt à la teſte de toutes ſes Epîtres, ſi on excepte celle qui eſt écrite aux Ebreux, en fait aſſez connoître l'Auteur. Et comme elles ſont la plus-part adreſſées à des Egliſes particulieres qui les liſoient publiquement dans leurs Aſſemblees, elles ont été communiquées enſuite aux autres Egliſes voiſines; & enfin par ce même moyen à tous les Fidéles. Je ne m'arreſteray point à marquer leur ordre, ni le temps auquel elles ont été écrites, parce que de quelque maniere qu'on les range pour l'ordre & pour le temps, cela ne change rien dans le Texte, qui demeurera toûjonrs le même. On remarquera neanmoins avec Saint Jean Chryſoſtome, qui a examiné ce fait avec application, que bien que l'Epître aux Romains tienne le premier rang, elle n'a pas pour cela été ecrite la premiere. Il y a des preuves évidentes, que les deux Lettres qui ſont adreſſées aux Corinthiens ont été écrites auparavant. Ce ſçavant Evêque croit auſſi que Saint Paul avoit écrit aux Theſſaloniciens avant que d'écrire à ceux de Corinthe. C'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans la Preface qu'il a miſe au devant de ſes Homilies ſur l'Epiſtre aux Romains, où il donne l'exemple

Joann. Chryſ. Praef. Homil. in Epiſt. ad Rom.

(l) *Quædam Barnabæ Acta ab aliquo, ut apparet, nebulone ſcripta circumferuntur, & ab imperitis magno applauſu accipiuntur.* Baron. ann. Ch. 51. n. 51.

ple des Prophetes qui n'ont pas eſté rangés ſelon l'ordre des temps de leurs Propheties. Theodoret qui a traité cette même matiere après St. Chryſoſtome qu'il ne fait le plus ſouvent qu'abreger, apporte pour exemple de l'ordre qu'on a donné aux Epiſtres de Saint Paul la diſpoſition des Pſeaumes de David. (a) Comme David, dit-il, étant inſpiré de Dieu a écrit les Pſeaumes, & que d'autres enſuite les ont mis dans l'ordre qu'il leur a plû, ſans avoir égard au temps qu'ils ont eſté compoſés: auſſi a-t-on fait la même choſe au regard des Epiſtres de St. Paul.

Theod. Præf. in Epiſt. Paul.

Jean. Chryſ. Præf. Hom. in Epiſt. ad Ioan.

Marcion qui recevoit la plus grande partie des Epîtres de St. Paul, dont il avoit neanmoins retranché quelques endroits, les avoit rangées dans cet ordre. L'Epître aux Galates étoit la premiere de toutes, & enſuite les deux autres Corinthiens. L'Epiſtre aux Romains n'étoit que la quatriéme; puis ſuivoient les deux aux Theſſaloniciens; & après cela les Epîtres aux Epheſiens, aux Coloſſiens, à Philemon, & aux Philippiens. Il ne reconnoiſſoit que ces dix Epîtres dans l'ordre que nous venons de les marquer. Car pour ce qui eſt de l'Epître adreſſée à ceux de Laodicée, dont il recevoit quelques, morceaux, ſelon St. Epiphane, elle eſt la même que celle qui eſt écrite aux Epheſiens, comme il eſt facile de le prouver par les paſſages que cet Heretiques en a cités, & qui ſont même rapportés par St. Epiphane.

Marc. apud Epiph. Hæres. 42.

Marcion avoit intitulé ſon Recueil des Epîtres de St. Paul, Ἀποστολικόν, *Apoſtolique*. Le Marcionite qu'on a introduit dans le Dialogue contre ceux de cette Secte attribué à Origene, refuſe ſouvent de reconnoître comme de St. Paul ce qu'on luy cite de ſes Epîtres. Il dit en parlant à Adamantius qui lui oppoſoit quelques paroles de cet Apôtre, (b) *Je ne croy point à vôtre faux Apoſtolique*. Et en un autre endroit il répond à Adamantius qui lui demandoit s'il

Orig. Dial. adv. Marc. ſect. 1.

(a) Ὥσπερ τὸς ἱερὸς ψαλμὸς συνέγραψε μὲν ὁ θεῖος Δαβὶδ, ἕπεται δὲ πνευματικὴ θεωρίαν, συνήγαγον ἕτερος τὲς ἐκείνου ἀλλήλοις ἄλλοι πῶς ὡς ἐβουλήθησαν, ὕστερον καὶ τὸν μὲν πνευματικὸν ἐκπέμψαντα ἐυαγγέλιον, τὸν δὲ χρόνον τῆς τάξιν οὐκ ἔχοντα· οὕτω καὶ τὰς ἀποστολικὰς ταύτας ἐπιστολὰς συγκειμένας εἶναι ἐυρεῖν. Theodor. Præf. in Epiſt. Paul.

(b) Τῷ σῷ φάλσῳ καὶ πιστεύω ἀποστολικῷ. Orig. Dial. adv. Marc. ſect. 1.

s'il croyoit à l'Apôtre, c'eſt à dire, à St. Paul, *Je croy à mon Apoſtolique*, τῷ ἐμῷ ἀποστολικῷ πείθομαι. C'eſt pourquoi Adamantius ne luy oppoſe pas les Epîtres de St. Paul de la maniere qu'on les liſoit dans l'Egliſe, mais ce que les Marcionites appelloient leur Apoſtolique, qui étoit un Recueil qu'ils avoient fait de ces Epîtres. *J'ay*, dit Adamantius, *ton Apoſtolique* : ἔχω τὸν ἀποστολικόν σου. Ce qui fit dire à St. Jerôme parlant de ce Recueil des Marcionites, (c) qu'ils avoient forgé des Epîtres des Apôtres à leur maniere, & qu'il s'étonnoit comment ces gens-là pouvoient prendre le nom de Chrêtiens.

Ibid. ſect. 2.

Hieron. proem. in Epiſt. ad Tit.

Saint Epiphane a obſervé quelques endroits que Marcion avoit alterés dans les Epîtres de Saint Paul, leſquels je rapporteray icy ſelon leur ordre. Dans le Chapitre 5. verſet 3. de l'Epitre aux Epheſiens, où nous liſons ces mots, *L'homme laiſſera ſon pere & ſa mere pour s'attacher à ſa femme*, cet Heretique avoit oſté τῇ γυναικὶ, *à ſa femme.*

Dans l'Epître aux Galates, Chapitre 5. verſ. 9. au lieu du mot ζυμοῖ, *aigrit*, il avoit mis δολοῖ, *corrompt.* Ce qui ne change point le ſens en ce lieu-là : & ainſi il ſemble que ce ſoit plûtoſt une diverſe leçon, qu'un changement fait exprès. En effet dans l'ancien Exemplaire de Clermont qu'on garde dans la Bibliotheque du Roy, on lit δολοῖ ; & dans la Verſion Latine qui y eſt jointe, & qui eſt l'ancienne Vulgate, il y a ſelon cette leçon, *corrompit*, comme dans la Vulgate d'aujourd'huy.

Dans l'Epître I. aux Corinthiens, Chap. 9. verſet 8. où nous liſons, ἢ ὁ νόμος ταῦτα οὐ λέγει, *& la Loy ne dit-elle pas cela ?* il avoit dans ſon Exemplaire, εἰ καὶ ὁ νόμος Μωϋσέως ταῦτα οὐ λέγει, *bien que la Loy de Moyſe ne diſe pas cela.*

Ch. 14. de cette même Epître, verſ. 19. Marcion avoit alteré le ſens de ces mots, *J'aime mieux ne dire dans l'Egliſe que cinq paroles en mon intelligence.* Il liſoit dans ſon Exemplaire, au lieu de τῷ νοΐ μου, *en mon intelligence*, διὰ τὸν νόμον, *à cauſe de la Loy.* Mais il y a de l'apparence que cette leçon de Mar-

(c) *Cùm Apoſtolorum Epiſtolas non Apoſtolorum Chriſti fecerunt eſſe, ſed proprias, miror quomodo ſibi Chriſtianorum nomen audeant vendicare.* Hieron. proœm. in Epiſt. ad Tit.

Marcion vient d'une faute de Copiſte qui a lû διὰ τ νόμου, au lieu de διὰ τῆς νοός μου, comme il y a dans les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy, laquelle leçon approche bien plus de celle de Marcion, que la leçon de Saint Epiphane, qui convient neanmoins avec les deux plus anciens Exemplaires Grecs que nous ayons, ſçavoir l'Alexandrin, & celuy qu'on appelle de Clermont qui eſt dans la Bibliotheque du Roy. On lit dans ces deux Exemplaires τῷ νοί μου, & dans l'ancienne Verſion Latine qui eſt jointe à l'Exemplaire de Clermont il y a *ſenſu meo*. On lit auſſi τῷ νοί μου dans l'ancien Exemplaire des Epiſtres de Saint Paul qui eſt dans la Bibliotheque des Peres Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain; mais il y a dans la Verſion Latine qui y eſt jointe, *per ſenſum meum*. Ce qui me fait croire que l'Auteur de cette ancienne Traduction a lû dans ſon Exemplaire Grec διὰ τ νόός μου, comme on lit preſentement. Neanmoins St. Epiphane accuſe Marcion d'avoir fait exprès ce changement pour corrompre ſelon ſes préjugés les paroles de Saint Paul.

Dans l'Epître II. aux Corinthiens, où nous liſons, *ayant un même eſprit de foy ſelon qu'il eſt écrit*, Marcion avoit retranché de ſon Exemplaire ces mots, κ τὸ γεγραμμένον, *ſelon qu'il eſt écrit*. Saint Epiphane luy reproche en cet endroit, que ſoit qu'il liſe ces mots, ou qu'il ne liſe point, on voit aſſez la ſuite du diſcours. En effet il ſe peut faire qu'il ne les ait pas lûs dans ſon Exemplaire: & ſi cet Heretique n'avoit pas fait d'autres changemens dans les Epiſtres de Saint Paul que ceux qu'on vient de marquer, il n'y auroit pas lieu de l'accuſer de les avoir corrompües. Car il ſe trouve de bien plus grandes diverſités que celles-là & en bien plus grand nombre dans nos Exemplaires Grecs.

Je ne voi pas auſſi que Marcion ait commis une grande faute en plaçant dans ſon Exemplaire l'Epître aux Romains la quatriéme. Cependant à entendre St. Epiphane, cet Heretique (*d*) ne l'a miſe dans cet ordre, que parce qu'il ne vou- *Epiph. Hær. 42.*

(d) Οὕτως γὰρ ἐστι πρὸς τὸν Μαρκίωνα κεφάλαιον, ἵνα μηδὲν ὀφθὲν παρ' αὐτῷ ᾖ. Epiph. Hær. 42.

loit rien avoir de droit. Mais St. Paul n'a pas rangé luy-même ſes Epîtres de la maniere que nous les avons preſentement, comme ce Pere le ſuppoſe toûjours dans ſa diſpute contre Marcion. Il avoüe lui-même que les Exemplaires Grecs ne s'accordoient pas tous là-deſſus. Car quand il l'accuſe d'avoir placé l'Epître à Philemon la nieuviéme, que St. Paul avoit miſe, ſelon luy, la derniere, il dit que dans quelques Exemplaires elle eſtoit immediatement avant celle qui eſt écrite aux Ebreux, & qui étoit la quatorziéme dans ces Exemplaires. Il ajoûte (*e*) qu'il y en a d'autres où l'Epître aux Ebreux eſt la dixiéme, immediatement avant les deux qui ſont écrites à Timothée, & celles qui ſont adreſſées à Tite & à Philemon.

Epiph. ibid.

Saint Epiphane témoigne en ce même endroit, (*f*) qu'il n'a aucune remarque à faire ſur l'Epiſtre à Philemon, parce que Marcion l'avoit entierement corrompüe. Tertullien (*g*) aſſûre au contraire, que cette Epître n'a point eſté corrompüe par Marcion, parce qu'elle eſtoit trop courte. Il s'étonne (*h*) ſeulement de ce que cet Heretique ayant reçu une Lettre adreſſée à un particulier, n'a pas voulu reconnoître les deux qui ſont écrites à Timothée, & celle qui eſt à Tite, dans leſquelles il eſt traité d'affaires qui regardent l'Egliſe. Je croy, dit-il, qu'il a affecté de diminuer le nombre de ces Epiſtres. Saint Jerôme parle auſſi de cette Epiſtre à Philemon de la même maniere que Tertullien, (*i*) & il prouve même par l'autorité de

Epiph. ibid. *Tertull. l. 5. adv. Marc. c. 21.* *Tertull. ibid.* *Hieron. proem. in Epiſt. ad Philem.*

(e) Ἄλλα ἢ ἀνλίγεσθα ἔχει τ πρὸς Ἑβραίους δεκάτλω πρὸς τ δύο τ πρὸς Τιμόθεον ϗ Τίτον ϗ Φιλήμονα. Epiph. ibid.

(f) Ἀπὸ ταύτης τ πρὸς Φιλήμονα ἐδὲν παρεθέμεθα λόγ· τὸ ὁλοχερῶς ἀντίω διαστρόφως παρ' αὐτῷ κεῖσθ. Epiph. ibid.

(g) *Soli huic Epiſtolæ brevitas ſua profuit, ut falſarias manus Marcionis evaderet.* Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 21.

(h) *Miror tamen, cùm ad unum hominem literas factas receperit, quid ad Timotheum duas, & unam ad Titum de Eccleſiaſtico ſtatu compoſitas, recuſaverit. Affectavit etiam numerum Epiſtolarum interpolare.* Tertull. ibid.

(i) *Pauli eſſe Epiſtolam ad Philemonem ſaltem Marcione auctore doceantur, qui cùm ceteras Epiſtolas ejuſdem, vel non ſuſceperit, vel quadam in his mutaverit atque corroſerit, in hanc ſolam manus non eſt auſus mittere, quia ſua illam brevitas defendebat.* Hieron. proæm. Comm. in Epiſt. ad Philem.

de Marcion, qu'elle eſt de St. Paul, puis que cet Heretique qui en rejette une partie, & qui a alteré celles qu'il approuve, a reçû celle-ci entiere, à la quelle il n'a, dit-il, point touché, parce qu'elle étoit trop courte.

Si nous en croyons St. Epiphane, Marcion avoit inſeré dans le Livre qu'il avoit intitulé ἀποστολικὸν, *Apoſtolique*, une Epître de Saint Paul à ceux de Laodicée. Mais il avoüe en même temps, que ce que cet Heretique cite de l'Epître aux Laodicéens ſe trouve dans celle qui eſt adreſſée aux Epheſiens. C'eſt pourquoy on ne la doit pas mettre dans le Recueil de Marcion ſous le nom des Epheſiens, mais ſous celui des Laodicéens. Autrement il auroit reçû onze Epîtres de Saint Paul, au lieu qu'il n'en a jamais reconnu que dix. En effet Tertullien lui reproche (*k*) d'avoir changé le titre de l'Epître aux Epheſiens pour y en mettre un autre. Il obſerve neanmoins judicieuſement, que ce changement de titre n'eſt d'aucune importance, parce que St. Paul écrivant à une Egliſe particuliere, écrivoit en même temps à toutes les autres. *Nihil autem de titulis intereſt, cùm ad omnes Apoſtolus ſcripſerit, dum ad quoſdam.* Tertull. ibid.

Il l'accuſe avec plus de raiſon d'avoir oſté de ſon Exemplaire de cette Epiſtre aux Epheſiens, Chap. 2. verſ. 20. le mot de *Prophetes*. Car où nous liſons avec l'Egliſe, *étant edifiés ſur le fondement des Apôtres & des Prophetes*, Marcion liſoit ſeulement, *étant édifiés ſur le fondement des Apôtres*. Il ſemble auſſi que Tertullien ait reproché à Marcion d'avoir oſté ces mots de la même Epiſtre, Chap. 6. verſ. 2. *Car c'eſt le premier commandement accompagné de promeſſe*. Nam etſi Marcion, dit-il, abſtulit, *Hoc eſt enim primum in promiſſione præceptum*, lex loquitur, *honora patrem & matrem*. Saint Jerôme de plus (*l*) a accuſé Marcion d'avoir oſté de ſon Exemplaire de l'Epiſtre aux Galates ces mots, Chapitre 1. verſet 1. *&* Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 17. Hieron. lib. 1. Comm. in Epiſt. ad Gal. c. 1. v. 1.

(k) *Eccleſiæ quidem veritate Epiſtolam iſtam ad Epheſios habemus emiſſam, non ad Laodicenos; ſed Marcion ei titulum aliquando interpolare geſtiit, quaſi & in iſto diligentiſſimus explorator.* Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 17.

(l) *Sciendum quoque in Marcionis Apoſtolo non eſſe ſcriptum*, & per Deum patrem, *volentis exponere Chriſtum non à Deo patre, ſed per ſemetipſum ſuſcitatum.* Hieron. lib. 1. Comm. in Epiſt. ad Gal. c. 1. v. 1.

Deum Patrem, pour faire connoiſtre que Jeſus étoit luy-même l'auteur de ſa reſurrection, & non pas ſon Pere.

Outre les diverſes leçons de l'Apoſtolique des Marcionites qu'on vient de remarquer, le Marcionite qu'on a introduit dans le Dialogue attribué à Origene, dit qu'on ne lit point dans cet Apoſtolique, 1. Cor. 15 : 38. *Orig. Dial. cont. Marc. Sect. 5.* ὁ Θεὸς δίδωσιν αὐτῷ σῶμα καθὼς ἠθέλησεν, *Dieu lui donne un corps comme il veut ;* mais ὁ Θεὸς δίδωσιν αὐτῷ πνεῦμα καθὼς ἠθέλησεν, *Dieu lui donne un eſprit comme il veut.* Et après ces mots ſuivent immediatement ceux-cy dans l'Apoſtolique : Σπείρεται σῶμα ψυχικὸν, ἐγείρεται σῶμα πνευματικὸν· σπείρεται ἐν φθορᾷ, ἐγείρεται ἐν ἀφθαρσίᾳ. *Il eſt ſemé corps animal, il reſuſcite corps ſpirituel. Il eſt ſemé en corruption, il reſuſcite incorruptible.* Ces derniers mots ſe trouvent auſſi dans nos Exemplaires, mais dans un autre ordre.

Tertullien refute ſolidement ces Sectaires, qui ne recevoient de Saint Paul que ce qui s'accommodoit avec leurs faux prejugés, en leur faiſant voir qu'ils pouvoient auſſi-bien rejetter Saint Paul entier, qu'une partie ſeulement. Il demande à Marcion des preuves de ſon Apoſtolique qu'il attribuoit à Saint Paul, *Pauli quoque originem à Marcione deſidero.* Il veut (*m*) qu'il lui donne des marques aſſûrées que ce Livre eſt veritablement de cet Apôtre, & qu'il lui diſe qui lui a donné ce titre, par quelle tradition il eſt venu juſqu'à lui. *Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 1.*

On pourroit faire aujourd'huy les mêmes objections à quelques Proteſtans qui reçoivent les Ecrits des Apôtres, & qui refuſent en même temps de ſe ſoûmettre aux veritables traditions de l'Egliſe, à laquelle ils ſont redevables de ces Ecrits Apoſtoliques. Car qui leur a dit que ce qu'ils liſent ſous le nom de Saint Paul eſt veritablement de luy ? Eſt-ce, dit Tertullien en s'adreſſant à Marcion, parce que cet Apôtre le dit lui-même. *Ipſe ſe Apoſtolum eſt profeſſus.* (*n*) Chacun *Tertull. ibid.*

(m) *Edas velim nobis quo Symbolo ſuſceperis Apoſtolum Paulum, quis illum tituli charactere percuſſerit, quis tranſmiſerit tibi, quis impoſuerit ut poſſis eum conſtanter exponere.* Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 1.

(n) *Profiteri poteſt ſemetipſum quivis ; verùm profeſſio ejus alterius auctoritate conficitur. Alius ſcribit, alius ſubſcribit. Alius obſignat, alius actis refert. Nemo ſibi & profeſſor & teſtis eſt.* Tertull. ibid.

cun, ajoûte-t-il, peut rendre témoignage de soy-même ; mais on ne le croit pas, à moins que cela ne soit attesté par d'autres, parce que personne ne peut être témoin de ses propres faits. Cette preuve est très-forte contre les Marcionites, parce qu'ils ne recevoient point les Actes des Apôtres, qui rendent un grand témoignage à la doctrine contenüe dans les Epîtres de Saint Paul.

L'Auteur du Dialogue contre les Marcionites emploÿe ce même raisonnement pour refuter son Marcionite. (o) Nous ne recevons, disoit ce Marcionite, ni les Prophetes, ni la Loi, parce qu'ils ne sont point de nôtre Dieu. Mais nous recevons l'Evangile & l'Apôtre. Quel Apôtre recevez-vous, lui répond Adamantius, car il y en a plusieurs? Paul, dit le Marcionite. A quoy Adamantius replique, Comment pouvez-vous sçavoir que c'est Paul qui a écrit les Epîtres que vous lisez sous son nom, puis qu'il n'en est fait aucune mention dans l'Evangile. Et comme ces Heretiques ne reconnoissoient que l'Evangile de St. Luc qu'ils avoient ajusté à leurs idées, & leur Apostolique, Adamantius les presse fortement là-dessus, & il conclud contr'eux, qu'aucune Ecriture ne rend témoignage à St. Paul selon leur principe, puis qu'il n'est point parlé de luy dans l'Evangile. Le Marcionite est obligé d'avoir recours à St. Paul qui a écrit de lui-même, *Paul Apôtre de Jesus-Christ.* 2 Cor. 1: v. 1. Mais Adamantius lui oppose ces autres paroles de St. Paul, *Celuy qui se rend témoignage à soi-même n'est pas approuvé.* Il lui fait voir par là, (p) qu'on ne doit point croire celui qui se rend témoignage à soi-même.

Orig. Dial. cont. Marc. sect. 2.

Saint Epiphane reproche de plus à Marcion, d'avoir cité un passage de l'Epître de St. Paul aux Ephesiens sous le titre d'une Epître écrite par cet Apôtre à ceux de Laodicée, *laquelle*, dit-il, *ne fut jamais au nombre des Epîtres de Saint Paul*, ὃ μὴ ἦσης ἐν τῷ ἀποστόλῳ. Mais on peut seulement inferer de là, que Marcion s'étoit trompé dans le titre de cette Epître, lisant

Epiph. Her. 42. n. 12.

(o) Ἡμεῖς προφήτας καὶ νόμον οὐ δεχόμεθα· οὐδὲ γὰρ εἰσὶ τοῦ ἡμετέρου Θεοῦ· δεχόμεθα δὲ τὸ εὐαγγέλιον καὶ τὸν ἀπόστολον. Apud Orig. Dial. contr. Marc. sect. 2.

(p) Οὐδεὶς περὶ αὐτοῦ μαρτυρῶν ἀξιόπιστός ἐστιν. Ibid.

liſant ſous le nom des Laodiceens celle qui eſt écrite aux Epheſiens. Neanmoins Saint Epiphane a raiſon de dire, qu'il n'y a jamais eu aucune Epître aux Laodicéens. Le fragment que Jaques le Fevre, Sixte de Sienne & quelques autres Auteurs ont publié ſous ce titre, & qui a été même imprimé dans quelques Bibles, eſt une piece qui n'a aucune autorité. Ce n'eſt pas que dès les premiers ſiecles de l'Egliſe on n'ait lû une Epiſtre ſous ce même titre attribuée à Saint Paul. Mais les plus ſçavans Peres l'ont rejettée comme un Acte apocryphe, & qui avoit été fait à plaiſir. C'eſt pourquoi St. Jerôme (q) aſſûre que de ſon temps elle étoit rejettée generalement de tout le monde: enſorte qu'il n'y a point d'autre Epître veritable aux Laodicéens que celle qui eſt écrite aux Epheſiens, dont les Marcionites avoient ſeulement changé le titre. Les Heretiques, dit Tertullien en parlant des Marcionites, (r) ont intitulé aux Laodicéens l'Epître que nous liſons adreſſée aux Epheſiens.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Paulo.

Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 11.

Ceux qui ont ſuppoſé une Epître de St. Paul aux Laodicéens, ont pris occaſion de ces paroles de l'Epiſtre aux Coloſſiens, Ch. 4. verſ. 16. *Quand cette Epître aura été luë parmy vous, faites la lire dans l'Egliſe de Laodicée, & qu'on vous liſe auſſi celle des Laodicéens.* Saint Chryſoſtome a obſervé ſur ces derniers mots, (ſ) que quelques Ecrivains avoient remarqué avant luy, que ce n'étoit point une Lettre que St. Paul euſt envoyée aux Laodicéens, mais une Lettre que ceux de Laodicée avoient écrite à Saint Paul, parce qu'il n'y a pas dans le Texte *aux Laodicéens*, mais *écrite de Laodicée.* Ce qui a fait conclurre à Theodoret qui repete la même choſe dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Coloſſiens, que la Lettre aux Laodicéens que quelques-uns produiſoient de ſon temps, étoit une

Chryſ. Homil. 12. in Epiſt. ad Coloſſ.

Theodor. Comm. in c. 4. Epiſt. ad Coloſſ.

(q) *Legunt quidam & ad Laodicenſes, ſed ab omnibus exploditur.* Hieron. de Script. Eccleſ. in Paulo.

(r) *Epiſtola quam nos ad Epheſios præſcriptam habemus, hæretici ad Laodicenos.* Tertull. lib. 5. adv. Marc. c. 11.

(ſ) Τινὲς λέγουσιν ὅτι καὶ ἡ Παύλου πρὸς αὐτοὺς ἐπιγραμμάτιόν ἐστιν, ἀλλὰ ἡ παρ' αὐτῶν Παύλου· οὐ γὰρ εἶπε ἡ πρὸς Λαοδικέας, ἀλλὰ ἡ ἐκ Λαοδικείας, φησὶ, γεγραφῶσιν. Chryſoſt. Hom. 12. in Epiſt. ad Coloſſ.

une Lettre fausse, πλαζμένην ἐπιστολήν. Baronius a eu raison de preferer le sentiment de ces deux Peres Grecs à celuy de quelques Ecrivains Latins, qui ont crû que Saint Paul a écrit quinze Lettres, dont une, selon eux, a été perdüe. Il semble que le P. Amelote ait voulu favoriser ce sentiment, quand il a traduit cet endroit de l'Epître aux Colossiens, *vous lirez aussi celle que j'écris aux Laodicéens.* Mais s'il y avoit de l'ambiguité dans son Texte, il devoit aussi la garder dans sa Version, & ne pas la limiter, en nous donnant une Epître de Saint Paul aux Laodicéens laquelle ne fut jamais, selon le sentiment des anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Je passe sous silence deux autres Epîtres qu'on a aussi publiées autrefois sous le nom de St. Paul, sçavoir une troisiéme aux Thessaloniciens, parce qu'elles ont encore moins de fondement que celle qu'on suppose avoir été écrite aux Laodicéens. On remarquera seulement, que quelques imposteurs de son temps firent courir de fausses Lettres sous son nom, afin d'autoriser par là leur doctrine. Ce qui l'obligea d'écrire son nom au bas de ses Lettres avec une marque particuliere, comme il le témoigne luy-même à la fin de sa seconde Epître aux Thessaloniciens. *2 Thess. 3 : v. 18.*

Je ne m'arresteray point icy sur les Ebionites, dont j'ay déjà assez parlé. Comme ces Heretiques s'étoient declarés ouvertement contre St. Paul, & qu'ils avoient même composé de faux Actes pour décrier sa personne & sa doctrine, ils étoient bien éloignés de recevoir ses Lettres qui détruisoient leurs sentimens. Les Encratites Severiens (t) qui n'avoient pas moins d'aversion pour ce Saint Apôtre, rejetterent aussi entierement ses Epîtres. Origene fait de plus mention d'une certaine Secte qui prenoit le nom de Helcesaïtes, laquelle (v) ne recevoit qu'une partie du Canon des Livres Sacrés tant du Vieux

Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 29.

Orig. apud Euseb. Histor. Eccles. lib. 6. c. 38.

(t) Βλασφημοῦντες ἡ Παῦλον ἀποστολον ἀθετοῦσιν αὐτοῦ τὰς ἐπιστολάς. Euseb. Hist. Eccles. lib. 4. c. 29.

(v) Ἀπὸ τινὰ λόγον τοῦτον γεγραφῆς, λέγεται, φησὶν πάλιν λόγον τινὸς παλαιᾶς καὶ εὐαγγελικῆς· ἀποστολον τέλειον ἀπεθέτο. Orig. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 6. cap. 38.

Vieux que du Nouveau Teſtament, mais elle rejettoit tout St. Paul, & (x) avoit forgé je ne ſçay quel Livre qu'elle feignoit être deſcendu du ciel. *Orig. ibid.*

Il n'eſt pas étonnant que tant d'anciens Heretiques ayent rejetté ouvertement les Ecrits de Saint Paul ; parce qu'ils pretendoient que n'ayant point vû Jeſus-Chriſt, il ne pouvoit pas ſe dire ſon Apôtre. Ils l'accuſoient de plus d'avoir enſeigné des choſes qui étoient contraires à la Loy de Dieu. En un mot ils le regardoient comme un novateur, qui ſous pretexte, diſoient-ils, d'introduire le Chriſtianiſme parmy les Gentils, avoit ruiné le Sabbat, la Circonciſion & les autres ceremonies de l'ancienne Loy. C'eſt pourquoy ce St. Apôtre parle ſouvent dans ſes Lettres, de ſon Apoſtolat que ſes ennemis lui conteſtoient mal-à-propos. Bien qu'ils n'euſt pas vû Jeſus-Chriſt, il prouve invinciblement qu'il n'a apporté aucunes nouveautés dans l'Evangile, puis qu'il n'a rien avancé qu'il n'en euſt auparavant conferé avec les Apôtres. C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, que Saint Paul (y) alla exprès à Jeruſalem pour deliberer avec les Apôtres ſur tout ce qui appartenoit à l'a predication de l'Evangile, pour ne rien faire qui fût oppoſé à leur doctrine. Il ajoûte qu'après que cet Apôtre eût conferé avec eux, & qu'ils demeurerent d'accord d'une regle certaine & aſſûrée de la foi, ils ſe ſeparerent pour aller chacun de ſon côté annoncer l'Evangile de J. Chriſt. *Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 2.*

Saint Auguſtin s'appuye ſur ce même principe pour rejetter une fauſſe Epître que les Manichéens avoient publiée ſous le nom de Jeſus-Chriſt. Y a-t-il quelqu'un aſſez fou, dit ce ſçavant Pere, pour croire que l'Epître que Manichée attribüe à Jeſus-Chriſt ſoit veritable, & que l'Evangile de St. Matthieu qui s'eſt toûjours conſervé dans l'Egliſe ne ſoit point de ce Saint Apôtre ? Il demande ſi l'on peut rece- *Aug. lib. 28. cont. Manich. c. 4.*

(x) Βέλον τινὰ φέρεσιν ἰδῦ λέγουσιν ἐξ ἀέρος καταπεπωκέναι. Orig. ibid.

(y) *Propterea Hieroſolymam aſcendit ad cognoſcendos Apoſtolos & conſultandos, ne fortè in vacuum cucurriſſet, id eſt, ne non ſecundùm illos evangelizaret. Denique ut cum auctoribus contulit & convenit de regulâ fidei, dexteras miſcuere, & exinde officia prædicandi diſtinxerunt.* Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 2.

recevoir raiſonnablement le témoignage d'un homme inconnu, qui n'a paru dans le monde que plus de deux cens ans après J. Chriſt, (z) puis que l'Egliſe même ne croiroit pas à Saint Paul qui a été appellé à l'Apoſtolat immediatement après l'aſcenſion de Nôtre Seigneur, s'il n'avoit conferé avec les Apôtres de la doctrine qu'il prêchoit.

C'eſt une maxime reçûë generalement de tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que Jeſus-Chriſt ſeul eſt l'auteur de la Religion Chrêtienne, & que ſes Apôtres qui ont été les témoins de ſes actions & de ſes paroles ne nous ont rapporté que ce qu'ils avoient vû, ou ce qu'ils avoient appris de leur Maître. Lors qu'on a objecté aux premiers Peres, qu'on ne devoit point recevoir les Evangiles de Saint Marc & de Saint Luc, ni même les Epîtres de Saint Paul, parce que les Auteurs de ces Ecrits n'étoient point Apôtres, mais *Apoſtoliques:* ils ont répondu que ces hommes Apoſtoliques n'ont rien que ce qu'ils avoient appris des Apôtres qui ont été leurs Maîtres. Ils ont conclu de là, que leurs Ecrits devoient avoir la même autorité, que ſi les Apôtres mêmes en étoient les Auteurs. C'eſt pourquoy quand Tertullien parle de Saint Luc & de Saint Marc, qui n'étoient, ſelon luy, qu'Apoſtoliques, il ajoûte en même temps, que ces Apoſtoliques n'étoient (*aa*) pas ſeuls, ayant écrit conjointement avec les Apôtres, & après les Apôtres; & qu'ainſi leur doctrine ne peut être ſuſpecte, puis qu'elle a été autoriſée par leurs Maîtres, & même par Jeſus-Chriſt qui avoit établi ces Maîtres. On appliquera à St. Paul ce que Tertullien dit icy de St. Marc & de St. Luc. Et par là on ſatisfera à toutes les objections des anciens Heretiques, qui refuſoient de recevoir

Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 2.

(z) *Cùm ipſe Apoſtolus Paulus poſt aſcenſionem Domini de cœlo vocatus, ſi non inveniret in carne Apoſtolos, quibus communicando & cum quibus conferendo Euangelium ejuſdem eſſe ſocietatis appareret, Eccleſia illi omninò non crederet.* Aug. lib. 28. cont. Manich. c. 4.

(aa) *Si & Apoſtolicos, non tamen ſolos, ſed cum Apoſtolis & poſt Apoſtolos, quoniam pradicatio diſcipulorum ſuſpecta fieri poſſet de gloriæ ſtudio, ſi non adſiſtat illi auctoritas magiſtrorum, imò Chriſti qui magiſtros Apoſtolos fecit.* Tertull. lib. 4. adv. Marc. c. 2.

voir ſes Ecrits, parce qu'ils nioient qu'il fuſt veritablement Apoſtre.

J'ay parlé cy-deſſus des Manichéens, qui ne recevoient de Saint Paul que ce qui s'accordoit avec l'idée qu'ils s'étoient formée de la Religion Chrêtienne. Ces Sectaires combattoient le bon ſens. Car s'étoit aſſez qu'ils ne puſſent accorder deux paſſages de cet Apoſtre, pour conclurre que l'un des deux étoit neceſſairement corrompu; n'étant pas poſſible, diſoient-ils, qu'il eût deſtruit en un endroit ce qu'il avoit avancé en un autre. Quand on demande à Fauſte, s'il recevoit l'Apoſtre, *Apoſtolum accipis?* il répond qu'il le reçoit: & lors qu'on lui prouve par les Ecrits de Saint Paul, qu'il doit croire que Jeſus-Chriſt Fils de Dieu tire ſon origine de David ſelon la chair, il dit alors, (*bb*) qu'il n'eſt pas croyable que l'Apôtre de Dieu ait écrit des choſes qui ſont contraires, & qui ſe détruiſent l'une l'autre. Il veut que les Epîtres de Saint Paul ayent été interpolées, auſſi-bien que les Evangiles.

Apud Aug. lib. 11. cont. Fauſt. c. 1.

Et pour faire mieux connoître la ſubtilité de ſon eſprit à inventer de nouvelles reponſes, il ajoûte qu'on peut concilier cet Apoſtre avec luy-même, en diſant qu'il a deux opinions là-deſſus, & que ce qu'on objecte étoit ſon ancien ſentiment, qu'il avoit abandonné après avoir été mieux inſtruit.

Mais laiſſons là ces Heretiques qui n'avoient aucuns principes arreſtés, & qui étoient pour cela quelquefois obligés de recourir à leur Paraclet qui étoit leur grande machine. Nous voyons à peu près la même choſe de noſtre temps dans quelques Proteſtans illuminés, qui faute de bon ſens recourent à je ne ſçay quel eſprit particulier qui leur découvre ce qu'il y a de plus caché dans les myſteres de la Religion Chrêtienne. Je prie ces gens-là de faire reflexion ſur la conduite des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques dans leurs diſputes contre les Heretiques, & ſur leur maniere de raiſonner. Ils n'y trouveront ni Paraclet, ni eſprit particulier, mais des raiſonnemens ſolides & tout-à-fait éloi-

(bb) *Non equidem crediderim Apoſtolum Dei contraria ſibi ſcribere potuiſſe, & modò hanc, modò illam de Domino noſtro habuiſſe ſententiam.* Apud Aug. lib. 11. cont. Fauſt. c. 1.

éloignés du fanatisme qui regne dans nostre siecle.

Enfin pour revenir à Saint Paul, la bizarrerie de ces anciens Heretiques étoit si grande, que St. Irenée fut obligé de refuter quelques Sectaires (*cc*) qui assûroient qu'il n'y avoit que cet Apôtre qui eût connu la verité, & que c'étoit luy seul qui avoit eu la revelation des mysteres de l'Evangile. Mais Saint Irenée les combattit par les paroles mêmes de Saint Paul qui a rendu témoignage à l'Apostolat de St. Pierre.

Iren. adv. Her. lib. 2. c. 13.

CHAPITRE XVI.

De l'Epitre aux Ebreux en particulier. Si elle est de St. Paul & Canonique. Ce que l'antiquité a crû là-dessus tant dans l'Orient que dans l'Occident. Sentimens de ces derniers siecles sur cette Epistre.

COmme je n'ay autre dessein dans cet Ouvrage, que de parler du Texte du Nouveau Testament, & d'assûrer autant qu'il m'est possible les Ecrits des Apôtres, je ne m'arresteray point à traiter en particulier du sujet de chaque Epistre de St. Paul. Cela appartient plûtost à un Commentateur de l'Ecriture, qu'à une Histoire Critique du Texte. C'est pourquoy je viens tout-d'un-coup à l'Epitre aux Ebreux qui semble avoir esté contestée dans l'antiquité, principalement dans les Eglises d'Occident, dont quelques-unes ont refusé de la lire dans les Assemblées publiques. Il se trouve même encore aujourd'huy de sçavans Critiques qui doutent que St. Paul en soit l'Auteur, bien qu'ils la reconnoissent pour Divine & Canonique. C'est pourquoy il est à propos d'examiner les Actes que nous avons là-dessus.

Si l'on suit cette regle de Tertullien qui est appuyée sur le bon sens, *Que cela est vray qui est le plus ancien*, *Illud verum quod prius*, il n'y aura aucun lieu de douter que l'Epistre aux Ebreux ne soit veritablement de Saint Paul. Car toute l'Eglise Orientale semble n'en

(cc) *Eos autem qui dicunt, solum Paulum veritatem cognovisse, cui per revelationem manifestum est mysterium, ipse Paulus convincat eos dicens unum & ipsum Deum operatum Petro in Apostolatu circumcisionis, & sibi in Gentes.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 13.

avoir point douté. Les Ariens ont esté les premiers dans cette Eglise qui l'ayent rejettée avec opiniastreté, voyant qu'elle n'étoit pas favorable à leurs nouveautés. En quoy ils s'opposerent au consentement universel des Eglises d'Orient. C'est ce qui a fait dire à Theodoret en parlant de ces Heretiques, (a) qu'ils devoient au moins avoir égard à la longueur du temps, & considerer que cette Epistre avoit esté lûë dans les Eglises depuis qu'elles avoient reçu les Ecrits des Apostres. (b) Il leur oppose de plus le témoignage d'Eusebe de Cesarée qui ne pouvoit pas leur estre suspect, parce qu'ils le regardoient comme un de leurs chefs. Or cet Eusebe a reconu que l'Epistre adressée aux Ebreux étoit de St. Paul, & que tous les Anciens l'avoient ainsi crû.

Theodor. Præf. Comm. in Epist. ad Hebr.

Theodor. ibid.

Pour ce qui est du témoignage des Anciens, cela ne peut estre vray que de ceux de l'Eglise Orientale. Car Eusebe a remarqué luy-même, que quelques-uns ne recevoient point cette Epistre dans les Eglises d'Occident. Mais on doit compter pour rien l'autorité de ces Ecrivains Occidentaux, puis que St. Clement Evêque de Rome qui a vécu avant eux, l'a citée dans la Lettre qu'il écrivit au nom de son Eglise à ceux de Corinthe, comme le même Eusebe nous en assûre. Il prouve par l'autorité de ce Disciple des Apostres, que l'Epistre aux Ebreux a esté mise avec raison au nombre des Ecrits Apostoliques. Il ne doute nullement de l'Auteur, parce que la plus-part des anciens Docteurs de l'Eglise, sur tout dans l'Orient, ont crû qu'elle étoit veritablement de Saint Paul. Mais comme ils ont supposé qu'il l'a écrite en Ebreu,

---

(a) Εἰδέναι δὲ αὐτὸς, ὅτι καὶ μηδὲν ἧττον τοῦ χρόνου γῆν ἀιδεσθῆναι τὸ μῆκος· ἐν ᾧ τῆς Παυλείου ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἀναγινώσκοντες διετέλεσαν αἱ ἐκκλησίαις τρόφιμοι· ἐξ ὧν δὴ τῶν Ἀποστολικῶν γραμμάτων αἱ τοῦ Θεοῦ μεμέλαχον ἐκκλησίαι, ἐξ ἐκείνης καὶ τοὺς Ἑβραίους Παῦλος τὴν ὠφέλειαν καρπώσηται. Theod. Præf. Comm. in Epist. ad Hebr.

(b) Εἰ δὲ μηδὲ τοῦτο ἱκανὸν πεῖσαι αὐτὸς, Εὐσεβίου γῆν ἔχειν πιστεῦσαι τῷ Παλαιστίνῳ, ὃν τῶν οἰκείων δογμάτων ἀποκαλοῦσι συμήγορον· ἢ ὅτος δὲ τὸν θειότατον Παῦλον τῆς Παυλείου ὁμολόγησεν εἶναι· καὶ τοὺς παλαιοὺς ἁπαντᾶς ταύτῃ περὶ αὐτῆς ἔφησεν ἐσχηκέναι. Theod. ibid.

Ebreu, ils ne conviennent point de l'Interprete. (c) Les uns, dit Eusebe, pretendent qu'elle a esté traduite par St. Luc, & d'autres par Saint Clement. Il appuye ce dernier sentiment sur le stile de cette Epistre qui approche fort de celuy de St. Clement. Clement d'Alexandrie prouve au contraire par cette ressemblance de stile, que l'Epître aux Ebreux qu'il assûre estre de St. Paul, a esté traduite par St. Luc.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. c. 38.

Clem. Alex. in Hypot. apud Eus. Hist. Eccl. lib. 6. c. 14.

Origene qui a écrit des Homilies sur l'Epître aux Ebreux, a crû (d) que pour ce qui regardoit les choses, elles sont de St. Paul; mais que les expressions sont trop nobles & trop elegantes pour estre de St. Paul, qui écrivoit d'une maniere très-simple. Ce sçavant Critique n'attribüe pas cette diversité de stile au Traducteur, mais à celuy qui a mis par écrit les pensées de St. Paul. (e) Je croy, dit Origene, que les pensées sont de cet Apôtre, mais que la diction est d'un autre qui a recueilly les pensées de son Maître pour les mettre par écrit. Ce qu'il ajoûte neanmoins en ce même endroit, fait connoître que dès son temps il y avoit quelques Eglises qui n'attribuoient point à St. Paul l'Epître aux Ebreux; & il juge même qu'on ne pouvoit rien assûrer de bien certain touchant celuy qui l'avoit écrite. (f) Si quelque Eglise, dit-il, lit cette Epître comme de St. Paul, elle est loüable en cela; car ce n'est pas sans raison que les Anciens ont crû qu'elle étoit de luy: mais il n'y a que Dieu seul qui sçache celuy qui l'a écrite.

Orig. Hom. in Epist. ad Hebr. apud Eus. Hist. Eccl. lib. 6. c. 25.

Orig. ibid.

Ibid.

Les Peres Grecs qui ont vécu avant & après Origene, & même

(c) Οἱ μὲν τὴν εὐαγγελιστοῦ Λουκᾶν· οἱ δὲ τὴν Κλήμεντος τοῦτον αὐτῇ ἐμφερεῖσαν λέγουσι τὴν γραφήν· ὁ δὲ μᾶλλον ἂν ἀληθὲς. Euseb. Hist. Eccl. lib. 3. c. 38.

(d) Ὁ χαρακτὴρ τῆς λέξεως τοῦ ἀποστόλου ὑπομεμφομένης ὑπογνοίη ἂν τὸ ἐν λόγῳ ἰδιωτικὸν τοῦ ἀποστόλου ὁμολογήσαντα ἑαυτὸν ἰδιώτην εἶναι τῷ λόγῳ, τυπικῶς φράσαντος. Orig. Homil. in Epist. ad Hebr. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 6. cap. 25.

(e) Ἐγὼ δὲ ἀποφαινόμενος εἴποιμ' ἂν ὅτι τὰ μὲν νοήματα τοῦ ἀποστόλου ἐστίν· ἡ δὲ φράσις καὶ ἡ σύνθεσις ἀπομνημονεύσαντός τινος τὰ ἀποστολικὰ, καὶ ὡσπερεὶ σχολιογραφήσαντος τὰ εἰρημένα ὑπὸ τοῦ διδασκάλου. Orig. ibid.

(f) Εἴ τις οὖν ἐκκλησία ἔχει ταύτην τὴν ἐπιστολὴν ὡς Παύλου, αὐτὴ εὐδοκιμείτω καὶ ἐπὶ τούτῳ· οὐ γὰρ εἰκῇ οἱ ἐρχαῖοι ἄνδρες ὡς Παύλου αὐτὴν παραδεδώκασιν· τίς δὲ ὁ γράψας τὴν ἐπιστολὴν, τὸ μὲν ἀληθὲς Θεὸς οἶδεν. Orig. ibid.

même la plus-part des Heretiques, ne la citent point sous d'autre nom que sous celuy de ce St. Apôtre. Les Melchisedeciens, qui preferoient Melchisedec à J. Christ, appuyoient leur sentiment sur l'Epistre de St. Paul aux Ebreux. Les Cathares, qui étoient une branche des Novatiens, se fondoient aussi sur ces paroles de cette Epistre, Chap. 6. *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés soient renouvellés par la penitence.* Hieracas Egyptien qui a été le Chef de la Secte des Hieracites, laquelle fut embrassée par plusieurs Moines d'Egypte, pretendoit prouver par cette même Epistre aux Ebreux, que Melchisedec étoit le St. Esprit. Enfin plusieurs autres Heretiques qui étoient sortis de l'Eglise ne l'attribuoient point à d'autre qu'à St. Paul. Ce qui me fait croire que cette opinion étoit fondée sur une ancienne tradition des Eglises.

Melchis. apud Epiph. Her. 55.

Cath. apud Epiph. Her. 59.

Hierac. apud Epiph. Her. 67.

Cajus cependant celebre Ecrivain qui vivoit au commencement du III. siecle sous le Pape Zephyrin, dans une dispute qu'il eut à Rome avec les Cataphryges, & qui fut publiée, reconnoît seulement treize Epistres de Saint Paul, ne parlant point de celle qui est adressée aux Ebreux. Eusebe qui a fait mention de cette dispute observe (*g*) que quelques Romains ne recevoient point encore de son temps l'Epistre aux Ebreux comme de St. Paul: & en un autre endroit où il parle des Epistres des Apôtres, après avoir dit que les quatorze Epistres de St. Paul sont connües de tout le monde, il ajoûte (*h*) que quelques-uns ont rejetté celle qui est écrite aux Ebreux, sous pretexte que l'Eglise Romaine ne la croyoit point de Saint Paul.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 6. c. 20.

Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. c. 3.

Baronius n'a pas rendus justice à cet Historien, quand il l'a accusé d'avoir voulu favoriser par ces paroles le party des Ariens ses bons amis, & insinuer que l'Eglise Romaine avoit douté de la verité de cette Epistre. Car outre qu'Eu-

Baron. ann. Ch. 60. n. 43.

(g) Ἐπὶ δὲ τοῖς δεῦρο πρὸς Ῥωμαίων τισὶν οὐ νομίζεται ἔτι δοκοῦλα τυγχάνειν. Euseb. Hist. Eccl. lib. 6. c. 20.

(h) Ὅτι γε μὴν τινὲς ἠθετήκασι καὶ πρὸς Ἑβραίους, πρὸς δὲ Ῥωμαίων ἐκκλησίας ὡς μὴ Παύλου ἂν οὕτω ἀνθλέγειν φήσαντες, οὐ δίκαιον αἰγνοεῖν. Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. c. 3.

qu'Eusebe ne rapporte en ce lieu-là qu'un simple fait qui étoit constant, & que St. Jerôme a expliqué ensuite plus au long, il se declare ouvertement en ce même lieu en faveur de ceux qui croyoient que l'Epistre aux Ebreux étoit veritablement de Saint Paul, quand il ajoûte qu'il expliquera dans la suite de son Histoire quelle a été là-dessus la creance des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il s'en est acquitté d'une maniere qui fait assez connoistre qu'aucun de ces Anciens, même dans l'Eglise Romaine, n'avoit douté avant Cajus de l'autorité de l'Epistre aux Ebreux. Tertullien neanmoins l'a attribuée à St. Barnabé, sans nous en marquer les raisons.

Euseb. ibid.

Le même Baronius se trouve bien plus embarrassé, quand il veut expliquer la pensée de St. Jerôme, qui assûre que bien que cette Epistre ait esté toûjours reçûë comme de St. Paul dans les Eglises d'Orient, (*i*) les Latins ne la mettent point communément au nombre des Epistres Canoniques: ce qu'il repete en quelques autres endroits de ses Ouvrages. Mais comme la plus-part des Peres Latins ont reconnu avant luy, & même de son temps, cette Epistre, non seulement pour être Canonique, mais aussi pour être de Saint Paul, ce Cardinal croit que St. Jerôme s'est trompé, s'en rapportant entierement au témoignage de Cajus & d'Eusebe, sans consulter l'usage des Eglises Latines.

Hieron. Epist. ad Dardan.

J'avoüe que ce Pere n'a fait que copier selon sa coûtume dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, quand il parle de Cajus, les paroles d'Eusebe. Mais on ne peut pas dire la même chose des autres endroits où il assûre independemment d'Eusebe, que cette Epistre n'est point reçûë communément chez les Latins. *Paulus Apostolus*, dit-il dans son Commentaire sur Isaïe, *in Epistolâ ad Hebræos, quam Latina consuetudo non recipit.* Il ajoûte peu après, (*k*) qu'on rejettoit

Hieron. Comm. in Is. lib. 2. c. 6.

(i) *Eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas Canonicas.* Hier. Epist. ad Dardan.

(k) *Pauli quoque idcircò ad Hebræos Epistola contradicitur, quod ad Hebræos scribens utatur testimoniis quæ in Hebraïs voluminibus non habentur.* Hieron. Comm. in Is. lib. 2. c. 6.

toit cette Epiſtre de Saint Paul, parce que écrivant à des Ebreux, il ſe ſervoit de témoignages de l'Ecriture qui ne ſe trouvoient point dans leurs Exemplaires. Cela prouve évidemment, qu'il y avoit des Egliſes en ce temps-là où l'on ne reconnoiſſoit point l'Epiſtre aux Ebreux comme Canonique. Ce qu'on ne peut entendre que des Egliſes d'Occident, puis qu'il convient qu'elle étoit generalement approuvée dans toutes les Egliſes d'Orient. Il témoigne de plus dans ſa Lettre à Dardanus, (*l*) que ſans avoir égard à la coûtume de ſon tems, il recevoit l'Epiſtre aux Ebreux & l'Apocalypſe comme des Livres Canoniques, bien que les Latins ne reçûſſent point la premiere, & les Grecs la ſeconde. Il prefere en ce lieu-là l'autorité des Anciens qui avoient cité ces deux Ouvrages comme Canoniques, à l'uſage de ſon temps. On ne peut donc pas dire avec le Cardinal Baronius, que St. Jerôme, lors qu'il aſſûre que de ſon temps on ne recevoit point communément chez les Latins l'Epiſtre aux Ebreux, n'ait eu égard qu'au témoignage de Cajus, & qu'il n'ait fait que copier les paroles d'Euſebe : car il parle clairement de la coûtume de ſon temps.

Hieron. ibid.

Hieron. Epiſt. ad Dard.

Mais Saint Hilaire, dit-on, Optat, St. Ambroiſe, St. Auguſtin, & quelques autres Peres qui ont vécu avant St. Jerôme, ou en même temps que luy, n'ont point douté que cette Epître ne fuſt non ſeulement Canonique & Divine, mais ils ont même crû qu'elle étoit de St. Paul. Comment ſe peut-il donc faire que ce Pere ait aſſûré qu'elle n'étoit point reçûë de ſon temps chez les Latins? Il eſt vray que ces Peres qui étoient Latins, & dont quelques-uns vivoient en même temps que Saint Jerôme, ont tous attribué à Saint Paul l'Epître adreſſée aux Ebreux. Ce qu'il fait auſſi luy-même en pluſieurs en-

(l) *Quòd ſi Epiſtolam ad Hebræos Latinorum conſuetudo non recipit, inter Scripturas Canonicas, nec Græcorum quidem Eccleſia Apocalypſim Joannis eâdem libertate ſuſcipiunt, & tamen nos utramque ſuſcipimus, nequaquàm hujus temporis conſuetudinem, ſed veterum ſcriptorum auctoritatem ſequentes, qui plerumque utriuſque abutuntur teſtimoniis, non ut interdùm de apocryphis facere ſolent, ſed quaſi canonicis & eccleſiaſticis.* Hier. Epiſt. ad Dard.

endroits de ses Ouvrages. Je ne concluerai pourtant pas de là avec Baronius, que ce sçavant homme n'a pas fait assez de reflexion sur la pratique de son Eglise, (*m*) & qu'il s'en est rapporté trop legerement au témoignage d'Eusebe: mais je diray qu'il faut mettre de la difference entre l'usage des Eglises, & le témoignage des Ecrivains particuliers. Quand St. Jerôme a écrit que de son temps on ne recevoit point l'Epître aux Ebreux chez les Latins, il a marqué l'usage de plusieurs Eglises d'Occident qui ne la lisoient point en effet dans leurs Assemblées publiques. Ce qui n'a pas empêché que les Peres de ce temps-là ne l'ayent reconnüe comme étant Canonique, & même de St. Paul. Il sera facile de concilier par cette voye Saint Jerôme avec quelques autres Peres Latins.

Baron. ann. Ch. 60. n. 52.

Ce qui confirme la distinction qu'on vient de faire de l'usage des Eglises & des Ecrivains particuliers, c'est qu'on trouve de très-anciens Manuscrits Grecs des Epîtres de Saint Paul auxquels l'ancienne Version Latine est jointe, où l'Epître aux Ebreux a été separée exprès du corps des Epîtres. On ne peut point, ce me semble, donner d'autre raison de cette separation, sinon que les Latins qui ont copié ces Exemplaires, comme je le prouveray plus bas, ne lisoient point cette Epître dans leurs Eglises. Au reste on remarquera que les anciens Auteurs Latins n'ont pas tous attribué à St. Paul l'Epistre aux Ebreux. Car outre que Tertullien ne la cite que sous le nom de St. Barnabé, il n'y a pas d'apparence qu'elle fût reçûë comme Canonique dans l'Eglise de St. Cyprien, puis qu'il ne se sert jamais de son autorité dans tous ses Ouvrages. De nous dire avec Baronius, que ce St. Evêque a suivy en cela Tertullien, qu'il lisoit toûjours, & qu'il appelloit son Maistre, ce n'est pas resoudre la difficulté. Je ne doute nullement que si l'Epistre aux Ebreux avoit été lûë de son temps publiquement dans son Eglise, comme étant de Saint Paul, il ne l'eût citée aussi-bien que les autres.

(m) *Hæc igitur cùm ex Eusebio Hieronymus exscripserit, majorem illi quàm par erat fidem tribuit, dùm putavit Latinos dictam Epistolam non recipere.* Baron. ann. Ch. 60. n. 52.

Pour ce qui eſt des raiſons qu'on objecte contre cette Epiſtre, elles ne ſont pas aſſez fortes pour deſtruire les témoignages d'un ſi grand nombre d'Auteurs qui l'ont attribuée à Saint Paul. Premierement, l'objection que St. Jerôme propoſe dans ſes Commentaires ſur Iſaie, & qui eſt tirée des paſſages du Vieux Teſtament, que l'Auteur de cette Epiſtre n'a pas pris du Texte Ebreu, mais de la Verſion Grecque des Septante, ne prouve rien du tout. Il faudroit avoir monſtré auparavant, qu'elle a été d'abord écrite en Ebreu: ce qu'on ne monſtrera pas facilement. Quand même cela ſeroit vrai, on pourroit toûjours dire, comme de l'Evangile de Saint Matthieu, que le Traducteur Grec a mis dans ſa Verſion les paſſages du Vieux Teſtament ſelon les Septante, qui étoient lûs en ce temps-là par la plus-part des Juifs.

Hieron. Comm. in Iſ. lib. 2. c. 6.

Si nous ſuivons le ſentiment d'Origene qui a été ſçavant dans la Critique des Livres Sacrés, cette Epiſtre a été compoſée en Grec par quelqu'un des Scribes ou Diſciples de St. Paul, lequel Diſciple a ſeulement mis par écrit ce qu'il avoit appris de ſon Maiſtre. On répondra par là à une autre objection qu'on forme ordinairement contre cette Epiſtre à cauſe de la diverſité du ſtile. On prétend qu'il eſt bien different du ſtile des autres Epîtres de Saint Paul. Theophilacte qui s'eſt fait cette même objection, veut (*n*) que Saint Paul l'ait écrite en Ebreu, & qu'elle ait été traduite en Grec par Saint Luc, comme quelques-uns le croyent, ou par St. Clement; ce qu'il juge plus probable, à cauſe de la reſſemblance du ſtile.

Theoph. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Hebr.

On objecte en troiſiéme lieu, que ſi cette Epiſtre étoit de St. Paul, il auroit mis ſon nom à la teſte, comme il a fait dans ſes autres Epiſtres. Theodoret qui a rapporté cette objection de la part des Ariens, répond qu'il y a bien de la difference entre cette Lettre, & les autres qui portent le nom de cet Apôtre.

(n) Εἰ δὲ τὸ χαρακτῆρος σκάνδαλον τίθενται, μαθέτωσαν ὅτι Παῦλος μὲν Ἑβραΐδι γλώττῃ τὸ εὐαγγέλιον ἐκήρυττεν, ὅτι πρὸς Ἑβραίους ὁ λόγον ποιούμενος· οἷς δὲ τὸ Ἑλλάδα μετεπέμψατο, ὡς μέν τινες ἀπὸ Λουκᾶ, ὡς δὲ ἕτεροί φασιν, ἀπὸ Κλήμεντος, ἔδοξε κρεῖττον εἶναι τὸ χαρακτῆρος. Theoph. Comm. in c. 1. Epiſt. ad Hebr.

Theodor. praf. Comm. in Epist. ad Hebr.

Apôtre. Il s'eſt nommé, ſelon luy, au commencement de celles-cy qui étoient écrites à des Gentils, parce qu'il étoit leur Apôtre; au lieu qu'écrivant à des Juifs dont il n'étoit pas l'Apôtre il n'a pas été à propos qu'il miſt ſon nom au commencement de ſa Lettre. Les Ariens avoient pû voir cette reponſe dans les Ouvrages de Clement d'Alexandrie qui vivoit avant la naiſſance de leur hereſie, & qui en donne encore une autre au même endroit; mais elle n'eſt appuyée que ſur une conjecture, auſſi-bien que la premiere. Il dit (*o*) qu'il étoit de la prudence de St. Paul de ne pas mettre ſon nom à la tête d'une Lettre qu'il écrivoit à des gens qui étoient preoccupés contre luy; & qu'il fit ſagement de ne ſe nommer point, pour ne les pas empêcher de la lire.

Clem. Alex. in Hypot. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 14.

Il y a une quatriéme raiſon qui paroiſt plus forte que les precedentes, pour ne pas attribuër à Saint Paul l'Epiſtre aux Ebreux. Il ſemble que celuy qui en eſt l'Auteur ait voulu condamner abſolument toute penitence après le Baptême. Car il dit Chap. 6. qu'il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois illuminés, c'eſt-à-dire, baptizés & qui ſont tombés après cela, ſoient renouvellés par la penitence. Cela eſt manifeſtement oppoſé à la doctrine du Nouveau Teſtament, & à la pratique de l'Egliſe. Il y a bien de l'apparence que ce fut ce qui obligea quelques Egliſes Latines à ne lire point publiquement cette Epiſtre dans leurs Aſſemblées, principalement depuis que les Novatiens s'en ſervirent pour appuyer leur Schiſme. (*p*) Les Novatiens, dit Theodoret, employent ces paroles pour combattre la verité. J'ay trouvé la réponſe à cette objection dans une ancienne Traduction Latine qui a été faite avant St. Jerôme. Car au lieu que dans la Vulgate d'aujourd'huy on a traduit le mot Grec ἀδύνατον, par *impoſſible*, il y a dans cette ancienne Verſion *difficile*: & ce qui merite d'ê-

Epiſt. ad Hebr. c. 6. v. 4. 6.

Theodor. Comm. in c. 6. Epiſt. ad Hebr.

(o) Ἑβραίοις δὲ ἐπιστέλων ἀφειδίᾳ ἐληφέναι καὶ αὐτὸ, ἢ ὑποπτεύσαι αὐτὸν, συνέβαινε πάνυ εἰκὸς ἐν ἀρχῇ ἀπέτρεψεν αὐτοὺς τὸ ὄνομα θεῖον. Clem. Alex. in Hypotyp. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 14.

(p) Ταῦτα οἱ Νοβάτου κατὰ τῆς ἀληθείας ἐπλέξαν τὰ ῥητά. Theod. Comm. in c. 6. Epiſt. ad Hebr.

tre obſervé, c'eſt qu'elle ſuit ordinairement à la lettre les mots du Texte Grec, enſorte qu'elle en eſt barbare; mais en ce lieu-là elle eſt plûtôt ſelon le ſens, que ſelon la rigueur de la lettre. Cela fait voir qu'en ces temps-là les Latins trouvoient cette expreſſion dure, & contraire au ſentiment de l'Egliſe. Ce fut auſſi en partie ce qui porta Luther à nier d'abord que l'Epiſtre aux Ebreux fût de Saint Paul, ni d'aucun des Apôtres.

Eraſm. Not. in Epiſt. ad Hebr.

Eraſme a remarqué dans ſes Notes ſur cette Epiſtre, que Saint Ambroiſe qui a écrit des Commentaires ſur les Epiſtres de St. Paul, n'en a point fait ſur celle-cy, parce qu'elle n'a été reçûë que fort tard dans l'Egliſe Romaine. Il ajoûte, que les Grecs l'ont reçûë avec plaiſir, parce qu'elle étoit contraire aux Ariens qui la rejettoient. Mais il ſe trompe, attribuant à St. Ambroiſe des Commentaires qui ne ſont point de luy, & que les plus habiles Critiques croyent être d'Hilaire Diacre de Rome. Il n'eſt pas vray de plus, qu'elle ait été plus approuvée par les Grecs depuis qu'elle a été rejettée par les Ariens; car Clement d'Alexandrie qui a vécu avant Arius, a aſſûré qu'elle étoit de St. Paul; outre que ceux qui ont diſputé contre les Ariens, leur ont oppoſé là-deſſus le conſentement univerſel des Ecrivains Eccleſiaſtiques avant la naiſſance de leur hereſie.

Le méme Eraſme ſcandaliſa la plus-part des Theologiens, principalement ceux de la Faculté de Paris, par ces deux propoſitions: (q) *L'on a toûjours douté de l'Auteur de l'Epître aux Ebreux, & pour dire la verité, j'en doute encore.* Cela choqua ſi fort ces ſages Maiſtres de Paris, qu'ils cenſurerent ces propoſitions de cette maniere. (r) *Ces deux propoſitions ſont inſolentes & ſchiſmatiques, contre l'uſage & les decrets de l'Egliſe dans les Conciles de Nicée, de Laodicée, du troiſiéme de Carthage*

Eraſm. propoſ.

Cenſ. Facult. Theol. Pariſ.

(q) *De Epiſtola ad Hebræos auctore ſemper eſt dubitatum; &, ut ipſe ingenuè fateor, adhuc dubito.* Eraſm. propoſ.

(r) *Hæ duæ propoſitiones arroganter & ſchiſmaticè aſſeruntur, contra uſum & determinationem Eccleſiæ in multis Conciliis Nicæno, Laodicenſi, Carthaginenſi tertio, cui adfuit Auguſtinus, & in Concilio 70. Epiſcoporum præſide Gelaſio.* Cenſ. Facult. Theol. Pariſ. tit. de Auctor. libr. Novi Teſt.

thage où assista Saint Augustin, & d'un Concile de 70. Evêques où presida le Pape Gelase. Ces Theologiens ajoûtent a cela les témoignages de St. Denis qu'ils nomment Disciple de St. Paul, de St. Clement, d'Innocent I. de St. Chrysostome, de Saint Gregoire de Nazianze, & de quelques autres Peres : d'où ils concluent, (*f*) qu'il n'est pas vray qu'on ait toûjours douté de l'Auteur de l'Epistre aux Ebreux, puis qu'Origene assûre que tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui ont vécu avant lui l'ont reçûë comme de Saint Paul.

Cens. Fac. Theol. Paris. ibid.

Ces mêmes Theologiens opposerent aussi à Erasme les paroles de St. Pierre qui sont à la fin de sa II. Epistre Canonique adressée aux Ebreux, où il dit expressement, que Paul son très-cher frere leur avoit aussi écrit. Ils ne doutent point que St. Pierre n'ait voulu marquer en ce lieu-là l'Epistre de Saint Paul aux Ebreux. Erasme dans la reponse qu'il fit aux Docteurs de Paris, se contente de dire que tous ces Conciles ne parlent point de l'Auteur de cette Epistre, mais seulement de son autorité ; que le titre y a été ajoûté pour designer l'Epistre ; & qu'on ne nie point que plusieurs ne l'ayent citée sous le nom de St. Paul.

2 Petr. 3 : 15.

Er. Declar. ad Theol. Paris.

Comme cette réponse est generale, & qu'elle ne satisfait pas precisément à l'autorité de ces Conciles qui attribuent à St. Paul l'Epistre aux Ebreux, je rapporteray ce qu'Estius sçavant Docteur de la Faculté de Doüay a remarqué judicieusement sur toutes ces difficultés. Ce Theologien, après avoir traité la question qui regarde l'Auteur de cette Epistre, ajoûte cette autre question, s'il est de foy que Saint Paul en soit l'Auteur, enforte que le sentiment contraire soit heretique, comme Catharin, Sixte de Sienne, Alfonse & quelques autres Ecrivains modernes l'ont crû, s'appuyants sur l'autorité de quelques Conciles, & sur la pratique de toute l'Eglise, qui la lit dans ses Offices sous le nom de St. Paul.

Guill. Est. præf. Comm. in Epist. ad Hebr.

Estius, nonobstant toutes ces autorités, ne juge pas que cela soit de foy. Ce qu'il prou-

(*f*) *Nec verum est semper dubitatum esse de auctore hujus Epistolæ ad Hebræos, cum scribat Origenes quòd ante tempora sua omnes antiqui & majores eam ut Pauli Apostoli susciperent.* Cens. Facult. Theol. Paris. ibid.

prouve par les paroles formelles de plusieurs Peres, & entre autres de Saint Jerôme & de St. Augustin. On a dêjà vû ce que le premier a pensé là-dessus. Pour ce qui est de Saint Augustin, il dit expressément parlant de cette Epître, (t) que plusieurs la croyent de Saint Paul, & que d'autres nient qu'elle soit de luy. Or il est certain que ce Pere parle en ce lieu-là d'Auteurs Catholiques. A l'égard des Conciles, le même Estius répond qu'une partie ont été tenus avant ces deux Peres, & qu'on ne peut par consequent rien conclurre de ces Conciles-là. Il pretend de plus, qu'on ne peut aussi rien conclurre des autres, (v) parce que le dessein des Evêques qui s'y sont assemblés n'a pas été d'arrester qui a été l'Auteur de cette Epître, mais seulement de la mettre au nombre des Ecritures Canoniques avec les autres Lettres de St. Paul. Ce qu'il justifie par ces mêmes Conciles, & il le prouve même par ces mots du Concile de Carthage, *Pauli Epistolæ tredecim, ad Hebræos una.* Ce Concile a nommé, selon luy, separément celle qui est adressé aux Ebreux, parce qu'il n'étoit pas assûré, comme des autres, qu'elle fût de Saint Paul. Il ajoûte (x) que Saint Augustin qui a eu de la veneration pour ce Concile, n'auroit pas douté de l'Auteur de cette Epître, s'il eust été persuadé que cela y eust été definy. Ce Pere, dit-il, sçavoit que tout ce qui est rapporté dans les Conciles, ne fait pas des articles de foy; & il le prouve par quelques exemples.

Aug. lib. 16. de Civ. Dei c. 22.

Esti. præf. Comm. in Epist. ad Hebr.

Ibid.

Mais après tout, Estius (y) conclud avec les Theologiens de Paris & avec Melchior Canus, que ce seroit une teme-

Ibid.

(t) *Epistola quæ inscribitur ad Hebræos, quam plures Apostoli Pauli esse dicunt quidam verò negant*, &c. Aug. lib. 16. de Civ. Dei c. 22.

(v) *Neque enim Patribus horum Conciliorum propositum erat definire cujus ea Epistola sit auctoris, sed quòd unà cum cæteris Pauli Epistolis, quibus receptissimo Ecclesiæ more eam annumerant, inter Divinas Scripturas sit habenda.* Est. præf. Comment. in Epist. ad Hebr.

(x) *Verùm sciebat Augustinus, non omnia quæ quoquo modo dicuntur in Conciliis definitivè dici.* Est. ibid.

(y) *Censeo quidem cum Theologicâ Facultate Parisiensi, cum Melchiore Cano, temerarium esse si quis Epistolam ad Hebræos negaret esse Pauli Apostoli; sed hæreticum ob id solum pronunciare non ausim.* Est. ibid.

temerité d'avancer que Saint Paul n'eſt pas l'Auteur de l'Epiſtre aux Ebreux. Il n'oſe pas neanmoins declarer heretique le ſentiment de ceux qui nient qu'elle ſoit de cet Apôtre : & il paroiſt en cela judicieux, n'y ayant pas en effet matiere d'hereſie. Au reſte je me ſuis étendu ſur cette remarque d'Eſtius, parce qu'elle éclaircit tout ce qui regarde l'Auteur de l'Epiſtre aux Ebreux, & elle apprend en même temps aux Theologiens de n'aller pas viſte en fait d'hereſie.

Les Theologiens de Paris ne condamnent auſſi là-deſſus Eraſme que comme temeraire. Ils ajoûtent neanmoins dans leur Cenſure touchant les Auteurs de chaque Livre du Nouveau Teſtament, (z) qu'il n'eſt plus permis à aucun Chrêtien d'en douter. Sur ce pied-là tout homme qui doutera ſi Saint Paul eſt l'Auteur de l'Epitre aux Ebreux eſt un mauvais Chrêtien, ſelon l'arreſté de la Faculté de Theologie de Paris ; mais il n'eſt pas pour cela Heretique. Eraſme au lieu de répondre preciſément à ces ſages Maîtres, élude leurs decrets par des reponſes generales. Il dit qu'il ne croit pas (*aa*) que ce qui eſt reçû par un uſage Eccleſiaſtique, devienne auſſi-tôt un article de foy. Il marque neanmoins ſa ſoûmiſſion aux decrets de l'Egliſe, quand il ajoûte en même endroit, que s'il ſuit ſa raiſon, (*bb*) il ne juge pas que l'Epiſtre aux Ebreux ſoit de St. Paul, ni de St. Luc ; ni que la ſeconde que nous avons ſous le nom de St. Pierre ſoit de cet Apôtre ; ni que l'Apocalypſe ſoit de l'Apôtre St. Jean : que tout ſon ſcrupule eſt de ſçavoir, ſi l'Egliſe a tellement autoriſé

Cenſ. Fac. Theol. Pariſ.

Er. Declar. ad Theol. Pariſ.

Er. ibid.

(z) *Jam non eſt fas Chriſtiano de illis dubitare.* Cenſ. Fac. Theol. Pariſ.

(aa) *Quidquid receptum eſt uſu Eccleſiaſtico, non protinùs obligat nos ad credendum tanquam articulum fidei.* Eraſm. Declar. ad Theol. Pariſ.

(bb) *Juxta ſenſum humanum nec credo Epiſtolam ad Hebræos eſſe Pauli aut Lucæ, nec ſecundam Petri eſſe Petri, nec Apocalypſim eſſe Joannis Apoſtoli qui ſcripſit Evangelium -- ſolus ille ſcrupulus habet animum meum, an Eccleſia receperit titulos, ut non ſolùm velit haberi pro indubitatis quæ in his libris ſcripta ſunt, verùm pariter exigat ut pro indubitato habeamus ab his auctoribus eſſe profecta quorum titulos gerunt. Id ſi eſt, damno ac rejicio dubitationem meam -- plus apud me vale: expreſſum Eccleſiæ judicium, quàm ullæ rationes humanæ.* Eraſm. Declar. ad Theol. Pariſ.

torisé les titres des Livres Sacrés, qu'elle ait arresté, non seulement que ce qui est dans ces Livres est très-certain, mais aussi que ceux auxquels ils sont attribués en sont veritablement les Auteurs. Si cela est, dit Erasme, je condamne mes raisons de douter. Car je prefere un jugement exprès de l'Eglise à toutes les raisons humaines.

En effet toute cette difficulté se reduit à sçavoir, si l'Eglise en declarant Canoniques & Divins les Livres du Vieux & du Nouveau Testament, a declaré en même temps qu'ils fussent des Auteurs dont ils portent les noms. C'est ce qu'il est bon de remarquer icy, afin qu'on l'applique aux autres Livres du Nouveau Testament, dont on parlera dans la suite cet Ouvrage.

On a reproché plusieurs fois aux Lutheriens, que leur Patriarche avoit rejetté cette Epistre, ne croyant pas qu'elle fût d'aucun Apôtre. Mais outre qu'ils la lisent dans leur Bible Allemande avec les autres Epistres de Saint Paul, ils répondent qu'il a été permis à leur Maistre de former ce doute après tant d'anciens Auteurs: qu'il n'a pas laissé de reconnoistre (*cc*) qu'elle étoit excellente, & écrite par quelque Disciple des Apôstres. Calvin a mis au devant de ses Commentaires sur cette Epistre un discours où il dit, *De ma part je ne puis croire que Saint Paul en soit l'Auteur.* *Raith. Vind. Vers. Germ. Luth. th. 22.* *Calv. argum. de ses Comm. sur l'Epist. aux Ebr.*

Il semble que les Unitaires devoient rejetter l'Epistre aux Ebreux du nombre des Livres Canoniques, à l'imitation des Ariens. Cependant, bien qu'ils soient persuadés qu'on n'ait rien d'assûré touchant l'Auteur de cette Epître, ils ne laissent pas de la recevoir avec les autres Lettres de St. Paul. C'est pourquoi Socin, après avoir rapporté quelques raisons (*dd*) qui donnent lieu de douter qu'elle soit de cet Apôtre, ajoûte qu'elle n'en est pas pour cela moins Divine. *Soc. de Auctor. Script. Sac. n. 2.*

(cc) *Esse tamen pulcherrimam & insignem Epistolam à discipulo quodam Apostolorum scriptam.* Raith. Vind. Vers. Germ. Luth. th. 22.

(dd) *Videtur mihi ipsa in universum scribendi ratio auctoris illius Epistola admodum diversa ab eâ quam secutus est Paulus, quamvis æque divina.* Soc. de Auctor. Script. Sac, n. 2.

Soc. ibid. ne. (*ee*) Il avoüe que ce n'eſt pas ſans ſujet qu'on doute ſi celuy à qui on l'attribüe communement en eſt veritablement l'Auteur. Mais il dit en même temps, que bien qu'on ignore le nom de l'Auteur d'un Livre, il ne s'enſuit pas que ce Livre ſoit de nulle autorite, ou même qu'il en ait moins que ſi on le ſçavoit. Enjedin ſubtil Unitaire s'eſt auſſi étendu ſur ce ſujet, lors qu'il examine quelques paſſages de l'Epiſtre aux Ebreux. Il rapporte tout ce qu'il a lû là-deſſus dans les Livres d'Eraſme & de Beze, & de quelques autres Commentateurs de l'Ecriture. Mais après avoir expoſé avec beaucoup de netteté les raiſons qui oſtent non ſeulement à St. Paul cette Epiſtre, mais qui la rendent ſuſpecte, il ne laiſſe pas de la mettre au nombre des Livres Canoniques.

Georg. Enjed. lucr. Epiſt. ad Hebr.

Il eſt bon de remarquer, que l'Epiſtre aux Ebreux n'eſt pas ſi favorable aux Orthodoxes contre les Ariens, que ceux-ci ne s'en ſoient auſſi ſervis pour autoriſer leurs nouveautés contre les Catholiques. C'eſt ce qu'on peut voir dans Saint Epiphane, qui obſerve que bien que ces Heretiques ne reconnuſſent point l'Epître aux Ebreux pour une Ecriture Apoſtolique, ils ne laiſſoient pas de combattre la foy de l'Egliſe par ces mots de cette Epiſtre, Chap 3. v. 2. (*ff*) *Recevez voſtre Pontife qui eſt fidéle à celuy qui l'a fait.* (*gg*) De ces paroles, *qui eſt fidéle à celuy qui l'a fait*, ils concluoient que Jeſus-Chriſt eſtoit une creature.

Epiph. Hær. 69. n. 37.

Pour ce qui regarde la langue dans laquelle l'Epître aux Ebreux a été écrite, les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont tous jugé que le Grec que nous en avons eſt trop pur & trop elegant pour être de St. Paul. Mais on n'en peut pas conclure

---

(ee) *Ingenuè fateor de ſcripto hoc non ſine cauſâ dubitari, num illius auctoris fuerit cui communiore conſenſu tribuitur. Nihilominùs tamen dico, etiamſi nomen autoris alicujus ſcripti ignoretur, non tamen ejuſmodi ſcriptum nullius auctoritatis exiſtimandum eſſe, aut etiam minoris quàm ſi non ignoraretur.* Soc. ibid.

(ff) Δέξασθε τὴν ἐπιστολὴν ὑμῶν πιστὸν ὄντα τῷ ποιήσαντι αὐτόν. Epiſt. ad Hebr. cap. 3. v. 2.

(gg) Ἀπὸ τῆς εἰρημένης ὅτι πιστὸν ὄντα τῷ ποιήσαντι αὐτόν, τὸ κλῆσιν παρεσχέσατο. Epiph. Hær. 69. n. 37.

re neceſſairement qu'elle ait été d'abord ecrite en Ebreu ou Caldaïque par ce Saint Apôtre. J'aimerois mieux croire avec Origene, qu'elle a été compoſée en Grec par quelqu'un des Scribes ou Interpretes de St. Paul, a qui toute l'Antiquité l'a attribuée à cauſe de la grandeur des penſées, auxquelles on a donné un certain tour qui ne peut être que d'un ſçavant Juif de la Secte des Phariſiens. Les Juifs même d'aujourd'huy qui ont quelque connoiſſance de leurs anciens Auteurs, avoüent librement qu'elle a quelque choſe de grand & de ſublime. Si l'on ſçavoit preciſément à quels Ebreux elle a été adreſſée, on jugeroit plus facilement de la langue en laquelle elle a été écrite. Comme cette queſtion eſt de peu d'importance, & qu'on n'a même que des conjectures là-deſſus, je ne m'y arreſteray pas davantage.

CHAPITRE XVII.

Des Epiſtres Catholiques, ou Canoniques, en general & en particulier.

LEs Grecs ont appellé Catholiques ou Univerſelles les ſept Epiſtres que nous liſons ſous ce nom, parce que la plus-part n'ont point eté écrites à des Egliſes particulieres, comme celles de Saint Paul. Il ſemble qu'on ait affecté de les nommer *Canoniques*, ſur tout dans les Egliſes d'Occident, parce qu'on a douté de quelques-unes ſi elles devoient être miſes au nombre des Livres Canoniques. Le Cardinal Cajetan a crû que l'Epiſtre de Saint Jaques qui eſt adreſſée aux douze Tribus des Juifs en general, (a) merite plûtoſt le nom de Livre que d'Epiſtre, parce qu'elle n'a point été écrite pour être portée aux Juifs qui étoient diſperſés parmy pluſieurs nations. Mais il ſe trompe en cela, car on écrit auſſi-bien à des Communautés, diviſées même en differentes nations, qu'à

Cajet. Comm. in c. 1. Epiſt. Jac.

(a) *Magis libri quàm epiſtola titulum merebatur: ſcripta eſt enim non ut deferretur duodecim Tribubus diſperſis, cùm hoc eſſet impoßibile, ſed ad inſtruendum eos.* Cajet. Comm. in c. 1. Epiſt. Jac.

qu'à des Assemblées particulieres : & ces Lettres s'appellent καθολικαί, *Catholiques*, ou Circulaires.

L'Auteur de la Preface qui est sous le nom de St. Jerôme au commencement des Epistres Canoniques, & qui se trouve dans la plus-part des Exemplaires MSS. & dans les premieres Editions Latines de la Bible, a observé (*b*) que l'ordre de ces Epistres n'étoit pas le même dans les Exemplaires Latins de son temps, que dans les Exemplaires Grecs des Orthodoxes. L'Epistre de Saint Jaques étoit la premiere dans les Grecs; au lieu que les Latins avoient placé celle de St. Pierre à la teste de toutes, ayant eu égard à la primauté de son Apostolat. Cet Auteur témoigne qu'il les rétablit selon leur ancien ordre, mettant celle de Saint Jaques au commencement, & ensuite les deux de Saint Pierre, les trois de Saint Jean, & enfin celle de Saint Jude. En effet c'est l'ordre qu'on trouve dans les Exemplaires Grecs MSS. & même dans les anciennes Bibles Latines écrites depuis sept & huit cens ans. St. Jerôme a aussi gardé cet ordre dans son grand Prologue appellé *Galeatus*.

Hieron. Prol. in VII. Epist. Can.

Les Syriens ont conservé ce même ordre dans leur Version, comme il paroît de l'Edition de Widmanstadius. Ils n'ont point neanmoins dans leurs anciens Exemplaires, sur lesquels on s'est reglé dans cette Edition de Widmanstadius, la seconde Epistre de St. Pierre, ni la seconde & la troisiéme de Saint Jean, non plus que celle de Saint Jude. Ces Epistres n'étoient point apparemment dans les Exemplaires Grecs que les Syriens ont traduits en leur langue. Il semble neanmoins qu'il n'y ait eu rien de bien constant touchant l'ordre de ces Epistres. Car dans le dernier des Canons qui portent le nom des Apôtres, celles de St. Pierre sont marquées les premieres, & ensuite celles de St. Jean. L'Epistre de Saint Jaques n'est que dans le

(b) *Non ita est ordo apud Græcos qui integrè sapiunt, fidemque rectam sectantur, Epistolarum septem quæ Canonicæ nuncupantur, sicut in Latinis codicibus invenitur, ut quòd Petrus primus in ordine Apostolorum, prima sint etiam ejus Epistola in ordine cæterarum.* Hieron. Prolog. in VII. Epist. Can.

troisiéme rang. Les Evêques assemblés à Trente les ont aussi nommées dans ce même ordre conformément au Concile de Florence. Calvin même a mis à la teste de toutes l'Epistre de St. Pierre dans ses Commentaires sur les Epistres Canoniques. Mais on doit preferer l'ordre qui est dans les Exemplaires Grecs & Latins, & même dans les Versions Orientales.

Pour ce qui regarde l'autorité de ces Epistres, il y a de très-grandes difficultés là-dessus. Car comme on vient de voir, les Syriens n'en ont point mis quelques-uns dans leur Version du Nouveau Testament. Ce qu'ils auroient fait, si on les eût lûës dans les Eglises d'Orient, lors qu'ils les traduisirent de Grec en Syriaque. Ils les ont neanmoins traduites depuis, & on les a même imprimées. C'est pourquoy on les trouve aussi dans les Versions Arabes du Nouveau Testament. Il y aura lieu de traiter plus à fond cette matiere dans le second Livre de cet Ouvrage, où l'on parlera des Versions en particulier. Comme je n'ay dessein de parler icy que du Texte, voyons ce que les Anciens ont pensé là-dessus.

Eusebe, qui assûre (c) qu'on lisoit publiquement de son temps dans la plus-part des Eglises l'Epistre de St. Jaques frere de Nôtre Seigneur avec les autres Epistres Catholiques, remarque en même temps, que peu d'anciens Ecrivains en ont fait mention, aussi-bien que de l'Epistre de Saint Jude. Il veut dire apparemment, qu'il y a peu d'anciens Docteurs de l'Eglise qui l'ayent citée comme Canonique. C'est pourquoy dans un autre endroit de son Histoire où il rapporte le Catalogue des Livres du Nouveau Testament, (e) il range la même Epistre de Saint Jaques, celle de Saint Jude, la seconde de Saint Pierre, la seconde & la troisiéme de Saint Jean parmy les Ecritures qui n'étoient point reçûës generalement comme Canoniques de tou-

Euseb. Hist. Eccl. lib. 2. c. 23.

Euseb. Hist. Eccl. lib. 3. c. 25.

(c) Οὐ πολλοὶ τῶν παλαιῶν αὐτῆς ἐμνημόνευσαν, ὡς οὐδὲ τὴν λεγομένην Ἰούδα — ὅμως ἡμεῖς καὶ ταύτας μετὰ τῶν λοιπῶν ἐν πλείοσι δεδημοσιευμένας ἐκκλησίαις. Euseb. Hist. Eccl. lib. 2. cap. 23.

(d) Τῶν δ' ἀντιλεγομένων, γνωρίμων δ' ὅμως τοῖς πολλοῖς, ἡ λεγομένη Ἰακώβου φέρεται καὶ ἡ Ἰούδα, ἣν Πέτρῳ δοκοῦσιν, καὶ τρίτη Ἰωάννου. Euseb. Hist. Eccl. lib. 3. cap. 25.

toutes les Egliſes, bien que pluſieurs anciens Peres en euſſent parlé.

St. Jerôme qui copie ordinairement Euſebe dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, s'explique preſque de la même maniere que cet Hiſtorien ſur l'Epiſtre de Saint Jaques. Car après avoir dit (e) que St. Jaques premier Evêque de Jeruſalem n'a écrit qu'une Lettre qui eſt au nombre des ſept Epiſtres Canoniques, il ajoûte pour monſtrer que tout le monde ne convenoit pas qu'elle fuſt en effet de luy, qu'on diſoit qu'elle avoit éte écrite par un autre ſous ſon nom, bien qu'elle euſt été autoriſée dans la ſuite des temps.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Jac.

Le Cardinal Cajetan ſe ſert de ce même paſſage de Saint Jerôme, pour prouver qu'il n'eſt pas tout-à-fait certain que cette Epiſtre ſoit de Saint Jaques frere du Seigneur. *Non uſquequaque certum an Epiſtola hæc ſit Jacobi fratris Domini.* Il a même intitulé ſes Remarques ſur cette Epiſtre, Commentaires ſur l'Epiſtre qui porte le nom de Saint Jaques. *In eam quæ Divo Jacobo inſcribitur Commentarii.* En quoy il eſt plus ſcrupuleux que St. Jerôme, qui n'a fait aucune difficulté de la citer ſous ce nom. Et en effet ce Pere rapporte ſimplement en ce lieu-là le ſentiment que pluſieurs avoient de l'Auteur de cette Epiſtre. Mais comme on la liſoit dans les Egliſes ſous le nom de St. Jaques, & que depuis ce temps-là on l'y a toûjours lûë, ce Cardinal fait paroître en cela une trop grande delicateſſe, auſſi-bien que lors qu'il ajoûte en ce même endroit, que la maniere de ſaluer qui eſt au commencement de cette (f) Epiſtre n'a rien d'Apoſtolique; qu'au contraire elle eſt toute profane, n'y étant point parlé de Jeſus-Chriſt, ni de grace, ni de paix;

Cajet. Comm. in c. 1. Epiſt. Jac.

Cajet. ibid.

(e) *Jacobus qui appellatur frater Domini -- unam tantùm ſcripſit Epiſtolam, quæ de ſeptem Catholicis eſt, quæ & ipſa ab alio quodam ſub nomine ejus edita aſſeritur, licet paulatim tempore procedente obtinuerit auctoritatem.* Hieron. de Script. Eccl. in Jac.

(f) *Salutatio hîc poſita tam pura eſt, ut nulli ſalutationi cujuſcunque alterius Apoſtolicæ Epiſtolæ conformis ſit, nam nihil Dei, nihil Jeſu Chriſti, nihil gratiæ, nihilve pacis ſonat, ſed profano more ſalutem, nec ipſe ſeipſum nominat Apoſtolum, ſed tantùm ſervum Jeſu Chriſti.* Cajet. Comm. in c. 1. Epiſt. Jac.

& il ne se nomme point, dit-il, Apôtre, mais Serviteur de Jesus-Christ.

Sixte de Siene a rapporté ces paroles entre les objections que Luther a faites contre cette Epistre, & il se peut faire que Cajetan en ait pris la meilleure partie de ce Sectaire. Mais cette objection est si foible, & même si peu sensée, que les Lutheriens n'y ont eu aucun égard, non plus qu'à plusieurs autres que leur Maistre a faites contre l'Epître de St. Jaques. Car ils la reçoivent aujourd'huy de la même maniere que les Catholiques. Ils ne sont pas neanmoins excusables, en ce qu'ils gardent encore dans quelques Editions de leur Bible Allemande les Prefaces de Luther qui sont au commencement de l'Epistre aux Ebreux & de celle de St. Jaques, après les avoir canonisées. Car ils détruisent par ces Prefaces ce qu'ils autorisent dans le corps de leur Bible.

Mekk. Can. de loc. Theol. lib. 2. c. 11.

J'aurois souhaité que Melchior Canus & quelques autres sçavans Theologiens ne se fussent pas servis de l'autorité de certaines Epistres Decretales faussement attribuées aux premiers Papes, pour montrer que dès les premiers temps du Christianisme on a crû que cette Epître étoit veritablement de Saint Jaques. On n'a pas besoin de ces sortes de preuves. Car bien que les Anciens ayent été partagés sur ce sujet, c'est assez que les siecles posterieurs après avoir fait reflexion sur cette matiere, ayent trouvé dans l'antiquité des Actes suffisans pour mettre l'Epître de St. Jaques au rang des Livres Canoniques du Nouveau Testament, & que toutes les Eglises du monde la reçoivent aujourd'huy comme telle.

Calvin qui a été en cela plus moderé que Luther, a mieux aimé concilier la doctrine de St. Jaques touchant la foy & les œuvres, avec celle de Saint Paul, que de rejetter mal-à-propos cette Epistre sous pretexte qu'elle paroissoit contraire au même St. Paul. *Pour recevoir*, dit-il, *cette Epistre, ce m'est assez qu'elle ne contient rien indigne d'un Apôtre de Christ.* *Calv. arg. de son Comm. sur l'Epist. de St. Jaq.*

Les Lutheriens mêmes s'apperçurent bientost que leur Prophete entonnoit ses Propheties sans avoir assez medité sur ce qu'il avançoit. Raithius qui a fait l'Apologie de son Docteur Martin, demeure d'accord qu'il avoit écrit dans la premiere Edi-

Edition de ſa Bible Allemande, que ſi l'on comparoit cette Epître avec celles de St. Pierre & de St. Paul, ce n'étoit qu'une Epître de paille, *Epiſtolam ſtramineam.* Mais (g) après avoir eu de plus grandes lumieres là-deſſus, ces mots furent oſtés dans les Editions ſuivantes, & on ne les trouve plus dans celles qui ont été faites après l'année 1526. Un de ces Sectaires neanmoins publia à Strasbourg en 1527. un Livre où il parle d'une étrange maniere de l'Epître de St. Jaques. Il aſſûre (h) qu'il ne peut pas la defendre, parce que l'Auteur cite fauſſement l'Ecriture, & qu'il contredit ſeul à la Loy, aux Prophetes, à Jeſus-Chriſt & aux Apôtres. Il condamne le témoignage de cet Ecrivain comme vain, diſant hardiment qu'on ne doit pas croire à un ſeul temoin, ſur tout quand le St. Eſprit & un grand nombre de témoins de la verité luy ſont oppoſés. Enfin cet homme après s'être ainſi déchaîné contre l'Auteur de l'Epître attribuée à St. Jaques, ajoûte à la fin de ſon Livre, qu'on ne luy doit pas ſçavoir mauvais gré de ce qu'il l'a traité avec tant de dureté. Il merite, dit-il, cette haine, parce qu'il a introduit une autre juſtice en nous que celle de la foy. Peut-on rien voir de plus inſolent que les paroles de ce Sectaire, qui oſe oppoſer ſes faux prejugés au témoignage de toutes les Egliſes du monde ?

Luth. praf. in Epiſt. ad Hebr. apud Raith. in Vind. Verſ. Germ.

Andr. Althamerus apud Grot. diſcuſſ. Riv. Apolog. p. 722.

Socin parle avec bien plus de moderation & de jugement de l'autorité de cette Epître. Ce heros des Unitaires avoüe qu'on a douté dans les commencemens des Auteurs de l'Epître de

(g) *Poſt majorem illuminationem, ut dies diem docet, verba illa duriuſcula poſterioribus Sacrorum Bibliorum editionibus ſunt omiſſa, nec poſt annum 1526. in ullâ amplius editione ſtraminea vocatur.* Raith. Vind. Verſ. Germ. Luth. th. 21.

(h) *Non poſſumus hîc defendere Jacobum : citat enim Scripturas falsò ; & ſolus Spiritui Sancto, Legi, Prophetis, Chriſto Apoſtoliſque omnibus contradicit. Teſtimonium ipſius vanum eſt. Uni ipſi teſti credendum non eſſe ſupra annotavimus, præſertim cum quo ipſe Spiritus Sanctus & tot teſtes veritatis diſſentiant. Ne igitur ſuccenſeas nobis, Lector, ſi duriùs & vehementiùs calamo quandoque in auctorem invecti ſumus. Meretur enim hoc odium & hanc ſpiritûs vehementiam, dum aliam perfectionem atque juſtitiam à nobis contendit quàm fidei.* Andr. Altham. apud Grot. de diſcuſſ. Rivet. Apolog. p. 722.

de St. Jaques, de la seconde de St. Pierre, & de celle de St. Jude, parce qu'elles ont été trouvées après qu'on eut fait le Recueil des autres Livres du Nouveau Testament. Mais (*i*) comme on reconnut, dit-il, dans la suite qu'elles étoient veritablement des Apostres dont elles portoient les noms, la plus-part des Eglises n'en douterent plus, & l'on mit à la teste de ces trois Epîtres celle de St. Jaques. De plus, au regard de celle de St. Jaques, il prouve l'antiquité de cette tradition par les anciens Exemplaires Syriaques. C'est pourquoy il ne les reçoit pas seulement comme Canoniques, mais il croit aussi qu'elles sont veritablement de ceux dont elles portent les noms.

Soc. de auctor. Script. Sac. c. 1. n. 2.

Quoy que l'on convienne que la premiere des Epîtres Catholiques est de Saint Jaques, il reste toûjours de sçavoir quel est ce Jaques. Le titre de cette Epistre ne resout point cette difficulté, parce qu'il est different selon les differens Exemplaires Grecs. Et en effet on ne doit pas faire fond sur ces sortes de titres qui sont posterieurs aux Auteurs des Livres. On lit simplement dans quelques Exemplaires MSS. Ἐπιστολὴ καθολικὴ ἁγίου Ἰακώβου, *Epître Catholique de St. Jaques;* & en d'autres, Ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Ἰακώβου καθολικὴ, *Epître Catholique de l'Apôtre Saint Jaques.* C'est aussi le titre qu'on a retenu dans la Vulgate, *Epistola Catholica Beati Jacobi Apostoli*, & que Beze a gardé dans son Edition Grecque du Nouveau Testament, où il lit, Ἰακώβου ἀποστόλου ἐπιστολὴ καθολικὴ, *Epistre Catholique de l'Apôtre Jaques.* Mais Robert Etienne a mis simplement dans sa belle Edition Grecque du Nouveau Testament *in folio*, Ἰακώβου ἐπιστολὴ καθολικὴ, *Epître Catholique de Jaques.* Il n'y a point aussi autrement dans l'Edition de Crespin à Geneve en 1565. On lit selon le même sens, Ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου Ἰακώβου, *Epître de Saint Jaques*, dans celle de Wolfius à Strasbourg en 1524. On lit aussi de la même maniere dans l'Edition de Melchior Sessa à Venise en 1538. & dans celle de Si-

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2872.

Cod. MS. Bibl Reg. n. 2869.

(i) *Cùm postea tempore procedente ex judiciis huic rei aptis cognitum fuisset istas Epistolas illorum ipsorum Apostolorum esse, exempta plerisque illa dubitatio fuit; & sic inter alias sunt numerata, & ea quidem quæ Jacobi est, ante duas reliquas.* Soc. de auctor. Script. Sac. c. 1. n. 2.

Simon de Colines à Paris en 1534. & en plusieurs autres. Ce qui est plus simple & plus conforme au Texte Grec, où St. Jaques ne prend point au commencement de son Epistre d'autre qualité que celle de Jaques Serviteur de Dieu & de Jesus-Christ.

Grot. C'est pourquoy Grotius a aussi conservé ce même titre, & il a raison de ne pas approuver le sentiment de ceux qui l'attribuent à Jaques fils de Zebedée, parce que ce Jaques avoit été mis à mort par Herode avant que l'Evangile de Jesus-Christ s'étendît beaucoup hors de la Judée. Il ne croit pas même que l'Auteur de cette Epistre ait été Jaques fils d'Alphée, parce qu'il auroit pris au commencement de son Epistre le nom d'Apôtre, qui étoit en ces premiers temps-là une qualité qui donnoit une grande autorité à leurs paroles. D'où il conclud, qu'il la faut attribuer à Jaques que les Apostres établirent premier Evêque de Jerusalem. Ce qui n'est pas éloigné de ces paroles de St. Jerôme dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques. *Jacobus qui appellatur frater Domini cognomento Justus, ut nonnulli existimant, Joseph ex aliâ uxore, ut autem mihi videtur, Mariæ sororis Domini, cujus Joannes in libro suo meminit, filius, post passionem Domini statim ab Apostolis Hierosolymorum Episcopus ordinatus, unam tantùm scripsit Epistolam quæ de septem Catholicis est.* Il ne donne point à ce Jaques le nom d'Apôtre, mais seulement celuy de frere du Seigneur, qui est aussi la seule qualité que luy a donnée l'Interprete Arabe publié par Erpenius dans le titre de cette Epistre. *Hieron. de Script. Eccles. in Jac.*

St. Jerôme n'a rien dit en ce lieu-la qui ne s'accorde avec le sentiment d'Hegesippe Auteur grave, & qui n'etoit pas éloigné du temps des Apôtres. Ce grand homme a observé que plusieurs portoient dans ce temps-là le nom de Jaques; & il dit de celuy dont il s'agit presentement, (k) qu'étant frere du Seigneur, il prit le gouvernement de l'Eglise de Jerusalem conjointement avec les Apôtres: que d'un commun *Hegesipp. apud Eus. Hist. Eccl. lib. 2. c. 23.*

(k) Διαδέχεται δὲ τὴν ἐκκλησίαν μετὰ τῶν ἀποστόλων ὁ ἀδελφὸς τοῦ Θεοῦ κυρίου Ἰάκωβος ὁ ὀνομασθεὶς ὑπὸ πάντων δίκαιος ἀπὸ τῶν τοῦ κυρίου χρόνων μέχρι τῆς ἡμῶν· ἐπεὶ πολλοὶ Ἰάκωβοι ἐκαλοῦντο. Hegesipp. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 2. c. 23.

consentement on luy donna le nom de Juste, qu'on a toûjours continue de luy donner depuis Jesus-Christ. Hegesippe ne l'a donc pas crû Apôtre ; puis qu'il dit qu'il prenoit le soin de l'Eglise de Jerusalem avec les Apôtres, & qu'il ne le distingue des autres Jaques, que par le surnom de Juste.

Cependant Baronius, & après luy Estius, pretendent que ce troisiéme Jaques distingué des deux autres, & qui n'a été que simple Evêque de Jerusalem sans être Apôtre, est un Jaques chimerique qui ne fut jamais. Mais comme ce Cardinal n'appuye son opinion que sur de très-foibles raisons, & qu'il combat même en cela l'antiquité, on ne doit avoir aucun égard à tout ce qu'il a avancé contre le sentiment d'Hegesippe & de St. Jerôme, & même contre le propre témoignage de l'Auteur de cette Epître, qui n'auroit pas manqué de se dire Apôtre de Jesus-Christ au commencement de sa Lettre, s'il l'avoit été en effet.

On satisfera par là en même temps au Cardinal Cajetan, qui a objecté pour diminuer l'autorité de cette Epître, que ce Jaques n'a pas pris le nom d'Apôtre, mais seulement celuy de Serviteur : *nec ipse seipsum nominat Apostolum, sed tantum servum.* A l'égard de ce que ce Cardinal dit au même endroit, que cet Ecrivain n'a fait aucune mention de Dieu & de Jesus-Christ, le contraire paroît des premiers mots de cette Epître, où il ne s'attribüe point d'autre qualité que celle de l'ἄνθρωπος θεοῦ καὶ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ δοῦλος, *Jaques Serviteur de Dieu & du Seigneur Jesus-Christ.* Il ne pouvoit pas prendre de titre qui exprimât mieux ses qualités, sur tout écrivant aux Juifs qui étoient dêjà accoûtumés par la lecture du Vieux Testament au titre de Serviteur de Dieu. Et lors qu'il ajoûte ces autres mots, *& du Seigneur Jesus-Christ,* il fait connoître qu'il est un des Ministres de la nouvelle Loy qui avoit été annoncée par le Messie.

Cajet. Comm. in c. 1. Epist. Jac.

Jac. 1. v. 1.

Enfin l'on remarquera, que dans le titre de la Version Syriaque on lit simplement ces mots, *l'Epître de Jaques Apôtre.* Il n'y a point aussi autrement dans la Version Ethiopienne. Mais dans le titre general des trois Epîtres Catholiques que les Syriens ont dans leurs anciens Exemplaires, on lit que ces trois Epîtres sont *de Jaques, de Pierre, & de Jean, qui*

qui ont été les témoins de la (l) *transfiguration de Nôtre Seigneur.* Ce qui prouveroit que ce Jaques auroit été fils de Zebedée. Mais c'eſt une erreur manifeſte des Syriens, qui ont mis cette inſcription dans leur Exemplaire.

Pour ce qui eſt des Epiſtres de St. Pierre & de St. Jean, Euſebe met au nombre des Ecritures Canoniques du Nouveau Teſtament qui ont été reçûës du commun conſentement de toutes les Egliſes, les premieres Epiſtres de ces deux Apôtres. Il remarque en même temps, qu'on a douté de la ſeconde de St. Pierre, auſſi-bien que de la ſeconde & de la troiſiéme de St. Jean. St. Jerôme ajoûte, (l) que ce qui a fait que les Anciens ont douté de la ſeconde Epiſtre de St. Pierre, eſt la difference du ſtile de ces deux Epiſtres.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 25.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Sim. Pet.

On ne peut faire aucun fonds ſur le témoignage de Clement d'Alexandrie, qui met au nombre des Ecritures Canoniqnes du Nouveau Teſtament toutes les Epîtres que nous appellons Catholiques. Car il y place en même temps l'Epître de Barnabé, & le Livre intitulé la Revelation de Pierre, τ̃ π Βαρνάβα, κ̀ τ̃ Πετρ λεγομένην ἀποκάλυψιν. Ce Pere qui avoit une très-grande érudition n'a pas été exact à diſtinguer les Livres de l'Ecriture qui étoient generalement reçûs de toutes les Egliſes, des autres qui ſont ou douteux, ou apocryphes. Il ſe ſert de tous également en pluſieurs rencontres: ſuivant en cela la methode des anciens Rheteurs, qui ne ſe piquoient pas d'être exacts dans leurs raiſonnemens.

Clem. Alex. apud Euſ. Hiſt. Eccl. lib. 6. c. 14.

Origene ſon Diſciple n'a pas tout-à-fait oſé ranger parmy les Livres Canoniques ces Epîtres dont nous venons de parler. Comme elles n'avoient pas de ſon temps l'approbation generale de tout le monde, il s'explique là-deſſus avec beaucoup de precaution. (m) *Pierre*, dit-il, *ſur lequel*

Orig. apud Euſ Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 25.

(l) *Simon Petrus - - ſcripſit duas Epiſtolas quæ Catholicæ nominantur, quarum ſecunda à pleriſque negatur propter ſtili cum priore diſſonantiam.* Hier. de Script. Eccleſ. in Sim. Pet.

(m) Πέτρ μ̀ ἐφ' ᾧ οἰκοδομεῖται ἡ Χριτ ἐκκλησία - - μίαν ὁμολογουμένην καταλέλοιπεν· ἴσμεν μ̀ ἡ δευτέραν ἀμφιβάλλεται γ̀. Orig. apud Euſ. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 25.

l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt baſtie --- a laiſſé une Epître qui eſt reçûë generalement, & une ſeconde, ſi vous voulez; car on en doute. (n) *Jean a auſſi laiſſé une Epître fort courte, & deux autres, ſi vous voulez; car tout le monde ne convient pas que ces deux dernieres ſoient de luy.* Cela prouve qu'on n'a jamais douté dans l'Egliſe de l'autorité des premieres Epîtres de ces deux Apôtres, & qu'elles ne fuſſent veritablement de ceux dont elles portent les noms : de plus, que bien que quelques-uns doutaſſent des autres, ce doute n'étoit point univerſel, puis qu'Origene conſent qu'on les reçoive comme étant veritablement des Apôtres auxquels elles ſont attribuées.

L'Auteur de la *Synopſe* des Livres Sacrés ne forme aucun doute là-deſſus. Il aſſûre (o) que la ſeconde de Saint Pierre eſt auſſi-bien de cet Apôtre, que la premiere, & qu'il l'écrivit à ceux qui avoient alors embraſſé le Chriſtianiſme.

Athan. in Synopſ.

Cajetan qui a formé tant de difficultés contre l'Epître aux Ebreux, & contre celle de St. Jaques, eſt bien plus moderé au regard de celles-cy. Il pretend que la raiſon qu'on tire de la difference du ſtile des deux Epiſtres de St. Pierre n'eſt pas une bonne preuve pour monſtrer que la ſeconde n'eſt pas de luy; (p) parce que cette raiſon peut auſſi-bien s'appliquer à la premiere qu'à la ſeconde. Mais ce Cardinal n'a pas pris garde, qu'on n'a jamais douté dans aucune Egliſe, que la premiere Epître de St. Pierre ne fût veritablement de luy. Et ainſi ſur cet Acte qui eſt inconteſtable, on a pû juger de l'autre qui n'a pas la même certitude. Si la ſeule diverſité de ſtile ſuffit pour juger de la verité d'une piece, la raiſon des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui eſt priſe de la difference du ſtile, & rapportée par St. Jerôme, eſt une bonne preuve pour monſtrer que la ſeconde Epiſtre attribuée à St.

Cajet. præf. Comm. in poſt. Epiſt. Pet.

(n) Καθολίλοιπε ὁ (Ἰωάννης) καὶ ἐπιστολὴν πάνυ ὀλίγων στίχων· ἔστω δὲ καὶ δευτέραν καὶ τρίτην· ἐπεὶ καὶ πάντες φασὶ γνησίους εἶναι ταύτας. Orig. ibid.

(o) Ὁμοίως καὶ αὕτη ἐπιγέγραπται τῷ αὐτῷ γράφεσθαι δὲ ταύτην ἐπὶ ὀνομασίαν· αὐτὸς γὰρ Πέτρος καὶ ταύτην ἐπιστέλλει τοῖς ἤδη πεπιστευκόσιν. Athan. in Syn. Scrip. S.

(p) *Hæc ratio non minùs infert primam quàm ſecundam non eſſe Petri: nam tantum diſſonat prima à ſecunda, quantum ſecunda à primâ.* Cajet. præf. Comm. in poſt. Epiſt. Pet.

St. Pierre n'eſt point de cet Apôtre. Ce que Cajetan ajoûte au même endroit, que la diverſité de ſtile ne conclud pas neceſſairement la diverſité des Auteurs, eſt beaucoup mieux fondé. En effet, St. Jerôme qui a reconnu cette diverſité de ſtile, l'a attribuée aux differents Interpretes de Saint Pierre. Il ſuppoſe que Saint Pierre n'écrivoit pas luy-même en Grec ſes Lettres, mais qu'il avoit auprès de luy des Interpretes qui entendoient cette langue. Il eſt même parlé dans le Nouveau Teſtament de ceux qui faiſoient la fonction d'Interpretes dans ces premiers temps Apoſtoliques.

Selon ce ſentiment, qui eſt appuyé ſur les anciens Docteurs de l'Egliſe, St. Jerôme dit (q) que Saint Pierre s'eſt ſervy de differents Interpretes ſelon les differentes occaſions. Baronius a même inferé de là, que ce Pere a crû que Saint Marc avoit traduit d'Ebreu en Grec la premiere Epiſtre de Saint Pierre. Mais Saint Jerôme temoigne ſeulement en ce lieu-là, que les Apôtres qui ne s'expliquoient pas aſſez bien dans la langue Grecque, ont eu auprès d'eux des Scribes ou Interpretes.

Hieron. Epiſt. ad Hedib. qu. 11.

Baron. ann. Chr. 45. n. 28.

Calvin après s'être auſſi un peu étendu ſur cette diverſité de ſtile qui marque la difference des Auteurs de ces deux Epiſtres, ne laiſſe pas de reconnoître la ſeconde pour Divine & Canonique. *Quoy qu'il en ſoit*, dit-il, *puis qu'en toutes les parties de l'Epître la majeſté de l'eſprit de Chriſt ſe manifeſte clairement, je ferois conſcience de la rejetter entierement, combien que je ne reconnoiſſe point en icelle la vraye & naturelle phraſe de Saint Pierre.* Flacius Illyricus a écrit des gloſes ſur cette Epître, ſans douter nullement qu'elle ne fût de celuy dont elle porte le nom.

Calv. argum. de ſes Comm. ſur la 2. Epiſt. de St Pierre.

Grotius a mieux aimé l'attribuer à un autre Simeon ou Simon ſucceſſeur de Saint Jaques dans l'Evêché de Jeruſalem, qu'à Simon Pierre. Il croit que l'ancien titre de cette Epiſtre a été changé, & qu'il n'y avoit pas Simon Pierre Serviteur & Apôtre de Jeſus-Chriſt, comme on lit aujourd'huy; mais ſimplement, Simeon Serviteur de Jeſus-Chriſt. Ce qui auroit quelque vraiſemblance, s'il étoit

Grot. Annot. in c. 1. Epiſt. II. Pet.

(q) *Ex quò intelligimus pro neceſſitate rerum diverſis eum uſum interpretibus.* Hieron. Epiſt. ad Hedib. qu. 11.

fondé sur quelques Exemplaires MSS. ou sur d'anciens Actes. Mais il n'appuye sa pensée que sur un raisonnement de critique qui n'est point concluant. Il pretend que cette Epistre, au moins le troisiéme Chapitre n'a pu être écrit qu'après la destruction de Jerusalem, parce qu'il y est parlé de la ruine entiere du monde, qui étoit attendüe avec impatience des Chrêtiens de ce tems-là. Or St. Pierre étoit mort sous Neron. Aucun Chrêtien, dit Grotius, n'a attendu cette derniere destruction du monde, qu'après que l'état des Juifs seroit détruit. *Grot. ibid.*

Mais il ne s'ensuit pas de là, que Jerusalem dust être alors détruite. Car cette persuasion étoit generalement répandüe parmy les Disciples de Jesus-Christ lors qu'il vivoit encore. Ils attendoient dès ce temps-là avec impatience son regne heureux, qui ne pouvoit être, selon eux, fondé que sur la ruine de l'Estat des Juifs. C'est pourquoy lors que Jesus-Christ leur parle, Chap. 24. de Saint Matthieu, de la ruine du Temple, il mêle en même temps quelque chose de son advenement. (r) *Les Apôtres*, dit Maldonat, *croyoient que la fin du Temple & la fin du monde étoient necessairement jointes ensemble. Jesus-Christ ne voulut point les détromper, de peur qu'après la destruction du Temple, voyant leurs esperances éloignées, ils ne demeurassent sans rien faire.* *Mald. Comm. in c. 24. Matth. v. 5.*

St. Pierre a donc pû écrire cette Epistre avant la destruction de Jerusalem, & marquer aux Fidéles dans le Chap. 3. de sa Lettre, que Jesus-Christ n'avoit point retardé l'accomplissement de sa parole, comme quelques-uns d'entr'eux se l'étoient imaginé. Les premiers Chrêtiens attendoient avec impatience la ruine du Temple, qu'ils croyoient devoir être suivie de la ruine generale de tout le monde. Saint Pierre les exhorte en ce lieu-là à attendre avec patience, parce qu'aux yeux de Dieu un jour est comme mille ans, & mille ans comme un jour. C'est pourquoy la conjecture de Grotius ne paroît pas mieux fondée que *2 Pet. 3. v. 8.*

(r) *Existimabant Apostoli hæc esse conjuncta finem templi & finem mundi. Noluit Christus hunc illis errorem eripere, ne post templi eversionem in longum expectationem porrigentes securi essent.* Mald. Comm. in c. 24. Matth. v. 25.

que celle de Didyme qui vivoit au commencement du quatriéme siecle, lequel a rejetté cette Epître comme supposée, parce qu'il est parlé, selon luy, dans ce même Chap. 3. de je ne sçay quel renouvellement du monde conformément à la doctrine des Philosophes Platoniciens. Mais il n'y a rien dans tout ce Chapitre qui ne convienne parfaitement avec la doctrine des premiers Chrêtiens touchant la fin du monde.

Didym. Comm. in Epist. 2. Pet.

Il n'est pas necessaire de nous arrester long-temps sur la seconde & sur la troisiéme Epistre St. Jean, desquelles on a aussi douté dans les premiers siecles de l'Eglise. Papias qui a vécu avec les Disciples des Apôtres, distingue deux Jeans qui ont demeuré en Asie, dont le premier est nôtre Apôtre, & l'autre étoit Prêtre & Disciple des Apôtres.

Pap. apud Eusеb. Hist. Eccl. lib. 3. c. 29.

Papias qui avoit été le Disciple de ce dernier Jean, ne luy donne point n'autre qualité que celle de Prêtre. Et c'est ce qui a fait croire à plusieurs Ecrivains Ecclesiastiques, qu'il étoit l'Auteur de la seconde & troisiéme Epîtres attribuées à l'Apôtre St. Jean. En effet il ne prend point le nom d'Apostre, mais simplement celuy de Prêtre, ὁ πρεσβύτερος.

Eusebe étant fondé sur le témoignage de Papias, approuve l'opinion de ceux qui croyoient qu'il y a eu en Asie deux personnes du nom de Jean. Ce sentiment de plus étoit appuyé sur ce qu'on voyoit encore de son temps à Ephese deux tombeaux de Jean. St. Jerôme qui traduit le plus souvent de Grec en Latin les paroles d'Eusebe, a fait aussi cette même remarque. *Reliquæ autem duæ*, dit-il parlant de ces deux Epistres de Saint Jean, *Joannis Presbyteri asseruntur, cujus hodie alterum sepulcrum apud Ephesum ostenditur.* Il ajoûte neanmoins, que quelques-uns croyoient que ces deux sepulcres étoient de Saint Jean l'Evangeliste. *Nonnulli putant duas memorias ejusdem Joannis Euangelistæ esse.* Il repete cette même histoire lors qu'il fait mention de Papias, & il dit (*f*) qu'il la rap-

Euseb. ibid.

Hieron. de Script. Eccl. in Joann.

Hieron. de Script. Eccles. in Papiâ.

(*f*) *Hoc autem diximus propter superiorem opinionem, quam à plerisque retulimus traditam, duas posteriores Epistolas Joannis non Apostoli esse, sed Presbyteri.* Hieron. de Script. Eccles. in Papiâ.

rapporte à cauſe d'un grand nombre de perſonnes qui ont crû que ce ſecond Jean, à qui on donne le ſimple nom de Prêtre, étoit l'Auteur de ces deux Epiſtres, & non pas l'Apoſtre.

Alban. in Synopſ. Cependant l'Auteur de la *Synopſe* de l'Ecriture Sainte n'attribüe pas moins à l'Apôtre St. Jean ces deux dernieres Epiſtres, que la premiere; & il ſemble que l'Egliſe Latine qui les lit dans ſes Offices ſous le même nom, ait canoniſé ce ſentiment; qui eſt auſſi conforme au témoignage des plus anciens Ecrivains de cette Egliſe. C'eſt pourquoy on a retenu dans le titre Latin ces trois Epiſtres dans la Vulgate le nom de cet Apoſtre, *Beati Joannis Apoſtoli.* Dans l'Exemplaire Syriaque de ces deux dernieres Epîtres qui ont été imprimées dans la Bible Polyglotte d'Angleterre, on n'a mis que le ſimple nom de *Jean;* au lieu que dans la premiere il y a, de *Jean l'Apôtre.* Ce qui ſemble avoir été affecté pour diſtinguer les Auteurs de ces Epiſtres. L'Arabe publié par Erpenius attribüe ces trois Epiſtres à l'Apoſtre Saint Jean, qu'il nomme dans le titre des deux premieres *Jean fils de Zebedée*, & dans le titre de la troiſieme *Jean l'Apôtre.*

Enfin l'on n'a pas moins douté de l'Epiſtre de Saint Jude dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, que des precedentes. C'eſt pour cette raiſon qu'Euſebe l'a auſſi miſe au nombre des Livres du Nouveau Teſtament qui n'étoient point reçûs generalement de toutes les Egliſes. St. Jerôme qui a fait la même remarque (t) ajoute, que ce qui avoit donné lieu de la rejetter étoit le Livre apocryphe d'Enoch qui y étoit cité: que cela neanmoins n'avoit pas empêché qu'elle ne fût miſe au rang des Ecritures Sacrées; ſon antiquité & l'uſage luy ayant donné cette autorité. Auſſi a-t-elle été reçûë generalement de toutes les Egliſes tant d'Orient que d'Occident. Les Proteſtans & les Unitaires l'ont auſſi placée parmy les autres Livres Canoniques du Nouveau Teſtament.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3 c. 25.

Hieron. de Script. Eccl. in Juda.

Luther

(t) *Judas frater Jacobi parvam quæ de ſeptem Catholicis eſt epiſtolam reliquit: & quia de libro Enoch qui apocryphus eſt in ea aſſumit teſtimonium, à pleriſque rejicitur. Tamen auctoritatem vetuſtate jam & uſu meruit, & inter Scripturas Sacras computatur.* Hieron. de Script. Eccleſ. in Judâ.

Luther en a neanmoins douté, auſſi-bien que de l'Epître de Saint Jaques. Mais ceux qui ſuivent ſes ſentimens, bien loin de la rejetter preſentement, font tout leur poſſible pour adoucir les paroles de leur Maiſtre. Calvin, après avoir reconnu que les Anciens ont été fort partagés entr'eux ſur cette Epiſtre, ajoûte ces mots: *Toutefois pour ce que la lecture en eſt bien-utile, & qu'elle ne contient rien qui ne ſoit accordant à la pureté de la doctrine Apoſtolique: pour ce auſſi que dès long-temps elle a été tenue pour authentique entre toutes gens de bien, de ma part je la mets volontiers du nombre des autres Epiſtres.*

Calv. argum. de ſes Comm. ſur l'Ep. de Saint Jude.

Cajetan a inferé des paroles de St. Jerôme qu'on a rapportées cy-deſſus, (*u*) que cette Epître eſt d'une moindre autorité que les Ecrits des Apôtres dont on n'a jamais douté. Mais cela étoit bon à dire dans ces anciens temps où elle n'étoit pas approuvée de toutes les Egliſes: au lieu que lors que ce Cardinal écrivoit, il n'y en avoit aucune qui ne la reçût comme Divine & Canonique. C'eſt pourquoy elle n'a pas moins d'autorité que les autres Livres Sacrés qui ſont compris dans le Canon de l'Egliſe.

Cajet. Comm. in Epiſt. Jud.

Grotius n'a pas crû que cette Epître fût de l'Apôtre Saint Jude, parceque l'Auteur prend la ſimple qualité de * *Serviteur de Jeſus-Chriſt.* Il dit de plus, que (*x*) ſi elle eût été eſtimée veritablement Apoſtolique, elle eût été traduite dans toutes les langues, & reçûë par toutes les Egliſes. C'eſt pourquoy il juge qu'elle eſt de Jude Evêque de Jeruſalem qui vivoit ſous l'Empereur Adrien. Mais les premiers mots de cette Epître nous font connoître qu'elle ne peut être que de l'Apoſtre St. Jude, puis qu'il ſe nomme luy-même, *Jude Serviteur de Jeſus-Chriſt, & frere de Jaques.* Car de dire avec Grotius, que ces mots *frere de Jaques* ont été enſuite ajoûtés par les Copiſtes, afin qu'on crût que ce Jude étoit veritablement Apoſtre, c'eſt apporter pour réponſe ce qui eſt en queſ-

Grot. Annot. in Epiſt.

* Ἰούδας Χριστοῦ δοῦλος.

Grot. ibid.

(u) *Ex quibus apparet minoris eſſe auctoritatis hanc Epiſtolam iis quæ ſunt certæ Scripturæ Sacræ.* Cajet. Comm. in Epiſt. Jud.

(x) *Si Apoſtolica fuiſſet habita hæc Epiſtola, verſa fuiſſet in linguas omnes, & recepta per omnes Eccleſias.* Grot. Annot. in Epiſt. Jud.

queſtion. Si l'on veut prouver que cela a été ajoûté par les Copiſtes, on doit produire de bons Exemplaires de cette Epître, ou d'anciens Actes ſur leſquels on puiſſe s'appuyer. Un homme qui voudroit rejetter entierement l'Epiſtre de Saint Jude, dira avec autant de raiſon que Grotius, que celuy qui l'a ſuppoſée y a mis le nom de Jude frere de Jaques. C'eſt pourquoy il ne faut jamais oppoſer des raiſons de pure critique à des Actes qui ſont anciens & reçûs de tout le monde.

Il eſt vray que l'Epître de Saint Jude eſt moins citée par les anciens Docteurs de l'Egliſe, que la plus-part des autres Livres du Nouveau Teſtament, & qu'elle ne ſe trouve point dans les anciens Exemplaires de la Verſion Syriaque. Mais on peut ſeulement conclurre de là, qu'elle n'a pas été d'abord reçûë dans toutes les Egliſes. Elle a donc pû être publiée dès les premiers temps de la Religion Chrêtienne ſous le nom de Saint Jude frere de Jaques, & n'être cependant point traduite dans toutes les langues des Egliſes, parce qu'on doutoit alors dans la plus-part de ces Egliſes qu'elle fuſt de celuy dont elle portoit le nom. Clement d'Alexandrie l'a placée parmy les autres Livres de l'Ecriture: mais comme l'on a dêjà remarqué, ce Pere avoit inſeré dans ſon Catalogue quelques pieces qui n'étoient point Canoniques, bien qu'elles portaſſent les noms des Apôtres. On peut ſeulement conclurre de là, qu'au moins dès le temps de Clement cette Epître étoit attribuée à l'Apôtre St. Jude. Quand Euſebe en fait mention dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, il ne la met pas dans le rang des Actes ſuppoſés, mais de ceux dont quelques Egliſes doutoient. Il n'y en a aujourd'huy aucune qui ne la reçoive comme Divine & Canonique. Elle eſt intitulée dans l'Exemplaire Syriaque qui a été imprimé, *Lettre de Jude frere de Jaques.* Elle n'a point auſſi d'autre titre dans la Verſion Arabe publiée par Erpenius. Dans l'Arabe imprimé dans la Polyglotte d'Angleterre elle eſt intitulée, *Epître Catholique du bienheureux Jude frere du Seigneur.*

CHA-

CHAPITRE XVIII.

Critique du passage de l'Epistre I. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. qui n'est point dans la plus-part des Exemplaires Grecs & des autres Livres Orientaux, ni dans les plus anciens Exemplaires Latins. La Preface sur les Epistres Canoniques qui est dans quelques Bibles Latines sous le nom de Saint Jerôme, n'est point de ce Pere. On ne peut point prouver que St. Cyprien ait lû ce même passage de l'Epistre de Saint Jean dans son Exemplaire.

LEs reflexions que plusieurs sçavans hommes ont faites sur le passage de l'Epître I. de St. Jean, Chap. 5. v. 7. ne m'ont point empêché de l'examiner de nouveau, & de consulter là-dessus le plus d'Exemplaires Grecs & Latins MSS. qu'il m'a été possible. Les Grecs lisent tous aujourd'huy dans leur Lectionnaire intitulé Ἀπόστολος, aussi-bien que les Latins dans leurs Exemplaires, ces mots: (a) *Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit; & ces trois sont une même chose.* Il est cependant difficile de trouver chez les Grecs des Exemplaires MSS. où on lise ce passage. Je ne parle pas seulement des anciens, mais même de ceux de ces derniers temps. Erasme a accusé les Grecs d'avoir reformé leurs Livres sur ceux des Latins: mais il se trompe, comme il paroîtra par la suite de ce discours. Il est bien plus probable que cette leçon a été d'abord écrite à la marge en forme de Scolie, qui a été ensuite inserée dans le Texte par les Copistes. C'est ce qui m'a paru en lisant quelques Exemplaires Grecs: & il y a aussi de l'apparence qu'elle a été ajoûtée de la même maniere dans les anciens Exemplaires Latins. Ce qui n'est pourtant arrivé qu'après le temps de Saint Jerôme, qui n'est point l'Auteur de cette addition, comme Socin l'en a accusé après Erasme.

1 Joann. c. 5. v. 7.

Quelque recherche que j'aye faite dans la Bibliotheque du Roy, & dans celle de Mr. Colbert, qui sont remplies de bons Livres MSS. je n'ay trouvé aucun Exemplaire où ce passage

(a) Ὅτι τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῷ οὐρανῷ, ὁ πατὴρ, ὁ λόγος, καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον· καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἓν εἰσιν. 1 Joann. c. 5. v. 7.

fût. J'en ay lû cependant sept de la Bibliotheque du Roy, dont il y en a six cottés 1885. 2247. 2248. 2870. 2871. 2872. Quelques-uns de ces MSS. ont des Scolies; mais aucun Scoliaste ne fait mention de ce passage. Je ne l'ay point aussi trouvé dans cinq Exemplaires MSS. de la Bibliotheque de Mr. Colbert que j'ay consultes, & qui sont cottés 871. 6123. 4785. 6584 2844. Quelques-uns neanmoins de ces MSS. ne sont qu'en papier, & peu anciens. Il y en a même un *in* 16. très-bien écrit, & même, comme je croy, depuis l'impression. Cependant le passage dont il s'agit ne s'y trouve point, non plus que dans les plus anciens.

Codd. MSS. Bibl. Reg.

Codd. MSS. Bibl. Colb.

Je pourrois produire encore icy d'autres Exemplaires Grecs MSS. que j'ay vûs, & dont j'ay tiré les diverses leçons. Mais ce qui merite le plus d'être observe, c'est qu'à la marge de quelques-uns de ces Exemplaires qui sont chez le Roy & chez Mr. Colbert, on a ajoûté vis-à-vis de ce passage de petites Notes ou Scolies qui ont apparemment passé ensuite dans le Texte. Par exemple dans l'Exemplaire du Roy cotté 2247. à l'oppositе de ces mots, ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ τὸ πνεῦμα καὶ τὸ ὕδωρ καὶ τὸ αἷμα, on lit cette Scolie, τυτέστι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ ὁ πατὴρ, καὶ αὐτὸς ἑαυτῷ. On voit par là que le Scoliaste a entendu le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit, par ces trois temoins dont parle Saint Jean, *l'esprit, l'eau & le sang:* & ce qui n'a été d'abord mis qu'en forme de Scolie, aura passé ensuite dans le Texte, comme il arrive souvent. Dans ce même Exemplaire vis-à-vis de ces autres mots, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἓν εἰσι, on a ajoûté cette note, τυτέστι μία θεότης εἷς θεὸς, c'est-à-dire, *une Divinité, un Dieu.* Ce Manuscrit a environ 500. ans, & il n'y a des Scolies qu'en très-peu d'endroits. On lit aussi une semblable remarque dans un des MSS. de la Bibliotheque de Mr. Colbert cotté 871. Car outre ces mots qui sont à la marge, εἷς θεὸς μία θεότης, *un Dieu, une Divinité,* le Scoliaste a ajoûté ces autres-cy, μαρτυρία τοῦ θεοῦ τοῦ πατρὸς, καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, *Témoignage de Dieu le Pere & du St. Esprit.*

Voilà, ce me semble, l'origine du passage dont il est question, & qu'il est très-difficile de trouver dans les Exemplaires Grecs MSS. bien qu'on le lise presentement dans

leur

leur Lectionnaire. Cela eſt bien plus vraiſemblable, que de dire avec Eraſme, que les Exemplaires Grecs où il eſt ont été reformés ſur les Latins. Ce fut ce qui obligea ce Critique à ne le mettre point dans les premieres Editions de ſon Nouveau Teſtament. En quoy il n'étoit pas tout-à-fait blâmable, n'étoit pas obligé de mettre dans ſon imprimé ce qu'il ne trouvoit dans aucun de ſes Manuſcrits. On ne laiſſa pourtant pas de luy faire des affaires là-deſſus, comme s'il avoit voulu favoriſer le party Arien. Jaques Lopes Stunica luy reproche d'avoir retranché mal-à-propos de ſon Edition ce paſſage, (*b*) ſuppoſant que les Exemplaires Grecs étoient corrompus en ce lieu-là. Mais ce Critique Eſpagnol qui avoit lû d'anciens MSS. n'en cite aucun pour juſtifier ſa penſée. Il ſe contente d'en appeller à la Preface de Saint Jerôme qui eſt au commencement des Epîtres Canoniques, d'où il prouve qu'on liſoit ce paſſage dans les anciens Exemplaires Grecs, ſur leſquels ce Pere avoit rétably l'ancienne Edition Latine.

Jac. Lop. Stun. Annot. in Eraſ.

Eraſme ſe juſtifie aſſez bien dans ſa Réponſe à Stunica par l'autorité des MSS. Grecs qu'il avoit lûs. Il trouva neanmoins à propos d'inſerer contre l'autorité de tous ſes MSS. le paſſage de Saint Jean dans une nouvelle Edition de ſon Nouveau Teſtament. Il témoigne qu'il n'eſt appuyé pour faire ce changement, que ſur un Exemplaire Grec qu'il avoit vû en Angleterre, & qu'il croyoit avoir été reformé ſur les Exemplaires Latins. On montrera plus bas qu'il s'eſt trompé, quand il a crû que les Grecs avoient reformé leurs Exemplaires du Nouveau Teſtament ſur ceux des Latins après leur reünion avec l'Egliſe Romaine.

Si cela étoit, comme ce Critique le ſuppoſe, il avoit grand tort de corriger ſon Edition Grecque ſur un ſeul Exemplaire qu'il croyoit avoir été alteré. Il paroît encore moins judicieux, lorsqu'il s'emporte avec excès contre Saint

(b) *Sciendum eſt hoc loco Græcorum codices apertiſſimè eſſe corruptos; noſtros verò veritatem ipſam ut à primâ origine traducti ſunt continere: quod ex Prologo Beati Hieronymi ſuper Epiſtolas Canonicas manifeſtè apparet.* Jac. Lop. Stun. Annot. in Eraſ.

Eraſm. Apol. adv. Stun. Jerôme, comme ſi ce Pere étoit l'Auteur de cette addition qu'on trouve dans les Exemplaires Latins où on lit, 1 Joann. c. 5. v. 7. *Quoniam tres ſunt qui teſtimonium dant in cælo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus; & hi tres unum ſunt.* (c) Il l'accuſe à cette occaſion, d'avoir été trop hardy, & de n'avoir rien d'arreſté dans ſes ſentimens. Eraſm. ibid. Cela veut dire, ſi l'on s'en rapporte au jugement d'Eraſme, que Saint Jerôme a été un fauſſaire en cet endroit, n'ayant fait aucune difficulté de corriger l'ancienne Edition Latine ſelon ſes prejugés, ſans être appuyé ſur de bons Exemplaires.

Fauſte Socin n'a pas manqué de profiter de cette remarque d'Eraſme. Il ajoûte neanmoins, que (d) Saint Jerôme Soc. Comm. in Ep. 1. Joann. c. 5. v. 7. a pû avoir quelque Exemplaire, ou même pluſieurs, où cette addition fût d'une maniere qu'il étoit difficile d'en découvrir la fraude; & que c'eſt la raiſon qui l'avoit porté à defendre cette leçon contre l'autorité d'un ſi grand nombre d'Exemplaires. C'eſt ainſi que cet Unitaire raiſonne ſelon ſa coûtume avec plus de ſubtilité que de ſolidité. Mais la ſeule raiſon ne ſuffit pas pour juger de ces ſortes de faits. Il faut outre cela être fondé ſur des Actes qu'on doit bien examiner. Si Eraſme qui avoit lû pluſieurs Exemplaires Grecs & Latins du Nouveau Teſtament, & qui avoit de plus conſulté les Livres MSS. de Saint Jerôme, s'étoit appliqué à examiner avec ſoin le Prologue ſur les Epîtres Canoniques qui eſt attribué à ce Pere, il auroit plûtoſt pris le party de rejetter ce Prologue comme une piece ſuppoſée, que de faire paſſer Saint Jerôme pour un fauſſaire.

Il eſt bon de rapporter icy quelque choſe du Prologue des

(c) *Ille ſæpenumerò violentus eſt parumque ſibi pudens, ſæpè varius parumque ſibi conſtans.* Eraſm. Apol. adv. Stun.

(d) *Hieronymus, ut is qui, ut rectè de eo Eraſmus alicubi ſcribit, non ſatis prudenter ſæpe ad victoriam & ad cauſæ ſuæ defenſionem & favorem multa trahebat, nactus fortè exemplar aliquod, aut etiam plura exemplaria in quibus particula iſta adjecta fuerat, ut fraus animadverti non poſſet, adverſus fidem aliorum omnium exemplarium tam Latinorum quàm Græcorum lectionem particulæ iſtius tanquam germanam defendere & promovere cœpit, conquerens publicè eam culpa & fraude hæreticorum abraſam à vulgatis codicibus fuiſſe.* Soc. Comm. in 1 Joann. c. 5. v. 7.

des Epîtres Canoniques attribué à Saint Jerôme, qu'on ne lit que dans les premieres Editions Latines de la Bible avec ce titre : *Incipit Prologus Beati Hieronymi Presbyteri in septem Epistolas Canonicas.* L'Auteur se plaint de ce que les Interpretes n'ont pas traduit fidellement ces Epistres, (e) principalement l'endroit de l'Epistre I. de St. Jean, Chap. 5. v. 7. où il est parlé de l'unité des personnes de la Trinité. Il accuse ces infidéles Traducteurs d'être tombé dans de grandes erreurs, lors qu'ils n'ont retenu dans leur Version que ces trois mots, *l'eau, le sang & l'esprit*, & d'en avoir retranché les mots de *Pere & d'Esprit*, qui sont un témoignage authentique de la creance des Catholiques sur le mystere de la Trinité.

Hieron. Prolog. in VII. Epist. Can. ex edit. Paris. ann. 1523

L'Evêque d'Oxford qui a donné depuis peu au public une nouvelle Edition des Ouvrages de Saint Cyprien avec des remarques, rapporte un grand nombre de Bibles Latines où l'on trouve ce Prologue de Saint Jerôme. Il se plaint en même temps, de ce qu'on l'a ôté des Bibles Latines qui ont été imprimées dans nôtre siecle. (f) *Que ceux*, dit ce sçavant Evêque, *qui ont de l'érudion voyent si ce retranchement à été fait par hasard, ou par malice.* Il ne peut concevoir quelles raisons on a eües de l'ôter des dernieres Editions de la Bible Latine, puis qu'on le trouve dans les Exemplaires MSS. & presque dans toutes les anciennes impressions: *libris MSS. passim, & ferè omnibus coducibus impressis antiquioribus.*

Joann. Oxon. Epist. Not. in Cypr. de unit. Eccl. p. 109.

Ibid.

Mais il ne faut point accuser en cela de mauvaise foy ceux qui ont fait imprimer des Bibles Latines sans ce Prologue. Il est vray qu'il se trouve avec les autres Prefaces de Saint Jerome sur la Bible dans les Exemplaires Latins qui ne passent point

---

(e) *Illo præcipuè loco ubi de unitate Trinitatis in primâ Joannis Epistolâ positum legimus. In quâ etiam ab infidelibus translatoribus multum erratum esse à fidei veritate comperimus, trium tantummodò vocabula, hoc est, aquæ; sanguinis & spiritûs in ipsâ suâ editione ponentibus, & Patris ubique ac Spiritûs testimonium omittentibus, in quo maximè & fides Catholica roboratur, & Patris & Filii & Spiritus Sancti una Divinitatis substantia comprobatur.* Hieron. Prol. in VII. Epist. Can.

(f) *Utrum hoc ex casu an malefício contigerit dispiciant eruditi.* Joann. Oxon. Episc. Not. in Cypr. de unit. Eccl.

point six cens ans. L'on a apparemment imprimé les premieres Bibles Latines sur ces sortes de Manuscrits. Il n'est pas si exactement dans celles qui ont été écrites il y a sept & huit cens ans ; mais dans quelques-uns seulement de ces Exemplaires. Il se peut bien faire qu'on se soit reglé sur ces derniers MSS. dans l'Edition des Bibles où ce Prologue ne se trouve point. On remarquera de plus, que le nom de Saint Jerôme ni d'aucun autre Ecrivain n'est point à la tête de ce Prologue dans quelques-uns de ces anciens Exemplaires où il se trouve. Ce qui fait voir qu'on peut douter avec raison que Saint Jerôme en soit l'Auteur.

Le Prologue dont il s'agit n'est point dans un Exemplaire MSS. de toute la Bible qui est dans la Bibliotheque du Roy cotté 3564. & qui a pour le moins 700. ans. Il n'est point aussi dans deux autres Exemplaires MSS. d'une pareille antiquité qui sont dans la Bibliotheque des Moines Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain. Il est, à la verité, dans la belle Bible de Charles le Chauve qui est dans la Bibliotheque du Roy : mais le nom de Saint Jerôme n'y paroit point, non plus que dans quelques autres anciens Exemplaires.

Codd. MSS. Bibl. Reg.

Codd. MSS. Bibl. Benedict. S. Germ. Paris.

Si l'on veut prendre la peine de conferer ensemble plusieurs de ces anciennes Bibles Latines, on découvrira facilement que celuy qui a recueilly en un seul corps tous les Livres de la Bible Latine, dont la meilleure partie a été traduite ou retouchée par Saint Jerôme, est l'Auteur de ce Prologue. Comme il n'avoit pas des Prefaces de ce Pere sur tous ces Livres, il a supplée à cela, y en ajoûtant quelques-unes de sa façon, & d'autres qu'il a tirées des Ouvrages de Saint Jerôme. C'est ainsi, par exemple, que dans l'Exemplaire de Charles le Chauve on lit à la teste des Actes des Apostres une Preface avec ce titre, *Præfatio Hieronymi.* Il est certain neanmoins que Saint Jerôme n'a point composé exprès cette Preface sur les Actes : mais l'Auteur du Recueil des Livres de la Bible Latine l'a tirée du grand Prologue de ce Pere, appellé *Prologus Galeatus ;* & elle est conçûë en ces termes : *Actus Apostolorum nudam quidem resonare historiam videntur, & nascentis Ecclesiæ historiam texere : sed si noverimus scriptorem eorum Lucam esse Medicum,*

Ex Prol. Gal. B. Hieron.

dicum, cujus laus in Euangelio, animadvertemus pariter omnia verba illius animæ languentis esse medicinam. Il y a aussi de l'apparence que le Compilateur des Livres de la Version Latine que nous appellons Vulgate, n'ayant point trouvé dans Saint Jerôme de Preface particuliere sur les Epîtres Canoniques, en a fait une imitant le stile de ce Pere, dont il a pris quelques expressions, & il y a même inseré le nom d'Eustochium.

Il y a aussi de l'apparence, que l'addition du témoignage des trois personnes se lisoit déjà dans quelques Exemplaires de l'Epistre de St. Jean, ou au moins dans quelques Ecrivains Latins, lors qu'on fit ce Prologue. Ce qui donna lieu à l'Auteur, qui ne pouvoit peut-être pas consulter les Exemplaires Grecs, de supposer que si ce passage ne se trouvoit point dans quelques Exemplaires Latins, cela venoit de l'infidelité des Interpretes. On doit remarquer que cette addition n'est point dans plusieurs anciens Exemplaires de la Bible de Saint Jerôme, où on lit neanmoins le Prologue, comme je l'ay observé dans deux Exemplaires, dont l'un est dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre dans celle de Mr. Colbert. C'est une étrange bizarrerie de voir au commencement des Epistres Canoniques une Preface, où St. Jerôme se plaint de l'infidelité des anciens Traducteurs Latins, qui ont omis dans la I. Epistre de St. Jean, Chap. 5. un verset entier qu'il restitüe sur le Grec: & cependant quand on vient à lire cet endroit de l'Epistre de Saint Jean dans ce même Exemplaire, on ne l'y trouve point. On ne peut, ce me semble, donner d'autre raison de cette bizarrerie, sinon que les Copistes qui ont décrit la Preface, ont copié des Exemplaires de la Bible Latine où ce verset n'étoit point; parce qu'en effet Saint Jerôme ne l'avoit point, non plus que l'ancienne Version Latine qu'on lisoit de son temps. Si ce Pere avoit été l'Auteur du Prologue & de l'addition inserée dans l'Epistre de Saint Jean, on auroit lû cette addition dans toutes les Bibles Latines de Saint Jerôme. Cette diversité d'Exemplaires me paroît une preuve évidente qu'il n'a point composé ce Prologue pour le mettre à la tête des Epistres Canoniques.

Ce qui fait encore connoître que Saint Jerôme n'eſt point le veritable Auteur du Prologue ni de l'addition, c'eſt qu'on a ajoûté cette addition à la marge de pluſieurs anciens Exemplaires ou elle ne ſe trouvoit point. En effet il étoit ſurprenant (g) que le pretendu Saint Jerôme loüaſt dans ſon Prologue ſa nouvelle Edition des Epitres Canoniques, à cauſe du changement qu'il y avoit fait, principalement dans la I. de Saint Jean, & qu'on n'y trouvât cependant rien de ce changement. C'eſt pourquoy les Copiſtes, ou ceux à qui appartenoient ces Exemplaires, jugerent à propos de rendre le Texte conforme au Prologue, en ajoûtant à la marge le verſet touchant le témoignage du Pere, du Fils & du St. Eſprit, qui étoit déjà dans quelques Auteurs Eccleſiaſtiques. Mais comme il étoit difficile que ceux qui mettoient cette addition à la marge de leurs Exemplaires gardaſſent tous une parfaite uniformité dans les mots, il eſt arrivé qu'ils ſont exprimés differemment en differens Exemplaires. Cette diverſité prouve évidemment, que Saint Jerôme n'a pû être l'Auteur de l'addition dont il s'agit, mais qu'elle vient des particuliers qui ont voulu ajuſter le Texte de Saint Jean avec le Prologue. Je rapporteray icy quelques exemples de cette reformation, de la maniere qu'elle a été ajouſtée à pluſieurs anciens Exemplaires Latins de la Bible de Saint Jerôme.

Hieron. Prol. in VII Epiſt. Can.

Dans l'Exemplaire de la Bibliotheque du Roy cotté 3584. on lit à la marge vis-à-vis de ces mots, *tres ſunt qui teſtimonium dant*, ces autres mots ajoûtés, *in cælo, Pater, Verbum & Spiritus: & tres ſunt qui teſtimonium dant in terrâ, & hi tres unum ſunt.* L'Ecriture de l'addition ne paroît pas moins ancienne que celle du Texte. On lit une ſemblable addition dans un Exemplaire de la Bibliotheque de Monſr. Colbert cotté 158. on y a ajouſté en marge vis-à-vis de ces mêmes mots, *tres ſunt qui teſtimonium dant*, ceux-cy, *in cælo, Pater, Verbum & Spiritus: & tres ſunt qui teſtimonium dant in terrâ, ſanguis, aqua & caro.* Et pour accorder mieux le Texte avec l'ad-

Cod. MSS. Bibl. Reg.

Cod. MSS. Bibl. Colb.

(g) *Quantum à noſtrâ aliorum diſtet editio, lectoris judicio relinquo.* Hier. Prol. in VII. Epiſt. Can.

dition, on a reformé & effacé une partie des mots du Texte. On ne lit rien de cette addition dans trois anciens Exemplaires de la Bibliotheque des Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain, si ce n'est qu'on l'a mise à la marge d'un de ces Exemplaires, & l'addition est aussi ancienne que le Texte.

Codd. MSS. Bibl. Bened. S. Germ. Paris.

Il est vray qu'elle se trouve dans le Texte d'un Exemplaire écrit il y a huit cens ans sous Lothaire II. Mais il est defiguré d'une étrange maniere en cet endroit-là. On lisoit d'abord dans cet Exemplaire, *sunt tres qui testimonium dant*, (on a ajoûté audessus de la ligne *in terrâ*) *spiritus, aqua & sanguis; & tres unum sunt: & tres sunt qui de cælo testificantur, Pater, Verbum & Spiritus; & tres unum sunt.* Mais on a ensuite effacé ces mots *de cælo testificantur*, pour mettre ceux-cy en leur place, *testimonium dicunt in cælo.*

Codd. MSS. Bibl. Bened. S. Germ. Paris.

Tous ces differens changemens sont des preuves évidentes qu'il n'y avoit rien de cette addition dans les premiers Exemplaires qu'on a publiés de la Bible de Saint Jerôme. C'est pourquoy elle ne se trouve point dans un Lectionnaire de l'Eglise Gallicane écrit il y a pour le moins mille ans, & qui a été publié par le Pere Mabillon Moine Benedictin. En effet le premier qui paroît avoir inseré ce passage dans ses Ouvrages est Victor Evêque de Vite qui vivoit un siecle après Saint Jerôme. Voicy de quelle maniere il le rapporte dans son Livre II. de la persecution des Vandales: *Et ut adhuc luce clarius unius Divinitatis esse cum Patre & Filio Spiritum Sanctum doceamus, Joannis Euangelistæ testimonio comprobatur. Ait namque, Tres sunt qui testimonium perhibent in cælo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus; & hi tres unum sunt.* Saint Fulgence l'a ensuite cité environ dans le même temps. Mais je me reserve à en parler plus au long dans le II. Livre de cet Ouvrage, où l'on traitera en particulier des Versions du Nouveau Testament.

Lection. Eccles. Gall. Paris. an. 1685.

Victor Vitensis, lib. 2. persec. Affric. Provinc. edit. Basil. ann. 1559.

Je sçay que plusieurs sçavans hommes ont pretendu que Saint Cyprien qui a vécu long-temps avant Saint Jerôme, a cité ce passage dans ses Livres. L'Evêque d'Oxford s'est servy de ce témoi-

Joann. Epiſc. Oxon. Not in Cyp. de unit. Eccleſ.

moignage de St. Cypryen (*h*) pour juſtifier le Prologue de Saint Jerôme, & pour montrer en même temps, que ce Pere ne peut être accuſé d'avoir été fauſſaire, parce qu'il n'a fait que rétablir l'ancienne Edition Latine dans ſa premiere purete. Le P. Amelote de l'Oratoire qui avoüe librement que ce même paſſage manque dans Saint Athanaſe, dans St. Cyrille, St. Gregoire de Nazianze, Saint Chryſoſtome, Didyme; & au regard des Peres Latins, dans Saint Auguſtin, St. Leon, Bede & dans quelques autres, aſſûre qu'il ſe trouve dans le Livre que St. Cyprien a compoſé de l'unité de l'Egliſe.

Mais eſt-il croyable que ſi Saint Cyprien l'avoit lû dans ſon Exemplaire du Nouveau Teſtament, Saint Auguſtin ne l'eût point oppoſé aux Ariens de ſon tems? En effet après avoir examiné avec application l'endroit de St. Cyprien dont il s'agit, je n'y ay reconnu autre choſe ſinon que ce Saint Evêque avoit ſeulement rapporté ces paroles, *& hi tres unum ſunt*, ſur leſquelles il n'y a aucune conteſtation; & qu'il en avoit prouvé que le Pere, le Fils & le Saint Eſprit ſont une même choſe. *De Patre*, dit-il, *& Filio, & Spiritu Sancto ſcriptum eſt, Et hi tres unum ſunt.* Il a appliqué au Pere, au Fils & au Saint Eſprit ce que nous liſons dans tous les Exemplaires ſoit Grecs ſoit Latins touchant le temoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang, dont il eſt dit qu'ils ſont une même choſe, *& hi tres unum ſunt.* Ce qui eſt bien different d'une citation expreſſe de ces mots, comme s'ils étoient du Texte de l'Ecriture.

Si l'on doute que ce ſoit là le veritable ſens des paroles de Saint Cyprien, on n'a qu'à conſulter le docte Facundus qui étoit de la même Egliſe d'Afrique, & qui les explique au long, prouvant de là à ſon exemple le myſtere de la Trinité. Il ſuppoſe dans tout ſon diſcours, qu'on ne lit dans l'Epiſtre de Saint Jean, Chap.

(h) *Cui graviſſimæ calumniæ de D. Hieronymo falſario & S. Scripturarum interpolatore amoliendæ ſufficere poterit Cyprianum citaſſe non modò ante Hieronymi tempora, ſed Arii ipſius & litem de dogmate illo quod adeò diſplicet Socino de trino & uno Deo ſcriptorem.* Joann. Epiſc. Oxon. Not. in Cyp. de unit. Eccleſ.

Chap. 5. que ces mots, *Tres sunt qui teſtificantur in terrâ, ſpiritus, aqua & ſanguis.* Mais il ajoûte en même temps, qu'on les doit expliquer du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit. *De Patre, Filio & Spiritu Sancto dicit, Tres ſunt qui teſtimonium dant in terrâ, ſpiritus, aqua & ſanguis: & hi tres unum ſunt; in ſpiritu ſignificans Patrem, in aquâ, Spiritum Sanctum; in ſanguine verò Filium ſignificans.* Il veut que les trois perſonnes de la Trinité ſoient ſignifiées par les trois témoins de la terre, l'eſprit, l'eau & le ſang. Et pour appuyer plus fortement ſa penſée, il ajoûte que c'eſt le ſens que Saint Cyprien a donné à ce paſſage de Saint Jean. *Quod Joannis Apoſtoli teſtimonium Beatus Cyprianus Carthaginenſis antiſtes & martyr in Epiſtolâ ſive Libro quem de * Trinitate ſcripſit, de Patre & Filio & Spiritu Sancto dictum intelligit.*

Facund. pro defenſ. lib. 1. capit. lib. 1. c. 3.

** Unitate.*

Si Jean d'Oxford avoit conferé ces paroles de Facundus avec celles de Saint Cyprien, il n'auroit pas oppoſé à Eraſme & à Socin des preuves ſi foibles pour defendre Saint Jerôme, qui n'a point beſoin de defenſeurs, parce qu'il n'eſt pas l'Auteur du Prologue des Epiſtres Canoniques, ni de l'addition qu'on a inſerée dans l'Epître de St. Jean, Chap. 5. L'Evêque Victor qui n'y a pas pris garde de ſi près, a cité le temoignage du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, comme s'il eût été en effet de Saint Jean; au lieu que Saint Cyprien & Facundus ne l'ont rapporté que comme une explication du témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang. Il eſt arrivé la même choſe à ceux qui ont fait imprimer les Ouvrages de Saint Athanaſe avec une Table des paſſages de l'Ecriture qui y ſont cités. Ils ont produit au long dans cette Table le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de St. Jean, comme ſi ce Saint Docteur l'avoit cité de cette maniere. Il n'a cependant produit dans ſa diſpute contre Arius que ces mots, καὶ οἱ τρεῖς τὸ ἓν εἰσι, *& les trois ſont une même choſe;* & il les applique à la Trinité.

Athan. Diſput. cont. Arium.

Je ne doute point que cette explication de Saint Athanaſe n'ait donné lieu à quelques Scoliaſtes Grecs de mettre à la marge de leurs Exemplaires la note qu'on a marquée cy-deſſus, & qui aura paſſé enſuite dans le Texte. Cela me paroît bien plus probable que le ſentiment d'Eraſme, qui a

crû que les Exemplaires Grecs où on lit le témoignage du Pere, du Fils & du Saint Esprit, ont été reformés sur les Exemplaires Latins. S'il n'avoit parle que des Exemplaires Grecs qui ont été écrits par des Latins, & qui ont servy à leur usage, sa proposition auroit plus de vraisemblance. Mais il est contre toute apparence de verité, que les Grecs, depuis même leur reünion avec les Latins, ayent reformé leurs Exemplaires du Nouveau Testament sur ceux des Latins. Il paroît au contraire que ceux qu'ils ont décrits depuis ce temps-là ne contiennent point ce témoignage.

La remarque que Fromond Theologien de Louvain a faite sur cet endroit de Saint Jean après quelques autres Commentateurs, est sans fondement. Il reconnoît que Saint Augustin & plusieurs autres Peres Latins n'ont point eu à la verité dans leur Exemplaire ce passage de Saint Jean : mais il ajoûte en même temps, (i) que les Ariens l'avoient ôté de plusieurs Exemplaires, & que la Version Latine dont Saint Augustin & ces autres Peres se sont servis a été faite sur ces Livres corrompus par les Ariens. Il n'y a rien de plus absurde que cette pensée, qui ne peut être fondee que sur le Prologue attribué a St. Jerôme. Comment peut-on accuser les Ariens d'avoir altere en cet endroit-la les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, puis que Saint Cyprien qui vivoit avant que le nom d'Arius fût connu dans le monde, n'a point aussi lû ce verset dans son Exemplaire ? Il faudroit aussi qúe cette alteration eût passé dans toutes les autres Eglises : car ni les Syriens de quelque Secte qu'ils soient, ni les autres Orientaux ne le lisent point aussi dans leurs Editions du Nouveau Testament.

Fromond. Comm. in 1. Epist. Joann. c. 5.

Au reste je ne comprens point quel avantage les Antitrinitaires peuvent prendre contre les Catholiques, de ce qu'on ne lit point ce passage dans la plus-part des Exemplaires Grecs MSS. & dans ceux des autres Orientaux, & même dans les anciens Livres Latins. Car les plus sçavans

(i) *Videntur Græci Ariani ex multis codicibus Græcis primùm erasisse, & deinde translationem Latinam, quâ S. Augustinus & multi Patres usi sunt, ex codice Græco mutilato factam fuisse.* From. Comm. in Epist. 1. Joann. c. 5.

vans Interpretes du Nouveau Teſtament ne l'expliquent point de la Trinité. Les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui l'ont appliqué à ce myſtere ont ſuivy la coûtume de ces temps-là, qui étoit de donner à l'Ecriture de certains ſens Theologiques conformément à la creance reçûë dans l'Egliſe. Soit donc qu'on liſe ce verſet dans l'Epître de Saint Jean, comme les Grecs & les Latins le liſent tous preſentement, ſoit qu'on ne le liſe point, on en pourra toûjours prouver le ſentiment contraire à celuy des Antitrinitaires; parce que les Peres ont appliqué dès les premiers ſiecles de l'Egliſe au Pere, au Fils & au Saint Eſprit le témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang. Ils ont prouvé que les perſonnes de la Trinité ſont une même choſe, par l'unité de ces trois derniers témoins.

On s'arreſte donc inutilement à diſputer ſur l'addition ou l'omiſſion d'un paſſage qui n'établit point clairement de luy-même la Trinité des perſonnes en Dieu, mais qui la ſuppoſe, ſelon la penſée des plus anciens Theologiens de l'Egliſe. Je ne croy pas que pluſieurs Theologiens modernes ayent voulu favoriſer l'Arianiſme, quand ils ont obſervé qu'il eſt parlé en ce lieu-là de l'unité de témoignage. Ces trois, dit le Pere Amelote, ſont un dans leur témoignage. Le Pere a rendu témoignage à Jeſus-Chriſt au Jourdain, le Verbe par ſes paroles & par ſes actions, le Saint Eſprit en forme de colombe & par ſes dons miraculeux.

Je ne voy pas de plus à quoy tend tout ce grand apparat d'Editions differentes du Nouveau Teſtament que Sandius a citées ſur la bonne foy des autres, où le verſet dont il s'agit ne ſe trouve point. Comme la plus-part de ces Editions Grecques ont été priſes les unes des autres, & qu'il y en a très-peu qui ayent été faites ſur des Exemplaires MSS. leur grand nombre ne prouve rien. Je ne croy pas, par exemple, que celle de Strasbourg en 1524. ni celle de Simon de Colines à Paris en 1534 ayent été tirées de Livres MSS. Wolfius qui a donné celle de Strasbourg n'en dit rien dans ſa Preface. Il y témoigne au contraire, qu'il ne fait que reimprimer en nouveaux caracteres & en une nouvelle forme ce qui avoit été déjà imprimé. Simon de Coli-

Herman. Cingal. Script. S. Trinit. revelat. p. 105.

Colines n'a point mis de Preface au devant de ſon Edition Grecque. Ce qui me fait croire qu'il l'a ajuſtée ſelon ſon ſens ſur les Editions precedentes. Eraſme eſt un des premiers qui ait donné occaſion à l'omiſſion de ce verſet dans les Editions Grecques du Nouveau Teſtament qui ont ſuivy la ſienne, laquelle eſt de 1516. & il en donna une autre Edition en 1519. où ce même verſet ne ſe trouve point. Les Editions au contraire qui ont ſuivy celle de Complute ou Alcala qui eſt de 1515. ont toutes ce verſet. C'eſt pourquoy on le lit dans la belle Edition de Robert Eſtienne, & dans la plus-part des autres Editions. On ne doit avoir égard qu'aux Exemplaires MSS. & nullement aux imprimés, à moins qu'ils n'ayent été tirés de Livres MSS. comme l'Edition d'Alcala & celle d'Eraſme.

On comptera auſſi pour rien ce grand nombre d'Editions de la Verſion Allemande de Luther que Sandius oppoſe aux Lutheriens. Car elles ne ſont toutes que des repetitions de la premiere, dans laquelle Luther avoit ſuivy l'Edition d'Eraſme, ou quelque autre, y en ayant alors pluſieurs qui avoient été publiées, même en Allemagne, où le verſet dont il s'agit ne ſe trouvoit point. Je ne croy pas que ce Patriarche du Nord ſe ſoit appliqué à la lecture des Exemplaires Grecs MSS. au moins la plus-part de ſes Sectateurs le juſtifient-ils de cette maniere, quand on leur objecte que leur Maître a corrompu l'Ecriture, en retranchant du Nouveau Teſtament un paſſage qui établit le myſtere de la Trinité. Ils diſent qu'il a pû l'omettre avec l'Edition Grecque de Haguenau en 1521. qui étoit avant ſa Traduction. Raithius répond à cette objection, (*k*) que le deſſein de Luther a été de ne donner dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament, que ce qui étoit conſtant; & qu'il a pû par conſequent omettre un verſet qui n'étoit pas hors de doute, *Raith. Vind. Verſ. Germ. Luth. p. 18.*

(k) *Quid mirum, ſi Lutherus qui indubitata tantùm ſcribere decreverat, hæc non extra aleam dubitationis poſita prætermiſit, aut quod in Aldi Manutii Venetâ editione quâ uſus creditur non occurrit, etiam non vertit, cùm præſertim Trinitatem etiam ſublato hoc loco nihilominùs firmiſſimis documentis aliis ſtabiliri intelligeret.* Rait. Vind. Verſ. Germ. Luth.

doute, & qui ne se trouvoit point dans l'Edition d'Alde dont on croit qu'il s'est servy. Il étoit d'ailleurs persuadé qu'il y avoit d'autres passages sur lesquels on pouvoit appuyer fortement la creance de la Trinité.

Cette raison est plausible, parce que Luther faisoit profession de traduire en sa langue l'Exemplaire Grec. Mais si le Maître a eu raison en cela, je ne voy pas pourquoy ses Disciples ont reformé sa Version en cet endroit, & qu'ils donnent au peuple pour la veritable parole de Dieu une chose qu'ils croyent être douteuse. Peut-être eût-il été plus à propos selon leur principe, de conserver leur ancienne Version Allemande, se contentant de mettre ce verset à la marge en forme de remarque. Ils l'opposent au contraire presentement aux Antitrinitaires comme une forte preuve du mystere de la Trinité; ne prenants pas garde qu'ils leur donnent par là occasion de triompher d'eux. Il n'y a que l'autorité de l'Eglise qui nous fasse aujourd'huy recevoir ce passage comme authentique. Les Grecs même qui sont ennemis des Latins, s'accordent là-dessus avec eux.

Les Calvinistes font paroître là-dessus plus d'uniformité entr'eux, que les Lutheriens, dans leurs Versions du Nouveau Testament. Car bien qu'ils fassent profession, aussi-bien qu'eux, de traduire l'Original Grec, ils ont neanmoins retenu ce verset dans toutes leurs Traductions. Beze qui avoue qu'il n'est point dans la plus-part des anciens, ne laisse pas de dire (*l*) qu'on le doit conserver dans le Texte, dont il fait une partie. Diodati qui l'a aussi gardé dans sa Version Italienne, veut (*m*) que l'unité dont il est parlé en ce lieu-là soit aussi-bien une unité d'essence, qu'une unité ou consentement de témoignage. Mais Calvin qui se precautionne ordinairement pour ne pas opposer des preuves foibles aux Antitrinitaires, est icy beaucoup plus reservé. *Cela*, dit-il en parlant de ces mots, *trois*, *Beza Not. in 1. Joann. c. 5. v. 7.* *Diod. Not. in 1. Joann. c. 5. v. 7.*

(l) *Hic versiculus omninò mihi retinendus videtur.* Beza Not. in 1 Joann. c. 5. v. 7.

(m) *Così in essenza come in unione e consentimento di questa testimonianza.* Diod. Not. in 1 Joann. c. 5.

Calv. Comm. in Epist. 1. Joann. c. 5. v. 7.

sont une même chose, ne se rapporte point à l'essence, mais plûtôt au consentement.

Il avoit vû aussi-bien que Luther, que ce passage n'étoit point dans la plus-part des Exemplaires, & il s'etoit même très-bien apperçu de la difficulté qu'il y avoit à concilier les paroles de St. Jerôme dans le Prologue qui luy est attribué, avec les anciens Livres des Grecs. Il n'ose pourtant s'émanciper, de peur de scandaliser les foibles. Je rapporteray icy ses propres termes, afin qu'on voye combien cet homme se ménageoit, lors qu'il s'agissoit de critiquer les endroits de l'Ecriture qui luy paroissoient douteux. *Tout cecy a été omis par aucuns. Ce que St. Hierôme pense avoir été fait plus par malice que par ignorance ou mégarde, & qu'il n'a été fait que par les Latins. Mais d'autant que les Livres Grecs mêmes ne s'accordent pas l'un avec l'autre, à grand' peine en ose-je rien affirmer. Toutefois parce que le fil du Texte coule très-bien si ce membre y est ajoûté, & je vois qu'il se trouve ès meilleurs Exemplaires & plus corrects, de ma part je le reçois volontiers.*

Calv. ibid.

CHAPITRE XIX.

De l'Apocalypse. Ce que l'antiquité a crû de ce Livre. Heretiques qui l'ont rejetté. Leurs raisons. Discussions de ces raisons. Il y a aussi eu de sçavans Catholiques dans l'antiquité qui l'ont attribué à Cerinthe. Sentimens de ces derniers temps sur ce même Livre.

IL ne reste plus à examiner des Livres du N. Testament que l'Apocalypse, dont St. Jerôme parle dans une de ses Epîtres comme d'un Ouvrage qui n'étoit point reçu communément dans les Eglises Grecques de son temps. Mais si on a égard à la maxime de Tertullien, *Illud verum quod prius*, on preferera le sentiment universel des anciens Ecrivains Ecclesiastiques à celuy de quelques Eglises Grecques qui est posterieur. C'est sur ce pied-là que Grotius a jugé de ce Livre, lors qu'il dit (a) que St. Justin,

Hieron. Epist. ad Dard.

Grot. Annot. ad tit. Apoc.

(a) *Apostoli Joannis esse hunc librum credidere illi quibus merito creditur, Justinus contra Tryphonem, Irenæus, Tertullianus adversus Marcionem, & aliis multis in locis, quibus consentiunt Clemens Alexandrinus, Origenes, Cyprianus, & post eos alii multi.* Grot. Annot. in tit. Apoc.

Justin, St. Irenée, Tertullien, Clement d'Alexandrie, Origene, St. Cyprien, qui meritent d'être crûs sur ce sujet, l'ont attribué d'un commun consentement à l'Apôtre Saint Jean. Flacius Illyricus avoit dit la même chose avant luy, assûrant (b) qu'il n'y a rien de plus juste que de s'en rapporter là-dessus aux Peres qui ont le plus approché du temps de l'Auteur.

Flac. Illyr. argum. in Apoc.

C'est pourquoy Baronius a observé judicieusement, que la pensée de Saint Jerôme touchant le sentiment des Eglises Grecques sur l'Apocalyse, ne peut pas être vraye dans toute son étenduë, puis que Saint Epiphane qui vivoit en ce temps-là, & qui étoit seulement un peu plus âgé que luy, a defendu l'autorité de ce Livre contre les Heretiques Alogiens, & contre les Theodotiens. Ce Cardinal avoüe neanmoins, qu'on ne peut pas accuser en cela Saint Jerôme d'avoir medit mal-à-propos des Eglises Grecques de son temps. Il croit qu'il a eu égard à St. Basile, à Amphilochius, aux deux Gregoires de Nazianze & de Nysse, & au Concile de Laodicée, qui n'ont point mis l'Apocalypse au nombre des Ecritures Canoniques. Il distingue ces Peres d'avec les Alogiens & les Theodotiens, en ce qu'ils n'ont point attaqué exprès comme eux & avec opiniâtreté l'autorité de ce Livre. St. Epiphane même n'est pas si opposé à Saint Jerôme, qu'il n'insinue que les Alogiens qui rejettoient generalement tout ce que nous avons de St. Jean, auroient été en quelque maniere excusables, s'ils n'avoient rejetté que l'Apocalypse, qui est un Livre obscur & impenetrable.

Baron. ann. Ch. 97. n. 6.

Baron. ibid. n. 7.

Epiph. Her. 51. n. 3.

Les Alogiens pretendoient que l'Apocalypse & les autres Livres de St. Jean avoient été composés par l'Heretique Cerinthe. Ce qu'ils tâchoient de montrer par la conformité de la doctrine de Cerinthe avec celle qui est dans les Livres de cet Apôtre, principalement dans son Apocalypse.

(b) *Si ils habeatur fides Patribus, qui propiùs ad hoc accesserunt seculum, uti certè æquissimum est, quales sunt Justinus, Tertullianus, Irenæus, Apollonius, Theophylus Antiochenus -- affirmari poterit eam ut Joannis Apostoli illo primo seculo habitam. Cur enim tam certò Joannis Apostoli esse confirmarent, si dubias de eâ extitisse sententias antecessorum cognovissent.* Flac. Illyr. arg. in Apoc.

Ils formerent de plus des objections particulieres contre ce dernier Ouvrage. (c) De quelle utilité, disoient-ils, nous peut être l'Apocalypse de Jean, quand il nous vient parler des sept Anges & des sept trompettes? Saint Epiphane leur répond, que Dieu a voulu faire connoître à son Serviteur Jean tout ce qu'il y avoit de plus caché dans la Loy & dans les Prophetes, afin qu'il les exposast d'une maniere spirituelle & intelligible. Et comme ces Heretiques tournoient en ridicule ce qui est dit des sept trompettes, il les convainc en cela ou de malice ou d'ignorance par les paroles de Saint Paul, qui a aussi fait mention de ces trompettes dans sa I. Epistre aux Corinthiens, où il dit que la trompette sonnera, & que les morts resuscireront au son de cette trompette.

Alog. apud Epiph. Hær. 51. n. 32.

Epiph. ibid.

1 Cor. c. 15. v. 52.

Quelques-uns de ces Alogiens opposoient de plus pour détruire l'autorité de l'Apocalypse ces paroles du Chap. 2. v. 18. *Ecrivez à l'Ange de l'Eglise de Thyatire* (d) Il n'y avoit alors, disoient-ils, aucune Eglise de Chrétiens dans Thyatire. Comment donc Saint Jean auroit-il pû écrire à une Eglise qui n'étoit point? Saint Epiphane supposant avec les Alogiens, qu'il n'y avoit alors aucune Eglise en ce lieu-là, est obligé pour resoudre leur difficulté d'avoir recours à l'esprit prophetique. Il veut que St. Jean qui etoit inspiré de Dieu ait prevû ce qui y devoit arriver dans la suite des temps. C'est pourquoy il expose le plus exactement qu'il luy est possible l'état de la ville de Thyatire dans le temps que les Heretiques nommés Phrygiens y dominoient. Il montre comment elle devint ensuite une Eglise Orthodoxe & fort celebre. (e) Le dessein du St. Esprit, dit-il, a été de nous reveler en cet endroit de l'Apocalypse, que cette Eglise devoit être

Alog. apud Epiph. ibid. n. 33.

Epiph. ibid.

(c) Τί με ὠφελεῖ ἡ ἀποκαλυψις Ἰωάννε λέγοντά μοι περὶ ἑπτὰ ἀγγέλων καὶ ἑπτὰ σαλπίγγων. Alog. apud Epiph. Hær. 51. n. 32.

(d) Οὐκ ἐν ἐκεῖ ἐκκλησία Χριστιανῶν ἐν Θυατείρῃ· πῶς ἂν ἔγραφε τῇ μὴ οὔσῃ. Alog. apud Epiph. ibid. n. 33.

(e) Ἐσπούδασε τὸ ἅγιον πνεῦμα ἀποκαλυψαι ἡμῖν πῶς ἔμελε πλανᾶσθαι ἡ ἐκκλησία μετὰ τὸν χρόνον τῶν ἀποστόλων καὶ τὸ Ἰωάννε καὶ τῆς καθεξῆς· ὡς ἐν χρόνῳ μετὰ τῶν σωτῆρος ἀναλήψιν ὅτε ἐντεύξονται καὶ τελεῖν ἔτεσι. Epiph. ibid.

être dans l'erreur après le temps de Saint Jean & des autres Apôtres. Ce qui arriva, selon le même St. Epiphane, 93. ans après l'ascension de Jesus-Christ.

Comme cette réponse de St. Epiphane accorde aux Alogiens qu'il n'y avoit en effet alors aucune Eglise de Chrêtiens dans la ville de Thyatire, Socin (f) ne la peut souffrir, étant persuadé que le Texte de l'Apocalypse montre évidemment qu'il y en avoit une. Il croit qu'il y a eu plusieurs villes de ce nom. Mais il ne prouve pas pour cela contre les Alogiens, qu'au temps de Saint Jean il y eût une Eglise dans Thyatire. Quand il leur oppose les paroles formelles de l'Apocalypse, il apporte pour réponse ce qui est en question, puis que ces Sectaires pretendoient affoiblir par là l'autorité de ce Livre. Il y a de l'apparence qu'on n'avoit point au temps de Saint Epiphane de Catalogue des Evêques de cette Eglise, ni d'autres Actes, d'où l'on pût faire voir qu'elle étoit une Eglise fondée dès le temps des Apôtres. C'est pourquoy Grotius répond plus judicieusement, qu'il n'y avoit à la verité aucune Eglise de Gentils dans Thyatire quand Saint Jean écrivit son Apocalypse; mais qu'il y en avoit une de Juifs, comme il y en avoit aussi une semblable à Thessalonique avant que Saint Paul y prêchast.

Soc. Lect. Sac. p. 306.

Grot. Annot. ad c. 2. Apoc. v. 18.

Les Alogiens traitoient aussi de ridicule ce qui est rapporté dans le même Livre, Chap. 9. v. 14. des quatre Anges qui étoient liés sur l'Euphrate. Mais Saint Epiphane les accuse en cela d'ignorance, parce que ces quatre Anges qui sont placés sur l'Euphrate marquent, selon luy, autant de nations qui ont été situées sur ce fleuve, sçavoir les Assyriens, les Babyloniens, les Medes, & les Persans. Il ajoûte, que comme les nations sont soûmises aux Anges, ces paroles de l'Apocalypse, *Déliez les quatre Anges qui sont sur l'Euphrate*, font un très-bon sens, Saint Jean ayant voulu faire connoître par là, que ces nations

Epiph. ibid.

(f) *Mihi quidem, ut verum fatear, responsio ista non admodum probatur, cùm propter alia, tum propter id quod nimis aperte ex ipsâ historiâ Apocalypsis constare videtur, jam istam Ecclesiam Thyatirensem revera extitisse.* Soc. Lect. Sacr. p. 306.

tions étant deliées feroient la guerre aux autres peuples. Ce n'eſt pas icy le lieu d'examiner ſi l'explication de Saint Epiphane convient à cet endroit de l'Apocalypſe. Il ſuffit d'obſerver en general, que ce Livre étant une Prophetie, & non une Hiſtoire, l'Auteur a dû s'exprimer à la maniere des Prophetes, dont le ſtile eſt figuré. Et ainſi les Alogiens avoient tort de s'inſcrire en faux contre ce Livre à cauſe des expreſſions qui leur paroiſſoient extraordinaires, à moins qu'ils ne vouluſſent qu'il n'y eût aucune Prophetie dans le Nouveau Teſtament.

Caj. apud Euſ. Hiſt. Eccl. lib. 3. c. 28. Cajus Ecrivain Orthodoxe qui vivoit à Rome ſous le Pape Zephyrin, & dont on a parlé cy-deſſus, a auſſi attribué à Cerinthe l'Apocalypſe de Saint Jean. Il ſe moquoit de cet Heretique, (g) lequel, comme s'il eût été un grand Apôtre, avoit écrit des revelations qu'il feignoit avoir reçûës des Anges, & dans leſquelles il aſſûroit qu'il y auroit ſur la terre après la reſurrection un regne de Jeſus-Chriſt. Il donnoit à ce regne charnel qui devoit être accompagné de toutes ſortes de plaiſirs, l'eſpace de mille ans. Cajus appelloit pour cette raiſon Cerinthe un ennemy des Saintes Ecritures, & il parloit de cette maniere de l'Apocalypſe, qu'il croyoit être de luy, & non de St. Jean.

Dion. Alex. apud Euſ. ibid. Denis Evêque d'Alexandrie, qui a defendu avec vigueur l'autorité de ce Livre, a auſſi obſervé que quelques Auteurs avoient attribué l'Apocalypſe à Cerinthe, qui avoit mis, ſelon eux, le nom de Saint Jean à la teſte de ce Livre pour autoriſer ſes rêveries touchant le regne charnel de Jeſus-Chriſt ſur la terre. Comme cette opinion qui établiſſoit un regne chimerique de mille ans s'étoit répanduë dans l'Egliſe, ce ſçavant Evêque écrivit pour la refuter deux Livres intitulés * *des Promeſſes*, où il combat un Evêque d'Egypte appellé

* περὶ ἐπαγγελιῶν.

(g) Κήρινθος ὁ δι' ἀποκαλύψεως ὡς ὑπὸ ἀποστόλου μεγάλου γεγραμμένων, παράτολμος ἡμῖν ὡς δι' ἀγγέλων αὐτῷ δεδογμένας ψευδῆ ἐπεισάγει λέγων μετὰ τὴν ἀνάστασιν ἔσεσθαι τὴν βασιλείαν τοῦ Χριστοῦ. Caj. apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. Lib. 3. cap. 28.

pellé (*h*) Nepos, qui expliquoit dans un sens tout-à-fait Juif les promesses que Dieu a faites aux hommes dans l'Ecriture, feignant un regne charnel sur la terre, lequel devoit durer l'espace de mille ans, pendant lesquels on jouïroit de toutes sortes de plaisirs.

Euſ. lib. 7. Hiſt. Eccl. c. 24.

Nepos avoit publié sur ce sujet un Livre sous le titre de * *Refutation des Allegoristes*, se moquant des Catholiques, qui expliquoient allegoriquement l'endroit de l'Apocalypse où il est parlé du regne de mille ans. Cet Ouvrage fit une grande impression sur l'esprit de ceux qui le lûrent, parce que l'Auteur qui s'étoit appliqué avec soin à l'étude des Livres Sacrés avoit acquis beaucoup de reputation. De plus ses raisons paroissoient d'autant plus probables, qu'elles étoient appuyées sur le sens literal de l'Ecriture; au lieu que le sentiment opposé au sien ne paroissoit fondé que sur des allegories d'où on ne peut rien conclurre. Denis même (*i*) temoigne honorer son adversaire qui étoit déjà mort, & il louë sa foi & sa grande capacité. Mais il ajoûte en même temps, qu'il aime la verité plus que toute autre chose; que c'est ce qui l'a engagé d'écrire contre cet Ouvrage, qui étoit tellement estimé dans l'Egypte, que plusieurs preferoient la doctrine qui y étoit contenüe à celle des Evangiles & des Epitres des Apôtres: tant ils étoient remplis de l'idée de ce regne de mille ans sur la terre. Cela alla même si avant, que quelques defenseurs de Nepos aimerent mieux faire un Schisme, que d'abandonner ses sentimens, auxquels neanmoins ils renoncerent après que Denis leur en eût fait voir la fausseté dans une dispute publique.

* Ἔλεγχος ἀλλεγορισῶν λογος.

Euſ. ibid.

La maniere dont ce sçavant Evêque défend l'autorité de l'Apocalypse contre ceux qui la rejettoient comme un Livre supposé par Cerinthe, est tout-

(h) Νέπως ὄνομα τις καὶ Αἰγύπτου, ἰουδαικώτερον τὰς ἐπαγγελμένας τοῖς ἁγίοις ἐν ταῖς θείαις γραφαῖς ἐπαγγελίας ὑποδοχόσας διδάσκων, καὶ πνα χιλιάδα ἐτῶν τρυφῆς σωματικῆς ἐπὶ τ ξηρᾶς ταύτης ἐσεσθαι ὑπολαμβάνων. Euſeb. lib. 7. Hiſt. Eccl. cap. 24.

(i) Ἐν ἄλλοις μὲν πολλοῖς ὑποδέχομαι τ ἀγαπῶ Νέπωτα, τ π πίστως ἠδὴ τ φιλοπονίας τ τ ἐν ταῖς γραφαῖς διαλεκτικῆς. Euſeb. ibid.

tout-à-fait judicieuſe. Il ne paroît nullement preoccupé de ſon opinion, & il ne cache même aucune des raiſons de ſes adverſaires. C'eſt pourquoi il avoüe librement, que (k) quelques Ecrivains Eccleſiaſtiques qui avoient vécu avant luy, avoient combattu ce Livre de toute leur force, le refutants pied à pied, & pretendants qu'il étoit écrit ſans ſens & ſans raiſon. Ils aſſûroient de plus, que le titre de cet Ouvrage avoit été ſuppoſé par Cerinthe, & qu'on ne pouvoit pas donner le nom d'Apocalypſe ou Revelation à un Livre où il paroiſſoit, ſelon eux, une ſi profonde ignorance.

Dion. apud Euſeb. ibid. c. 25.

Nonobſtant toutes ces objections, Denis témoigne qu'il ne peut pas le rejetter, le voyant approuvé de la pluſpart de ſes freres : & à l'égard des raiſons qu'on produiſoit contre, il répond qu'il y a un ſens ſublime & caché dans les expreſſions de cet Auteur ; & que bien qu'il ne le comprenne pas, il ne laiſſe pas de le reverer, étant perſuadé que la foy luy doit plûtôt ſervir en cela de regle, que toutes ſes connoiſſances. (l) Je ne condamne pas, dit-il, ce que je n'ay pû entendre ; au contraire je l'admire, parce que je ne l'ay pû penetrer. Ce qui ne l'empêche pourtant point d'examiner en détail toutes les parties de ce Livre, & il montre (m) qu'il eſt impoſſible de l'expliquer à la lettre, & ſelon le ſens que les mots ſemblent porter d'abord. Il reconnoît de plus, qu'il a été compoſé par un homme appellé Jean qui a été inſpiré de Dieu. Mais il n'accorde pas que ce Jean ſoit l'Apôtre. Il appuye ſa penſée ſur ce que l'Apôtre Saint Jean n'a mis ſon nom à aucun de ſes Ouvrages, & qu'il ne parle jamais de luy-même. L'Auteur de l'Apocalypſe au contraire ſe nomme dès le commencement de ſon Livre, & enſuite

Dion. ibid.

pluſieurs

(k) Τινὲς μὲν ὧν τ πρὸ ἡμῶν ἠθέτησαν καὶ ἀνεσκεύασαν πάντη τὸ βιβλίον· καθ' ἕκαστον κεφάλαιον διελθόντες, ἀγνωσίαν τε καὶ ἀσυλλόγιστον ἐπιφαίνοντες· ψεῦδος δέ φασι τ ἐπιγεγραφέναι. Γράφειν μὲν οὖν οὐκ εἶναι λέγουσιν· αὐτὸ δὲ ἀποκάλυψιν εἶναι τ σφόδρα καὶ παχεῖ κεκαλυμμένων τῶν τ ἀγνοίας ὠδαπεπασμένα. Dion. Alex. apud Euſeb. ibid. cap. 25.

(l) Οὐκ ἀποδοκιμάζω ταῦτα ἃ μὴ συνεώρακα· θαυμάζω δ μᾶλλον ἐπὶ μὴ καὶ εἶδον. Ibid.

(m) Ἀδύνατον δ ἀποκάλυψιν κατὰ τ πρόχειρον νοῦν διάνοιαν. Ibid.

pluſieurs fois dans le corps de ſon Ouvrage; par exemple, dans la Lettre qu'il écrit aux ſept Egliſes d'Aſie, qu'il commence par ces mots, *Jean aux ſept Egliſes qui ſont en Aſie*. Mais St. Jean ne met pas même ſon nom au devant de ſon Epître Catholique, entrant d'abord en matiere. On ne le voit point auſſi au commencement des deux autres Epîtres qui ſont fort courtes, & qui ſont ſous ſon nom.

Cette diverſité de ſtile fait conclurre à Denis Evêque d'Alexandrie, que l'Apocalypſe n'eſt point de l'Apôtre Saint Jean; & il dit en même temps, qu'il eſt incertain qui a été ce Jean, lequel ne s'eſt pas aſſez diſtingué des autres qui ont porté le même nom. Il prouve neanmoins, qu'il n'y a nulle apparence que ce ſoit Jean ſurnommé Marc, dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, & qui a été le compagnon des voyages de St. Barnabé & de St. Paul; parce qu'il ne les ſuivit point en Aſie. C'eſt pourquoy il juge que ç'a été un de ceux qui ont vécu à Epheſe, où il y a eu deux ſepulcres de ce nom. Il a recours encore une fois à la difference de ſtile, d'où il pretend prouver que l'Apôtre Saint Jean qui a écrit l'Evangile & une Epître, ne peut être l'Auteur de l'Apocalypſe. On trouve, ſelon luy, les mêmes choſes & les mêmes expreſſions dans les deux premiers Livres; l'Apocalypſe au contraire en eſt entierement éloignée.

Au reſte je me ſuis étendu ſur le jugement que Denis Evêque d'Alexandrie a fait de l'Apocalypſe, & qui eſt expliqué plus au long par Euſebe; parce qu'il comprend en peu de mots tout ce qu'on peut dire là-deſſus. Il nous fait connoître en même temps, que les anciens Docteurs de l'Egliſe avoient un grand reſpect pour la tradition, lors qu'il s'agiſſoit de juger ſi un Livre étoit Canonique ou non. L'on voit auſſi qu'ils ſuivoient en ces occaſions-là les regles ordinaires de la Critique. Car cet Evêque examine ſelon les loix rigoureuſes de la Critique la diction de l'Apocalypſe, qu'il dit (*n*) n'être nullement *Dioniſ. ibid. apud Euſeb.*

(n) Διάλεκτον μήτε καὶ γλῶσσαν ἀκριβῶς ἑλληνίζουσαν εἶναί φησι. ἀλλ' ἰδιώματι μὲν βαρβαρικοῖς χρώμενον, καὶ που συλοικίζοντα. Dioniſ. apud Euſeb. ibid.

ment Grecque, mais remplie de barbarismes & de solecismes.

La distinction qu'il fait des deux Jeans qui avoient vecu à Ephese, est fondée sur un témoignage de Papias contemporain des Disciples des Apôtres. Eusebe qui a insere ce témoignage dans son Histoire ajoûte, qu'il le rapporte exprès, parce que (o) si l'Apôtre Saint Jean n'est pas le veritable Auteur de l'Apocalypse qui porte le nom de Jean, il est probable qu'elle est de ce second Jean. Neanmoins les plus anciens Peres, sçavoir Justin & Irenée, n'ont eu aucun égard à cette distinction, ni à cette difference de stile sur laquelle Denis insiste si fort.

Euseb.

On ne peut aussi rien conclurre de ce que dans le titre de la plus-part des Exemplaires Grecs de l'Apocalypse, soit MSS. soit imprimés, on lit le nom de * *Jean le Theologien*, & non de l'Apôtre Saint Jean. Ceux qui ont mis ce titre n'ont point eu d'autre dessein que de designer St. Jean l'Evangeliste, que les Peres Grecs appellent le *Theologien* par excellence, pour le distinguer des autres Evangelistes.

* Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου.

Toutes les Eglises d'Orient lisent presentement ce Livre sous le nom de l'Apôtre Saint Jean. Il est vray qu'il n'est point dans les anciens Exemplaires Syriaques, parce qu'il n'étoit point dans l'Exemplaire Grec sur lequel cette Traduction a été faite. Il est attribué à St. Jean l'Evangeliste dans l'Edition Syriaque de la Bible Polyglotte d'Angleterre: & dans l'Arabe imprimé dans la même Polyglotte, il porte le nom de Jean l'Apôtre Evangeliste: & enfin dans l'Arabe publié par Erpenius, celuy de Jean l'Evangeliste. Ce n'est pas que je croye que ces sortes de titres qui ne sont point anciens soient d'une grande autorité. Je les produis seulement pour faire connoître le consentement universel des Eglises tant d'Orient que d'Occident touchant l'Auteur de l'Apocalypse.

Pour ce qui regarde quelques expressions singulieres qui ne se trouvent que dans ce Livre, principalement celle où

(o) Τίχ@ δὲ ὁ δεύτερος εἰ μή τις ἔθελοι ὁ πρῶτος ὁ ἐπ' ὀνόμαι@ φερομένῳ Ἰωάννης ἀποκάλυψιν ἐωρακέναι. Euseb.

où il eſt parlé du regne de Jeſus-Chriſt ſur la terre avec les Saints qui doit durer l'eſpace de mille ans, Illyricus a très-bien remarqué, que (p) comme ce Livre eſt écrit d'un ſtile Prophetique, on doit donner un ſens myſtique à ſes expreſſions. En quoy il paroît plus judicieux que Luther, qui n'a pû éviter les reproches que Bellarmin & quelques autres Controverſiſtes luy ont faits, de n'avoir pas conſideré l'Apocalypſe comme un Ouvrage Prophetique & Apoſtolique. Ses Diſciples neanmoins qui reconnoiſſent tous ce Livre comme Divin & Canonique, ont tâché de le juſtifier. Ils veulent (q) ſans avoir égard à ſon ancienne Preface, qu'il n'ait dit autre choſe dans celle qu'on lit preſentement dans ſes Ouvrages, que ce qui a été obſervé par quelques anciens Peres, ſavoir qu'il n'étoit pas conſtant que l'Apocalype fût de l'Apôtre St. Jean.

Illyr. argum. Apoc.

Christ. Korthol. de Can. Script, Sac. c. 18.

Eraſme eut auſſi des affaires là-deſſus avec les Theologiens de Paris, qui cenſurerent une de ſes propoſitions où il diſoit, (r) qu'on avoit long-temps douté de ce Livre, non ſeulement parmy les Heretiques, mais même parmy les Orthodoxes, qui le recevant comme un Livre Canonique, reconnoiſſoient qu'on n'étoit pas certain de l'Auteur. Cette propoſition d'Eraſme ne contenoit rien de faux, étant un fait qui ſe pouvoit prouver facilement par les Ecrits des anciens Docteurs de l'Egliſe. Les Theologiens de Paris ne laiſſerent pas de la cenſurer, aſſûrants qu'on connoiſſoit manifeſtement par l'uſage de l'Egliſe & par les definitions des Conciles, que l'Apôtre Saint Jean avoit publié l'Apocalypſe. Ces Conciles ſur leſ-

Eraſm. decl. ad Theol. Pariſ.

Cenſ. Facul. Theol. Pariſ.

(p) *Phraſes illas myſticè ut in ſermone prophetico intelligendas.* Illyr. argum. in Apoc.

(q) *Lutherum quod attinet, quidquid olim ſcripſerit in veteri præfatione, in eâ ſane quæ hodie in codicibus legitur nihil de Apocalypſe aſſerit aliud, quàm in dubio ſe relinquere utrum ſit Joannis Apoſtoli, quod nonnulli ex vetuſtioribus Patribus id inficiati ſint, nihil tamen hoc ipſo ſe præjudicare velle aliis.* Chriſt. Korthol. de Canon. Script. S. c. 18.

(r) *De Apocalypſi diu dubitatum eſt, non dico ab hæreticis, ſed ab orthodoxis viris, qui ſcriptum tamen ut à Spiritu Sancto profectum amplectebantur, de ſcriptoris nomine incerti.* Eraſm. decl. ad Theol. Pariſ.

quels ils s'appuyent ſont le III. de Carthage, celuy de Rome ſous le Pape Gelaſe, & celuy de Tolede, où Iſidore de Sevile aſſiſta. Ils joignoient à cela l'autorité de Saint Denis qu'ils nomment l'Areopagite, St. Irenée, St. Juſtin, le Pape Innocent I. St. Auguſtin, & St. Jean de Damas.

Il ſemble qu'Eraſme devoit répondre, que toutes ces autorités n'empêchoient point que ſa ſuppoſition ne fût vraye, puis qu'il avoit auſſi de ſon côté des Auteurs Orthodoxes. Il auroit auſſi pû dire, que tous ces Conciles n'avoient rien arreſté ſur l'Auteur de l'Apocalypſe, ayant ſeulement ſuivy le ſentiment commun de leur temps qui l'attribuoit à Saint Jean. Mais au lieu de cela il donne des réponſes vagues & qui n'étoient gueres à propos. Il dit que dans ce temps-là le monde étoit remply de Livres Apocryphes qui portoient de faux titres, & que les plus gens-de-bien même étoient alors perſuadés qu'on pouvoit debiter ces ſortes de fauſſetés. Il ſe jette enſuite ſur (ſ) Iſidore, qu'il traitte d'homme de peu d'eſprit & de peu de jugement, qui n'a pas pû ſe ſervir comme il faloit d'une riche Bibliotheque qu'il poſſedoit. C'étoit, dit-il, un mauvais Compilateur, auſſi-bien que Bede; ſi ce n'eſt que ce dernier a été plus judicieux & plus éloquent. *Eraſm. declar. ad cenſ. Facul. Theol. Pariſ.*

Voilà une érudition mal appliquée. Si Iſidore & Bede ont été de mauvais Compilateurs, Eraſme devoit prouver qu'ils avoient eu tort de preferer icy le ſentiment de Saint Juſtin, de Saint Irenée & des plus anciens Peres, à celuy de quelques autres Ecrivains qui n'avoient pas été ſi près de la ſource. Sa réponſe à la Cenſure des Theologiens de Paris étoit plus capable de les irriter, que ſa premiere propoſition. Car il reprochoit par là facilement à ces ſages Maîtres, qu'ils ne liſoient que des Rhapſodiſtes ou mauvais Compilateurs.

Il eſt vray que pour ne les pas ſcandaliſer, il ajoûte en même

(ſ) *Iſidorus Hiſpalenſis ſcripſit rudi ſeculo, & habuiſſe videtur locupletem bibliothecam, quâ potuiſſet rectiùs uti, ſi fuiſſet exactè doctus. Certè rhapſodus fuit, quemadmodum Beda. Quanquam Beda meo judicio fuit illo tum eruditior, tum eloquentior.* Eraſm. declar. ad cenſ. Fac. Theol. Pariſ.

même temps, que (t) pour ce qui eſt des titres des Livres de l'Ecriture, il s'en remet au jugement de l'Egliſe Univerſelle, à laquelle il ſe ſoûmet entierement, pourvû qu'on ne donne point le nom d'Egliſe Univerſelle à tout ce qui s'eſt introduit de quelque maniere que ce ſoit dans l'uſage des Chrêtiens, ou aux opinions particulieres de chaque Evêque. *Eraſm. ibid.*

Si nous jugeons du ſentiment des Unitaires par celuy de Socin qui eſt un de leurs Heros, ils n'ont rien avancé touchant l'Apocalypſe que de bien ſenſé. Cet Unitaire aſſûre que ce Livre a été toûjours attribué à l'Apôtre Saint Jean d'un commun conſentement : *Quod ſcriptum ſemper communi conſenſu tributum fuit Joanni Apoſtolo & Euangeliſtæ.* A ce qu'on oppoſe, que pluſieurs Auteurs en ont douté, il répond qu'on doit preferer à ces Auteurs le jugement de Juſtin & d'Irenée, qui ont vécu peu de temps après que ce Livre a eté compoſé. Il dit de plus, (u) que pour ce qui eſt de la difference du ſtile de cet Ouvrage & des autres qui ſont de Saint Jean, cela ne doit pas l'emporter ſur les raiſons qui montrent qu'il eſt de luy, puis qu'elles ont paru ſi fortes à ceux mêmes qui l'ont rejetté, qu'ils ont été obligés d'avoüer qu'il a été écrit par un homme qui a voulu perſuader aux autres que Saint Jean en étoit l'Auteur. Cette derniere reflexion paroît plus ſubtile que ſolide. Ce qui eſt pardonnable aux Unitaires, qui ne ſe ſont jamais appliqués à l'étude des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques. *Soc. de Auctor. Script. S. c. 1. n. 2.* *Soc. ibid.*

Enfin les Commentaires que les Calviniſtes ont faits ſur l'Apocalypſe ſont des preuves certaines qu'ils la mettent au nombre des Livres Divins &

(t) *Profiteor me de titulis quoque credere quod credit univerſalis Eccleſia, cujus auctoritati facilè ſenſum meum ſubmitto, non hîc tantùm, ſed in omnibus quoque cæteris, modò ne protinùs Eccleſiæ ſit quidquid quocunque modo in uſum Chriſtianorum irrepſit, aut cuivis Epiſcopo placuit.* Eraſm. ibid.

(u) *Non videtur propter parvam aliquam aut etiam magnam diſſimilitudinem rationis ſcribendi in univerſum ac ſtyli ab aliis ejuſdem Joannis ſcriptis longè diverſi generis debere aut poſſe dubitari quin ejus ſit opus, maximè cùm ſimul adſint tot alia teſtimonia & conjecturæ, ut illi ipſi qui prorsùs negarent ejus eſſe, illudque rejecerunt, coacti fuerint fateri à quopiam conſcriptum fuiſſe qui perſuadere voluerit iſtum ipſum Joannem illud conſcripſiſſe.* Soc. ibid.

Prophetiques. Ils seroient même bien fâchés de n'avoir point cette Prophetie. Beze a composé exprès un discours sur ce sujet, qui est inseré au commencement de ses Notes sur cet Ouvrage. Il y répond aux objections qu'Erasme avoit publiées pour en diminuer l'autorité. Ce qu'il n'a observé dans aucun des autres Livres du Nouveau Testament. Calvin qui craignoit peut-être de se rendre ridicule par de fausses explications d'un Livre aussi obscur qu'est celuy-là, a pris le bon party, en ne publiant aucun Commentaire sur l'Apocalypse. Ses Sectateurs n'ont pas tous profité de son exemple, y en ayant eu plusieurs d'entr'eux qui ont debité leurs visions sur ce Livre d'un ton de Prophete.

Outre les Livres du Nouveau Testament dont on a parlé jusques à present, & qui sont reçûs generalement de toutes les Eglises comme Divins & Canoniques, on en a lû quelques autres dans plusieurs Eglises, lesquels neanmoins n'ont jamais eu la même autorité. Il est cependant arrivé que ceux qui ont dressé des Catalogues des Livres Sacrés, n'ont pas toûjours fait cette distinction. Car ils les ont placés tous également dans le rang des Livres de l'Ecriture Sainte. Il y a même quelques Peres qui en ont cité quelques-uns sous ce nom, comme s'ils avoient été veritablement inspirés. Mais il est aisé de connoître par les Ecrits mêmes des Peres, que ces Ouvrages n'ont été aprouvés que de quelques particuliers dont le jugement ne peut pas servir de loy.

Si je ne m'étois pas proposé de ne traiter icy que des Livres du Nouveau Testament qui sont approuvés generalement de toutes les Eglises, je me serois étendu au long sur ces autres Livres. Mais je suis obligé de me renfermer dans mon dessein. Je remarqueray seulement, que dans un ancien Catalogue des Livres de la Bible, lequel est à la fin de deux Exemplaires très-anciens des Epîtres de St. Paul, on trouve immediatement après l'Epître de (x) Saint Jude, l'E-

Ex Codd. MSS. Bibl. Reg. & Bened. S. Germ.

(x) *Judæ Epistola, Barnabæ Epistola, Joannis Revelatio, Actus Apostolorum, Pastor, Actus Pauli, Revelatio Petri.* Catal. libror. Script. S. ex Codd. MSS. Bibl. Reg. & S. Germ.

l'Epitre de Barnabé, la Revelation ou Apocalypſe de Jean, les Actes des Apôtres, le Livre du Paſteur, les Actes de Paul, & la Revelation de Pierre. Les verſets dont chaque Livre de la Bible eſt compoſé ſont auſſi marqués dans ce Catalogue. Et ce qu'on doit principalement obſerver, c'eſt que l'Epître aux Ebreux n'y eſt point compriſe. Elle eſt neanmoins dans ces deux Manuſcrits écrite de la même main en Grec & en Latin, que les autres Epîtres de St. Paul; mais on l'a miſe ſeparément & après ce Catalogue, comme ſi elle n'étoit point de cet Apôtre. On a ſuivy en cela l'uſage de quelques Egliſes d'Occident.

CHAPITRE XX.

Objections des Juifs & de quelques autres ennemis de la Religion Chrêtienne contre les Livres du Nouveau Teſtament. On examine ſi les Evangeliſtes Et les Apôtres ſe ſont ſervis de la Verſion Grecque des Septante dans les paſſages qu'ils citent du Vieux Teſtament. Sentiment de Saint Jerôme ſur cette matiere. Ce Pere s'eſt trop déclaré pour le Texte Ebreu des Juifs contre la Verſion des Septante.

APrès avoir établi tant en general qu'en particulier les Livres du Nouveau Teſtament, il eſt bon d'examiner les principales difficultés qu'on forme contre l'autorité de ces Livres, & en même temps contre les Apôtres qui les ont publiés. Les Mahommetans appuyent ordinairement la neceſſité de la venüe de leur Prophete ſur ce que les Livres Canoniques des Juifs & des Chrêtiens étant, ſelon eux, tout-à-fait corrompus, il a été neceſſaire que Dieu envoyaſt ſur la terre un nouveau Prophete pour enſeigner aux hommes la veritable Religion. Mais comme

me ils n'apportent aucunes raiſons ſolides de ce qu'ils avancent, il ſeroit inutile de les refuter. Les Juifs & quelques Philoſophes ennemis des Chrêtiens ont attaqué plus en particulier les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. Ils n'ont pas eu honte de les traiter de fauſſaires, ou au moins d'ignorans, qui ont cité, diſent-ils, les Livres du Vieux Teſtament autrement qu'ils ne ſont. Ils les accuſent deplus de donner aux paſſages qu'ils produiſent des ſens tout-à-fait éloignés de la penſée de leurs Auteurs. C'eſt à quoy ſe reduiſent les plus fortes objections qu'on peut faire contre l'autorité du Nouveau Teſtament, & auxquelles il eſt neceſſaire de répondre.

Pour ce qui eſt des premieres objections, les Juifs ſuppoſent d'abord, que lors qu'on produit un Acte pour prouver un fait, il faut rapporter les paroles mêmes de cet Acte de la maniere qu'elles ſont dans l'Original, ou dans des Copies fidelles. Or, diſent-ils, c'eſt ce que les Diſciples de Jeſus n'ont point fait. Car ſi l'on confere les paſſages du Vieux Teſtament qu'ils ont cités dans leurs Ecrits, avec le Texte Ebreu qui eſt l'Original, on trouvera qu'ils en ſont entierement éloignés en pluſieurs endroits. D'où ils concluent, ou qu'ils ſont fauſſaires, ou que leurs Ecrits ont été alterés, & qu'on n'y doit par conſequent ajoûter aucune foy.

Je répons à cette objection, qu'il n'a point été neceſſaire que les Apôtres, lors qu'ils ont annoncé l'Evangile de Jeſus-Chriſt, ſe ſoient ſervis du Texte Ebreu de la Bible. Il étoit au contraire plus à propos qu'ils rapportaſſent les paſſages du Vieux Teſtament de la maniere qu'on les liſoit dans les Exemplaires Grecs qui étoient entre les mains de la plus-part du monde. Il n'y avoit alors que fort peu de Juifs qui ſçûſſent la langue Ebraïque; au lieu que la langue Grecque étoit répandüe dans tout l'Empire. Comme donc Jeſus-Chriſt n'avoit pas envoyé ſes Diſciples pour prêcher ſon Evangile à un petit nombre de ſçavans Juifs qui entendoient l'Ebreu, mais à toutes les nations de la terre, dont la plus-part parloient Grec, ils ont dû non ſeulement leur parler en cette langue, mais auſſi leur rapporter

les

les passages du Vieux Testament de la maniere qu'ils avoient été écrits depuis longtemps dans cette même langue. Il y avoit dans ce temps-là une Version Grecque de toute la Bible qui avoit été faite par des Juifs plusieurs siecles auparavant, & qui ne pouvoit par consequent être suspecte. C'est pourquoy on ne peut accuser sans injustice les Evangelistes & les Apôtres d'être faussaires, en citant autrement qu'il n'y a dans l'Original, puis qu'ils se sont servis d'une Ecriture qui étoit approuvée par les Juifs, & qui étoit même en usage chez eux.

Il est vray que si les peuples auxquels on annonçoit l'Evangile avoient entendu la langue Ebraïque, il eût esté mieux de citer l'Original Ebreu, que la Version Grecque des Septante, parce que l'Original doit être toûjours preferé aux Traductions. Mais de la maniere que les choses étoient alors disposées, les Apôtres ont fait très-sagement de preferer l'Exemplaire Grec de la Bible à l'Ebreu, qui n'étoit presque entendu de personne. C'est pourquoy l'Eglise dès ses premiers commencemens n'a point eu d'autre Ecriture que l'ancienne Version Grecque; & toute l'Eglise Orientale, si on excepte les Syriens, n'en reconnoît point encore presentement d'autre.

Je ne croy pas qu'il soit necessaire de prouver que les Apôtres ont cité dans leurs Ecrits les passages du Vieux Testament selon le Grec des Septante, & non pas selon le Texte Ebreu. Il suffit d'avoir une connoissance mediocre des deux langues pour en juger. J'avoüe que (a) Saint Jerôme a voulu autrefois persuader le contraire, & qu'il a produit pour cela quelques endroits du Vieux Testament cités dans le Nouveau, qui ne se trouvent, selon luy, que dans l'Original Ebreu. Mais il est aisé de juger par les paroles mêmes de ce sçavant Pere, qu'il n'a soûtenu ce sentiment que pour donner plus d'au-

Hieron. proem. lib. 15. Comm. in Is.

(a) *Crebrò dixisse me novi, Apostolos & Euangelistas ubicunque de Veteri Instrumento ponunt testimonia, si inter Hebraicum & Septuaginta nulla diversitas sit, vel suis, vel Septuaginta Interpretum verbis uti solitos. Sin autem aliter in Hebraico, aliter in Veteri Editione sensus est, Hebraicum magis quàm Septuaginta Interpretes sequi.* Hieron. proæm. lib. 15. Comm. in Is.

d'autorité à la nouvelle Traduction qu'il avoit faite sur l'Ebreu, parce que les plus sçavans hommes de son temps s'y opposerent fortement, l'accusants de vouloir introduire le Judaïsme dans l'Eglise.

On remarquera donc, que St. Jerôme répond en ce lieu-là à ses adversaires, & qu'il se titre d'affaire le mieux qu'il peut. *Æmuli nostri doceant*, dit-il, *assumpta aliquot testimonia quæ non sint in Hebræorum libris; & finita contentio est.* Je ne veux point d'autre témoin de ce que j'ay avancé, que luy-même, lors qu'il établit cette maxime generale pour toutes les citations du Vieux Testament, rapportées non seulement dans les Ecrits des Apôtres, mais aussi dans ceux de leurs Disciples: (b) *Que lors que les Apôtres ou les hommes Apostoliques parlent au peuple, ils se servent ordinairement des témoignages qui avoient dêjà esté publiés parmy les nations*, c'est-à-dire, de la Version des Septante, laquelle étant écrite en Grec, étoit devenüe publique chez toutes les nations qui parloient cette langue; au lieu que le Texte Ebreu n'étoit lû que dans les Synagogues des Juifs. Il prouve par ce même principe, que Saint Luc ecrivant les Actes des Apôtres pour faire connoître aux nations les premiers commencemens de la Religion Chrêtienne, n'a pas dû citer les passages du Vieux Testament d'une autre maniere qu'ils étoient dans la Version de l'Ecriture qui étoit dêjà repandüe parmy tous les peuples.

Hieron. ibid.

Hieron. ibid.

Hieron. Qu. Heb. in Gen.

Il n'y a donc rien de plus absurde que l'opinion de quelques Protestans, qui nonobstant la conformité qui se trouve entre les citations des Apôtres & la Version Grecque des Septante, soûtiennent avec opiniâtreté, que les Apôtres ont rapporté les passages du Vieux Testament selon le Texte Ebreu. Ils attribuent cette conformité à je ne sçay quels Ecrivains qui ont vécu après les mêmes Apôtres, & qui ont reformé, selon eux, la Version des Septante dans tous les endroits qui

(b) *Hoc autem generaliter observandum, quòd ubicunque sancti Apostoli aut Apostolici viri loquuntur ad populos, his plerunque abuti testimoniis quæ jam fierant in gentibus divulgata.* Hieron. Qu. Heb. in Gen.

qui ſont cités dans le Nouveau Teſtament. Les Evangeliſtes & les Apôtres, diſent-ils, n'ont eu égard qu'au ſens, & nullement aux paroles de l'Ecriture. Si on demande à ces gens-là les raiſons qu'ils ont d'avancer un ſi étrange paradoxe, ils ne répondent autre choſe ſinon, (c) qu'il n'eſt pas croyable que l'eſprit des Apôtres ſe ſoit ſoûmis à l'eſprit d'un petit Interprete Grec, & que preferants les ruiſſeaux à la ſource, ils ayent laiſſé le Canon Ebreu pour ſuivre une regle incertaine, ſur tout lors qu'il s'agit de defendre contre les Juifs les points fondamentaux de la Religion.

Auct. Diſſert. apud Lud. Capp. in qu. de loc. parall.

C'eſt ainſi que quelques Proteſtans enteſtés de l'Ebreu raiſonnent par rapport à leurs idées, ſur des faits qui ſont clairs comme le jour; au lieu d'examiner ces faits en eux-mêmes. Comme Louïs Cappel a refuté ſolidement cette opinion qui n'a aucune vraiſemblance, il ſeroit inutile de nous y arrêter. Ce ſçavant Proteſtant a obſervé judicieuſement, que l'eſprit des Apôtres ne s'eſt pas aſſujetty à l'eſprit d'un Interprete; mais (d) que par une pieuſe condeſcendance, & par une prudence veritablement Chrêtienne, ils ont ſuivy la Verſion Grecque qui étoit reçûë dans le public, érant aſſez indifferent de citer en ces endroits-là l'Ebreu, ou le Grec.

Lud. Capp. qu. de loc. parall. pag. 450.

Quoy que les Apôtres ayent preferé le Grec des Septante au Texte Ebreu, on ne doit pas inferer de là, que la Verſion Grecque ſoit meilleure que l'Ebreu des Juifs, comme quelques Auteurs, ſur tout parmy les Catholiques, l'ont crû trop facilement. On doit conſiderer les motifs qui ont porté les Apôtres à donner cette prefe-

(c) *Quis credat ſpiritum Apoſtolorum ſpiritui Græculi interpretis ſe ſubjeciſſe, aut limpidos fontes cœnoſis Helleniſtarum rivulis prætuliſſe; & ubi paſſim de capite aliquo Religionis adverſus Judæos agebatur, Apoſtolos, relicto Canone Hebræo, Lesbiam Græcorum regulam uſurpaſſe.* Auctor. Diſſ. apud Capp. in qu. de loc. parall.

(d) *Fiâ συγκαταβάσει quadam & ſanctâ charitatiſque plenâ prudentiâ Chriſtianâ verſionem tùm receptam ſecuti ſunt iis in locis in quibus parùm aut nihil omninò ad rem ipſam intereſt utrum textum Hebraicum, an verò Græcam τῶν Septuaginta verſionem ſequaris.* Lud. Capp. qu. de loc. parall. pag. 450.

rence au Grec des Septante. Comme ils ne l'ont fait que pour s'accommoder à la capacité des peuples qu'ils instruisoient, & qui lisoient la Bible en Grec, on n'en peut tirer aucune consequence pour autoriser les Septante plûtôt que le Texte Ebreu auquel ils n'ont point touché. Dans l'Evangile Ebreu ou Caldaïque de Saint Matthieu les passages du Vieux Testament estoient cités selon le Texte Ebreu, parce que les Juifs de Palestine pour qui il avoit été écrit, lisoient la Bible en cette langue. Le peuple qui n'entendoit pas en ce temps-là la langue Ebraique, avoit des Gloses du Texte Ebreu écrites en Caldaïque, ensorte que si cet Evangeliste avoit cité la Bible en langue vulgaire, il l'auroit citée selon ces Gloses Caldaïques, & non selon la Version Grecque des Septante, qui n'étoit point en usage chez les Juifs de Palestine.

On remarquera de plus, que les Evangelistes & les Apôtres ne se sont point attachés dans leurs citations à la rigueur de la lettre, parce que cela n'étoit nullement necessaire pour leur dessein. Ils se contentoient assez souvent de rapporter le sens des paroles qu'ils accommodoient à leurs discours. Ce qui se pratique ordinairement, sans qu'on puisse accuser pour cela d'être faussaires ceux qui rapportent de cette maniere dans leurs Ouvrages les Actes qui leur servent des preuves. On ne peut traiter de faux un Acte, que quand le sens en a été alteré. Or c'est ce qu'on ne trouvera point dans les citations des Apôtres, qui ont suivy un usage reçû & que personne ne condamnoit. Cela même est arrivé à la plusparт des Peres, lors qu'ils ont cité dans leurs Ouvrages les passages de l'Ecriture. Car ils changent facilement les mots, quand ce changement est de nulle importance pour le sens. C'est sur ce pied-là qu'on doit juger des passages du Vieux Testament cités dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Car bien qu'ils ayent été pris de l'ancienne Version Grecque, ils n'en expriment pas toûjours les propres mots.

Je sçay qu'on pourra objecter, que cette Version a bien degeneré de son ancienne pureté; & qu'ainsi elle ne peut plus servir de regle pour juger de la verité des citations des Apôtres. Mais quelque changement

gement qui soit arrivé à cette Traduction, ce qui nous en reste est plus que suffisant pour décider le fait dont il s'agit. Les anciens Auteurs Ecclesiastiques demeurent tous d'accord, que les Evangelistes & les Apôtres se sont plus attachés dans les passages qu'ils citent de l'Ancien Testament à exprimer le sens que les paroles. *In multis testimoniis*, dit Saint Jerôme, *quæ Evangelistæ vel Apostoli de libris veteribus assumpserunt, curiosiùs attendendum est, non eos verborum ordinem secutos esse, sed sensum.* Ce qu'il repete souvent dans ses Ouvrages. (e) *Nous devons bien remarquer*, dit-il en un autre endroit, *une chose dont j'ay déjà parlé plusieurs fois, sçavoir que les Evangelistes & les Apôtres n'ont point traduit mot pour mot, & qu'ils n'ont point suivy la Version des Septante qu'on lisoit de leur temps: mais étant Ebreux & sçavans dans la Loy, ils se sont servis de leurs propres termes.*

Hieron. Comm. in Is. lib. 3. cap. 7.

Hieron. Comm. in Is. lib. 9. c. 29.

Ce sçavant homme convient avec les autres Peres, quand il assûre que les Apôtres n'ont point rapporté mot pour mot dans leurs Ecrits les passages du Vieux Testament. Mais la preoccupation où il étoit à l'égard du Texte Ebreu, lors qu'il composa ses Commentaires sur la plus-part des Prophetes, luy a fait dire que ces mêmes Apôtres se servoient de leurs propres expressions, & non de celles des Septante. Il est cependant aisé de prouver le contraire: & c'est en quoy la plus-part des Protestans ont grand tort, de negliger cette ancienne Version Grecque. Car il est impossible de bien entendre les Livres du Nouveau Testament, qu'on ne se soit exercé auparavant dans la lecture des Septante. C'est sur ces anciens Interpretes que les Evangelistes & les Apôtres ont formé leur stile, & non sur le Texte Ebreu des Juifs. Je ne comprens point sur quel fondement

(e) *Notare debemus illud quod plerumque admonuimus, Euangelistas & Apostolos non verbum interpretatos esse de verbo, nec Septuaginta Interpretum auctoritatem secutos, quorum editio illo jam tempore legebatur; sed quasi Hebræos & instructos in Lege absque damno sensuum suis usos esse sermonibus.* Hieron. Comm. in Isaj. lib. 9. cap. 29.

Saint Jerôme a pû avancer, que (f) Saint Paul étant né Ebreu a paraphrasé dans sa 1. Epître aux Corinthiens, Chap. 2. les paroles du Prophete Isaïe, Chap. 64. v. 4. selon qu'elles se trouvent dans l'Ebreu, n'ayant eu égard qu'au sens selon sa coûtume. Il n'y a rien cependant en ce lieu-là qui puisse obliger d'avoir plûtôt recours à l'Ebreu qu'au Grec pour expliquer la pensée de St. Paul.

Hieron. Comm. in Is. lib. 17. cap. 64.

Saint Jerôme ne songeoit alors qu'à établir sa nouvelle Traduction de l'Ecriture sur l'Ebreu, & de satisfaire par là à une infinité de gens qui médisoient de luy à cette occasion. Cet esprit regne dans ses Commentaires sur l'Ancien Testament, principalement dans ceux qui sont sur les grands Prophetes. Il se precautionne toûjours contre ce qu'on luy objectoit de tous côtés, que l'Eglise ne devoit point recevoir d'autre Ecriture du Vieux Testament que celle qui avoit été autorisée par les Apôtres. En effet cette objection qui étoit terrible devoit avoir fait une grande impression sur son esprit, & s'il n'ose pas dire que les Apôtres ont toûjours suivy le Texte Ebreu, au moins il tâche de se mettre à couvert, en assûrant qu'ils ne sont quelquefois conformes ni à l'un, ni à l'autre, parce qu'ils ne considerent ordinairement que le sens, & non les paroles.

C'est ce qu'il fait sur ces mots du Prophete Jeremie, *On entendit une voix dans Rama*, &c. St. Matthieu, dit-il, n'a rapporté ce passage ni selon l'Ebreu, ni selon les Septante: *nec juxta Hebraicum, nec juxta Septuaginta sumpsit testimonium.* (g) D'où il conclud, que les Evangelistes & les Apôtres ne se sont point assujettis à suivre la Version d'aucun Interprete; mais qu'étant nés Ebreux, ils ont eux-mêmes

Jerem. cap. 31. v. 15.

Hieron. Comm. in Is. lib. 6. c. 31.

Hieron. ibid.

(f) *Paraphrasim hujus testimonii quasi Hebraus ex Hebraïs assumit Apostolus Paulus de authenticis libris in Epistolâ quam scribit ad Corinthios, non verbum ex verbo reddens, quod facere omninò contemnit, sed sensuum exprimens veritatem, quibus utitur ad id quod voluerit roborandum.* Hieron. Comm. in Is. lib. 17. cap. 64.

(g) *Ex quo perspicuum est Euangelistas & Apostolos nequaquàm ex Hebræo interpretationem alicujus secutos, sed quasi Hebræos ex Hebraïs quod legebant Hebraïcè suis sermonibus expressisse.* Hieron. Comm. in Is. lib. 6. c. 31.

mêmes exprimé ce qu'ils liſoient dans le Texte Ebreu. Il donne preſque par tout cette réponſe generale.

Mais on peut dire avec plus de verité, que les Apôtres & les Evangeliſtes inſtruiſans des peuples qui liſoient la Bible en Grec, ont employé dans leurs citations les expreſſions de cette Bible, ſans s'attacher neanmoins avec trop de ſcrupule aux mots, parce qu'ils n'avoient en veüe que le ſens. Pour en convaincre Saint Jerôme, il n'eſt point beſoin d'autre paſſage de l'Ecriture, que celuy qu'on vient de produire après luy. Il ſuffit pour cela de jetter les yeux ſur le Texte Ebreu & ſur le Grec des Septante: car au lieu qu'il y a dans l'Ebreu רמה, que ce Pere a traduit avec quelques Juifs dans ſa Verſion *in excelſo*, les Septante qui en ont fait un nom propre ont mis ἐν Ῥάμᾳ, *dans Rama*, & Sr. Matthieu les a ſuivis en citant ce même paſſage. Il eſt vray que dans les autres mots Saint Matthieu eſt plus conforme à l'Ebreu qu'aux Septante de la maniere que Saint Jerôme les a rapportés conformement à l'Edition de Rome. Car on lit dans Saint Matthieu, ἡ οὐκ ἤθελε παρακληθῆναι, *& elle n'a point voulu eſtre conſolée*, comme il y a preſentement dans l'Ebreu; au lieu que les Septante ont traduit, οὐκ ἤθελε παύσασθαι, *elle n'a point voulu ſe repoſer.*

Mais il y a de l'apparence, que l'ancienne leçon des Septante étoit conforme à Saint Matthieu; & elle ſe trouve encore aujourd'huy dans l'Exemplaire Alexandrin, dans les Editions d'Alde & de Complute ou Alcala, & même dans la Verſion Arabe, qui a été faite ſur les Septante. Il eſt bon d'obſerver icy, que bien que de toutes les Editions des Septante celle de Rome ſoit la meilleure, parce qu'elle eſt la plus ancienne & la plus ſimple, elle n'eſt pourtant point exempte de fautes. On doit ſuppoſer que long-temps avant Origene, le Grec des Septante a été alteré en quelques endroits par des demi-ſçavans, ſoit Juifs, ſoit Chrêtiens, qui entendoient un tant ſoit peu la langue Ebraïque, ou plûtôt qui conſultoient les Dictionaires qu'on avoit alors des mots Ebreux de la Bible. Je croy que cet endroit de Jeremie eſt du nombre de ceux qui ont été alterés dans les Septante.

Ces ſortes de reformations n'ont

n'ont été miſes d'abord qu'à la marge des Exemplaires Grecs en forme de Scolie, pour marquer que le mot Ebreu pouvoit être interpreté d'une autre maniere ; & il eſt enſuite arrivé que la Scolie ou leçon *marginale* a paſſé dans le Texte. Comme c'étoit la coûtume de ces temps-là d'avoir des Dictionaires des mots de chaque Auteur qui avoit quelque merite, je ne doute point qu'on n'en ait auſſi fait des mots de la Bible, & même de chaque Livre en particulier. Les Juifs Helleniſtes qui liſoient dans leurs Synagogues le Texte Ebreu de la Loy & des Prophetes, & qui joignoient à cette lecture la Verſion Grecque des Septante, avoient de ces ſortes de Dictionaires écrits en Grec, où ils marquoient les differentes ſignifications des mots Ebreux. Il y a, par exemple, dans le paſſage de Jeremie dont il s'agit, le mot Ebreu נוחם, que les Septante ont traduit παρακληθῆναι. Mais comme ils ont traduit en d'autres endroits ce même mot Ebreu par παύσασθαι, & que cela étoit remarqué dans les Dictionaires, quelqu'un aura mis dans ſon Exemplaire παύσασθαι à la marge vis-à-vis de παρακληθῆναι ; & cette premiere leçon qui n'a été d'abord qu'à la marge par forme de Scolie, a été miſe enſuite dans le Texte, & elle eſt demeurée ſeule dans l'Edition de Rome.

Cette obſervation eſt abſolument neceſſaire pour diſtinguer pluſieurs fauſſes gloſes qui ſont dans les Septante, d'avec les veritables leçons ; & ſi je ne craignois que cela me menaſt trop loin, j'en donnerois icy quelques exemples, St. Jerôme qui n'a pas fait cette reflexion a jugé de la Verſion des Septante ſur l'Exemplaire qu'il avoit, ſans prendre garde que cette Verſion a été alterée par de fauſſes gloſes dans les plus anciens Exemplaires, & long-temps même avant Origene, dont la critique n'a pas remedié à cette imperfection. Ce principe étant une fois établi, il pourra ſervir de regle pour juſtifier les citations des Evangeliſtes & des Apôtres, leſquelles ne ſont pas toûjours ſi éloignées de cette ancienne Verſion Grecque, que Saint Jerôme l'a crû.

Ce ſavant Pere avoit neanmoins trouvé quatre ou cinq paſſages qu'il pretend être cités dans le Nouveau Teſta-

ment

ment comme ils sont dans l'Ebreu; au lieu qu'ils sont autrement dans les Septante. Il les objecte souvent à ses adversaires, pour leur faire voir que les Evangelistes & les Apôtres étant Ebreux, avoient plûtôt consulté le Texte Ebreu, que l'ancienne Version Grecque. Et par là il tâche de se mettre à couvert des reproches qu'on luy faisoit de toutes parts sur sa nouvelle Traduction de la Bible. C'est ainsi, selon luy, que Saint Matthieu a rapporté ces paroles d'Osée, *J'ay appellé d'Egypte mon fils.* (*h*) Il n'y a point de doute, dit-il, que St. Matthieu ne se soit icy servy de l'Ebreu, parce que les Septante ont traduit, *J'ay appellé d'Egypte ses enfans.* Que ceux, ajoûte-t-il, qui medisent de ma Version consultent l'Ecriture d'où l'Evangeliste a pris ce passage. Il repete la même chose dans son Commentaire sur St. Matthieu, (*i*) où il demande à ceux qui rejettent l'Exemplaire Ebreu des Juifs, en quel endroit des Septante ils trouveront ce qui est cité en ce lieu-là. Et comme il ne croit pas qu'ils l'y puissent trouver, il les renvoye à sa nouvelle Traduction du Prophete Osée. Mais il resout luy-même cette difficulté, quand il ajoûte en faveur de ceux qui s'opposoient à luy, *propter contentiosos*, que Saint Matthieu avoit cité en ce lieu-là ces paroles du Chap. 23. des Nombres, Θεὸς ὁ ἐξαγαγὼν αὐτὸν ἐξ Αἰγύπτου, *Dieu qui l'a retiré d'Egypte.* En effet c'est le sentiment des plus sçavans Commentateurs Grecs de l'Ecriture qui ont vécu avant Saint Jerôme. (*k*) *Il est écrit dans le Livre des Nombres*, dit Theodore d'Heraclée sur cet endroit de Saint

Hieron. Comm. in Of. lib. 3. c. 11.

Hieron. Comm. in Matth. lib. 1. cap. 2.

Num. 23: 22.

Theod. Heracl. in Cat. Gr. in Matth.

(h) *Pro eo quod nos diximus, Ex Egypto vocavi filium meum, Septuaginta transtulerunt,* Ex Egypto vocavi filios ejus, *quod in Hebraico non habetur; nullique dubium est Matthæum de hoc loco sumpsisse testimonium juxta Hebraicam veritatem. Ergo qui detrahunt nostræ translationi videant Scripturam de quâ Euangelista hoc testimonium sumpserit.* Hieron. Comm. in Os. lib. 3. cap. 11.

(i) *Respondeant qui Hebraicorum voluminum denegant veritatem, ubi hoc in Septuaginta legatur Interpretibus: quod cùm non invenerint, nos eis dicemus in Oseë Prophetâ scriptum, sicut & exemplaria probare possunt quæ nuper edidimus.* Hieron. Comm. in Matth. lib. 1. cap. 2.

(k) Ἐν τῇ βίβλῳ τῶν ἀριθμῶν γέγραπται, Θεὸς ἐξ Αἰγύπτου ἐκάλεσεν αὐτόν. Theod. Heracl. in Cat. Gr. in Matth.

Matthieu, *Dieu l'a appellé d'Egypte.*

Quand on supposera même, que Saint Matthieu a eu en vûë le passage du Prophete Osée, ce qui paroît plus probable, pourquoy ne veut-on pas qu'il y ait eu au commencement dans les Septante, comme St. Matthieu l'a cité, & que cette diversité vienne de ceux qui ont alteré par leurs gloses l'ancienne Version Grecque ? Ils ont crû qu'en traduisant τέκνα αὐτῶ, *ses enfans*, comme s'il y avoit dans l'Ebreu בניו, au lieu de בני, le sens estoit plus clair, parce que ce qui suit est énoncé au pluriel. On peut donner d'autres exemples de ces sortes de changemens, qui doivent estre attribués à ceux qui ont alteré l'ancienne Version Grecque des Septante par leurs fausses gloses. Il y a donc bien de l'apparence, qu'on a lû autrefois en ce lieu-là dans les Septante comme on lit dans Saint Matthieu, & même dans Aquila, qui a aussi traduit le passage du Prophete Osée par ces mots, ἐξ Αἰγύπτου ἐκάλεσα τὸν υἱόν μου, *j'ay appellé d'Egypte mon fils.*

St. Jerôme triomphe encore de ses adversaires dans son Commentaire sur ces paroles du Prophete Zacharie, *ils jetteront les yeux sur moy qu'ils ont percé.* St. Jean qui a cité ce passage dans son Evangile le rapporte de la même maniere conformément au Texte Ebreu; au lieu qu'il y a dans les Septante, *ils jetteront les yeux sur moy pource qu'ils ont insulté.* (l) St. Jean, dit ce Pere, qui étoit né Ebreu ne s'est pas beaucoup mis en peine de ce qu'on lisoit dans la Version Grecque des Septante. Il a au contraire traduit cet endroit de Zacharie mot pour mot, comme il l'avoit lû dans l'Ebreu. Que si quelqu'un ne le veut pas croire, qu'il nous marque le lieu de l'Ecriture d'où Saint Jean l'a tiré. Il ajoûte de plus, que la ressemblance des lettres *R* & *D* dans l'Ebreu a été la cause de la fausse traduction de ces In-

Zach. 12: 10. *Jean* 19: 37. *Hieron. Comm. in Zach. lib.* 3. *c.* 12.

(l) *Joannes Euangelista qui de pectore Domini hausit sapientiam, Hebraus ex Hebrais, quem Salvator amabat plurimùm, non magnopere curavit quid Græcè litera continerent, sed verbum interpretatus verbo est, ut in Hebræo legerat, & tempore dominicæ passionis dixit esse completum. Quod si quis non recipit, det testimonium de quo sanctarum scripturarum loco Joannes ista protulerit.* Hieron. Comm. in Zach. lib. 3. c. 12.

Interpretes, *ob similitudinem literarum error est natus*, parce qu'ils ont lû, selon luy, דקרו pour דקרו.

Mais il me semble que Saint Jean ayant plustost suivy les Septante que l'Ebreu dans les autres endroits de son Evangile, il n'y a aucune raison de soûtenir qu'il a consulté en ce lieu-là l'Exemplaire Ebreu des Juifs sans se soucier du Grec des Septante. Cela me fait croire qu'on a lû au commencement dans les Septante comme il y a dans l'Ebreu & dans Saint Jean. Ces sortes de changements de lettres ont donné occasion en quelques autres endroits d'alterer la veritable & ancienne leçon du Texte: & c'est ce qui sera arrivé à ce passage de Zacharie, qu'on doit rétablir dans le Grec des Septante selon ce qu'on lit dans l'Evangile de Saint Jean. Ce qui confirme cette pensée est, que Saint Cyprien a lû de cette maniere dans l'ancienne Version Latine qui a été faite sur les Septante. La leçon de ce Pere a plus d'autorité dans ce rencontre, que celle de quelques Scoliastes Grecs qui ont aussi lû ἐξεκέντησαν, comme il y a dans Saint Jean conformément au Texte Ebreu. Car ces Scoliastes suivent assez souvent dans leurs explications Aquila, ou quelque autre Interprete Grec, sans en faire mention. Et c'est à quoy l'on doit prendre garde, pour ne pas confondre la Version des Septante avec les autres anciens Interpretes Grecs.

Ce seroit icy le lieu de produire des exemples de ces changemens dont on vient de parler, qui ont alteré en plusieurs endroits l'ancienne leçon des Septante. Mais cela nous meneroit trop loin. Il suffit d'en avoir touché quelque chose en general, pour justifier les citations des Evangelistes & des Apôtres. Je ne m'arresteray pas aussi à examiner en detail quelques autres passages du Vieux Testament, que St. Jerôme pretend avoir été rapportées par les Apôtres dans leurs Ecrits, plûtost selon l'Ebreu que selon les Septante. Car outre que cela auroit besoin d'une longue discussion, les regles qu'on a établies sont suffisantes pour satisfaire à toutes les objections de ce Pere, qui a reconnu luy-même en plusieurs endroits de ses Ouvrages, que les Disciples de J. Christ annonçants l'Evangile a des peuples qui parloient

loient Grec, ont du se servir de l'ancienne Version Grecque des Septante, laquelle étoit entre les mains de tout le monde, & non de la Bible Ebraïque, qui n'étoit lûë que des Juifs: encore y en avoit-il très-peu parmy eux qui l'entendissent. Venons maintenant à l'autre objection qu'on fait contre les Livres du Nouveau Testament, & qui consiste en ce qu'on suppose que les Apostres & les Evangelistes n'ont pas seulement changé les mots des passages qu'ils citent, mais qu'ils les ont aussi detournés, en leur donnant des sens tout-à-fait éloignés de la pensée de leurs Auteurs.

CHAPITRE XXI.

Discussion de quelques autres objections qu'on fait contre les Livres du Nouveau Testament. Les Evangelistes & les Apôtres ont suivi dans leur maniere d'expliquer les passages du Vieux Testament, & de les appliquer au Messie, l'usage qui étoit alors chez les Juifs. Il y a plusieurs mots dans le Nouveau Testament qui ont une signification plus étenduë que dans l'Ancien: ce qu'on ne peut attribuer qu'à cet usage, & à une tradition recuë parmy les Juifs.

CE n'est point d'aujourd'huy qu'on a formé de très-grandes difficultés contre les témoignages du Vieux Testament que les Evangelistes & les Apostres ont employés dans leurs Ecrits pour appuyer la verité de l'Evangile de J. Christ. Celse, Porphyre, Julien & les Juifs les ont opposés aux Chrêtiens, pretendants montrer par là la foiblesse des preuves sur lesquelles la Religion Chrêtienne est fondée. Mais il se trompent, quand ils assûrent que le Christianisme n'est établi que sur ces sortes de preuves.

Les

Les miracles de Jesus-Christ sont des preuves évidentes de sa mission. Et ainsi quand on supposeroit avec eux, que les applications des passages dont il s'agit ne sont pas toûjours justes, on ne peut conclurre de là que la Religion Chrêtienne soit fondée sur des fausſetés.

Pour juger des raisonnemens que Jesus-Christ & ses Disciples employent dans les Livres du Nouveau Testament, il faut avoir recours à ce qui se pratiquoit de leur temps chez les Juifs: & si l'on trouve que leur maniere de raisonner & d'appliquer au Messie de certains passages de l'Ecriture est conforme à l'usage de ces temps-là, on ne peut les condamner sans leur faire injustice. Il suffit pour les mettre à couvert de ce reproche, de consulter les anciens Livres des Juifs, sur tout leurs Paraphrases Caldaïques & leurs *Medrascim* ou anciens Commentaires allegoriques. Ils ont expliqué du Messie dans ces Ouvrages plusieurs endroits de l'Ecriture, qui semblent avoir tout un autre sens, si on n'a égard qu'à la lettre.

Leurs Rabbins de plus donnent assez souvent deux sens à plusieurs passages, dont le premier est purement historique, & le second qui est plus étendu peut en quelque façon être appellé mystique ou allegorique, bien qu'en effet il soit aussi-bien literal à sa maniere, que le premier. C'est ainsi qu'ils expliquent quelquefois de David & du Messie un même passage. Tous leurs vieux *Medrascim* ou Commentaires allegoriques qui sont les plus anciennes explications qu'ils ayent de la Bible, suivent cette methode. Leurs Docteurs n'ont commencé à insister fortement sur le sens literal, que lors qu'ils ont eu des disputes avec les Chrêtiens: & il étoit facile de leur répondre, en ne suivant point d'autres principes que ceux qu'ils avoient établis. Pourquoy donc trouvent-ils étrange, que les Evangelistes & les Apôtres qui sont sortis du milieu d'eux, employent ces mêmes principes pour les combattre? Pourquoy veulent-ils que lors qu'ils s'agit du Messie, on ne puisse se servir de preuves qui soient appuyées sur des sens mystiques & allegoriques de l'Ecriture, puis qu'ils ont toûjours observé eux-mêmes cette methode?

En effet, si l'on pressoit fortement les Juifs sur les passages du Vieux Testament dont ils se servent pour établir la creance du Messie, qu'ils ont mise entre les articles fondamentaux de leur Religion, ils auroient assez de peine à satisfaire aux objections qu'on leur pourroit faire là-dessus, à moins de recourir à ces sens mystiques & allegoriques, lesquels étant fondés sur la tradition de leurs Peres, doivent passer pour des preuves reelles. Il s'est trouvé parmy leurs anciens Docteurs un certain Rabbin qui a nié absolument la venüe du Messie, parce qu'il ne croyoit pas qu'elle fût appuyée sur des preuves literales & évidentes de l'Ecriture. Ils ne l'ont pas pour cela rejetté de leur Communion. Ce qui fait voir que cét article n'étoit pas encore alors au nombre de ceux qu'on nomme fondamentaux.

Les Juifs renoncent à leur principe, quand ils opposent aux Disciples de Jesus-Christ, que leurs explications de l'Ecriture ne sont point purement literales, mais allegoriques, & qu'on ne peut rien conclurre d'une pure allegorie. Il est vray, que ce qui est purement allegorique ne peut servir de preuve positive pour établir une Religion. Mais lors que ces allegories sont appuyées sur la tradition, on peut alors les employer & les appliquer à des faits qui sont déjà constans par cette tradition. On satisfera par cette voye à toutes les objections des Juifs, sans entrer dans le détail des passages qu'ils pretendent avoir esté faussement appliqués à nôtre Messie dans le Nouveau Testament. Car ils ne peuvent rejetter ce principe qui est tiré de leurs Docteurs & de leur usage, qu'ils ne renoncent eux-mêmes à la creance du Messie qu'ils attendent.

Moyse Bar-cepha Auteur Syrien qui avoit fait reflexion sur cette verité, (*m*) met au nombre des Heretiques ceux qui pretendent qu'on ne doit pas *Mos. Bar-cepha. Comm. de Parad. part. 1. c. 3.*

(m) *Sicut inter hæreticos qui contendunt minimè convenire ut Veteris Testamenti scripta mysticè atque aliter quàm de ipsis rebus interpretentur, graviterque accusant eos qui contrà faciunt. Atqui si ita statuas, multa ut consequantur absurda necesse est. --- obfirmabitur Manetis & Marcionis sententia, qui dicebant Vetus*

pas expliquer mystiquement le Vieux Testament, mais seulement à la lettre & selon le sens historique. Si cela est, dit cet Auteur, on établit le Manicheïsme & l'heresie des Marcionites. On ne pourra pas de plus expliquer d'où les anciens Peres & les Prophetes ont tiré ce qu'ils disent de la venüe du Messie. En un mot, il assûre que cette opinion est le pur Judaïsme. A quoy l'on peut ajoûter, que c'est le pur Saduceïsme. Car les veritables Juifs conviennent tous, que le sens purement literal & historique separé de la tradition, n'est point capable d'établir les articles de leur Religion.

Ce principe est si vray, que les Antitrinitaires qui refusent de recevoir les traditions des Catholiques dans les disputes qu'ils ont avec eux, & qui ne reçoivent que les explications literales de l'Ecriture independemment de la tradition, se voyent obligés de reconnoître un autre sens que le literal, quand ils ont des Juifs à combattre. C'est ce qui paroît manifestement dans les Ouvrages de Socin, d'Enjedin & de quelques autres Unitaires. En quoy ils donnent des preuves évidentes de l'inconstance de leur principe. Ils n'ont pas prevû qu'en établissant de certaines maximes contre les Catholiques, ils autorisoient en même temps le Saduceïsme & le Manicheïsme.

Fauste un des Heros du party des Manichéens ne trouvant point dans les Livres de Moyse de passage qu'il pût entendre à la lettre de Jesus-Christ, & voyant d'ailleurs qu'il étoit marqué en termes formels dans le Nouveau Testament, que Moyse avoit écrit de J. Christ, aima mieux dire que les Ecrits des Evangelistes avoient été corrompus, que de renoncer à son principe. Il faisoit paroître en cela plus de liaison dans ses raisonnemens & dans ses maximes, que les Antitrinitaires qui reçoivent la tradition en de certaines choses, & la rejettent en d'autres. Ils raison-

Vetus Testamentum nequaquàm ab auctore Deo Christi Patre esse. Praterea nisi in illo recondita fuerint arcana sensa, unde potuere prisci Patres, Prophetæ aliique sancti viri intelligere Christum olim venturum? -- Denique si ita cum illis hæreticis sentimus, profectò in Judaismum incidimus. Mos. Barcepha, Comm. de Parad. part. 1. c. 3.

raiſonnent contre les Juifs d'une autre maniere que contre les Catholiques dans les matieres de la Religion. Comme ces matieres conſiſtent en des faits qu'il faut éclaircir, on ne peut les prouver par les ſeules lumieres de la raiſon. Il faut de plus conſulter la tradition. C'eſt pourquoy tant que les Juifs ne combattront que par de pures raiſons l'explication des paſſages du Vieux Teſtament que les Evangeliſtes & les Apôtres ont cités dans le Nouveau, ils n'en pourront rien conclurre contre eux. Car on montrera facilement, que ces Ecrivains ont ſuivi en cela l'uſage & la tradition de leur temps.

Le Livre où l'on trouve le plus de ces ſortes de citations eſt l'Epiſtre de Saint Paul aux Ebreux, où l'on ne voit que des paſſages du Vieux Teſtament expliqués d'une maniere tout-à-fait allegorique & éloignée de la lettre. Cela même a donné lieu à quelques Ecrivains de ſoupçonner que Saint Paul ne pouvoit pas en être l'Auteur. Mais il ſemble au contraire que ſi l'on fait reflexion ſur la methode des Phariſiens dans leurs explications de l'Ecriture, on ne peut gueres l'attribuer à d'autres qu'à ce Saint Apôtre, qui ayant étudié à Jeruſalem ſous le Docteur Gamaliel, penetroit tout ce qu'il y avoit de plus fin dans les interpretations ſecretes & myſtiques de la Bible. En effet, ayant donné cette Epître à lire à un Juif qui avoit une grande connoiſſance de ſes anciens Auteurs, il m'avoüa librement qu'elle ne pouvoit avoir été écrite que par quelque grand * *Mekubal* de ſa nation. Bien loin de me dire que Saint Paul avoit detourné le veritable ſens de l'Ecriture par des allegories faites à plaiſir, il loüoit ſa ſcience profonde dars les ſens ſublimes de la Bible, & il revenoit toûjours à ſon grand *Mekubal*, dont il ne parloit qu'avec admiration.

* Homme de tradition.

Enjedinus ſubtil Unitaire étoit tellement perſuadé de cette verité, qu'après avoir propoſé la plus-part des raiſons qu'on objecte ordinairement contre l'Epître aux Ebreux, il ajoûte (*n*) qu'on ne

Enjed. explic. loc. Epiſt. ad Heb.

(n) *Præmonemus omnia penè teſtimonia & exempla quæ ex Veteri Teſtamento huc transferuntur, non ſecundùm hiſtoriæ veritatem & ſenſum, ut vocant, literalem,*

ne doit point entendre à la lettre, mais dans un sens mystique & spirituel la plus-part des passages & des exemples du Vieux Testament qui sont rapportés dans cette Epistre; qu'autrement on tombera en des absurdités manifestes. Il suppose même en un autre endroit, que cette maniere d'expliquer l'Ecriture estoit alors approuvée par les Juifs, & que Jesus-Christ l'a suivie lors qu'il disputoit avec les Pharisiens qui la recevoient. Il donne pour exemple ces paroles du Psеaume 109. vers. 1. *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, &c. que Jesus-Christ a entendües du Messie, & non de David. (o) Christ, dit Enjedin, expliquant ce passage dans un sens mystique, n'a rien fait qui ne fût à propos. Car il y avoit alors trois Sectes chez les Juifs. Les Saducéens ne recevoient que le sens literal de l'Ecriture. Les Pharisiens au contraire, outre le literal, approuvoient aussi le mystique. C'est pourquoy disputant avec les Pharisiens, il mit en usage une chose dont ils demeuroient d'accord, savoir les explications mystiques de l'Ecriture. Comme il savoit que ce Psеaume qui estoit entendu de Salomon, ou plûtost de David selon le sens literal, étoit ordinairement appliqué au Messie, il assûre librement que David l'avoit écrit en vûë du Messie. Ce que les Pharisiens ne pouvoient nier, à moins de renoncer à leur Secte.

Enjed. explic. loc. Matth.

Cette reflexion d'Enjedinus s'accorde avec le principe qu'on a établi cy-dessus pour

teralem, sed mystice & sensu spirituali intelligi & allegorico ad Novum Testamentum applicari & explicari. Quod ita manifestum est, ut nisi quis hoc admittat, in absurda manifestissima incidat. Georg. Enjed. explic. loc. Vet. & Nov. Test. explic. loc. Epist. ad Heb.

(o) *Quòd autem Christus hoc loco usus est mysticâ interpretandi Scripturas formâ, observavit τὸ πρέπον. Cùm enim essent tres Judæorum secta, & Sadducæi solum literalem Scripturæ sensum admitterent, Pharisæi verò etiam mysticum approbarent, cum Pharisæis disputans arripuit hoc quod illi pro confesso & concesso habebant, licere nimirum Scripturas mysticè interpretari: & quia norat illum Psalmum qui literaliter de Salomone, aut potiùs de ipso Davide est compositus, spiritu aliter referri solere ad Messiam, ideò tam confidenter hunc Psalmum de Davide, de Messiâ conscriptum esse affirmat. Quod illi negare, nisi secta suæ renunciare vellent, non poterant.* Enjed. explic. loc. Matth.

répondre aux Juifs qui accuſent les Evangeliſtes & les Apôtres d'avoir donné de fauſſes interpretations aux paſſages du Vieux Teſtament, qu'ils citent dans leurs Ecrits. J'ajoûteray à cela, qu'il y avoit de certaines traditions qui n'eſtoient pas ſeulement reçûës par les Phariſiens, mais même par les autres Sectes. Je mets au nombre de ces traditions la creance du Meſſie, qu'il ſeroit difficile de prouver par les ſeuls Livres de Moyſe. Cependant les Samaritains qui n'ont jamais reconnu pour Ecriture Divine & Canonique que le Pentateuque, croyoient dès ce temps-là, & croyent encore aujourd'huy ce Meſſie. Ils ſe fondent pour cela ſur de certains paſſages de la Loy qui paroiſſent avoir un autre ſens, ſi on les explique à la lettre. D'où je conclus que ce ſens ſpirituel & myſtique n'étoit pas ſeulement en uſage chez les Phariſiens, mais auſſi dans les autres Sectes. Les Phariſiens neanmoins en avoient abuſé, luy donnant une trop grande étendüe. C'eſt pourquoy Nôtre Seigneur leur reproche quelquefois le méchant uſage qu'ils avoient fait des traditions, ſans condamner neanmoins ces traditions en elles-mêmes. Auſſi les Juifs Caraïtes qui ont un grand mépris pour les fables qui ſont répandües dans le Talmud, ne rejettent pas abſolument toutes les traditions qui ſont contenües dans ce Livre.

Si les Unitaires faiſoient reflexion ſur le principe qu'on vient d'établir, & qui peut ſervir de réponſe à la plus-part des objections des Juifs contre les Livres du Nouveau Teſtament, ils n'inſiſteroient pas ſi fort qu'ils font ſur l'explication literale de certains paſſages de l'Ecriture qu'ils oppoſent aux explications theologiques des anciens Peres. Comme les Juifs ont autoriſé par leurs traditions quelques interpretations du Vieux Teſtament qui ne ſont nullement literales; les Docteurs de l'Egliſe ont auſſi eu un uſage ſemblable dans l'explication de l'Ecriture. Ces ſortes d'interpretations ſe trouvent dans tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Je me contenteray de produire icy le témoignage d'un Auteur qui ne peut être ſuſpect aux Unitaires. C'eſt Theodore d'Heraclée fauteur du party des Ariens, qui a fait de ſavans Commentaires ſur la Bible.

ble. Mais il ne nous en reste que quelques fragmens dans les Recueils ou *Chaînes* des Peres Grecs.

Ce celebre Theologien distingue ces deux sortes de sens, sçavoir le literal & le theologique, & il les applique à ces paroles du Psеaume 32. v. 6. *Ps. 32. v. 6.* (p) *Les cieux ont été établis par la parole du Seigneur, & toute leur force par l'esprit de sa bouche.* Il expose à la lettre le mot de λόγῳ, *parole*, par ἀποφάσει, *decret*; & ces autres mots, πνεύματι στόματος, *l'esprit de sa bouche*, par τῇ δυνάμει, *la puissance*: ensorte que selon le sens literal de ce passage, le monde ait été creé par la volonté & par la toute-puissance de Dieu. *Theod. Heracl. Cat. in Ps. 32.* (p) C'est là, dit Theodore, le sens qui se presente d'abord: & il ajoûte ensuite, que selon le veritable sens theologique, il faut entendre le Verbe de Dieu & le Saint Esprit. On peut aussi appeller sens theologique, le sens que Jesus-Christ & ses Apôtres ont donné à plusieurs passages du Vieux Testament, parce qu'il étoit conforme à la Theologie des Juifs de ce temps-là, principalement à celle des Pharisiens, qui composoient la Secte dominante & la plus reçûë parmy le peuple. Les Juifs d'aujourd'huy suivent entierement leurs sentimens. Les premiers Chrêtiens en recevant d'eux les Livres Sacrés, les ont aussi imités dans la maniere d'interpreter ces Livres.

Michel Servet a aussi reconnu en plusieurs endroits de ses Ouvrages ce sens mystique & spirituel, qu'il fait aller de pair avec le literal. Il pretend qu'on peut trouver clairement par cette voye Jesus-Christ dans les Livres de la Loy. Il veut qu'il n'y ait rien que de naturel dans l'application que St. Paul a faite de ces paroles du Psеaume 101. *Vous avez creé la terre dès le commencement*, à J. Christ comme Createur du ciel & de la terre. *Quæ verba*, dit-il, *licet violenter ad Christum multi trahi credant, tamen proprius sensus est iste, ut docet Apostolus ad Hebræ. 1.* *Mich. Serv. de Trin. lib. 4.* Il s'étend assez au long sur ce sujet, expliquant de la même ma-

(p) Τῷ λόγῳ τοῦ κυρίου οἱ οὐρανοὶ ἐστερεώθησαν, καὶ τῷ πνεύματι τοῦ στόματος αὐτοῦ πᾶσα ἡ δύναμις αὐτῶν. Ps. 32. v. 6.

(q) Τοῦτο μὲν ὁ σοφώτατος ἡμῶν καὶ ἀληθὴς θεολογία· τὸ δὲ θεῖον ἐπιδείκνυσι λόγον σὺν τῷ ἁγίῳ πνεύματι. Theod. Heracl. Cat. in Psalm. 32.

maniere pluſieurs autres Pſeaumes qu'il entend de Jeſus-Chriſt, bien qu'il ſemble que ſelon le ſens naturel on les doive entendre de Dieu en general. *De aliis Pſalmis*, ajoûte-t-il, *ſimile eſt judicium, licet Chriſto ignorato aliter interpretentur.* Ce n'eſt point icy le lieu d'examiner les conſequences que Servet tire de ſon principe. Je n'ay rapporté ſes paroles que pour faire voir que les plus grands ennemis des traditions & de la creance de l'Egliſe, ſont obligés pour expliquer pluſieurs paſſages de l'Ecriture de reconnoître un ſens theologique, lequel ne peut être fondé que ſur la tradition & ſur la creance commune, puis qu'ils demeurent d'accord que ceux qui ignorent Jeſus-Chriſt donnent d'autres ſens à ces paſſages.

Fauſte Socin n'a point trouvé de voye plus courte & plus efficace que celle-là pour répondre aux objections que les Juifs & les autres ennemis de la Religion Chrêtienne font contre les Livres du Nouveau Teſtament. Il ſuppoſe comme une choſe conſtante, (r) que les paſſages du Vieux Teſtament qui ſont rapportés dans le Nouveau ont eu pluſieurs ſens, principalement au regard des Propheties, qui ont été compoſées, ſelon luy, de cette maniere, afin de cacher les choſes predites juſqu'à ce qu'elles arrivent. Il dit de plus, qu'on ne doit pas être ſurpris de cette diverſité de ſens, puis que les Juifs qui combattent les Evangeliſtes & les Apôtres en conviennent. Mais je doute que cet Unitaire puiſſe convaincre les Juifs de cette verité, s'il ne ſuit d'autres principes que ceux qu'il employe quand il diſpute contre les Catholiques. En effet, ſi l'on veut parler juſte, il n'y a proprement qu'un ſens literal de chaque paſſage de l'Ecriture. Cet autre ſens plus étendu qu'on eſt obligé de reconnoître avec les Chrêtiens eſt fondé ſur des traditions reçûës & autoriſées. Comme les Juifs ont approuvé, auſſi-bien que les Catholiques, ces ſortes de traditions, ils ne peuvent accuſer les *Soc. Lect. Sac.*

(r) *Sæpè Spiritus Sanctus unâ prædictione aut affirmatione plura complecti voluit, idque ut ſemper mos præcipuè vaticinationum ſuit ad rem ipſam prædictam occultandam, ſaltem aliquâ ex parte, donec ipſa res exiſteret.* Soc. Lect. Sac.

les Apôtres d'avoir detourné le veritable ſens de pluſieurs paſſages de l'Ecriture par de fauſſes interpretations, à moins qu'ils ne renoncent eux-mêmes aux explications de leurs Docteurs. Examinons maintenant en particulier quelques-uns de ces paſſages que l'Empereur Julien & les Juifs ont objectés aux Chrêtiens.

Le premier qui ſe preſente eſt tiré de ces paroles du Prophete Iſaïe, *Voicy qu'une Vierge concevra, & enfantera un fils. Vous l'appellerez Emmanuel.* Saint Matthieu les a appliquées au Meſſie qui eſt ſorty d'une Vierge, & les a rapportées de cette maniere: *Voicy qu'une Vierge concevra, & enfantera un fils, qu'on appellera Emmanuel.* Les Juifs accuſent cet Evangeliſte de n'avoir pas cité fidélement les paroles du Prophete, & d'en avoir même fait une fauſſe application. Ils diſent premierement, que le mot Ebreu *alma* ne ſignifie point une Vierge, comme St. Matthieu l'a traduit; mais ſimplement une fille, ſoit qu'elle ſoit vierge, ou non. Ce qu'ils tachent de prouver par d'autres endroits de l'Ecriture.

Saint Jerôme aſſûre au contraire, que le mot Ebreu (ſ) *alma* ſignifie ſelon ſa proprieté une vierge, & même une vierge cachée ou renfermée, & qu'il a même cette ſignification dans la langue Punique qui tire ſon origine de l'Ebreu. La docte remarque de ce Pere vient fort à propos, non ſeulement pour juſtifier St. Matthieu, mais auſſi pour montrer que les Septante ont très-bien traduit le mot Ebreu *alma*. C'eſt pourquoy ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer dans un long détail de critique, & de parcourir en particulier tous les endroits du Vieux Teſtament où le mot *alma* ſe trouve, il ſuffit d'oppoſer aux Juifs leur ancienne Verſion Grecque, que St. Matthieu a ſuivie, ou plûtôt ſon Interprete. L'on ne peut pas dire que ces Juifs qui ont vécu ſi long-temps avant Jeſus-Chriſt ayent corrompu exprès le ſens de ce paſſage par

Hieron. Comm. in Iſ. lib. 3. c. 7.

(ſ) Alma *non ſolùm puella vel virgo, ſed cum* [illegible] *virgo abſcondita dicitur & ſecreta, quæ nunquam virorum patuerit aſpectibus, ſed magnâ parentem diligentia cuſtodita ſit. Linguâ quoque Punicâ, quæ de Hebræorum fontibus emanare dicitur, propriè virgo* alma *appellatur.* Hieron. Comm. in Iſ. lib. 3. c. 7.

par une fauſſe traduction. Les accuſations dont ils chargent St. Matthieu tombent ſur ceux de leur nation.

Ils diſent en ſecond lieu, qu'il n'y a pas dans l'Ebreu καλέσουσι, *ils appelleront*, mais καλέσεις, *vous appellerez*. Ce qui ſe rapporte à la fille qui devoit appeller ſon fils *Emmanuel*. Saint Jerôme avoüe, que tous les anciens Interpretes ont traduit ſelon l'Ebreu, *vous appellerez*, & qu'en effet il eſt parlé en ce lieu-là de la fille. Mais il ajoûte en même *Hieron.* temps, (*t*) que les Evangeliſtes & les Apôtres ne ſe ſont point attachés avec ſcrupule à citer les propres mots des paſſages du Vieux Teſtament, s'étant contentés d'en apporter le ſens. Cela ſuffit; bien qu'on liſe auſſi dans quelques Exemplaires Grecs καλέσεις, *vous appellerez*.

Pour ce qui regarde le ſens de ce paſſage, les Juifs pretendent qu'on ne peut l'appliquer au Meſſie, comme a fait Saint Matthieu, s'agiſſant en ce lieu-là d'une choſe qui devoit bientôt arriver. Saint Jerôme obſerve qu'ils l'entendoient d'Ezechias fils d'Achas, parce que Samarie fut priſe ſous ſon regne. Mais il les refute ſolidement, leur faiſant voir qu'Achas étoit déjà avancé en âge avant qu'il regnaſt. Il rapporte au même endroit une autre explication (*u*) d'un Chrêtien, qui ſelon *Hieron. ibid.* luy judaïſoit. Cet Auteur croyoit qu'il étoit parlé en ce lieu-là de la femme du Prophete Iſaïe, laquelle eut deux enfans, Jeſub & Emmanuel; que ce dernier fut le type de Jeſus-Chriſt. Mais quoy qu'en diſe Saint Jerôme, je ne voy rien en cela qui ne s'accorde très-bien avec les principes de la Religion Chrêtienne, & même avec ceux qu'il établit ailleurs. Cette Prophetie, comme la plus-part des autres, a deux ſens: le premier, & qui ſe preſente d'abord, regarde la femme du Prophete Iſaïe: le ſecond qui eſt plus étendu, & qu'on peut appeller

(t) *In multis teſtimoniis quæ Euangeliſtæ vel Apoſtoli de libris veteribus aſſumpſerunt curioſiùs attendendum eſt non eos verborum ordinem ſecutos eſſe, ſed ſenſum.* Hieron.

(u) *Quidam de noſtris judaizans Eſaiam Prophetam duos filios habuiſſe contendit, Jeſub & Emmanuel; & Emmanuel de Prophetiſſâ uxore ejus eſſe generatum in typum Domini Salvatoris.* Hieron. ibid.

ler ſpirituel ou myſtique, appartient au temps du Meſſie; & il eſt auſſi literal à ſa maniere, parce qu'il eſt fondé ſur la Theologie & ſur les traditions des Juifs. On ſatisfera facilement à leurs objections, en ſuppoſant ces deux ſens: au lieu que ſi on s'obſtine à ne vouloir expliquer cette Prophetie que du Meſſie, il ſera plus difficile de leur répondre. Comme ce principe eſt d'une grande importance, & qu'il peut ſervir à reſoudre pluſieurs difficultés de cette même nature, il eſt à propos de l'appuyer ſur l'autorité des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, principalement de Saint Jerôme, qui l'a établi dans ſes Commentaires ſur le Prophete Daniel. Porphyre pretendoit qu'il n'y avoit rien dans le Livre de ce Prophete que d'hiſtorique. Il expliquoit du Roy Antiochus ce que les Chrêtiens expliquoient de l'Antechriſt & de la fin du monde. Les Chrétiens ne rejettoient pas pour cela entierement l'interpretation de Porphyre; mais ils diſoient qu'Antiochus étoit le type de l'Antechriſt. *Typum eum volunt*, dit Saint Jerôme en parlant des anciens Docteurs de l'Egliſe, *Antichriſti habere, & quæ in illo ex parte præceſſerint, in Antichriſto ex toto eſſe complenda.* Ils ajoûtoient de plus pour éclaircir davantage leur ſentiment, cette belle maxime: (x) que c'eſt là coûtume de l'Ecriture Sainte de deſigner par des types la verité des choſes qui devoient arriver. Ce qu'ils confirmoient par le Pſeaume 71. qui s'entend de Jeſus-Chriſt, & qui eſt neanmoins appliqué dans le titre à Salomon, bien que tout ce qui eſt énoncé dans ce Pſeaume ne puiſſe pas luy convenir.

Apud Hieron. Comm. in Dan. c. 11.

Apud Hieron. ibid.

Ces anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques concluoient de là, que (y) comme Jeſus-Chriſt

Hieron. ibid.

a

(x) *Hunc eſſe morem Scripturæ Sanctæ, ut futurorum veritatem præmittat in typis, juxta illud quod de Domino Salvatore in 71. Pſalmo dicitur, qui prænotatur Salomonis, & omnia quæ de eo dicuntur Salomoni non valent convenire.* Apud Hieron. Comm. in Dan. c. 11.

(y) *Sicut igitur Salvator habet & Salomonem & cæteros ſanctos in typum adventûs ſui; ſic & Antichriſtus peſſimum Regem Antiochum qui ſanctos perſecutus eſt, templumque violavit, rectè typum ſui habuiſſe credendus eſt.* Hieron. ibid.

a eu pour types Salomon & les autres Saints du Vieux Teſtament; on doit auſſi croire que l'Antechriſt a eu pour type Antiochus, qui étoit un très-méchant Roy, lequel a perſecuté les Saints & violé le Temple. Saint Jerôme explique ſelon ces deux ſens la Prophetie de Daniel: & comme on ne peut pas l'accuſer d'avoir favoriſé en cela les impietés de Porphyre, qui vouloit que le Livre de Daniel n'eût pas l'antiquité que les Juifs & les Chrêtiens luy attribuoient; on ne peut auſſi accuſer de Judaïſme ceux qui reçoivent une partie des explications que les Juifs font des Propheties, & qui ne laiſſent pas pour cela de les appliquer au Meſſie avec les Evangeliſtes & les Apôtres ſelon un ſens plus étendu.

CHAPITRE XXII.

On examine en particulier pluſieurs paſſages du Vieux Teſtament cités par les Apôtres dans un ſens qui paroît éloigné. Eclairciſſement de quelques difficultés qu'on forme contre leurs Ecrits. On établit des principes pour répondre aux objections des Juifs & de l'Empereur Julien.

IL ſeroit trop long, & même inutile d'expliquer icy en particulier tous les paſſages du Vieux Teſtament que les Evangeliſtes & les Apôtres ont cités dans leurs Ecrits, parce qu'on peut conſulter là-deſſus les Commentateurs, principalement Maldonat & Grotius, qui ſuivent ordinairement le principe que nous venons d'établir. Ce principe paroît d'autant plus raiſonnable, qu'il eſt appuyé également ſur les Juifs & ſur les Chrêtiens. Comme mon deſſein eſt de donner des regles generales pour répondre aux objections des Juifs contre les Livres du Nouveau Teſtament, c'eſt aſſez que je rapporte icy ſeulement une partie de ces citations pour mettre ces regles dans un plus grand jour.

Un des endroits les plus difficiles à concilier, eſt le paſſage du Prophete Michée qui eſt rapporté au Chapitre II. de Saint Matthieu, verſ. 6. (a) Saint Jerôme aſſûre qu'il

Hieron. lib. 2. Comm. in Mich. c. 5.

(a) *Quod teſtimonium nec Hebraico nec Septuaginta Interpretibus convenire, me quoque tacente, perſpicuum eſt.* Hieron. lib. 2. in Mich. c. 5.

qu'il eſt clair comme le jour, qu'il ne convient ni avec le Texte Ebreu, ni avec le Grec des Septante. Il produit en même temps le ſentiment de quelques Auteurs qui (*b*) croyoient que les Evangeliſtes & les Apôtres n'avoient pas été exacts dans leurs citations, parce qu'ils ſe fioient à leur memoire. Mais comme cette réponſe détruit plûtoſt la verité des Evangiles, qu'elle ne les établit, il a recours à une autre ſolution. Il dit, que ce ſont les Docteurs Juifs qui parlent en ce lieu-là; enſorte que Saint Matthieu ayant voulu faire connoître que ces Docteurs negligeoient l'étude de l'Ecriture, ait cité ce paſſage de la maniere qu'ils l'avoient rapporté. Mais il n'y a nulle apparence que l'Evangeliſte ait voulu les accuſer d'ignorance.

Hieron. ibid.

Cependant on ne peut nier que ce ne ſoient les Juifs qui parlent à Herode, auxquels on doit par conſequent attribuer cette citation du paſſage de Michée. Saint Matthieu n'a fait autre choſe que de rapporter en qualité d'Hiſtorien ce qui ſe paſſa entre le Roy Herode & les principaux Docteurs des Juifs. Ce Prince leur demande où devoit naître leur Meſſie. Ils répondent qu'il naîtra dans Bethlehem de la Tribu de Juda; & ils le prouvent par ce paſſage du Prophete Michée: *Et vous Bethlehem terre de Juda, vous n'êtes pas la plus petite entre les Gouverneurs de Juda: car c'eſt de vous que ſortira le Chef qui gouvernera mon peuple d'Iſrael.* Si cette citation n'eſt pas fidelle, on ne doit pas s'en prendre à Saint Matthieu, mais aux Docteurs Juifs qui parlent. Eſt-il poſſible, dira-t-on, que tout ce qu'il y avoit d'habiles gens alors dans Jeruſalem ſe ſoient trompés en citant un paſſage qui leur étoit ſi connu? Ne devoient-ils pas le rapporter comme il eſt dans le Texte Ebreu, où on lit que Bethlehem étoit une petite ville; Les Docteurs diſent au contraire

(b) *Sunt autem qui aſſerant in omnibus penè teſtimoniis quæ de Veteri Teſtamento ſumuntur, iſtiuſmodi eſſe errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, & interdùm ſenſus quoque ipſe diverſus ſit, vel Apoſtolis vel Euangeliſtis non ex libro carpentibus teſtimonia, ſed memoriæ credentibus quæ nonnunquam fallitur.* Hieron. ibid.

traire dans Saint Matthieu, qu'elle n'eſt pas petite.

Quelques Commentateurs ont tâché de concilier cette contradiction, ſuppoſants que les Juifs avoient lû cet endroit avec une interrogation. En effet, comme il n'y a point dans l'Ebreu de marques de ces ſortes d'interrogations, ils ont pû l'expliquer en ce ſens-là ſans alterer le Texte du Prophete. Ce qu'il ſeroit facile de confirmer par pluſieurs exemples qu'on trouve dans les Livres des Juifs. Gabriel Sionita a même traduit icy le Syriaque avec l'interrogation, bien qu'il ſoit entierement conforme à l'Ebreu. Tertullien & Saint Cyprien ont auſſi lû *non* dans l'ancienne Verſion Latine, comme ſi on devoit lire dans le Grec des Septante, μὴ ἐλιγοστὸς, laquelle leçon eſt confirmée par Origene. Il ſe peut faire neanmoins qu'on ait mis dans ces Ecrivains la leçon de Saint Matthieu en la place de celle du Prophete, ou qu'ils ayent eux-mêmes cité les paroles de Michée comme elles ſont dans Saint Matthieu. Saint Jerôme lit dans l'ancienne Verſion, *modica es*, ſans aucune negation, conformément au Texte Ebreu.

Orig. lib. 1. cont. Celſ.

Mr. Pocock a trouvé une autre voye de concilier ces deux endroits ſans avoir recours à l'interrogation. Il veut que le mot Ebreu צָעִיר qui eſt dans le Prophete Michée, & qu'on interprete ordinairement *petit*, ſignifie *grand* en ce lieu-là, parce qu'il a également ces deux ſignifications. Ce qu'il prouve même par le témoignage de quelques Rabbins : & on le peut de plus prouver par les anciens Interpretes Grecs. Il y a de l'apparence que les Docteurs Juifs rapporterent ce paſſage au Roy Herode, ſelon qu'il étoit expliqué dans les Gloſes de ce temps-là qu'on liſoit au peuple, ſans s'attacher aux paroles de leur Texte, qui n'étoit entendu que des Sçavants. Ce qui me confirme dans cette penſée, eſt qu'au lieu de ces mots, *& vous Bethlehem Ephrata*, ou comme il y a dans les Septante, *Bethlehem maiſon d'Ephrata*, ils ont mis ceux-cy qui étoient alors plus connus, *& vous Bethlehem terre de Juda.*

Pocock. Miſcell. Not.

On lit de plus dans l'Ebreu & dans les Septante, *entre mille de Juda*, & dans Saint Matthieu, *entre les Princes de Juda.* Cette diverſité d'interpretation vient de ce que le même

même mot Ebreu qui est dans le Prophete peut être interpreté de ces deux manieres selon la diversité des voyelles, ou plûtôt selon le caprice des Copistes, qui ajoûtoient ou retranchoient comme il leur plaisoit la lettre *vau*, en quoy consiste ici la diversité d'interpretation. Les Scribes ont lû avec la lettre *vau* אלופי, *aluphe;* au lieu que les Septante ont lû comme on lit encore aujourd'huy avec les Juifs dans l'Ebreu des Masoretes, אלפי, *alphe*. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Exemplaires Ebreux MSS. de la Bible, que cette sorte de changement. C'est pourquoy lors que cela se rencontre, on doit plûtôt avoir égard au sens qu'à la maniere dont les mots Ebreux sont écrits. Les Juifs de ce temps-là expliquoient ce passage de Michée, comme s'il y avoit eu dans le Texte Ebreu אלופי, *aluphe*, avec la lettre *vau*.

Saint Jerôme ayant voulu justifier sa maniere libre de traduire en s'attachant plus au sens qu'aux paroles, a apporté ce passage du Prophete Michée pour monstrer qu'il est tout autrement dans l'Ebreu & dans les Septante, que dans St. Matthieu. Il ajoûte en même temps, (c) qu'il ne faisoit pas cette réponse pour accuser de fausseté les Evangelistes avec Celse, Porphyre & l'Empereur Julien; mais pour convaincre d'ignorance ses adversaires, & pour leur faire connoître qu'il a pû dans une simple lettre prendre la même liberté, que les Apôtres avoient prise en traduisant les Livres Sacrés. Il semble que ce sçavant Pere attribüe icy à Saint Matthieu ce qu'il a attribué aux Docteurs Juifs dans ses Commentaires sur le Prophete Michée. Quoy qu'il en soit, il est plus à propos de concilier ces deux differentes interpretations en remontant jusqu'à la source, que d'en exaggerer la diversité. *Hieron. de opt. gen. interp. ad Pamm.*

Saint Matthieu a appliqué au Messie dans ce même Chapitre de son Evangile ces paroles du Prophete Osée, *J'ay*

(c) *Hæc replico, non ut Evangelistas arguam falsitatis, hoc quippe impiorum est Celsi, Porphyrii & Juliani; sed ut reprehensores meos arguam imperitiæ, & impetrem ab eis veniam, ut concedant mihi in simplici epistolâ quod in Scripturis Sanctis velint nolint Apostolis concessuri sunt.* Hieron. de opt. gen. interp. ad Pammach.

rappellé d'Egypte mon fils. Il eſt évident que le Prophete parle du peuple d'Iſraël que Dieu appelle ſon fils. On répondra à cette objection des Juifs, que ce peuple a été le type du Meſſie, auquel on a par conſequent pû appliquer ſelon l'uſage de ce temps-là dans un ſens myſtique & ſpirituel ce qui eſt dit d'Iſraël à la lettre. On peut conſulter là-deſſus Maldonat dans ſon Commentaire ſur cet endroit de Saint Matthieu, où ce ſçavant Jeſuïte établit en même temps des principes ſolides pour expliquer la plus-part des autres endroits des Prophetes qui ont été cités par les Evangeliſtes & les Apôtres. Il obſerve judicieuſement, qu'une Prophetie eſt marquée être accomplie, non ſeulement quand elle s'accomplit veritablement & à la lettre, mais auſſi lors que la choſe figurée par les paroles du Prophete s'accomplit. Il donne pour exemple Saint Paul, qui a appliqué au Meſſie dans ſon Epître aux Ebreux, Chap. 1. ce qui eſt dit de Salomon au Livre II. des Rois, Chap. 7. v. 14. *Je luy ſerviray de pere, & il ſera mon fils.* Il en eſt de même de la Prophetie d'Oſée. (d) Le peuple d'Iſraël, dit Maldonat, dans le temps de ſon exil en Egypte peut être appellé la figure de Jeſus-Chriſt qui y devoit auſſi être en exil, comme preſentement le corps myſtique de l'Egliſe eſt la figure du corps naturel du même Jeſus-Chriſt; qui eſt en cela ſemblable à Iſraël, que l'un & l'autre ſont appellés fils de Dieu. *Mald. Comm. in c. 2. Matth. v. 15.*

Les Juifs ne peuvent nier ce ſens myſtique & ſpirituel qui eſt fondé ſur la Theologie de leurs anciens Docteurs, & dont il y a des exemples dans la plus-part de leurs Livres. C'eſt pourquoy tout ce qu'ils objectent contre les Auteurs du Nouveau Teſtament retombe ſur eux, puis que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont fait que les imiter. Ils ont ſuivy dans l'application qu'ils ont faite des Propheties au Meſſie une methode qui étoit approuvée par les Juifs, principalement parmy les Phariſiens. Tout ce qui

(d) *Populus ille in Ægypto exulans Chriſti ibidem exulaturi figura dici poteſt; ſicut nunc corpus myſticum Eccleſiæ corporis naturalis Chriſti figura eſt; & Chriſtus populo in eo ſimilis eſt, quod uterque Dei filius appelletur.* Mald. Comm. in c. 2. Matth. v. 15.

qui reſte aujourd'huy de Juifs dans le monde, ſi on excepte quelques Caraïtes qui ſont en très-petit nombre, tire ſon origine de ces Phariſiens, qui outre le ſens literal & hiſtorique de l'Ecriture, reconnoiſſoient un ſens ſublime & myſtique. C'eſt ce qui fait qu'on trouve ſouvent ces deux ſens dans les Commentaires de leurs Rabbins.

Origene a appuyé de toute ſa force ce ſens ſublime des Propheties dans ſes Livres contre Celſe. Il appelle ce ſens, *une theorie myſtique des Prophetes*, τ προφητῶν μυστικὴ θεωρίαν. Il dit que (e) les Prophetes n'ont pas arreſté leurs penſées ſur le ſens hiſtorique qui ſe preſente d'abord, ni ſur les mots & la ſimple lettre de la Loy. Il établit de plus cette regle generale: que (f) les predictions des Prophetes touchant le Meſſie ſont differentes, les unes étant énigmatiques, les autres allegoriques, ou d'une autre maniere, y en ayant auſſi quelques-unes qui ſont literales. On pourroit répondre aux Juifs qui inſiſtent ſi fort ſur le ſens literal & hiſtorique des Propheties dans leurs diſputes contre les Chrêtiens, ce qu'Origene répondit dans une ſemblable occaſion à Celſe qui faiſoit parler un Juif dans ſon Ouvrage. Il luy reproche (g) de ne pas faire parler ce Juif à propos, & ſelon le caractere qu'il luy donnoit, parce qu'il luy faiſoit dire des choſes qui convenoient mieux à un Samaritain & à un Saducéen, qu'à un veritable Juif.

Orig. lib. 2. cont. Celſ.

Orig. ibid.

Orig. ib. 1. cont. Celſ.

Je me ſuis toûjours ſervy de cette methode, lors que je me ſuis rencontré avec des Juifs qui attaquoient les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres de la maniere que nous venons de l'expliquer. Ils ne m'ont jamais fait d'autre réponſe, ſe voyant preſſées par les principes mêmes de leurs Docteurs, ſinon que les interpretations myſti-

(e) Καὶ γὰρ οἱ προφῆται οὐκ ἐπὶ τὰ νῦν τ λεγομένων ἐν τῇ προφανεῖ ἱστορίᾳ, μηδ' ἐν ταῖς λέξεσι καὶ τὸ χάμμα τιθέασι νομοθεσίας, &c. Orig. lib. 2. cont. Celſ.

(f) Πολλοὶ προφῆται παντοδαπῶς προεῖπον τὰ περὶ τ Χριστ. οἱ μὲν δι' αἰνιγμάτων· οἱ δὲ δι' ἀλληγορίας, ἢ ἄλλῳ τρόπῳ· τινὲς δὲ καὶ αὐτολεξεί. Orig. lib. 1. cont. Celſ.

(g) Περιέβησε τῷ δ' Ἰουδαίῳ προσώπῳ ἃ ἤρμοζε Σαμαρεῖ μᾶλλον εἰπεῖν ἢ Σαδδυκαίῳ. Orig. ibid.

mystiques & allegoriques de leurs anciens Maîtres donnoient un grand avantage à la Religion Chrêtienne. Quand je leur ay demandé s'ils vouloient renoncer aux principes de leurs Rabbins pour suivre ceux des Saducéens, ou même des Caraites: ils m'ont témoigné qu'ils avoient une très-grande aversion pour ces gens-là. On doit prendre cette voye dans les disputes qu'on a avec les Juifs sur la Religion. Ils se trouvent fort embarrassés, quand on se sert contr'eux de cette methode, parce qu'on les combat par les mêmes armes qu'ils employent contre les Sectaires que nous venons de nommer.

Pour revenir aux témoignages des Prophetes, qui sont rapportés dans le Nouveau Testament, Saint Matthieu a appliqué au Messie dans le même Chap. 2. de son Evangile ce passage du Chap. 31. de Jeremie, qui semble n'y avoir aucun rapport, si on l'explique à la lettre. *On a entendu dans Rama une voix de lamentation & de pleurs très-grande. Rachel pleurant à cause de ses enfans, elle n'a point voulu recevoir de consolation là-dessus, parce qu'ils ne sont plus.* (h) Les Juifs, dit Maldonat, expliquent cet endroit de Jeremie, de l'enlevement des deux Tribus; & il n'y a point de doute que ce ne soit le veritable sens, & que par Rachel on ne doive entendre tout le pays de ces deux Tribus.

Jerem. 13: 15.

Mald. Comm. in c. 2. Matth. v. 18.

Si cela est, diront les Juifs, pourquoy vôtre Evangeliste l'a-t-il expliqué du meurtre des enfans arrivé à l'occasion de vôtre Messie? Il est aisé de leur répondre, qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire & qui ne soit conforme aux explications de leurs Auteurs. C'est un *deras*, pour me servir de leurs termes, ou sens allegorique, qui convient très-bien au meurtre de ces enfans. La ressemblance qui se rencontre entre ces deux choses a donné lieu à Saint Matthieu d'appliquer à ces enfans ce qui avoit été dêjà accomply au temps des Tribus de Juda & de Benjamin. C'est ce que Crellius a remar-

(h) *Hebraei de abductione duarum tribuum Judæ & Benjamin interpretantur; nec dubium est ex circumstantiis Jeremiæ, quin de illis intelligatur, & per Rachelem tota regio duarum tribuum significetur.* Mald. Comm. in c. 2. Matth. v. 18.

remarqué après Maldonat. *Referuntur à Matthæo*, dit cet Unitaire, *ad cædem infantium Bethlehemiticorum propter rei similitudinem, quia id quod olim quidem impletum fuit in aliis, in illis infantibus impletum fuit.* Fauſte Socin qui a auſſi crû que le ſens literal de ce paſſage de Jeremie étoit celuy que les Juifs luy donnent, a obſervé que Tremellius & Junius vouloient qu'on ne le pût entendre à la lettre que de la maniere que St. Matthieu l'a interpreté. (*i*) Mais il n'y a en cela, dit-il, aucune abſurdité, ſi l'on donne deux ſens aux Propheties du Vieux Teſtament. Il ſemble même que cela ſoit propre & convenable à ces Propheties. En effet ſi l'on ne reconnoît ces deux ſens, on donnera occaſion aux Juifs d'accuſer les Evangeliſtes & les Apôtres d'avoir fait de fauſſes applications des anciennes Propheties.

Crell. Comm. in c. 2. Matth. v. 17.

Soc. Leſl. Sac.

On trouve dans ce même Chapitre de St. Matthieu une autre citation des Prophetes en general, qui paroît encore plus éloignée que tout ce qu'on a produit juſqu'à preſent. Cet Evangeliſte dit, que Jeſus *vint demeurer en une ville appellée Nazareth, afin que cette prediction des Prophetes fut accomplie, Il ſera appellé Nazaréen.* Comme il n'a deſigné aucun Prophete en particulier, la difficulté eſt de ſçavoir quel eſt ce Prophete qui a predit que le Meſſie ſeroit appellé Nazaréen. St. Jean Chryſoſtome qui n'avoit pas remarqué ces paroles dans aucun des Prophetes, croit (*k*) qu'on ne doit pas s'embarras à les chercher avec un trop grand ſoin, parce qu'on a perdu pluſieurs Livres des Prophetes, comme on le peut prouver, dit-il, par l'Hiſtoire des Paralipomenes. L'Auteur de *l'Ouvrage imparfait* ſur Saint Matthieu remarque que l'Evangeliſte n'a

Chryſ. Hom. 9. in Matth.

(*i*) *Verùm nulla hîc eſt abſurditas, ſi duplici ſenſu intelligantur predictiones Veteris Teſtamenti eſſe prolate. Imò hoc videtur proprium & conſentaneum predictionibus eſſe.* Soc. Lect. Sac.

(*k*) Καὶ πῶς προφήτης τοῦτο εἶπε μὴ ἀκριβάζου, μηδὲ πολὺ πραγμάτευε· πολλὰ γὰρ τῶν προφητικῶν ἀφάνισται βιβλίων· καὶ ταῦτα ἐκ τῆς ἱστορίας τῶν Παραλειπομένων ἴδοις τις ἄν. Chryſ. Hom. 9. in Matth.

Auct. Op. imp. in cap. 2. Matth.

n'a pas dit (*l*) *per Prophetam*, *par une Prophete*, mais *per Prophetas*, *par les Prophetes*, pour faire connoître qu'il ne designoit le témoignage d'aucun Prophete en particulier; mais seulement qu'on le pouvoit recueillir dss Prophetes en general. Il ajoûte ensuite, qu'il se peut faire qu'il y eût alors d'autres Livres Prophetiques qui n'ont point esté mis dans le Canon des Livres Sacrés. Ce qui sembleroit appuyer cette réponse est, que St. Jerôme a fait mention dans ses Ouvrages de quelques autres Livres des Prophetes, que ceux que nous avons presentement, & qui estoient lûs par les Sectaires Nazaréens, lesquels estoient sortis de ces premiers Chrêtiens de Jerusalem nommés aussi Nazaréens, pour lesquels Saint Matthieu a écrit son Evangile.

Ce Pere neanmoins n'a point recours à cette solution dans son Commentaire sur cet endroit, où il dit d'abord la même chose que l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, sçavoir que St. Matthieu (*m*) ayant cité les Prophetes en general, a voulu marquer qu'il ne rapportoit les paroles d'aucun en particulier, mais seulement le sens. Or comme le mot de Nazaréen signifie *saint*, toute l'Ecriture dit que le Seigneur sera saint. Il ajoûte cependant une autre explication plus particuliere, & qui paroît avoir plus de vraisemblance, estant fondée sur un passage du Prophete Isaïe, Chap. 11. v. 1. (*n*) où on lit, dit-il, selon la verité Ebraïque, *Une verge sortira de la racine de Jessé, & le Nazaréen montera de sa racine.*

Hieron. lib. 1. Comm. in Matth. cap. 2.

Hieron. ibid.

Je ne doute point que les Juifs ne condamnent cette traduction des paroles d'Isaïe, aussi-bien que la citation de Saint

(l) *Dum dicit per Prophetas, non per Prophetam, manifestat quòd non certam auctoritatem Propheta protulerit, sed sensum Prophetarum colligens dixit ... aut fortè legerunt alios Prophetas ita dicentes qui non sunt nobis canonizati.* Auct. Op. imp. in c. 2. Matth.

(m) *Pluraliter Prophetas vocans ostendit se non verba de Scripturis sumpsisse, sed sensum. Nazaraus* sanctus *interpretatur. Sanctum autem Dominum futurum omnis Scriptura commemorat.* Hieron. lib. 1. Comm. in Matth. c. 2.

(n) *Possumus & aliter dicere, quod etiam eisdem verbis juxta Hebraicam veritatem in Esaiâ scriptum sit, Exiet virga de radice Jesse, & Nazaraus de radice ejus ascendet.* Hieron. ibid.

Saint Matthieu, parce qu'il n'y a point dans l'Ebreu, *Nazaræus, Nazaréen*, comme St. Jerôme a traduit, mais *netſer* qui ſignifie *fleur*, ainſi qu'il l'a interpreté luy-même dans la Verſion de ce Prophete. Il a même obſervé dans ſon Commentaire ſur cet endroit d'Iſaie, que le mot Ebreu qui ſignifie Nazaréen, eſt écrit avec la lettre *zain*, & qu'en ce lieu-là il eſt écrit avec un צ, *tſade*, où il ſignifie *fleur*.

Cette remarque critique de St. Jerôme ſur le Chap. 11. du Prophete Iſaie ſemble détruire ce qu'il a obſervé dans ſon Commentaire ſur le Chap. 2. de Saint Matthieu. En effet la coûtume de ce ſçavant Pere dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture eſt plûtôt de rapporter ce qu'il a lû dans les autres Commentateurs, que d'établir ſes ſentimens. C'eſt pourquoy il n'eſt pas ſurprenant d'y trouver quelquefois des opinions oppoſées. Son érudition eſt neanmoins d'un grand ſecours pour penetrer le ſens de ce qu'il y a de plus difficile dans les Livres Sacrés. L'opinion de ceux qui croyent que Saint Matthieu a cité en cet endroit le paſſage du Chap. 11. du Prophete Iſaïe, me paroît la plus probable de toutes. Il ſemble que Saint Jerôme l'ait attribuée aux Nazaréens, quand il dit dans ſon Commentaire ſur ce Prophete, que ceux qui ſont ſçavans parmy les Ebreux, le tirent de ce lieu-là: *Eruditi Hebræorum de hoc loco aſſumptum putant.* Ces Ebreux ſont les Sectaires Nazaréens qui portoient le nom d'Ebreux, & qui l'eſtoient en effet. Comme ils liſoient l'Evangile de Saint Matthieu en Caldaïque ou Syriaque, cette alluſion au mot Ebreu *netſer* d'Iſaie ſe faiſoit bien mieux connoître dans leur Exemplaire, que dans le Grec; & elle étoit même plus ſenſible à ceux qui poſſedoient la langue Ebraïque & la Caldaïque.

Hieron. lib. 4. Comm. in Eſ. c. 11.

Pour en bien juger, il faut lire cet endroit de Saint Matthieu dans la Verſion Syriaque, qui ne doit pas être differente en ce lieu-là de l'Original Caldaïque de St. Matthieu. Or les Syriens liſent également ces deux mots, *Nazareth* & *Nazaréen*, avec la lettre צ, *tſade*. Et c'eſt en effet la maniere dont on le doit lire dans Saint Matthieu, qui n'a pas voulu marquer les Nazaréens du Vieux Teſtament, dont le nom s'écrit par un ז, *zain*. Il a fait

une ſimple alluſion ſelon la methode des Juifs de ce temps-là au mot Ebreu *netſer* d'Iſaïe, qui ſignifie *fleur*, & qui eſt écrit avec un צ, *tſade*, auſſi-bien que celuy de la ville de Nazareth. Il eſt important de bien remarquer, que les Juifs demeurent d'accord avec les Chrêtiens, que ce paſſage d'Iſaïe où il eſt parlé de cette fleur appellée *netſer* en Ebreu, s'entend du Meſſie. Cela étant alors connu de tout le monde, Saint Matthieu qui écrivoit en Caldaïque pour les Juifs de Jeruſalem nouvellement convertis, leſquels étoient accoûtumés à ces ſortes d'explications, a fait alluſion à ce mot Ebreu *netſer* ou *fleur*.

On n'a qu'à conſulter le Talmud des Juifs, leur Livre intitulé Zohar, & leurs anciens *Medraſcim* ou Commentaires allegoriques, & l'on y trouvera de ſemblables interpretations de l'Ecriture fondées ſur de ſimples alluſions de mots, & même de lettres. Si les Juifs eſtoient capables de faire toutes ces reflexions, ils ne traiteroient pas de fauſſe, au moins de ridicule, la citation de Saint Matthieu, qui a abuſé, diſent-ils, des paroles du Prophete Iſaïe pour les accommoder à ſon Meſſie. Car cet Evangeliſte écrivant ſon Evangile pour des Juifs qui venoient d'embraſſer la Religion de Jeſus-Chriſt, a ſuivy les uſages & les manieres reçûës de ſon temps parmy eux. Si l'on ne remonte juſqu'à cet ancien uſage, l'on rencontrera de grandes difficultés dans la pluſpart des paſſages du Vieux Teſtament, que les Evangeliſtes & les Apôtres ont cités dans leurs Ecrits pour confirmer leurs penſées.

C'eſt la voye que nous devons ſuivre pour répondre ſolidement aux Juifs en leur oppoſant la methode de leurs Peres, laquelle ils ne peuvent rejetter, qu'ils ne renoncent à leur Religion. On refutera en même temps par ce principe les impietés de Julien, qui a accuſé les Chrêtiens d'avoir abandonné la Loy & les Prophetes, bien qu'ils fiſſent profeſſion de les ſuivre. Il leur reprochoit auſſi la hardieſſe qu'ils avoient de ſe dire Iſraëlites, ayants, ſelon luy, une doctrine tout-à-fait oppoſée à celle de Moïſe & des anciens Prophetes. Mais il eſt aiſé de le convaincre, que les Chrêtiens ſont veritablement Iſraëlites, puis qu'ils n'ont point re-

Apud Cyril. lib. 7. adv. Jul.

Apud. Cyril. lib. 8. adv. Jul.

renoncé à la Loy ni aux Prophetes, bien qu'ils les expliquent quelquefois dans un sens mystique & spirituel. Cette explication, comme on vient de le montrer, n'est point contraire à la doctrine des anciens Juifs.

Cet Empereur qui ne reconnoissoit point d'autre sens des Livres de Moïse, que le sens historique & literal, objectoit aux Chrêtiens, que ces paroles du Deuteronome, Chap. 18. v. 15. *Le Seigneur vous suscitera un Prophete comme moy*, ne pouvoient s'entendre de Jesus fils de Marie, puis que Moïse parle expressément (o) d'un Prophete qui devoit être homme comme luy, & non pas fils de Dieu. Il est vray que Saint Pierre & Saint Estienne ont appliqué à Jesus-Christ ce passage du Deuteronome, qui s'entend à la lettre de Josué qui devoit succeder à Moyse, & même des autres Juges & Prophetes qui ont été dans la Republique des Ebreux. Mais si ces Juges Prophetes ont été les types du Messie, pourquoy ne veut-on pas que ces mêmes paroles luy soient appliquées selon le sens sublime & spirituel dont on a parlé cy-dessus, puis que les Rabbins font souvent de semblables applications?

Jul. apud Cyr. ibid.

Act. c. 3. v. 22. c. 7. v. 37.

On resoudra facilement par les principes qu'on vient d'establir la plus-part des autres objections que les Juifs forment contre ces citations qui sont repandües dans tous les Livres du Nouveau Testament. Les Apostres qui ont suivy exactement les explications qui estoient en usage de leur temps, ont gardé presque par tout cette même methode. Les Juifs ne la peuvent combattre, qu'ils ne détruisent leurs propres principes, & qu'ils ne favorisent en même temps le party des Saducéens. C'est selon cette methode que Saint Matthieu a appliqué à Saint Jean ces paroles du Prophete Isaïe, *La voix de celuy qui crie dans le desert est, que vous preparez la voye du Seigneur.* On voit manifestement que l'Evangeliste a expliqué par un *deras* ou sens spirituel & allegorique, ce qu'on doit entendre à la lettre & historiquement du retour des Juifs de leur captivité

(o) Προφήτην ὥσπερ ἑαυτὸν καὶ ἐξ ἀνθρώπων, οὐκ ὄντα ἐκ Θεοῦ. Julian. apud Cyr. ibid.

tivité de Babylone à Jeruſalem.

Outre toutes ces obſervations qui ſervent de principe pour répondre aux objections des Juifs & de l'Empereur Julien, il eſt encore à propos de remarquer, qu'il y a pluſieurs mots dans le Nouveau Teſtament qui ont un ſens plus étendu, que dans l'Ancien: ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'uſage de ce temps-là, & à une tradition reçûë chez les Juifs. Il n'y a rien dans les Livres de Moïſe qui nous faſſe connoître clairement l'eſtat de l'autre vie que les Juifs appellent *olam habba*, *le monde futur*. Il n'eſt point fait mention évidemment du Paradis ni de l'Enfer dans l'ancienne Loy, non plus que de la recompenſe des juſtes, & de la punition des méchans dans cette autre vie. Ils n'ont pas même de mots propres pour exprimer ces choſes-là. Ils ſont obligés de ſe ſervir de termes metaphoriques. Le mot de *gehenna*, par exemple, qui a eſté pris de l'Ebreu *gehinnom*, a tout un autre ſens dans les Livres du Vieux Teſtament, que dans ceux du Nouveau où il ſignifie le feu de l'Enfer. C'eſt ce qui a fait dire à St. Jerôme, (p) qu'on ne trouve point le mot de gêne dans les anciens Livres; que Jeſus-Chriſt eſt le premier qui s'en ſoit ſervy. Ce n'eſt pas qu'il en ſoit en effet le premier auteur dans le ſens qu'il a dans le Nouveau Teſtament: car il eſtoit dès ce temps-là en uſage chez les Juifs dans ce même ſens, principalement parmy les Phariſiens. Saint Jerôme a ſeulement voulu dire, qu'il ne ſe trouve point en cette ſignification dans tout le Vieux Teſtament, bien que leurs Paraphraſtes & leurs plus anciens Rabbins l'ayent employé dans le même ſens que Jeſus-Chriſt. *Hieron. Comm. in Matth.*

On fera la même application au mot Ebreu *ſceol*, qui ſignifie dans l'Ebreu du Vieux Teſtament *ſepulcre*, & que les Septante traduiſent preſque toûjours par ἅδης, *enfer*, comme s'ils avoient le plus ſouvent voulu marquer par ce mot un lieu ſoûterrain où ſont les ames après qu'elles ont eſté ſeparées des corps. St.

(p) *Nomen gehennæ in veteribus libris non invenitur, ſed primùm à Salvatore ponitur.* Hieron. Comm. in Matth.

St. Pierre a expliqué ſelon ce ſens-là du Meſſie dans les Actes des Apôtres ces paroles du Pſeaume 15. *Vous ne laiſſerez point mon ame dans l'enfer, & vous ne permettrez point que vôtre Saint éprouve la corruption.* Ce paſſage pris à la lettre s'entend de David, qui diſoit à Dieu qu'il ne permettroit point que ſes ennemis le miſſent à mort: & ainſi les mots Ebreux de *ſceol* & de *ſcahat* ſelon le premier ſens ſignifient à la lettre *ſepulcre* & *foſſe*. Mais ſelon le ſens ſpirituel & myſtique que St. Pierre donne à ce Pſeaume qu'il applique au Meſſie dont David a eſté le type, les mots Grecs ἅδης & διαφθορὰ qu'il a pris de l'ancienne Verſion des Septante, ſignifient dans les Actes des Apoſtres *l'enfer* & *la corruption*. L'application que ce St. Apoſtre à faite des paroles de ce Pſeaume à la reſurrection du Meſſie ne contient rien qui ne ſoit conforme à la creance des Juifs de ce temps-là, qui croyoient la reſurrection des morts. Ils reconnoiſſoient de plus des lieux ſouterrains où les ames alloient après eſtre ſeparées des corps. A moins qu'on ne faſſe toutes ces reflexions, il n'eſt pas poſſible d'entendre les Livres du Nouveau Teſtament.

On ſuppoſera donc comme un fait conſtant, que les Juifs au temps de Noſtre Seigneur & des Apoſtres croyoient pluſieurs choſes dont ils n'avoient aucunes preuves literales dans tout l'Ancien Teſtament, eſtant ſeulement appuyées ſur leurs traditions. On doit expliquer par rapport à cette idée de la creance des Juifs les Ecrits des Evangeliſtes & des Apoſtres, & non ſur celle que nous pouvons nous former de leur creance en ne conſultant que les Livres du Vieux Teſtament; parce que ces Livres ne contiennent qu'une partie de leur Religion, l'autre partie eſtant renfermée dans leurs traditions. Les Juifs demeurent d'accord de ce principe. Les Juifs même Caraites qui ſe ſont oppoſés fortement aux traditions des Talmudiſtes, leſquelles avoient degeneré en fables, ont conſervé celles qu'ils ont crû être fondées ſur de bons Actes.

Les anciens Heretiques qui n'ont pas fait toutes ces reflexions, ont mieux aimé s'inſcrire en faux contre les Livres du Nouveau Teſtament, & dire qu'ils avoient été interpolés

polés dans la ſuite, que d'attribuer aux Apoſtres des choſes qu'ils ne pouvoient comprendre. C'eſt ſur ce pied-là que les Manichéens qui ne trouvoient point de paſſages formels dans la Loy de Moïſe où il fût parlé de Jeſus-Chriſt, rejettoient comme faux tous les paſſages du Pentateuque qui luy étoient appliqués dans le Nouveau Teſtament. Ils ne conſideroient pas qu'au temps de J. Chriſt & des Apoſtres il y avoit un ſens myſtique & ſpirituel qui eſtoit approuvé de tous les Juifs, ſi on en excepte peut-être quelques Saducéens. Et c'eſt par rapport à ce ſens qu'il faut interpreter les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres.

C'eſt pourquoy ceux-là ſe trompent, qui pretendent qu'on doit trouver un ſens literal dans toutes les citations des Apôtres, ſur tout dans celles dont ils ſe ſervent comme de preuves. Il eſt vray qu'en general un paſſage de l'Ecriture pris allegoriquement ne peut point ſervir de preuve: mais il s'agit icy de ſens allegoriques qui eſtoient reçûs, & qui eſtoient même fondés ſur des traditions autoriſées. Il leur a donc eſté permis de les appliquer à leurs diſcours, & même d'en tirer des conſequences qui fuſſent favorables à leur deſſein, de la même maniere que les Phariſiens les employoient dans leurs diſputes contre les Saducéens. Ces ſens allegoriques ne prouvoient rien à la verité d'eux-mêmes; mais ils ſuppoſoient une creance dêjà eſtablie ſur laquelle ils eſtoient appuyés.

Il y a de l'apparence que Theodore de Mopſueſte avoit expliqué ſelon cette methode les Pſeaumes & les Propheties, & qu'on n'eut égard, lors qu'on le condamna comme fauteur des Juifs, qu'au ſens literal & hiſtorique qu'il donnoit à ces anciennes Propheties. On ne conſidera point l'application qu'il en faiſoit avec toute l'Egliſe au Meſſie ſelon le ſens ſpirituel & myſtique. Si nous en croyons Facundus, on ne rendit pas juſtice à ce grand homme, qui avoit une connoiſſance parfaite des Livres Sacrés. (q) On l'accuſoit, dit cet Auteur, d'avoir aneanty toutes les Propheties qui regar-

Facund. pro defend. tri. capit. Conc. Calc. lib. 9. cap. 1.

(q) *Eum dicunt evacuaſſe omnes in Chriſtum factas Prophetias, quod Manichæorum erroris eſt.* Fac. pro def. tri. cap. Conc. Calc. lib. 9. c. 1.

regardent Jesus-Christ, par une erreur semblable à celle des Manichéens. Mais il fait voir la fausseté de cette accusation, en produisant les paroles mêmes de Theodore tirées de ses Commentaires sur les Pseaumes, où il attaque les Juifs sur le fait même dont on l'accusoit. *Quod autem*, dit Facundus, *nec evacuet omnes in Christum prophetias palàm est, quia rursus in ejusdem Psalmi expositione dicit*, &c. D'où il conclud, (r) qu'on avoit tort de faire passer Theodore pour un impie, qui croyoit avec les Juifs que Jesus-Christ estoit un pur homme, puis qu'il avoit defendu le contraire avec vigueur. Ce n'est pas icy le lieu d'examiner si on a condamné injustement Theodore, comme Facundus l'assûre. Je n'ay rapporté ce fait, que pour faire voir que de grands hommes ont reconnu il y a long-temps les deux sens de l'Ecriture que nous avons établis cy-dessus.

Facund. ibid.

Il est certain que la Religion Chrestienne est fondée sur celle des Juifs. Les Chrêtiens ont cela de commun avec eux, qu'ils adorent le même Dieu, & qu'ils croyent un Messie promis dans les Livres de l'Ancien Testament, qu'ils reçoivent également. C'est pourquoy les Chrestiens qui expliquent ces Livres dans un sens literal & historique, ne peuvent pas estre accusés de favoriser le Judaïsme à l'exclusion du Christianisme, puis qu'ils reconnoissent un second sens qu'on appelle spirituel & mystique, qu'ils appliquent au Messie. Ce dernier sens est le même que celuy que les Juifs nomment *deras*. En un mot il est impossible d'entendre parfaitement la Religion Chrêtienne, & les principes sur lesquels elle est établie, si on ne sait celle des Juifs, d'où elle tire son origine.

Celse, Porphyre, Julien & les Juifs ont fait quelques autres objections contre les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. La principale est celle qu'ils tirent de la Genealogie de Jesus-Christ rapportée differemment par Saint Matthieu & par Saint Luc. Ils pretendent qu'outre que ces deux Evangelistes ne s'accordent point,

(r) *Non ergo Theodorus Judaicæ impietatis arguendus est, tanquam hominem putaverit Christum, cùm potius Judæos irrideat.* Fac. ibid.

point, ils ont avancé des fauſſetés manifeſtes. Mais cette matiere a eſté ſi bien éclaircie par pluſieurs Commentateurs du Nouveau Teſtament, & même dans des Livres qui ont eſté compoſés exprès ſur cela, qu'il ſeroit inutile de s'y arreſter. Je remarqueray ſeulement en general, qu'il eſt aiſé de répondre aux Juifs ſur ces ſortes d'objections tirées des Genealogies. Lors qu'ils oppoſent aux Chrêtiens la difference qu'il y a là-deſſus entre nos Evangiles & les Livres du Vieux Teſtament, on leur fermera la bouche, ſi on leur montre qu'il n'y en a pas moins ſur cette matiere entre les Chroniques ou Paralipomenes qu'ils attribuent à Eſdras, & les autres Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament. Leurs Rabbins qui ne peuvent concilier des choſes leſquelles leur paroiſſent ſi éloignées les unes des autres, ſont obligées d'avoüer que les mêmes Genealogies qui ſont écrites de differentes manieres dans ces Livres ont été priſes de differens Actes. Ne ſe peut-il pas faire auſſi que les Evangeliſtes ayent fait leur recueil de la Genealogie de Jeſus-Chriſt ſur ces Actes qui étoient alors chez les Juifs, & que nous n'avons plus preſentement? C'eſt pourquoy il eſt plus à propos de laiſſer les choſes comme elles ſont, que d'en juger temerairement, ou de vouloir reformer cette Genealogie ſur de ſimples conjectures.

CHAPITRE XXIII.

De l'inſpiration des Livres du Nouveau Teſtament. Sentiment de Grotius & de Spinoſa refuté. Le Cardinal du Perron a très-mal expliqué les paroles de la II. Epiſtre de Saint Paul à Timothée, Chap. 3. v. 16. où il eſt parlé de cette inſpiration. Diſpute entre les Jeſuïtes de Louvain & les Theologiens du même lieu ſur cette matiere. Trois propoſitions des Jeſuïtes cenſurées par les Docteurs de Louvain & de Doüay. Defenſe de ces propoſitions contre la cenſure de ces Theologiens.

J'Ay déjà traité ailleurs de l'inſpiration des Livres Sacrés en general. Mais comme je n'en ay traité que par occaſion, & en répondant à quelques objections qu'on avoit faites contre l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, j'en parleray icy plus

en

en particulier, & par rapport aux Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. C'eſt une creance commune des Juifs, que les Livres du Vieux Teſtament ont eſté écrits par des perſonnes inſpirées : laquelle creance a paſſé des Juifs aux Chrêtiens. Ce qui a fait dire à Origene, (a) que les uns & les autres reconnoiſſent également, que les Livres Sacrés ont eſté écrits par l'Eſprit de Dieu.

Orig. lib. 5. cont. Celſ.

Les Chreſtiens ont auſſi étendu cette inſpiration aux Livres du Nouveau Teſtament. Il n'y a qu'un très-petit nombre de Critiques qui veulent qu'il n'y ait rien d'inſpiré dans l'Ecriture, que ce qui a eſté compoſé par des Prophetes. Ils nient que les Livres Hiſtoriques ayent eſté inſpirés, parce qu'il n'eſt pas beſoin, diſent-ils, d'être Prophete pour écrire des Hiſtoires. Grotius eſt de ce ſentiment dans ſon Livre intitulé *Votum pro Pace Eccleſiaſticâ.* (b) Si St. Luc, dit ce Critique, avoit eſté inſpiré de Dieu en écrivant ſon Hiſtoire, il ſe ſeroit plûtôt ſervy de cette inſpiration à l'exemple des Prophetes, que de l'autorité de ceux qu'il prend pour témoins de ſon exactitude. Il n'avoit point beſoin, ajoûte-t-il, d'inſpiration pour écrire les actions de Saint Paul, auxquelles il avoit eſté luy-même preſent. D'où il conclud, que les Ecrits de Saint Luc ſont Canoniques, non pour avoir eſté inſpirés, mais parce que l'Egliſe Primitive a jugé qu'ils ont eſté écrits par des hommes pieux avec beaucoup de fidelité, & qu'ils traitent de choſes très-importantes à noſtre ſalut. Il repete la même choſe en un autre endroit de ſes Ouvrages contre Rivet, qui avoit traité d'impie cette opi-

Grot. Vot. pro Pac. Ecc. tit. de Can. Script.

(a) Τὰ βιβλία θείῳ πνεύματι συγγεγράφθαι πᾶσιν ὁμολογοῦμεν ἀμφότεροι. Orig. lib. 5. cont. Celſ.

(b) *Si Lucas divino afflatu dictante ſua ſcripſiſſet, inde potiùs ſibi ſumpſiſſet auctoritatem, ut Prophetæ faciunt, quàm à teſtibus quorum fidem eſt ſecutus. Sic in iis quæ Paulum agentem vidit ſcribendis nullo ipſi dictante afflatu opus. Quid ergo eſt cur Lucæ libri ſint canonici? Quia piè & fideliter ſcripſos, & de rebus momenti ad ſalutem maximi Eccleſia primorum temporum judicavit.* Grot. Vot. pro Pac. Eccl. tit. de Can. Script.

opinion. Il dit en ce lieu-là, (c) qu'Esdras & Saint Luc n'ont point esté Prophetes, mais des hommes graves & prudens qui ne vouloient tromper personne, & qui ne se laissoient point aussi tromper. Il ajoûte de plus, que St. Luc n'a pas dit à la maniere des Prophetes, *La parole du Seigneur a esté adressée à Luc;* que le Seigneur ne luy a pas dit, *Ecrivez.*

Grot. Riv. Apolog. discuss. p. 723.

Spinosa a suivy exactement ce sentiment de Grotius, qu'il a expliqué avec plus d'étenduë dans son Livre intitulé *Tractatus Theologico-politicus*, où il ne nie pas à la verité que les Apostres n'ayent esté Prophetes: mais il dit (d) qu'on peut douter qu'ils ayent écrit leurs Livres en qualité de Prophetes par un commandement exprès de Dieu qui les inspiraſt, comme ont esté Moïse, Jeremie & les autres. Il pretend que (e) si on juge des Ouvrages des Apôtres par leur stile, on trouvera qu'ils ont écrit en qualité de Docteurs particuliers, & non en qualité de Prophetes, parce qu'ils n'ont rien de Prophetique. Ce qu'il prouve par le même raisonnement que Grotius. C'éstoit, dit-il, la coûtume des Prophetes, de témoigner par tout qu'ils parloient par l'ordre de Dieu: & ils n'ont pas seulement observé cela dans leurs Propheties, mais même dans leurs Lettres, qui contenoient des revelations.

Spin. Tract. Theol. polit. cap. 11.

Spin. ibid.

Cette opinion de Grotius & de Spinosa a esté renouvellée depuis peu dans deux Lettres qui ont esté imprimées dans un Livre intitulé, *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testa-*

(c) *Neque Esdras neque Lucas Propheta fuere, sed viri graves & prudentes, qui nec fallere vellent, nec falli se finerent. Dixitne Lucas,* Factum est ad Lucam verbum Domini; & dixit ei Dominus, Scribe? Grot. Riv. Apolog. discuss. p. 723.

(d) *Dubitare possumus num Apostoli tanquam Propheta ex revelatione & expresso mandato, ut Moses, Jeremias & alii, an verò ut privati, vel Doctores, Epistolas scripserint.* Spin. Tract. Theol. polit. c. 11.

(e) *Si ad eorum stilum attendere volumus, eum à stilo Prophetiæ alienissimum inveniemus. Nam Prophetis usitatissimum erat ubique testari se ex Dei edicto loqui,* nempe, Sic dicit Deus, Ait Deus exercituum, Edictum Dei, &c. *Atque hoc non tantùm videtur locum habuisse in publicis Prophetarum concionibus, sed etiam in Epistolis quæ revelationes continebant.* Spin. ibid.

Teſtament. Comme on a répondu aſſez au long à ces deux Lettres, & même aux nouvelles explications qu'on a depuis publiées là-deſſus, il ſeroit inutile de repeter icy ce qu'on a déjà dit ailleurs. On remarquera ſeulement en general, que ces gens-là ſe trompent, quand ils ne veulent point reconnoiſtre d'autre inſpiration que celle des Propheties. Il eſt vray que la maniere d'écrire une Hiſtoire & des Lettres n'eſt pas la même que celle des Prophetes. C'eſt pourquoy il n'y a pas au commencement de l'Hiſtoire de St. Luc, ou d'un autre Evangeliſte, *La parole de Dieu adreſſée à Luc*. Les Livres de Moiſe, de Joſué, & en un mot tous les Livres Hiſtoriques du Vieux Teſtament ne ſont point écrits dans ce ſtile, que Grotius & Spinoſa appellent Prophetique. Cependant Joſephe & tous les anciens Juifs auſſi-bien que les nouveaux, les appellent Prophetiques, croyant qu'ils ont eſté veritablement inſpirés de Dieu.

Il n'eſt pas neceſſaire qu'un Livre pour eſtre inſpiré ait eſté dicté de Dieu mot pour mot. La fauſſe idée que ces Auteurs ſe ſont formée de l'inſpiration des Livres Sacrés leur a fait embraſſer une opinion contraire à toute l'antiquité tant Juive que Crêtienne. Jeſus-Chriſt qui avoit promis a ſes Apôtres que l'Eſprit de Dieu les conduiroit dans toutes les fonctions de leur miniſtere, ne les a pas privés de leur raiſon & de leur memoire. Bien qu'ils fuſſent inſpirés, ils ne laiſſoient pas d'être hommes, & de ſe conduire à la maniere des autres hommes. J'avoüe qu'ils n'ont pas eu beſoin d'inſpiration pour écrire des faits dont ils eſtoient témoins. Mais cela n'a pas empêché qu'ils ne fuſſent dirigés par l'Eſprit de Dieu en tout ce qu'ils ecrivoient, afin qu'ils ne tombaſſent point dans l'erreur.

Il eſt certain que tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont reconnu cette inſpiration des Evangeliſtes & des Apôtres. Ils parlent neanmoins de leur ſoin & de leur exactitude à écrire leurs Livres, de la même maniere qu'ils parlent des autres Ecrivains qui ne ſont point inſpirés. Grotius conclurra-t-il de là, que ces anciens Docteurs de l'Egliſe n'ont point crû l'inſpiration des Livres du Nouveau Teſtament? C'eſt ce qu'il ne peut faire, puis que ces mêmes Docteurs

l'établiſſent clairement. On n'a qu'à voir cy-deſſus, Chap. 10. la maniere dont Papias contemporain des Diſciples des Apôtres s'explique lors qu'il parle de l'Evangile de Saint Marc. Il aſſûre que ſi cet Evangeliſte n'a pas gardé dans ſon Hiſtoire l'ordre des choſes comme elles ſont arrivées, on ne doit pas pour cela l'accuſer d'aucune faute, parce qu'il a rapporté les faits ſelon qu'il s'en ſouvenoit, ne ſe mettant pas tant en peine de les rapporter dans leur ordre, que de ne rien dire qui ne fût vray. Papias, ou plûtôt un des Diſciples des Apôtres dont Papias produit les paroles en ce lieu-là, n'a pas pretendu détruire par là l'inſpiration de l'Evangile de Saint Marc. On n'a qu'à conſulter les autres anciens Ecrivains de l'Egliſe, qui s'expriment d'une maniere qui feroit croire à Grotius & à Spinoſa, qu'ils n'ont reconnu aucune inſpiration dans les Livres du Nouveau Teſtament, s'ils ne l'avoient pas établie expreſſément en d'autres endroits de leurs Ouvrages.

Ce que les Chrêtiens ont de plus fort pour appuyer l'inſpiration des Livres Sacrés eſt fondé ſur ces paroles de St. Paul à Timothée, *Toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée.* *II. Epiſt. ad Tim. c. 3. v. 16.* On a refuté ailleurs toutes les ſubtilités de Grotius, qui a fait tout ſon poſſible pour donner à ce paſſage un autre ſens que celuy-là. Mais j'ay fait voir clair comme le jour, que cet habile Critique eſt tombé dans pluſieurs fautes, quand il a voulu detourner la veritable interpretation de ces paroles de Saint Paul pour les ajuſter à ſes idées. *Rep. à la Def. des Sent. de quelq. Th. de Holl. ch. 10.*

Il eſt ſurprenant que le Cardinal du Perron qui étoit perſuadé de l'inſpiration de l'Ecriture Sainte, ait neanmoins fait tous ſes efforts pour oſter aux Chrêtiens cette preuve de l'inſpiration. C'eſt la coûtume de ceux qui écrivent des Livres de controverſe, de ne ſonger qu'à répondre aux objections de leurs adverſaires, ſans examiner le ſens propre & naturel des paſſages de l'Ecriture qu'ils employent pour appuyer leurs ſentimens. Il a ſuivy cette methode des Controverſiſtes dans ſa Réponſe au Roy de la Grande Bretagne. Comme les Proteſtans n'oublient rien pour faire valoir l'autorité de la ſeule Ecriture ſans le ſecours des

des traditions, du Perron n'a auſſi rien oublié de ſon coſte pour autoriſer les traditions. Les Proteſtans luy avoient objecté ces paroles de St. Paul, *Toute l'Ecriture eſt inſpirée divinement, & utile à enſeigner.* En effet c'eſt ainſi qu'on doit traduire cet endroit de St. Paul à Timothée. Il crie neanmoins fortement contre cette traduction, ſous pretexte qu'il n'y a pas dans le Grec ἅλη, *tota*, mais πᾶσα, *omnis*; & qu'on ne lit point avec l'article, πᾶσα ἡ γραφή, *toute l'Ecriture*, mais ſans article, πᾶσα γραφή, *toute Ecriture.*

II. Epiſt. ad Tim. c. 3. v. 16.

Du Perr. liv. 3. de Trad. Apoſt. c. 4.

A quel propos tout ces raffinemens de Grammaire & de Dialectique, dont ce Cardinal ſe ſert en ce lieu-là? Il eſt vray qu'il produit pour appuyer ſon opinion l'autorité de Saint Jean Chryſoſtome, de Theodoret & de quelques autres Peres. Mais je ne veux point d'autres témoins pour le condamner, que ces mêmes Peres qu'il cite. Et pour n'eſtre pas long dans un fait qu'il eſt aiſé de verifier, puis que les Ouvrages de ces Peres ſont entre les mains de tout le monde, c'eſt aſſez de rapporter icy la penſée de St. Jean Chryſoſtome, qui dit toute autre choſe que ce que du Perron luy fait dire. Ce ſavant Evêque ne dit pas avec le Cardinal, qu'il faille entendre ce paſſage *diſtributivement* en traduiſant, *toute Ecriture*, & non *collectivement* en traduiſant, *toute l'Ecriture.* Il aſſûre au contraire dans ſon Homilie ſur ces paroles de Saint Paul, que ce Saint Apôtre parle de toute l'Ecriture Sainte, que Timothée avoit étudiée dès ſon enfance; & il conclud que toute cette Ecriture eſt utile & inſpirée: πᾶσα ἄρ ἡ παιδὴ ὠφέλιμος καὶ θεόπνευστος. Or par l'Ecriture dont il s'agit en ce lieu-là, il eſt évident qu'il faut entendre tout le Vieux Teſtament.

Chryſoſt. Hom. 9. in Epiſt. II. ad Tim.

Il n'y a pas d'apparence que du Perron ait lû luy-même l'Homilie de Saint Jean Chryſoſtome, ni même les autres Peres Grecs qu'il cite. Ce qui a trompé ceux qui l'ont lûë pour luy, & qui luy en ont donné des extraits, eſt qu'ils n'ont conſulté que la Verſion Latine de cette Homilie, où l'on a mis ſelon la traduction de la Vulgate, *Omnis Scriptura divinitùs inſpirata eſt utilis.* Mais on a montré ailleurs, qu'il y avoit dans l'ancienne Vulgate *inſpirata & utilis*, comme il y a

dans le Grec, & qu'il faut expliquer ce passage *collectivement*, & non pas *distributivement*.

Ce n'est pas qu'on ne puisse très-bien donner ce même sens à la Vulgate selon la leçon d'aujourd'huy. On traduira selon cette leçon, *Toute l'Ecriture qui a été inspirée est utile*, & non pas avec le P. Amelot & avec les Auteurs de la Traduction imprimée à Mons, *Toute Ecriture inspirée de Dieu est utile*. Les Versions Syriaque, Arabique, Ethiopienne que ce Cardinal pretend luy être favorables, ont tout un autre sens que celuy qu'il leur attribüe, comme on l'a fait voir dans la *Réponse à la Defense des Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament*.

Rep. à la Def. des Sentim. ch. 10.

Au reste, je ne comprens pas pourquoy le Cardinal du Perron dispute si fort sur la maniere de traduire ce passage de St. Paul, & qu'il en infere que s'il prouvoit quelque chose, *il faudroit que chaque Ecrit Canonique fût suffisant par soy pour l'instruction universelle de toute la Religion Chrêtienne*. Le mot πᾶσα, dit-il, *toute*, sans article marque chaque piece de l'Ecriture Sainte distributivement. Mais les Peres Grecs n'ont point tant raffiné sur ces paroles de Saint Paul, qu'ils ont expliquées comme si on lisoit en effet πασα ἡ γραφή, *toute l'Ecriture*, avec l'article. Les Catholiques de plus doivent demeurer d'accord avec les Protestans, que toute *l'Ecriture est utile pour instruire*: ce qui n'exclud point les traditions, lesquelles estant jointes à l'Ecriture, composent le principe sur lequel la Religion Chrêtienne est fondée. C'est pourquoy il n'y a que de la subtilité dans toute la dispute de ce Cardinal, qui chicane peu à propos sur le sens de ce passage de St. Paul, & il combat même en cela toute l'antiquité.

Estius au contraire a donné un sens trop étendu à ce même passage. Il a à la verité très-bien interpreté la Vulgate par rapport au Texte Grec, d'où le Latin a été tiré. Mais il en a outré le sens, (f) quand il a conclu de là, que toute l'Ecri-

Estius Comm. in II. Epist. ad Tim. c. 3. v. 16.

(f) *Rectè igitur & verissimè ex hoc loco statuitur, omnem Scripturam Sacram & Canonicam Spiritu Sancto dictante esse conscriptam; ita nimirùm, ut non solùm sen-*

l'Ecriture Sainte a été dictée par le Saint Esprit, non seulement pour ce qui regarde les choses, mais même pour tout ce qui appartient aux mots; ensorte qu'il n'y ait aucun mot dans l'Ecriture, ni même aucun arrangement de mots, qui ne viennent de Dieu. Cette opinion est peu conforme à la doctrine de la plus-part des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ne paroissent pas avoir étendu cette inspiration au delà des choses. Mais Estius qui a enseigné la Theologie dans l'Université de Doüay a esté obligé de parler le langage des Theologiens de ce lieu-là, qui avoient fait un decret sur cette matiere contre les Peres Jesuïtes de Louvain, qui avoient avancé des propositions tout-à-fait opposées à celle-là. Estius même fut le principal auteur de la censurer de ces propositions. Nous rapporterons icy tout ce qui regarde ce different des Docteurs de Louvain & de Doüay avec les Jesuïtes du College de Louvain sur la matiere de l'inspiration.

Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Theologiens qui font profession de suivre dans leurs Ecoles & dans leurs Livres la doctrine de St. Augustin, se sont opposés à la Theologie des Peres Jesuïtes. Ces Peres ayant soûtenu en 1586. dans leur College de Louvain quelques propositions sur la matiere de la Grace, de la Predestination & de l'Ecriture Sainte, qui parurent nouvelles aux Docteurs de Louvain & de Doüay, ces Docteurs les censurerent, & publierent en même temps les raisons de leur censure. Comme il ne s'agit point icy de la Grace & de la Predestination, mais seulement de l'Ecriture Sainte, je ne m'arresteray qu'à ce qui regarde l'Ecriture. Voicy le titre de la censure des Theologiens de Louvain, comme il a été imprimé à Paris à la fin d'un Livre intitulé, *Florentii Conrii Peregrinus Jerichuntinus, Censura Facultatum Sacræ Theologiæ Lovaniensis ac Duacensis super quibusdam articulis de Sacrâ Scripturâ, &c. anno Domini* 1586. *scripto traditis.* La censure

Florentii Conr. edit. Par. in 4. ann. 1641.

sententia, sed & verba singula & verborum ordo ac tota dispositio sit à Deo tanquàm per semetipsum loquente. Est. Comm. in Epist. II. ad Timot. c. 3. v. 16.

cenſure eſt adreſſée à tout le corps des Jeſuïtes de Louvain en ces termes: *Reverendis in Chriſto Patribus, Patri Rectori ac Profeſſoribus cæteriſque Patribus Collegii Societatis nominis Jeſu in Univerſitate Lovanienſi, Decanus & reliqui Facultatis in eadem Univerſitate Magiſtri æternam ſalutem pacemque precamur.*

Ces ſages Maîtres en declarant aux Jeſuïtes une guerre qui ne devoit jamais finir, ne laiſſent pas de leur ſouhaiter une paix éternelle. Ils appellent leur doctrine une doctrine étrangere, ſcandaleuſe & dangereuſe, *peregrina, offenſiva & periculoſa dogmata.* Entre les propoſitions qu'ils cenſurent, il y en a trois qui ſont énoncées de cette maniere. (g) I. Afin que quelque choſe ſoit Ecriture Sainte, il n'eſt pas neceſſaire que tous les mots en ayent été inſpirés de Dieu. II. Il n'eſt pas neceſſaire que toutes les verités & ſentences ayent été immediatement inſpirées à l'Ecrivain. III. Un Livre, comme eſt, par exemple, le ſecond des Maccabées, qui aura été ſimplement écrit par des hommes ſans l'aſſiſtance du Saint Eſprit, devient enſuite Ecriture Sainte, ſi le Saint Eſprit témoigne qu'il n'y a rien de faux dans ce Livre.

Ces trois propoſitions furent extraites des Ecrits des Peres Jeſuïtes qui enſeignoient la Theologie dans leur College de Louvain; & bien loin de les condamner ſur la remontrance qu'on leur fit qu'elles étoient ſcandaleuſes, ils les defendirent librement, en y ajoûtant de nouveaux éclairciſſemens: *ab ipſis ibidem Profeſſoribus pro ſuis agnitæ, comprobatæ, ſcholiſque illuſtratæ.* En effet elles paroiſſent conformes au bon ſens, & elles ne ſont pas même éloignées de la Theologie des anciens Peres, qu'on doit plûtoſt écouter là-deſſus, que *la Sacrée Faculté de Theologie de Louvain*, qui les condamna d'une maniere tout-à-fait injuju-

(g) *Ut aliquid ſit Scriptura Sacra, non eſt neceſſarium ſingula ejus verba inſpirata eſſe à Spiritu Sancto. II. Non eſt neceſſarium ut ſingulæ veritates & ſententiæ ſint immediatè à Spiritu Sancto ipſi ſcriptori inſpiratæ. III. Liber aliquis, qualis fortaſſe eſt ſecundus Maccabæorum, humanâ induſtriâ ſine aſſiſtentiâ Spiritûs Sancti ſcriptus, ſi Spiritus Sanctus poſteà teſtetur ibi nihil eſſe falſum, efficitur Scriptura Sacra.* Jeſuit. Colleg. Lovan. aſſert. apud Flor. Conr.

jurieuſe à la Societé des Jeſuïtes. Les termes de la cenſure portent, que (*h*) ces trois aſſertions ſemblent approcher de l'ancienne hereſie des Anoméens, qui vouloient que les Prophetes & les Apôtres euſſent ſouvent parlé comme de purs hommes; & du ſentiment de ceux dont Saint Jerôme fait mention dans la Preface de ſes Commentaires ſur l'Epiſtre de Saint Paul à Philemon, lequel ſentiment a été cenſuré en la perſonne d'Eraſme. Ils oppoſent de plus à ces aſſertions le Concile de Trente, les paroles de St. Pierre dans ſa II. Epître, de St. Paul dans ſa II. Lettre à Timothée, & enfin l'autorité des anciens Peres, qui aſſûrent que la langue & la main des Ecrivains Sacrés ont ſervy de plume au St. Eſprit.

Cenſ. Facult. Theol. Lovan.

Avant que d'entrer dans la diſcuſſion des Theologiens de Louvain, nous rapporterons la cenſure de la Faculté de Theologie de Doüay. Ces Theologiens témoignent qu'ils ont examiné les propoſitions des Jeſuïtes par l'ordre des Archevêques de Cambray & de Malines, & de l'Evêque de Gand. Ils ne les condamnent pas en gros, comme ont fait les Docteurs de Louvain; mais ils appliquent leur cenſure à chaque propoſition en particulier. Ils oppoſent aux deux premieres St. Auguſtin, qui a crû, ſelon eux, que les Ecrivains Sacrés ont reçû de Dieu *la faculté de parler ainſi, & la maniere de compoſer leurs diſcours.* Ils citent de plus Gabriel celebre Theologien Scolaſtique, qui dit que pluſieurs verités naturelles ont eſté inſpirées aux Apôtres, & qu'un Livre peut avoir été inſpiré, quoy qu'on y ait apporté du travail & de la meditation à le compoſer. Ces Theologiens donnent auſſi l'exemple de Jeſus-Chriſt, (*i*) lequel, diſent-ils, *Cenſ. Theol. Duacenſ.*

(h) *Tres illæ aſſertiones accedere videntur ad damnatam olim Anomæorum opinionem, qui Prophetas & Apoſtolos in multis volebant ut homines fuiſſe locutos, ut refert Epiphanius, Hæreſi 76. & ad eorum ſententiam quam præfatione in Epiſtolam ad Philemonem & alibi Hieronymus reprehendit, de quâ & notatus Eraſmus fuit.* Cenſ. Fac. Theol. Lovan.

(i) *Si ſcribere voluiſſet, laborem nonnunquam & meditationem ſimulque induſtriam aliquam adhibere potuit humanam, quamvis interim ſpiritus ejus humanus, itemque os, lingua, manus, digiti perpetua quædam eſſent inſtrumenta Divini Spiritûs.* Cenſ. Theol. Duac.

ils, s'il avoit écrit quelque Livre, auroit pû comme homme mediter & s'appliquer à cet Ouvrage, bien que ſon eſprit, ſa bouche, ſa langue, ſes mains & ſes doigts fuſſent perpetuellement les inſtrumens du Saint Eſprit. C'eſt ainſi que les Docteurs de Doüay tâchent de détruire les propoſitions des Jeſuïtes de Louvain qui leur paroiſſoient ſcandaleuſes. Et voulant même faire connoître qu'elles renverſent toute la Religion, ils ajoûtent en parlant de la ſeconde propoſition, que (*k*) ſi on accorde une fois qu'il n'eſt point neceſſaire que chaque verité & ſentence de l'Ecriture ſoit immediatement inſpirée, on diſputera éternellement, non ſeulement de ce qui eſt immediatement inſpiré dans l'Ecriture, mais même des Evangiles entiers, dont l'Hiſtoire a pû être connüe par une voye humaine: on doutera même en general ſi tous les Livres de l'Ecriture qui ne ſont point Prophetiques ont été ſuggerés immediatement par le Saint Eſprit à ceux qui les ont écrits.

Theol. Duac. ib.d.

La troiſiéme propoſition paroît à ces Theologiens la plus dangereuſe de toutes, & oppoſée à Saint Paul, qui nous aſſûre que toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée, & une doctrine divine dictée par le Saint Eſprit. C'eſt pour cette raiſon, diſent-ils, qu'on n'a jamais mis au nombre des Ecritures Divines les decrets des Papes & des Conciles, bien que le St. Eſprit nous témoigne par l'Egliſe qu'il n'y a rien de faux dans ces decrets. Enfin ils ajoûtent, qu'on ne peut ſoûtenir cette derniere propoſition des Jeſuïtes de Louvain, qu'on ne reconnoiſſe qu'on pourroit mettre par la même raiſon parmy les Livres de l'Ecriture, les Hiſtoires de Thucydide & de Tite Live, ſi le Saint Eſprit nous faiſoit connoître qu'il n'y a rien de faux dans ces Hiſtoires. Ils concluent leur cenſure par cette maxime:

(k) *Si non eſt neceſſarium ut ſingulæ veritates & ſententiæ quæ ſunt in Sacris Literis immediatè ſint à Spiritu Sancto ipſi ſcriptori inſpiratæ, non modò ſequetur indeterminabilis altercatio ſuper ſententiis immediatè vel non immediatè inſpiratis, verùm etiam de integris Euangeliis, quorum hiſtoria potuit humanitùs eſſe nota; imò & de omnibus Scripturis non Propheticis dubitabitur, an immediatè Spiritus Sanctus eas ſcriptoribus inſpiraverit.* Theol. Duac. ibid.

Ibid. me : (*l*) qu'une choſe n'eſt pas divinement inſpirée, parce qu'elle a été approuvée enſuite ; mais qu'au contraire elle a été approuvée, parce qu'elle a été inſpirée. Voyons maintenant ſi les Docteurs de ces deux Facultés de Theologie ont eu raiſon de condamner ces trois propoſitions avec des termes ſi injurieux à la Societé des Jeſuïtes.

On obſervera avant toutes choſes, que les Jeſuites qui publierent à Rome en la même année 1586. le Directoire des études de ceux de leur Compagnie, intitulé *Ratio ſtudiorum*, ont mis entre les propoſitions que leurs Theologiens doivent preferer aux autres celle-cy qui regarde l'inſpiration des Livres Sacrés : (*m*) *Il eſt plus probable que les paroles des premiers Exemplaires & Originaux qui n'ont point été corrompus ont été toutes en particulier dictées par le Saint Eſprit pour ce qui eſt de la ſubſtance, differemment neanmoins ſelon la differente condition des inſtrumens.*

Rat. ſtud. tit. de reliq. opin. delectu in Theol. fac.

On voit par là que les Jeſuïtes de Rome ne croyoient pas dès ce temps-là, qu'il fallût reconnoître une même inſpiration dans tous les Livres de l'Ecriture ; & lors qu'ils diſent que chaque mot a été inſpiré, ils ajoûtent en même temps, *pour ce qui eſt de la ſubſtance.* De plus ils ne mettent cette inſpiration des mots pour ce qui appartient à la ſubſtance, que comme une opinion probable ; enſorte qu'ils croyent qu'on la peut auſſi nier avec probabilité. Il eſt vray que le ſentiment des deux Facultés de Theologie de Louvain & de Doüay étoit alors le plus reçû dans les Ecoles. Mais les Jeſuïtes qui avoient dès ce temps-là de ſçavans hommes dans leur Societé, s'apperçûrent qu'il combattoit le bon ſens, & qu'il eſtoit même oppoſé aux plus anciens Docteurs de l'Egliſe. Ceux de leur College de Louvain ne firent rien qui fût contraire à la regle ou conſtitution de leur Fon-

(l) *Non enim ideò inſpiratum aliquid divinitùs eſt, quòd poſteà ſit approbatum ; ſed ideò eſt approbatum, quia fuerat divinitùs inſpiratum.* ibid.

(m) *Probabilius eſt verba primorum exemplariuin ac fontium incorruptorum fuiſſe omnia & ſingula à Spiritu Sancto dictata ſecundùm ſubſtantiam, multiformitey tamen pro variâ inſtrumentorum conditione.* Rat. ſtud. edit. Rom. tit. de reliq. opin. del. in Theol. fac.

Rat. ſtud. edit. Rom. tit. de delectu opin. p. 24.

dateur, laquelle (*n*) leur défend expreſſément *d'introduire de nouvelles opinions :* car cette même regle ajoûte, *à moins que cela ne ſe faſſe du conſentement des Superieurs.*

Il n'y a rien de plus judicieux que la liberté de ſentimens que les conſtitutions de cette Societé donnent à ſes Profeſſeurs, de la maniere qu'elle a été limitée. (*o*) Le P. Ignace leur a ordonné de ſuivre en quelque ſcience que ce ſoit la doctrine la plus ſûre & la plus reçûë. Mais comme il n'eſt pas facile de diſtinguer quelles ſont les opinions les plus ſûres & les plus reçûës, il veut que ce choix depende du Recteur, qui doit ſuivre ce qui ſera établi dans toute la Societé pour la plus grande gloire de Dieu.

Ibid.

En effet, lors que les Jeſuïtes parurent dans le monde, on commençoit à avoir de bien plus grands ſecours pour l'étude de la Theologie, qu'on n'avoit eu auparavant. C'eſt pourquoy ils firent ſagement de ne s'attacher pas avec opiniâtreté aux ſentimens de St. Thomas & de St. Auguſtin, comme on faiſoit alors dans la plus-part des Univerſités. Ils eurent raiſon ſur ce pied-là de ne ſuivre pas aveuglément ſur le fait de l'inſpiration des Livres Sacrés ce qui eſtoit le plus reçû dans les Ecoles de leur temps. Cette liberté de prophetiſer qu'ils avoient accordée à leurs Profeſſeurs en Theologie leur fit faire de nouvelles découvertes dans cette ſcience : & c'eſt à cela que j'attribüe la rigueur avec laquelle les Jeſuites de Louvain ſoûtinrent leurs ſentimens ſur l'inſpiration, ſans ſe mettre en peine de ce qu'on croyoit dans les Facultés de Theologie de Louvain & de Doüay qui n'avoient

(n) *Fundator conſtitutionum, 3. part. c. 10. diſertis verbis cavet ne nova opiniones admittantur. Quod tamen ut ſuavius fieret additum eſt, hâc formulâ, niſi ex conſenſu præpoſitorum.* Rat. ſtud. tit. de del. opin.

(o) *Sequantur, ait Ignatius, in quavis facultate ſecuriorem & magis approbatam doctrinam, & eos auctores qui eam docent. Et ne ſingulis liberum eſſet judicium de magis approbatâ & ſecuriore doctrinâ deligendâ, ſtatim ſubdit, Cujus rei penes Rectorem, qui quod ſtatuetur in univerſâ Societate ad majorem Dei gloriam ſecuturus eſt, cura ſit.* ibid.

voient pas examiné ce fait avec assez de soin.

Les censures de ces deux Facultés ne les empêcherent point d'enseigner dans la suite les mêmes opinions dans leur College de Louvain sur l'inspiration des Livres Sacrés. Le P. Cornelius à Lapide fit peu d'années après dans ce même lieu des leçons publiques de l'Ecriture Sainte, lesquelles il continua pendant l'espace de 16 ans. Il publia même ses leçons par l'ordre de l'Archevêque de Malines & de ses Superieurs, commençant par ses Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul qu'il dedia à cet Archevêque. Or dans l'explication qu'il donne du passage de cet Apôtre où il est parlé de l'inspiration de l'Ecriture, il est entierement opposé à Estius, qui professoit en même temps dans l'Université de Doüay. On voit manifestement que ce Jesuite s'est étendu exprès sur cette difficulté, & qu'il avoit en vûë les censures des Theologiens de Louvain & de Doüay. Il établit dans son Commentaire sur cet endroit de St. Paul les propositions que ses Docteurs avoient condamnées.

Epist. II. ad Tim. c. 3. v. 16.

Quoy que les Commentaires de Cornelius à Lapide soient entre les mains de tout le monde, il est bon de produire icy ses propres paroles, d'où l'on pourra juger que les Jesuïtes de Louvain n'eurent aucun égard aux censures des Theologiens de ce pays-là. (p) *Remarquez*, dit ce Jesuïte, *que le Saint Esprit n'a pas dicté tous les Livres Sacrés d'une même maniere. Car il a revelé & dicté à Moyse & aux Prophetes les paroles de la Loy & des Propheties. Mais pour ce qui est des histoires & des exhortations de pieté, que les Ecrivains Hagiographes avoient appriſes, soit en les voyant, soit en les entendant, ou par la lecture & par la meditation,*

Corn. à Lapid. Comm. in Epist. II. ad Tim. c. 3. v. 16.

(p) *Nota Spiritum Sanctum non eodem modo dictasse omnes Sacras Literas. Nam Legem & Prophetas ad verbum revelavit & dictavit Mosi & Prophetis. Historias verò & morales exhortationes, quas anteà vel visu, vel auditu, vel lectione, vel meditatione didicerant ipsi scriptores hagiographi, non fuit necesse inspirari aut dictari à Spiritu Sancto, utpotè cùm eas scirent aut callerent ipsi scriptores. Sic S. Joannes, c. 19. v. 35. dicit se scribere quæ vidit. S. Lucas, c. 1. v. 2. dicit se scribere Euangelium quod audivit & traditione accepit ab Apostolis.* Cornel. à Lap. Comm. in Epist. II. ad Tim. c. 3. v. 16.

tation, il n'a point été neceſſaire qu'elles fuſſent inſpirées ou dictées, par le St. Eſprit; parce que ces Ecrivains les ſavoient très-bien. C'eſt ainſi que St. Jean, Chap. 19. verſ. 35. dit qu'il écrit ce qu'il a vû. St. Luc témoigne auſſi, Chap. 1. verſ. 2. qu'il écrit ſon Evangile ſur ce qu'il avoit appris des Apôtres. Tout cela eſt manifeſtement oppoſé aux cenſures des Docteurs de Louvain & de Doüay. Ce Jeſuïte parle d'une maniere claire & diſtincte. Il confirme avec netteté le ſentiment de ceux de ſa Societé qui avoient enſeigné avant luy la Theologie dans leur College de Louvain.

Mais comme on pourroit objecter, que cette opinion eſt la même que celle de Grotius & de Spinoſa, qui ne reconnoiſſent point d'autre inſpiration que celle des Livres Prophetiques, il eſt à propos d'ajoûter icy ce que Cornelius à Lapide a obſervé en ce même endroit ſur la maniere dont les Hiſtoires & les Ouvrages de Morale ont été inſpirés. (q) *On dit neanmoins*, ajoûte-t-il, *que ces dernieres Ouvrages ont auſſi été dictés par le Saint Eſprit, premierement parce qu'il a aſſiſté ceux qui écrivoient, afin qu'ils ne ſe trompaſſent jamais: en ſecond lieu, parce qu'il leur a ſuggeré d'écrire plûtoſt une choſe qu'une autre. Le St. Eſprit ne leur a donc pas ſuggeré les conceptions ni la memoire des choſes qu'ils ſavoient; mais il leur a inſpiré ſeulement de mettre plûtoſt par écrit une conception qu'une autre.* Voilà en quoy ce ſçavant Jeſuïte a fait conſiſter l'inſpiration des Livres Hiſtoriques & de Morale de l'Ecriture Sainte. Il ne paroît en cela que du bon ſens; au lieu que dans l'opinion des Docteurs de Louvain & de Doüay, qui eſt auſſi celle des Calviniſtes, il y a je ne ſçay quoy qui choque la raiſon & l'experience. *Cornel. à Lap. ibid.*

On ne peut pas dire que ce ſentiment ſoit une nouveauté qui a échappé à ce Jeſuïte. Car il l'a avancé dans les mêmes Ecoles où cette diſpute avoit fait tant de bruit à l'occaſion

(q) *Dicitur tamen Spiritus Sanctus ea quoque illis dictaſſe, primò, quia ſcribentibus adſtitit, ne vel in puncto à veritate abberrarent: ſecundò, quia eos excitavit & ſuggeſſit, ut hæc potiùs ſcriberent quàm illa. Conceptum ergo & memoriam eorum quæ ſciebant non eis ingeſſit Spiritus Sanctus, ſed inſpiravit ut hunc potiùs conceptum quàm illum ſcriberent.* Corn. à Lapid. ibid.

caſion des propoſitions qui avoient été avancées là-deſſus par quelques Theologiens de ſa Compagnie. Il a affecté d'éclaircir cette queſtion dans ſes Commentaires ſur St. Paul, afin de faire connoître à tout le monde, que les cenſures des deux Facultés de Theologie de Louvain & de Doüay n'avoient aucun fondement, & qu'elles combattoient même la raiſon. De plus le Provincial des Jeſuïtes des Pays-Bas qui a donné ſon approbation à ce Livre, témoigne qu'il a été lû & examiné par quatre Theologiens de ſa Societé. On trouve auſſi au commencement de ces Commentaires l'approbation du Cenſeur des Livres de ce lieu-là, qui eſt un Chanoine d'Anvers. Mais afin qu'on ſoit convaincu entierement qu'il n'y a rien de ſcandaleux ni de dangereux dans l'opinion des Jeſuïtes des Pays-Bas ſur l'inſpiration des Livres Sacrés, nous allons examiner les raiſons ſur leſquelles les Theologiens de Louvain & de Doüay ont appuyé leurs cenſures.

CHAPITRE XXIV.

Examen des raiſons que les Docteurs de Louvain & de Doüay ont employées dans leur cenſure des propoſitions des Jeſuïtes de Louvain touchant l'inſpiration des Livres Sacrés. Sentiment fort libre d'un ſçavant Theologien de Paris ſur cette même matiere.

COmme je n'ay point d'autres Actes des Peres Jeſuïtes de Louvain pour juſtifier leurs propoſitions touchant l'inſpiration de l'Ecriture, que ce que j'ay déjà rapporté, je tâcheray de ſuppleer à ce defaut en examinant les raiſons de la cenſure des deux Facultés de Theologie de Louvain & de Doüay. Je veux croire que ces Theologiens n'ont été pouſſés à cela que pour défendre la verité, ou plûtoſt leurs vieilles opinions, & que la paſſion n'a eu aucune part dans toute cette diſpute. Pour ce qui eſt des Jeſuïtes, il y a de l'apparence qu'ils n'ont introduit ce ſentiment dans leurs Colleges de Flandre, que conformément à cette liberté qui avoit été accordée à leurs Profeſſeurs, de ne pas s'engager facilement à ſoûtenir

des

des opinions, quelque vieilles qu'elles fuſſent, quand elles ne paroiſſoient pas ſoûtenables. En un mot, les Jeſuïtes ne font point profeſſion de s'attacher aux deciſions d'un maître qui leur ſerve de regle, *non jurant in verba magiſtri.* Et comme il n'y a rien que de ſage en cette conduite, on a tort de les accuſer de combattre des ſentimens reçûs & autoriſés dans la plus-part des Ecoles, quand ces ſentimens ne ſont pas bien appuyés: ce qui leur eſt arrivé dans le fait dont il s'agit.

Les Theologiens de Louvain produiſent comme un des principaux motifs de leur cenſure, la conformité des trois propoſitions des Jeſuïtes avec une ancienne opinion qui a été condamnée dans les Anoméens, & dont St. Epiphane a fait mention. Mais il ſuffit d'apporter le témoignage de St. Epiphane pour faire voir la fauſſeté de cette objection. Ce Pere dit que les Anoméens (*a*) blaſphemoient contre les Prophetes & contre les Apôtres: que lors qu'on les preſſoit fortement, ils évitoient la difficulté, en répondant que l'Apôtre avoit parlé comme homme. Y a-t-il rien dans les trois propoſitions qu'on a expoſées cy-deſſus qui approche de cela? Les Jeſuïtes du College de Louvain ont ils avancé qu'il peut y avoir quelque choſe de faux dans les Ecrits des Apôtres, ſous pretexte que ce ſont des hommes qui ont parlé? C'eſt là cependant le ſentiment des Anoméens, qui ne pouvant ſatisfaire aux raiſons qu'on leur oppoſoit, qui étoient priſes des Livres du Nouveau Teſtament, diſoient que les Auteurs de ces Livres avoient parlé comme hommes en ces endroits-là.

Epiph. Hær. 76. n. 6.

On appliquera la même réponſe à l'objection que ces Docteurs ont tirée de la Preface des Commentaires de St. Jerôme ſur l'Epître de St. Paul à Philemon. Ce Pere fait mention en ce lieu-là de certains Heretiques qui rejettoient cette Epître, parce qu'ils pretendoient que ce St. Apôtre n'avoit pas été dirigé par l'Eſprit de Dieu en l'écrivant. *Qui nolunt*, dit-il, *inter*

(a) Βλασφημεσι μεν ἐν προφητων ὀνόματα ἡ ἀποστόλων· ὅταν ἐλεγχόμενοι ὑπό τινων ἀπορίξονται, ἀῤῥυς ὑπολείχοντες ἡ ἀποπηδῶντες ἃ λέγοντες, τοῦτο ὁ ἀπόστολος ὡς ἀνθρωπος ἔφη. Epiph. Hær. 76. n. 6.

Hieron. proem. Comm. in Epist. ad Philem.

ter Epistolas Pauli eam recipere, quæ ad Philemonem scribitur, ajunt non semper Apostolum, nec omnia in se Christo loquente dixisse, quia nec humana imbecillitas unum tenorem S. Spiritus ferre potuisset. Mais quand on accorderoit à ces Heretiques, que St. Paul & les autres Apostres n'ont pas été inspirés dans tout ce qu'ils ont écrit, il ne s'ensuit pas qu'on doive rejetter une partie de leurs Ecrits. Il suffit qu'on reconnoisse avec les Jesuïtes de Louvain, qu'en ces endroits-là mêmes qui n'ont point été inspirés, il n'y a rien que de vray; & que le Saint Esprit nous les a donnés comme tels.

Apud Hieron. ibid.

Ces Sectaires demandoient aux Orthodoxes, si St. Paul avoit eu besoin d'être inspiré

Epist. II. ad Tim. c. 4. v. 13.

pour dire, *Apportez moy en venant le manteau que j'ay laissé à Troade chez Carpus, & mes Livres*, & plusieurs autres choses de cette nature. J'avoüe qu'il n'a pas été necessaire que Dieu dictast ces sortes de choses à St. Paul & aux autres Ecrivains Sacrés. C'est le sentiment des Jesuïtes de Louvain, qui a été confirmé ensuite dans le même lieu par Cornelius à Lapide, dont on a rapporté cy-dessus les paroles. Mais ils n'ont pas conclu de là, qu'on ne dût recevoir les Livres de l'Ecriture que dans les endroits qui ont été dictés par le Saint Esprit. C'est assez qu'on soit persuadé que les Ecrivains Sacrés ont été dirigés par l'Esprit de Dieu dans tout ce qu'ils ont écrit, pour ne point tomber dans aucune faute.

Les Theologiens de Louvain ont objecté de plus aux Jesuïtes, d'avoir renouvellé un sentiment qui avoit été condamné dans la personne d'Erasme. Mais il est aisé de faire voir que ces Peres n'ont rien avancé qui approchât de la proposition d'Erasme. Ce Critique a été accusé d'avoir crû qu'il y avoit * des fautes dans les Ecrits des Apôtres, qu'on devoit attribuer à un defaut de memoire. On ne trouvera rien de semblable dans les trois propositions des Jesuïtes de Louvain. Car bien qu'ils soient persuadés que les Ecrivains Sacrés n'ont point eu besoin d'inspiration pour écrire les choses qu'ils sçavoient, ils ne pretendent pas pour cela que ces Ecrivains se soient quelquefois trompés par un defaut de memoire. Erasme même a fait tout son possible dans une de ses Apologies pour se justifier de

* Τὸ μνημονικὸν ἁμάρτημα.

Erasm. Apol. adv. Monach. quosd. Hisp.

cette accusation. Il proteste qu'il n'a seulement fait que rapporter simplement ce que Saint Jerôme avoit remarqué là-dessus, & qu'il n'a même rien dit qui ne fût conforme à Saint Augustin. Quoy qu'il en soit, ce Critique (*b*) assûre qu'il n'a jamais eu dessein d'attribuer aux Apôtres aucun defaut de memoire. Je n'examine point si on a imposé en cela à Erasme. C'est assez que j'aye montré quelle est la proposition qu'on suppose avoir été condamnée à son occasion, & que j'aye fait voir en même temps, qu'il n'y a rien de semblable dans les trois propositions des Jesuïtes qui ont été censurées.

Erasm. ibid.

Ces mêmes Theologiens ont aussi opposé l'autorité du Concile de Trente, Sess. IV. les paroles de St. Pierre, Epist. II. Ch. 1. v. 21. & celles de Saint Paul, Epist. II. à Timothée, Chap. 3. v. 16. Mais il n'y a rien en tous ces endroits-là dont les Jesuïtes de Louvain ne demeurent d'accord. Le passage le plus formel est celuy de l'Epître à Timothée: & cependant c'est celuy-là même sur lequel Cornelius à Lapide a fait les observations qu'on a rapportées cy-dessus. Pour ce qui est du temoignage des anciens Peres, qui ont dit que la langue & la main des Ecrivains Sacrés ont servy de plume au St. Esprit, les Jesuïtes ne le nient point. Le même Cornelius à Lapide l'a expliqué au long dans son Commentaire sur l'Epître II. de St. Paul à Timothée, où il fait voir qu'il n'est point contraire à son sentiment sur l'inspiration de l'Ecriture. En effet on ne peut pas dire que le Saint Esprit ait ôté aux Evangelistes & aux Apôtres l'usage de leur raison & de leur memoire.

Les raisons des Docteurs de la Faculté de Theologie de Doüay ne sont pas plus concluantes que celles des Theologiens de Louvain. Ils s'appuyent principalement sur quelques passages de St. Augustin. Mais comme il n'y a rien de bien formel dans tous ces passages, il seroit inutile de s'y arrester. On oppose, par exemple, quelques endroits de ses Livres *du consentement des Evangelistes*. Il n'y a cependant point d'Ouvrage où

(b) *Nunc testor me abhorrere ab ullâ oblivione tribuendâ Apostolis.* Erasm. Apol. adv. Monach. quosd. Hisp.

où ce Pere ait plus fait connoître que dans celuy-là, que les Ecrivains Sacrés ſe ſont ſervis de leur raiſon & de leur memoire en écrivant leurs Evangiles: Cet Ouvrage même a donné lieu à Eraſme & à quelques autres Ecrivains d'avancer que la memoire des Apôtres n'avoit pas été toûjours ſûre, & qu'ils avoient quelquefois mis un mot pour un autre.

Il eſt vray que St. Auguſtin veut en même temps, que ce defaut de memoire dans les Apôtres ait été dirigé par le Saint Eſprit. Mais il me ſemble qu'il vaut bien mieux ne les pas faire tomber dans l'erreur, que de ſoûtenir après cela avec ce Pere, qu'ils n'ont pas même voulu corriger ces ſortes de fautes après les avoir reconnües, ſous pretexte qu'ils ont été perſuadés de n'avoir rien fait en cela que par l'Eſprit de Dieu qui dirigeoit leurs penſées. Eraſme a auſſi eu recours dans une de ſes Apologies à cette réponſe de St. Auguſtin. Comme il ne pouvoit nier qu'il n'eût attribué aux Evangeliſtes un defaut de memoire qui leur avoit fait mettre le nom d'un Prophete pour celuy d'un autre, il tâcha de ſe tirer d'affaire en répondant, que (c) lors que la memoire & l'oubly ſont également gouvernés par le Saint Eſprit, l'oubly eſt alors auſſi utile que la memoire. Maldonat qui attribüe ce ſentiment à Saint Auguſtin & à Bede, a eu raiſon de le rejetter; & en effet il n'eſt pas ſoûtenable. Anſſi ne trouvera-t-on rien qui en approche dans les propoſitions des Jeſuïtes de Louvain. *Eraſm. ibid.*

Ce que les Theologiens de Doüay ont rapporté de Gabriel pour faire voir que pluſieurs verités naturelles ont été inſpirées aux Apôtres, & qu'on peut accorder l'inſpiration avec le travail & la meditation des Ecrivains Sacrés, aura un bon ſens, ſi par cette inſpiration l'on entend une ſimple direction du Saint Eſprit, qui n'a pas permis que les Apôtres ſoient tombés dans aucune erreur. Si l'on veut au contraire, que le St. Eſprit leur ait dicté les faits dont ils ont été témoins, cela ne ſe peut ſoûtenir, comme Cornelius à Lapide l'a obſervé. L'exemple

(c) *Ubi memoriam & oblivionem gubernat Spiritus Sanctus, ibi tam eſt utilis oblivio quàm memoria.* Eraſm. ibid.

qu'on apporte de Jesus-Christ, qui auroit pû, dit-on, se servir de la meditation & de l'application ordinaire aux autres hommes, s'il avoit composé quelques Livres, ne prouve rien. Car si l'on suppose qu'il auroit écrit ces Livres sur des faits qu'il auroit vûs de ses yeux, on dira toûjours qu'il n'a point été necessaire qu'il fût l'instrument du St. Esprit pour écrire ces sortes de faits. Cet exemple de plus paroît un peu metaphysique, & ne peut être goûté que par ceux qui sont accoûtumés aux subtilités de l'Ecole.

A ce qu'on oppose, que toutes les verités de l'Ecriture doivent être immediatement inspirées; qu'autrement on disputera éternellement de ce qui est inspiré immediatement, & de ce qui ne l'est point: je répons qu'il est facile de distinguer ces deux sortes d'inspirations selon les principes du Jesuïte à Lapide. Il suppose avec raison, que dans les histoires des faits qu'on a vûs ou entendus, & dans les exhortations de Morale, on n'a point besoin d'une inspiration immediate, parce qu'il n'y a rien en cela de Prophetique.

Mais on doutera, dit-on, selon ce principe, de tous les Ecrits qui ne sont point Prophetiques, des Evangiles, par exemple, s'ils ont été inspirés immediatement. Je dis au contraire, qu'il n'y aura aucun doute là-dessus. Car ce même Jesuïte a fait voir clairement par les paroles de Saint Jean & de Saint Luc, qu'il ne falloit point d'inspiration immediate pour écrire des Histoires. Les Evangelistes ont écrit ce qu'ils ont vû, ou ce qu'ils ont appris par des voyes assûrées.

C'est sur ce pied-là que Maldonat expliquant ces paroles de Jesus-Christ, Matth. 26. v. 28. *C'est là mon sang, le sang du Nouveau Testament;* & les comparant avec ces autres de Saint Luc, *Cette coupe est le Nouveau Testament en mon sang*, dit librement que les propres paroles de Jesus-Christ sont celles qui ont été rapportées par St. Matthieu, & non celles de Saint Luc. La raison que ce sçavant Jesuïte apporte de son sentiment, est, que Saint Matthieu étoit present à cette action, *Matthæus qui aderat.* D'où il conclud que Jesus-Christ ne s'étant exprimé que d'une maniere, il

Luc, c. 22. v. 20.

Maldon. Comm. in c. 26. Matth. v. 28.

il (*d*) vaut mieux en croire St. Matthieu qui a été témoin oculaire, & qui a été ſuivy par St. Marc, que St. Luc & St. Paul qui n'ont point été preſents à l'action. Il eſt aiſé de juger que Maldonat n'a pas recours en ce lieu-là à l'inſpiration, puis qu'il veut que St. Matthieu ait ſimplement rapporté ce qu'il avoit vû.

Ce n'eſt pas que je croye que la preuve dont ce Jeſuïte ſe ſert en cet endroit contre les Proteſtans ſoit tout-à-fait concluante. Car on doit ſuppoſer, que la maniere dont les Evangeliſtes expriment les mêmes choſes, vient entierement d'eux. C'eſt aſſez qu'ils conviennent entr'eux dans la ſubſtance de ces choſes, ſans qu'il ſoit beſoin qu'ils s'accordent dans les expreſſions. Il a été libre à chacun d'eux de s'énoncer comme il leur a plû. C'eſt pourquoy on ne peut pas conclurre neceſſairement du raiſonnement de Maldonat, que Jeſus-Chriſt ait plûtôt dit ce qui eſt rapporté par St. Matthieu, que ce qui eſt rapporté par Saint Luc & par Saint Paul.

Les Theologiens de Doüay inſiſtent encore plus fortement ſur la troiſiéme propoſition des Jeſuïtes de Louvain, que ſur les deux autres. Cette derniere propoſition contient, ſelon eux, une erreur manifeſte, *manifeſti erroris periculum continens.* Car elle autoriſe comme Divins & Canoniques des Livres qui ont été écrits par des hommes ſans aucune aſſiſtance du Saint Eſprit, *humanâ induſtriâ ſine aſſiſtentiâ Spiritûs Sancti.* On ne peut nier que les Jeſuïtes n'ayent avancé cette propoſition, qui ſemble n'être gueres éloignée du ſentiment de Grotius & de Spinoſa : mais ils ajoûtent en même temps, qu'il ſuffit que le St. Eſprit nous aſſûre qu'il n'y a rien que de vray dans ces Livres. *Si Spiritus Sanctus poſteà teſtetur ibi nihil eſſe falſum, efficitur Scriptura.*

On pourroit par cette même raiſon, diſent les Docteurs de Doüay, appeller Ecriture Sainte les decrets des Papes & des Conciles, parce que nous ſommes auſſi aſſûrés qu'il n'y a rien de faux dans ces decrets. On pourra même mettre au nombre des Livres Sacrés Tite Li-

(d) *Credendum igitur eſt verbis potiùs Matthæi & Marci, quàm Lucæ & Pauli Chriſtum uſum fuiſſe.* Mald. Comm. in Matth. c. 26. v. 28.

ve & Thucydide, ſi le St. Eſprit témoigne que leurs Hiſtoires ne contiennent rien de faux. Mais cette conſequence ne ſuit nullement de la troiſiéme propoſition des Jeſuïtes de Louvain. Car ils ſuppoſent que le St. Eſprit nous propoſe ces Livres comme des Livres Canoniques pour nous ſervir de regle dans la Religion. Les decrets des Conciles & des Papes ne renferment point cela en eux-mêmes. Si cela étoit, on ne les conſidereroit plus comme de ſimples decrets de l'Egliſe, mais comme des Ouvrages qui auroient été donnés à cette même Egliſe pour luy tenir lieu de regle tant dans la creance que dans les mœurs. L'exemple des Hiſtoires de Thucydide & de Tite Live qu'on produit eſt tout-à-fait hors de propos: car ces Auteurs n'ont pas écrit ſur des matieres qui regardent nôtre ſalut.

Pour ce qui eſt de la maxime de ces Theologiens, *Qu'une choſe n'eſt pas inſpirée, parce qu'elle a été enſuite approuvée; mais qu'elle eſt au contraire approuvée, parce qu'elle a été inſpirée*, elle ne combat point la propoſition des Jeſuïtes, qui ſuppoſent toûjours que les Livres dont il s'agit ont le témoignage du St. Eſprit, bien qu'ils n'ayent pas été immediatement inſpirés: ce qui ſuffit pour les approuver. En effet, pluſieurs ſçavans Theologiens croyent qu'il n'a pas été neceſſaire que Dieu inſpirât à Moyſe tout ce qu'il a écrit dans la Geneſe touchant la creation du monde & les Genealogies des anciens Patriarches. Il a pû, ſelon eux, parler de tout cela ſur ce qu'il en avoit appris de ſes anceſtres qui en avoient gardé des memoires. *Doctus & eruditus*, dit le Jeſuïte Pererius, *à majoribus ſuis, ad quos ejuſmodi rerum doctrina inde ab Adamo uſque fideliſſimâ poſterorum traditione, quaſi per manus tranſmiſſa, & ad Moſem uſque producta fuerat.* Etoit-il neceſſaire, par exemple, que le même Moïſe fût inſpiré de Dieu pour écrire toutes les journées & les differens campemens des Iſraëlites dans le deſert après leur ſortie d'Egypte? Mais il n'eſt pas beſoin que je m'arrête plus long-temps ſur un fait que je croy avoir aſſez éclaircy. C'eſt pourquoy bien loin d'accuſer d'erreur les propoſitions des Jeſuites de Louvain, je n'y trouve que de la verité & du bon ſens. Les Docteurs qui

Perer. præf. in Pentat.

qui s'y ſont oppoſés avec tant de chaleur n'avoient pas aſſez medité ſur ces ſortes de queſtions. Ils ont ſuivy les vieilles opinions de leurs Ecoles: & comme ils n'ont conſulté que leurs prejugés, ils ont condamné avec trop de precipitation ce qu'ils n'entendoient point aſſez exactement.

Un ſçavant Docteur de la Faculté de Theologie de Paris a avancé ſur cette même matiere une propoſition bien oppoſée au ſentiment des Theologiens de Louvain & de Doüay, laquelle ne paroîtra peut-être pas fort orthodoxe à bien des gens. Son Livre a neanmoins été imprimé pluſieurs fois avec l'approbation de quelques-uns de ſes Confreres. On en a même fait depuis peu une nou-
En 1685. velle Edition à Paris avec l'approbation de Mr. Cocquelin Docteur de cette Faculté, & Chancelier de l'Univerſité, qui aſſûre avoir lû & relû cet Ouvrage, *legi ac prelegi*. On voit bien que je veux parler de *l'Analyſe de la Foy* de Henry Holden, qui fait paroître dans tout ſon Ouvrage qu'il avoit beaucoup medité ſur les principes de la Theologie. Voicy ce que ce ſçavant homme avance ſur l'inſpiration de l'Ecriture Sainte. *Le ſecours ſpecial que Dieu a donné à chaque Auteur des Livres que l'Egliſe reçoit pour la parole de Dieu, s'étend ſeulement aux choſes qui ſont purement de doctrine, ou qui y ont un rapport étroit ou neceſſaire. Mais dans les choſes qui ne ſont point du deſſein de l'Auteur, ou qui ont relation à d'autres choſes, je juge que Dieu ne les a aſſiſtés que de la maniere qu'il a accoûtumé d'aſſiſter les autres Ecrivains qui ont beaucoup de pieté.* Je me contente d'expoſer l'opinion de ce Docteur de la Faculté de Theologie de Paris ſans oſer la combattre, la voyant autoriſée par de ſi ſages Maîtres. Je n'oſe pourtant pas l'appuyer dans toute ſon étendüe. Il eût été bon qu'il eût donné quelques exemples de ce qu'il entend par les

Henr. Hold. div. fid. Anal. lib. 1. c. 5.

(c) *Auxilium ſpeciale divinitùs præſtitum auctori cujuſlibet ſcripti quod pro verbo Dei recipit Eccleſia, ad ea ſolummodò ſe porrigit quæ vel ſint parè doctrinalia, vel proximum aliquem aut neceſſarium habeant ad doctrinalia reſpectum. In iis verò quæ non ſunt de inſtituto ſcriptoris, vel ad alia referuntur, eo tantùm ſubſidio Deum illi adfuiſſe judicamus, quod pluſſimis cæteris auctoribus commune ſit.* Henr. Hold. div. fid. Anal. lib. 1. c. 5.

les matieres qui ne ſont point purement de doctrine, ou qui n'y ont point une entiere relation.

De Dominis, d'où il ſemble que Holden a tiré ſes principes, s'étend plus au long ſur cette matiere, qu'il explique avec bien de la ſubtilité. Il dit (*f*) que tout ce qui eſt dans l'Ecriture n'eſt pas ſimplement & abſolument l'objet de nôtre foy, c'eſt à dire, qu'il n'appartient point aux articles de nôtre creance, parce qu'il n'y a que les choſes revelées qui ſoient l'objet de nôtre foy. Or, dit cet Auteur, les choſes qui ſont contenües dans l'Ecriture n'ont pas été toutes revelées. De ce principe qu'il éclaircit par quelques exemples, il tire cette conſequence, qu'on peut en quelque maniere excuſer de très-ſçavans Theologiens Catholiques, qui ont attribué aux Evangeliſtes des fautes qui venoient du defaut de leur memoire, comme en mettant un nom pour un autre, ou en ne convenant point entr'eux du temps, ou de quelques autres circonſtances des faits qu'ils rapportent, pourveu que cela ne tombe point ſur la ſubſtance des faits & ſur les choſes mêmes. (*g*) Ces ſortes de defauts, ajouſte-t-il, qui ſont hors de la ſubſtance des faits, ne peuvent nuire en quoy que ce ſoit à la creance, ne regardant point ce que nous ſommes obligés de croire de foy divine, mais ſeulement ce que nous connoiſſons par nos ſens, qui ſe peuvent tromper, même dans les Ecrivains Sacrés, lors qu'il ne s'agit point de la ſubſtance d'un fait.

De Dom. lib. 7. c. 2. nu. 21. & 22.

Ibid.

Cependant, quoy que De Dominis explique cette opinion aſſez au long, il témoigne qu'il n'oſe la ſuivre entierement. Il avoüe qu'il y a pluſieurs

Id. ibid.

(f) *Non omnia quæ in Scripturis continentur eſſe ſimpliciter & abſolutè objectum noſtræ fidei, ſeu ſpectare ad articulos fidei: ſola enim revelata ſunt objectum fidei, ac non omnia quæ Scriptura habet, docet aut narrat, ſunt revelata.* De Dom. lib. 7. c. 1.

(g) *Tales enim lapſus extra ſubſtantiam facti nihil fidei obſunt aut obeſſe poſſunt, neque ſunt circa aliquid fide divinâ credendum, ſed circa id quod ſolam humanam ſenſatam ſecum fert notitiam. Humanam porrò notitiam ſubeſſe poſſe lapſui non videtur abſurdum, etiam in ſacris Spiritûs Sancti ſcriptoribus, quoties Lapſus humana notitiæ in facti ſubſtantiam & adjunctam revelationem non redundat.* Ibid.

sieurs endroits dans la Bible où il semble que les Ecrivains se sont trompés: que les solutions qu'on donne ordinairement pour resoudre ces sortes de difficultés sont fort contraintes, desquelles neanmoins les ames pieuses doivent être contentes, bien qu'elles ne satisfassent pas ceux qui examinent tout à la rigueur. (*h*) Il aime mieux prendre le party de ceux qui ne vont pas à la rigueur, que d'attribuer aux Ecrivains Sacrés la moindre faute, même dans les choses peu importantes. Mais après tout il ne desapprouve point le sentiment des Docteurs Catholiques, qui ont reconnu ces sortes de fautes, lesquelles ne nuisent point à la foy, n'y ayant rien qui puisse plus diminuer l'autorité de l'Ecriture Sainte dans les choses même essentielles & revelées, que des réponses contraintes qui attirent la risée de ceux qui n'ont pas la même creance que nous. On voit par là que l'Archevêque de Spalatro a eu de la peine à prendre party sur une question aussi delicate qu'est celle-là.

Id. ibid.

A l'egard du Docteur Holden, ce qu'il dit de mieux sensé sur ce sujet, (*i*) est qu'il ne faut point approuver ni condamner sur les simples paroles de l'Ecriture, tout ce qui regarde purement la Philosophie. Car comme il remarque en ce même endroit, bien qu'il n'y ait rien de faux dans l'Ecriture, ses expressions s'accommodent le plus souvent aux opinions reçûës communément parmy le peuple, & elles ne sont pas toûjours très-exactes. Ce qui est conforme à la pensée de St. Jean Chrysostome, qui a observé que (*k*) Saint Paul parle souvent selon les sentimens populaires pour s'accommoder à ses auditeurs.

Hold. ibid.

Chrys. Hom. 9. in Epist. ad Philipp. c. 2.

(h) *Ego sanè quod in me est rigorem depono, & malo cum difficultate piam amplecti interpretationem, quàm Lapsum etiam istum levem & circa solas circumstantias admittere.* Ibid.

(i) *Veritates Philosophicæ nec probandæ nec improbandæ sunt ex puris nudisque Sacræ Scripturæ verbis & sententiis. Quamvis enim nullam complectatur Scriptura falsitatem, attamen ipsius loquendi modus ut plurimùm vulgaris est, atque ad communem hominum captum, potiùs quàm ad loquelæ proprietatem & sermonis rigorem adaptatus.* Hold. ibid.

(k) Τὰ πολλὰ ἐξ ἴδιας συνηθείας τῶν ἀκουόντων ὁ Παῦλος φθέγγεται, ἐν ᾧ παντα χοῦ φιλοσοφεῖ. Chrys. Hom. 9. in Epist. ad Philipp. c. 2.

CHAPITRE XXV.

Examen des objections de Spinoſa contre l'inſpiration des Livres du Nouveau Teſtament.

QUoy que Spinoſa n'ait eu preſque aucune connoiſſance des Livres du Nouveau Teſtament, il n'a pas laiſſé d'inſerer dans ſon Traité intitulé *Theologico-politicus*, un Chapitre entier contre l'inſpiration de ces Livres, où il donne ſeulement un plus grand jour à ce que Grotius avoit déjà écrit ſur cette matiere en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Son grand principe eſt, (*a*) que les Apôtres n'ont point écrit comme Prophetes, mais comme de ſimples Docteurs; & qu'ainſi il n'a point été néceſſaire qu'ils fuſſent inſpirés. Mais cette diſtinction de Prophetes & de Docteurs ne détruit point l'inſpiration qu'on attribüe aux Apôtres, laquelle ne conſiſte que dans une ſimple direction de l'Eſprit de Dieu, comme on l'a expliqué cy-deſſus.

Spin. Tract. Theol. polit. cap. 12.

Dieu, dit-on, ne leur a pas commandé d'écrire, comme il a commandé aux Prophetes de publier leurs Propheties. Nous avons même remarqué dès le commencement de cet Ouvrage, que lors que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques parlent des Evangiles, ils témoignent qu'ils n'ont eſté compoſés que par occaſion & à la priere des premiers Fidéles. Il ne nous paroît point à la verité, que les Evangeliſtes & les Apôtres ayent eu un commandement exprès de Dieu, ou même de Jeſus-Chriſt, de publier des Livres pour l'inſtruction des premiers Chrêtiens, comme il nous paroît que les Prophetes ont eu ordre de Dieu d'annoncer leurs diſcours au peuple d'Iſraël. Mais nous voyons que J. Chriſt a commandé à ſes Diſciples d'aller preſcher l'Evangile à toutes les nations de la terre. Or leurs Hiſtoires que nous appellons Evangiles, ne ſont autre choſe que des recueils de leurs predications, qui ont eſté animées de cet Eſprit que leur Maître leur avoit promis.

Les

(a) *Apoſtoli non tanquàm Prophetæ, ſed tanquam Doctores ſcripſerunt, & viam ad docendum elegerunt quam faciliorem judicaverunt fore diſcipulis quos tum docere volebant.* Spin. Tract. Theol. polit. cap. 12.

Les Prophetes, continüe Spinoſa, ne marquent pas ſeulement dans leurs Propheties, que c'eſt Dieu qui parle par leur bouche, mais même dans leurs Lettres. Ce qu'il prouve par la Lettre du Prophete Elie écrite au Roy Joram, & qui eſt rapportée, Liv. II. des Paralip. Ch. 21. v. 12. Elle commence par ces mots, *Ainſi a dit le Seigneur.* (*b*) Nous ne liſons rien, dit-il, de ſemblable dans les Lettres des Apôtres. Saint Paul au contraire parle comme de luy-même dans ſa I. Epître aux Corinthiens, Ch. 7. v. 40.

Spin. ibid. cap. 11.

Si le ſtile des Apôtres n'eſt pas tout-à-fait le même que celuy des Prophetes, on ne peut pas conclurre de là, que les premiers n'ont point eſté dirigés par l'Eſprit de Dieu dans toutes les actions de leur miniſtere. Il n'a pas eſté neceſſaire qu'ils repetaſſent dans chaque diſcours, que c'eſtoit le Seigneur qui parloit. C'étoit aſſez qu'ils fiſſent connoître en general, que Jeſus-Chriſt les avoit envoyez pour annoncer les verités de l'Evangile, & que celuy qui leur donnoit cette miſſion au nom de ſon Pere, leur avoit dit expreſſément, *Ce ne ſera pas vous qui parlerez, ce ſera l'Eſprit de voſtre Pere celeſte qui parlera en vous.* *Matth. 10: 20.*

Il eſt vray que Saint Paul parle comme de luy-même dans ſa I. Epître aux Corinthiens, Chap. 7. où il ſe ſert de cette expreſſion, *ſelon mon avis*, κατὰ τὴν ἐμὴν γνώμην. Mais il ajoûte en même temps, qu'il croit avoir l'Eſprit de Dieu: δοκῶ κἀγὼ πνεῦμα Θεοῦ ἔχειν. Ce qui a trompé Spinoſa eſt, qu'il s'eſt imaginé qu'un homme ne peut pas ſe ſervir de ſa raiſon, & être en même temps dirigé par l'Eſprit de Dieu: comme ſi en devenant l'Interprete de Dieu, on ceſſoit d'eſtre homme, & qu'on fût un inſtrument purement paſſif, ſi j'oſe me ſervir de ce terme. Au reſte il n'eſt pas vray que les Apôtres n'ayent jamais marqué au commencement de leurs Lettres, que c'étoit Dieu qui parloit par leur bouche. Car ils commencent la Lettre qu'ils écrivent à leurs Freres d'Antioche par ces mots, *Il a ſemblé bon au Saint Eſprit & à nous*, pour leur faire connoître, que ce qu'ils leur preſcri- *Act. 15: 28.*

(b) *In Epiſtolis Apoſtolorum nihil ſimile legimus, ſed contra in I. ad Cor. 7: 40. Paulus ſecundùm ſuam ſententiam loquitur.* Spin. ibid. cap. 11.

voient venoit de Dieu, dont ils n'étoient que les Interpretes.

Les autres expreſſions de Saint Paul, que Spinoſa oppoſe en ce même endroit pour montrer que cet Apôtre a écrit de ſon propre mouvement ſans être animé de l'Eſprit de Dieu, ſe peuvent expliquer facilement par le principe qu'on vient d'établir. Cet homme ſuppoſe toûjours que l'inſpiration prive entierement de l'uſage de la raiſon : ce qui eſt très-faux. (c) Les Apôtres, dit-il, raiſonnent par tout, enſorte qu'ils ſemblent plûtôt diſputer que prophetiſer. Mais outre qu'il s'eſt formé une fauſſe idée de l'inſpiration des Prophetes, c'eſt aſſez de luy objecter l'exemple qu'on a rapporté cy-deſſus, où les Apôtres après avoir deliberé & raiſonné dans une aſſemblée, ne laiſſent pas de ſe ſervir de ces termes, *Il a ſemblé bon au St. Eſprit & à nous.* Ce qui montre évidemment que l'Eſprit de Dieu qui les avoit dirigés dans cette aſſemblée ne les avoit pas empêché de raiſonner. En effet il y a de la ſubordination entre ces deux choſes: l'une ne détruit pas l'autre.

Spin. ibid.

Les Prophetes de Spinoſa ſont des Enthouſiaſtes qui reſſemblent plûtôt à des hommes pouſſés par un eſprit de fureur, que par un eſprit prophetique. Il veut que (d) la qualité de Prophete ne permette pas qu'on raiſonne, parce que celuy qui confirme ſa doctrine par des raiſons ſe ſoûmet au jugement des autres. Mais ſi on lit avec application les Livres de Moyſe qu'il met au nombre des Prophetes, on y reconnoîtra que ce Legiſlateur raiſonne quelquefois. On ſe ſoûmet à la verité au jugement des autres, quand on ne donne que de purs raiſonnemens. Mais cela ne ſe peut pas dire, lors que ces raiſonnemens ſont dirigés par l'Eſprit de Dieu : & c'eſt ce qui eſt arrivé à Moyſe & aux autres Prophetes. Spinoſa même en produit un exemple

Ibid.

(c) *Apoſtoli ubique ratiocinantur : ita ut non prophetare, ſed diſputare videantur.* Spin. ibid.

(d) *Prophetiæ auctoritas ratiocinari non patitur. Quiſquis enim vult ſua dogmata ratione confirmare, eo ipſo ea arbitrali uniuſcujuſque judicio ſubmittit.* Spin. ibid.

ple en cet endroit. Car il n'y a perſonne qui ne juge que ces paroles de Moyſe, *Si de mon vivant vous avez eſté rebelles contre le Seigneur, à plus forte raiſon le ſerez-vous après ma mort*, ne ſoient un raiſonnement dans toutes les formes. Et en effet les Prophetes qui adreſſoient leurs paroles à des hommes qui raiſonnoient, ne détruiſoient pas leur eſprit prophetique, en propoſant à ces hommes la volonté de Dieu par la voye du raiſonnement.

Mais Spinoſa qui raiſonne dans tout ce diſcours ſur une fauſſe idée qu'il a de la Prophetie, veut (*e*) que cette expreſſion de Moyſe ſoit ſeulement une maniere de parler morale, dont il s'eſt ſervy pour predire en Rheteur & le plus vivement qu'il a pû imaginer, la rebellion future des Iſraëlites. Mais qu'importe que Moyſe ſe ſoit exprimé en Rheteur ou d'une autre maniere: cela empêche-t-il qu'il ne raiſonne veritablement en ce lieu-là, & en pluſieurs autres endroits où il s'explique comme les autres hommes? Il n'a pas eſté neceſſaire que Dieu luy ait dicté tous ſes raiſonnemens & toutes ſes exhortations. C'eſt aſſez qu'il l'ait dirigé par ſon Eſprit, & qu'il l'ait empêché de tomber dans l'erreur. Cela étant ſuppoſé, on accordera volontiers à Spinoſa, que Moyſe a dit pluſieurs choſes qui ne luy ont point eſté revelées: & c'eſt ce qu'on a déjà prouvé ailleurs.

Spin. ibid.

Il eſt même (*f*) obligé d'avoüer, que les Prophetes ont pû raiſonner par revelation: & par conſequent la Prophetie & la revelation ne ſont pas incompatibles. Les Apôtres ont donc pû propoſer aux peuples par la voye du raiſonnement les verités qu'ils leur annonçoient, & être en même temps animés de l'Eſprit de Dieu. Spinoſa ajoûte neanmoins, que plus les Prophetes raiſonnent dans les formes, plus la connoiſſance qu'ils ont des choſes revelées approche de la connoiſſance naturelle; & que ce qui caracteriſe la connoiſſance ſurnaturelle qu'ont les Prophe-

Ibid.

(e) *Verba illa Moſis moralis locutio tantùm ſunt, quâ rhetoricè & prout futuram populi defectionem vividiùs imaginari potuerat, prædicit.* Spin. ibid.

(f) *Nolo tamen abſolutè negare Prophetas ex revelatione argumentari potuiſſe.* Ibid.

tes, eſt quand ils ne prononcent que des ſentences & des decrets ſans aucun raiſonnement. C'eſt pour cette raiſon, dit-il, que Moyſe qui a eſté le plus grand des Prophetes, n'a jamais fait aucun argument dans les formes; qu'au contraire St. Paul raiſonne par tout, & tire des conſequences des principes qu'il établit, comme on peut voir dans ſon Epître aux Romains. Ce qui luy fait croire que les Epîtres de cet Apôtre n'ont point eſté écrites par une revelation ſurnaturelle.

Cet homme confond toûjours la Prophetie avec l'enthouſiaſme. Moyſe qui étoit Legiſlateur a prononcé des ſentences & des arreſts de la part de Dieu: ce qui ne l'a pas empêché de raiſonner en quelques endroits. Si cela ne luy arrive pas ſi ſouvent qu'à Saint Paul, c'eſt qu'il écrit des Hiſtoires qui ne demandent pas de raiſonnement; au lieu que St. Paul écrit en Docteur qui inſtruit des peuples, & tire des conſequences des principes qu'il établit. On ne peut pas conclurre de là, qu'il n'ait ſuivy que ſa raiſon, puis que cette même raiſon a pû eſtre éclairée ſurnaturellement, & dirigée par l'Eſprit de Dieu. C'eſt pourquoy tout ce que Spinoſa objecte pour montrer que la plus-part des diſcours de cet Apôtre ne conſiſtent que dans des avertiſſemens & dans des exhortations morales, ne détruit point l'inſpiration des Apôtres de la maniere qu'on l'a ſuppoſée cy-deſſus avec les Jeſuïtes de Louvain. Car on a fait voir, qu'il n'eſt pas neceſſaire pour cela que Dieu ait dicté à St. Paul & aux autres Apôtres tous leurs diſcours de Morale. Il leur a permis de ſe ſervir de leurs lumieres naturelles, & d'employer pour perſuader les peuples tous les moyens que leur raiſon leur pouvoit fournir.

On répondra par cette même voye à toutes les autres objections de Spinoſa; qui raiſonne toûjours ſur une fauſſe idée qu'il s'eſt formée de l'inſpiration des Ecrivains du Nouveau Teſtament. On peut même convenir avec luy d'une bonne partie de ce qu'il avance dans ſes objections, ſans qu'on en puiſſe rien conclurre contre la veritable maniere d'expliquer cette inſpiration. Comme je me ſuis aſſez étendu ſur cette matiere dans mes deux Réponſes *aux Sentimens de quelques Theologiens*

de

de Hollande, il n'eſt pas beſoin que je repete icy ce que j'ay dit dans ces deux Livres. En effet, ces Theologiens n'ont fait autre choſe pour combattre l'inſpiration de l'Ecriture Sainte, que de mettre en un plus grand jour les raiſons de Spinoſa, qui a outré cette matiere ſur de faux prejugés dont il étoit preoccupé. S'il avoit lû les Ouvrages de quelques Docteurs Catholiques qui en ont traité avec jugement, il auroit bientôt reconnu l'inutilité de la plus-part de ſes objections, parce qu'elles tombent ſur des faits dont on convient avec luy. C'eſt pourquoy on doit bien prendre garde en le refutant de ne pas luy conteſter mal-à-propos des choſes qui ſont vrayes, & d'où il tire neanmoins des conſequences fauſſes ou trop étenduës; autrement on fortifiera plûtôt ſes erreurs qu'on ne les détruira.

CHAP. XXVI.

Du ſtile des Evangeliſtes & des Apoſtres. Sentiment des Ecrivains modernes & des anciens Docteurs de l'Egliſe ſur cette matiere: avec pluſieurs reflexions critiques.

ON a compoſé dans ce dernier ſiecle pluſieurs Ouvrages ſur le ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres. Henry Eſtienne a traité cette matiere dans la Preface de ſon Nouveau Teſtament Grec. Il avoit même promis de publier un Livre exprès ſur ce ſujet, pour montrer que ces Ecrivains Sacrés ont beaucoup plus de politeſſe, que quelques Auteurs ne l'ont crû. Il en donne même par avance des exemples dans cette Preface. Il y admire quelquefois l'élegance de leur ſtile, & il ne veut pas qu'on les traite de gens rudes & barbares dans leur maniere d'écrire, comme quelques-uns ont fait. Il prend en particulier la defenſe de Saint Paul, qu'il croit avoir été exercé dans la lecture des Auteurs Grecs, & même des Poëtes, qu'il a imités, ſelon luy, pour la diction en plu-

Henr. Steph. Nov. Teſt. in 12. edit. ann. 1576.

plusieurs endroits. (*a*) D'où il conclud, qu'il n'est pas croyable que ce Saint Apôtre n'ait pas eu une connoissance assez exacte de la langue Grecque.

Nous avons de plus une Dissertation publiée par Pfochen, qui a pour titre, * *De la pureté de la langue Grecque du Nouveau Testament*, où l'Auteur n'oublie rien pour faire voir que le Texte de ce Livre est veritablement Grec, & qu'il n'est pas tout-à-fait éloigné du stile des Auteurs profanes. *Textum Novi Testamenti*, dit Pfochen, *verè Græcum, nec alienum planè à stilo Græco profano esse asserimus.* Il refute tous ces Ebraïsmes qu'on pretend être dans les Ecrits des Apôtres: & afin de faire voir plus évidemment qu'on oppose inutilement ces Ebraïsmes, il justifie les expressions auxquelles on les attache par de semblables expressions des Auteurs profanes.

* Diatribe de linguæ Græcæ Novi Testamenti puritate.

Il y a au contraire de savans Critiques, qui bien loin d'attribuer aux Apôtres un stile pur & élegant, n'ont fait aucune difficulté de les faire passer pour des Ecrivains barbares, dont les Livres sont remplis d'une infinité d'Ebraïsmes. Castalio qui savoit assez d'Ebreu & de Grec pour juger de cette question, dit en parlant des Apôtres, (*b*) qu'estant nés Ebreux, ils ébraïsoient lors qu'ils écrivoient en Grec, sans que le St. Esprit eût aucune part à cela, parce que l'Esprit de Dieu *n'aime pas plus les Ebraïsmes que les Grecismes.* Il leur a seulement dicté les choses, dit cet Auteur, & non pas les mots; leur laissant la liberté de s'énoncer à leur maniere: ce qui est assez conforme au sentiment des Jesuïtes de Louvain.

Seb. Cast. in defens. Transl. Bibl.

Castalio explique de plus pourquoy les Apôtres n'ont pas plûtôt pris le parti de bien parler Grec, puis que cette langue est abondante en mots, &

(a) *Hæc cùm ita sint, & cùm aliundè pateat Paulum Apostolum Græcos scriptores evolvisse, quî credibile sit illum Græcæ linguæ non satis peritum fuisse?* Henr. Steph. ibid.

(b) *Erant Apostoli natu Hebræi, & peregrinâ, hoc est Græcâ linguâ scribentes hebraizabant, non quia juberet Spiritus; neque enim pluris facit Spiritus hebraïsmos quàm græcismos . . . res enim dictat Spiritus, verba quidem & linguam scribendi liberam permittit.* Sebast. Castal. defens. Translat. Bibl.

& propre à se faire entendre; au lieu que les Ebraïsmes ne font qu'embarrasser leur discours, & le rendre obscur. Il dit (c) qu'ils étoient accoûtumés à la lecture des Livres Sacrés, & que ne sachants pas assez la langue Grecque, comme il est aisé de le prouver par leurs Ouvrages, ils retomboient facilement dans les expressions qui étoient propres à leur langue maternelle. Ce qu'il confirme par l'exemple des François & des Allemans, qui ne peuvent écrire en Latin, qu'ils n'y mêlent quelque chose de leur langue. *Dum Latinè scribunt, gallizant & germanizant.* Cette derniere opinion qui a été suivie par de très-habiles Critiques, est plus conforme que la premiere au sentiment des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Je croy que nous devons nous en tenir au jugement des Peres Grecs, qui sont de fideles temoins du stile Grec des Evangelistes & des Apôtres.

Castal. ibid.

Origene est celuy de tous les Peres Grecs qui se soit appliqué à l'étude de l'Ecriture d'une maniere plus exacte & plus critique. C'est pourquoy son sentiment doit être d'un grand poids dans toute cette question. Quand ce savant homme dispute contre les ennemis de nostre Religion, qui mépriseient les Prophetes & les Apôtres à cause de leur stile, & parce qu'on trouvoit, disoient-ils, les mêmes choses bien mieux énoncées dans les anciens Philosophes; il leur répond qu'on ne doit pas mépriser pour cela les Livres des Juifs & des Chrêtiens, parce qu'il estoit constant que les Juifs avoient écrit avant les Grecs. Pour ce qui est du stile, il en accorde tout l'avantage aux Grecs: mais il pretend en même temps, qu'on ne peut pas inferer de là, que leurs Ouvrages soient meilleurs que ceux des Juifs & des Chrêtiens. Il observe même, que les Livres du Vieux Testament ne manquent pas d'ornement dans la langue Ebraïque. Ce qu'il ne dit point des Ecrits des Apôtres, parce qu'ils n'ont eu en effet aucune politesse dans leurs expres-

Orig. adv. Celf. lib. 7.

(c) *Cur igitur hebraizarunt? Primùm quia erant Sacris Literis assueti; deinde quia cùm essent Græcæ linguæ non usque adeò periti, id quod eorum scripta ostendunt, facilè in patriam consuetudinem deflectebant.* Castal. ibid.

sions, s'étant pluſtoſt appliqués à l'éloquence des choſes que des mots.

Orig. adv. Celſ. lib. 7. (*d*) Les Prophetes des Juifs, dit Origene, & les Diſciples de Jeſus ont renoncé aux ornemens du diſcours, & à tout ce que l'Ecriture appelle ſageſſe humaine & ſelon la chair. Si quelque Grec, continüe ce docte Pere, avoit deſſein d'enſeigner une doctrine utile aux Egyptiens & aux Syriens, il aimeroit mieux apprendre les langues barbares de ces peuples, que de leur être inutile *Orig. ibid.* en leur parlant Grec. (*e*) Il en eſt de même, ſelon luy, de la Providence Divine, qui n'a pas ſeulement conſideré ceux d'entre les Grecs qui avoient de l'érudition, mais pluſtoſt le ſimple peuple. C'eſt pourquoy il a été à propos de s'accommoder au ſtile bas des peuples, afin de les gagner par cette voye en parlant leur langage.

Ceſt ſur ce principe qu'on doit former l'idée du ſtile des Apôtres & des Evangeliſtes, & non ſur les prejugés de quelques Proteſtans, qui croyent relever l'autorité de l'Ecriture, en ne mettant rien de trop ſimple dans la bouche des Apôtres. Mais Saint Paul a témoigné luy-même aux Corinthiens, qui le mépriſoient à cauſe de ſon langage, qu'il n'eſtoit pas venu leur annoncer l'Evangile de Jeſus-Chriſt avec *1 Cor.* les diſcours elevés de l'éloquence & de la ſageſſe des hommes. Je n'ay pas employé, dit cet Apoſtre, des paroles étu- *1 Cor.* diées, pour ne point aneantir *1:17.* la croix de Jeſus-Chriſt. Saint Jean Chryſoſtome a remarqué ſur ce paſſage de Saint Paul, que ſi les Apôtres ne ſe ſont pas ſervis dans leurs predications du ſtile des Sages de la terre, (*f*) cela ne doit pas *Chryſoſt. Hom. 3. in Epiſt. 1. ad Cor. cap. 1.* être attribué à la foibleſſe du don des langues qu'ils avoient re-

(d) Οἱ ἐν Ἰουδαίοις προφῆται καὶ οἱ τοῦ Ἰησοῦ μαθηταὶ οἱ μακρὰν χαίρειν εἰπόντες τῇ ποικίλῃ τῶν λέξεων συνθέσει, καὶ τῇ, ὡς ὠνόμασεν ἡ γραφὴ, σοφίᾳ ἀνθρώπων καὶ σοφίᾳ κατὰ σάρκα. Orig. adv. Celſ. lib. 7.

(e) Οὕτως ἡ προνοοῦσα θεία Φύσις, ἡ τῶν πεπαιδεῦσθαι νομιζομένων μόνον τοὺς Ἕλληνας, ἀλλὰ καὶ τῶν λοιπῶν Ἑλλήνων, συγκατάβη τῇ ἰδιωτείᾳ τοῦ πλήθους τῶν ἀκροωμένων, ἵνα ταῖς συνήθεσιν χρησαμένη λέξεσι προκαλέσηται ἐπὶ ἀκρόασιν τὸ τῶν ἰδιωτῶν πλῆθος. Orig. ibid.

(f) Οὐκ ἀσθενείᾳ δ' ἐκείνου τοῦτο ἐποίησεν, ἀλλ' ἵνα μὴ βλαβῇ τὸ κήρυγμα. Chryſoſt. Hom. 3. in Epiſt. 1. ad Cor. cap. 1.

reçû, l'ayant fait pour ne pas nuire à la predication de l'Evangile. Si cela eſt, ajoûte ce Pere, pourquoy envoya-t-on aux Corinthiens Apollo, qui étoit un homme éloquent ? A quoy il répond, qu'on ne le choiſit pas à cauſe de ſon éloquence, mais parce qu'il poſſedoit parfaitement l'Ecriture, & qu'il refutoit avec force les Juifs: δυνατὸς ἦν ἐν τ γραφαῖς, καὶ ἤλεγχε τὸς Ἰουδαίους.

St. Chryſoſtome s'étend icy fort au long pour faire voir que les Apôtres ont été rudes dans leurs expreſſions, & peu habiles dans la langue Grecque. *Chryſ. ibid.* (g) Quand les Grecs, dit-il, accuſeront les Diſciples de Jeſus-Chriſt de ne s'être pas élevé au deſſus du petit peuple pour le langage, & de n'avoir eu aucune literature, nous devons donner les mains à ces accuſations, & les accuſer encore plus qu'eux. Il reprend même fortement ceux de ſon temps qui vouloient faire paſſer St. Paul pour un homme ſavant & éloquent. Il fait mention d'une diſpute qui fut de ſon temps là-deſſus entre un Grec & un Chrêtien. Il traite de ridicule ce Chrêtien, qui ſoûtenoit que Saint Paul entendoit parfaitement la langue Grecque. Toute (h) cette diſpute rouloit ſur *Ibid.* la comparaiſon de Saint Paul & de Platon. Le Grec tâchoit de montrer que Saint Paul étoit un homme ſans lettres. Le Chrêtien au contraire eſtoit aſſez ſimple pour vouloir prouver, que Saint Paul eſtoit plus docte & plus éloquent que Platon. Mais, comme remarque ce Saint Evêque, le Grec diſoit en cette occaſion ce que le Chrêtien devoit dire. Le Chrêtien au contraire ſe ſervoit de paroles qui euſſent été mieux dans la bouche du Grec.

Ce n'eſt donc pas d'aujourd'huy qu'il s'eſt trouvé des Chrêtiens qui ont defendu la pureté du ſtile des Apôtres. Si Henry Eſtienne, Pfochen & quelques autres avoient vécu du temps de Saint Chryſoſtome, il les auroit auſſi traités de ridicules. Il leur auroit

(g) Ὅταν ἔν Ἕλλησι κατηγορήσωσι τῶν μαθητῶν ὡς ἰδιωτῶν, πλέον ἡμεῖς ἐκείνων κατηγορῶμεν αὐτῶν. Chryſ. ibid.

(h) Περὶ Παύλου καὶ Πλάτωνος ζητήσεως ἦσης, ὁ μὲν Ἕλλην ἐπιχείρει δεικνύναι ὅτι ὁ Παῦλος ἰδιώτης καὶ ἰδιώτης· ὁ δὲ Χριστιανὸς ὑπὲρ ἀφελείας ἐσπούδαζε καταδικάζειν ὅτι Πλάτωνος λογιώτερος ἦν ὁ Παῦλος. Chryſ. ibid.

dit, comme à ceux de son temps, (*i*) Afin donc que cela ne vous arrive point, & que les Grecs ne se moquent pas de nous dans la dispute, accusons les Apôtres de n'avoir eu aucune literature : car cette accusation est leur loüange. En effet la vertu de l'Evangile ne consistoit pas dans la science & dans l'éloquence des Apôtres, mais dans l'efficace de la parole de Dieu. Les Mahommetans admirent la grandeur & la majesté du stile de leur Alcoran. Les Chrêtiens au contraire qui ne reconnoissent rien que de simple, & même de bas dans la plus-part des Ecrits du Nouveau Testament, sont persuadés de la verité de leur Religion, qui a été prêchée par (*k*) des hommes obscurs, & qui n'avoient nulle science. (*l*) Ce n'est pas médire, ajoûte Saint Chrysostome, quand on parle de cette maniere des Disciples de Jesus-Christ. C'est plûtost les loüer, puis qu'étant tels, ils se sont rendus celebres dans toute la terre.

C'est pourquoi Origene n'a fait aucune difficulté de donner des exemples de ce stile simple & bas des Apôtres, & de marquer même leurs solecismes : ce que d'autres Peres ont aussi fait après luy. Il dit que (*m*) les Apôtres qui étoient persuadés de leur peu de capacité dans les lettres humaines, auxquelles ils ne s'étoient jamais appliqués, avoüent librement la bassesse de leur stile, & d'être peu instruits de tout ce qui regarde le discours, bien qu'ils fussent savans dans ce qui appartenoit à la Religion. Ce même Pere remarque en plusieurs endroits de ses Ouvrages,

Ibid. *Ibid.* *Ibid.* *Orig. Philoc. c. 4.*

(i) Ἵν' ὖν μὴ ταῦτα πάσχωμεν, μηδὲ καταγελώμεθα, ὅταν διαλεγόμενοι πρὸς Ἕλληνας ἐπιδεῖν ἡμῶν πρὸς αὐτοὺς ἀγῶνα λέγωμεν ἀπροσίλων οἱ ἀμαθῶν· ἡ γὰρ κατηγορία αὕτη, ἐγκώμιον. Chrys. ibid.

(k) Ἀμαθεῖς καὶ ἀγεώμματοι καὶ πένητες καὶ ἰνπλεῖς καὶ ἀσεμνότατοι καὶ ἀφανεῖς. Chrys. ibid.

(l) Οὐκ ἔστι βλασφημία ἡ ἀπροσίλων ταῦτα, ἀλλὰ καὶ δόξα, τὸ τὰς πενήτας καὶ οἰκουμένης πᾶσης λαμπροτέρας φανεῖσαι. Chrys. ibid.

(m) Οὐκ ἀσυναίσθητοι οἱ ἀπροσίλοι τυγχάνοντες ἐν οἷς πεπαιδεύνται, καὶ περὶ ὧν οὐκ ἠσχόλησται, φασὶν ἰδιῶται εἶναι τῷ λόγῳ, ἀλλ' οὐ τῇ γνώσει. Orig. Philoc. cap. 4.

vrages, que la diction de Saint Paul eſt embarraſſée & pleine d'hyperbates, & même de barbariſmes: ce qui le rendoit obſcur. Saint Irenée (*n*) qui a auſſi reconnu ces frequentes hyperbates dans le ſtile de cet Apôtre, les attribüe à la promptitude de ſon diſcours & à l'impetuoſité de l'eſprit qui étoit en luy. Je n'aurois jamais fait, ſi je voulois rapporter icy en detail tous les témoignages des Ecrivains Grecs touchant le ſtile ſimple & bas des Evangeliſtes & des Apôtres. Ils n'en ont pas même exempté Saint Luc, bien qu'on croye ordinairement qu'il a eu une connoiſſance plus exacte de la langue Grecque, que les autres Ecrivains du Nouveau Teſtament.

Les Scoliaſtes Grecs qui ont écrit ſur Saint Jean remarquent après Saint Chryſoſtome dans les Prefaces qu'ils mettent au devant de cet Evangeliſte, que Saint Jean (*o*) étoit d'une méchante bourgade nommee Bethſaïde en Galilée, fils d'un pauvre peſcheur; qu'il ignoroit entierement ce que les gens du monde appellent belles lettres, eſtant luy-même peſcheur rude & groſſier, ne ſachant ni parler ni écrire. Le Cardinal Tolete qui a écrit un judicieux Commentaire ſur l'Evangile de Saint Jean, ne parle point autrement du ſtile de cet Evangeliſte dans un Sommaire qui eſt à la teſte de ſon Commentaire. Il y dit que Saint Jean (*p*) parle moins Grec, que les autres Evangeliſtes: qu'il eſt remply d'Ebraïſmes; & que pour l'entendre il faut ſavoir l'Ebreu, auſſi-bien que le Grec.

Schol. Gr. in IV. Euang. ex cod. MSS. Bibl. Colb. n. 2254.

Franc. Tol. argum. Comm. in Joan.

(n) *Quoniam autem hyperbatis frequenter utitur Apoſtolis propter velocitatem ſermonum ſuorum, & propter impetum qui in ipſo eſt ſpiritûs ex multu quidem aliis eſt invenire.* Iren. adv. Hær. lib. 3. c. 7.

(o) Οὗτος ὁ εὐαγγελιστὴς παῖς ἦν μὲν ἐκ κώμης εὐτελοῦς λεγομένης Βηθσαϊδὰ τῆς Γαλιλαίας, πατρὸς ἁλιέως καὶ πένητος· παιδείας δὲ τῆς ἔξωθεν ἀδελῶν μεῖνεν· ἦν γὰρ ὁ ἁλιεὺς καὶ ἰδιώτης ἰδιωτείαν δὲ ἴσχαινεν· ὁ γράμματα μὴ εἰδώς, &c. Schol. Gr. in IV. Euang. ex cod. MS. Bibl. Colb.

(p) *Minùs quàm cæteri Euangeliſtæ Græcè locutus eſt. Hebraicis phraſibus abundat. Unde fit ut Hebraici ſermonis peritia, non minùs quàm Græci, ad ſenſum ſententiarum aſſequendum ſit neceſſaria.* Franc. Tol. argum. Comm. in Joann.

Id. ibid. Il veut (*q*) qu'on prenne garde sur tout aux particules causales, illatives, conjonctives & autres de cette nature, qui ont une grande force dans tout son discours, parce que le sens depend quelquefois entierement de ces particules.

Enjedin subtil Unitaire s'est aussi étendu fort au long sur le stile de cet Evangeliste, qu'il reconnoit estre très-obscur & très-difficile à entendre. (*r*) *Si l'on doit*, dit-il, *appeller grandeur de stile, un discours obscur, abregé & interrompu qui n'a aucune liaison, & qui est remply d'allegories, j'avoüe qu'en ce sens-là le stile de St. Jean est sublime : car il ne rapporte aucune harangue de Jesus-Christ, qui ne soit allegorique & très-difficile à entendre.* Il insiste fortement sur (*s*) l'obscurité du commencement de cet Evangile, où l'on ne voit, selon luy, que des paroles figurées & des manieres de parler extraordinaires. Il n'y a, ajoûte cet Unitaire, aucun mot ni diction qui ne puissent estre interpretés de differentes manieres, & même oppoſées. Cela estant, j'admire l'entestement des Protestans & des Unitaires, qui osent s'oppoſer à la creance commune de toutes les Eglises du monde, n'estant fondés que sur des Actes qu'ils reconnoissent estre si obscurs & si difficiles à entendre. Il est vray que les Protestans ne demeurent pas tout-à-fait d'accord de cette obscurité de l'Ecriture, principalement dans les endroits les plus importants. Mais les Unitaires paroissent en cela de meilleure foy qu'eux, ne niants pas un fait qui saute aux yeux. Ils veulent seulement

Georg. Enjed. proœm. in Joann.

Enjed. ibid.

(q) *Attendendum est maximam vim in particulis causalibus, illativis, continuativis, caterisque ejusmodi esse positam, ut interdùm una particula integrum sententiæ sensum contineat & ostendat.* Tol. ibid.

(r) *Si obscuritas concisa, abrupta, minimè sibi cohærens, & ex allegoriis constans oratio sublimitas dicenda est, fateor Joannem esse sublimem. Nam vix ullam Christi concionem ab eo relatam invenias, quæ tota non sit allegorica & intellectu difficillima.* Georg. Enjed. proœm. in Joann.

(s) *Principium Euangelii Joannis est obscurissimum, quod figuratæ voces, insuſitatæ loquendi formulæ, præcipuè autem diversitas & opinionum in verbis Joannis explicandis varietas & contrarietas ostendit. Nulla enim ferè vocula est, certè nulla clausula, quæ multiplices & inter se dissidentes interpretationes non habeat.* Enjed. ibid.

ment qu'on limite le nombre des points fondamentaux de noſtre creance.

Il ne ſuffit pas d'étudier la langue Grecque dans les Auteurs profanes; puis que les Ecrivains du Nouveau Teſtament ont un ſtile particulier qui eſt embarraſſé, & qui demande une très-grande application. Hentenius a obſervé fort à propos dans la Preface qu'il a miſe au devant de ſa Verſion des Commentaires d'Euthymius ſur les Evangiles, (t) que les Apôtres & les Evangeliſtes eſtant nés Ebreux, ont ſuivy dans leurs Ecrits le genie de la langue Ebraïque, qui met ſouvent un temps pour un autre, & qui a pluſieurs autres choſes qui luy ſont propres. Il ajoûte, que ce n'eſt pas ſeulement Saint Matthieu qui a imité ce ſtile des Ebreux; mais auſſi les autres Evangeliſtes. Pour s'accoûtumer à ce ſtile, il eſt à propos de lire la Verſion Grecque des Septante que les Apôtres ont imitée. Il eſt de plus neceſſaire d'étudier en particulier le ſtile de chaque Livre du Nouveau Teſtament. Car bien qu'ils ſoient écrits en un certain langage que j'ay appellé ailleurs langage de Synagogue, chaque Ecrivain a quelque choſe qui luy eſt ſingulier.

Hentен. praf. Verſ. Comm. Euthym. Euang.

Le plus difficile à entendre de tous eſt Saint Paul, qui eſt quelquefois à la fin de ſa periode avant qu'il l'ait achevée. C'eſt ce qui a donné lieu à ce grand nombre d'hyperbates ou tranſpoſitions qu'on trouve dans ſes Epîtres. Gagnejus qui a fait de ſavantes & judicieuſes Scolies ſur ces Epîtres, appelle pour cette raiſon la lecture de Saint Paul, *lectionem turbulentam & ſalebroſam.* (v) Il eſt tellement per-

Gagn. Epiſt. dedic. Schol. in Epiſt. Pauli.

(t) *Animadvertendum eſt Euangeliſtas & Apoſtolos cùm genere Hebræi eſſent hac in re, ſicut & in aliis multis, Hebraicum ſecutos idioma, quo illi frequentiſſimè pro præſenti quod proprium non habent, aut pro futuro efferunt præteritum. Utique in univerſum dicam, tempus unum pro alio Hebræi ſæpenumerò collocant. Quod etiam Euangeliſtæ non rarò fecerunt, nec ſolus Matthæus, qui patriâ ſcripſit linguâ, hoc eſt Hebraïcâ, ſed & cæteri qui Græcè ſcripſerunt, &c.* Joann. Hent. præf. Verſ. Comm. Euthym. in Evang.

(v) *Salebroſas illas Pauli Epiſtolas plerumque lectitanti mihi tam longis hyperbatis ludicas, tot anapodotis inobſolutas, tamâ ſenſuum profunditate inacceſſas &*

perſuadé de leur obſcurité à cauſe du ſtile embarraſſé dans lequel elles ſont écrites, qu'il juge preſque impoſſible de les expliquer, ſi on n'a pas le même eſprit que St. Paul. Il admire en même temps *l'impudence* des Proteſtans, qui ayant un eſprit bien éloigné de celuy de ce Saint Apôtre, ſe vantent *inſolemment* de les entendre ſans autre ſecours que celuy de leur eſprit propre. J'auray ſujet, dit ce Theologien, de me glorifier, ſi j'apporte quelque lumiere au ſtile obſcur que Saint Paul a affecté exprès ſelon le ſentiment de pluſieurs. *Non parum gloriabor, ſi quid lucis Pauli tenebris adjeciſſe inveniar, ut multi putant, de induſtriâ affectatis.* Mais cet Apôtre a plûtoſt ſuivy en cela ſon eſprit, qui luy repreſentoit tout d'un coup pluſieurs penſées. C'eſt pourquoy il ne fait quelquefois que commencer un diſcours ſans l'achever, & il ſe forme même des objections auxquelles il ne répond point.

Je ſçay que Saint Auguſtin a compoſé un Chapitre exprès dans ſes Livres de la Doctrine Chrêtienne, pour montrer qu'il y avoit une veritable éloquence dans l'Ecriture Sainte, principalement dans les Ecrits de Saint Paul, où il trouve une parfaite ſageſſe accompagné d'une grande éloquence. Mais comme ce Pere n'entendoit pas la langue Grecque, nous devons preferer là-deſſus le ſentiment des Peres Grecs au ſien. Il ſemble neanmoins qu'il ne parle en cet endroit que d'une certaine éloquence qu'il appelle ſageſſe, & qu'il fait plûtoſt conſiſter dans les choſes que dans les expreſſions. Si Saint Paul à été éloquent à cauſe de certaines figures que Saint Auguſtin a obſervées dans ſon ſtile, il n'y aura preſque aucun Auteur qui ne puiſſe paſſer ſur ce pied-là pour éloquent. Il y a à la verité de la force dans le diſ-

Aug. lib. 4. de Doct. Chriſt. c. 7.

& invius viſum eſt non hîc divinatore Apollinis Pythone, ſed divino Pauli ſpiritu opus eſſe. Unde non poſſum illorum non admirari impudentiam, qui cùm non Pauli, id eſt pacis ac quietis, ſed ſchiſmatum ac diſſenſionis ſpiritum habeant, confeſtim nullo interprete abſque ſanctorum & doctorum hominum Commentariis qua cavillari ſolent, unos ſe Pauli mentem tenere impudenter arrogant. Gagn. Epiſt. dedic. Schol. in Epiſt. Pauli.

discours de cet Apôtre. Il a des pensées très-elevées & une parfaite connoissance de la Religion: mais tout cela ne s'appelle point éloquence selon l'idée ordinaire qu'on a de ce mot. Il avoüe luy-même écrivant aux Corinthiens qui luy reprochoient de n'avoir aucune politesse, qu'il est grossier, & nullement instruit dans l'art de parler.

Hieron. in Epist. ad Algas. qu. 10.

Saint Jerôme assûre librement, (x) que cette confession de St. Paul ne venoit pas tant d'un fond d'humilité qui étoit en luy, que de la verité qu'il reconnoissoit, parce que sa langue ne pouvoit pas bien expliquer ses pensées profondes & cachées. Cet Apôtre, dit-il, étant né Ebreu, & ayant étudié sous le Docteur Gamaliel, s'embarrasse quand il veut exprimer ce qu'il a dans l'esprit, bien qu'il eût appris dès son enfance la langue Grecque à Tarse en Cilicie. Il pretend après Origene, que Saint Paul (y) a plusieurs façons de parler qui étoient propres à ceux de Cilicie d'où il estoit, & il en donne même des exemples que je n'examine point ici. Il ajoûte qu'il n'y a rien en cela de surprenant, puis que Virgile qui a eu une connoissance très-exacte de la langue Latine, n'a pas laissé de se servir de certaines expressions qui estoient singulieres à ceux de son pays. *Hieron. ibid.*

Ce Pere au reste en parlant avec tant de liberté du stile de Saint Paul, n'a rien avancé qu'il n'eût lû dans les Auteurs Ecclesiastiques qui l'avoient precedé, & que Saint Jean Chrysostome qui vivoit dans ce même temps n'eût expliqué plus au long dans ses éloquentes Homilies qu'il prononçoit devant le peuple. St.

(x) *Illud quod crebrò diximus, etsi imperitus sermone, non tamen scientiâ, nequaquàm Paulum de humilitate, sed de conscientiæ veritate dixisse etiam nunc approbamus. Profundos enim & reconditos sensus lingua non explicat; & cùm ipse sentiat quid loquatur, in alienas aures puro non potest transferre sermone, quem cùm in vernaculâ linguâ habeat disertissimum, quippe Hebræus ex Hebræis eruditus ad pedes Gamalielis viri in lege doctissimi scriptum interpretari cupiens involvitur.* Hier. Epist. ad Alg. qu. 10.

(y) *Multa sunt verba quibus juxta morem urbis & provinciæ suæ familiariùs Apostolus utitur — Nec hoc miremur in Apostolo, si utatur ejus linguæ consuetudine in quâ natus est & nutritus; cum Virgilius alter Homerus apud nos patriæ suæ sequens consuetudinem* sceleratum *frigus appellet.* Hieron. ibid.

Auguſtin neanmoins a crû contre le ſentiment de Saint Chryſoſtome & des plus ſavans hommes de l'antiquité, (z) qu'il devoit faire l'Apologie de Saint Paul, pour répondre à quelques gens de ſon temps qui mépriſoient cet Apôtre, parce qu'il ne faiſoit paroître aucune éloquence dans ſes diſcours.

Aug. de Doctr. Chriſt. lib. 4. c. 7.

Mais Origene qui n'a pas eu honte de produire les ſolecifmes de St. Paul, a obſervé judicieuſement, (aa) que ce St. Apôtre qui avoit été deſtiné de Dieu pour eſtre le Miniſtre du Nouveau Teſtament, a fait connoître dans ſes predications la vertu & l'efficace de l'Evangile, & non la ſageſſe des hommes, afin qu'on n'attribuât pas la converſion des peuples à cette ſageſſe mondaine, mais à la puiſſance de Dieu. C'eſt pourquoy Saint Paul & les autres Apôtres n'ont point beſoin d'Apologiſtes pour les mettre à couvert des reproches qu'on leur peut faire ſur leur maniere d'écrire, puis que Dieu n'a pas voulu ſe ſervir d'Orateurs pour prêcher l'Evangile, mais de ſimples peſcheurs qui n'avoient aucune literature.

Ce n'eſt pas au reſte qu'on ne puiſſe montrer que la plus-part des mots dont St. Paul & les autres Ecrivains du Nouveau Teſtament ſe ſont ſervis ne ſoient veritablement Grecs: mais le tour de leurs phraſes & leurs manieres de parler ne ſont pas toûjours Grecques. Ce qui n'eſt point extraordinaire. Car chaque nation a de certaines façons d'exprimer ſes penſées qui luy ſont propres: & quoy qu'elles les expriment en des termes purement Grecs ou Latins, on s'apperçoit bientoſt que le tour n'eſt pas tout-à-fait Grec ni Latin. Il n'y a, par exemple, qu'à jetter les yeux ſur la Verſion Grecque des Pſeaumes, & ſur l'ancienne Traduction Latine qui a été faite ſur la Grecque, on y voit je ne ſçay quoy qui n'eſt ni du ge-

(z) *Malè doctis hominibus reſpondendum fuit, qui noſtros auctores contemnendos putant, non quia non habent, ſed quia non oſtentant quàm nimis iſti diligunt eloquentiam.* Aug. de Doct. Chriſt. lib. 4. c. 7.

(aa) Ἵνα δὲ καὶ (Παῦλος) ὑπὸ Θεοῦ διάκονος εἶναι τῆς καινῆς διαθήκης χρήμασιν ἀποδείξῃ πνεύματος καὶ δυνάμεως, ἵνα ἡ τῶν πιστευόντων συγκατάθεσις μὴ ᾖ ἐν σοφίᾳ ἀνθρώπων, ἀλλ' ἐν δυνάμει Θεοῦ. Orig. Philoc. cap. 4.

genie des Grecs ni des Latins, quand même on supposeroit que les mots seroient purement Grecs & Latins. C'est pour cette raison que ceux d'entre les Peres Grecs qui ont eu une connoissance exacte de leur langue, n'entendent point quelquefois le Grec des Septante.

On remarquera de plus, que si les anciens Ecrivains Ecclesiastiques avoient aussi-bien sçû l'Ebreu que le Grec, ils n'auroient pas trouvé le stile des Livres Sacrés si barbare que quelques-uns d'eux l'ont crû. Je m'etonne que St. Jerôme qui possedoit ces deux langues, n'a pas plûtost pris cette voye d'expliquer ce qui paroissoit singulier dans leur stile, que de les accuser de solecismes & de barbarismes. Je croy qu'en ces endroits-là il a suivy la pensée d'Origene, qu'il copie souvent. Et en effet il admire quelquefois la grandeur des pensées de Saint Paul. Il reconnoît que ce Saint Apôtre s'estoit même appliqué à l'étude des Auteurs profanes, qu'il cite quelquefois. Mais après tout, il ne veut point qu'on cherche des discours éloquents dans les Ecrits des Apôtres, parce que Jesus-Christ n'a pas choisi pour composer son Eglise des Orateurs & des Philosophes, mais des hommes qui estoient de la lie du peuple. *Ecclesia Christi non de Academiâ & Lyceo, sed de vili plebe congregata est.*

CHAPITRE XXVII.

De la langue Hellenistique. S'il y a en effet une langue qui porte ce nom. La plus-part des disputes qu'on a là-dessus ne sont que de nom. Les raisons de Saumaise contre cette langue l'établissent plûtost qu'elles ne la détruisent. On peut appeller le Grec du Nouveau Testament un Grec de Synagogue. Les Juifs Hellenistes ont lû, aussi-bien que les autres Juifs, dans leurs Synagogues le Texte Ebreu de la Bible.

IL y a quelques passages dans les Actes des Apôtres d'où l'on prouve ordinairement, que les Juifs au temps de la naissance du Christianisme étoient divisés en deux partis. Les uns se nommoient * purement *Ebreux*, & les autres *Hellenistes*. Ceux qui demeurerent dans le territoire de Babylone dès le temps de la premiere dispersion garderent le nom d'Ebreux, parce qu'ils

* Ἑβραῖοι καὶ Ἑλληνισταί.

qu'ils parloient en effet la langue qu'on parloit au delà de l'Euphrate, & qu'on pouvoit appeller pour cette raiſon *Ebraïque*, bien qu'elle fût Caldaïque. Les Juifs de plus qui habiterent la Paleſtine au retour de la captivité de Babylone, ſe nommerent auſſi purement Ebreux, parce qu'ils rapporterent de Babylone la langue Caldaïque qu'ils nommerent Ebraïque. Ces Ebreux liſoient dans leurs aſſemblées le Texte Ebreu de la Loy & des Prophetes, auquel ils joignirent des gloſes écrites en Caldaïque qui étoit leur langue vulgaire.

On appella Helleniſtes les Juifs d'Alexandrie & de pluſieurs autres lieux où ils parloient la langue Grecque. Ceux-cy liſoient dans les Synagogues la Verſion Grecque des Septante, qu'ils joignoient au Texte Ebreu pour leur ſervir d'interpretation. On leur donna le nom d'Helleniſtes ou Grecs, parce qu'ils parloient Grec, & qu'ils ne liſoient point d'autres Livres dans leur uſage ordinaire, que des Livres écrits en Grec. Ils conſerverent neanmoins toûjours un reſpect tout particulier pour l'Original Ebreu de la Bible. C'eſt pourquoy ils continuerent de lire en Ebreu dans leurs Synagogues, auſſi-bien que les autres Juifs. Ce qui ſe pratique encore aujourd'huy chez les Juifs en quelque lieu du monde qu'ils ſoient. Les Juifs, par exemple, de la nation & du Rite Eſpagnol, ceux qu'on nomme Tudeſques ou Allemans, & en un mot tous les autres de quelque nation qu'ils ſoient, liſent dans leurs aſſemblées l'Ecriture Sainte en la langue de l'Original. On ne les appelle Eſpagnols & Tudeſques qu'à cauſe de leur langue vulgaire.

Il en étoit de même en ce temps-là des Juifs qui parloient Grec, qu'on nomma auſſi Grecs ou Helleniſtes: & l'on a appellé en ce ſiecle-cy langue Helleniſtique, la langue dans laquelle la plus-part de leurs Livres étoient écrits. Cette langue eſt Grecque pour les mots; mais le tour de la phraſe eſt Ebraïque ou Caldaïque: comme nous voyons encore aujourd'huy que les Juifs Eſpagnols ont compoſé leurs Traductions de la Bible en un certain langage Eſpagnol, qu'il eſt difficile d'entendre, à moins qu'on ne ſçache l'Ebreu. Il en eſt de même de leurs

leurs autres Verſions de la Bible en quelque langue qu'elles ſoient écrites. Ils y mêlent toûjours non ſeulement quelques mots Ebreux ou demi-Ebreux ; mais leur maniere de s'exprimer dans toutes ces langues vulgaires a auſſi un grand rapport avec la langue Ebraïque. L'ancienne Verſion Grecque des Septante a été compoſée dans cette ſorte de Grec, auſſi-bien que les Livres du Nouveau Teſtament : & on a appellé cette langue Helleniſtique, parcequ'elle étoit en uſage parmy les Juifs qui parloient la langue Grecque, & qui ſont nommés Helleniſtes dans les Actes des Apôtres.

Mr. Voſſius qui avance ſouvent des paradoxes qu'il n'appuye ſur aucunes preuves ſolides, pretend qu'on a appellé Helleniſtes les Juifs qui ſuivoient le party des Grecs ; & que le mot ἑλληνίζειν ſignifie cela, de la même maniere que ἰουδαΐζειν & περσίζειν ſignifie ſuivre le party des Romains & des Perſans. C'eſt ainſi que cet homme incomparable juge ſouvent des choſes par des notions purement Grammaticales, ſans faire reflexion ſi ces notions conviennent aux endroits où il les applique. Quand même on s'attacheroit ſimplement au ſens Grammatical du mot ἑλληνίζειν, il eſt certain qu'il ſignifie tant dans les Auteurs profanes qu'Eccleſiaſtiques, *parler Grec*, & même parler cette langue dans ſa pureté. Il veut que ceux d'entre les Juifs qui par un trop grand zele qu'ils avoient pour leur Loy ne ſe ſoûmettoient qu'avec peine aux Grecs & aux Romains, & qui n'approuvoient pas que leur nation payaſt tribut à des étrangers, ayent été appellés Ebreux. Les autres au contraire qui payoient de bonne volonté étoient, ſelon luy, nommés Helleniſtes.

Mais tout cela eſt une pure imagination qui n'a aucun fondement, & qui ne vient nullement à propos du paſſage des Actes des Apôtres, Chap. 6. où il eſt parlé des Ebreux & des Helleniſtes. St. Chryſoſtome, Theodoret, Oecumenius & pluſieurs autres Peres n'ont point entendu d'autres Juifs par ces Helleniſtes, que ceux dont la langue vulgaire étoit la langue Grecque ; au lieu que les autres parloient la langue Caldaïque ou Babylonienne. St. Luc, dit Oecumenius parlant

de ces premiers, (a) les nomme Grecs ou Helleniſtes, non pour leur Religion, mais parce qu'ils parloient Grec. Quoy qu'ils fuſſent Juifs, auſſi-bien que les autres, on ne les appelloit cependant point ordinairement Ebreux, parce qu'ils ne parloient plus la langue Ebraique ou plûtôt Caldaique. Cette langue Ebraique étoit demeuree chez les Juifs de Paleſtine depuis leur retour de Babylone, & ils s'eſtimoient beaucoup plus que le reſte des Juifs diſperſés en differens pays de l'Empire Romain où ils parloient Grec.

Occumm. Comm. in Act. c. 6. v. 1.

Les plus habiles Critiques de nôtre ſiecle ont reconnu la langue Helleniſtique, à laquelle ils ont ſouvent recours pour expliquer pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament. Saumaiſe cependant, & après luy Grojus, n'ont rien oublié pour decrier cette nouvelle langue, qui a été, ſelon eux, inconnüe à tous les Anciens, & qui eſt, diſent-ils, chimerique, puis qu'on ne peut la reduire à aucune des anciennes dialectes Grecques. Le premier a écrit exprès deux Livres ſur cette matiere, dont l'un eſt intitulé, *De Helleniſticâ Commentarius*; & l'autre, *Fumus linguæ Helleniſticæ*. Il fait à la verité paroître une grande érudition dans ces deux Ouvrages. Mais bien loin de detruire, comme il pretend, cette langue Helleniſtique, il l'appuye en pluſieurs endroits.

Saumaiſe.

Les defenſeurs de la langue Helleniſtique n'ont jamais crû qu'il y euſt aucune dialecte Grecque de ce nom: & ainſi tous ces longs diſcours de Saumaiſe ſur les differentes dialectes des Grecs, qui compoſent la meilleure partie de ces deux Livres, ſont entierement hors de propos. De plus, comme on ne veut point diſputer ſur les mots, on convient avec luy, que le mot d'Helleniſte ſignifie *Grec*; & que ceux qui ne parlent pas purement cette langue, devroient être pluſtoſt appellés non Helleniſtes, que Helleniſtes. En effet dans la defenſe que Julien fit aux Chrêtiens de s'appliquer à l'étude de la langue Grecque, il ſe ſert du mot

(a) Ἑλληνιστὰς δὲ ἐκ θρησκείαν, ἀλλὰ τὸς ἑλληνιστὶ φθεγγομένους καλεῖ. Occumm. in c. 6. Act. Apoſt.

mot ἑλληνίζειν ; enſorte que ce mot ſignifie parler purement Grec. C'eſt pourquoy Saint Gregoire de Nazianze ſe moquant de cet Empereur, l'appelle φιλέλληνα καὶ φιλολογον, *amateur de la langue Grecque* ; & il luy dit, (*b*) Celuy qui a fait cette loy nous a defendu de parler la langue Attique ; mais il ne nous a pas empêché de parler ſelon la verité.

Greg. Naz. Orat. 1. adv. Jul.

En ce ſens-là, il n'y a de veritables Helleniſtes que ceux qui ont une connoiſſance parfaite de langue Grecque. Ce qui paroît oppoſé à la langue qu'on nomme Helleniſtique, & que j'aimerois mieux appeller Grec de Synagogue, parce qu'il tire ſon origine des Synagogues des Juifs. Mais ceux qui ont donné à cette langue le nom de Helleniſtique, ne l'ont fait que par rapport à ce qui eſt dit des Juifs appellés Helleniſtes dans les Actes des Apôtres, & non ſelon la notion ordinaire du mot d'Helleniſte. Saumaiſe demeure d'accord qu'il y a pluſieurs Ebraïſmes dans la Verſien des Septante & dans les Ecrits des Apôtres. Il nie ſeulement qu'on doive pour cela nommer Helleniſtique la langue dans laquelle ces Livres ſont écrits. Autrement, dit-il, on devroit donner ce même nom à la langue de l'ancienne Verſion Latine de la Bible, parce qu'il y a auſſi pluſieurs Ebraïſmes dans cette Verſion. Mais pour avoir le nom d'Helleniſtique, il faudroit qu'elle fût écrite en Grec. On n'appelle pas la langue des Septante & du Nouveau Teſtament Helleniſtique, ſimplement parce qu'elle contient pluſieurs Ebraïſmes, mais parce que c'eſt un Grec mêlé d'Ebraïſmes.

On peut luy donner tel nom qu'on voudra, pourveu que l'on convienne de la choſe en elle-même. Il eſt inutile de diſputer ſur les mots, quand on demeure d'accord des choſes. Or Saumaiſe ſuppoſe dans ſes deux Livres de certains principes qui établiſſent manifeſtement la langue que quelques Critiques ont nommée Helleniſtique dans ce dernier ſiecle. Il aſſûre, par exemple, que les Septante qui ſavoient

(b) Ὁ τῦτο συγγράψας ἀττικίζειν μὴν ἐκώλυσε. τὸ δ' ἀληθίζειν οὐκ ἔπαυσε. Greg. Naz. Orat. 1. adv. Jul.

voient très-bien le Grec, (c) auroient pû faire une Version plus Grecque, & exempte de tous les Ebraïsmes & barbarismes dont elle est remplie. Il veut que ces Ebraïsmes viennent de ce qu'ils se sont trop appliqués à rendre à la lettre les mots Ebreux, & à exprimer la force qu'ils ont dans l'Original. Selon cette supposition, le Grec des Septante n'est pas pur, mais un Grec mêle d'Ebraïsmes; & ils ont même donné de nouvelles significations aux mots Grecs pour mieux exprimer le sens de l'Original. C'est ce qu'on appelle langue Hellenistique. Ainsi voilà Saumaise devenu sans y penser un grand *Hellenisticaire*.

Salm. Epist. dedic. Comm. de Hell.

(d) Quand ils ont, ajoûte-t-il en parlant des Septante, inseré dans leur Version des manieres de parler Ebraïques, ils ne les ont pas tirées de la fecondité de la langue Grecque, mais du Texte Ebreu auquel ils s'attachoient trop. Saumaise appuye de toute sa force par ces paroles ce langage Grec de Synagogue, qu'on nomme autrement langue Hellenistique. Il importe peu quel nom on luy donne, pourveu que l'on convienne de la chose. Il avoüe qu'on est toûjours demeuré d'accord que les mots de cette Version sont Grecs, mais que la phrase est Ebraïque: *De re semper inter omnes constitit verba esse Græca, phrasim Hebraicam.* Si cela est, pourquoy a-t-il composé deux Livres assez gros où il ne dispute que du nom qu'on doit donner à cette langue? Tout son soin est de montrer qu'il n'y a jamais eu de dialecte chez les Grecs appellée Hellenistique. *De re totâ*, dit-il, *disputatur, & quæritur an omnino fuerit, hoc est, an Hellenistica aliqua dialectus fuerit.* On lui accorde volontiers qu'il n'y a jamais eu chez les Grecs aucune dialecte de ce nom. C'est

Salmas. ibid.

Ibid.

(c) *Nisi verbum verbo in pluribus reddere curassent, longè, ut ita dicam, Græcatiorem & omnibus Hebraismis totidemque barbarismis repurgatam potuissent edere translationem. Hebraismi non alunde exorti sunt, quàm ex vertendi modo qui se verbis alligat, qui sensa non exprimere contentus, etiam vim ipsam vocularum representare satagit.* Salm. Epist. dedic. Comm. de Hellenist.

(d) *Cùm Hebraicos loquendi modos inseruere, non ex Græcâ copiâ quâ abundabant eos hauserunt, sed ex textu Hebraico, cui nimis se in vertendo adstringebant, sumpserunt.* Salm. ibid.

C'eſt pourquoy j'ay appellé ailleurs cette langue Grecque des Juifs Helleniſtes un Grec de Synagogue. C'eſt de cette même maniere qu'on peut diſtinguer aujourd'huy chez les Juifs le pur Eſpagnol, de l'Eſpagnol de Synagogue dans lequel ils ont traduit la Bible en cette langue. Ils ont auſſi formé ſur ce même modele un Arabe de Synagogue, un Grec vulgaire de Synagogue, un langage Perſien de Synagogue. En un mot dans tous les lieux où ils ſe trouvent, ils ont fait de leur langue vulgaire un langage de Synagogue, dans lequel ils ont écrit leurs Traductions de la Bible & de leurs Livres de prieres. Si l'on n'a cette idée quand on lit la Verſion Grecque des Septante & le Nouveau Teſtament, on ne peut avoir une connoiſſance exacte du ſtile de ces Livres, qui ne ſont point écrits en une langue purement Grecque, comme Saumaiſe même le ſuppoſe avec ceux qu'il nomme *Helleniſticaires.*

Cela etant, je ne voy pas où tendent la plus-part des queſtions que ce Critique traite dans ſon Commentaire de la langue Helleniſtique. A quel propos, par exemple, recherche-t-il avec tant d'exactitude, (e) ſi la langue dont les Septante ſe ſervent dans leur Verſion forme une dialecte particuliere; ſi les Grecs ont plus de cinq dialectes, & s'ils ont rangé parmy ces dialectes celle qu'on nomme Helleniſtique; ſi le nom de langue Helleniſtique convient à cette ſorte de phraſe dont les mots ſont Grecs, & les conceptions Ebraïques. Il luy a eté facile en ſuivant cette methode, de compoſer de gros Livres, parce qu'il n'y traite preſque point les matieres dont il s'agit. Après avoir parcouru toutes les dialectes des Grecs, il conclud (f) qu'il

Salm. init. Comm. de Helleniſt.

Id. Comm. de Hell. p. 84.

(e) *An dialectus peculiaris conſtituenda ſit ea eloquutio quâ Septuaginta Interpretes in Bibliis transferendis uſi ſunt. An plures quàm quinque dialectos Graci noverint, & an Helleniſtica inter eas dialectos meminerint. An Helleniſtica nomen conveniat ei phraſi quæ verbis Græcis Hebraos concipit intellectus.* Salm. init. Comm. de Hellen.

(f) *Ex his quæ propoſuimus ſole manifeſtius liquet, ejuſmodi eloquutionem Græcam, quæ nec ullius certæ gentis unquam propria fuit, nec certas habuit notas verbis inhærentes quibus diſcerneretur ab aliis dialectis, non poſſe videri dialectum, nec teneri definitione dialecti.* Salm. Comm. de Hellen. p. 84.

eſt plus clair que le jour, que cette langue Grecque qui n'a été propre à aucune nation, & qui n'a eu aucunes marques pour ſe caracteriſer & pour ſe diſtinguer des autres dialectes, n'eſt pas une veritable dialecte.

Mais ce n'eſt pas là ce qu'il devoit prouver, puis que l'on convient avec luy, que ce que quelques habiles Critiques ont nommé langue Helleniſtique, n'eſt aucune de ces anciennes dialectes Grecques. Ils veulent ſeulement que cette langue ne ſoit pas purement Grecque à cauſe des Ebraïſmes dont elle eſt remplie. La langue Helleniſtique, ſelon ces Critiques, eſt une langue dont les mots ſont Grecs, & la phraſe Ebraïque. *Lingua Helleniſtica eſt quæ verbis Græcis utitur, phraſibus Hebraicis.* Toute la queſtion eſt donc de ſçavoir, ſi la Verſion des Septante & les Livres du Nouveau Teſtament ſont écrits de cette maniere. Comme il en demeure luy-même d'accord, on conclurra de là, qu'il y a une langue particuliere & propre à ces Ecrivains. On ne doit point la chercher dans aucune dialecte des Grecs, ni dans aucune nation en particulier, mais dans les Synagogues des Juifs Grecs ou Helleniſtes. Comme, ſi je veux aujourd'huy ſçavoir quelle eſt la langue des Bibles imprimées en Eſpagnol à Ferrare & à Conſtantinople, je ne chercheray pas une nation particuliere Eſpagnole qui ait parlé cette langue, mais je conſulteray l'uſage de leurs Synagogues. Les Apôtres qui ont frequenté les Synagogues des Juifs Helleniſtes, & qui liſoient avec eux la Verſion Grecque des Septante, en ont pris les expreſſions : outre qu'étant Juifs de naiſſance, & le Caldaïque étant leur langue maternelle, il étoit difficile qu'en écrivant en Grec, ils n'y mêlaſſent des Ebraïſmes ou Caldaïſmes.

Crojus qui n'a point d'autres ſentimens ſur cette matiere, que ceux de Saumaiſe, établit auſſi de la même maniere que luy la langue Helleniſtique, lors même qu'il pretend la détruire. Cet Auteur après avoir rapporté pluſieurs choſes qui ne regardent nullement le fait dont il s'agit, conclud contre Heinſius un des Heros du party *Helleniſticaire*, que les Evangeliſtes & les Apôtres ne ſont point Helleniſtes, οὐχ ἑλληνίζειν; parce qu'ils ne parlent pas bon Grec; mais qu'ils

qu'ils ébraïzent ou caldaïzent, ἑβραίζειν, χαλδαίζειν, leurs phraſes étant Ebraïques, Caldaïques & Syriaques. Il etablit par là cette langue Helleniſtique dont les mots ſont Grecs, & le tour de la phraſe Ebraique ou Caldaïque. Il demande à Heinſius, comment il peut accorder ces deux choſes, ſavoir (g) que Saint Paul. & les autres Ecrivains du Nouveau Teſtament ſoient Helleniſtes, & qu'en même temps ils ébraïzent. Il eſt facile de concilier ces deux choſes. Car Heinſius & les autres *Helleniſticaires* ne prennent point, comme il a été déjà remarqué, le mot ἑλληνίζειν, *être Helleniſte*, dans le ſens que les Grecs luy donnent ordinairement. Ils ne veulent pas qu'il ſignifie en ce lieu-là, *parler purement Grec*, mais ce qu'on a dit cy-deſſus. C'eſt pourquoy Crojus ne diſpute, auſſi-bien que Saumaiſe, que ſur des mots: & pour éviter cette diſpute de mots, on appellera cette langue, un Grec de Synagogue.

Jo. Croj. Sacr. Obſer. in Nov. Teſt. c. 34.

Mais d'où vient, dira-t-on, que ces Juifs Helleniſtes, dont le Grec étoit la langue vulgaire, parlent ce Grec de Synagogue, c'eſt-à-dire, un Grec mêlé d'Ebraïſmes ou Caldaïſmes, puis que l'Ebreu & le Caldaïque n'étoient plus en uſage chez eux? Philon, par exemple, qui etoit de ces Juifs qu'on nomme Helleniſtes, parloit très-bien Grec. Il ne fait point paroître dans ſes Ouvrages quoy que ce ſoit qui approche de ce Grec de Synagogue. On répond à cela, que les Grecs Helleniſtes ont toûjours continué de lire dans leurs Synagogues la Bible en Ebreu, auſſi-bien que les autres Juifs qui ſe diſoient purement Ebreux. Bien que ces Helleniſtes ayent écrit des Ouvrages particuliers en pur Grec qui n'avoit rien de ce Grec de Synagogue, il n'en a pas été de même de leurs Verſions Grecques de la Bible, & de quelques autres de leurs Livres. Comme ils s'attachoient dans ces Ouvrages à la lettre du Texte Ebreu, il y ont exprimé le tour de la phraſe Ebraïque. C'eſt ce qu'on peut juſtifier preſentement par les Verſions Arabe, Per-

(g) *Si Apoſtolus ejuſque collega* ἑλληνίζειν, *ut in omnibus ferè obſervationibus contendit Heinſius, quomodo profiteri poteſt eos* ἑβραίζειν. Joann. Croj. Sacr. Obſ. in N. T. c. 34.

Persienne, Espagnole, Grecque vulgaire de la Bible, lesquelles ont été faites par des Juifs. On reconnoît en toutes de purs Ebraïsmes, bien que les Auteurs soient des Juifs qui ont parlé ces langues-là. Ce qui ne peut venir que de ce qu'ils suivent avec trop de scrupule dans leurs Traductions les mots de l'Original Ebreu.

Il est vray que la plus-part de ceux qui defendent la langue Helleniſtique, croyent que les Juifs Helleniſtes ne lisoient point d'autre Bible dans leurs Synagogues, que la Version Grecque des Septante. Mais ils se trompent en cela. Saumaise même qui s'est declaré si fortement contre les *Helleniſticaires*, assûre que les Juifs en quelque lieu qu'ils ayent été ont toûjours lû le Texte Ebreu de la Bible dans leurs Synagogues. Ceux qui pretendent prouver le contraire par la Constitution 146. de Justinien, n'ont pas fait assez de reflexion sur les paroles de cette Constitution, qui marque tout le contraire. Cependant Louis Cappel & plusieurs autres sçavans Critiques (*b*) s'appuyent sur la *Novelle* de cet Empereur, pour montrer que les Grecs Helleniſtes se sont servis dans leur Liturgie ou Office, de la langue Grecque jusqu'au commencement du VII. Siecle, & qu'ils n'ont point lû d'autre Ecriture dans leurs Synagogues jusqu'à ce temps-là, que la Version Grecque des Septante. Grotius a été aussi de ce sentiment dans sa Note sur le Chap. 6. des Actes des Apôtres, où il est fait mention des Helleniſtes. (*i*) Ces Helleniſtes, dit-il, étoient Juifs de Religion, & ayant vécu à Alexandrie & dans les lieux voisins, avoient retenu la coûtume de lire l'Ecriture en Grec---

Lud. Capp. qu. de loc. parall. Vet. & Nov. Test. p. 465.

Grot. Annot. in c. 6. Act. Apost.

(b) *Quin & inter Helleniſtas ad ſeptimi uſque ſeculi initium liturgia Judæorum Græcâ linguâ peragebatur, non Hebraicâ. Singulis enim Sabbatis lectio ex Moſe & Prophetis in Synagogis ex Græcâ 70 Septuaginta Verſione fiebat: quod liquet ex novella Juſtiniani conſtitutione* 146. Lud. Capp. qu. de loc. parall. Vet. & Nov. Test.

(i) Ἑλληνῶν. *Judæorum Religione, ſed qui cùm Alexandriæ & vicinis in locis vixiſſent antea, morem inde retinuerant ſacra ſcripta legendi Græcè, ἑλληνισί— qui mos manſit ad Juſtiniani tempora, ut cognoſcimus ex Novella* 146. Grot. Annot. in c. 6. Act. Apoſt.

Grec --- laquelle coûtume a subsisté jusqu'aux temps de Justinien, comme il paroît de la Novelle 146.

Mais les paroles de cette Novelle dont il est bon de rapporter icy les termes, marquent expressément le contraire. Les Juifs étoient divisés au temps de Justinien en deux partis. Les uns vouloient qu'on ne lût dans les Synagogues que le pur Texte Ebreu. Les autres outre ce Texte lisoient l'ancienne Version Grecque des Septante pour leur servir d'interpretation, parce qu'ils n'entendoient point la langue Ebraïque. L'Empereur Justinien témoigne (*k*) qu'ayant appris leur discorde, il a trouvé à propos d'y remedier par un jugement. L'exposé de leur dispute est conçû en ces termes. (*l*) Quelques-uns d'entr'eux qui ne retenoient que le Texte Ebreu de la Bible, vouloient qu'on le lût seul dans l'usage public des Synagogues. (*m*) Les autres au contraire pretendoient, qu'outre l'Original Ebreu on devoit ajoûter l'interpretation en Grec. Il faut sur tout prendre garde à ces derniers mots, qui font connoître qu'il ne s'agissoit point de lire simplement la Bible en Grec dans les Synagogues des Juifs Helleniſtes, comme on le croit ordinairement, mais de joindre la lecture de la Version Grecque à la lecture du Texte Ebreu.

Novel. 146. tit. de Ebr.

Ibid.

Cela paroît encore plus clairement par les propres termes de l'ordonnance de Justinien, (*n*) qui prononça en faveur de ceux qui outre l'Original Ebreu lisoient dans les assemblées une Version en Grec, ou en une autre langue vulgaire selon les lieux de leur demeure. (*o*) Il arresta donc qu'il seroit permis aux *Ibid.*

(k) Ἀμφιζητῶν πρὸς ἀλλήλους μαθόντες αὐτὸς οὐκ ἐκαρπήσαμεν ἄκεστον αὐτοῖς καταλυπεῖν παρεχλώ. Novel. 146. tit. de Ebr.

(l) Οἱ μὲν μόνης ἔχοντες τὴν Ἑβραϊδος φωνῆς, καὶ αὐτῇ κεχρῆσθαι πρὸς τὴν τῶν ἱερῶν βιβλίων ἀνάγνωσιν βούλοντο. Ibid.

(m) Οἱ δὲ καὶ τὴν Ἑλληνίδα προσλαμβάνειν ἀξιοῦσι. Ibid.

(n) Καθίστε ἐκείναμεν εἶναι τὰς καὶ τὴν Ἑλληνίδα φωνὴν πρὸς τὴν τῶν ἱερῶν βιβλίων ἀνάγνωσιν προσλαμβάνειν ἐθελούσας, καὶ φωνὴν πᾶσιν ἁπλῶς ἓν ὁ τόπος παραδεδώκεσαν καὶ μᾶλλον γνώσιμον τοῖς ἀκούουσιν εἶναι πιθῶ. Ibid.

(o) Θεσπίζομεν πίνιν ἀδεῖαν εἶναι τοῖς βουλομένοις Ἑβραίοις καὶ τὰς συναγω-

γὰς

Juifs qui le voudroient, de lire les Livres Sacres en Grec dans les lieux ou le peuple entendoit le Grec, & en toute autre langue, par exemple, en Latin, selon la langue du pays qu'ils habiteroient.

Cappel n'a pas entendu le sens de cette ordonnance de Justinien; quand il en a voulu prouver, que les Docteurs Juifs defendirent en ce temps-là sur peine d'anatheme, de lire publiquement dans les Synagogues d'autre Ecriture que l'Original Ebreu. D'où il conclud, que la coustume qui est aujourd'huy parmy les Juifs, de ne faire plus leur Liturgie en langue vulgaire, mais en Ebreu, n'a été introduite chez eux que depuis la publication du Talmud. S'il avoit lû avec application la Constitution de Justinien, il auroit vû que dans ce temps-là on lisoit en Ebreu dans toutes les Synagogues du monde la Loy & les Prophetes: mais on ajoustoit ensuite à l'Ebreu une Version ou Paraphrase en la langue vulgaire de chaque pays. Ceux de Jerusalem, par exemple, & de toute la Palestine qui se nommoient purement Ebreux, joignoient à la lecture de l'Original une interpretation en Caldaique. Il y a même de l'apparence que la coustume que les Juifs ont encore aujourd'huy de lire en leur particulier tous les Samedis une *Paraſça* ou Section de la Paraphrase Caldaique, ne vient que de cet ancien usage des Synagogues qui joignoient au Texte Ebreu la lecture de la Paraphrase.

Les Docteurs Juifs ne defendirent donc point en ce temps-là la lecture de la Version Grecque & les autres Traductions de l'Ecriture, comme si on n'eût lû que ses Versions dans les Synagogues: mais ils arrêterent qu'on n'ajoûteroit plus aucune Version à la lecture du Texte Original, comme il s'estoit pratiqué jusqu'alors. Ils avoient eu jusqu'à ce temps-là l'usage des Interpretes, qui rendoient dans la langue du peuple les paroles du Texte Ebreu. C'est ce qui paroit par le

---

γὰς τὰς αὐτῶν, καθ' ὃν Ἑβραῖοι ὅλως τόπον εἰσὶ λεγὸ δ' Ἑλληνιδ@· φωνῆς τὰς ἱερὰς βίβλους ἀναγινώσκειν τοῖς σαββάτοις, ἢ κὴ δ' παλαίας τυχὸν, δ' ἰταλῆς ταύτης φαμὲν, ἢ κὴ δ' ἄλλων ἄλλας τοῖς τόποις συμφερουσῶν δ' γλώττης κὴ δ' αὐτῶν ἀναγνώσεως. Ibid.

le Talmud & par tout les autres Livres qui traitent des loix des Juifs & de leurs coûtumes. Cet ancien usage a cessé entierement chez eux. Ils ont à la verité des Traductions de la Bible en leurs langues vulgaires ; mais ils ne les lisent qu'en particulier. Ce qu'ils observent aussi au regard de leurs Livres d'Office, qu'ils recitent en Ebreu dans toutes leurs Synagogues, bien qu'ils en ayent des Traductions en differentes langues.

CHAP. XXVIII.

Discussion plus particuliere des raisons de Saumaise contre la langue appellée Helleniſtique. On éclaircit en même temps plusieurs difficultés qui appartiennent à cette matiere.

CE seroit icy le lieu de marquer en particulier les principaux Ebraïsmes qui sont repandus dans tout le Nouveau Testament : mais outre que je n'ay dessein que d'expliquer en general le stile de ces Livres, on les trouvera recueillis dans la Philologie Sacrée de Jean Vorstius, qui s'est étendu assez au long sur ce sujet. On pourra aussi consulter là-dessus la Reponse de Thomas Gataker à la Dissertation de Pfochen. Je parleray de ces deux Livres & de quelques autres semblables dans la troisiéme Partie de cette Histoire Critique. Je m'attacheray seulement icy aux raisons de Saumaise, par lesquelles il pretend montrer que tout ce qu'on a dit de la langue Helleniſtique n'est appuyé sur aucun fondement.

Ce docte Critique nie absolument que les Septante ayent été Helleniſtes, puis qu'on ne peut donner ce nom qu'aux Juifs qui étoient dispersés en differens pays hors de la Judée. Or tout le monde convient que les Septante étoient de Jerusalem, & par consequent purement Ebreux. On lisoit à Jerusalem la Bible en Ebreu, & non pas en Grec. Si l'on y joignoit quelque gloſe, elle étoit écrite dans la langue des Juifs de ce lieu-là, c'est-à-dire, en Caldaïque. Il en est de même, ajoûte Saumaise, des Apôtres, qui ont été la plus-part Juifs d'Origine, & qui ont vécu dans la Judée, même après la mort de Jesus-Christ. Comment donc se peut-il faire qu'ils ayent été Grecs ou Helleniſtes? Il n'y a

Salm. in Epiſt. dedic. Comm. de Hellen.

que

que Saint Paul qui étant de Tarſe en Cilicie ou l'on parloit la langue Grecque, puiſſe prendre la qualité de Juif Helleniſte. Mais ayant eſté élevé à Jeruſalem ou il avoit étudié ſous le celebre Rabbin Gamaliel, il ſe dit luy-même purement Ebreu, *Hebræus ex Hebræis*. Et en effet etant de la Secte des Phariſiens de Jeruſalem, on ne peut pas le mettre au nombre des Juifs Helleniſtes qui liſoient la Bible en Grec dans leurs Synagogues.

Il eſt facile de reſoudre tout d'un coup toutes ces difficultés. On obſervera, que bien qu'on donne le nom de Juifs Helleniſtes à ceux qui étoient répandus hors de la Judée en differens pays où l'on parloit la langue Grecque, cela n'empêche pas qu'on ne trouve auſſi de veritables Helleniſtes dans la Judée même. Car tout Juif qui a écrit dans ce Grec de Synagogue dont on a parlé cy-deſſus, peut être appellé Helleniſte, à cauſe de la langue dont il s'eſt ſervy pour écrire ſes Ouvrages. Sur ce pied-là, quand on ſuppoſera que les Auteurs de l'ancienne Verſion Grecque qu'on attribüe aux Septante, étoient de Jeruſalem, ils ſont veritablement Helleniſtes, parce qu'ils ont compoſé leur Verſion dans un Grec remply d'Ebraïſmes & de Caldaïſmes. Les Apôtres qui étoient de Galilee, & par conſequent nés purs Ebreux, ſont auſſi en ce même ſens Juifs Helleniſtes, ſi on les conſidere par rapport à leurs Livres qui ſont écrits dans ce Grec de Synagogue. Saint Paul étoit à la verité né Helleniſte, ayant appris la langue Grecque dès ſon enfance : mais ayant été enſuite elevé dans les Ecoles de Jeruſalem, il devint pur Ebreu pour ce qui regarde les rites & uſages de ceux de ſa nation. On le doit neanmoins ranger parmy les Helleniſtes, ſi on a égard à ſes Ouvrages, qui ſont écrits en un ſtile Grec plein d'Ebraïſmes, dans lequel on fait conſiſter la langue Helleniſtique.

Saumaiſe oppoſe à cela, que les façons de parler d'une langue changent ſelon les temps, ſans que la langue change de nom. Ce qui étant, on ne peut pas dire qu'une phraſe Ebraïque ou Syriaque qui eſt en des termes purement Grecs faſſe une langue ou dialecte particuliere d'une nation. Elle donne ſeulement un nouveau caractere de

Salm. de ſing. Hellen. p. 131.

de langue. Le ſtile poëtique, par exemple, eſt fort éloigné du Grec ordinaire. Cependant perſonne n'a jamais dit que ce fût une langue particuliere. Auſſi ne dit-on pas que la langue Helleniſtique faſſe une dialecte particuliere commune à toute une nation, comme ſi c'étoit une langue qu'on parlaſt dans le commun du peuple. On s'eſt contenté de la renfermer dans les Synagogues, & dans les Ouvrages de ceux qui ecrivoient en ce langage de Synagogue. Qu'on luy donne ſeulement, ſi l'on veut, le nom d'un nouveau caractere dans la langue Grecque, cela ne fait rien à la queſtion, parce qu'on ne diſpute point du nom, mais de la choſe. Saumaiſe convient que la Verſion Grecque des Septante & les Livres du Nouveau Teſtament ſont écrits dans un Grec plein d'Ebraïſmes : on n'en demande pas davantage pour établir la langue Helleniſtique.

Il ſe peut faire que les *Helleniſticaires* abuſent du mot de *langue*. Mais il ſuffit qu'ils expliquent ce qu'ils entendent par ce mot, & qu'ils reconnoiſſent qu'ils n'ont pas voulu marquer par là la langue generale d'une nation. Car il eſt certain que les Juifs Grecs ou Helleniſtes ont chacun parlé la langue Grecque des lieux où ils étoient. St. Paul, par exemple, parloit le Grec qu'on parloit de ſon temps à Tarſe. Philon parloit le Grec de ceux d'Alexandrie : & comme il avoit étudié cette langue avec un grand ſoin, il écrivoit avec beaucoup de politeſſe. Tous les Juifs qui étoient Grecs ou Helleniſtes n'écrivoient pas pour cela dans la langue qu'on appelle icy Helleniſtique, parce qu'elle étoit principalement conſacrée aux uſages des Synagogues, & qu'elle avoit été formée ſur la Langue des Livres Sacrés. Les Juifs qui étoient purement Ebreux, & qui écrivoient en Grec, étoient plus *Helleniſticaires*, que les Juifs mêmes Helleniſtes, parce que leur ſtile étoit plus remply d'Ebraïſmes ou Caldaïſmes, que celuy des Helleniſtes, dont le Grec étoit la langue vulgaire.

Quand même on ſuppoſera avec Saumaiſe, que la pluſpart des Diſciples de Jeſus-Chriſt étant Galiléens & de la lie du peuple, n'ont point parlé d'autre langue que la langue Syriaque, on ne peut pas prouver de là, que les Livres

vres du Nouveau Teſtament qui ſont en Grec ne ſont point écrits dans la langue Helleniſtique. Tout ce qu'il peut conclurre de ſa ſuppoſition eſt, que les Apôtres ont compoſé d'abord leurs Ouvrages dans leur langue maternelle qui étoit Syriaque, & qu'ils ont été traduits enſuite en Grec par des Interpretes qui les accompagnoient dans leurs voyages, & qui ſavoient la langue Grecque. En effet c'eſt là le ſentiment de ce Critique, qui croit que la plus-part des Apôtres n'ont appris le Grec qu'aſſez tard, lors qu'ils eurent ordre de prêcher l'Evangile aux Gentils. (a) Il eſt meme vraiſemblable, dit-il, que pluſieurs d'entr'eux ont annoncé l'Evangile aux Grecs & aux Romains par des Interpretes, n'y ayant eu que ceux qui étoient Grecs de naiſſance, par exemple, Saint Paul, qui ayent prêché en Grec.

Salm. de Hellen. p. 254.

Mais bien loin que cette ſuppoſition détruiſe la langue Helleniſtique des Livres du Nouveau Teſtament, elle l'établit plus fortement. Car Saumaiſe aſſûre en ce même endroit, que les Livres Grecs qui ont été traduits de l'Ebreu ou Syriaque ſont plus remplis d'Ebraïſmes ou Syriaciſmes, que ceux qui ont été d'abord écrits en Grec. C'eſt pourquoy il pretend qu'il y a bien moins d'Ebraïſmes dans Saint Luc & dans Saint Paul qui ont ſçû la langue Grecque, que dans Saint Matthieu qui a été traduit de l'Ebreu ou Caldaïque. (b) Il appuye même ſa remarque ſur l'autorité de Saint Jerôme, qui a reconnu, ſelon luy, cette difference de ſtile entre les Livres qui ont été écrits en Grec, & ceux qui ont été traduits en cette langue. Tout ce qu'il peut conclurre de ſa ſuppoſition eſt, que les Livres écrits par les Diſciples de Jeſus-Chriſt qui étoient Galiléens, n'ont point été compoſés par des Juifs Helleniſtes, mais par de purs Ebreux en la langue de leur pays, qui étoit la langue Caldaïque.

Salm. ibid. p. 258.

Il

(a) *Sed & plures ex iis veriſimile eſt per interpretem Gracis & Romanis Euangelium adnuntiaſſe, exceptis ſi qui Græcè noverant, utpotè inter Gracos nati, quod de Paulo certum eſt.* Salm. de Hellen. p. 254.

(b) *Hanc differentiam ſtili in Græcè tranſlatis, & merè Gracis, notavit aliquot locis Hieronymus.* Salm. ibid. p. 258.

Il ne conclurra point de là, que le Grec que nous avons aujourd'huy de ces Livres ne soit point un Grec de Synagogue. Au contraire la distinction qu'il fait des Ouvrages qui ont été d'abord écrits en Grec, & de ceux qui ont été traduits de l'Ebreu ou Caldaïque, le suppose manifestement. On ne doit pas neanmoins combattre en cela toute l'antiquité, qui a crû que des quatre Evangelistes il n'y a eu que Saint Matthieu qui ait composé son Evangile en Ebreu. Pour ce qui est des Ebraïsmes qu'il croit être plus frequents dans les Livres traduits d'Ebreu en Grec, que dans les autres. Vorstius n'en demeure pas tout-à-fait d'accord. Car il croit qu'il y a plus d'Ebraïsmes dans l'Evangile de St. Luc que dans les autres Evangiles. Il ajoûte même, (c) qu'il luy est facile de montrer cinquante Ebraïsmes dans le premier Chapitre de cet Evangeliste, & quatre, & même davantage dans un seul verset. En effet, il se peut bien faire que Saint Luc ait des termes Grecs plus purs que les autres Evangelistes, sans que cela empêche qu'en plusieurs endroits il n'ait le tour de la phrase tout-à-fait Ebraïque ou Syriaque.

Saumaise assûre de plus contre le sentiment commun des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, (d) que de tous les Apôtres il n'y a eu que St. Paul qui ait sçû le Grec. Ce qu'il prouve, parce qu'ils citent le Vieux Testament selon le Texte Ebreu, & non selon la Version Grecque des Septante. Mais on a fait voir cy-dessus le contraire: & quoy que Saint Jerôme soit quelquefois de cette opinion, il appuye souvent sur de bonnes raisons le sentiment opposé. La raison, ajoûte Saumaise, pourquoy les passages du Vieux Testament qui sont *Salm. ibid. p. 255.*

(c) *Ego contenderim S. Lucam plus Hebraïsmorum usurpasse, quàm ullum caterorum Novi Testamenti Scriptorum, & in uno capite primo Euangelii Lucæ vel quinquaginta: in uno verò ejusdem capitis versiculo, vel quatuor, aut plures Hebraïsmos demonstrare possim.* Joann. Vorst. Philolog. Sac. part. alt. Epist. dedic.

(d) *Græcè nescisse Apostolos vel uno vincitur argumento, quòd ex Septuaginta Interpretum Versione testimonia non citarint, sed ex Hebraico textu.* Salm. de Hellen. pag. 255.

cites dans le Nouveau ne s'accordent point avec le Grec des Septante, eſt parce que les Evangeliſtes & les Apôtres les ont tirés de l'Ebreu, & que les Interpretes les traduiſant en Grec ne conviennent pas toûjours avec les Septante. Mais ſi cela étoit, ces Traducteurs auroient au moins exprimé l'Ebreu par d'autres paroles Grecques, & ſeroient conformes à cet Ebreu: ce qui n'eſt pourtant pas vray; car ils conviennent bien plus ſouvent avec les Septante, qu'avec le Texte Ebreu. Cette difference, comme il a été remarqué ailleurs, vient de ce que les Apôtres ſelon l'uſage de leur temps ne ſe ſont point mis en peine de rapporter dans leurs citations les paroles expreſſes de l'Ecriture, parce qu'ils s'attachoient principalement au ſens.

Mais étoit-il neceſſaire, continue Saumaiſe, que Saint Pierre qui etoit l'Apôtre des Juifs ſçût la langue Grecque, puis que les Juifs de ce temps-là entendoient tous le Syriaque & l'Ebreu? Il n'eſt pas vray que les Juifs de ce temps-là ſçuſſent tous l'Ebreu & le Syriaque. Car dans tout l'Empire Romain il n'y avoit que ceux de Paleſtine qui entendiſſent le Syriaque ou Caldaïque, & encore même ceux de ce pays-là qui étoient au deſſus du commun entendoient la langue Grecque. A l'égard de l'Ebreu, il n'y avoit parmy eux qu'un très-petit nombre de ſçavans qui le ſçûſſent; au lieu que la langue Grecque étoit répandüe dans la plus grande partie de l'Empire, & les Juifs de Rome où Saint Pierre étoit avec Saint Marc, parloient plûtôt Grec qu'une autre langue. A ce qu'on oppoſe, que Saint Marc, ſelon le témoignage de toute l'antiquité, a été l'interprete de St. Pierre, je répons qu'on ne peut pas prouver de là, que Saint Pierre ait ignoré entierement la langue Grecque; puis que tous ces anciens Docteurs de l'Egliſe qui font Saint Marc Interprete de Saint Pierre, ne nient point que ce Saint Apôtre ait ſçû le Grec. St. Paul a auſſi eu Tite pour Interprete: & cependant Saumaiſe veut que cet Apôtre ait mieux ſçû le Grec que l'Ebreu.

On accordera volontiers à ce Critique, que Saint Jean qui étoit Galiléen a eu une connoiſſance plus exacte de l'Ebreu, ou plûtôt de la langue Caldaïque, que de la Grec-

Grecque. Mais on n'inferera pas de là avec luy, que cet Apôtre a plûtôt écrit son Evangile en Ebreu qu'en Grec. Car ayant établi sa demeure en des lieux où l'on parloit Grec, il a instruit les peuples dont il étoit l'Apôtre en la langue qu'ils parloient. Et comme son Evangile n'est qu'un recueil de ses predications, il l'a écrit dans la même langue. C'est pourquoy je ne voy pas que Saumaise ait établi des principes assûrés pour en tirer cette consequence generale, (e) que les Apôtres ont écrit leurs Livres dans leur langue maternelle qui étoit la langue Syriaque, & qu'ils ayent été ensuite traduits en Grec par des Syriens qui entendoient le Grec, ou même par des Grecs convertis, dont ils se servoient comme de Coadjuteurs & d'Interpretes pour prêcher l'Evangile. Mais outre qu'on a déjà parlé cy-dessus de ces Interpretes ou Coadjuteurs, quand même on les reconnoîtroit de la maniere que Saumaise les suppose, on pourroit toûjours dire que les Livres du Nouveau Testament sont écrits dans un Grec de Synagogue. Il y a bien plus d'apparence que les Apôtres qui étoient Galiléens en sont les Auteurs. Car ils s'étoient servis de personnes sçavantes dans la langue Grecque, on n'y trouveroit pas tant d'Ebraïsmes. Le stile de l'Evangile de Saint Jean montre qu'il a été plûtôt écrit par un Galiléen, que par un Grec.

Salm. ibid. p. 258.

Quoy qu'il en soit, Saumaise est obligé d'avoüer que les Ecrits du Nouveau Testament sont remplis de manieres de parler qui sont tout-à-fait Syriaques: & c'est en cela qu'on fait consister la langue Hellenistique. Il differe seulement de ceux qu'il nomme *Hellenisticaires*, (f) en ce qu'il attribüe ce tour de phrases Syriaques aux Interpretes des

Salm. ibid.

(e) *Scribebant igitur Apostoli idiomate suo & linguâ sibi familiari & vernaculâ, quæ protinùs à Syris ἑλληνίζειν, vel Græcis ipsis ad fidem conversis, quos secum habebant Euangelii prædicandi adjutores & administros, in Græcum transferebantur.* Salmas. ibid. p. 258.

(f) *Illi Syriasmi quibus totus conspersus est Novi Testamenti Græci textus ex charactere nimirum ἑρμηνευτικῷ, quo de verbo ad verbum expressa peragitur translatio.* Salm. ibid.

Apôtres ; au lieu que les *Hellenisticaires* les attribuent aux Apôtres mêmes. Mais soit que les Apôtres en soient veritablement les auteurs, ou leur Interpretes, on conviendra toûjours de la chose en elle-même: & ainsi il établit plûtôt la langue Hellenistique, qu'il ne la detruit.

Pour ce qui est de St. Paul & de St. Luc qui ont sçû la langue Grecque, Saumaise reconnoit aussi que leurs Ecrits sont remplis de Caldaïsme : & la raison qu'il en apporte est, (g) que comme ils ont sçû le Grec & le Caldaique, ils ont fait un mêlange de ces deux langues. De quelque maniere que cela soit arrivé, il ne peut nier que ce langage de Synagogue ne paroisse aussi-bien dans les Ouvrages de Saint Paul & de St. Luc, que dans ceux des autres Apôtres. Il veut seulement que St. Paul & St. Luc tombent moins souvent dans les Ebraïsmes, que les Interpretes qui ont traduit, selon luy, les Livres des autres Apôtres d'Ebreu ou Caldaïque en Grec. Cependant Vorstius, comme on l'a déjà observé, a remarqué plus d'Ebraïsmes dans Saint Luc que dans les autres Ecrivains du Nouveau Testament. C'est pourquoy il vaut mieux les attribuer aux Apôtres mêmes, si on excepte St. Matthieu, qu'à leurs Coadjuteurs ou Interpretes.

Salm. ibid.

Au reste on convient avec Saumaise, ou plûtost avec les Peres Grecs, qu'il suit en cet endroit, que les Apôtres étant grossiers & sans aucune literature, ont écrit leurs Livres d'une maniere très-simple & dans la langage du petit peuple. Ce qui rend en quelque façon leur discours plus intelligible, parce que ce langage ne contient rien ordinairement de figure dans ce qui regarde les expressions. On remarquera neanmoins, que bien que les Apôtres se servent pour l'ordinaire de mots simples & reçûs dans le commun de peuple, & par consequent faciles à entendre, ils ont un certain tour de phrase & de certaines expressions qui étoient propres à ceux de leur nation. Ce qui les rend quelquefois obscurs, parce que nous ne savons pas les usages de ce temps-là.

Quoy

(g) *Quod de Paulo & Lucâ licet asserere, qui utriusque linguæ periti, in eam quâ scripserunt ex alterâ phrases & genera loquendi transfuderunt.* Salm. ibid.

Quoy que leur ſtile ſoit le plus ſouvent ſimple & nullement embarraſſé, ſi l'on conſidere ſeulement le ſens grammatical, il ne laiſſe pas d'eſtre difficile à entendre, lors qu'on veut entrer dans le veritable ſens de leurs penſées. Les Juifs avoient alors des manieres de s'exprimer bien differentes des noſtres : & c'eſt en cela principalement que conſiſte l'obſcurité des Livres du Nouveau Teſtament.

Ceux qui traduiſent ces Livres en une autre langue, doivent ſur tout prendre garde à ne s'éloigner des mots de l'Original, que le moins qu'il leur ſera poſſible. Car lors qu'on veut rendre ſimplement le ſens ſans s'attacher aux mots ; on court riſque de ſe tromper, & de faire dire à ſon Auteur des choſes auxquelles il n'a jamais penſé. Beze & Caſtalio ont eu de grandes diſputes là-deſſus. Le premier pretendoit qu'on devoit conſerver dans une Traduction du Nouveau Teſtament une bonne partie des Ebraïſmes, parce qu'il eſt impoſſible de les traduire exactement en une autre langue. De plus, (*h*) ces Ebraïſmes pouvant eſtre expliqués de differentes manieres, il eſt bien plus à propos de les garder, que de les interpreter en un ſens qui peut eſtre faux ; & l'on oſte même aux autres la liberté d'en juger. Caſtalio croyoit au contraire, qu'un Interprete devoit ſe contenter de marquer les Ebraïſmes dans des Notes ſeparées. Il y aura lieu de parler plus à fond de ces Ebraïſmes dans le ſecond Livre de cette Hiſtoire, en examinant les differentes Verſions du Nouveau Teſtament.

Bez. Reſp. ad Defenſ. Caſtal.

CHA-

(h) *Cùm ſæpè multiplex ſit ratio Hebraiſmos explicandi, quis non videt rectiùs & religioſiùs eos facere qui intactos illos & integros ſinunt, quàm qui ſuam opinionem ſecuti, nullum conjecturæ aut privati judicii locum lectoribus relinquunt.* Bez. Reſp. ad Def. Caſt.

CHAPITRE XXIX.

Des Exemplaires Grecs MSS. en general, & de ceux qui en ont parlé. Plusieurs Recueils qui ont esté faits de diverses leçons tirées de ces MSS. Reflexions sur toute cette matiere. On a quelquefois accusé sans aucun fondement les Heretiques d'avoir corrompu les Livres du Nouveau Testament.

QUoy qu'il y ait eu plusieurs Critiques sçavans dans l'Eglise Grecque qui se sont appliqués à la correction des Livres du Nouveau Testament, nous ne voyons point qu'aucun Exemplaire Grec ait été preferé entierement aux autres pour estre suivy de toutes les Eglises Grecques. C'est ce qui fait qu'il y a eu toûjours beaucoup de varietés dans les differentes Exemplaires de diverses Eglises. Origene qui étoit très-habile dans cette matiere a observé (*a*) cette grande diversité d'Exemplaires Grecs, laquelle il attribüe en partie à la negligence des Copistes, & en partie a la liberte des Critiques qui ont corrigé les Livres du Nouveau Testament, y ajoûtant & diminuant selon qu'ils le jugeoient à propos. En effet, si l'on fait reflexion sur ce qu'on a touché cy-dessus a l'occasion du dernier Chapitre de Saint Marc, & de l'histoire de la femme adultere, Chap. 8. de Saint Jean, on y trouvera des preuves évidentes de cette observation d'Origene. Ce qui paroîtroit encore davantage, si nous avions plusieurs Exemplaires de ces temps-la, que nous pûssions conferer avec ceux qui nous restent; au lieu que nous en avons très-peu qui soient au dessus de mille ans: & ceux-là, comme on le montrera dans le Chapitre suivant, sont très-differents de ceux que nous avons aujourd'huy. Ils ont de plus tous les defauts qu'on vient de marquer.

Orig. tom. 15. Comm. in Matth.

Ce Pere ajoûte dans le même endroit, qu'il avoit en quelque façon remedié à la diversité des Exemplaires Grecs *Orig. ibid.*

(a) Πολλὴ γέγονεν ἡ τῶν ἀντιγράφων διαφορά, εἴτε ῥαθυμίας τινῶν γραφέων, εἴτε διὰ τόλμης τινῶν μοχθηρᾶς τὴν διόρθωσιν τῶν χαρτῶν, εἴτε καὶ διὰ τὰ ἐπὶ αὐτοῖς δοκοῦντα ἐν τῇ διορθώσει περιπθέντων καὶ ἀφαιρέντων. Orig. tom. 15. Comm. in Matth.

Grecs de la Verſion des Septante, qu'il avoit retouches & corrigés ſelon les regles ordinaires de la Critique. Il explique même de quelle maniere il executa ce grand travail, qui eut tout le ſuccès qu'il pouvoit eſperer. Mais il n'a rien fait de ſemblable ſur les Livres du Nouveau Teſtament, ſi ce n'eſt qu'il a recherché avec ſoin les Exemplaires les plus corrects, & qu'il a fait diverſes reflexions critiques ſur pluſieurs endroits, ſelon que les occaſions s'en ſont preſentées. Auſſi ne voions-nous point que les Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont vécu après Origene ayent diſtingué deux ſortes d'Editions du Nouveau Teſtament, comme ils ont diſtingué deux Editions de la Verſion des Septante. On mit de la difference entre celle qui fut appellée κοινή, *vulgaire*, laquelle étoit repandüe dans le public, & celle qui fut corrigée par ce Critique. On conſidera cette derniere comme la veritable Edition des Septante, bien qu'elle fût encore très-imparfaite, & la pluspart des Egliſes d'Orient s'en ſervirent pour reformer leurs Exemplaires.

Ce n'eſt pas qu'Origene n'ait corrigé les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, auſſi-bien que pluſieurs autres Critiques, & St. Jerôme les cite quelquefois: mais il ne nous paroit point que ſa Critique ait ſervi de loy au regard de ces Livres, comme au regard de l'ancienne Verſion Grecque du Vieux Teſtament. Si cela etoit arrivé, nous aurions eu une Maſſore du Texte Grec des Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres, de la même maniere que les Juifs en ont une du Texte Ebreu de la Bible. On n'y trouveroit pas tant de diverſes leçons qu'il y en a preſentement. Car chacun auroit ſuivy exactement l'Exemplaire d'Origene, comme les Juifs ſuivent l'Exemplaire corrigé par quelques-uns de leurs Docteurs qu'on nomme ordinairement Maſſoretes. C'eſt ce qui fait qu'on ne voit plus chez eux d'anciens Exemplaires Ebreux de l'Ecriture. Car ils les ont tous reformés ſur la Maſſore: & comme ils la tiennent infaillible, ils ont entierement negligé leurs anciens Livres. Ils ſont tellement perſuadés, que les Livres de la Loy qu'ils liſent preſentement ſont parfaitement

conformes à l'Original de Moyſe, qu'ils ne gardent dans leurs Synagogues aucun Rouleau ou Volume qui ſoit ancien. Les Juifs de la Synagogue Portugaiſe d'Amſterdam ont au moins 50. Rouleaux de leur *Sepher tora*, ou Livre de la Loy, qui ſont la plus-part très-bien écrits; mais ils ſont tous nouveaux. Si on leur en demande d'anciens, ils n'écoutent point ce qu'on leur dit, parce qu'ils ſont prevenus qu'il ne peut y avoir aucune varieté entre les anciens & les nouveaux.

Il n'en eſt pas de même des Chrêtiens, qui n'ont eu parmy eux aucuns Maſſoretes auxquels ils ſe ſoient tout-à-fait conformés en copiant leurs Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. C'eſt pourquoy on ne doit pas eſtre ſurpris d'y trouver un bien plus grand nombre de diverſes leçons, que dans les Exemplaires Ebreux des Juifs. J'oſe même dire, que ce grand nombre de varietés leur doit donner plus d'autorité que s'il n'y en avoit aucune. Car il eſt impoſſible qu'un Livre qui a paſſé par tant de mains demeure toûjours le même, à moins qu'on ne l'ait corrigé, & qu'on n'ait dans la ſuite ſuivy exactement cette correction, comme il eſt arrivé aux Juifs à l'egard du Texte Ebreu du Vieux Teſtament. Il eſt avantageux à un Livre qu'il y en ait pluſieurs Exemplaires differens, afin qu'on puiſſe mieux juger des veritables leçons. Et c'eſt en quoy on doit preferer les Livres du Nouveau Teſtament à la plus-part des autres, parce que la Religion Chrêtienne ayant été repandüe en tant de differens pays, chaque nation a eu des Copies ou des Verſions.

Ce ſont ces differentes Copies ſur leſquelles nous devons aujourd'huy nous regler, puis que nous n'avons plus le premier Original. On recherchera donc le plus exactement qu'il ſera poſſible les Exemplaires Grecs MSS. & même les plus anciennes Verſions qui ont été faites ſur le Grec. Il ne faut point s'appuyer ſur une Edition Grecque plûtoſt que ſur une autre, ſi elle n'eſt appuyée ſur de meilleurs Manuſcrits. On preferera les Editions, qui outre le Texte contiennent les diverſes leçons de pluſieurs Exemplaires. Il eſt rare de trouver des MSS. Grecs où ces varietés ſoient mar-

marquées à la marge. Car comme on lisoit ces Livres dans les Eglises, on n'y conserve ordinairement que la leçon autorisée par l'usage. On se contentoit de les remarquer dans les Ouvrages separés, principalement dans des Scolies qu'on joignoit au Texte Grec du Nouveau Testament. C'est pourquoy outre les differens Exemplaires MSS. on doit consulter ces Scolies, qui se trouvent assez communément dans les bonnes Bibliotheques.

Plusieurs savants Critiques de ces derniers temps ou l'etude de la langue Grecque a été retablie, se sont appliqués heureusement à ce travail. Valla est le premier qui ait fait recherche des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, & même des Latins. Il en cite plusieurs dans ses Remarques qui ont été imprimées à Basle par les soins d'Erasme; & bien qu'il s'arrête trop aux minuties de la Grammaire Latine, on ne laisse pas de luy être obligé de ses nouvelles découvertes dans un temps où la barbarie regnoit encore dans l'Europe. Ce fut à son imitation qu'Erasme entreprit de faire des Notes sur le Nouveau Testament, où il cite un bien plus grand nombre de MSS. Grecs & Latins qu'il avoit lûs. On a même ajoûté à la fin de quelques Editions de son Nouveau Testament un recueil de diverses leçons tirées des Exemplaires Grecs. Il paroît beaucoup plus exercé que Valla dans cette sorte de literature, sur tout dans la connoissance des Manuscrits. Cependant sa critique est quelquefois trop libre & peu certaine. Quand il rencontre des MSS. Grecs conformes aux Latins, il juge qu'on a corrigé les premiers sur les derniers. Il veut, par exemple, que l'Exemplaire Grec d'Angleterre où on lisoit, Epist. I. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. le témoignage du Pere, du Fils & du Saint Esprit, (b) ait été reformé par les Grecs mêmes sur l'Edition Latine depuis la reconciliation de ces deux Eglises. Mais c'est ce qu'on ne prouvera jamais. De plus les endroits qu'il

Laur. Vall. Annot. in Nov. Test. edit. Basil. in 8. an. 1526.

Eraſm. Apol. adv. Jac. Lop. Stun.

(b) *Ad Latinorum codices fuisse castigatum. Posteàquàm enim Græci concordiam inierunt cum Ecclesiâ Romanâ, studuerunt & hac in parte cum Romanis consentire.* Erasm. Apol. adv. Jac. Lop. Stun.

qu'il pretend avoir eté corrigés ne regardent nullement les disputes des Grecs & des Latins. A quoy l'on peut ajoûter, que les Grecs n'ont jamais été plus grands ennemis des Latins, que depuis leur reconciliation dans le Concile de Florence. La plus-part de ceux qui avoient souscrit à ce Concile ne furent pas plûtost de retour dans leurs Eglises, qu'ils s'assemblerent à Constantinople, où ils protesterent contre tout ce qu'ils avoient fait à Florence. On a encore aujourd'huy les Actes de cette protestation avec les noms de ceux qui y souscrivirent.

En 1550. On ne sçauroit assez admirer la belle Edition du Nouveau Testament Grec de Robert Estienne *in folio*, où il donne des preuves de son érudition & de son jugement. Le En 1515. Cardinal Ximenes à qui on est obligé de la premiere Edition du Nouveau Testament en Grec, avoit à la verité fait recherche de bons Exemplaires MSS. mais il n'a point remarqué aux marges de son Edition les diverses leçons de ces Exemplaires, ayant seulement gardé dans le Texte celle qu'il jugeoit être la meilleure. Estienne a sagement remedié à ce defaut. Car il a mis à la marge de son Edition les varietés de seize Exemplaires MSS. & ainsi bien qu'il suive ordinairement dans son Texte l'Edition de Ximenes, on n'est pas obligé de s'y arrester, à moins qu'on ne soit persuadé que les leçons de l'Exemplaire du Cardinal sont les meilleures en ces endroits-là. Il importe fort peu qu'une leçon soit inserée dans le corps du Livre, ou qu'on l'ait mise à la marge, pourveu qu'on sache que celles qui sont aux marges sont aussi-bien tirées de bons Exemplaires MSS. que celles qui sont dans le Texte. Il eût été même à desirer pour garder une plus grande uniformité, que ceux qui ont publié de nouvelles Editions du Nouveau Testament en Grec, eussent tous suivy exactement l'Edition d'Alcala ou Complute qui est la premiere, & qu'ils se fussent contentés de renvoyer aux marges les diverses leçons de leurs Manuscrits.

Beze a encore produit un plus grand nombre de varietés de differens Exemplaires du Nouveau Testament, que Robert Estienne. Mais il les a seulement remarquées dans

ses

ſes Notes qui ſont remplies de choſes inutiles, au lieu qu'il devoit les placer à l'exemple d'Eſtienne aux marges de ſon Texte Grec. Il ne les a pas même marquées toutes, de peur de ſcandaliſer les foibles de ſon party, qui n'auroient pas eu tant de veneration pour la parole de Dieu, voyants ce grand nombre de diverſes leçons. Il témoigne (c) être redevable de la plus grande partie de ces MSS. à Henry Eſtienne, de qui il avoit eu un Exemplaire qui avoit été conferé avec bien vingt-cinq MSS. & avec la plus-part des imprimés. Il avoit outre cela un Exmplaire très-ancien dont il fait ſouvent mention dans ſes Notes, & dont on garde la premiere partie, qui contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, à Cambrige en Angleterre, & la ſeconde partie où ſont les Epîtres de Saint Paul, dans la Bibliotheque du Roy. On examinera dans le Chapitre ſuivant cet ancien MS. que Beze n'a pas aſſez connu.

Bez. in Epiſt. dedic. ad Elizab. Reg. Angl.

Les Anglois ont inſeré dans le ſixiéme Tome de leur Bible Polyglotte un plus grand recueil de diverſes leçons tirées de differens Exemplaires MSS. du Nouveau Teſtament, que ce qui avoit paru juſqu'alors. Ils ont de plus joint à cela les obſervations de quelques ſavans Critiques ſur cette matiere, & entre autres celles de Luc de Bruges. Ce qui y apporte un grand éclairciſſement. Car un ſimple catalogue de diverſes leçons ne ſuffit pas. Il y a même un defaut conſiderable qui regne dans tous ceux qui ont publié les diverſes leçons des Exemplaires MSS. qu'ils ont conſultés. Ils n'ont pas eu aſſez de ſoin d'examiner en particulier ces MSS. & d'en marquer les bonnes & les mauvaiſes qualités. Ce qui arrive bien ſouvent, parce que ceux qui produiſent ces recueils n'ont point lû eux-mêmes ces MSS. Comme ils s'en rapportent ordinairement à la bonne foy de ceux qu'ils ont employés à ce travail qui eſt fort ennuyeux, leurs re-

(c) *Ad hæc omnia acceſſit exemplar ex Stephani noſtri Bibliothecâ cum viginti quinque plus minùs manuſcriptis codicibus, & omnibus penè impreſſis ab Henrico Stephano ejus filio & paterna ſedulitatis hærede quam diligentiſſimè collatum.* Bez. in Epiſt. dedic. ad Elizab. Angl. Reg.

cueils ne ſont pas toûjours exacts.

En 1675. Le Nouveau Teſtament Grec imprime à Oxford in 8. doit être preferé à toutes les autres Editions, parce qu'il contient un plus grand nombre de varietés, que tout ce que nous avions eu juſques à preſent là-deſſus. Il a de plus cette commodité, qu'on y voit tout d'un coup ces varietés jointes au Texte. Mais comme on n'a fait preſque que compiler dans ce recueil que ce qui avoit été déjà imprimé, on n'y a pas corrige avec aſſez d'exactitude les fautes qui etoient dans les autres recueils: on les au contraires multipliées. Il ſeroit inutile d'apporter icy des exemples de ces fautes, parce que j'ay appris qu'on va publier au même lieu une nouvelle Edition Grecque du Nouveau Teſtament qui ſera plus ample que la precedente. Ce qui ne peut eſtre que très-utile, ſi elle eſt exacte.

En 1658. Eſtienne Courcelle avoit fait imprimer auparavant chez Elzevir le Nouveau Teſtament en Grec avec un recueil conſiderable de diverſes leçons. Il a ſimplement marque les varietés, ſans deſigner les Exemplaires MSS. d'où elles ont eſte tirées. Ce qui rend ſon Ouvrage moins exact, s'étant contenté de les indiquer dans ſa Preface. Il avoit eu deſſein de donner une Edition plus ample, (*d*) à laquelle il avoit promis de joindre le Texte Latin de la Vulgate avec les diverſes leçons des differens Exemplaires Latins: mais il ne paroît pas qu'il ſe ſoit acquite de ſa promeſſe. Car on a publié une nouvelle Edition de ce Nouveau Teſtament Grec, laquelle ne differe en rien de la premiere, ſi ce n'eſt qu'on a mis au bas de chaque page du Texte quelques varietés qui avoient eſté imprimees ſeparement dans la premiere Edition à la fin des Actes des Apôtres & des Epîtres de St. Paul. *Curcell. in Præf. Nov. Teſt.* *En 1675.*

Si Mr. Saubert avoit continué ſur tous les Livres du Nouveau Teſtament ce qu'il a fait ſur l'Evangile de Saint Mat-

(d) *In quâ ſi Deus dederit ut eam aliquando adornare vacet, vulgatam Verſionem Latinam unà cum variantibus ejus lectionibus aliaque ejus generis plura adjungere meditamur.* Curc. Præf. N. T.

Matthieu, cet Ouvrage ne cederoit à aucun des autres recueils. Car outre les diverses leçons des Exemplaires Grecs, il a remarqué celles qu'on peut tirer de plusieurs Versions, ou qui confirment ces diversités. Il a de plus ajoûté quelques Notes critiques qui servent d'éclaircissement. En quoy il paroît exact, bien qu'il se soit trompé en quelques endroits. Il est difficile qu'un homme puisse satisfaire seul à cette sorte d'Ouvrage, qui demande qu'on lise soy-même tous les Manuscrits: ce qui n'est pas possible. Ainsi on est obligé de s'en rapporter à la bonne foy des autres. Ce Critique neanmoins a observé quelques fautes qui sont dans le recueil de Walton; & il a mis au commencement de son Ouvrage imprimé à Helmstat, une docte Preface, où il parle judicieusement des differens Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, & des diverses leçons.

En 1672.

Je pourrois produire plusieurs autres Auteurs qui ont traité cette même matiere. Mais comme la plus-part ne l'ont fait que par occasion, je me reserve à en parler en un autre endroit, où il y aura lieu de dire quelque chose de leurs Ouvrages. J'ajoûteray seulement icy ceux qui ont fait des recueils des differentes leçons Grecques qui appuyent l'ancienne Edition Latine. Beze qui n'a pas épargné cette ancienne Version a été obligé de reconnoître (*e*) qu'elle suit quelquefois des Exemplaires Grecs plus exacts que ceux que nous avons presentement. (*f*) Il reprend même quelquefois Erasme d'avoir abandonné mal-à-propos l'ancien Interprete Latin, sous pretexte qu'il s'éloignoit du Grec. Ce qui est vray, dit Beze, si on n'a égard qu'aux nouveaux Exemplaires

Bez. in Epist. ad Regin. Elizab.

Bez. ibid.

(e) *Aliquot locis animadvertimus veteris interpretis lectionem, quamvis cum nostris Græcis exemplaribus interdùm ei non conveniat, tamen ipsis rebus multò melius quadrare, nempè quòd ille quisquis fuit emendatius aliquod exemplar nactus est.* Bez. Epist. ad Regin. Eliz.

(f) *Quàm immeritò (Erasmus) multis veterum interpretem reprehendit tanquàm à Græcis dissentientem? Dissentiebat fateor ab iis exemplaribus quæ ille nactus erat; sed non uno loco comperimus aliorum codicum, & quidem vetustissimorum auctoritate eam interpretationem niti quam ille reprehendit.* Bez. ibid.

plaires Grecs. Mais cet Interprete convient avec d'autres Exemplaires Grecs plus anciens. Sur ce pied-là il semble que les Protestans n'ont pas toûjours raison, quand ils quittent l'ancienne Edition Latine pour s'attacher au Grec d'aujourd'huy. Beze même qui a reconnu ce defaut dans la Version d'Erasme, n'en est pas luy-même tout-a-fait exempt. Ce n'est pas qu'il faille croire que ces anciens Manuscrits doivent toûjours être preferés aux autres: car il n'y a que le seul Original des Apôtres auquel on puisse attribuer cette perfection. L'on pretend seulement prouver de là, que ceux qui ont fait de nouvelles Traductions du Nouveau Testament sur le Grec, n'ont pas été tous exacts dans leurs Versions, parce qu'ils n'ont consulté qu'un très-petit nombre d'Editions Grecques; au lieu qu'ils devoient aussi consulter plusieurs Exemplaires MSS. qui fourniſſent un grand nombre de diverses leçons.

Pierre Faxard noble Espagnol Marquis de Velés, est le premier qui ait travaillé à cette sorte de recueils dont il s'agit icy. Mariana assûre (g) que ce Marquis avoit conferé seize MSS. Grecs avec nôtre Edition Vulgate. Huit de ces MSS. étoient dans la Bibliotheque du Roy d'Espagne. Et il avoit marqué avec soin à la marge d'un Exemplaire Grec du Nouveau Testament les diverses leçons de ces Manuscrits, où ils appuyoient l'ancienne Edition Latine dans les endroits où elle ne s'accordoit point avec le Grec d'aujourd'huy. Mais ce qui manquoit à un travail si loüable & qu'on ne sçauroit assez estimer, c'est qu'on n'a point indiqué les Exemplaires d'où ces varietés ont été tirées. Mariana qui n'avoit point vû ces Manuscrits, dit neanmoins qu'ils étoient la plus-part anciens. C'étoit apparemment la seule remarque que le Marquis de Velés avoit faite sur la qualité de ses MSS. Ce Jesuïte qui avoit copié l'Ex-

Marian. pro Edit. Vulg. c. 17.

(g) *Ad Novi Testamenti Graci exteriorem marginem minio varias lectiones suâ manu suoque labore 16. codicum factâ collatione, in quibus octo erant ex Regiâ Bibliothecâ D. Laurentii, plerique vetustate insignes, adjecerat Petrus Fagiardus Velesius Marchio. Ingens thesaurus magnoperè æstimandus, si vir ille optimus & Græcæ linguæ præstans, quibus ex libris singulæ lectiones esset deprompta notasset.* Mar. pro Edit. Vulg. c. 17.

L'Exemplaire du Marquis où ces varietés étoient écrites, (*h*) en fit present à Lacerda de la même Societé, qui les a publiées dans son Livre intitulé, *Adversaria Sacra*, & elles ont été depuis inserées dans plusieurs recueils des diverses leçons du Nouveau Testament.

Lacerd. Adv. Sac. c. 91.

Jo. Mor. Exercit. lib. 1. Exerc. 2. c. 3. & 4.

Le Pere Morin a aussi inseré dans ses Exercitations sur la Bible les diverses leçons de quelques Exemplaires Grecs du Nouveau Testament dans les endroits où elles confirment nostre Version Latine. Il pretend avoir montré la conformité de la Vulgate avec d'anciens MSS. Grecs en plus de 440. endroits. *Conformitatem illam Vulgatæ cum vetustissimis exemplaribus -- in locis plus quàm 440. demonstramus.* Il s'est principalement attaché à marquer celles de l'Exemplaire de Cambrige sur les Evangiles & sur les Actes des Apôtres, & il a suivy sur les Epîtres de Saint Paul l'Exemplaire que Beze appelle *Claromontanum, de Clermont.* Comme son dessein étoit de prouver aux Protestants qu'il y avoit un grand nombre de diverses leçons tant dans le Vieux que dans le Nouveau Testament, il ne pouvoit pas choisir sur le Nouveau de Livres où il y en eût plus que dans ces deux-là. Il ajoûte aussi quelques Notes pour éclaircir cette matiere; & après avoir produit un assez grand nombre de ces diverses leçons qui appuyent la Vulgate, il conclud que (*i*) les Protestants ont tort de suivre souvent dans leurs Versions l'Edition vulgaire du Texte Grec contre l'autorité des Exemplaires MSS. bien qu'ils citent eux-mêmes ces Manuscrits. Il apporte pour exemple la Traduction de Beze, qui a preferé en plusieurs endroits cette Edition vulgaire du Texte

Mor. ibid. c. 3.

Mor. ibid. c. 4.

(h) *Dono Reverendissimi Joannis Mariana è Societate nostrâ habeo exemplar Novi Testamenti, in quo variæ lectiones sunt manu transcriptæ excepta ex exemplari, quas item manu propriâ adnotarat illustrissimus Marchio Velesius Petrus Faxardus, factâ collatione 16. exemplarium, in quibus erant octo ex Bibliothecâ Regiâ D. Laurentii.* Lacerd. Adversf. Sac. c. 91.

(i) *Plurimis in locis testantur in omnibus antiquis codicibus aliter legi quàm in vulgato textu Græco. Ipsi tamen in versionibus suis contra omnium exemplarium fidem textum Græcè semel excusum amplectuntur, & ad illum invitis omnibus codicibus MSS. versiones exigunt.* Jo. Mor. Exercit. lib. 1. Exerc. 2. cap. 4.

Grec à ſes anciens Exemplaires MSS. Il obſerve en même temps, que Robert Eſtienne a auſſi laiſſé dans ſon Edition Grecque du Nouveau Teſtament pluſieurs leçons qui ne s'accordoient avec aucun des Manuſcrits qu'il produit. Et cependant les Proteſtans ont plûtôt ſuivy dans leurs Traductions du Nouveau Teſtament le Texte Grec de Robert Eſtienne, que les diverſes leçons des MSS. qu'il a marquées aux marges de ſon Edition. Il n'y auroit rien de blâmable en cela, ſi les Proteſtans avoient imité dans leurs Verſions la methode d'Eſtienne dans ſon Nouveau Teſtament Grec. Car s'ils avoient mis à la marge de leurs Ouvrages la Traduction de toutes ces varietés, on ne pourroit pas les accuſer d'avoir preferé l'Edition Grecque vulgaire aux anciens Manuſcrits. Ils auroient ſeulement mis dans le corps de leurs Traductions l'Edition qu'ils ont crû la plus exacte, afin de garder entr'eux quelque uniformité, ſans prejudicier pour cela aux autres Exemplaires.

Le ſoin que le P. Amelote a pris d'inſerer dans ſa Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament les diverſes leçons des Exemplaires MSS. qui s'accordent avec l'ancien Interprete Latin, merite d'eſtre loüé. Mais il peche contre la modeſtie, & même contre la verité, lors qu'il parle de ces *venerables & auguſtes Manuſcrits*, dont il pretend avoir fait une recherche ſi exacte, qu'on n'avoit rien vû de ſemblable auparavant. *J'ay apporté*, dit-il, *une diligence dont on n'avoit point ouy parler juſqu'icy, pour montrer la conformité du Latin avec le Grec ancien & avec le premier Original. J'ay fait une exacte recherche de tous les MSS. d'au deſſus de mille ans qui ſe conſervent dans toute la Chrêtienté -- & j'ay obtenu des extraits de tous. J'en ay eu plus de vingt de la France; tous ceux du Vatican & des celebres Bibliotheques d'Italie; ſeize d'Eſpagne, ſans compter les autres dont le Cardinal Ximenes s'eſtoit ſervy pour donner la perfection à ſa Bible d'Alcala; ceux d'Angleterre & des pays du Nord, & beaucoup du fond de la Grece, avec ceux de chacun des anciens Peres.* P. Amel. Préf. Franç. de ſa Verſ. du Nouv. Teſt.

Il n'y a perſonne qui ne croye en liſant ces paroles, que ce Pere a eu entre ſes mains tous ces Exemplaires dont il fait mention, au moins

des

des extraits pris des Manuſcrits. Mais tout ce long diſcours n'eſt qu'une figure de Rhetorique dont il ſe ſert pour parler plus noblement du ſujet qu'il traitoit, & dont il avoit conçû une grande idée. C'eſt ce qu'il avoüa à un de ſes Confreres, à qui il montra ſa Preface en manuſcrit, & qui luy conſeilla de la reformer, ſur tout dans l'endroit où il faiſoit le recit de ſes Manuſcrits. Il ne fit point d'autre réponſe là-deſſus à ſon Confrere, qui luy montra en même temps ces diverſes leçons imprimées, ſinon que la matiere dont il parloit demandoit qu'il s'expliquât d'une maniere noble, pour faire plus d'impreſſion dans l'eſprit de ceux qui liroient ſon Ouvrage. Ainſi tous ces venerables & auguſtes MSS. que le P. Amelote a conſultés ne ſont autre choſe qu'une figure de Rhetorique.

En effet, s'il avoit fait une recherche ſi exacte de ces MSS. il devoit nous en dire autre choſe que ce qui eſt dans les catalogues qu'on en a imprimés. Il eſt vray qu'il écrivit en Eſpagne pour ſçavoir ce qu'étoient devenus ceux du Marquis de Velés. Mr.* l'Archevêque d'Ambrun qui étoit alors Ambaſſadeur de France en cette Cour, & qui étoit de ſes amis, luy fit réponſe qu'on n'avoit aucune connoiſſance à Madrit des Manuſcrits de ce Marquis. Il continüe cette même figure de Rhetorique, quand il aſſûre qu'il a obtenu par le moyen de ſes amis des extraits de pluſieurs diverſes leçons. Car il n'a rien produit là-deſſus qui ne ſoit dans le VI. Volume de la Polyglotte d'Angleterre, ou dans le Jeſuïte Lacerda, ou dans le Pere Morin. C'eſt ſur ce dernier qu'il forma le deſſein de recueillir les diverſes leçons qui appuyent l'ancienne Edition Latine. Il ſeroit même aiſé de luy faire voir par ſes propres termes, qu'il n'a pas bien entendu cette ſorte de Critique. Bien loin d'avoir eu tous les extraits des MSS. dont il parle, il ne paroît pas qu'il ait ſçû lire exactement les catalogues imprimés de ces Manuſcrits. Car je voudrois bien ſçavoir ce qu'il a voulu dire par les deux MSS. du College de Magdebourg à Oxford, dont il parle dans les deux Prefaces de ſon Nouveau Teſtament François. Il avoit lû dans le catalogue des MSS. imprimé dans le VI.

* Mr. d'Aubuſſeau.

Volume de la Polyglotte d'Angleterre, *Magd. 1. Novum Teſtamentum integrum, exceptâ Apocalypſi, in Collegio Magd. Oxon.* De plus, *Magd. 2. Epiſtolæ ad Rom. & Corinth. cum æcum. Colleg. Oxon.* Tout le monde ſçait que cette abbreviation, *Coll. Magd. Oxon.* marque le College de la Magdelaine à Oxford. Mais le P. Amelote qui a apporté une diligence dont on n'avoit point ouï parler juſqu'alors, nous donne deux MSS. du Nouveau Teſtament, qui ſont dans le *College de Magdebourg à Oxford;* & ſi on l'en croit, il en a eu des extraits. Voicy de quelle maniere il les a indiqués dans ſa Preface Latine. *Magd. 1. Magdeburgenſis Collegii apud Oxonium Novum Teſtamentum integrum, exceptâ Apocalypſi. Magd. 2. Magdeburgenſis Collegii codex Epiſtolarum ad Romanos & ad Corinthios.* Ce qu'il repete dans ſa Preface Françoiſe. Comme il y aura lieu de parler dans la ſeconde Partie de ce Livre de la Verſion Françoiſe de ce Pere & de ſes Notes, je traiteray en ce lieu-là de ſon recueil de varietés.

Il n'a pas été difficile à Mr. Arnauld de le refuter là-deſſus dans ſa *Nouvelle Defenſe de la Traduction du Nouveau Teſtament imprimé à Mons.* J'aurois ſeulement ſouhaité qu'il n'eût pas traité de phantôme ce que le P. Amelote, & après luy Mr. Mallet, appellent *le Grec vulgaire*, c'eſt-à-dire, pour s'expliquer ſans ambiguité, l'Edition vulgaire du Texte Grec du Nouveau Teſtament. Il eſt vray que ces deux Ecrivains ont eu une fauſſe idée de ce Grec vulgaire: mais cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe très-bien ſe ſervir de cette expreſſion, lors que l'on compare les Editions ordinaires du Nouveau Teſtament Grec avec les diverſes leçons de pluſieurs anciens Manuſcrits. C'eſt en ce ſens-là qu'on nommoit autrefois κοινὴν, *vulgaire*, l'ancienne Edition Grecque des Septante qui étoit entre les mains de tout le monde, pour la diſtinguer de l'Exemplaire corrigé par Origene. On peut même dire très-bien, que ce Grec vulgaire a été alteré en pluſieurs endroits, & qu'ainſi il n'eſt pas juſte de s'éloigner de la Vulgate toutes les fois qu'elle ne convient point avec le Grec vulgaire. Sur ce pied-là le Jeſuïte Mariana a obſervé, qu'il n'eſt pas vraiſemblable que l'ancien Interprete Latin

ſoit

soit l'Auteur de toutes les varietés qui sont entre le Grec & le Latin. *Neque enim tam multis locis, quibus à Græcis Latina discrepant, de suo capite finxisse verisimile est.* (k) Il juge que cet Interprete a suivy pour faire sa Version, les meilleurs Exemplaires de son temps, & que ceux qui ont été imprimés dans ce dernier siecle ont été tirés d'un très-petit nombre d'Exemplaires qui n'étoient pas si exacts.

Mar. pro Edit. Vulg. cap. 17.

Selon cette remarque, on peut appeller le Grec du Nouveau Testament, de la maniere qu'il a été imprimé, un Grec vulgaire, si on le compare avec les anciens Manuscrits dont l'Interprete Latin s'est servy, sans qu'on puisse neanmoins donner à ces Manuscrits le nom de Grec Apostolique & de premier Original. Le P. Morin luy a aussi donné le nom de *Græcum vulgatum*, *Grec vulgaire*, ou qui a été publié de nôtre temps. *Cogitent ergo*, dit-il en s'adressant aux Protestans qui s'éloignent trop facilement de l'ancienne Edition Latine, *quoties Vulgatam à Græco vulgato dissentientem deprehendunt, illic non subesse errorem, sed cum vetustissimis codicibus esse consensum, à quibus degeneres sunt neoterici Græci.*

Mor. Exercit. Bibl. lib. 1. Exerc. 2. c. 3.

Au reste il y a long-temps qu'on a fait cette difference d'Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, laquelle est fondée sur les regles de la Critique. On a toûjours appellé *vulgaires*, les Exemplaires communs de la Bible, pour les distinguer de ceux qui avoient été corrigés par des Critiques, & qu'on croyoit pour cette raison plus exacts. Les Juifs, par exemple, reforment leurs Exemplaires communs & ordinaires sur ceux de la Massore. Hilaire Diacre de Rome fait bien valoir cette regle dans son Commentaire sur le Chapitre 5. de l'Epître aux Romains, v. 14. Il rejette la leçon vulgaire des Exemplaires Grecs, assûrant qu'on ne peut pas s'en prevaloir contre l'Edition Latine, puis qu'ils varient. *Sic præscribitur nobis*, dit-il, *de Græcis codicibus quasi*

(k) *Suspicabar ex variis olim codicibus eam lectionem fuisse secutum, eosque codices qui communi eruditorum sententiâ eâ ætate maximè probabantur ex alio quopiam uno aut paucis minoris fidei transfusos Græcos codices qui nostrâ ætate formis expressi vulgò circumferuntur.* Mar. pro Edit. Vulg. c. 17.

non ipſi ab invicem diſcrepent. Il a recours à de plus anciens Exemplaires Grecs ſur leſquels la Verſion Latine avoit été faite. Et comme (*l*) il eſt perſuadé que les Exemplaires Latins n'avoient point été corrompus, il croit que le Grec d'où ils ont été tirés eſt l'ancien & le veritable.

Ambroſiaſt. Comm. in Epiſt. ad Rom. cap. 5. v. 14.

Le P. Amelote a pû ſelon ce ſens-là diſtinguer le Grec d'aujourd'huy, de l'ancien & veritable Grec, & nommer le premier un Grec vulgaire. Mais il ne ſuit pas de là, que cet ancien Grec ſoit ſans aucuns defauts, & qu'on le doive toûjours preferer au Grec qu'on appelle nouveau. Car ce dernier Grec n'eſt nouveau, que parce qu'il a été publié dans ces derniers temps. Or il peut arriver que ce nouveau Grec ſe trouve conforme à de très-anciens Auteurs, & qu'il ſoit par conſequent très-ancien. C'eſt pourquoy le Diacre Hilaire apporte trois qualités qui nous doivent faire preferer un Exemplaire à un autre. *Hoc verum arbitror*, dit-il, *quando & ratio & hiſtoria & autoritas obſervatur.* Il appuye la leçon qu'il croit être la meilleure en cet endroit ſur l'autorité de Tertullien, de Victorin & de St. Cyprien. D'où il conclud qu'on ne doit pas ſuivre le Grec vulgaire de ſon temps, puis qu'il y avoit des Exemplaires plus anciens & plus veritables où on liſoit autrement. Je n'examine point ſi ce Diacre a eu raiſon dans le fait dont il s'agiſſoit. Je me contente de propoſer la regle qu'il nous donne pour diſtinguer les Exemplaires qu'on nomme vulgaires ou communs, d'avec d'autres plus anciens & plus exacts.

Ambr. ibid.

Cela étant une fois ſuppoſé, on évitera bien des queſtions inutiles que Mr. Arnauld traite ſerieuſement à l'occaſion de ce Grec vulgaire qu'il pretend n'eſtre qu'en idée, & qu'il faudroit faire, dit-il, avant que d'en parler. Ce ſçavant homme tâche enſuite de prouver qu'on ne peut donner ce nom ni à l'Edition de Robert Eſtienne, ni à celle du Cardinal Ximenes, ni à aucune autre, parce qu'il eſt, ſelon luy, chimerique & de l'invention du P. Amelote, qui

(l) *Conſtat autem hoc per quoſdam Latinos de veteribus Græcis olim tranſlatos codicibus, quos incorruptos ſimplicitas temporum ſervavit & ſervat.* Ambroſiaſt. Comm. in Epiſt. ad Rom. c. 5. v. 14.

qui s'eſt *formé un certain Grec vulgaire le plus defectueux qu'il a pû pour l'oppoſer à la Vulgate, afin que les defauts de l'un ſervi-ſent a relever les perfections de l'autre.* Je veux bien croire que ce Pere a attaché de fauſſes idées à ce qu'il appellé le Grec vulgaire. Mais ſi on le conçoit de la maniere que nous venons de dire; ce n'eſt point une chimere ni un phantôme. Si les Auteurs de la Traduction du Nouveau Teſtament imprimé à Mons ont quelquefois ſuivy ce Grec vulgaire dans leur Verſion, ſans faire mention d'aucun autre Grec, ils ne ſont point en cela exempts de faute. Car on ne peut pas dire abſolument, que le Grec lit autrement que le Latin, en quelques endroits, quand il y a des Exemplaires Grecs où on lit comme il y a dans le Latin. Mais auſſi ne doit-on pas toûjours preferer ces Exemplaires Grecs qui s'accordent avec l'Edition Latine, aux communs & ordinaires. Il faut juger de ces leçons ſelon les regles de la Critique, & voir avec le Diacre Hilaire leſquels de ces Exemplaires ſont appuyés ſur la raiſon, ſur l'Hiſtoire & ſur l'autorité. Le Grec où ces trois choſes ſe rencontreront ſera le plus ancien & le plus correct, ſoit qu'on le trouve dans de vieux Manuſcrits, ou dans les Livres imprimes.

Il n'y a donc rien de plus faux que l'idée que quelques Theologiens Scolaſtiques & quelques Canoniſtes ſe ſont formee des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. Car ſous pretexte de defendre l'autorité de l'ancienne Edition Latine, ils veulent que lors qu'il y a quelque diverſité entre les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy & les Latins, il faille toûjours preferer les Latins aux Grecs, parce que les Grecs, diſent-ils, étant Schiſmatiques, ont corrompu leurs Livres, au lieu que la verité eſt demeurée dans l'Egliſe Romaine. Il n'y a rien de plus injuſte que cette penſée. Car il eſt facile de remonter juſqu'aux temps qui ont precedé le Schiſme, & de montrer que les Origenes, les Chryſoſtomes & pluſieurs autres Peres de cette Egliſe ont ſouvent lû dans leurs Exemplaires de la même maniere que liſent aujourd'huy ceux qu'on nomme Schiſmatiques.

Cette accuſation toute injuſte qu'elle eſt eſt très-ancienne. Auſſi-toſt qu'on voyoit

de

de la difference dans les Exemplaires, ſi cette difference favoriſoit les ſentimens de quelque party, on ne manquoit point d'accuſer ce party d'avoir corrompu les Livres Sacrés, bien que le plus ſouvent cette variation ne vinſt que des Copiſtes. Le Diacre Hilaire en a fait une regle generale dans l'endroit qu'on à cité cy-deſſus. Il y aſſûre (*m*) que cet eſprit de diſpute qui regne dans les differens partis eſt la cauſe de ces varietes de leçon. Chacun, dit-il, ne pouvant pas en ces ſortes d'occaſions s'appuyer ſur ſon autorité propre, corrompt les paroles de la Loy, afin de faire paſſer pour Loy ſes propres ſentimens.

Ambroſ. ibid.

Quoy que cela ſoit arrivé quelquefois, principalement à ces anciens Heretiques dont on a parlé dans le commencement de cet Ouvrage, je ſuis perſuadé qu'on a ſouvent attribué aux differens partis des diverſités de leçon dans les Exemplaires du Nouveau Teſtament, leſquelles n'avoient point d'autre origine, que celles qui ſont dans tous les autres Livres. Combien y a-t-il, par exemple, de Theologiens qui croyent aujourd'huy qu'on a oſté des anciens Exemplaires Grecs le témoignage du Pere, du Fils & du Saint Eſprit dont il eſt parlé dans l'Epître 1. de Saint Jean, Chap. 5. v. 7. pour favoriſer l'hereſie des Ariens. D'autres au contraire pretendent que ce ſont le Ariens qui ont ajoûté exprès ces paroles au Texte Grec, pour montrer que l'unité des perſonnes de la Trinité n'etoit point une unité d'eſſence, mais de conſentement. Grotius eſt de cette derniere opinion. Il juge (*n*) que les Ariens avoient pour cette raiſon ajoûté quelques mots, bien loin d'en retrancher: qu'au contraire les Catholiques avoient ôté ce qui

Grot. Annot in 1. Epiſt. Joann. c. 5. v. 7.

(m) *Quod fecit ſtudium contentionis. Quia enim propriâ quis auctoritate uti non poteſt ad victoriam, verba legis adulterat, ut ſenſum ſuum quaſi verba legis aſſerat, ut non ratio, ſed auctoritas præſcribere videatur.* Ambroſ. ibid.

(n) *Neque verò Arianis ablatas eſſe voces quaſdam, ſed potiùs additas, unde colligerent* Patrem & Filium & Spiritum Sanctum *non eſſe unum niſi conſenſu, quomodo* ſpiritus, aqua & ſanguis *in unum teſtimonium conſentiunt. Quod cùm viderent Catholici, abſtuliſſe quidem illud quod de Patre, Filio & Spiritu Sancto inſertum fuerat, ſed reliquiſſe illud,* tres unum eſſe, *quia id ita poſitum nocere non poterat.* Grot. Annot. in 1. Epiſt. Joann. c. 5. v. 7.

qui eſt dit du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, laiſſants ſeulement ces autres mots, *ces trois ſont une même choſe*, qui ne leur pouvoient nuire, & qui avoient auſſi été ajoûtés, ſelon luy, par les Ariens. Mais tout cela n'eſt appuyé que ſur des conjectures. Et comme chacun raiſonne ſelon ſes prejuges, les uns veulent que les Ariens ſoient les auteurs de cette addition, & les autres l'attribuent aux Catholiques. Cette diverſité d'opinions ne vient que de ce qu'on n'a pas examiné avec aſſez de ſoin les anciens Exemplaires MSS. & les autres Actes qui peuvent ſervir à découvrir l'origine de ces variations. Il ſeroit inutile de repeter icy la critique qu'on a faite cy-deſſus de ce paſſage de la I. Epître de Saint Jean, où l'on a fait voir clairement par quelle voye ces paroles qui n'étoient point dans les anciens Exemplaires Grecs, ni même dans les Latins, y ont été inſerées.

On ne croira donc point facilement à toutes les accuſations des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques contre les Heretiques ſur le fait des changemens qui ſont ſurvenus aux Livres Sacrés. Nous avons déjà vû dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, que la plus-part des Peres ont fait ce même reproche aux Juifs ſans aucun fondement. Comme la plûs grande partie des hereſies ſont nées dans l'Egliſe Grecque, ceux qui veulent qu'on prefere les Exemplaires Latins du Nouveau Teſtament, ne manquent point d'apporter cette raiſon, pour montrer que les Livres des Latins ſont plus anciens que ceux des Grecs. Mais avant que de faire cette accuſation, l'on doit examiner ſi ces objections ſont bien fondées. Car ſi on conſidere la choſe en general, l'Original doit être plus exact que les Verſions, ſi ce n'eſt en de certains endroits où l'on peut montrer que la Verſion tient la place de l'Original qui a été alteré.

On a autrefois accuſé les Sectateurs de Macedonius d'être les auteurs du mot ἅγιον, Chap. 7. de St. Jean, v. 39. où on lit, οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, *car le St. Eſprit n'eſtoit point encore ;* au lieu qu'il y a dans la Vulgate, *Nondum enim erat Spiritus datus, Car l'Eſprit n'avoit point encore été donné.* L'ancien Interprete Latin n'a point lû le mot ἅγιον dans ſon Exemplaire Grec, qui ne ſe trouve

point auſſi dans quelques Manuſcrits Grecs, & entre autres dans le plus ancien de la Bibliotheque de Mr. Colbert. Il n'eſt point de plus exprimé dans la Verſion Syriaque. Ce qui me fait croire qu'on l'a ajoûté, & qu'il n'étoit point dans le premier Original Grec. Mais on ne doit pas inferer de là, que ceux qui favoriſoient le party de Macedonius ſont les auteurs de cette addition, dont il y a de ſemblables exemples en d'autres lieux où l'on ne peut les accuſer. Il eſt bien plus probable qu'elle vient des Scoliaſtes Grecs, qui ont mis à la marge le mot ἅγιον, pour montrer qu'il étoit parlé du St. Eſprit en ce lieu-là; & la Scolie a paſſé enſuite dans le Texte.

Cod. MSS. Bibl. Colb. n. 5149.

Il en eſt de même du mot Latin *datus*, qu'on ne lit point dans le Grec, ſi ce n'eſt dans l'ancien Exemplaire du Vatican, où il y a, ſelon Luc de Bruges, δεδομένον. Il y a bien de l'apparence que ce mot a été ajoûté par l'Interprete Latin, qui a eu égard au ſens de ce paſſage où il s'agit des dons du Saint Eſprit. Il aura auſſi été ajoûté de la même maniere à la marge de quelque Exemplaire Grec. On lit auſſi dans la Verſion Syriaque ܠܐ ܝܗܒ ܗܘܐ ܠܝ ܠܘܬ ܩܕܫܐ *n'avoit point encore été donné.* Ce qui répond entierement à la Verſion Latine. Et dans les trois Verſions Arabes qui ont été publiées, il y a ſelon le même ſens, لم يكن اتي, *n'eſtoit point encore venu.* Grotius a crû que le mot Grec δεδομένον, ou comme il y a dans le Latin, *datus*, avoit été ajoûté pour éviter la calomnie des Sectateurs de Macedonius: *In nonnullis*, datus, *ad vitandam calumniam Macedonianorum.* Mais il n'eſt nullement neceſſaire qu'on ait eu en vûë ces Sectaires pour ajoûter ce mot, puis qu'on n'a exprimé que le ſens du verbe Grec ἦν, *eſtoit*, qui ne ſe prend pas en ce lieu-là *ſubſtantivement.* Janſenius Evêque de Gand, qui avoit lû dans tous les Exemplaires Grecs, οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, *car le St. Eſprit n'eſtoit point encore*, a auſſi crû qu'on avoit changé le mot Grec ἅγιον, *ſaint*, en celuy de *datus* dans l'Edition Latine, (o) par-

Grot. Annot. in hunc loc.

Janſ. Gand. Concord. Eu. c. 75.

ce

(o) *Quoniam ea lectio primâ fronte impium ſenſum pra ſe ferebat, quaſi ſcilicet Spiritus aliquando non fuerit, offenſus quiſpiam, ut veriſimile eſt, mutavit illud in* datus. Janſ. Gand. Concord. Eu. c. 75.

ce que cette leçon paroiſſoit d'abord avoir un ſens impie, comme ſi le Saint Eſprit n'avoit pas encore eté.

Mais, comme on vient de le remarquer, ces ſortes de changemens naiſſent d'eux-mêmes, ſans qu'on ait toutes ces vûës de Theologie. Quand les mots du Texte ſont équivoques, ou trop generaux; on les éclaircit dans les Scolies: & quand cet éclairciſſement conſiſte en peu de mots, la Scolie paſſe facilement dans le texte. Ce qu'on fait encore plus librement dans une Verſion. La penſée de Salmeron me paroît plus juſte là-deſſus, que celle de Janſenius de Gand & de Grotius. Ce Jeſuïte s'eſt contenté de dire, (p) que dans les Exemplaires Grecs anciens, au lieu de *datus*, il y avoit *ſanctus*; mais que cela n'apporte aucune diverſité de leçon au regard du ſens, parce qu'il faut ſuppleer neceſſairement le mot *datus*, bien qu'il ne ſoit pas exprimé dans le Grec. Au reſte la veritable & ancienne leçon de ce paſſage dans le Texte Grec étoit, ὅπω γὰρ ἦν πνεῦμα, *car l'Eſprit n'étoit point encore*; & on liſoit auſſi dans l'ancienne Verſion Latine, *nondum enim erat Spiritus*, comme il y a dans quelques anciens Exemplaires Latins. Luc de Bruges obſerve, que St. Auguſtin n'a point auſſi lû autrement, quand il a traité exprès de ce paſſage. Et en effet, comme cette leçon eſt la plus ſimple, elle paroît auſſi la plus naturelle & la plus ancienne.

Salmer. tom. 8. tract. 37.

On doit bien ſe precautionner, quand on lit les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques dans les endroits où ils accuſent les Heretiques d'avoir corrompu les Livres Sacrés pour etablir leur nouvelle doctrine. Car ſouvent ces accuſations ſont ſans fondement. Nous ne liſons, par exemple, preſentement dans aucun Exemplaire Latin du Nouveau Teſtament, Chap. 3. de l'Evangile de St. Jean, v 6. ces mots, *quia Deus ſpiritus eſt*, que Saint Ambroiſe a lûs dans ſon Exemplaire, & qui étoient apparemment une gloſe de quelque Catholique. Cependant ce Saint Evêque crie fortement contre les Ariens à l'occaſion de ce paſſage.

(p) *Græca exemplaria antiqua pro* datus *habent* ſanctus, *& in ſenſu nulla eſt prorsùs à noſtrâ lectione diverſitas, quia etſi non exprimatur verbum* datus, *ſupplendum eſt neceſſariò.* Salmer. tom. 8. tract. 37.

(q) Il les accuſe d'avoir oſté ces paroles de leurs Exemplaires. Plût à Dieu, dit-il, que vous ne les euſſiez retranchées que de vos Exemplaires, & non de ceux de l'Egliſe. Il eſt même ſi exact dans ſon accuſation, qu'il marque le temps auquel il croit que cette impieté peut être arrivée, & il craint qu'ils n'ayent auſſi corrompu de la même maniere les Exemplaires Grecs dans les Egliſes d'Orient. Vous avez pû, ajoûte-t-il en s'adreſſant aux Ariens, abolir ces mots, mais vous n'avez pas pû ôter la foy. *Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 11.*

Si on examine ſelon les regles de la Critique ce que St. Ambroiſe aſſûre avoir été retranché du Texte de St. Jean par les Ariens, on jugera facilement que c'étoit une addition de quelques Catholiques qui liſoient dans leur Exemplaire de l'ancienne Edition Latine, Chap. 5. v. 6. de l'Evangile de Saint Jean, *Quod natum eſt ex Spiritu, ſpiritus eſt, quia Deus eſt ſpiritus :* laquelle addition n'a jamais été approuvée publiquement d'aucune Egliſe. Cependant Fulbert Evêque de Chartres n'a pas laiſſé de continuer cette même accuſation contre les Sectateurs d'Arius. (r) Parce qu'ils nioient, dit-il, le St. Eſprit, ils ont retranché de l'Evangile de St. Jean ces paroles de Nôtre Seigneur, *l'Eſprit de Dieu.* *Fulb. Epiſc. Carnot. Epiſt. 1.*

Il y a encore moins de vraiſemblance au reproche que Socrate a fait aux Neſtoriens dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, d'avoir retranché de leurs Exemplaires ces mots de l'Epître I. de Saint Jean, Ch. 4. v. 3. Πᾶν πνεῦμα ὃ λύει τὸν Ἰησοῦν ἐκ τοῦ Θεοῦ οὐκ ἔστι. *Tout eſprit qui diviſe Jeſus n'eſt point de Dieu.* Il pretend que Neſtorius a ignoré

(q) *Quem locum ita expreſsè Ariani teſtificamini eſſe de Spiritu, ut eum de veſtris codicibus auferatis. Atque utinam de veſtris, & non etiam de Eccleſiæ codicibus tolleretis. Eo enim tempore quo impie infidelis Auxentius Mediolanenſem Eccleſiam armis exercituque occupaverat, vel à Valente atque Urſacio nutantibus Sacerdotibus ſuis incurſabatur, Eccleſiæ Sirmienſis falſum hoc & ſacrilegum in Eccleſiaſticis codicibus deprehenſum eſt. Et fortaſſe hoc etiam in Oriente feciſtis, & literas quidem potuiſtis abolere, ſed fidem non potuiſtis auferre.* Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 11.

(r) *Arii auditores quoniam Spiritum Sanctum Deum eſſe negabant, de Evangelio eraſerunt illud quod Salvator ait,* Spiritus eſt Deus. Fulb. Carnot. Epiſc. Epiſt. 1.

noré que cette leçon fût appuyée sur d'anciens Exemplaires, ἐν τῖς παλαιοῖς ἀνηγράφοις (*f*) Ceux, dit-il, qui ont separé dans Jesus-Christ la Divinité de l'humanité, ont ôté ces paroles de leurs Exemplaires. C'est pourquoy les anciens Commentateurs de l'Ecriture ont aussi observé, que quelques-uns qui ont voulu separer de Dieu l'homme, ont corrompu cette Epître. L'Evêque Fulbert a aussi remarqué dans l'endroit cité cy-dessus, (*t*) que les Heretiques ont ôté de l'Epître de St. Jean ces mots, *Et tout esprit qui separe Jesus n'est point de Dieu*, comme Nestorius, & le reste.

Socr. Hist. Eccles. lib. 7. cap. 32.

Fulb. Carnot. ibid.

Mais peut-on accuser Nestorius & ses Sectateurs d'avoir appuyé faussement la leçon qui est aujourd'huy dans tous les Exemplaires Grecs, & dans les Versions Orientales; puis que cette même leçon se trouve non seulement dans St. Cyprien, mais qu'elle est même autorisée par Saint Polycarpe contemporain des Disciples des Apotres? On ne peut nier que l'autre leçon qui est confirmée par l'Auteur de la Vulgate, ne soit aussi très-ancienne. Mais il y a de l'apparence, que c'est une scolie ou glose qui a passé ensuite dans le Texte. On aura expliqué ces mots, μὴ ὁμολογεῖ, *ne confesse point*, par celuy-cy, λύει, *separe*, pour refuter plus fortement les anciens Heretiques qui nioient la Divinité de Jesus-Christ, ou qui separoient Jesus, du Christ. C'est ce qui fait qu'on trouve ces deux leçons dans quelques anciens Peres, où elles sont même quelquefois jointes ensemble. Quoy qu'il en soit, Socrate n'a pas eu raison de rejetter l'ancienne & veritable leçon du Texte Grec de Saint Jean, sous pretexte que les Nestoriens la croyoient favorable à leurs sentimens. On peut dire seulement, que ce sont deux leçons differentes d'un même passage, lesquelles sont très-anciennes. On ne peut découvrir quelle est la veritable, ou

(*f*) Ταύτην δ' διάνοιαν ἐν τ παλαιῶν ἀνηγράφων φέρεσθαι λόγον, οἱ χωρίζειν ἀπ' ἀλλήλων τ οἰκονομίας ἀνθρώπε βυλόμενοι τ θεότητος· διὸ καὶ οἱ παλαιοὶ ἐμέμψαντο αὐτὸ τῦτο ἐπισημήναντο, ὡς τινες εἶεν βαδιεργήσαντες τ θεσολύτην, λύειν ἀπὸ τ θεῦ τ ἄνθρωπον θέλοντες. Socr. Hist. Eccles. lib. 7. c. 32.

(*t*) *Et de Epistolâ Joannis eraserunt*, Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est, *sicut Nestorius*, &c. Fulb. Carnot. ibid.

au moins celle qu'on doit preferer, qu'en suivant les regles de Critique qu'on a marquees cy-dessus avec le Diacre Hilaire.

CHAPITRE XXX.

Des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament en particulier. Les plus anciens que nous ayons aujourd'huy ont été écrits par des Latins, & ont servy à leurs usages. Ceux qui ont été imprimés viennent des Eglises Grecques. L'ancienne Version Latine qui étoit dans les Eglises d'Occident avant Saint Jerôme avoit été faite sur ces premiers Exemplaires qui étoient peu exacts. De l'ancien Exemplaire de Cambrige: pourquoy il est si different des autres Exemplaires Grecs.

CEux qui ont donné au public les diverses leçons des differens Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, devoient marquer en même temps les qualités de ces Exemplaires. Comme ils ne l'ont point fait, je tacheray de suppleer à ce defaut, afin qu'on puisse mieux juger des meilleures leçons parmy un si grand nombre de diversités. On a fait voir dans le Chapitre precedent par un passage d'Origene, que les Copistes Grecs qui ont décrit les Livres du Nouveau Testament, & même les Critiques qui les avoient corrigés, avoient pris une très-grande liberté, & que c'est ce qui y avoit apporté beaucoup de confusion. St. Jerôme confirme la même chose, principalement au regard des anciens Exemplaires Latins, dans sa Lettre au Pape Damase qui l'avoit chargé de retoucher l'ancienne Version Latine.

Ce Pere (a) crut qu'il étoit absolument necessaire d'avoir recours à l'Original Grec pour corriger le grand nombre de fautes qui étoient dans cette Version, parce qu'il y avoit autant de differens Exemplaires Latins que de Livres differens, *Hieron. Præf. in IV. Euang. ad Dam.*

(a) *Si enim Latinis exemplaribus fides est adhibenda, respondeant quibus: tot enim sunt exemplaria penè quot codices. Sin autem veritas est quarenda de pluribus, cur non ad Græcam originem revertentes, ea que vel à vitiosis interpretibus malè reddita, vel à præsumptoribus imperitis emendata perversiùs, vel à librariis dormitantibus aut addita sunt, aut mutata, corrigimus.* Hieron. præf. in IV. Euang. ad Dam.

ferens, & que chacun se mêloit alors de changer selon son sens sur le Grec cette ancienne Edition Latine, outre les erreurs des Copistes, qui étoient aussi en fort grand nombre. Ce travail étoit d'autant plus difficile, que les Exemplaires Grecs n'étoient gueres plus corrects que les Latins: & ainsi il semble que c'étoit suivre une regle bien incertaine. Car on entreprenoit de redresser les fautes du Latin sur le Grec qui avoit aussi ses defauts. St. Jerôme remarque parlant des Exemplaires de ce temps-là, (b) que les Copistes les avoient alterés d'une étrange maniere, par le mélange qu'ils avoient fait de plusieurs Evangiles ensemble, prenants de l'un ce qui sembloit manquer à l'autre. S'il arrivoit même qu'un Evangile eût exprimé quelque chose differemment de l'autre, les Copistes reformoient les autres sur celuy qu'ils avoient lû le premier; ensorte qu'il n'y avoit que de la confusion dans ces anciens Exemplaires. On voyoit dans Saint Marc plusieurs choses qui étoient de Saint Luc & de Saint Matthieu, & dans Saint Matthieu ce qui appartenoit à Saint Jean & à Saint Marc. Enfin chaque Evangile avoit quelque chose des autres. Il est vray que cette observation de Saint Jerôme semble tomber seulement sur les Exemplaires Latins: mais la suite de ce discours fera connoître qu'elle convient aussi à plusieurs Exemplaires Grecs de ces temps-là.

Hieron. ibid.

Si nous n'avions encore aujourd'huy quelques-uns de ces anciens Livres dont parle St. Jerôme, on croiroit facilement qu'il en exaggereroit les defauts pour faire mieux voir la necessité qu'il y avoit alors de reformer la Version Latine qui étoit conforme à quelques Exemplaires Grecs, qui n'étoient pas moins defectueux que les Latins. L'Exemplaire.

(b) *Magnus siquidem hîc in nostris codicibus error inolevit, dum quod in eâdem re alius Euangelista plus dixit, in alio, quia minùs putaverint, addiderunt, vel dum eumdem sensum alius aliter expressit, ille qui unum è quatuor primum legerat, ad ejus exemplum cæteros quoque existimaverit emendandos. Unde accidit, ut apud nos mixta sint omnia, & in Marco plura Luce atque Matthæi, rursus in Matthæo plura Joannis & Marci & in cæteris reliquorum quæ aliis propria invenianur.* Hieron. ibid.

re Grec & Latin de Beze, qui se conserve presentement à Cambrige, est de ce nombre, ayant été écrit par des Copistes Latins sur de semblables Exemplaires qu'on lisoit avant la reformation de Saint Jerôme. Ce Calviniste n'a jamais connu les qualités de ce Livre, (c) qui à été trouvé dans un Monastere de Lyon. Il a crû qu'il avoit été corrigé en quelques endroits par un Caloger ignorant qui y avoit ajoûté quelques notes ou reformations. Mais ces corrections ou notes ne sont point d'un Caloger, puis que ces sortes de Livres écrits en Grec avec l'ancienne Version Latine n'ont jamais été à l'usage des Grecs, mais des Latins seulement, comme on le justifiera dans la suite de ce discours. Il se trompe donc manifestement, lors qu'il assûre (d) que ce Manuscrit a été apporté de Grece, parce qu'il y voyoit des remarques écrites en Grec. Il n'a pas sçû que les Latins qui avoient quelque connoissance de la langue Grecque, joignoient le Grec a la Version Latine dans leurs Exemplaires du Nouveau Testament, & même des Pseaumes.

Bez. Epist. ad Acad. Cantab.

Bez. ibid.

On n'étoit pas dans ce temps-là si fort enteste du Latin, qu'on ne crût que l'Original Grec étoit quelquefois necessaire pour le redresser, & même pour l'entendre. C'est sur ce pied-là que St. Jerôme & Saint Augustin ont jugé qu'il etoit à propos en plusieurs endroits de corriger le Latin sur le Grec, lors que le premier étoit defectueux. Pour consulter plus facilement l'Original, ceux qui avoient quelque curiosité le joignoient dans un même Exemplaire à l'ancienne Edition Latine. Beze de plus n'a pas pris garde, que le Grec & le Latin de ces sortes de Manuscrits sont écrits d'une même main, & que le Grec approche plus des anciennes lettres uncia-

(c) *Quatuor Euangeliorum & Actorum Apostolicorum Graeco-Latinum exemplar ex S. Irenai Canobio Lugdunensi ante aliquos annos nactus, mutilum quidem illud, & neque satis emendatè ab initio ubique descriptum, neque ita, ut oportuit, habitum, sicut ex paginis quibusdam diverso charactere insertis, & indocti cujuspiam Graci Calogeri barbaris adscriptis alicubi notis apparet.* Bez. Epist. ad Acad. Cantab.

(d) *Est hoc exemplar venerandæ vetustatis, ex Graciâ, ut apparet ex barbaris quibusdam notis ad marginem adscriptis, adportatum.* Bez. ibid.

unciales des Latins, que de celles des Grecs. Ces premieres ſont plus quarrées, au lieu que les grandes lettres des Grecs ſont plus longues & plus maigres.

C'eſt ce que j'ay reconnu en liſant la ſeconde partie de cet Exemplaire de Cambrige, laquelle eſt dans la Bibliotheque du Roy, & un autre Exemplaire ſemblable qui eſt dans la Bibliotheque des Religieux Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain. Ces deux Exemplaires qui contiennent les Epîtres de Saint Paul different ſi peu l'un de l'autre tant dans le Grec que dans le Latin, qu'il ſemble que l'un ait été copié ſur l'autre, ſi ce n'eſt que les caracteres de celuy des Benedictins ſont plus grands & plus majeſtueux, & qu'il eſt moins defiguré par les corrections. On connoît facilement par la qualité des caracteres de ces deux Exemplaires, & par l'ancienne Verſion Latine qui eſt jointe au Texte Grec, qu'ils ont été copiés par des Latins pour l'uſage de ceux de cette Egliſe. Le Grec & le Latin ſont écrits d'une même main & d'une lettre tout-à-fait ſemblable; enſorte qu'il y a même quelquefois des lettres purement Grecques dans le Latin.

De plus il y a une choſe dans ces deux Manuſcrits fort ſingulière, & qui ne peut convenir qu'aux Latins. Il eſt certain que les Grecs mettoient au nombre des Epîtres de Saint Paul celle qui eſt adreſſée aux Ebreux; au lieu que pluſieurs Egliſes Latines ne la recevoient point. Or cette Epître n'eſt point rangée avec les autres de Saint Paul dans ces deux Exemplaires. On l'a miſe ſeparement à la fin du Livre. Ce qu'on ne peut pas attribuer à une tranſpoſition, ou à quelque autre choſe ſemblable qu'on puiſſe rejetter ſur ceux qui ont joint enſemble les fueilles de ces deux Exemplaires. Car la fin & le commencement de chaque Epître de Saint Paul y ſont marqués exactement, & dans le même ordre que nous les liſons aujourd'huy. Il n'y eſt cependant fait aucune mention de l'Epître aux Ebreux, parce que les Egliſes de ceux qui ſe ſervoient de ces Exemplaires ne croyoient point qu'elle fût de St. Paul, ni même Canonique. C'eſt pour cette raiſon qu'ils ont ajoûté immediatement après l'Epître à Philemon un catalogue

logue de tous les Livres qu'on liſoit dans ces Egliſes; & cette Epître n'eſt point marquée avec les autres dans ce catalogue. Elle ſe trouve ſeulement à la fin de ces Livres comme hors d'œuvre, & comme une piece qui n'eſt point de la même autorité que les autres.

Tout cela prouve évidemment, que ces deux Exemplaires MSS. des Epîtres de Saint Paul, qui ſont de la même nature que celuy de Cambrige qui contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, n'ont pû être écrits par des Grecs, puis que toutes les Egliſes Grecques, ſi on excepte celles des Ariens, ont toûjours reconnu l'Epître aux Ebreux pour Divine & Canonique, & qu'ils ne l'ont jamais ſeparée des autres Epîtres de cet Apôtre. Il n'eſt pas de plus croyable, que les Grecs euſſent voulu joindre à leurs Exemplaires Grecs une Verſion Latine qu'ils n'entendoient point, & qui leur étoit entierement inutile. Enfin, le grand nombre de fautes qui ſont dans le Grec de ces deux Exemplaires eſt une nouvelle preuve qu'ils ont été écrits par des Copiſtes Latins qui n'avoient nulle connoiſſance de la langue Grecque. Je ne parle point des ſimples fautes d'ortographe, qui ſe trouvent auſſi-bien dans les anciens Livres copiés par des Grecs, que dans ceux qui ont été copiés par des Latins; mais de certaines fautes dans les mots, leſquelles ne peuvent tomber que ſur ces derniers, & dont je produirois pluſieurs exemples, ſi je ne croyois avoir prouvé avec évidence, que ces ſortes de Manuſcrits dont on ſe ſervoit dans les Egliſes d'Occident avant que Saint Jerôme eût reformé l'ancienne Verſion Latine, ont été écrits par des Copiſtes Latins.

Si Beze avoit fait toutes ces reflexions, & s'il avoit comparé avec ces Manuſcrits ce que Saint Jerôme a obſervé dans ſa Lettre au Pape Damaſe, il y auroit vû les raiſons de cette grande diverſité qui eſt entre ces Exemplaires & les autres, d'où on a tiré ceux qui ont été imprimés dans ces derniers temps. Ce Pere a remarqué, que ces premiers avoient été alterés par le mêlange de pluſieurs Evangiles enſemble, & qu'on avoit reformé un Evangile ſur un autre. On n'a qu'à appliquer cette obſervation à l'Exemplaire de Cambrige qui contient

tient les Evangiles & les Actes des Apôtres, & l'on y reconnoîtra ces mêmes defauts. On y trouvera, par exemple, dans Saint Matthieu des additions prises des autres Evangiles, & la Genealogie qui est dans Saint Luc reformée sur celle qui est dans Saint Matthieu. La critique qu'il a faite des Exemplaires de son temps dans cette Lettre a un si grand rapport avec l'Exemplaire de Cambrige, qu'elle semble n'avoir été faite que pour nous donner une connoissance exacte de cet Exemplaire, (e) qui est si different des autres, que Beze témoigne n'avoir pas osé en rapporter toutes les varietés, de peur de scandaliser de certaines gens.

Bez. ibid.

Mais Saint Jerôme qui nous apprend que les Exemplaires de l'ancienne Version Latine qui étoit conforme à cette sorte d'Exemplaires Grecs, étoient très-defectueux, nous apprend aussi qu'il y en avoit d'autres Grecs plus exacts sur lesquels il l'a reformée. Et par là il oste entierement ce pretendu scandale. Ce sçavant Critique eut recours pour faire sa reformation, * à des Exemplaires Grecs anciens & plus exacts, par le moyen desquels il ôta cette confusion qui estoit dans l'Edition Latine de ce temps-là, & dans quelques Exemplaires Grecs qui ne differoient en rien de cette Edition. (f) Il se servit de l'Exemplaire Grec des Evangiles, auquel Eusebe avoit ajoûté de certains Canons qu'on voit encore aujourd'huy au commencement des Exemplaires MSS. tant Grecs que Latins, & même de quelques Editions. On connoît par le moyen de ces Canons ce que les Evangelistes ont de commun ou de semblable, & ce qu'ils ont de singulier. Il remedia par cette voye en quelque maniere au desordre qui estoit dans les Exemplaires vulgaires.

* Codicum Græcorum emendatâ collatione, sed veterum.

Hieron. præf. in IV. Euang. ad Dam.

Il ajoûte neanmoins, que pour ne s'éloigner pas trop de l'an-

(e) *Vos admonendos duxi tantum à me, in Luca præsertim Euangelio, repertam esse dissonantiam, ut vitanda quorumdam offensioni asservandam potiùs quàm publicandam existimem.* Bez. ibid.

(f) *Canones quoque quos Eusebius Cæsariensis Episcopus Alexandrinum secutus Ammonium in decem numeros ordinavit, sicut in Græco habentur expressimus.* Hieron. præf. in IV. Euang. ad Dam.

l'ancienne Edition Latine qui étoit alors en usage, (g) il avoit gardé ce temperamment, de ne rien corriger que ce qui changeoit le sens, conservant dans le reste cette ancienne Version. Cette reformation est judicieuse, & elle nous découvre en même temps les raisons de cette grande diversité qui est entre l'Exemplaire de Cambrige, & ceux d'aujourd'huy. On sçait de plus par là pourquoy ces anciens Manuscrits Grecs qui étoient avant que St. Jerôme eût reformé la Vulgate, s'accordent mieux avec nôtre Vulgate, que le Grec imprimé qui a été tiré des Exemplaires qui étoient à l'usage des Eglises Grecques. Comme il témoigne luy-même qu'il n'a pas suivy entierement les Exemplaires Grecs sur lesquels il reformoit l'ancienne Version Latine dont il a garde une partie, il a laissé dans son Edition plusieurs endroits qui étoient conformes au Grec sur lequel elle avoit été faite, ou au moins retouchée. Or c'est ce même Grec qui se trouve dans l'Exemplaire de Cambrige, dans celuy de Clermont qui est dans la Bibliotheque du Roy, & dans l'Exemplaire des Religieux Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain.

Hieron. ibid.

Erasme & quelques autres Critiques après luy, qui n'ont pas connu la difference de ces deux sortes d'Exemplaires Grecs, ont crû que ceux qui étoient plus conformes que les autres à l'ancien Interprete Latin avoient été reformés sur nôtre Vulgate. C'est ainsi qu'il répond à Stunica, qui avoit trouvé ces mots de nôtre Vulgate, *super tristitiam*, Epître II. aux Corinthiens, Chap. 2. v. 3. dans un ancien Exemplaire Grec qui étoit venu de Rhode. (h) *J'oppose*, dit Erasme, *à cet Exemplaire de Rhode tant d'anciens Manuscrits que j'ay*

Erasm. Resp. ad Stunic.

(g) *Quæ ne multùm à lectionis Latinæ consuetudine discreparent, ita calamo temperavimus, ut his tantùm quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere paterentur ut fuerant.* Hier. ibid.

(h) *Ego illis Rhodiensi oppono tot vetusta exemplaria quæ nos vidimus partim in Angliâ, partim in Brabantiâ, partim Basileæ— ac deprehendi quosdam Græcos codices ad nostros esse castigatos. Quo de numero suspicor esse Rhodiensem illum— Ego magis fiderem Græco exemplari quod non usquequaque consentiret cum nostris.* Erasm. Resp. ad Stun.

j'ay vûs en Angleterre, dans le Brabant & à Basle--- & j'ay trouvé quelques Exemplaires Grecs qui avoient été corrigés sur nos Latins, & je conjecture que celuy de Rhode est de ce nombre-là--- Je croirois davantage à un Exemplaire Grec qui ne conviendroit pas par tout avec nôtre Edition Latine.

Il se peut faire que quelques Latins ayent reformé en plusieurs endroits les Exemplaires Grecs qu'Erasme assûre avoir vûs. J'ay lû aussi de semblables corrections dans les plus anciens Manuscrits que nous ayons: mais elles ont toutes été faites sur d'autres Exemplaires Grecs, & non sur la seule Edition Latine. Je ne veux point même d'autre exemple pour montrer la fausseté de la conjecture d'Erasme, que ce qui luy a donné occasion de faire cette critique, & de croire que le Manuscrit de Rhode a été corrigé sur le Latin. Car on lit ces mots, ἐπὶ λύπῃ, Epist. II. aux Corinthiens, Chap. 2. v. 3. non seulement dans l'Exemplaire de Rhode, qui a été suivy en ce lieu-là par le Cardinal Ximenes dans son Edition d'Alcala, mais aussi dans l'ancien Exemplaire de Clermont qui est la seconde partie de celuy de Cambrige, & dans celuy des Benedictins de l'Abbaye de St. Germain. Ces deux Manuscrits, comme il a été déjà remarqué, sont du nombre de ces anciens Exemplaires Grecs peu exacts, auxquels l'ancienne Version Latine est conforme, & de laquelle St. Jerôme témoigne avoir conservé une partie dans sa nouvelle Edition, pour ne pas s'éloigner trop de l'ancienne Vulgate qui étoit entre les mains de tout le monde.

En effet, j'ay trouvé ces mêmes mots *super tristitiam* dans cette ancienne Vulgate qui est jointe au Texte Grec dans l'Exemplaire de la Bibliotheque du Roy, & dans celuy de l'Abbaye de Saint Germain. Saint Jerôme les a gardés dans sa nouvelle Edition selon la methode qu'il s'étoit proposé de suivre, faisant profession de reformer seulement ce qui changeoit le sens. Si Erasme s'étoit contenté de dire, qu'ils avoient été pris d'un autre endroit de St. Paul, *ex alio Pauli loco adjecta*, il auroit plus de raison; étant certain qu'il y a de semblables additions dans ces anciens Exemplaires, & même quelquefois des termes synonymes.

Car on y trouve en quelques endroits deux leçons que les Copiſtes ont jointes enſemble de peur de rien oublier. S'il y avoit lieu de croire que le Grec a été reformé ſur le Latin, cela ne pourroit être vray que de ces anciens Exemplaires Grecs qui étoient à l'uſage des Latins avant Saint Jerôme, & non de ceux de ces derniers ſiecles. Mais il y a plus d'apparence que le Latin a été reformé ſur le Grec. Je parle icy de l'ancienne Edition Latine tirée de ces Exemplaires Grecs qui avoient été alterés en tant d'endroits, que ce Pere fut obligé de retoucher le Latin ſur d'autres Exemplaires Grecs plus corrects.

J'ay cependant de la peine à croire que l'ancienne Vulgate ait eu tous ces defauts dans ſon origine, les Exemplaires Grecs n'étant peut-être point encore ſi corrompus qu'ils le furent dans la ſuite. Comme ce principe étoit reçû generalement chez les Latins, qu'on devoit corriger la Verſion ſur l'Original, il arriva apparemment que le Grec ayant été alteré par des gloſes & par des additions, on prit auſſi la liberté d'inſerer ces mêmes gloſes & additions dans les Exemplaires Latins: & elles étoient en ſi grand nombre, que Saint Jerôme n'oſa en ôter qu'une partie, parce qu'il eût été obligé de faire un trop grand changement. Il previent même ce qu'on pouvoit luy objecter là-deſſus. (i) Il n'y a perſonne, dit-il, qui en voyant que l'ancienne Vulgate ſera ſi differente de ma nouvelle Edition, ne s'écrie auſſi-tôt, que je ſuis un fauſſaire & un impie, qui ay oſé changer & reformer en tant d'endroits l'ancienne Edition de l'Egliſe. *Hieron. præf. in IV. Euang. ad Dam.*

Selon ce principe qu'on vient d'établir, Stunica qui avoit conferé par ordre du Cardinal Ximenes pluſieurs anciens Exemplaires Grecs avec l'Edition Latine, a pû dire

(i) *Quis enim doctus pariter vel indoctus, cùm in manus volumen aſſumpſerit, & à ſalivâ quam ſemel imbibit viderit diſcrepare quod lectitat, non ſtatim erumpat in vocem, me falſarium, me clamitans eſſe ſacrilegum, qui audeam aliquid in veteribus libris addere, corrigere?* Hieron. præf. in IV. Euang. ad Dam.

Stun. in antapol. adv. Jac. Fab Stap.

dire (*k*) que les Exemplaires Latins s'accordoient très-bien avec les Grecs, si l'on n'a point égard au Grec d'aujourd'huy, mais aux Exemplaires dont Saint Jerôme s'est servy pour faire sa nouvelle Edition, & qu'il assûre avoir été anciens. Neanmoins on ne peut pas inferer de là, qu'il faille toûjours preferer la leçon de ces anciens Exemplaires à ceux qu'on appelle presentiment nouveaux. Car ces derniers peuvent être conformes à ceux de Saint Jerôme, puis qu'il assûre qu'il ne s'est pas attaché à suivre exactement ses Exemplaires, pour ne pas paroître apporter trop de nouveautés dans l'Edition Latine. Aussi Stunica ajoûte-t-il, (*l*) que s'il y a quelque difference entre le Latin & cet ancien Grec, elle ne consiste que dans quelques mots, & nullement dans le sens, parce que ce Pere n'a voulu rien changer dans les endroits ou le sens etoit le même.

Stun. ibid.

Il n'est donc pas vray, comme quelques Auteurs l'ont pretendu, que nostre Edition Latine represente le premier Original des Apôtres dans tous les endroits où elle s'accorde avec ces anciens Exemplaires Grecs dont j'ay parlé cy-dessus. Car outre qu'ils avoient de grandes imperfections, comme je l'ay prouvé, St. Jerôme qui a consulté des Exemplaires Grecs plus corrects pour faire sa nouvelle Edition, y a laissé exprès quelques-unes de ces imperfections. Je n'examine point si ce sçavant Critique a retouché les Epîtres de Saint Paul & le reste du Nouveau Testament, aussi-bien que les Evangiles. Cela appartient au second Livre de cet Ouvrage, où l'on traitera des Versions. Il suffit de supposer icy comme un fait constant, que la Version La-

(k) *Annotavimus Latina cum Græcis optimè convenire, Græca autem dico, non qualiacunque exemplaria significare volo, sed ea tantùm quæ apud Græcos antiquissima reputantur, qualia videlicet illa fuerunt ad quorum collationem D. Hieronymus nostra olim emendavit; non enim quæ passim ferebantur exemplaria in recognitione illâ Hieronymum secutum, sed vetera ipsemet asserit.* Stun. in antapol. adv. Fab. Stap.

(l) *Quòd si alicubi præter librariorum mendas Latini codices à Græcâ origine variare videntur, in verbis id tantùm erit, non in sensu. Ubi enim idem sensus erat, noluit D. Hieronymus quicquam immutare.* Stun. ibid.

Latine des Epîtres de St. Paul a été auſſi-bien reformée que les Evangiles, ſoit que cette reformation vienne de Saint Jerôme, ou d'un autre; & qu'elle a été retouchée d'une certaine maniere qu'on y a conſervé autant qu'il a été poſſible cette ancienne Edition.

Beze qui a ignoré l'origine de ce grand nombre de varietés de ſon ancien Exemplaire qui contenoit ſeul plus de diverſes leçons que tous les autres Exemplaires Grecs joints enſemble, avoüe (*m*) qu'il n'a rien reconnu dans toutes ces variations, d'où l'on pût ſoupçonner qu'il eût été corrompu par les anciens Heretiques. Au contraire, dit-il, j'y ay trouvé pluſieurs choſes dignes de remarque, & quelques endroits où il differoit d'une certaine maniere de la leçon ordinaire, qu'il convenoit en ces lieux-là avec les Peres ſoit Grecs ſoit Latins. Il aſſûre même d'y avoir remarqué quelques leçons qui confirment l'ancienne Edition Latine. En effet, ces diverſités viennent principalement des Grecs, leſquels pour rendre les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres plus intelligibles, ont éclaircy un Evangile par l'autre, & ils ont de plus expliqué par des termes plus clairs ce qui leur paroiſſoit obſcur & embarraſſé.

Bez. Epiſt. ad Acad. Cantab.

Cette coûtume de faire parler les Apôtres meilleur Grec qu'ils ne parlent dans leurs Ecrits, eſt très-ancienne. Euſebe en rapporte un exemple conſiderable dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, où il a obſervé après quelques autres Ecrivains, que Tatien Diſciple de Saint Juſtin Martyr n'avoir pas ſeulement compoſé un corps d'Evangiles des quatre qu'il avoit mis en un, mais (*n*) qu'il avoit auſſi pris la liberté de corriger la diction de

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 4. c. 29.

(m) *In hac tamen non ſententiarum, ſed vocum diverſitate nihil profectò comperi, unde ſuſpicari potuerim à veteribus illis hæreticis fuiſſe depravatum. Imò multa mihi videor deprehendiſſe obſervatione digna, quædam etiam ſic à receptâ Scripturâ diſcrepantia, ut tamen cum veterum quorumdam & Græcorum & Latinorum Patrum ſcriptis conſentiant. Non pauca denique quibus vetuſta Latina editio corroboratur.* Bez. Epiſt. ad Acad. Cantab.

(n) Τῷ δ' ἀποτέλλειν φασί τολμῆσαί τινας ταλαιὰν μεταφορὰν φωνὰς, ὡς διορθώσασθαι αὐτῶν τὴν τῆς φράσεως συντάξιν. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 4. cap. 29.

de St. Paul pour luy donner des expressions plus propres & plus claires. Il y avoit des Eglises Grecques qui lisoient sans aucun scrupule ces Exemplaires Grecs qui avoient été ainsi retouchés, & qui peut-être n'en reconnoissoient point d'autres. Il n'y a rien de plus surprenant que ce que Theodoret (o) rapporte de quelques Eglises de son Dioceſe, qui lisoient publiquement le recueil des Evangiles que Tatien avoit abregés à sa maniere. Comme elles ignoroient la malice de l'Auteur, elles s'en servoient parce qu'il estoit court. Ce sçavant Evêque assûre qu'il trouva plus de 200. Exemplaires de cet Evangile de Tatien, qui étoient fort estimés dans ces Eglises, d'où il les ôta pour mettre en leur place les quatre Evangiles.

Theod. Hær. Fab. lib. 1. tit. de Tat. n. 20.

On ne voit rien de semblable dans l'Exemplaire de Cambrige, qui a été alteré par des Orthodoxes selon la coûtume de ces premiers temps-là, où l'on prenoit la liberté d'inserer dans un Evangile par forme de supplément ce qu'on croyoit y manquer ; & on le prenoit d'un autre Evangile. C'est ainsi, par exemple, qu'après le mot πολλῶν, Chap. 20. de Saint Matthieu, v. 28. on a ajoûté ces paroles. Τ' μεῖς ζητεῖτε ἐκ μικρᾶ αὐξῆσαι, καὶ ἐκ μείζονος ἐλαττονεῖσθαι, εἰσερχόμενοι δὲ καὶ παρακληθέντες δειπνῆσαι, μὴ ἀναπείνεσθε εἰς τοὺς ἐξέχοντας τόπους, μήποτε ἐνδοξότερός σε ἐπέλθῃ, καὶ προσελθὼν ὁ δειπνοκλήτωρ εἴπῃ σοι, ἔτι κάτω χώρει, καὶ καταισχυνθήσῃ. Ἐὰν δὲ ἀναπέσῃς εἰς τὸν ἔλαττον τόπον, καὶ ἐπέλθῃ σε ἔλαττων, ἐρεῖ σοι ὁ δειπνοκλήτωρ, σύναγε ἔτι ἄνω, καὶ ἔσται σοι τοῦτο χρήσιμον. On lit selon le même sens dans l'ancienne Version Latine qui est jointe à cet Exemplaire Grec: *Vos autem quæritis de minimo crescere, & de magno minui. Introeuntes autem & rogati cœnare, ne discubueritis in eminentibus locis, ne fortè dignior te superveniat, & accedens cœnæ invitator dicat tibi, Adhuc deorsùm accede, & confundaris. Si autem discubueris in minimum locum, & superveniat minor te, dicet tibi invitator cœnæ, Collige adhuc superiùs, & erit tibi hoc utile.*

Euseb. Hist. Eccles. lib. 4. c. 29.

(o) Ἐχρήσαντο δὲ τούτῳ μόνοι οἱ τὴν Ταλιανὴν συμμορίας, ἀλλὰ καὶ οἱ τοῖς ἀποστολικοῖς ἑπόμενοι δόγμασι τὴν συνθήκης κακουργίαν οὐκ ἐγνωκότες, ἀλλ' ἀπλούστερον ὡς συντόμῳ τῷ βιβλίῳ χρησάμενοι. Εὗρον δὲ καγὼ πλείους δέκα βίβλους τοιαύτας ἐν ταῖς παρ' ἡμῖν ἐκκλησίαις πεπημένας, καὶ πάσας συναγαγὼν ἀπεθέμην, καὶ τὰς τῶν τεττάρων εὐαγγελιστῶν ἀντεισήγαγον εὐαγγέλια. Theod. Hæret. Fabul. lib. 1. tit. de Tat. n. 20.

Plusieurs sçavans Critiques ont remarqué cette addition après Beze. Je l'ai rapportée avec les mêmes fautes qu'elle est dans le Manuscrit Grec, où elle est écrite en lettres uncia-les sans accents & sans aucune distinction de mots. St. Jerôme a ôté de l'ancienne Edition Latine cette addition, lors qu'il la retoucha par l'ordre du Pape Damase. Il reconnoît facilement selon la methode qu'il s'estoit proposée dans sa correction, que ces paroles avoient esté prises de l'Evangile de Saint Luc, Chap. 14. v. 8. & 9. si ce n'est qu'il y a quelque difference dans les mots. Ce qui est ordinaire à cet Exemplaire, où les mots sont quelquefois changés en d'autres synonymes. Ce Pere qui consulta d'anciens Exemplaires Grecs, principalement ceux où les Canons d'Eusebe étoient marqués, vit tout-d'un-coup en lisant le Canon X. que cela ne se trouvoit que dans la Section 178. de Saint Luc; & qu'ainsi il le falloit retrancher de la Section 204. de Saint Matthieu, où on l'avoit inseré dans cet ancien Grec. C'est pourquoy il ajoûta à l'Edition Latine qu'il avoit reformée sur de bons Exemplaires Grecs ces mêmes Canons d'Eusebe, afin d'ôter ce mêlange & cette confusion qui estoit dans les Exemplaires Latins. On distingua par cette voye ce qui estoit commun à plusieurs Evangiles, & ce qui étoit singulier à chacun. *Cum itaque*, dit Saint Jerôme, *canones legeris qui subjecti sunt, confusionis errore sublato, & similia omnium scies, & singulis sua quæque restitues.* Hieron. præf. in IV. Eu. ad Damas.

Il y a plusieurs autres additions semblables dans cet Exemplaire de Cambrige, qu'il seroit inutile de rapporter, parce qu'on les peut voir dans les Notes de Beze sur le Nouveau Testament, dans le sixiéme Volume de la Bible Polyglotte d'Angleterre, & dans l'Edition Grecque du Nouveau Testament imprimé à Oxford. On remarquera seulement, que Beze & même les autres Critiques qui n'ont pas sçû l'origine de ces changemens, n'ont apporté là-dessus que des conjectures éloignées; au lieu que s'ils avoient conferé cet ancien Exemplaire avec les observations de Saint Jerôme dans sa Lettre au Pape Damase, ils auroient reconnu qu'une partie des Exemplaires Grecs & Latins estoient en ce temps-là con-

conformes à celuy de Cambrige. Ce docte Pere les reforma sur de meilleurs Exemplaires Grecs. Si nous avions d'autres Exemplaires Grecs de ces temps-là, que celuy de Cambrige, ou fussent les Evangiles & les Actes des Apôtres, on y trouveroit les mêmes additions. L'Exemplaire des Benedictins de l'Abbaye de St. Germain où sont les Epistres de St. Paul, s'accorde parfaitement tant dans le Grec que dans la Version Latine avec celuy de la Bibliotheque du Roy, qui est l'autre partie de celuy de Cambrige.

On ne lit, par exemple, que dans ce dernier Exemplaire, Chap. 6. de St. Jean, v. 56. ces mots ajoûtés. Καθὼς ἐν ἐμοὶ ὁ πατὴρ, κἀγὼ ἐν τῷ πατρὶ. Ἀμὴν ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ λάβητε τὸ σῶμα τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου ὡς τὸ ἄρτον τῆς ζωῆς, οὐκ ἔχετε τὴν ζωὴν ἐν αὐτῷ. C'est à dire, *Comme mon Pere est en moy, je suis aussi en mon Pere. En verité, en verité je vous dis, si vous ne recevez le corps du Fils de l'homme comme le pain de vie, vous n'avez point la vie en luy.* Beze est surpris de cette addition. *In uno codice vetusto*, dit-il, *mirum hîc quiddam deprehendimus.* Il semble qu'il ait voulu marquer un autre Exemplaire que celuy de Cambrige, & il place même cette addition immediatement après le verset 53. au lieu que dans celuy de Cambrige elle est dans la Section 68. après le mot αὐτῶ, c'est-à-dire, après le verset 56. où on la lit aussi dans un des Exemplaires de Robert Estienne, d'où ce Calviniste l'aura prise sans parler de son ancien Exemplaire de Cambrige. S'il l'avoit consulté, il n'auroit pas dit dans sa note sur cet endroit, (p) qu'il n'ose pas rejetter entierement cette addition, principalement la premiere partie qui se trouve en un autre endroit; mais qu'il ne l'ose pas aussi admettre, parce qu'il ne l'a lûë que dans un seul Exemplaire. Il ajoûte ensuite plustost selon ses prejugés que se-

Bez. Annot. in c. 6. Joann. v. 53.

Bez. ibid.

(p) *Hæc ego sicut temerè non expunxerim, ac præsertim priorem partem, quæ totidem Verbis alibi reperitur, ita non facilè admiserim, cùm in uno illo exemplari sint à nobis reperta. Certè alteram partem suppositam esse suspicor, quia simile nihil alibi invenio: neque enim usquam fit mentio sumendi corporis præterito sanguine; & exemplar illud unde hæc desumpsimus fuerat in Italiâ collatum, ubi facile fuit aliquid in Behemorum, id est Euangelii odium, addere.* Bez. Annot. in c. 6. Joann. v. 53.

lon la verité, *Je soupçonne que l'autre partie a esté supposée, parce que je ne trouve rien de semblable ailleurs. Car il n'est fait mention en aucun autre endroit de prendre le corps sans le sang; & l'Exemplaire d'où on a tiré cette leçon avoit esté conferé en Italie, où il a esté facile d'ajoûter quelque chose en haine des Bohemiens, c'est-à-dire, de l'Evangile.*

Cet homme a été si fort entesté de son Calvinisme, qu'il n'a pas pris garde que cette même addition est dans l'Exemplaire de Cambrige, qu'il appelle souvent *vetustissimum. & admirandæ vetustatis codicem.* Il ne s'agissoit pas des Bohemiens dans ces anciens temps. L'Exemplaire Grec d'Estienne qui avoit esté conferé sur plusieurs autres en Italie est très-sincere en cet endroit. Cette addition avoit été apparemment prise d'un Exemplaire semblable à celuy de Cambrige; & l'on ne parloit point alors du retranchement de la coupe, ni de ceux qui se disent Evangeliques. Mais comme il a esté dêjà remarqué, on avoit ajoûté plusieurs gloses à ces anciens Manuscrits, lesquelles étoient la plus-part prises de quelques autres endroits de ces mêmes Livres; outre qu'on y avoit aussi inseré quelques éclaircissemens. Ce n'est pas icy le lieu de donner d'autres preuves de la mauvaise foy de Beze dans ses Notes sur le Nouveau Testament. On le pourra faire ailleurs plus à propos. Je me suis seulement proposé icy de faire connoître par quelques exemples cet ancien Manuscrit de Cambrige, dont on a admiré jusqu'à present le grand nombre de varietés, sans en pouvoir marquer les veritables raisons.

Le P. Morin, à qui Messieurs Du Puis avoient donné le recueil que Junius Bibliothecaire de Cambrige avoit fait de tous les endroits où cet ancien Exemplaire Grec differe des autres, c'est contenté de publier seulement celles qui s'accordent avec nostre Vulgate. Il n'a pû neanmoins s'empêcher d'admirer (q) cette énorme difference qui proît

Jo. Mor. Exerc. Bibl. lib. 1. Exerc. 2. c. 3.

(q) *Euangelium Luca in isto antiquissimo manuscripto à vulgato Graco textu, atque etiam à Vulgatâ Latinâ Versione adeò distat, tam multæ periodi vel truncatæ sunt, vel superaddite, vel mutilatæ, vel aliis verbis enunciatæ, ut legenti*

paroît principalement dans l'Evangile de Saint Luc, où il eſt très-éloigné, non ſeulement du Grec ordinaire, mais de la Vulgate. Ces varietés, dit ce Pere, conſiſtent en des periodes entieres qui ont eſté retranchées, ou ajoûtées, eſtropiées, ou expliquées en d'autres termes. Il aſſûre que les Septante ne ſont point ſi differens du Texte Ebreu Maſſoretique, ſi on excepte les tranſpoſitions qui n'alterent point le Texte, que l'Exemplaire de Cambrige eſt different de tous les autres. Mais parce qu'il convient avec eux dans tout ce qui appartient à la ſuite du Texte, il juge qu'il a eſté pris d'un autre Exemplaire de Saint Luc où ces varietés s'étoient gliſſées avec le temps. Neanmoins il n'oſe rien aſſûrer, parce qu'il ignore les raiſons de cette grande diverſité. C'eſt pourquoy il ajoûte, (r) qu'il ſe peut faire qu'on ait inſeré dans quelques Exemplaires de Saint Luc ce qu'on liſoit dans d'autres Evangiles ſuppoſés, & que les Peres ayent enſuite pris le ſoin de retrancher ces additions. Si ce Critique avoit medité ſur la Preface de Saint Jerôme adreſſée au Pape Damaſe, il y auroit trouvé l'éclairciſſement de tous ces doutes.

Comme l'Exemplaire de Cambrige conſerve le même ordre que tous les autres Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament dans la ſuite de l'hiſtoire, cela prouve manifeſtement qu'il n'a pas eſté alteré exprès par les Heretiques. De plus, les changemens qui y ont eſté inſerés, n'appuyants aucun ſentiment paradoxe, mais conſiſtants la plus-part en des mots qui y ont eſté mis pour d'autres, & en des additions qui ont eſté tirées des autres Evangiles, ou qui ſont de purs éclairciſſemens, on peut inferer de là,

Mor. ibid.

genti non ſine cauſâ ſint admirationi -- Si tranſpoſitiones excipias, quæ ſenſum non ladunt, nullibi Septuaginta Interpretes à Maſorethico textu tam ſæpè & enormiter variant, quàm hic Lucæ codex à trito & vulgato textu ſive Græco ſive Latino. Sequitur tamen καλα ποδα textûs Lucæ ordinem & hiſtoriam: ita ut appareat ex alio Lucæ manuſcripto, hæc olim exſcripta fuiſſe, hancque varietatem lapſu temporis irrepſiſſe. Jo. Mor. Exerc. Bibl. lib. 1. Exerc. 2. c. 3.

(r) *Fieri potuit ut antiquitùs in quadam exemplaria Lucæ nonnulla ex iis Euangeliis quæ καθόλου & exiſtimata ſunt, irrepſerint, quæ poſtea Sanctorum Patrum diligentiâ reſecta fuerint.* Mor. ibid.

que tout ce changement ne vient que de la liberté qu'on prenoit en ces temps-là de rendre les Livres du Nouveau Testament plus intelligibles, sans se mettre beaucoup en peine de garder les mots de l'Original, pourvû qu'on n'altérât rien dans le sens. Les Critiques, sur tout Saint Jerôme en reformant l'ancienne Vulgate a reformé en même temps ces anciens Exemplaires Grecs auxquels elle étoit entierement conforme. Il s'est servy pour cela d'autres Exemplaires Grecs qui étoient plus exacts, & principalement de ceux auxquels on avoit ajoûté les dix Canons d'Eusebe. Ces derniers Exemplaires qui étoient avant St. Jerôme chez les Grecs, y sont toûjours demeurés, comme il est aisé de le justifier par ces mêmes Canons d'Eusebe.

Une des varietés les plus surprenantes de cet Exemplaire est celle qui se trouve dans la Genealogie de Jesus-Christ, Chap. 3. de St. Luc. Car cette Genealogie est la même que dans St. Matthieu, si ce n'est qu'elle remonte jusqu'à Salomon de cette maniere. Ὢν ὡς ἐνομίζετο, υἱὸς Ἰωσὴφ τοῦ Ἡλεὶ, τοῦ Ματθὰν, τοῦ Ἐλιαζὰρ, τοῦ Ἐλιοὺδ, τοῦ Ἰαχεὶν, τοῦ Σαδὼκ, τοῦ Ἀζὼρ, τοῦ Ἐλιακεὶμ, τοῦ Ἀβιοὺδ, τοῦ Ζοροβάβελ, τοῦ Σαλαθιὴλ, τοῦ Ἰεχονίου, τοῦ Ἰωακεὶμ, τοῦ Ἰωσεία, τοῦ Ἀμὼς, τοῦ Μανασσῆ, τοῦ Ἐζεκία, τοῦ Ἀχὰζ, τοῦ Ἰωαθὰμ, τοῦ Ὀζία, τοῦ Ἀμασίου, τοῦ Ἰωὰς, τοῦ Ὀχοσίου, τοῦ Ἰωρὰμ, τοῦ Ἰωσαφὰτ, τοῦ Ἀσὰφ, τοῦ Ἀβιοὺδ, τοῦ Ῥοβοὰμ, τοῦ Σολομὼν, τοῦ Δαυεὶδ. On voit manifestement que cette Genealogie a été reformée exprès sur St. Matthieu, en ajoustant neanmoins les personnes qu'il avoit omises. Beze qui a aussi rapporté cette varieté dans sa note sur ce Chapitre de Saint Luc, avoüe (ſ) qu'il ne sçait comment cela s'est pû faire, parce que l'Interprete Syriaque & tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques sont entierement contraires à cet Exemplaire, des-

Bez. Annot. in c. 3. Luc. v. 23.

(ſ) *Quînam autem id sit factum nescio, cùm recepta lectio tum Syri ipsius interpretis auctoritate, tum Scriptorum omnium Sacrorum, propterea de Matthæo cum Lucâ conciliando laborantium, consensu planè confirmetur: cui sanè præjudicium ullum afferre nec velim nec ausim. Tantùm dico fieri potuisse, ut ipsis Evangelistarum temporibus Judæi genealogiam istam quantum in ipsis fuit depravarint, quasi fidem cæteris de Christo narrationibus abrogaturi, quæ fraus à plerisque non animadversa facilè obtinuerit.* Bez. Annot. in c. 3. Luc. v. 23.

desquels il ne veut, ni même n'ose pas s'éloigner. Il conjecture que cela a pû arriver dès le temps même des Evangelistes, les Juifs ayant corrumpu cette Genealogie, afin qu'on ne crust pas les autres Histoires qui sont rapportées dans les Evangiles.

Il n'y a rien de plus ridicule que cette conjecture de Beze, qui charge les Juifs d'un crime auquel ils n'ont jamais pensé: outre que cela leur étoit inutile, parce qu'ils ne pouvoient pas corrompre tous les Exemplaires que les Chrêtiens conservoient chez eux. On ne doit point rejetter cette alteration des anciens Exemplaires du Nouveau Testament sur d'autres que sur les Chrêtiens, & même sur les Orthodoxes, comme on l'a déjà remarqué plusieurs fois après Saint Jerôme, qui a observé dans sa Lettre au Pape Damase le changement dont il s'agit icy. Il dit qu'on prenoit en ces temps-là la liberté de reformer les Evangiles sur celuy de ces Evangiles qu'on avoit lû le premier. *Ille qui unum è quatuor primum legerat, ad ejus exemplum cæteros quoque existimaverit emendandos.* Il est évident que la Genealogie qui est dans Saint Luc a été reformée selon cette methode dans l'Exemplaire de Cambrige, & qu'on y a suppleé du Vieux Testament ce qu'on croyoit y manquer. Bien loin donc d'accuser les Juifs, il n'y avoit rien alors de plus commun que ces sortes d'Exemplaires tant Grecs que Latins, sur tout dans les Eglises d'Occident, avant que Saint Jerôme eût retouché l'ancienne Edition Latine. Il seroit aisé de prouver que l'Evangile de Saint Marc a aussi été reformé en quelques endroits sur celuy de Saint Matthieu, & qu'on y a de plus changé quelques mots en d'autres synonymes qui paroissent plus intelligibles: mais ce travail seroit inutile, parce qu'on peut consulter les diverses leçons de cet ancien Exemplaire dans le VI. Tome de la Bible Polyglotte d'Angleterre, & dans l'Editon Grecque du Nouveau Testament imprimé à Oxford. C'est assez que j'aye marqué la veritable raison de ce grand nombre de varietés, dont les Critiques n'ont donné que des conjectures très-éloigneés, & même fausses.

Ceux qui ont retouché ces anciens Exemplaires ne songeants qu'à les rendre plus clairs,

Hieron. pref. in IV. Evang. ad Dam.

clairs, ſans ſe mettre en peine de conſerver la veritable leçon des Evangeliſtes & des Apôtres, les ont paraphraſés lors qu'ils ont crû qu'ils n'étoient pas aſſez étendus. Ils les ont au contraire abregés dans les endroits qu'ils ont trouvé embarraſſés, à cauſe de la ſuperfluité des mots qu'ils ont auſſi tranſpoſes en une infinité d'endroits pour cette même raiſon. Ce qu'il ſuffit d'obſerver une fois en general, ſans qu'il ſoit neceſſaire de parcourir tous les paſſages qui ont été alterés dans l'Exemplaire de Cambrige tant dans les Evangiles que dans les Actes des Apôtres. Ce qui paroît même davantage dans les Actes, parce qu'on a pris une très-grande liberté de reformer cette Hiſtoire dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Neanmoins quelque changement qu'ayent reçû ces Livres dans ces anciens temps, où l'on n'étoit pas exact à garder les propres mots des Evangeliſtes & des Apôtres, on ne trouvera point que le ſens en ait été alteré. On s'appliquoit ſeulement à les rendre plus intelligibles au peuple; & il fut neceſſaire pour cela de les refondre, étant remplis d'Ebraïſmes & de phraſes trop conciſes, qu'il fallut ſelon cette methode mettre dans un plus grand jour.

Il y a neanmoins dans l'Exemplaire de Cambrige de certaines additions, dont on ne peut pas dire la même choſe, parce que ce ſont de veritables faits qui ont été ajoûtés. Par exemple, Chap. 6. de Saint Luc, v. 5. après le mot de σαββάτῳ, on lit dans cet Exemplaire, τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ θεασάμενος τινα ἐργαζόμενον τῷ σαββάτῳ, εἶπεν αὐτῷ, ἄνθρωπε, εἰ μὲν οἶδας τί ποιεῖς, μακάριος εἶ· εἰ δὲ μὴ οἶδας ἐπικατάρατος καὶ παραβάτης εἶ τοῦ νόμου. C'eſt-à-dire, *En ce même jour-là ayant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbat, il luy dit, Mon amy ſi tu ſçais ce que tu fais, tu ès heureux. Mais ſi tu ne le ſçais point, tu ès maudit & trauſgreſſeur de la Loy.* Il ſe peut faire que cette hiſtoire ait été priſe de quelque ancien Livre apocryphe, où elle étoit commune dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme; & peut-être croyoit-on qu'elle venoit des Apôtres, ou de leurs Diſciples. C'eſt pourquoy ceux qui ont oſé retoucher en tant d'endroits les premiers Exemplaires du Nouveau Teſtament dans la ſeule vûë de les rendre intelligibles à tout le monde, n'auront auſſi fait aucune

cune difficulté d'y ajoûter ces sortes d'histoires qu'ils croioient être veritables. Nous avons vû cy-dessus de semblables exemples dans l'Evangile des Nazaréens. Si nous avions aujourd'huy un assez grand nombre de cette sorte d'Exemplaires qui étoient avant Saint Jerôme, principalement dans les Eglises d'Occident, on pourroit y découvrir quelques autres additions qui nous sont presentement inconnües, parce qu'il ne nous reste presque rien des Livres de ces premiers temps.

Quoy qu'il ne nous paroisse pas que les Chrêtiens ayent eu des Masoretes ou Critiques semblables à ceux des Juifs, qui ayent donné aux Livres du Nouveau Testament cette uniformité qu'on trouve depuis plusieurs siecles dans les Exemplaires Grecs, & même dans les Latins depuis Saint Jerôme, il y a de l'apparence que les Grecs ont suivy de certains Exemplaires qu'ils ont jugé être plus exacts que les autres, & qui avoient été corrigés par de sçavans Critiques. Ces Exemplaires ont ensuite servy comme de Masore & de regle. C'est sur ceux-là que le même St. Jerôme a corrigé l'ancienne Edition Latine par l'ordre du Pape Damase. Examinons maintenant la seconde partie de l'ancien Exemplaire de Cambrige, laquelle contient les Epîtres de Saint Paul.

CHAPITRE XXXI.

De la seconde partie de l'Exemplaire de Cambrige, laquelle renferme les Epîtres de Saint Paul. Exemples des diverses leçons qui sont dans cette seconde partie. Reflexions critiques sur toute cette matiere.

IL n'y a rien qui puisse mieux faire connoître l'état des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament dans les plus anciens temps de l'Eglise, que ces Livres qui étoient si communs avant Saint Jerôme, & qui ne se trouvent aujourd'huy que très-rarement. Il seroit inutile de les chercher dans les Eglises du Levant, puis qu'étant écrits en Grec & en Latin, & d'une même main, il est aisé de juger qu'ils ne peuvent être que dans l'Occident. Nous sommes redevables aux Moines de nous en avoir conservé quelques Exemplaires. Celui de Cambrige, comme on l'a déjà dit, a été

été trouvé dans un Monaſtere de Lyon. Les Moines Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain ont dans leur Bibliotheque la ſeconde partie d'un ſemblable Exemplaire, où ſont les Epîtres de Saint Paul. Pierre Pithou (a) avoit vû ces deux anciens Exemplaires dont il reſpectoit la grande antiquité. Il témoigne qu'on croyoit que le premier venoit de l'Egliſe de Lyon, & le ſecond de la celebre Abbaye de Corbie en France. Chriſtien Druthmar ancien Moine Benedictin qui a demeuré dans cette Abbaye, nous a indiqué la premiere partie de ce dernier Exemplaire, quand il fait mention d'un Exemplaire Grec qu'on croioit avoir été à Saint Hilaire, où l'Evangile de Saint Jean ſuivoit immediatement après celuy de Saint Matthieu. *Vidi*, dit ce Moine, *librum Euangelii Græcè ſcriptum, qui dicebatur S. Hilarii fuiſſe, in quo primi erant Matthæus & Joannes.* Il y a dans la Bibliotheque du Roy un autre Exemplaire Grec & Latin des Epîtres de St. Paul qui ne differe preſque en rien de celuy des Benedictins, ſi ce n'eſt que les caracteres n'en ſont pas ſi grands ni ſi majeſtueux, bien que ce ſoient les mêmes pour la figure & pour le temps. L'Exemplaire du Roy eſt auſſi plus defiguré par une infinité de corrections, que celuy de l'Abbaye de St. Germain. Car quoyque ce dernier ait été auſſi corrigé en pluſieurs endroits, les corrections n'en ſont pas ſi groſſieres.

Petr. Pith. de SS. Bibl. Interp. edit. ann. 1590.

Christ. Druthm. Epoſ. in Matth. c. 1.

Au reſte, l'on peut appeller ces deux Exemplaires la ſeconde partie de celuy de Cambrige, parce qu'ils contiennent cet ancien Grec & cette ancienne Verſion Latine dont on ſe ſervoit dans les Egliſes d'Occident avant que St. Jerôme l'eût reformée. Il eſt vray que ce Pere ne fait mention dans ſa Lettre à Damaſe, que des quatre Evangiles qu'il avoit retouchés ; & nous ne voyons pas clairement ailleurs, qu'il ait cor-

(a) *Vidimus & nos aliquando vetuſtiſſimum exemplar Euangeliorum literis illis majoribus exaratum, adjectis è regione Græcis, quod olim fuiſſe dicebatur Eccleſiæ Lugdunenſis. Vidimus & aliud Epiſtolarum exemplar ejuſdem formæ & ætatis ex Corbeja majoris Galliæ Monaſterio, quæ tanquam ſanctioris antiquitatis κειμήλια non ſine religione ſuſpicimus & veneramur.* Petr. Pith. de SS. Bibl. Interpr.

corrigé de la même maniere le reſte du Nouveau Teſtament. Mais, quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que toute l'ancienne Verſion Latine a été reformée, & qu'on a ſuivy dans cette reformation la même methode que St. Jerôme témoigne avoir ſuivie, lors qu'il reforma l'ancienne Traduction des Evangiles par ordre du Pape Damaſe.

Beze cite ſouvent dans ſes Notes ſur Saint Paul cet ancien Exemplaire de la Bibliotheque du Roy, ſous le nom de * *l'Exemplaire de Clermont.* Il a même crû que c'étoit la ſeconde partie de celuy de Cambrige. En quoy il ne ſe trompe point. Car c'eſt le Grec & le Latin de ces anciens Exemplaires Grecs & Latins qu'on liſoit communément avant St. Jerôme. Il n'eſt pas neceſſaire pour cela qu'ils ayent été écrits tous deux de la même main. Il ſuffit qu'ils ſoient de même âge. Et ainſi on peut auſſi bien dire, que celuy des Benedictins eſt la ſeconde partie de l'Exemplaire de Cambrige, que celuy du Roy, parce que l'un & l'autre nous repreſentent l'ancienne Vulgate, à laquelle on a ajoûté le Grec auquel elle étoit conforme.

* Codex Claromontanus.

Le P. Morin qui avoit emprunté de Meſſieurs Du Puis cet ancien Manuſcrit pour en extraire les diverſes leçons qui confirment nôtre Vulgate, en parle aſſez au long dans ſes Exercitations ſur la Bible. (b) Il eſt perſuadé que la Verſion Latine qu'on a jointe au Grec eſt l'ancienne Traduction qu'on liſoit dans l'Occident avant que Saint Jerôme l'eût reformée par le commandement du Pape Damaſe ſur d'anciens Exemplaires Grecs. Il juge même (c) par la figure & par la grandeur des caracteres Grecs & Latins, qui ſont preſque effacés en quelques endroits, à cauſe de leur anti-

Jo. Mor. Exercit. Bibl. Exerc. 2. c. 4.

Mor. ibid.

(b) *Exiſtimo verſionem vetuſtiſſimi illius codicis Græco textui adverſam eam eſſe, quâ Eccleſia Latina utplurimùm Sanctum Hieronymum utebatur, quam ſanctus ille vir, jubente Damaſo Pontifice, ad fidem Græcorum exemplarium poſtmodum recenſuit & emendavit.* Jo. Mor. Exercit. Bibl. Exerc. 2. c. 4.

(c) *Conſideratis figurâ, magnitudine & ſplendore charakteris tam Græci quàm Latini, illius ob vetuſtatem per ſeipſum multis in locis dimidiatâ obliteratione, paſſimque ſubobſcurâ delineatione, verſionis inſuper cum Vulgatâ textuque Patrum comparatione, S. Hieronymi ætatem iſtius codicis ſcriptio videtur omninò præcedere.* Mor. ibid.

quité, & par la Verſion Latine qu'il a comparée avec nôtre Vulgate & avec les citations des anciens Peres, que cet Exemplaire a été écrit avant Saint Jerôme. Il ajoûte de plus, pour prouver l'antiquité de ce même Manuſcrit, un catalogue des Livres de l'Ecriture qui a été inſeré à la fin, dans lequel les douze petits Prophetes ſont marqués avant les quatre grands, & l'Evangile de Saint Jean avant celuy de St. Marc & de St. Luc. De plus le Livre du Paſteur, l'Epître de Barnabé & quelques autres y ſont mis au nombre des Livres de l'Ecriture. Il eſt difficile, dit le P. Morin, que tout cela ſoit poſterieur à Saint Jerôme. *Quæ omnia S. Hieronymi ævum vix ſubſequi poſſunt, multo minùs ipſa codicis ſcriptio.*

Il eſt vray que ces ſortes d'Exemplaires Grecs & Latins ſont plus anciens que St. Jerôme, ſi on a égard à l'ancienne Verſion Latine qui étoit en uſage dans l'Occident avant qu'elle eût été retouchée par ce Pere. Mais les raiſons du P. Morin ne prouvent pas qu'ils ayent été écrits dès ce temps-là. Car il ſe peut faire que les Moines qui copioient les anciens Livres ayent décrit ces Exemplaires ſur de plus anciens: & c'eſt ce que je croy être arrivé en cette occaſion. Pour ce qui eſt du caractere, on ne peut nier qu'il ne ſoit très-ancien: mais les conoiſſeurs ne luy donnent pas plus de mille ans; au moins eſt-il certain qu'il y a des Livres de ce même caractere qui ne paſſent point ce temps-là. Je ne voy pas de plus ce qu'on peut conclurre pour l'antiquité d'un Manuſcrit, des lettres qui ſont preſque effacées. Cela prouve ſeulement que l'encre n'en eſt pas bonne. Et en effet l'Exemplaire des Benedictins qui eſt de la même antiquité, & dont les lettres ſont même plus grandes, eſt encore ſi beau, qu'on croiroit à en voir quelques pages, ſi on en juge par l'encre & par le parchemin, qu'il viendroit d'être écrit. Ceux qui veulent conſerver ces anciens Manuſcrits doivent mettre des feuilles de papier entre les feuilles du parchemin ſur leſquelles ils ſont écrits, afin que l'encre ne ſe detache pas. Enfin l'on peut avoir auſſi ajoûté à la fin de ces Exemplaires un très-ancien catalogue des Livres de la Bible.

La preuve la plus forte à mon

mon avis pour montrer la grande antiquité de cet Exemplaire, est que l'Epître aux Ebreux ne s'y trouve point avec les autres Epitres de St. Paul, comme je l'ay remarqué cy-dessus, mais separément & hors du corps des Lettres qu'on lisoit dans l'Eglise. Le P. Morin n'a pas fait assez de reflexion sur ce Manuscrit, quand il dit parlant du catalogue qu'on a ajoûté à la fin, (d) qu'on l'a mis avant l'Epître aux Ebreux dans quelques pages où par hazard il n'y avoit rien d'écrit. Car cela a été fait exprès, l'Epître à Philemon étant la derniere dans ces sortes d'Exemplaires que les Latins avoient copiés pour leur usage. Comme ils ne croyoient pas que l'Epître aux Ebreux eût été écrite par cet Apôtre, ni même qu'elle fust Canonique, ils ne la joignoient point aux autres Epîtres. C'est pourquoy on a inseré ce catalogue des Livres de l'Ecriture immediatement après l'Epître de St. Paul à Philemon.

Mor. ibid.

Si Beze avoit consideré les corrections qui ont été faites dans cet Exemplaire qu'il nomme de Clermont, il auroit reconnu facilement, que ces sortes de Livres n'ont jamais été à l'usage des Grecs, & qu'ainsi ils n'ont pas été apportés de la Grece, comme il l'a pretendu. Il y a une si grande quantité de fautes, sur tout dans le Grec, qu'on voit manifestement qu'il n'a pû être écrit que par une personne qui n'avoit aucune connoissance de cette langue. On a corrigé une bonne partie de ces fautes, qui ne sont pas seulement des fautes d'orthographe, mais quelquefois des mots estropiés. On a de plus reformé cet ancien Grec en plusieurs endroits sur d'autres Exemplaires Grecs qui approchent davantage de ceux d'aujourd'huy. Ce qui a été fait sans doute par quelques Latins, qui ont en même temps corrigé l'ancienne Vulgate sur la nouvelle Edition de St. Jerôme.

On ne rejettera donc pas avec Beze sur les Calogers les observations qui sont aux marges de ces sortes d'Exemplaires, mais sur ceux de l'Eglise d'Occident, qui ont eu quelque connoissance de la langue

(d) *Catalogus ille insertus est codici ante Epistolam ad Hebræos in paginis quibusdam fortuitò vacuis.* Mor. ibid.

Grecque. Comme ces Livres ont passé par differentes mains, aussi y a-t-il des corrections dont les unes sont plus anciennes que les autres. Mais après tout, on voit encore les anciennes leçons tant dans le Grec que dans le Latin, principalement dans l'Exemplaire de la Bibliotheque de St. Germain qui a été retouché d'une maniere si delicate, que souvent la correction ne consiste qu'en de petits traits de plume dans les Lettres. Ces deux Exemplaires étant differents en très-peu de choses, je me serviray dans la suite plûtôt de ce dernier que de celuy de la Bibliotheque du Roy, qui est plus defiguré.

Le P. Morin a remarqué en general, (e) que l'Exemplaire de Clermont sur les Epîtres de St. Paul n'est pas si éloigné des Exemplaires ordinaires du N. Testament, que celuy de Cambrige, & qu'il est aussi plus conforme à nôtre Vulgate, bien qu'il ne soit pas moins ancien que l'autre. On doit dire la même chose de celuy des Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain, parce qu'ils sont si semblables, qu'on croiroit que l'un a été copié sur l'autre. La raison de cette plus grande conformité des Epîtres de St. Paul dans l'Exemplaire de Clermont avec le Grec ordinaire & le Latin de la Vulgate est évidente, parce qu'il n'y avoit pas lieu de reformer ces Epîtres les unes sur les autres, comme les Evangiles; & elles n'ont pas aussi été si negligées dans les premiers siecles de l'Eglise, que les Actes des Apôtres qu'on a retouchés en plusieurs endroits avec beaucoup de liberté. Cependant si on examine avec soin les endroits où ces anciens Exemplaires des Epîtres de St. Paul qui étoient avant St. Jerôme different des ordinaires, on trouvera qu'ils ont été reformés de la même maniere & selon la même methode que les Evangiles & les Actes. On y remarquera de semblables additions de mots, des synonymes, plusieurs leçons jointes ensemble, & des gloses. Les transf-

Mor. ibid.

(e) *Variarum istarum lectionum nulla adeò enormis est, atque ut ita dicam varia, ut cum iis quas ex priori volumine observavimus comparari possit. Paulinarum Epistolarum codex ille vulgato textui priore longè conformior est, licet illi antiquitate non cedat.* Mor. ibid.

transpositions de plus y sont frequentes. Ce qui paroît avoir été fait exprès pour rendre le sens plus clair, & pour éviter même quelquefois les hyperbates dont Saint Paul est remply. Il y a aussi des endroits plus abregés que dans les Exemplaires ordinaires, soit qu'on ait voulu ôter ce qui sembloit inutile, ou que ce soit en effet l'ancienne leçon. Car bien que ces Exemplaires ayent été retouchés, ils ne l'ont pas été par tout; & alors ils peuvent representer l'ancienne leçon. Afin qu'on les connoisse mieux, j'en apporteray icy quelques exemples tirés de l'Epître aux Romains, & l'on pourra en marquer un plus grand nombre dans le second Livre de cet Ouvrage par rapport à la Vulgate.

Epître aux Romains, Ch. 1. v. 7. on ne lit point dans l'Exemplaire de l'Abbaye de Saint Germain, ἀγαπητοῖς θεῦ, *bien-aimés de Dieu;* & il n'est point aussi exprimé dans l'ancienne Version Latine qui y est jointe. En effet ces mots ne font rien pour le sens, qui est assez exprimé par ces autres qui suivent, κλητοῖς ἁγίοις, *qui sont appellés saints.*

Dans le même Chap. v. 13. au lieu de ces mots, οὐ θέλω, *je ne veux point*, on lit οὐκ οἶσμι, (οἶμαι) & dans l'ancienne Version Latine, *non arbitror*. Mais on a mis à la marge de l'Exemplaire de Clermont, οὐ θέλω, qui est la leçon ordinaire; & cela arrive souvent. Vers. 16. on ne lit point dans cet ancien Exemplaire, τῦ Χριστῦ, après le mot διαγγέλιον, & il n'est point aussi exprimé dans les deux Vulgates. Il y a de l'apparence que τῦ Χριστῦ a été ajoûté. Aussi n'est-il point dans quelques autres anciens Exemplaires Grecs. Vers. 29. on ne lit point πνηρίᾳ, mais immediatement après ἀδικίᾳ, il y a dans cet ancien Exemplaire κακίᾳ, & il est de la même maniere dans l'ancienne Vulgate, ensorte que πνηρίᾳ semble superflu. La Vulgate d'aujourd'huy represente aussi cette ancienne leçon, si on ôte le mot de *nequitia*, qu'on y a ajoûté inutilement sur le Grec d'aujourd'huy.

Vers. 31. de ce même Chapitre on ne lisoit point dans cet ancien Exemplaire le mot ἀσυνθέτους, mais il a été ajoûté; & il n'y a point aussi dans l'ancienne Vulgate, *sine fœdere*, qui est dans celle d'aujourd'huy conformément au Grec ordinaire. On remarquera que

dans

dans cet Exemplaire de l'Abbaye de Saint Germain il y a plusieurs additions semblables écrites de la même main que le corps du Livre, & elles sont le plus souvent au bas des pages avec une marque de renvoy, comme si c'étoient de veritables omissions. Mais ce sont pour l'ordinaire des reformations sur d'autres Exemplaires Grecs. Ces sortes d'additions sont aussi ordinairement dans le Latin. Il y a neanmoins quelques endroits où le Latin ne répond pas tout-à-fait à l'addition Grecque. On voit la même chose dans l'Exemplaire de la Bibliotheque du Roy. Ceux qui ont copié ces Manuscrits sur d'anciens Exemplaires, les ont en même temps reformés sur d'autres, & l'on y a encore ajoûté dans la suite d'autres reformations.

Vers. 32. du même Chap. après le mot ἀπηγόντες, on lit dans cet ancien Exemplaire, οὐκ ἐνόησαν, & dans l'ancienne Vulgate aussi-bien que dans celle d'aujourd'huy, *non intellexerunt*. Erasme a remarqué dans sa note sur cet endroit, qu'il ne sçait point pourquoy on lit dans les Exemplaires Latins, *non intellexerunt*, qui n'est point dans le Grec, si ce n'est qu'on l'ait ajoûté dans le Latin. Le P. Morin assûre au contraire, (f) que la leçon qui est dans nôtre Vulgate n'est point de Saint Jerôme, mais de l'ancien Interprete Latin qui étoit avant luy, & qui a suivy en cet endroit le Grec de son temps; ou que ce Pere étant appuyé sur de semblables Manuscrits Grecs, a inseré ces sortes d'additions. D'où il conclud, que ce changement a été fait ensuite dans le Grec ordinaire, & non dans nôtre Vulgate. Il fait même de cela une regle generale. *Mor. ibid.*

Il est vray que Saint Jerôme, ou celuy qui a retouché l'ancienne Vulgate, n'est point l'auteur de cette addition *non intellexerunt*, puis qu'elle se trouve dans le Grec & dans le Latin de l'Exemplaire de St. Germain & de la Bibliotheque du

(f) *Non de suo hæc addidit Hieronymus, sed qui cum præcesserat interpres hæc & similia verterat, & textui inseruerat, antiquorum codicum fidem sequens; vel ipse Hieronymus eâdem fide fretus ista restituit. Mutatio postea facta est in Græco textu, non in Vulgatâ nostrâ, ut tot exemplis jam demonstravimus, atque iterùm demonstrabimus.* Mor. ibid.

du Roy. Mais on n'en peut pas conclurre avec le P. Morin, qu'il faille preferer en tous les endroits où il y a de semblables additions ces anciens Exemplaires au Grec ordinaire, étant certain qu'ils ont été retouchés pour les rendre plus clairs. Il est bon en ces occasions de les conferer avec les autres Exemplaires ; & s'il arrive que pas un ne convienne avec eux, c'est une marque qu'on a reformé en ces endroits-là ces vieux Exemplaires auxquels l'ancienne Vulgate étoit conforme. St. Jerôme témoigne qu'il a laissé dans sa nouvelle Edition qui est la Vulgate d'aujourd'huy, quelques-unes de ces additions, parce qu'elles ne changeoient point le sens.

Mor. ibid. (g) Si nous avions, continüe le P. Morin, plusieurs de ces Exemplaires, qui ont été écrits il y a plus de douze cents ans, on reconnoîtroit que nôtre Vulgate s'accorde parfaitement avec ces anciens Exemplaires dans les endroits où elle differe du Grec ordinaire. Mais quand cela seroit, pourroit-on dire que nôtre Vulgate represente en tous ces lieux-là le premier Original des Apôtres, comme le P. Amelote l'a aussi soûtenu ? Je ne veux point d'autre juge de cette dispute qui a si fort partagé les esprits dans ce dernier siecle, que Saint Jerôme. Ce docte Critique nous a fait une étrange peinture de ces anciens Exemplaires qui ont plus de douze cents ans. Il fut obligé de reformer l'ancienne Edition Latine qui étoit si defectueuse, sur d'autres Exemplaires Grecs plus corrects. Ce qu'il fit neanmoins d'une certaine maniere, qu'il garda quelque chose de l'ancienne Edition en des endroits où il pouvoit la corriger sur ses Exemplaires Grecs. Dira-t-on qu'en ces endroits-là qu'on a laissés exprés avec leurs defauts, parce qu'on n'a pas voulu y toucher, nôtre Vulgate represente le premier & veritable Original des Apôtres ? Cela suffit pour faire voir que le P. Morin, & après luy le P. Amelote, n'ont pas eu une connoissance exacte de ces *venerables & augustes Manuscrits d'au dessus de douze*

Hieron. praef. in IV. Evang. ad Dam.

(g) *Si plura exemplaria, quale hoc est, ante mille ducentos & aliquot annos descripta aliquis nanciscceretur, nihil in Vulgatâ nostrâ discrepans deprehenderetur, quod illis antiquis codicibus non confirmetur.* Ibid.

douze cents ans. L'antiquité n'eſt pas une preuve de la bonté & de la fidelité d'un Acte, lors qu'on prouve d'ailleurs que cet Acte étoit vitié dès ces temps-là.

Chap. 3. v. 12. de la même Epître on ne lit point dans l'Exemplaire de l'Abbaye de Saint Germain, οὐκ ἔστι ποιῶν χρηστότητα, ni dans l'ancienne Verſion Latine qui y eſt jointe, *non eſt qui faciat bonum.* On a ſeulement ajoûté ces mots tant dans le Grec que dans le Latin au bas de la page avec une marque de renvoy, comme un ſupplément qui a été pris des Exemplaires Grecs ordinaires, & de la Vulgate retouchée. Quoy que ces mots qui ſont rapportés du Pſeaume 13. (14 dans l'Ebreu) ſoient dans tous les Exemplaires Grecs conformément au Texte Ebreu, St. Juſtin ne les lit point dans ſon Dialogue contre le Juif Tryphon. Il ſe peut faire que ceux qui ont retouché le Grec du Nouveau Teſtament dans ces anciens temps, les ont ôtés, parce qu'ils leur paroiſſoient inutiles, étant du nombre de ces repetitions qui ſont ſi frequentes dans les Pſeaumes. On remarquera neanmoins, que St. Juſtin a lû en leur place ces autres mots, οὐκ ἔστιν ὁ ποιῶν, qui ſont dans ce même Chap. de l'Epître aux Rom. v. 11. Mais on ne peut faire aucun fond ſur les citations des Peres, qui ne ſont pas exacts lors qu'ils citent les paſſages de l'Ecriture. Il ſeroit dangereux de reformer là-deſſus les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, comme il eſt aiſé de le juſtifier par une infinité d'exemples.

Chap. 4. v. 9. après le mot de πεπιμένη, on lit μονον dans cet ancien Exemplaire, qui n'eſt pourtant point exprimé dans l'ancienne Vulgate qui y eſt jointe, bien qu'il ſoit dans celle d'aujourd'huy. Le ſens demande ce ſupplément. Verſ. 16. du même Chapitre le mot de μονον qui eſt dans l'ancien Exemplaire, auſſi-bien que dans le Grec ordinaire, n'eſt point exprimé dans l'ancienne Vulgate, où on lit ſimplement, *non ei qui ex lege eſt,* & le verbe ἐστίν eſt auſſi dans le Grec. Verſ. 23. on a repeté εἰς δικαιοσύνην après le mot αὐτῷ, & dans l'ancienne Vulgate, *ad juſtitiam*, qu'on a auſſi gardé dans celle d'aujourd'huy.

Chap. 5. v. 1. au lieu de ἔχωμεν, il y a dans cet ancien Exemplaire ἔχωμεν, & dans les deux Vulgates, *habeamus.*

Verſ.

Vers. 2. on ne lit point dans ce même Exemplaire, τῇ πίστει, ni dans l'ancienne Version qui y est jointe, *per fidem;* mais il est dans nostre Vulgate conformément au Grec ordinaire. Vers. 5. on ne lit point dans le Grec de cet Exemplaire, ἡμῖν δοθέντος, & il n'est pas aussi exprimé dans l'ancienne Vulgate, mais il est marqué au bas de la page tant dans le Grec que dans le Latin : ce qu'on aura pris d'un autre Exemplaire. Vers. 12. on ne lit point ὁ θάνατος après le mot ἀνθρώπους Vers. 16. au lieu de ἁμαρτίας, on lit ἁμαρτήματος, & dans les deux Vulgates, *peccatum.* Vers. 18. au lieu de δικαιώματος, il y a δικαίωμα, & dans les deux Vulgates, *justitiam.*

Chap. 6. vers. 11. on ne lit point dans l'ancien Exemplaire Grec, τῷ κυρίῳ ἡμῶν, ni dans l'ancienne Vulgate, *Domino nostro.* Vers. 12. ces mots, ἐν ἐπιθυμίαις αὐτοῦ, ne sont point dans ce même Exemplaire, & on ne lit point dans la Version Latine qui y est jointe, *in concupiscentiis ejus.* Vers. 16. on ne lit point aussi dans cet Exemplaire, εἰς θάνατον, ni dans l'ancienne Vulgate, *ad mortem.*

Chap. 7. v. 6. au lieu de ἀποθανόντος, on lit dans cet ancien Exemplaire de St. Germain, ἐν θανάτῳ, & dans les deux Vulgates, *mortis :* laquelle leçon est conforme à Origene. Beze observe dans sa note sur cet endroit, qu'il ne l'a trouvée que dans son ancien Exemplaire de Clermont. *Nullus,* dit-il, *Græci codicis auctoritate confirmatur hæc lectio, excepto illo Claromontano, quem alioqui plurimi facio.* Bez. Annot. in c. 7. Epist. ad Rom. v. 6.

Vers. 14. au lieu de γὰρ on lit δὲ. Ces deux particules se mettent souvent l'une pour l'autre tant dans les Exemplaires Grecs que dans les anciennes Versions. Vers. 15. τοῦτο n'est point dans l'ancien Exemplaire, ni *hoc* dans l'ancienne Vulgate, où l'on ne lit point aussi *bonum,* qui est dans la Vulgate d'aujourd'huy. Vers. 25. au lieu de Εὐχαριστῶ τῷ Θεῷ, il y a dans cet ancien Exemplaire, ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ, & dans les deux Vulgates, *gratia Dei.*

Chap. 8. v. 38. Ce verset est énoncé dans l'ancien Exemplaire de cette maniere... ἄγγελος, ἐπ ἐξουσία, ἔπ δυναμαὶ, ἔπ ἐνεστῶτα, ἔπ μέλλοντα, ἔπ δύναμις, & dans l'ancienne Vulgate conformément à cette leçon, *neque Angelus, neque potestas, neque initia, neque instantia, neque futura, neque virtus.*

Chap. 9. vers. 31. on ne lit

point dans l'ancien Exemplaire le premier δικαιοσύνης, ni le mot de *juſtitiæ* en ce même endroit dans l'ancienne Vulgate.

Chap. 10. v. 1. au lieu de ces mots, ὑπὲρ τοῦ Ἰσραὴλ ἐστιν, on lit dans cet ancien Exemplaire, ὑπὲρ αὐτῶν, & dans l'ancienne Vulgate, *pro illis:* ce qu'on lit auſſi dans nôtre Vulgate, mais on a ajoûté *fit*. Verſ. 8. après λέγει, on lit γραφή, & dans les deux Vulgates, *Scriptura*. Verſ. 17. au lieu de Θεοῦ, il y a dans l'ancien Exemplaire, Χριστοῦ, & dans les deux Vulgates, *Chriſti*. Beze (*h*) qui a auſſi lû Χριστοῦ dans trois Exemplaires, témoigne qu'il ne peut approuver cette leçon. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les anciens Manuſcrits Grecs, que le changement de ces trois mots, Θεοῦ, Κυρίου, Χριστοῦ, parce qu'ils y ſont écrits en abregé de cette maniere, ΘΥ. ΚΥ. ΧΥ. ce qui fait que les Copiſtes ont ſouvent mis l'un pour l'autre. Verſ. 20. on ne lit point, ἀποτολμᾷ γέ, ni dans l'ancienne Verſion Latine, *audet &:* auſſi cela eſt-il inutile pour le ſens.

Bez. Annot. in Epiſt. ad Rom. c. 9. v. 17.

Chap. 11. verſ. 6. on ne lit point dans l'ancien Exemplaire ces mots, Εἰ δὲ ἐξ ἔργων, οὐκέτι ἐστὶ χάρις· ἐπεὶ τὸ ἔργον οὐκέτι ἐστὶν ἔργον. *Si c'eſt par les œuvres, ce n'eſt plus grace; autrement l'œuvre n'eſt plus œuvre.* Ils ne ſont point auſſi exprimés dans les deux Vulgates. Beze (*i*) a obſervé qu'on ne les lit point dans Origene, dans St. Chryſoſtome, ni dans Saint Ambroiſe; mais qu'il les a lûs dans tous les Exemplaires Grecs, excepté dans celuy de Clermont. Il juge qu'on les doit lire pour achever l'antitheſe qui eſt en ce lieu-là entre les œuvres & la foy. Eraſme neanmoins eſt pour l'ancienne leçon, qu'il auroit appuyée plus fortement, s'il avoit lû les deux anciens Exemplaires auxquels l'ancienne Verſion Latine eſt jointe. Grotius a ſuivy le ſentiment d'Eraſme. *Hæc rectè*, dit ce Critique, *deſunt in manuſcripto, nec legit La-*

Bez. Annot. in Epiſt. ad Rom. c. 11. v. 6.

Grot. Annot. in Epiſt. ad Rom. c. 11. v. 6.

(h) *Invenimus quidem in tribus exemplaribus; ſed tamen vix poſſim probare.* Bez. Annot. in Epiſt. ad Rom. c. 9. v. 17.

(i) *Hanc partem non legunt vetus Interpres, nec Origenes, nec Chryſoſtomus, nec Ambroſius, quam tamen ſummo conſenſu in Græcis codicibus inveni, Claromontano excepto -- & mihi quidem planè videtur neceſſaria explendæ operum & fidei antitheſi.* Bez. ibid. c. 11. v. 6.

Latinus Interpres, ſed nec Origenes, nec Ambroſius, nec Chryſoſtomus. Eſtius n'a pas oſé prononcer la-deſſus ſi affirmativement. Il ſe contente de dire, (*k*) qu'il eſt aſſez probable que ces mots ont eſté ajoûtés au Texte Grec. Il rejette neanmoins l'opinion de Cajetan, qui a crû qu'ils manquoient dans la Vulgate. Verſ. 13. on ne lit point dans l'ancien Exemplaire, ἐθνῶν ἀπόστολος, ni dans la Verſion Latine qui eſt jointe, *gentium Apoſtolus;* mais ſeulement au bas de la page écrit de la même main que le corps du Livre avec la marque ordinaire de renvoy.

Eſtius, Comm. in Epiſt. ad Rom. c. 11. v. 6.

Chap. 12. v. 11. cet abregé ΚΩ, qui eſt dans l'ancien Exemplaire, a donné occaſion à la diverſité de leçon des Exemplaires Grecs. Car les uns liſent κυρίῳ, *Seigneur*, & les autres καιρῷ, *temps*. Mais il faut lire κυρίῳ; & il y a dans les deux Vulgates, *Domino*, conformément à cette leçon Verſ. 14. ces mots τὰς διώξεις... ſont ainſi tranſpoſés dans cet ancien Exemplaire, καὶ μὴ καταρᾶσθε, εὐλογεῖτε τοὺς διώκοντας ἡμᾶς. Il y a auſſi dans l'ancienne Verſion Latine ſelon cette tranſpoſition, *& nolite maledicere, benedicite perſequentes vos.* Verſ. 17. ces mots qu'on lit dans la Vulgate d'aujourd'huy, *non tantùm coram Deo, ſed etiam*, ne ſont point dans l'ancienne Vulgate, ni dans l'ancien Grec, non plus que dans le nouveau.

Chap. 13. v. 5. on ne lit point dans l'ancien Exemplaire, ἀνάγκῃ, ni dans l'ancienne Vulgate, *neceſſitate;* mais ſeulement *ſubditi eſtote*, ὑποτάσσεσθε. L'on a neanmoins ajoûté à la marge du Latin, *neceſſitate*, & au bas de la page du Grec, ἀνάγκῃ. Verſ. 9. on ne lit point dans cet Exemplaire, οὐ ψευδομαρτυρήσεις, ni dans l'ancienne Vulgate, *non falſum teſtimonium dices.* Verſ. 12. au lieu de ἀποθώμεθα, on lit dans ce même Exemplaire, ἀποβαλώμεθα: ce qui ne change point le ſens. Dans le même verſet, au lieu de ὅπλα, *armes*, il y a ἔργα, & dans l'ancienne Vulgate, *opera.*

Chap. 14. v. 9. ces mots,

(k) *Ut ſatis probabile ſit additamentum eſſe Græci cujuſpiam ad textum -- Quocircà Cajetano non aſſentior affirmanti integram hanc ſententiam deeſſe in Latino textu, cùm verius exiſtimem ſimpliciter eam redundare.* Eſt. Comm, in Epiſt. ad Rom. c. 11. v. 6.

καὶ ἀπέθανε ... ſont ainſi tranſpoſés, καὶ ἔζησεν καὶ ἀπέθανεν καὶ ἀνέστη, & il y a dans l'ancienne Verſion Latine qui eſt jointe à cet Exemplaire ſelon cette leçon, *& vixit & mortuus eſt & reſurrexit.* On ne lit point dans nôtre Vulgate, *vixit.* Celuy qui l'a retouchée a crû apparemment que le mot ἀνέζησεν ou ἔζησεν, comme il y a dans l'ancien Exemplaire, eſtoit ſynonyme avec ἀνέστη, & que c'étoient deux leçons d'un même mot. Verſ. 10. après le dernier σε on a ajoûté dans l'ancien Exemplaire, ἐν τῇ μὴ ἐθέαν, & il y a dans l'ancienne Vulgate conformément à cette leçon, *in non manducando.* Dans le même verſet, au lieu de χριστῦ, on lit Θεῦ, & dans l'ancienne Vulgate, *Dei.* Verſ. 19. après ἀλλήλους, on a ajoûté φυλάξωμεν, & il y a dans les deux Vulgates ſelon cette leçon, *cuſtodiamus.*

Chap. 15. v. 11. après le mot πάλιν, on lit λέγει. Verſ. 13. on ne lit point, ἐν τῷ πιθέαν, ni dans l'ancienne Vulgate, *in credendo.* Verſ. 19. au lieu de Θεῦ, il y a ἁγίᾳ, & dans les deux Vulgates, *ſancti;* & on lit les mots ſuivants tranſpoſés & avec quelque changement de cette maniere, ὥστε πεπληρῶθαι ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ μέχρι τοῦ Ἰλλυρικοῦ καὶ κύκλῳ, & dans l'ancienne Vulgate, *ita ut compleretur ab Jeruſalem uſque in Illyricum & in circuitu.* Il y a quelques autres tranſpoſitions dans ce même Chapitre que j'omets, parce qu'elles ne ſont d'aucune importance. On a apparemment tranſpoſé ces mots pour faire un ſens plus net. Verſ. 24. on ne lit point, ἐλπίζω γὰρ διὰ παρόδου θεάσασθαι ὑμᾶς, ce qui n'eſt point auſſi exprimé dans les deux Vulgates. Verſ. 27. on ne lit point, εὐδόκησαν γὰρ, ni dans l'ancienne Vulgate, *placuit enim eis.* Verſ. 29. on ne lit point, τοῦ εὐαγγελίου τοῦ, ni dans l'ancienne Verſion, *Evangelii.* Verſ. 30. après le mot de παρακαλῶ, on lit ὑμῶν, & dans les deux Vulgates, *veſtris.* Verſ. 32. au lieu de Θεοῦ, il y a χριστοῦ Ἰησοῦ, & dans l'ancienne Vulgate, *Chriſti Jeſu.* Au même endroit, au lieu de ces mots, συναναπαύσωμαι ὑμῖν, on lit dans cet ancien Exemplaire, ἀναψύξω μετ' ὑμῶν, & dans l'ancienne Vulgate, *refrigerem vobiſcum.* Verſ. 33. après εἰρήνης, on a ajoûté ἔστω, & dans les deux Vulgates, *ſit.*

Chap. 16. v. 2. après le mot ἁγίων, on lit les mots ſuivans ainſi tranſpoſés & avec quelque changement, καὶ ἐμοῦ καὶ ἄλλων πολλῶν, & il y a auſſi dans l'an-

l'ancienne Vulgate, *mihi & multis aliis.* Verſ. 3 au lieu de Πρίσκιλλαν, on lit Πρισκαν, & dans les deux Vulgates, *Priſcam.* Dans le même verſet il y a une tranſpoſition qui paroît avoir eſté faite exprès pour éviter l'hyperbate. Car après le mot Ἰησου, on lit, καὶ τὴν κατ' οἶκον αὐτῶν ἐκκλησίαν, & dans l'ancienne Vulgate, *& domeſticam eorum Eccleſiam.* Puis on lit enſuite ces autres mots, οἵτινες ὑπὲρ, & le reſte. Verſ. 5. au lieu de εἰς Χριστὸν, on lit dans cet ancien Exemplaire, ἐν Χριστῷ. Il n'y a rien de ſi ordinaire dans les Manuſcrits Grecs que cette diverſe leçon. C'eſt pourquoy on ne doit pas tant avoir égard en ces occaſions à la leçon des Exemplaires, qu'au ſens, ſoit qu'on liſe εἰς ou ἐν. Ainſi au verſet ſuivant, au lieu de εἰς ἡμᾶς, on lit, ἐν ὑμῖν, & dans les deux Vulgates, *in vobis*, y ayant deux varietés en cet endroit; & il arrive auſſi aſſez ſouvent, que les Copiſtes mettent ces deux pronoms, ἡμεῖς & ὑμεῖς, l'un pour l'autre. Verſ. 15. au lieu de Ὀλυμπᾶν, il y a dans l'ancien Exemplaire, Ὀλυμπιάν, & dans les deux Vulgates, *Olympiadem.* Verſ. 16. on ne lit point ces mots, ἀσπάζονται ὑμᾶς αἱ ἐκκλησίαι τοῦ Χριστοῦ, ni dans l'ancienne Verſion Latine ceux-cy, *ſalutant vos omnes Eccleſiæ Chriſti.* Verſ. 17. au lieu de παρακαλῶ, il y a ἐρωτῶ, & dans les deux Vulgates, *rogo.* Au même endroit, après ἀδελφοί, on ajoûte ἀσφαλῶς, & dans l'ancienne Vulgate, *diligenter.* De plus, après ἐμάθητε, on lit, λέγοντας ἢ, & dans l'ancienne Verſion Latine. *dicentes vel facientes.* Verſ. 18. on ne lit point, καὶ εὐλογίας, ni dans l'ancienne Vulgate, *Benedictiones.* Verſ. 21. après le dernier μοι, on a ajoûté, καὶ αἱ ἐκκλησίαι πᾶσαι τοῦ Χριστοῦ, & dans l'ancienne Vulgate, *& Eccleſiæ univerſæ Chriſti.* Enfin verſ. 24. après αἰῶνας, on lit dans cet ancien Exemplaire, τῶν αἰώνων, & dans les deux Vulgates, *ſæculorum.*

On peut connoître par les diverſes leçons qu'on a rapportées dans les deux Chapitres precedens, l'eſtat de ces anciens Exemplaires Grecs qui étoient avant Saint Jerôme, principalement dans les Égliſes d'Occident, & auxquels eſtoient conforme l'ancienne Verſion Latine qui étoit en uſage dans ces Egliſes.

Il eſt vray que la Vulgate d'aujourd'huy s'accorde ſouvent avec ces anciens Exemplaires

plaires Grecs. Mais auſſi en differe-t-elle très-ſouvent. C'eſt pourquoy on ne peut pas dire avec le P. Morin & le P. Amelote, qu'il faille toûjours preferer la leçon de la Vulgate dans les endroits où elle convient avec ces anciens Exemplaires, y ayant beaucoup d'autres endroits où elle en differe. Si ce Grec eſt le veritable Original des Apôtres, comme ces deux Auteurs ſemblent l'avoir inſinué, il doit eſtre Original en tout, & il faudroit par conſequent s'attacher entierement à l'ancienne Vulgate qui l'a ſuivy exactement. Cependant St. Jerôme crut qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de la corriger, eſtant très-defectueuſe. Si je ne craignois d'eſtre trop long, j'ajoûterois icy les diverſes leçons de cet ancien Exemplaire Grec ſur les autres Epîtres de Saint Paul; mais je les marqueray plus commodément dans la ſeconde Partie de cette Hiſtoire Critique, lors qu'on examinera la Verſion de l'ancien Interprete Latin, & qu'on marquera en particulier les endroits où il convient avec les anciens Exemplaires Grecs qui eſtoient avant Saint Jerôme.

CHAPITRE XXXII.

Des autres Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Teſtament. Exemples des diverſes leçons de ces Manuſcrits, avec des reflexions critiques ſur ces varietés.

ON trouve dans nos Bibliotheques un aſſez grand nombre d'Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament qui ont eſté decrits par des Grecs, & qui ont ſervy à leurs uſages. Quoy qu'ils different les uns des autres en pluſieurs endroits, la pluſpart de ces differences ne ſont point importantes. Ils conviennent enſemble, en ce qu'ils ſont tous fort éloignés de ceux que nous venons de marquer, leſquels ont été copiés par des Latins. C'eſt ce que j'ay obſervé en liſant pluſieurs de ces Exemplaires qui ſont dans la Bibliotheque du Roy, & dans celle de Mr. Colbert. Il eſt vray que je n'en ay trouvé aucun dans ces deux Bibliotheques qui fût auſſi ancien que ces autres Exemplaires Grecs auxquels on a joint l'ancienne Verſion Latine qui eſtoit avant St. Jerôme. Ce n'eſt pas qu'il n'y

n'y en ait quelques-uns qui ayent une semblable antiquité; mais ils sont très-rares. Je croy qu'on doit mettre dans ce rang l'Exemplaire du Vatican, dont quelques Critiques ont fait mention, & dont ils ont même marqué quelques diverses leçons dans leurs Ouvrages.

L'Exemplaire qu'on nomme ordinairement Alexandrin, parce qu'il est venu d'Alexandrie en Egypte, est aussi très-ancien. Quelques Anglois ont pretendu après Cyrille Lucar, que ce Livre qui contient le Vieux & le Nouveau Testament en Grec, a esté écrit il y a plus de treize cents ans par une Dame Egyptienne appellée Thecle. Mais ils ne donnent aucunes preuves certaines de cette antiquité. Il estoit de l'interest du Patriarche Cyrille qui faisoit present de cette Bible au Roy d'Angleterre, de la faire la plus ancienne qu'il pourroit. Il y a eu plusieurs Thecles, & l'on donnoit même ce nom au temps de Saint Jerôme à quelques Dames Romaines qui s'estoient retirées dans les solitudes d'Orient, où leur grande pieté estoit admirée de tout le monde. Ces Dames sçavoient la langue Grecque, & estoient curieuses de lire l'Ecriture Sainte dans cette langue. Il y a eu de plus des Monasteres consacrés à S. Thecle; & il se pourroit bien faire que cet Exemplaire appartenoit à quelque Monastere de ce nom. Quoy qu'il en soit, on ne peut nier qu'il ne soit très-ancien. Cependant il est different de ces autres Exemplaires Grecs qui ont esté décrits par les Latins, comme il est aisé d'en juger par les diverses leçons que les Anglois ont imprimées dans leur Bible Polyglotte. Grotius a aussi rapporté une bonne partie de ces varietés dans ses Notes sur le Nouveau Testament. On prendra garde neanmoins que ce Critique n'est pas toûjours exact dans ses citations. Au reste je n'ose pas assûrer que ce Manuscrit appellé Alexandrin, & même celuy du Vatican, ne puissent estre mis au nombre de ceux qui ont esté decrits par des Copistes Latins dans ces anciens temps.

Je ne doute point que le Cardinal Ximenes n'ait consulté de très-anciens Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, lors qu'il publia son Edition. Mais il est à craindre qu'il n'y ait inseré quel-

ques-unes des leçons de ces anciens Exemplaires qui ont été retouchés, sous pretexte qu'il les trouvoit plus conformes à nostre Vulgate. Il se peut faire de plus, que l'Exemplaire d'Estienne qui avoit été conferé en Italie sur plusieurs Manuscrits Grecs, contienne aussi quelques leçons de ces mêmes Exemplaires qui avoient esté retouchés, & auxquels on avoit joint l'ancienne Version Latine. L'on doit porter le même jugement des seize Exemplaires que le Marquis de Velés avoit consultés, & dont quelques-uns s'accordent en plusieurs endroits avec nôtre Vulgate. Il est bon de faire toutes ces observations en general, pour suppléer en quelque façon au defaut de ces sçavans hommes, qui n'ont pas pris le soin de nous marquer en detail les bonnes & les mauvaises qualités de leurs Manuscrits. Erasme & Beze qui ont lû plusieurs de ces Exemplaires Grecs, & qui ont travaillé avec application sur cette matiere, se trompent souvent, quand ils parlent de leurs Manuscrits. Ils ont ignoré entierement la distinction qu'on a faite cy-dessus de deux sortes d'Exemplaires Grecs du Nouveau Testament. Au reste, comme j'ay produit plusieurs exemples des varietés de ces Exemplaires qui ont esté décrits par des Latins, il est à propos que je produise aussi icy quelques-unes des diverses leçons des autres Exemplaires Grecs. Et parce qu'on en a déjà fait plusieurs recueils, d'où on peut connoître en quoy elles consistent, je m'arresteray seulement aux principales, & à celles sur lesquelles il y aura lieu de faire quelques reflexions critiques.

Chap. 1. de St. Matthieu, v. 11. on lit dans les Exemplaires Grecs ordinaires, Ἰωσίας δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν. *Josias engendra Jechonias.* L'ancien Interprete Latin, la Version Syriaque & les autres Traductions de l'Eglise Orientale confirment cette leçon. Mais Robert Estienne a lû dans un de ses Exemplaires, Ἰωσίας δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰακείμ. Ἰακείμ δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν: laquelle leçon se trouve dans plusieurs autres Manuscrits Grecs cités dans le VI. Tome de la Bible Polyglotte d'Angleterre, si ce n'est qu'au lieu de Ἰακείμ, il y a dans ces MSS. Ἰωακείμ. Flacius Illyricus l'a inserée dans son Edition Grecque

que du Nouveau Teſtament, & il a auſſi mis dans la Verſion d'Eraſme qu'il y a jointe en la retouchant ſur le Grec, *Joſias autem genuit Jakin. Jakin autem genuit Jechoniam.* Simon de Coline a auſſi ſuivy cette leçon dans ſon Nouveau Teſtament Grec, ſelon laquelle Caſtalio a mis dans ſa Verſion Latine, *Joſias Joacimum. Joacimus Jechoniam.*

Nov. Teſt. Sebaſt. Caſt. edit. ann. 1556.

Beze approuva auſſi d'abord la leçon du Manuſcrit d'Eſtienne, comme il paroît des premieres Editions de ſa Verſion du Nouveau Teſtament, où on lit, *Joſias autem genuit Jakim. Jakim autem genuit Jechoniam.* Il laiſſa neanmoins dans le Texte Grec la leçon ordinaire. Mais il changea enſuite de ſentiment, comme il paroît de ſes grandes Notes, où il aſſûre (*a*) que cette leçon qu'il avoit autrefois ſuivie étoit oppoſée à la verité de l'Hiſtoire, bien qu'il la trouvaſt appuyée ſur un des Manuſcrits d'Eſtienne, & ſur le témoignage de Jaques le Fevre & de Martin Bucer, qui avoient vû, ſelon luy, ce Manuſcrit où il croit (*b*) qu'il s'eſtoit gliſſé une faute. Il juge qu'on le doit rétablir de cette maniere. Ἰωσιας ὃ ἐγέννησε Ἰακιμ καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ. Ἰακὶμ δὲ ἐγέννησε τὸν Ἰεχονίαν ἐπὶ τῆς μετοικεσίας Βαβυλῶνος. Il ajoûte, qu'il a reformé ſa Verſion ſur ce pied-là. Cependant il ſuit dans ſes dernieres Editions, tant dans le Grec que dans le Latin, l'Edition Grecque ordinaire.

Nov. Teſt. Bez. Gr. & Lat. in 8. ann. 1565.

Bez. Annot. in c. 1. Matth. v. 11.

Le Jeſuite Maldonat a preferé dans ſon Commentaire ſur cet endroit de Saint Matthieu le Manuſcrit d'Eſtienne, ou plûtôt de Jaques le Fevre, au Grec ordinaire & à la Vulgate. Il s'appuye principalement ſur l'autorité de Saint Epiphane, qui a pretendu qu'il y avoit en ce lieu-là une faute dans les Exemplaires Grecs vulgaires; parce que les Copiſtes qui voyoient que le nom de Jechonias étoit marqué quatre fois, ſe ſont imaginé que cette repetition

Mald. Comm. in cap. 1. Matth. v. 11.

(a) *Quam lectionem aliquando ſecutus ſum, ſed hic obſtat hiſtoria veritas.* Bez. Annot. in c. 1. Matth. v. 11.

(b) *In hac quoque lectione illius manuſcripti codicis, alioqui verâ & germanâ lectione, error inolevit, ſed levis, & ſic emendandus eſt, ut nunc tranſtuli,* Ἰωσιας ὃ ἐγέννησε . . . Bez. ibid.

etoit superflüe. (c) Je conviens, dit Maldonat, avec Saint Epiphane, en ce qu'il a crû qu'il y avoit en ce lieu-là une omission de Copiste. Je ne la fais pas pourtant consister avec luy en ces mots, *Jechonias a engendré Jechonias;* mais en ceux-cy, *Joacim a engendré Jechonias* -- C'est pourquoy je croy qu'on doit ainsi rétablir cet endroit : *Josias a engendré Joacim & ses freres vers la transmigration de Babylone, & Joacim a engendré Jechonias.*

Mais nonobstant l'autorité de quelques Manuscrits Grecs qui confirment cette leçon, je suis persuadé qu'on doit conserver dans le Texte & dans les Versions la leçon ordinaire, parce qu'elle est la plus ancienne & la plus simple. Cette autre leçon vient des Scoliastes, qui ont remarqué à la marge de leurs Exemplaires, qu'il manquoit en ce lieu-là une generation ; & ils l'ont en même temps indiquée dans leur note ou scolie, laquelle a été mise ensuite dans le Texte. En effet St. Epiphane ne cite aucun Exemplaire ancien pour autoriser sa correction. Il suppose au contraire, qu'on lisoit dans les Exemplaires de son temps comme il y a dans le Grec ordinaire d'aujourd'huy. Il dit seulement, que ceux qui voudront consulter des Exemplaires exacts, τὰ ἀκριβῆ τ ἀντιγράφων, approuveront sa correction. Mais outre qu'il n'en rapporte aucun en particulier, il tombe en des erreurs évidentes, & qui combattent l'Histoire du Vieux Testament. Il ne paroît point avoir eu d'autre raison de corriger la leçon vulgaire, que parce que Saint Matthieu ayant divisé la Genealogie de Jesus-Christ en trois classes, dont chacune doit être de quatorze personnes, (d) il ne s'en trouve que treize dans la troisiéme

Epiph. lib. 1. adv. Her. tit. de Epic. n. 8.

Epiph. ibid.

(c) *Epiphanio in hoc assentior, ut existimem scriptorum vitio aliqua verba intercidisse, quibus significetur Joacim filium Josiæ genuisse Jechoniam. In eo non assentior, quòd non existimo decesse hæc,* Jechonias autem genuit Jechoniam ; *sed hæc,* Joacim autem genuit Jechoniam. . . . *Itaque totum locum sic restituendum puto,* Josias autem genuit Joacim & fratres ejus in transmigratione Babylonis, *(quemadmodum Stapulensis affirmat se in antiquo quodam Græco codice legisse)* Joacim autem genuit Jechoniam. Mald. Comm. in c. 1. Matth. v. 11.

(c) Ὁ δ τρίτος ἀριθμὸς ἐκ τῶν δεκατεσσάρων γενεῶν συνίσταται καθ' ἑβδομὰς ὁρο-

siéme classe. Ce qu'il rejette sur les Copistes, qui voyans le nom de Jechonias repeté, ont crû que le second Jechonias ne devoit point être compté dans le nombre des personnes qui appartiennent à la Genealogie de Jesus-Christ; au lieu qu'il y appartenoit veritablement.

Saint Jerôme a observé quelque chose de semblable au commencement de ses Commentaires sur Daniel, où il dit (*e*) qu'il semble manquer une generation dans Saint Matthieu, parce que la seconde classe finit à Joakim fils de Josias, & la troisieme commence à Joachin fils de Joakim. C'est ainsi qu'il répond à Porphyre qui avoit accusé Saint Matthieu de fausseté sur cet endroit. Mais il n'appuye cette leçon sur aucun Exemplaire Grec. Il a eu seulement en vûë de répondre à Porphyre, dont l'objection suppose que les anciens Exemplaires s'accordoient parfaitement avec le Grec ordinaire d'aujourd'huy. On pouvoit bien éclaircir par quelque note ce passage de Saint Matthieu; mais il n'est jamais permis d'inserer la note dans le Texte. C'est pourquoy Saint Jerôme ne l'a pas inserée dans l'Edition Latine, lors qu'il la retoucha par l'ordre du Pape Damase sur de bons Manuscrits Grecs. Ce qui est une nouvelle preuve qu'on doit s'en tenir à la leçon du Grec ordinaire qui est le plus ancien. Ce Pere s'est contenté de faire dans ses Commentaires sur Saint Matthieu une remarque semblable à celle que nous venons de rapporter, sans rien changer du Texte de cet Evangeliste. *Si voluerimus*, dit-il, *Jechoniam in fine primæ tessaredecadis ponere, in sequenti non erunt quatuordecim, sed tredecim. Sciamus igitur Jechoniam priorem ipsum esse, quem & Joakim; secundum autem filium, non patrem, quorum*

Hieron. init. Comm. in Daniel.

Hieron. Comm. in cap. 1. Matth. v. 11.

ὀνομάτων τὸ πλήρωμα ἔχων, ἀλλὰ δεκαέξιῶν· ἐπειδὴ τινὲς Ἐχονίαν ἅμα Ἐχονίᾳ ἕτερῳ ὄντι τῷ αὐτῷ εὑράντες ἐνέμειναν τῷ ἀριθμὸν δεδιασαλογημένον εἶναι. Οὐκ ἐν ᾗ διασαλογίᾳ, ἀλλ' ἀριθμὸς σαφής. Epiph. lib. 1. adv. Hær. tit. de Epic. n. 8.

(e) *In Euangelio secundùm Matthæum una videtur deesse generatio, quia secunda τεσσαρεσδέκας in Joakim desinit filio Josiæ, & tertia incipit à Joachin filio Joakim. Quod ignorans Porphyrius caluniam struit Ecclesiæ; suam ostendens imperitiam, dum Euangelistæ Matthæi arguere nititur falsitatem.* Hieron. init. Comm. in Dan.

prior per k. *&* m. *ſequens per* ch. *&* n. *ſcribitur : quod ſcriptorum vitio & longitudine temporum apud Græcos Latinoſque confuſum eſt.* Il ſuppoſe dans cette obſervation, que quelques-uns liſoient avec St. Epiphane deux differens Jechonias, qu'il diſtingue en les écrivant differemment ſelon la leçon du Texte Ebreu du Vieux Teſtament. Mais cette correction n'eſt fondée ſur aucun Exemplaire de St. Matthieu, à moins qu'il n'eût été reformé. An reſte je ne ſçay comment on a lû dans ces Exemplaires Grecs & Latins du Nouveau Teſtament qui étoient avant St. Jerôme. Car les dix-neuf premiers verſets de Saint Matthieu manquent dans l'Exemplaire de Cambrige, qui ne commence qu'au mot ωβλαβῶν, verſ. 20. de ce premier Chapitre.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur St. Matthieu, qui a auſſi lû comme nous liſons dans le Grec ordinaire, a remarqué qu'il y a autrement dans le Livre des Rois, (*f*) & que l'ordre de la genealogie doit être ainſi exprimé. Joſias engendra Eliachim, qui fut enſuite nommé Joachim. Et Joachim engendra Jechonias. Il marque ſeulement la maniere dont cette genealogie doit être ſelon l'Hiſtoire du Vieux Teſtament. Il ne reforme pas pour cela le Texte ordinaire de St. Matthieu. Car il ajouſte (*g*) que cela n'empêche point que Jechonias qui étoit petit-fils de Joſias, ne puiſſe être appellé ſon fils, parce qu'on donne très-bien le nom de fils aux petits-fils. *Auct. Oper. imp. in Matth. cap. 1. v. 11.* *Id. ibid.*

Chap. 2. de St. Matthieu, v. 17. où nous liſons dans le Grec ordinaire, ὑπὸ Ἱερεμίου, Rob. Eſtienne a lû dans un de ſes Manuſcrits, ὑπὸ κυρίου διὰ Ἱερεμίου: laquelle leçon eſt confirmée par un autre ancien MSS. cité par Mr. Saubert, & par l'Exemplaire de Cambrige. Quoy que Beze (*h*) n'ait trouvé cette leçon que dans un *Bez. Annot. in c. 2. Matth. v. 17.*

(*f*) *Ergo talis eſt ordo : Joſias genuit Eliachim, poſtea vocatum Joachim. Joachim autem genuit Jechoniam.* Auct. Oper. imperf. in Matth. cap. 1. v. 11.

(*g*) *Nec obeſt quòd filius Joſiæ dictus eſt, cùm ſit nepos, quoniam & nepotes rectè filii dicuntur.* Id. ibid.

(*h*) *Probatur hæc lectio quam ſecutus ſum manuſcripti exemplaris auctoritate,*

&

un Manuſcrit, il ne laiſſe pas de la preferer à l'autre, parce qu'elle luy paroît être du ſtile de St. Matthieu, & qu'il croit qu'il y a une grande force dans cette expreſſion, qui nous fait connoître que le Seigneur parle par la bouche des Prophetes. Mais il y a bien plus d'apparence que ces mots κυρίου διὰ ont été ajouſtés dans l'Exemplaire de Cambrige, y ayant très-peu d'autres Manuſcrits où on les liſe. On ne peut de plus aſſûrer qu'ils ſoient entierement du ſtile du Saint Matthieu, puis que cet Evangeliſte ne les exprime point en pluſieurs endroits, où cette même façon de parler ſe rencontre. Enfin il n'eſt pas judicieux de preferer à la leçon ordinaire des Exemplaires Grecs une leçon qui ne ſe trouve appuyée que ſur un très-petit nombre d'Exemplaires, ſous pretexte qu'elle contient une expreſſion qui ſemble avoir plus de force. Car ſelon les loix de la Critique, la leçon qui eſt la plus ſimple, & qui eſt en même temps confirmée par la pluralité des Exemplaires, doit être eſtimée la meilleure. C'eſt pourquoy St. Jerôme a mieux aimé ſuivre icy ſes Exemplaires Grecs, que l'ancienne Vulgate.

Dans le même Chap. 2. v. 18. bien qu'on liſe dans tous les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, ἐν Ῥαμᾶ, *dans Rama*, comme le nom propre d'un lieu, Origene a remarqué (*i*) que ce mot ſignifie un lieu haut, & qu'il y a dans quelques Exemplaires, ἐν τῇ ὑψηλῇ, c'eſt-à-dire, *dans la haute*. Mais cette leçon ne ſe trouve que dans l'ancien Exemplaire Alexandrin de la Verſion des Septante, où l'on a mis la ſignification du mot Ebreu *Rama*. St. Jerôme même qui a mis *in excelſo* dans ſa nouvelle Traduction ſur l'Ebreu, a laiſſé dans l'ancienne Edition Latine qui avoit été priſe des Septante, *in Rama*, & il a conſervé cette même leçon dans ſon Edition des Evangiles. Il s'eſt contenté d'obſerver dans ſon Com-

Orig. Cat. Gr. in Matth. cap. 2.

& ita ſolere loqui Matthæum ſuperiora oſtendunt. Certè magna vis eſt horum verborum, ex quibus intelligimus non ipſos Prophetas, ſed Dominum ore Prophetarum loqui. Bez. ad cap. 2. Matth. v. 17.

(*i*) Τόπον ὑψηλὸν σημαίνει τὸ Ῥαμᾶ· διὸ καὶ ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων βιβλίων κεῖται γεγραμμένον, ἐν τῇ ὑψηλῇ ἠκούσθη. Orig. Cat. Gr. in Matth. 2: 18.

Hieron. Comm. in c. 2. Matth. v. 18. Commentaire, (*k*) que *rama* n'eſt pas le nom propre d'un lieu qui étoit proche de Gabaa, mais que ce mot ſignifie *haut ;* enſorte que, ſelon luy, le ſens de ce paſſage eſt, *On a entendu une voix dans le haut*, c'eſt-à-dire, que cette voix s'eſt répandüe au long & au large. De plus au même verſet on ne *Cod. MS. Bibl. Colb. n. 2467.* lit point dans un Manuſcrit de la Bibliotheque de Mr. Colbert, θρήνῳ καὶ, non plus que dans Saint Juſtin Martyr qui a rapporté ce paſſage dans ſon Dialogue contre le Juif Tryphon. Il n'eſt point auſſi exprimé dans la Vulgate, bien qu'il ſoit dans l'ancienne Vulgate & dans le Grec de l'Exemplaire de Cambrige.

Chap. 3. v. 11. ces mots, καὶ πυρὶ, ne ſe trouvent point dans un grand nombre d'Exemplaires Grecs MSS. Robert Eſtienne ne les a point lûs dans ſept des ſiens, & l'on en a marqué ſept autres dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, où ils ne ſont point *Codd. MSS. Bibl. Colb. n. 3947. & 4112.* auſſi. De plus, je ne les ay point lûs dans deux Exemplaires de Mr. Colbert. Mais ils ſont dans l'Exemplaire de Cambrige & dans les deux Vulgates, St. Jerôme les ayant gardés dans ſa nouvelle Edition. Il les a même expliqués dans ſon Commentaire, ſans remarquer qu'il y eût aucune diverſité de leçon ſur ce paſſage. En effet les plus anciens Peres Grecs & les Latins n'ont point lû autrement. Ce qui a fait conjecturer à Eraſme, que quelques-uns les avoient oſtés de leurs Exemplaires, parce qu'il y avoit des Heretiques qui baptiſoient avec du feu. Mais cette conjecture n'a aucune vraiſemblance. Car on lit ces mêmes mots Chap. 3. v. 16. de St. Luc dans tous les Exemplaires Grecs. Luc de Bruges juge qu'ils ont pû être pris de là, & que les Copiſtes les auront inſerés dans Saint Matthieu. Maldonat a très-bien remarqué ; que la particule καὶ, &, n'eſt point en ce lieu-là une *particule conjonctive, mais explicative ;* & qu'on a ajouſté l'explication des mots qui precedent, pour montrer qu'il ne s'agiſſoit point du St. Eſprit en general, mais de la deſ-

(k) *Quod autem dicitur* in Rama, *non putemus loci nomen eſſe juxta Gabaa, ſed rama* excelſum *interpretatur, ut ſit ſenſus, Vox in excelſo audita eſt, id eſt, longè latéque diſperſa.* Hieron Comm. in c. 2. Matth. v. 18.

deſcente de ce même Eſprit en forme de feu le jour de la Pentecoſte. Ce qui pourroit faire ſoupçonner que ces mots, καὶ πυρί, ont été ajoûtés tant dans Saint Luc que dans Saint Matthieu par maniere d'explication, c'eſt qu'on lit ſimplement dans Saint Marc, Ch. 1. v. 8. ἐν πνεύματι ἁγίῳ. Il y a neanmoins deux Manuſcrits cités dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, où on lit auſſi καὶ πυρί dans cet Evangeliſte. Mais de quelque maniere qu'on liſe dans cet Evangeliſte, on ne peut pas regler là-deſſus la leçon de l'Evangile de St. Matthieu, qu'il ne fait ſouvent qu'abreger.

Chap. 5. v. 22. on lit dans tous les Exemplaires Grecs εἰκῆ, *ſans ſujet*, & il eſtoit auſſi dans l'ancienne Vulgate conformément à l'Exemplaire Grec de Cambrige. Cependant St. Auguſtin qui l'avoit lû dans les Exemplaires Latins de ſon temps, s'en eſt retracté, parce qu'il ne le trouvoit point dans les Exemplaires Grecs. *Codices enim Græci*, dit ce Pere, *non habent* ſine cauſâ, *ſicut hîc poſitum eſt.* Il a apparemment preferé à l'ancienne Vulgate le ſentiment de St. Jerôme, qui a retranché de ſa nouvelle Edition les mots *ſine cauſâ*, & qui a même obſervé dans ſon Commentaire ſur cet endroit, (*l*) qu'ils ſont à la verité dans quelques Exemplaires, mais qu'on ne les lit point dans les veritables. C'eſt pourquoy il juge qu'il les faut ôter. Cependant de tous les Exemplaires Grecs qu'on ait cités juſqu'à preſent, il n'y a que celuy du Vatican indiqué par Luc de Bruges où l'on ne lit point εἰκῆ. L'ancien Auteur de la Verſion Syriaque l'a auſſi lû dans l'Exemplaire Grec dont il s'eſt ſervy pour faire ſa Traduction. Car il a conſervé le mot Grec, qu'il a ſeulement écrit en caracteres Syriaques. Les plus anciens Peres tant Grecs que Latins ont auſſi lû ce même mot dans leurs Exemplaires. Il n'y a eu que quelques Latins depuis la correction de St. Jerôme, qui ayent crû qu'il n'eſtoit point du Texte. Peut-être ſeroit-il plus à propos de le rétablir dans la Vulgate, qui eſt en cela contraire à l'antiquité & à la pluralité des Exemplaires.

Aug. lib. 1. Retr. cap. 19.

Hieron. Comm. in cap. 5. Matth.

(l) *In quibuſdam codicibus additur* ſine cauſâ. *Cæterùm in veris definita ſententia eſt, & ita penitùs tollitur . . . Radendum eſt ergo* ſine cauſâ. Hieron. Comm. in cap. 5. Matth.

Dans le même Chap. v. 27. Robert Eſtienne n'a point lû dans ſept de ſes Manuſcrits, τοῖς ἀρχαίοις, *aux Anciens*. Ce mot n'eſt point auſſi dans quelques autres Exemplaires marqués dans le VI. Tome de la Bible Polyglotte d'Angleterre. Je ne l'ay point trouvé de plus dans trois Manuſcrits de la Bibliotheque de Mr. Colbert. St. Jerôme l'a neanmoins mis dans ſa nouvelle Edition.

Codd. MSS. Bibl. Colb. n. n. 2467. 3947. 4112.

Le verſet 30. du même Chapitre n'eſt point dans l'ancien Exemplaire de Cambrige, ni dans un autre cité dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre. Je ne l'ay point auſſi lû dans un des Manuſcrits de Mr. Colbert. Il y a de l'apparence que c'eſt une pure omiſſion des Copiſtes dans ces Exemplaires, qui eſt arrivée de ce que les verſets 29. & 30. finiſſent par le mot γίνεται. Ces ſortes d'omiſſions ſont aſſez ordinaires.

Cod. MS. ex Bibl. Colb. n. 2259.

On ne lit point au verſet 44. du même Chapitre dans un des Manuſcrits de Mr. Colbert ces mots, Εὐλογεῖτε τὰς καταρωμένας ὑμᾶς· καλῶς ποιεῖτε τοὺς μισοῦντας ὑμᾶς. *Benîſſez ceux qui vous maudiſſent. Faites du bien à ceux qui vous haïſſent.* On ne lit point de plus dans ce même Exemplaire ces autres mots qui ſont au même endroit, ὑπὲρ τῶν ἐπηρεαζόντων ὑμᾶς καὶ, comme s'ils étoient ſynonymes avec ceux qui ſuivent immediatement après. Tout cela neanmoins ſe trouve dans l'ancien Exemplaire de Cambrige. Mais St. Jerôme n'a point exprimé dans ſa nouvelle Edition ces premiers mots, εὐλογεῖτε τὰς καταρωμένας ὑμᾶς. Zegerus croit qu'ils ont eſté pris du Chap. 6. de St. Luc, & inſerés dans St. Matthieu : *A ſtudioſo quopiam ex Lucæ cap. 6. huc tranſlata ſunt.*

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Nic. Zeg. Epanorth. in cap. 5. Matth. v. 44.

Chap. 6. v. 4. ces mots, ἐν τῷ φανερῷ, que St. Jerôme n'a point exprimés dans ſon Edition, ne ſont point dans l'ancien Exemplaire de Cambrige ; & Luc de Bruges a remarqué qu'on ne les trouve point dans l'Exemplaire du Vatican. De plus je ne les ay point lûs dans deux Manuſcrits de Mr. Colbert. Saint Auguſtin neanmoins aſſûre, (m) qu'on liſoit *palàm* dans plu-

Codd. MSS. Colb. n. n. 2467. 3947.

Aug. de Serm. Dom. in monte, lib. 2. cap. 2.

(m) *Multa Latina exemplaria ſic habent*, Et pater tuus qui videt in abſcondo, reddet tibi palàm. *Sed quia in Græcis quæ priora ſunt non invenimus* palàm, *non putamus hinc aliquid differendum eſſe.* Aug. de Serm. Dom. in mont. lib. 2. cap. 2.

plusieurs Exemplaires de son temps, mais que ce mot n'étoit point exprimé dans l'Original Grec, qu'il prefere à ces Exemplaires Latins. Maldonat (*n*) s'appuye au contraire sur ces paroles de Saint Augustin pour rétablir ce mot dans nôtre Vulgate, pretendant qu'on le lisoit dans l'ancienne Vulgate avant la reformation de St. Jerôme, qui a corrigé cette ancienne Edition sur les Exemplaires de son temps, d'où on avoit ôté, selon ce Jesuïte, ἐν τῷ φανερῷ. Il ajoûte que l'opposition qui est entre ces mots, *in abscondito*, & *in propatulo*, est une preuve qu'on doit lire dans le Grec ἐν τῷ φανερῷ, & par consequent *palàm* dans la Version Latine. Mais Saint Augustin dit seulement, qu'on trouvoit le mot *palàm* dans plusieurs Exemplaires, & non dans tous. St. Jerôme a conservé dans son Edition l'ancienne leçon de quelques Exemplaires Grecs & Latins. Et ainsi Maldonat se trompe, lors qu'il assûre que ce Pere a reformé l'ancienne Vulgate sur les Exemplaires Grecs de son temps d'où l'on avoit ôté ἐν τῷ φανερῷ. Car l'ancien Exemplaire de Cambrige prouve le contraire: outre que la remarque de Saint Augustin suppose manifestement qu'on ne lisoit point *palàm* dans quelques Exemplaires Latins de l'ancienne Vulgate. Enfin la raison que ce Jesuïte tire de l'opposition qui est entre les mots *in abscondito*, & *in propatulo*, n'est nullement concluante. Car soit qu'on lise *in propatulo*, ou qu'on ne le lise point, le sens sera toûjours achevé.

Mald. Comm. in cap. 6. Matth. v. 4.

Au reste ces mêmes mots ἐν τῷ φανερῷ, qui sont dans le Grec ordinaire, vers. 18. du même Chap. 6. ne sont dans aucun des Exemplaires de Rob. Estienne, ni dans l'ancien de Cambrige, ni dans celuy du Vatican, ni dans un autre ancien cité par Saubert. Je ne les ay point aussi lûs

(n) *Tempore Augustini Latini codices legebant, Graci non legebant, ut ille scribit. Itaque suspicio mihi est primos illos codices Gracos, ex quibus translatio Latina, quâ Ecclesia ante Hieronymum utebatur, facta fuerat, hac verba legisse post scriptorum vitio in Gracis abolita, in Latinis conservata. Hieronymus verò cùm jam ipsius tempore in Gracis non legerentur, quia ad Gracorum, ut ipse ait, codicum veritatem Latinam editionem corrigebat, expunxisse de Latinâ quod non invenit in Grecâ. Nam legenda quidem esse ipsa indicat antithesis* in abscondito, *&* in propatulo. Mald. Comm. in c. 6. Matth. v. 4.

dans trois Manuscrits de la Bibliotheque de Monsr. Colbert. *Codd. MSS. Colb. n. n. 2467. 3947. 2259.*

Dans le même Chapitre, vers. 13. ces mots, ὅτι σὲ ἐστὶν ἡ βασιλεία, καὶ ἡ δύναμις, καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας, *parce que le Royaume, la puissante & la gloire vous appartiennent pour toûjours*, ne sont point dans un des Manuscrits de Rob. Estienne, ni dans l'Exemplaire de Cambrige, ni dans un autre ancien cité par Saubert. Cependant on les lit dans la plus-part des Exemplaires Grecs, & même dans quelques anciens Peres de l'Eglise Grecque. Mais on doit icy preferer le peu d'Exemplaires Grecs au plus grand nombre, parce que ce peu d'Exemplaires est conforme aux plus anciens Peres Latins. On voit de plus avec assez d'évidence, que ce qu'on lit dans le Grec est une addition qui a été prise de la Liturgie Grecque, & inserée dans les Exemplaires qu'ils lisoient dans leurs Eglises. Les Lectionnaires qui sont en usage dans ces mêmes Eglises ont aussi apporté plusieurs changemens dans les Exemplaires Grecs, comme je l'ay remarqué en examinant ces Lectionnaires.

Au verset 25. du même Chapitre on ne lit point, καὶ τὸ πίητε, *& ce que vous boirez*. Ces mots ne sont point aussi exprimés dans nôtre Vulgate. *Cod. MS. Colb. n. 2467.*

Chap. 8. v. 13. Rob. Estienne a lû dans trois de ses Manuscrits après le mot ἐκείνῃ, ces mots icy, Καὶ ἐπιστρέψας ὁ ἑκατόνταρχος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ ἐν αὐτῇ τῇ ὥρᾳ εὗρε τὸν παῖδα ὑγιαίνοντα. *Et le Centenier estant retourné en sa maison à la même heure, trouva son serviteur guery.* On lit aussi cette addition dans quelques autres Manuscrits indiquées dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre. Je l'ay de plus trouvée dans un des MSS. de Mr. Colbert. Mais je n'ay pû sçavoir si elle étoit aussi dans l'ancien Exemplaire de Cambrige, parce qu'il y manque quelques feuillets en ce lieu-là. *Cod. MS. Colb. n. 2467.*

Chap. 9. v. 13. on ne lit point εἰς μετάνοιαν, *à penitence*, dans deux Manuscrits de Robert Estienne, ni dans un autre de la Bibliotheque de Monsieur Colbert, ni dans l'ancien Exemplaire de Cambrige. St. Jerôme qui ne l'avoit point trouvé dans l'ancienne Edition Latine, ne l'a point aussi mis dans sa nouvelle Edition. *Codd. MSS. Colb. n. 1457.*

Chap. 10. v. 8. Rob. Estienne

tienne n'a point lû ces mots, νέκρους ἐγείρετε, *reſuſcitez les morts*, dans neuf de ſes Exemplaires. Ils ne ſont point auſſi dans quelques autres cités par Saubert, ni dans trois Colberts. Ils ſont dans l'ancien Exemplaire de Cambrige, mais tranſpoſés. St. Jerôme a conſervé cette tranſpoſition dans ſa nouvelle Edition de la même maniere qu'elle étoit dans l'ancienne Vulgate. Ce Pere neanmoins qui rapporte dans ſon Commentaire les paroles de ce verſet, n'y lit point *mortuos ſuſcitate*. Ils n'eſtoient point apparemment dans les Manuſcrits Grecs qu'il croyoit être les plus exacts. Il n'a pas laiſſé de les garder dans ſon Edition Latine, parce qu'il ne s'étoit pas propoſé de reformer entierement l'ancienne Vulgate.

Au verſet 12. du même Chap. on lit après le mot αὐτὴν dans cinq des Manuſcrits de Robert Eſtienne, λέγοντες, εἰρήνη τῷ οἴκῳ τούτῳ, *diſants*, *La paix ſoit en cette maiſon*. Ces mêmes mots ſont dans l'Exemplaire de Cambrige, & dans quelques autres Manuſcrits cités par Saubert. Je les ay auſſi lûs dans un Colbert. St. Jerôme les a ôtés de ſon Edition, bien qu'on les liſe aujourd'huy dans nôtre Vulgate. Il y a pourtant des Manuſcrits Latins où ils ne ſe trouvent point.

Cod. MS. Colb. n. 3947.

Dans le verſet 23. du même Chap. j'ay trouvé après le mot ἄλλην, cette addition dans deux Colberts, Καὶ ἐκ ταύτης διώκωσιν ὑμᾶς, φεύγετε εἰς ἄλλην. *Et s'ils vous chaſſent auſſi de cette ville, fuyez dans une autre.* Il y a auſſi quelque choſe de ſemblable dans deux des Manuſcrits de Rob. Eſtienne, & dans l'ancien Exemplaire de Cambrige. Mais Saint Jerôme n'a rien mis de cela dans ſa nouvelle Edition, parce qu'il l'a crû une addition inutile.

Codd. MSS. Colb. n. 2467. 3947.

Le verſet 40. du même Chap. manque entierement dans un des Manuſcrits de Mr. Colbert. Ce qui paroît une omiſſion de Copiſte, à cauſe des verſets 40. & 41. qui commencent par le même mot, ὁ δεχόμενος. On ne lit point de plus dans l'Exemplaire de Cambrige ces autres mots, verſ. 41. Καὶ ὁ δεχόμενος δίκαιον εἰς ὄνομα δικαίου, μισθὸν δικαίου λήψεται. *Et celuy qui reçoit un juſte comme juſte, recevra la recompenſe de juſte.* Il ſemble qu'on les ait retranchés exprès de cet Exemplaire, parce qu'ils paroiſſent ſynonymes avec ceux

Cod. MS. Colb. n. 2467.

qui precedent. Saint Jerôme les a rétablis dans sa nouvelle Edition conformément aux autres Exemplaires Grecs qui étoient plus corrects.

MS. Colb. n. 2467. Chap. 11. v. 1. on ne lit point dans un des Colberts le mot de δώδεκα, *douze*. Dans le même Chap. v. 2. au lieu de δύο, il y a dans l'Exemplaire de Cambrige διὰ, & on lit dans l'ancienne Version Latine qui y est jointe, *per discipulos:* laquelle leçon est confirmée par l'Auteur de la Version Syriaque, qui a aussi lû dans son Exemplaire Grec διὰ. Mais St. Jerôme a mis dans sa nouvelle Edition, *duos de discipulis*, comme il y a dans les autres Manuscrits Grecs.

Cod. MS. Colb. n. 2259. Chap. 12. v. 26. on ne lit point dans un des Colberts ces mots, πῶς οὖν σταθήσεται ἡ βασιλεία αὐτοῦ; *Comment donc son Royaume subsistera-t-il?* Au verset 31. *Cod. MS. Colb. n. 2467.* du même Chap. on ne lit point dans un autre Colbert, τῆς ἀνθρώπις, *aux hommes*. Il n'y a *Cod. MS. Colb. n. 3941.* point de plus dans un autre Colbert, vers. 32. τῆ ἁγίᾳ, *saint*. Dans le même Chap. v. 35. on ne lit point dans deux Colberts, τῆς καρδίας, non plus que dans plusieurs autres Manuscrits cités dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre. Rob. Estienne a aussi remarqué que ce mot n'étoit que dans un des siens. Saint Jerôme ne l'a point exprimé dans sa nouvelle Edition. Aussi ne l'avoit-il point trouvé dans l'ancienne Vulgate. Au verset 36. du même Chap. on ne lit point *Cod. MS. Colb. n. 4112.* dans un des Colberts, ἀργόν, *inutile*. Beze a observé dans sa note sur cet endroit, que ce mot n'étoit point aussi dans un de ses Manuscrits.

Codd. MSS. Colb. n. 2259. n. 3947.

Chap. 13. v. 11. au lieu de τῦ οὐρανοῦ, *du ciel*, on lit dans deux Colberts, τῦ Θεοῦ, *de Dieu*. Saint Jerôme a observé sur le verset 35. de ce même Chapitre une diverse leçon qui ne se trouve dans aucun Exemplaire Grec, ni même dans aucune des anciennes Versions. Ce sçavant Critique remarque (o) qu'au lieu du mot *Prophetam* qui étoit dans l'ancienne *Hieron. lib. 2. Comm. in Matth. cap. 13.*

(o) *Legi in nonnullis codicibus, & studiosus lector fortè reperiet, id ipsum in eo loco ubi nos posuimus, & vulgata habet Editio*, ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem, *ibi scriptum*, per Esajam Prophetam dicentem. *Quod quia minimè inveniebatur in Esajâ, arbitror postea à prudentibus viris esse sublatum: sed mihi videtur in principio ita editum*, quod scriptum est per Asaph Prophetam. Hieron. lib. 2. Comm. in Matth. c. 13.

cienne Vulgate, & qu'il a gardé dans sa nouvelle Edition, il a lû dans quelques Exemplaires, *Esajam Prophetam*. Ce qui luy a fait juger que l'ancienne leçon de ce passage étoit *Asaph Prophetam*; parce qu'en effet le témoignage du Prophete dont il est fait mention en ce lieu-là est pris du Pseaume 77. qui porte * le nom d'Asaph. Il croit que comme on ne le trouvoit point dans Isaïe, on a ôté le nom de ce Prophete. Mais il y a, ce me semble, plus d'apparence que la leçon qui est presentement dans tous les Exemplaires Grecs & dans toutes les Versions est l'ancienne & la veritable. L'Evangeliste qui a cité ce Pseaume sous le nom d'un Prophete en general, a voulu marquer David, à qui on attribuoit ordinairement les Pseaumes, sans avoir égard aux titres particuliers de quelques Pseaumes. On a pû ensuite mettre à la marge de cet endroit de St. Matthieu par forme de scolie le nom d'Asaph, que quelqu'un aura changé en celuy d'Isaïe; & cette derniere scolie aura passée, comme il arrive souvent, dans ces Exemplaires que Saint Jerôme assûre avoir lûs.

* ψαλμῷ τῷ Ἀσάφ.

Dans le même Chap. vers. 41. on ne lit point dans un des Colberts ces mots, ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου, *le fils de l'homme*, ni ces autres-cy, ἐκ τῆς βασιλείας αὐτοῦ, *de son Royaume*. Vers. 55. au lieu de Ἰωσῆς, il y a dans deux Colberts, Ἰωάννης, *Jean*, comme dans l'Exemplaire de Cambrige, & dans un autre Colbert Ἰωσῆ. Dans l'ancien Exemplaire du Vatican Ἰωσήφ, laquelle leçon a été suivie par la Vulgate.

Cod. MS. Colb. n. 4112.

Codd. MSS. Colb. n. n. 5149. 194. Cod. MS. Colb. n. 4112.

Chap. 14. v. 24. on ne lit point dans un des Colberts, ἦν γὰρ ἐναντίος ὁ ἄνεμος, *car le vent étoit contraire*. De plus, vers. 33. on ne lit point dans un autre Colbert, ἐλθόντες, *estant venus*.

Cod. MS. Colb. n. 3947.

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Chap. 15. v. 8. ces mots, τῷ στόματι αὐτῶν, qui sont cités du Prophete Isaïe, & qu'on lit tant dans l'Ebreu que dans le Grec des Septante, ne sont point dans l'Exemplaire de Cambrige, d'où on les a apparemment ôtés comme inutiles. Saint Jerôme qui ne les a point lûs dans l'ancienne Vulgate, ne les a point aussi mis dans sa nouvelle Edition. Vers. 31. du même Chap. le Marquis de Velés n'a point lû ces mots dans un de ses Exemplaires, κυλλοὶ ὑγιεῖς, *les estropiés gueris*; & ils ne sont point aussi

aussi exprimés dans l'Edition de Saint Jerôme, bien qu'ils soient dans l'Exemplaire de Cambrige & dans l'ancienne Vulgate. Vers. 36. on ne lit point dans un des Colberts, ἑπτὰ, *sept :* ce qui peut avoir été omis facilement, sur tout dans les plus anciens Exemplaires, où l'on marquoit les nombres par de simples lettres ; comme en cet endroit dans l'Exemplaire de Cambrige, où il n'y a que la lettre z̄. Au même verset Beze a observé que ces mots, καὶ τοὺς ἰχθύας, *& les poissons*, ne sont point dans un de ses Manuscrits.

Cod. MS. Colb. n. 4112.

Chap. 16. v. 2. on lit après le mot ἐρανός, dans un des Colberts cette addition, καὶ γίνεται ὕστος καὶ πάλιν, *& il arrive ainsi, & de plus.* Vers. 3. du même Chap. le mot ὑποκρίται n'est point dans deux Colberts, non plus que dans l'Exemplaire de Cambrige. St. Jerôme qui ne l'a point trouvé dans l'ancienne Vulgate, ne l'a point aussi exprimé dans sa nouvelle Edition. Dans le même verset on lit après le mot δύνασθε, dans un des Colberts cette addition, καὶ

Cod. MS. Colb. n. 5149.

Codd. MSS. Colb. n. n. 4467. 3497.

Cod. Colb. MS. n. 2259.

ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς. *Et répondant il leur dit.* Vers. 11. du même Ch. on lit après le mot σκανδάλων, dans un Colbert & dans trois Manuscrits de Rob. Estienne, σκανδαλίζεσθε δὲ.

Cod. Colb. MS. n. 4112.

Dans le même Chap. v. 13. Beze n'a point lû dans un de ses Exemplaires μέ. St. Jerôme n'a point aussi exprimé ce pronom dans sa nouvelle Edition. Il paroît même de son Commentaire sur cet endroit, qu'il ne croyoit pas qu'on le dût lire. Car voicy ce qu'il remarque. *Non dixit, quem me dicunt esse homines, sed filium hominis.* Il estoit cependant dans l'ancienne Vulgate conformément à l'Exemplaire Grec de Cambrige. Vers. 17. où nous lisons Ἰωνᾶ, Saint Jerôme observe (p) que quelques-uns ont crû qu'il y avoit une erreur de Copiste, & qu'au lieu de *bar Jona*, il falloit lire *bar Johanna*, *fils de Jean.* Junius a aussi mis Ἰωάννα dans l'Edition Grecque de Wekel. Mais la premiere leçon qui est appuyée sur tous les Exemplaires est l'ancienne & la veritable. Les Juifs de ces temps-là

Hier. lib. 3. Comm. in Matth. cap. 16.

(p) *Volunt scriptorum vitio depravatum, ut pro* bar Johanna, *hoc est,* filius Joannis, bar Jona *scriptum sit, unâ detractâ syllabâ.* Hieron. lib. 3. Comm. in Matth. c. 16.

là avoient abregé plusieurs de leurs noms. C'est pourquoy *bar Jona* étoit la même chose que *bar Johanna*; & il ne signifie pas dans St. Matthieu *fils de la colombe*, comme St. Jerôme l'a interpreté, mais *fils de Jean*.

Chap. 17. v. 20. au lieu de ἀπιστίαν, *incredulité*, on lit dans un Colbert, ὀλιγοπιστίαν dans le même sens. Ce qui semble neanmoins être une glose de quelque Scoliaste, qui a voulu adoucir le mot de ἀπιστίαν par celuy de ὀλιγοπιστίαν, qui signifie *peu de foy*. Vers. 23. du même Chap. on ne lit point dans un Colbert, καὶ ἐλυπήθησαν σφόδρα, *& ils furent fort attristés*.

Cod. MS. Colb. n. 2497.

Cod. MS. Colb. n. 5149.

Chap. 18. vers. 10. on ne lit point dans un des Colberts, ἐν οὐρανοῖς, *dans le ciel*. Le verset 11. de ce même Chap. n'est point, selon Beze, dans quelques Exemplaires Grecs. Mais les anciens Peres Grecs l'ont lû, & il se trouve aussi dans toutes les anciennes Versions. Saint Jerôme n'a point exprimé dans sa nouvelle Edition ces mots du vers. 29. εἰς τὸς πόδας αὐτῦ, *à ses pieds*, ne les ayant point lûs dans l'ancienne Vulgate. Aussi ne sont-ils point dans l'Exemplaire Grec de Cambrige, d'où ils ont été apparemment retranchés comme inutiles. Beze assûre qu'il les a trouvés dans tous ses Manuscrits. Dans le même verset Rob. Estienne n'a point lû le mot πάντα, *tout*, dans six de ses Manuscrits. Je l'ay trouvé transposé de cette maniere dans un Colbert, ἀπόδὸς σοι πάντα. Vers. 35. ces mots, τὰ παραπτώματα αὐτῶν, *leurs fautes*, ne sont point dans un des Colberts, non plus que dans l'Exemplaire de Cambrige. On les a neanmoins ajoûtés à la marge du Colbert. Mais l'addition est d'une écriture plus nouvelle que celle du Texte. St. Jerôme ne les a point aussi exprimés, ayant suivy en cela l'ancienne Vulgate. Beze cependant assûre qu'il les a trouvés dans tous ses Manuscrits. *In omnibus Græcis codicibus hæc scripta inveni.*

Cod. MS. Colb. n. 2259.

Hier. lib. 3. Comm. in Matth. cap. 16.

Cod. MS. Colb. n. 5149.

Cod. MS. Colb. n. 2259.

Bez. Annot. in Matth. cap. 18. v. 35.

Chap. 19. vers. 9. au lieu de ces mots, μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, on lit dans l'Exemplaire de Cambrige selon le même sens, παρεκτὸς λόγυ πορνείας. Ces deux leçons se trouvent jointes ensemble dans un des Colberts. Mais on a effacé la seconde leçon. Vers. 17. du même Chap. où nous lisons dans le Grec ordinaire, λέγεις ἀγαθόν; οὐδεὶς ἀγαθὸς, εἰ μὴ εἷς ὁ Θεός, on lit

Cod. MS. Colb. n. 2259.

dans un des Colberts, ἐρωτᾷς περὶ τοῦ ἀγαθοῦ τίς ἐστιν ἀγαθός: laquelle leçon eſt confirmée par l'Exemplaire de Cambrige, par celuy du Vatican, & par deux de Rob. Eſtienne. St. Jerôme a auſſi conſervé dans ſon Edition cette même leçon qu'il avoit trouvée dans l'ancienne Vulgate, ſi ce n'eſt qu'il a ajoûté le mot *Deus* qui n'y étoit point. Dans le même Chap. v. 20. ces mots, ἐκ νεότητός μου, *dès ma jeuneſſe*, ne ſont point dans un Colbert. Ils ne ſont point auſſi exprimés dans pluſieurs anciens Manuſcrits Latins. Cependant (q) ceux qui ont travaillé à Rome à la correction de la Vulgate, ont jugé à propos, comme Luc de Bruges l'a remarqué, de les conſerver. Et en effet ils ſont dans l'ancienne Vulgate & dans la nouvelle Edition de St. Jerôme.

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Luc. Brug. in loc. inſign. Corr. Rom. c. 19. Matth. v. 20.

Chap. 20. v. 7. ces mots, καὶ ὃ ἐὰν ᾖ δίκαιον λήψεσθε, *& vous recevrez ce qui ſera raiſonnable*, ne ſont point dans l'Exemplaire de Cambrige, ni dans le Marquis de Velés; mais ils ſe trouvent dans tous les autres Manuſcrits, & dans les anciennes Verſions Orientales. Saint Jerôme qui ne les avoit point lûs dans l'ancienne Vulgate, ne les a point mis dans ſa nouvelle Edition. Il y a dans ce même Chapitre pluſieurs autres mots omis dans l'Exemplaire de Cambrige & dans le Marquis de Velés, auſſi-bien que dans la Vulgate, & qui ſe trouvent dans tous les autres Exemplaires Grecs. Il y a de l'apparence que ce Marquis a conſulté quelque Exemplaire ſemblable à celuy de Cambrige, avec lequel il s'accorde aſſez ſouvent, & il differe en même temps des autres Exemplaires. Il n'eſt pas étonnant que la nouvelle Edition de Saint Jerôme & nôtre Vulgate conviennent en ces lieux-là avec l'Exemplaire de Cambrige & le Marquis de Velés, puis que ce Pere témoigne luy-même qu'en retouchant l'Edition vulgaire de ſon temps, il ne l'avoit pas corrigée entierement ſur ſes Exemplaires Grecs, parce qu'il craignoit de ſcandaliſer les foibles, & de paſſer pour un Novateur, en s'éloignant trop

(q) *Romani Patres cenſuerunt non eſſe omittendum illud* à juventute meâ, *tametſi vetuſta manuſcripta omittant.* Luc. Brug. in loc. inſign. Rom. Corr. c. 19. Matth. v. 20.

trop de l'ancienne Edition des Egliſes d'Occident.

Dans le même Chap. 20. verſ. 22. au lieu de ces mots, μέλλω πίνειν ἢ, on lit dans trois Exemplaires de Rob. Eſtienne, & dans un Colbert, πίνω ἢ, & dans un autre Colbert on lit auſſi ἢ, *ou*, au lieu de καὶ, *&*. Ce changement de la particule καὶ, *&*, en la disjonctive ἢ, *ou*, eſt aſſez ordinaire dans les Manuſcrits Grecs. Dans le même verſet ces mots, καὶ τὸ βάπτισμα ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι βαπτισθῆναι, *& eſtre baptiſés du Baptême dont je dois eſtre baptiſé*, ne ſont point dans l'Exemplaire de Cambrige, dans deux de Rob. Eſtienne, dans le Marquis de Velés, ni dans un des Manuſcrits de Mr. Colbert. Saint Jerôme de plus ne les a point exprimés dans ſon Edition. Il y a bien de l'apparence qu'on les a pris de Saint Marc, & qu'ils ont été inſerés en cet endroit de Saint Matthieu. C'eſt pourquoy on ne lit point dans ces mêmes Exemplaires ces autres paroles du verſet ſuivant: Καὶ τὸ βάπτισμα ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι βαπτισθήσεσθε. *Et vous ſerez baptiſés du Baptême dont je ſeray baptiſé.*

Cod. MS. Colb. n. 4112.

Cod. MS. Colb. n. 3947.

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Chap. 21. verſ. 31. au lieu de mot πρῶτος, *premier*, qui eſt dans tous les Exemplaires Grecs, on lit dans celuy de Cambrige, ἔσχατος, *dernier*, & dans l'ancienne Verſion Latine qui y eſt jointe, *noviſſimus*: laquelle leçon ſe trouve auſſi dans quelques anciens Peres Latins. Saint Jerôme qui avoit auſſi lû *noviſſimus* dans l'Edition vulgaire de ſon temps, rejette cette leçon, (r) aſſûrant qu'il y avoit *primus* dans les veritables Exemplaires. Verſ. 45. du même Chap. au lieu de Φαρισαίοις, *Phariſiens*, il y a dans un Colbert & dans quelques autres Manuſcrits, γραμματεῖς, *Scribes*.

Hieron. lib. 3. Comm. in Matth. c. 21.

Cod. MS. Colb. n. 3947.

Chap. 23. le verſet 14. de ce Chapitre n'eſt point dans l'Exemplaire de Cambrige, ni dans l'ancienne Verſion Latine qui y eſt jointe. Les Critiques de Louvain ont auſſi marqué à la marge de leur Edition dix Manuſcrits Latins où ils ne l'ont point lû. Il ſemble même que Saint Jerôme ne l'a point mis dans ſa nouvelle Edition. Car bien

(r) *Sciendum eſt in veris exemplaribus non haberi* noviſſimum, *ſed* primum. Hieron. lib. 3. Comm. in Matth. c. 21.

qu'on le liſe dans le Texte de St. Matthieu, qu'on a imprimé avec ſon Commentaire ſur cet Evangeliſte, il ne l'explique point dans ce Commentaire, où il explique neanmoins les autres verſets qui regardent les Phariſiens, auſſi-bien que celui-là. Quelques Commentateurs du Nouveau Teſtament ont obſervé qu'Origene & Euſebe ne l'ont point lû dans leurs Exemplaires. Je l'ay neanmoins trouvé dans un aſſez grand nombre d'Exemplaires Grecs que j'ay lûs. Mais il eſt tranſpoſé dans la plus-part de ces Exemplaires. On lit dans cinq Colberts le verſet 14. avant le 13. Robert Eſtienne n'a remarqué là-deſſus aucune diverſité de leçon dans ſes Manuſcrits.

Chap. 24. verſ. 2. ὑ βλέπετε. Rob. Eſtienne n'a point lû la particule negative ὑ dans cinq de ſes MSS. que je n'ai point auſſi trouvée dans un Colbert. Elle n'eſt point de plus dans l'Exemplaire de Cambrige, & Saint Jerôme ne l'a point exprimée dans ſa nouvelle Edition, parce qu'elle n'eſtoit point dans l'ancienne Vulgate. *Cod. MS. Colb. n. 4112.*

Verſ. 9. du même Chap. on ne lit point dans un des Colberts, τ' ἐθνῶν, *les nations*. Beze (*f*) qui ne l'a point auſſi lû dans un de ſes Manuſcrits, dit que le ſens eſt plus entier en ne le liſant point. *Cod. MS. Colb. n. 4112. Bez. Annot. in Matth. c. 24. v. 9.*

Dans le même Chap. v. 36. après le mot οὐρανῶν, on a ajoûté dans l'Exemplaire de Cambrige, οὐδὲ ὁ υἱός, *ni le fils*. Comme cette addition ne ſe trouve dans aucun autre Exemplaire, il y a bien de l'apparence qu'elle a été priſe de St. Marc où on lit ces mêmes mots, ſans qu'il y ait aucune varieté là-deſſus. St. Jerôme n'a pas crû qu'il dût les (*t*) mettre dans ſa nouvelle Edition, bien qu'elles fuſſent dans quelques Exemplaires Latins de l'Edition vulgaire de ſon temps. Il a de plus obſervé, qu'Origene & Pierius ne les ont point lûs dans leurs Exemplaires Grecs, y en ayant très-peu où ils fuſſent. *Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 24.*

Chap.

(*f*) *In uno codice non additur hoc vocabulum, quo etiam ſublato, videtur planior eſſe ſententia.* Bez. Annot. in Matth. c. 24. v. 9.

(*t*) *In quibuſdam Latinis codicibus additum eſt* neque filius, *cùm in Græcis, & maximè Adamantii & Pierii exemplaribus, hoc non habeatur adſcriptum. Sed quia in nonnullis legi, &c.* Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 24.

Chap. 25. v. 13. ces mots, ἐν ᾗ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔρχεται, *en laquelle le fils de l'homme doit venir*, ne sont point dans un Colbert, non plus que dans l'Exemplaire de Cambrige, dans l'Alexandrin, dans trois MSS. de Rob. Estienne, & dans le Marquis de Velés. St. Jerôme ne les a point aussi exprimés dans sa nouvelle Edition. *Cod. MS. Colb. n. 2467.*

Chap. 26. v. 3. on ne lit point, καὶ οἱ γραμματεῖς, *& les Scribes*, dans l'Exemplaire de Cambrige, dans l'Alexandrin, dans deux de Rob. Estienne, ni dans quelques autres qui sont marqués dans le Tome VI. de la Polyglotte d'Angleterre. St. Jerôme n'a point aussi ajoûté ces mots dans son Edition. Au même verset, au lieu de αὐλὴν, on lit dans un Colbert, αἰχέν: ce qui paroît estre une erreur de Copiste. *Cod. MS. Colb. n. 4078.*

Dans le même Chapitre, vers. 11. on ne lit point dans deux Colberts, πάντοτε χάρ, *pour toûjours*. Ces mêmes mots sont transposés dans deux autres Colberts, où on lit, τὸς πλοκὸς χάρ πάντοτε. Vers. 24. au lieu de παραδίδοται, le Marquis de Velés a lû au futur, παραδοθήσεται, *sera trahy*: laquelle leçon est conforme à l'Edition de St. Jerôme & à nôtre Vulgate. On lit cependant dans l'ancien Exemplaire de Cambrige, παραδίδοται, *est trahy*. *Codd. MSS. Colb. n. n. 4112. 4078. Codd. MSS. Colb. n. n. 2467. 2259.*

Au vers. 26. du même Chap. au lieu de εὐλογήσας, *ayant beny*, on lit dans cinq Colberts, εὐχαριστήσας, *ayant rendu graces*: laquelle leçon est aussi dans sept Manuscrits de Rob. Estienne, dans l'Alexandrin, & dans quelques Editions du Nouveau Testament. Au reste ces deux mots ne different point en cet endroit pour le sens. Vers. 28. au lieu de ἐκχυνόμενον, *qui est répandu*, on lit dans le seul Marquis de Velés, ἐκχυθησόμενον, *qui sera répandu*, conformément à l'Edition de Saint Jerôme. Neanmoins le Jesuïte Maldonat aime mieux lire avec le Grec ordinaire, *effunditur* au present, qu'avec la Vulgate *effundetur* au futur. *Codd. MSS. Colb. n. n. 2259. 2467. 4078. 4112. 5149.*

Chap. 27. v. 9. on lit dans tous les Exemplaires Grecs qu'on a produits jusqu'à present, Ἱερεμίου, *Jeremie*. Cependant le passage que St. Matthieu cite en cet endroit ne se trouve point dans le Prophete Jeremie, mais dans Zacharie. Ce qui a fait que quelques Commentateurs du Nouveau Testament ont crû que l'Evangeliste qui ne se

souvenoit point du nom du Prophete dont il rapporte le témoignage, a mis l'un pour l'autre. Mais d'autres ont rejetté avec plus de vraisemblance cette faute sur les Copistes, qui ayant trouvé ce mot abregé de cette maniere, ZPIOT. dans quelques Exemplaires, ont écrit IP̄IOT. J'ay lû dans un Manuscrit de la Bibliotheque de Monsr. Colbert Ζαχαρίε tout au long. Cette faute neanmoins est très-ancienne, puis qu'elle a été remarquée par Origene & par Saint Jerôme. Ce dernier (v) fait mention d'un Livre Apocryphe attribué à Jeremie, qu'un Sectaire Nazaréen luy avoit presté, où on lisoit mot pour mot ce même passage. C'est pourquoy il se pourroit faire que les anciens Nazaréens eussent mis dans leur Exemplaire Ebreu de St. Matthieu le nom du Prophete Jeremie, & qu'on l'eût gardé dans la Version Grecque de Saint Matthieu. L'Exemplaire de Cambrige estant déchiré en cet endroit, on ne peut savoir s'il a suivy la leçon ordinaire.

Cod. MS. Colb. n. 2467.

Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 27.

Dans le même Chap. v. 34. au lieu de ὄξος, *vinaigre*, on lit dans l'Exemplaire de Cambrige, dans le Marquis de Velés, dans un des MSS. de Rob. Estienne, & dans un Colbert, οἶνον, *vin*: laquelle leçon a été conservée dans nôtre Vulgate, bien qu'on lise *acetum* dans l'Edition de Saint Jerôme. Beze (x) croit aussi qu'il faut lire dans le Grec, οἶνον, *vin*, comme on lit dans Saint Marc. Il n'est cependant pas toûjours sûr de regler la leçon d'un Evangile sur celle d'un autre Evangeliste. Il semble même que St. Jerôme a jugé qu'on devoit preferer en cet endroit les Exemplaires Grecs qu'il croyoit estre les plus corrects, à la leçon de l'ancienne Vulgate.

Cod. MS. Colb. n. 5149.

Bez. Annot. in Matth. c. 27. v. 34.

Vers. 35. du même Chap. on ne lit point dans trois Colberts ces paroles, Ἵνα πληρωθῇ τὸ ῥηθὲν διὰ τοῦ προφήτου, διεμερίσαντο τὰ ἱμάτιά μου ἑαυτοῖς, καὶ ἐπὶ τὸν ἱμα-

Codd. MSS. Colb. n. 5149. 4078. 4112.

(v) *Legi nuper in quodam Hebraico volumine, quod Nazarena secta mihi Hebræus obtulit, Hieremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi.* Hieron. lib. 4. Comm. in Matth. c. 27.

(x) *Hanc lectionem, quamvis dissentiente Syro interprete, verissimam arbitror, auctore ipso Spiritu Sancto, Marc.* 15: 23. Bez. Annot. in Matth. c. 27. v. 34.

ἱμάτισμον μου ἔβαλον κλῆρον. *Afin que ce qui a eſté dit par le Prophete fût accomply : Ils ont partagé entr'eux mes veſtemens, & ont jetté ma robe au ſort.* Elles ne ſont point auſſi dans l'Exemplaire de Cambrige, dans l'Alexandrin, dans tous les Manuſcrits de Rob. Eſtienne, dans un ancien MS. cité par Saubert, ni dans quelques autres qui ſont indiqués dans le V I. Tome de la Polyglotte d'Angleterre. Beze (*y*) qui ne les a trouvés dans aucun Exemplaire ancien, ni dans la Verſion Syriaque, a crû qu'on les a priſes de Saint Jean pour les inſerer en cet endroit de Saint Matthieu. On lit neanmoins ces mots dans nôtre Vulgate, & on les a même mis dans le Texte de St. Matthieu qu'on a fait imprimer avec le Commentaire de St. Jerôme. Mais ſi on examine la maniere dont il s'exprime dans ce Commentaire, on jugera facilement qu'il ne les a point ajoûtés dans ſon Edition. En effet les Theologiens de Louvain ont marqué 15. Manuſcrits Latins à la marge de leur Edition du Nouveau Teſtament, où ils ne les ont point lûs.

Bez. Annot. in Matth. c. 27. v. 35.

Dans le même Chap. v. 49. ce verſet n'eſt point dans un Manuſcrit cité dans le Tome V I. de la Polyglotte d'Angleterre. A la fin du même verſet, après le mot ἀυτόν, Rob. Eſtienne a lû dans deux de ſes Manuſcrits cette addition, Ἄλλος δὲ λαβὼν λόγχην ἔνυξεν αὐτοῦ τὴν πλευράν· καὶ ἐξῆλθεν ὕδωρ καὶ αἷμα. *Et un autre ayant pris une lance, luy perça le coſté, & il en ſortit de l'eau & du ſang.* Luc de Bruges remarque que ces paroles ne ſont point de Saint Matthieu, mais qu'elles ont été priſes de Saint Jean, Chap. 19. v. 34. Au verſ. 64. du même Chap. on ne lit point νυκτός, *de nuit*, dans trois Colberts, dans l'Exemplaire de Cambrige, dans l'Alexandrin, dans deux MSS. de Rob. Eſtienne, ni dans le Marquis de Velés. St. Jerôme n'a point auſſi exprimé ce mot dans ſa nouvelle Edition.

Codd. MSS. Colb. n. 5149. 2467. 2259.

Chap. 28. verſ. 2. on ne lit point ces mots, ἀπὸ θύρας, *de l'entrée*, dans l'Exemplaire de Cam-

(*y*) *Totum hoc membrum cum Propheta teſtimonio in nullis vetuſtis codicibus reperimus, neque legitur in Syrâ interpretatione. Adjectum procul dubio ex Joann.* 19 : 24. Bez. ibid. v. 35.

Cambrige, ni dans le Marquis de Velés. Saint Jerôme qui ne les a point trouvés dans l'ancienne Vulgate, ne les a point auſſi mis dans ſa nouvelle Edition. Mais ils ſont dans tous les autres Manuſcrits. On lit de plus après le mot θύρας, dans deux Colberts & dans pluſieurs autres MSS. qui ſont indiqués dans le VI. Tome de la Polyglotte d'Angleterre, & μνημείε, *du ſepulcre*. Verſ. 7. du même Chap. on ne lit point auſſi dans l'Exemplaire de Cambrige, ni dans le Marquis de Velés, ces mots, ἀπὸ τῶν νεκρῶν, *d'entre les morts*, d'où ils ont eſté apparemment ôtés comme ſuperflus. Et Saint Jerôme ne les a point exprimés dans ſon Edition. Mais ils ſont dans tous les autres Exemplaires Grecs.

Codd. MSS. Colb. n. n. 2467. 4078.

Il ſeroit inutile de parcourir les autres Livres du Nouveau Teſtament pour en marquer les diverſes leçons, au moins quelques-unes des principales. Ce qu'on vient de produire ſuffit pour faire connoître, qu'ils n'ont pas été exempts des changemens que la longueur du temps & les erreurs des des Copiſtes apportent aux Livres. Je me ſuis plûtoſt attaché dans ce recueil aux Manuſcrits de la Bibliotheque de Mr. Colbert, qu'à ceux du Roy, parce qu'il me ſemble qu'on n'a encore rien publié des premiers. Je m'étendray plus au long ſur ces varietés des differens Exemplaires du Nouveau Teſtament dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage, où j'examineray en particulier noſtre Edition Latine & les anciennes Verſions des Egliſes d'Orient, en les conferant avec les Exemplaires Grecs d'où elles ont eſté tirées. J'ay même touché par avance quelque choſe de la methode que Saint Jerôme a ſuivie dans la reformation qu'il a faite de l'ancienne Vulgate ſur les meilleurs Exemplaires Grecs de ſon temps.

CHAPITRE XXXIII.

De la diſpoſition des Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Teſtament. Des verſets, des Chapitres & des autres marques de diſtinction de ces Exemplaires. Des Canons qu'Euſebe ajoûtés aux Evangiles, & de l'uſage de ces Canons.

LEs plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ſont écrits ſans aucune diſtinction, non

ſeulement de Chapitres & de verſets, mais même de mots; enſorte qu'on peut appliquer à ces Exemplaires ce que nous avons dit ailleurs des Livres Ebreux du Vieux Teſtament, qui ne faiſoient dans les commencemens qu'un ſeul *paſuk* ou verſet. On ne ſavoit alors ce que c'étoit que de marquer les points, les virgules & les autres diſtinctions, qu'on a depuis inſerées dans les Livres pour en rendre la lecture plus facile & plus diſtincte. On obſervera de plus, que depuis même que ces ſortes de diſtinctions ont eſté en uſage, la plus-part des Copiſtes les ont negligées, auſſi-bien que les accents dans les anciens Manuſcrits Grecs. C'eſt pourquoy il eſt très-rare de trouver ces marques de diſtinction dans les Exemplaires Grecs d'au deſſus de mille ans. L'Exemplaire de Cambrige dont on a parlé cy-deſſus n'en a aucune, ni aucuns accents. L'Exemplaire des Epîtres de Saint Paul, qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, & celuy des Benedictins de l'Abbaye de St. Germain, ſont auſſi écrits ſans aucune diſtinction de points & de virgules; & bien que les mots y ſoient accentués, il paroît que les accents ont eſté ajoûtés dans l'Exemplaire du Roy, n'eſtant point de la même main que le corps du Livre. Ce n'eſt pas que les accents & les points ou marques de diſtinction ne ſoient beaucoup plus anciens que ces deux Manuſcrits. Mais les Copiſtes les negligeoient ordinairement. Il n'y avoit que les perſonnes très-curieuſes & très-exactes qui les fiſſent ajoûter à leurs Exemplaires.

George Syncellus fait mention (*a*) d'un Exemplaire Grec de la Bible, qui eſtoit écrit avec cette grande exactitude, où l'on avoit mis les points & les accents. Il dit que cet Exemplaire luy eſtoit venu de la Bibliotheque de Ceſarée en Cappadoce, & qu'on voyoit par l'inſcription qui eſtoit au devant du Livre, qu'il avoit été copié ſur un *Georg. Sync. Chronol. p. 203.*

(a) Ἐν ἑνὶ ᾧ ἀντιγράφῳ λίαν ἠκριβωμένῳ καὶ πιστῶν καὶ ἀρχαιοτάτων ἐκ τῆς ἐν Καισαρείᾳ τῆς Καππαδοκίας ἐληλύθει εἰς ἐμὲ βιβλιοθήκης ἐν ᾧ καὶ ἐπιγέγραπτο, ὡς ὁ μέγας καὶ θεῖος Βασίλειος τὰ ἐξ ὧν ἐκεῖνο ἀντιγράφη ἀντιβαλὼν διωρθώσατο βιβλία, &c. Georg. Syncel. Chronol. p. 203.

ancien Exemplaire qui avoit eſte corrigé par le grand Saint Baſile. Il en eſt de même des Exemplaires Ebreux Manuſcrits qui ont été copiés par les Juifs. On en trouve rarement de cinq cents & de ſix cents ans où les points voyelles & les accents ſoient marqués. Cela ne ſe rencontre que dans les Livres les plus exacts. Ils ont cependant des ouvrages d'au deſſus de 400. ans, où il eſt parlé de ces points & de ces accents qui étoient dès ces tems-là dans leurs Exemplaires.

Les plus anciens Ecrivains de l'Egliſe font auſſi mention dans leurs Ouvrages de toutes ces marques de diſtinction qui ſont preſentement dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. On y lit les mots de περικοπὴ, *ſection*, & de κεφάλαιον, *chapitre*. Ils indiquent quelquefois les endroits où l'on doit marquer les points pour ôter l'ambiguité du diſcours, ſur tout lors que les Heretiques s'appuyoient ſur une ponctuation differente. Mais après tout, il faut avoüer qu'il n'y a rien de bien arrêté là-deſſus. Chacun marquoit le plus ſouvent ſelon ſes prejugés ces ſortes de diſtinctions, qui dependoient des Copiſtes & des Commentateurs de l'Ecriture. C'eſt pourquoy le Pere Petau après avoir remarqué ce que St. Epiphane & quelques autres anciens Docteurs de l'Egliſe ont avancé contre de certains Heretiques ſur la maniere de ponctuer le verſet 3. du Chap. 1. de l'Evangile de St. Jean, ajoûte (*b*) que cette diverſité de ponctuer ces paroles de Saint Jean ne doit point eſtre attribuée à la malice de ceux qui nioient la Divinité du Saint Eſprit, ou à d'autres Heretiques, mais ſeulement aux opinions differentes des Copiſtes & des Interpretes. *Petav. Theol. Dogm. lib. 2. c. 6. n. 6.*

En effet les Auteurs Orthodoxes ne conviennent pas toûjours entr'eux là-deſſus. Il arrive quelquefois qu'un même Ecrivain ponctüe differemment un même paſſage en differens endroits de ſes Ouvrages, & ainſi il n'y a gueres que

(b) *Exiſtimo varietatem illam interpretationis ex librariorum aut interpretum diverſâ ſententiâ profectam eſſe, non ex fraude ullâ Pneumatomachorum, vel aliorum hæreticorum.* Petav. Theol. Dogm. lib. 2. c. 6. n. 6.

que le bon ſens & les regles de la Critique qui puiſſent nous faire preferer une ponctuation à une autre. Je croy qu'on doit ſuivre la pluralité des bons Exemplaires MSS. & le conſentement des Interpretes. Par exemple, ſans avoir égard à tout ce que St. Auguſtin a obſervé ſur la maniere de ponctuer le verſet 3. du Chap. 1. de l'Evangile de St. Jean, on lira ce verſet de cette maniere, χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἓν ὃ γέγονεν. *Sans luy rien n'a eſté fait de ce qui a été fait.* Cette leçon qui eſt preſque dans tous les Manuſcrits, a été approuvée par les plus anciens Peres Grecs. L'autre qui place le point après le mot ἓν, a quelque choſe de forcé; & il faudroit traduire ſelon cette ponctuation, *Sans luy rien n'a été fait. Ce qui a été fait étoit vie en luy.* Il eſt bon de remarquer icy, que pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. ont un point après le mot ἓν; mais ce point répond à nôtre virgule dans ces Manuſcrits, qui ont deux ſortes de points, dont les uns répondent veritablement à nôtre point, & les autres à ce que nous apellons virgule.

Saint Auguſtin cependant a ſouvent appuyée la diſtinction qui place le point après le mot *nihil.* Il ſoûtient de plus, (c) que ce paſſage eſt ponctué de cette maniere dans les Exemplaires les plus corrects: *Quod factum eſt, in illo vita erat, Ce qui a été fait étoit vie en luy;* enſorte qu'on ne doit pas ſeulement mettre un point après *nihil*, mais auſſi une virgule après ces autres mots, *quod factum eſt. Sic ergo*, dit ce Pere, *diſtinguendum eſt, ut cùm dixerimus*, quod factum eſt, *deinde inferamus*, in illo vita eſt, *non in ſe ſcilicet, hoc eſt in ſuâ naturâ.* (d) Il condamne ceux qui plaçoient la virgule après le pronom *illo*, & qui favoriſoient leurs préjugés par cette ponctuation. Il apporte même quelques raiſons pour les refuter. Mais il paroît d'ordinaire plus de ſubtilité dans ces ſortes de raiſonnemens, que de ſolidité. Car

(c) *Aug. de Gen. ad lit. lib. 5. c. 14.*

(d) *Aug. ibid. c. 13.*

(c) *Nec prætermittendum eſt quod emendatiores codices habent*, quod factum eſt, in illo vita eſt. Aug. de Gen. ad lit. lib. 5. c. 14.

(d) *Non ergo pronunciari oportet*, quod factum eſt in illo, vita eſt, *ut ſubdiſtinguamus*, quod factum eſt in illo, *& deinde inferamus*, vita eſt. *Quid enim non in illo factum eſt?* Aug. ibid. c. 13.

chacun raiſonnant ſur de certains principes qu'il ſuppoſe vrais, ponctüe à ſa maniere les Exemplaires de l'Ecriture. Ces diſputes avoient tellement partagé les eſprits dès ces anciens temps-là, qu'il y avoit quatre manieres differentes de ponctuer ce paſſage de Saint Jean; au lieu qu'il n'y a aucune diſpute aujourd'huy là-deſſus.

Cela nous fait connoître, que bien que la plus-part des Copiſtes negligeaſſent alors les points & les autres marques de diſtinction, on ne laiſſoit pas de les mettre dans quelques Exemplaires. Les Commentateurs de l'Ecriture les obſervoient auſſi dans leurs Commentaires, lors qu'ils le jugeoient à propos. Mais comme on n'avoit pas les premiers Originaux des Evangeliſtes & des Apôtres où fuſſent ces marques de diſtinction, il n'y a rien de certain là-deſſus. On doit même ſe precautionner en liſant les Ecrits des anciens Peres, principalement lors qu'ils diſputent contre les Heretiques de leur temps, deſquels ils s'éloignent le plus qu'il leur eſt poſſible. An reſte, ſans qu'il ſoit beſoin de tant raffiner ſur ces ſortes de diſtinctions, il ne faut pour l'ordinaire qu'un peu de bon ſens pour en juger. Il n'y a, par exemple, perſonne qui ne condamne d'abord quelques Novateurs de nôtre ſiecle, qui dans la ſeule vûë de favoriſer leurs prejugés, liſent, Chap. 23. de St. Luc, verſ. 43. λέγω σοι σήμερον, μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ. *Je vous dis aujourd'huy, que vous ſerez avec moi en Paradis.* Ils marquent la virgule après le mot σήμερον; au lieu que ſelon la leçon ordinaire des Exemplaires Grecs, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, on la doit mettre après le pronom σοι Ce qui fait un ſens fort different, ſçavoir, *Je vous dis que vous ſerez aujourd'huy avec moy en Paradis.*

Outre ces marques de diſtinction dont nous venons de parler, il y en a une autre qui eſt commune à tous les anciens Livres, & qui s'eſt faite par le moyen des verſets. On connoiſſoit autrefois la grandeur d'un Ouvrage, lors qu'on voyoit à la fin le nombre des verſets qu'il renfermoit. Un verſet n'étoit autre choſe qu'une ligne que les Grecs appelloient στίχος, enſorte qu'en comptant les verſets, on découvroit combien de lignes il

y.

y avoit dans un volume. Quelques Critiques cependant n'ont pû comprendre comment on pouvoit deſigner par ces lignes ou verſets la juſte meſure d'un Livre; parce que les parchemins ſur leſquels on écrivoit n'étant pas égaux, les lignes étoient auſſi inégales : & ainſi le nombre de ces lignes ne pouvoit pas determiner la grandeur d'un Ouvrage. C'eſt ce que Crojus a oppoſé à Caſaubon; & il confirme en même temps ſon ſentiment par le témoignage de quelques anciens Ecrivains, d'où il pretend prouver que le mot de στίχος ſignifie une periode entiere, ou les membres des periodes.

Jo. Croj. Sac. Obſerv. in Nov. Teſt. c. 11.

Mais cette objection tombe d'elle-même, ſi l'on fait reflexion ſur ces anciens parchemins qui compoſoient les volumes ou rouleaux. Chaque rouleau contenoit pluſieurs pages qui étoient toutes égales; & dans chaque page il y avoit un certain nombre de lignes; & enfin dans chaque ligne il y avoit un nombre arreſté de lettres. C'eſt ce que les Juifs obſervent encore preſentement dans leurs rouleaux, qui doivent avoir une certaine proportion tant en longueur qu'en largeur. Chaque ligne de plus doit eſtre de trente lettres; & ils ont nommé ces lignes *ſitta*, qui eſt la même choſe que le στίχος des Grecs, & le *verſus* des Latins. Il ne faut pas s'imaginer que la maniere dont les Rabbins ont diviſé leur Bible ſoit de leur invention. Ils ont ſuivy en cela, comme je l'ay prouvé ailleurs, ce qui ſe pratiquoit chez les autres nations. Et comme ils ont conſervé l'ancien uſage des rouleaux, nous devons apprendre d'eux une partie de ce qui regarde la diviſion de ces rouleaux ou anciens volumes.

De plus il n'eſt pas difficile d'expliquer comment on a pû garder la meſure des lignes ou verſets dans la forme des Livres ordinaires dont les parchemins ou papiers ſont inégaux. Car lors que la largeur du papier n'a pû contenir une ligne entiere, on a mis au deſſous les lettres ou les mots qui reſtoient. Il ſemble qu'on ait eu deſſein d'écrire de cette maniere par verſets l'ancien Exemplaire Grec & Latin des Epîtres de Saint Paul qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, & celuy des Moines Benedictins de l'Abbaye de Saint Germain.

main. Ou plûtôt ceux qui ont copié ces deux Manuscrits sur d'autres plus anciens, n'ont pas compris la nature de ces anciennes lignes ou versets. C'est pourquoy ils ne les sont pas tout-à-fait imités. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans les anciens Ecrivains, que de marquer à la fin de leurs Livres le nombre des versets qu'ils contiennent.

Je ne nie point qu'il n'y ait une autre sorte de versets qui étoient reglés selon le sens ou les sentences, de la maniere qu'ils sont representés dans nos Livres. Nous avons imité en cela les Juifs, qui ont partagé toute la Bible en cette sorte de versets. Ces derniers ont une autre origine que les premiers. Car comme ils lisent l'Ecriture dans leurs Synagogues & dans leurs Ecoles, ils ont fait cette nouvelle division de versets par rapport à leur lecture. On voit même quelque chose de semblable dans quelques Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Testament, & dans quelques Lectionnaires MSS. J'y ay remarqué non seulement le commencement & la fin des leçons qu'ils nomment ἀναγνώσματα, qui sont comme autant de differens chapitres, mais même de certaines marques en forme de croix dans tous les endroits où la sentence finit, & où le Lecteur fait une petite pause, selon l'usage des Eglises Grecques. C'est ce que nous pouvons aussi appeller verset ou sentence, & que les Grecs designent par le mot de ῥῆσις.

Crojus se trompe, quand il assûre que les Grecs ont marqué à la fin de leurs Evangiles le nombre des mots dont ils sont composés, aussi-bien que celuy des versets. Car les exemples qu'il produit après Saumaise doivent s'entendre des sentences, & non pas des mots, comme on le peut prouver par les paroles mêmes qu'il rapporte tirées d'un Exemplaire Manuscrit qui donne à St. Matthieu, ῥήματα βφκϛ (2522.) στίχοι βφξ. (2560.) à Saint Marc, ῥήματα αχοε. (1675.) στίχοι αχις. (1616.) Si le mot Grec ῥήματα se prenoit en ce lieu-là pour les mots, comme Crojus l'explique, quelle proportion y auroit-il entre les mots & les versets, puis qu'on compteroit presque autant de mots que de versets dans ces deux Evangiles, sçavoir dans St. Matthieu 2522. mots, & 2560. versets; dans Saint Marc 1675. mots; *Jo. Croj. ibid.*

&

& 1616. verſets? On doit donc entendre par le mot de ῥήματα le nombre des ſentences ; & par celuy de στίχος, les anciens verſets qui étoient meſurés ſelon les lignes, ou quelque autre ſorte de verſets.

On trouve à la fin de pluſieurs Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Teſtament le nombre des verſets de chaque Livre. Robert Eſtienne les marque quelquefois dans ſa belle Edition Grecque, & il ſeroit aiſé de les marquer tous. Mais cela me paroît peu utile: outre que les Manuſcrits où je les ay lûs ne ſont pas fort anciens, & ils ne conviennent pas même entr'eux là-deſſus. Scaliger a fait imprimer à la fin de la Chronologie du Patriarche Nicephore une *Stichometrie* ou denombrement des verſets de tous les Livres de la Bible ſous le nom de ce Patriarche. Mr. Pithou avoit publié avant luy cette *Stichometrie* ſous le même nom. Mais elle eſt plus ancienne, & on la trouve inſerée dans les Ouvrages de quelques autres Hiſtoriens Grecs. On l'a auſſi miſe, comme il a déjà été remarqué, à la fin de ces deux anciens Exemplaires Grecs & Latins des Epîtres de St. Paul, deſquels on a parlé cy-deſſus. J'en rapporteray icy ce qui appartient aux verſets du N. Teſtament ; & comme il y a quelque choſe de ſingulier dans ce Catalogue, je n'y changeray rien, ſoit pour l'ordre des Livres, ſoit pour la maniere.

St. Matthieu (*e*), ſelon cet ancien Catalogue qui eſt écrit en Latin, contient 2600. verſets; St. Jean 2000. St. Marc 1600. St. Luc 2900. l'Epître de St. Paul aux Romains, 1040. la premiere aux Corinth. 1060. la ſeconde aux Corinth. 70. (il y a une faute en cet endroit) l'Epître aux Galates, 350. l'Epître *Codd. MSS. Bibl. Reg. & Bened. S. Germ.*

(e) *Matthæus ver.* IIDC. *Joannes ver.* II. *Marcus ver.* IDC. *Lucas* IIDCCCC. *Epiſtola Pauli ad Romanos ver.* IXL. *ad Corinthios* 1. *ver.* ILX. *ad Corinthios* 2. LXX. *ad Galatas ver.* CCCL. *ad Epheſios ver.* CCLXXV. *ad Timotheum* 1. *ver.* CCVIII. *ad Timotheum* 2. *ver.* CCLXXXVIII. *ad Titum ver.* CXL. *ad Coloſſenſes ver.* CCLI. *ad Filemonem ver.* L *ad Petrum* 1. *ver.* CC. *ad Petrum* 2. *ver.* CXL. *Jacobi ver.* CCXX. *prima Joannis Epiſtola ver.* CCXX. *Joannis Epiſtola* 2. *ver.* XX. *Joannis Epiſtola* 3. *ver.* XX. *Judæ Epiſtola ver.* LX. *Barnabæ Epiſtola ver.* DCCCL. *Joannis Revelatio ver.* I[illegible] *Actus Apoſtolorum ver.* IIDC. *Paſtoris ver.* IIII *Actus Pauli* IIIIDLX. *Revelatio Petri* CCLXX. Codd. MSS. Bibl. Reg. & Bened. S. Germ.

pître aux Epheſiens, 375. la premiere à Timothée, 208. la ſeconde au même Timothée, 288. l'Epître à Tite, 140. aux Coloſſiens, 251. à Philemon, 50. la premiere de Saint Pierre, 200. la ſeconde du même Apôtre, 140. celle du St. Jaques, 220. la premiere de St. Jean, 220. la ſeconde, 20. & la troiſiéme auſſi 20. l'Epître de St. Jude, 60. celle de St. Barnabé, 850. l'Apocalypſe de St. Jean, 1200. les Actes des Apôtres, 2600. le Livre du Paſteur, 4000. les Actes de St. Paul, 4560. la Revelation de Pierre, 270.

Caſaub. Not. in Nov. Teſt.

Caſaubon qui étoit exercé dans la lecture des Livres Grecs a preferé l'ancienne diviſion qui ſe trouve dans les Manuſcrits, à celle qu'on a inventée dans ces derniers temps, & qui paroît dans nos Bibles imprimées. Il ſouhaite même que quelque Critique la rétabliſſe. Il parle de celle qui ſe fait par le moyen des titres & des chapitres. On appelloit, ſelon luy, les grandes ſections τίτλους, *titres*, & les petites κεφάλαια, *chapitres*. Il auroit pû ajoûter, que le mot de κεφάλαιον, *chapitre*, ſe prend auſſi quelquefois pour les grandes ſections, & qu'alors il ne differe point de ce que les Grecs ont nommé τίτλος, *titre*.

Il n'y a rien de plus ordinaire dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que le mot de κεφάλαιον, *chapitre*, pour les Grecs, & celuy de *capitulum* pour les Latins, quand ils citent les Livres Sacrés. Il ne ſeroit pas difficile de rétablir par le moyen des Manuſcrits cette ancienne diviſion: mais je me contenteray de rapporter icy ce qui regarde le Nouveau Teſtament. On lit dans un des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi (*f*), que St. Matthieu contient 68. titres, & 355. chapitres; St. Marc 48. titres, & 234. chapitres; Saint Luc 83. titres, & 342. chapitres; Saint Jean 18. titres, & 231. chapitres. Ce qui s'accorde avec la remarque de Suidas ſur le mot τίτλος, ſi ce n'eſt que dans cet Auteur, au lieu de $\overline{\lambda\varsigma}$, 36. il faut lire $\overline{\sigma\lambda\varsigma}$.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2861.

Suidas.

(*f*) Τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον ἔχει τίτλους $\overline{\xi\eta}$, καὶ κεφάλαια $\overline{\tau\nu\varepsilon}$. τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον ἔχει τίτλους $\overline{\mu\eta}$, κεφάλαια $\overline{\sigma\lambda\delta}$· τὸ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγέλιον ἔχει τίτλους $\overline{\pi\gamma}$, κεφάλαια $\overline{\tau\mu\beta}$· τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον ἔχει τίτλους $\overline{\iota\eta}$, κεφάλαια $\overline{\sigma\lambda\overline{\alpha}}$. Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2861.

σλς. 236. comme il y a dans quelques Manuscrits & dans l'Edition Grecque *in folio* du Nouveau Testament de Robert Estienne.

On lit de plus au commencement de ce même Manuscrit de la Bibliotheque du Roy, qu'il y a dans St. Matthieu ξη. 68. chapitres; ensorte qu'on nomme en cet endroit *chapitre*, ce qui est appellé *titre* à la fin du Livre: & il en est de même des trois autres Evangiles. D'où l'on peut connoître que le mot de chapitre se prend de deux manieres, & qu'il s'applique aussi-bien aux grandes qu'aux petites sections. Lors qu'on met au devant des Livres le nombre des κεφάλαια, *chapitres*, ce mot signifie alors les grandes sections; & c'est de cette maniere qu'elles sont marquées à la tête de la plus-part des Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Testament, dans les premieres Editions d'Erasme, dans celle de Robert Estienne *in folio*, & dans quelques autres. Cela tient lieu de Table ou d'un *Index* des sommaires, qui represente tout-d'un-coup les principales matieres d'un Ouvrage. C'est ainsi que les Copistes Grecs les plus exacts indiquent au commencement des Livres qu'ils copient les sommaires sous le titre de κεφάλαια, *chapitres*: & comme ils les marquent aussi à la marge de leurs Exemplaires, ou au haut & au bas des pages dans tous les endroits où ces chapitres commencent, on leur a donné pour cette raison le nom de τίτλοι, *titres*. Il n'y a donc aucune difference entre *titre* & *chapitre*, selon ce sens; si ce n'est que les chapitres sont marqués à la teste des Livres, & les titres aux marges. C'est ce que j'ai observé en conferant plusieurs Exemplaires Grecs MSS. du N. Testament les uns avec les autres.

Le mot de κεφάλαιον, *chapitre*, signifie au contraire les petites sections qui sont marquées aux marges des Exemplaires Grecs MSS. du Nouveau Testament par des lettres qui servent de nombres. Erasme les a aussi mises dans ses premieres Editions du Nouveau Testament: en quoi il a été suivy par Robert Estienne dans son Edition *in folio*, qui les a de plus ajoûtées separément à la fin de St. Marc, où il compte σλς. 236. κεφάλαια, *chapitres*; & à la fin de St. Luc, où il en compte τμϛ. 342. au lieu que dans le Manuscrit du

Roy que j'ay cité, St. Marc ne contient que σλδ. 234. chapitres. En effet, les Exemplaires Grecs ne s'accordent point entr'eux là-dessus ; principalement dans l'Evangile de Saint Marc. Nous avons dêjà montré que plusieurs Eglises Grecques n'ont point lû autrefois les douze derniers versets de cet Evangile qui commencent par ces mots, ἀναστὰς δὲ πρωὶ, &c. & ainsi elles ont pû avoir moins de petites sections dans leurs Exemplaires, qu'on n'en compte ordinairement. Il y a neanmoins des Manuscrits où la section 234. est marquée la derniere vis-à-vis de ces mots, ἀναστὰς δὲ, &c. n'y en ayant aucune qui réponde au reste du Texte. Il est certain de plus, que les Eglises où l'on se servoit de ces Exemplaires, lisoient ces douze versets: car on a inseré en ce lieu-là les mots τέλος, *fin*, & ἀρχή, *commencement*, pour indiquer qu'on y commence une nouvelle leçon. On ne peut cependant faire aucun fond là-dessus, parce que ces sortes d'observations ont été tirées du *Synaxarion* ou des Lectionnaires des Grecs. Et ainsi l'on a reglé ces distinctions sur les Lectionnaires qu'on lisoit alors dans les Eglises, pour accommoder les Exemplaires du Nouveau Testament aux usages reçûs.

Les Eglises qui n'ont point lû les douze derniers versets de Saint Marc ne comptent dans cet Evangile que σλγ. 233. petites sections, comme il paroît d'un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Roy. Il y a un autre Exemplaire moins ancien que celuy-là dans la même Bibliotheque, qui n'en represente aussi que 233. & la derniere petite section répond à ces mots, καὶ ἐξελθοῦσαι, &c. auxquels Robert Estienne a aussi fait répondre dans son Edition la Section 233. Les Eglises qui ont lû ces douze versets comptent plus de 233. sections : mais elles ne conviennent point entr'elles. Car quelques-unes ont compris tous ces versets sous une seule section, & on ne trouve dans leurs Exemplaires que 234. sections. D'autres au contraire les ont partagés en plusieurs petites sections. C'est pourquoy Robert Estienne en a marqué après quelques MSS. σλς. 236. J'ay même lû un Exemplaire MS. où il y en a σμα. 241.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2861.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1858.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2859.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1879.

Au reste cette division des Livres Sacrés est fort ancienne. Car St. Justin Martyr fait men-

mention de ces petites sections sous le nom de περικοπαί. Eusebe dans sa Lettre à Carpianus qu'on a imprimée avec les dix Canons qu'il a inventés si ingenieusement, afin qu'on pût voir tout-d'un-coup ce qu'il y a de semblable dans es quatre Evangelistes, & ce qui y est de singulier à chaque, se sert indifferemment des mots περικοπή, *section*, & κεφάλαιον, *chapitre*. Denis d'Alexandrie parlant de certains Auteurs qui rejettoient l'Apocalypse de St. Jean, dit qu'ils en avoient examiné tous les Chapitres, καθ' ἕκαστον κεφάλαιον διευξύνοντες. En un mot il y a peu d'anciens Ecrivains Grecs où l'on ne trouve le mot de κεφάλαιον, *chapitre*, dans le sens qu'on vient de marquer. Tertullien, St. Jerôme, St. Augustin & plusieurs autres Peres Latins ont aussi employé le mot de *capitulum* dans le même sens.

Dionys. Alex. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 7. c. 25.

Eusebe n'est donc pas l'auteur de ces petites sections; mais il s'en est servy fort utilement dans les dix Canons qui sont de son invention, & que Saint Jerôme a appliqués aux Exemplaires Latins des quatre Evangiles, de la même maniere qu'il les avoit vûs appliqués aux Exemplaires Grecs. Ceux qui ne peuvent pas consulter là-dessus les Livres manuscrits, doivent lire les premieres Editions Grecques du Nouveau Testament publiées par Erasme, ou celle de Robert Estienne qui est *in folio*. Ces dix Canons y sont rangés au devant des Evangiles sous dix titres separés, & l'on en trouve l'application aux marges de chaque Evangile. Les petites Sections y sont indiquées par des lettres qui servent de nombres selon l'usage des Grecs.

Les Canons auxquels ces sections répondent sont marqués par d'autres lettres qui ne passent point le nombre de dix, qui est le nombre de ces Canons. Ces dernieres lettres devroient être écrites en rouge selon la methode d'Eusebe, pour les distinguer plus facilement des autres. Mais Robert Estienne les a distinguées par une petite barre qui est au dessus de celles qui indiquent les petites sections. Tout cela a été aussi observé dans les Editions Latines du Nouveau Testament avec beaucoup d'exactitude: & sans qu'il soit besoin de produire icy des Exemplaires manuscrits, il suffit de consulter les premieres impres-

sions de nos Bibles Latines. L'on y trouve ces dix Canons d'Eusebe avec les petites sections tant au commencement des Evangiles, qu'aux marges de chaque Evangile en particulier, de la même maniere que dans les Exemplaires Grecs. On a marqué les sections par nos chifres ordinaires, 1. 2. 3. &c. & les Canons par les chifres Romains, I. II. III. &c.

Il étoit difficile que les Copistes Grecs qui ont décrit ces Canons d' Eusebe, ne fissent quelques fautes en mettant des lettres pour d'autres. En effet conferant ensemble plusieurs Exemplaires manuscrits de ces Canons, j'y ay trouvé quelque diversité. A quoy neanmoins il est facile de remedier, si ce n'est dans les endroits où les Exemplaires ne s'accordent point sur le nombre des sections. Si l'on s'en rapporte, par exemple, aux dix Canons d'Eusebe de la maniere qu'ils sont dans l'Edition de Robert Estienne & dans la plus-part des Manuscrits, il est hors de doute que les douze derniers versets de Saint Marc étoient dans les Exemplaires Grecs au temps du même Eusebe. Car il marque dans le dixiéme Canon la section σλδ. 234. de cet Evangeliste; & dans le huitiéme la section σλε. 235. qui sont renfermées dans ces douze versets.

Il se pourroit faire neanmoins, que ces deux sections eussent été ensuite ajoûtées aux Canons d'Eusebe par ceux qui ont lû dans leurs Eglises ces douze versets de St. Marc. Et ainsi ces Canons ne seroient pas en ce lieu-là une regle bien assûrée, si on ne sçavoit d'ailleurs que ces versets étoient dans Saint Marc avant Eusebe. Marianus Victorius, qui a fait imprimer avec les Ouvrages de St. Jerôme ces dix Canons à la teste des Commentaires de ce Pere sur Saint Matthieu, indique dans le Canon huitiéme la section 234. de St. Marc; & dans le dixiéme la section 235. Il ne marque cependant à la marge de cet Evangeliste que 233. sections: & ce qui mérite d'être observé, c'est que cette section 233. qui est la derniere, répond à ces mots, *at illæ exeuntes, &c.* Chap. 16. v. 8. comme si tout le reste de cet Evangile n'étoit point veritablement de St. Marc. Ce que St. Jerôme a insinué dans sa Lettre à Hedibia, où il dit que la plus-part des Exemplaires

Hieron. Epiſt ad Hedib. qu. 3.

plaires Grecs n'avoient point ce dernier Chapitre : *omnibus Græciæ libris penè hoc capitulum in fine non habentibus.* Par ce mot de *capitulum*, il a entendu les douze derniers verſets, ſoit que ce Chapitre ne contienne qu'une petite ſection, comme en effet il n'y en a qu'une de marquée dans quelques Manuſcrits, ſoit que ſelon d'autres Manuſcrits il en renferme pluſieurs. Quoy qu'il en ſoit, il ne paroît pas que Marianus ait gardé aſſez d'uniformité ſur cette matiere. Car il produit un plus grand nombre de ſections de Saint Marc dans le huitiéme & dans le dixiéme Canon d'Euſebe, qu'il n'en a rapporté aux marges de cet Evangeliſte. L'Edition de Baſle des Ouvrages de St. Jerôme eſt plus exacte la-deſſus: car on y a marqué en ces deux endroits un nombre égal de ſections, ſçavoir 235.

Apud Frob. ann. 1526.

Il ſeroit inutile de parler des Chapitres ou Sections des Actes des Apôtres & des Epîtres de St. Paul, parce qu'on les peut voir dans les Commentaires qui ont été imprimés ſous le nom d'Oecumenius. J'ajoûteray ſeulement icy une autre ſorte de diviſion appellée ἀναγνώσματα, *leçons*. Cette diſtinction de tout le Nouveau Teſtament en pluſieurs leçons eſt très-ancienne, & elles ſont même marquées dans l'Exemplaire de Cambrige. Bien que ces leçons ne ſoient pas fort éloignées des chapitres, ſi on prend le mot de chapitre pour *titre*, ou grande ſection, on ne doit pourtant point confondre ces deux choſes, comme quelques Auteurs ont fait. Il y a moins de leçons que de titres ou grandes ſections, comme je l'ay reconnu en liſant les Exemplaires où ces leçons ſont marquées exactement; & il y en a même quelques-uns où l'on a inſeré le mot τέλος, *fin*, & ἀρχή, *commencement*, pour indiquer la fin d'une leçon, & le commencement d'une autre: ce qui a été pris des Lectionnaires de l'Egliſe Grecque. C'eſt pourquoy l'on trouve aux marges de ces Exemplaires manuſcrits, non ſeulement les ſommaires des ſections appellées *titres* ou chapitres, mais même les jours que ces ἀναγνώσματα, *leçons*, ſe doivent lire dans les Egliſes. Les Copiſtes Grecs ont tiré de leurs Lectionnaires ces ſortes d'obſervations, & ils en ont même fait une Table appellée *Synaxarion*, qu'ils mettent au com-

commencement ou à la fin de leurs Livres. Comme cela regarde plûtôt l'uſage des Egliſes Grecques, que la critique des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, je ne m'y arrêteray pas davantage. Il eſt bon neanmoins de remarquer, que cette diſtinction de differentes leçons par rapport à la lecture qui ſe fait dans l'Egliſe, a cauſé de petits changemens dans quelques Exemplaires Grecs. On en a, par exemple, ôté en de certains endroits, ὅ, *or*, γὰρ, *car*, ἄν, *donc*, & quelques autres particules ſemblables, lors qu'elles tombent au commencement d'une leçon. On a de plus changé des pronoms relatifs en des noms propres. Il a même été quelquefois neceſſaire pour ne laiſſer pas le ſens imparfait, d'ajoûter des noms propres au commencement de ces leçons, & les Copiſtes les ont inſerés dans leurs Exemplaires. C'eſt à quoy on doit prendre garde: autrement on multipliera ſans aucune raiſon les diverſes leçons du Nouveau Teſtament. Lors que cela arrive, il n'y a qu'à conſulter les Lectionnaires qui ſont aux uſages des Egliſes Grecques, pour voir en quels endroits ils commencent de nouvelles leçons.

FIN.